This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,085,136

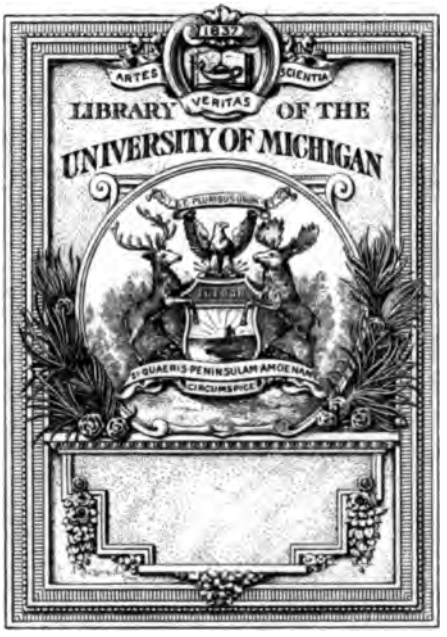
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1.7.5.4.

II
1
.R6

REVUE

HISTORIQUE

19146

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

SEPTIÈME ANNÉE.

GENERAL LIBRARY UNIVERSITY OF MICHIGAN

TOME DIX-HUITIÈME

Janvier-Avril 1882.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1882

LOUISE DE SAVOIE

ET

SEMBLANÇAY[1]

Le grave historien Guichardin (Francesco Guicciardini), qui vers 1535 écrivait son *Histoire des guerres d'Italie*, soulève contre Louise de Savoie une accusation que Martin Du Bellay a développée dans ses mémoires, rédigés vers 1560. Je vais en discuter l'exactitude et la justice.

Le maréchal de Lautrec, gouverneur du Milanais, était sorti de Milan pour mettre le Crémonais en meilleur état de défense. Il avait dans son armée un corps de dix à quatorze mille Suisses turbulents et d'ailleurs incertains de ce qu'ils devaient faire. Six mille autres Suisses étaient entretenus dans l'armée impériale, et il répugnait aux uns et aux autres d'avoir à combattre leurs compatriotes. Le conseil helvétique de Zurich leur avait ordonné de quitter l'une et l'autre armée ; mais ces ordres, interceptés par le cardinal de Sion, n'avaient été transmis qu'aux Suisses du parti français; ceux-ci, sans en avertir Lautrec, retournèrent dans leurs montagnes. Laissons maintenant parler Guichardin :

« Les Suisses de l'armée de Lautrec partirent presque tous sans

1. M. Gaston Paris a bien voulu communiquer à la *Revue historique* ce chapitre d'un important ouvrage que son père, M. Paulin Paris, venait d'achever, à très peu de chose près, quand il est mort. Cet ouvrage, intitulé *Études sur quelques points de l'histoire de François Ier*, sera publié dans le courant de l'année. Voici les titres des chapitres dont se compose le livre : I. *Les historiens de François Ier* (voy. ci-dessous, p. 7, n. 2). — II. *Enfance et éducation de François Ier*. — III. *Amours de François d'Angoulême. La reine Claude.* — IV. *François Ier et Marie d'Angleterre.* — V. *Louise de Savoie, le maréchal de Gié et l'évêque de Liège.* — VI. *Madame de Châteaubriant.* — VII. *La duchesse d'Estampes.* — VIII. *Louise de Savoie et Semblançay.* — IX. *Bourbon.* — X. *Maladie et mort de François Ier.*

dire adieu. Ce qui les décida ne fut pas tant (croyait-on) les ordres venus de Zurich que la pénurie dans laquelle se trouvait Lautrec. L'argent qu'il attendait de France n'était pas arrivé, et les subsides qu'il exigeait avec la dernière rigueur des Milanais ne lui suffisaient plus[1]. On peut voir par là combien peut nuire la négligence des princes ou de leurs conseillers. L'envoi de trois cent mille écus avait été promis au gouverneur du Milanais ; mais la mère du roi, qui avait plus à cœur de nuire à Lautrec que d'avancer les affaires de son fils, donna aux trois cent mille écus promis un autre emploi. Lautrec, ainsi abandonné par les Suisses, sortit de Crémone en y laissant une forte garnison, et, sans avoir empêché Prosper Colonne de passer l'Adda, il rentra dans Milan[2]. »

Trois points sont à noter dans le récit de Guichardin : 1° les premiers Suisses seraient partis dans l'automne de 1521, quatre ou cinq mois avant la funeste journée de la Bicoque ; 2° les trois cent mille écus (et non *quatre cent mille,* comme le dira Du Bellay) avaient été promis à Lautrec, quand après un voyage fait en France pour épouser la fille du grand maître René, bâtard de Savoie, comte d'Orval, il était revenu dans son gouvernement de Milanais; 3° Louise de Savoie aurait retenu cette somme, non pour se l'approprier, mais uniquement pour ajouter aux difficultés de la situation de Lautrec.

Résumons ce qui vient ensuite dans Guichardin. L'année suivante, avant Pâques, était arrivé dans notre armée d'Italie un nouveau renfort de Suisses recrutés par le grand-maître, bâtard de Savoie, et avec lui arrivait Anne de Montmorency, La Palice-Vandenesse et le grand écuyer Galéas de Saint-Séverin. Lescun, maréchal de Foix, frère de Lautrec, arrivait presque en même temps avec un secours d'argent[3] qu'un autre devait encore suivre. Novare fut assiégée et emportée. L'armée marcha sur Pavie. Après de nombreux assauts, Lautrec désespéra de pénétrer dans la place[4] et con-

1. « La Toussaint approchoit, les nuits devenoient longues, pluvieuses et froides; de sorte que nos Suisses s'ennuyèrent et s'en allèrent sans congé, s'excusans sur la faulte de la paye : de vingt mille payes que nous avions n'en demeura qu'environ quatre mille : vray est qu'ils estoient praticqués par le cardinal de Médicis cousin du pape. » (M. Du Bellay, liv. II, f° 33). Les Suisses durent quitter l'armée de Lautrec dans les derniers jours d'octobre.

2. Guichardin, *Lib.* XIV, § II.

3. « Cum pecuniis reversus » (Guichardin et Beaucaire).

4. « Jam deficiente stipendio per magnum magistrum e Gallia allato, Papia abs-

centra ses forces à Landriano, et de là à Monza. Il apprit dans cette ville que le nouveau secours que le roi lui envoyait était arrêté dans Arona, à l'extrémité du Lac Majeur, parce qu'entre cette ville et Monza, Anchise Visconti barrait le chemin à tout ce qui venait de France. Ce retard devait être funeste à nos gens[1] : les Suisses, toujours impatients de combattre parce qu'un jour de bataille leur donnait droit à double paie, et parce qu'ils espéraient plus tôt retourner dans leur pays, envoyèrent déclarer à Lautrec qu'il leur fallait, le jour même, ou leur paie ou la bataille[2]. Le maréchal, comme Montmorency et les autres capitaines, voyait clairement le danger d'assaillir une armée formidablement retranchée; mais il eut beau leur représenter que l'argent était envoyé, qu'il ne pouvait tarder plus d'un ou deux jours, tout fut inutile; il fallut engager cette bataille de la Bicoque, le jour de Quasimodo 1522, et la défaite rendit la position de notre armée désespérée. Brantôme dit qu'à la place de Lautrec il eût laissé partir les Suisses[3]; il peut bien avoir raison, mais en suivant le cours de ces guerres d'Italie toujours si pros-

cedere necessarium Lautrechus ducit. » (Gal. Capella, *De Rebus nuper in Italia gestis*, lib. 2, f° 15, Nuremberg, 1532). — Remarquons que le grand maître René de Savoie, chargé de porter des subsides à Lautrec, était en même temps son beau-père et le frère très aimé, très dévoué de Louise de Savoie.

1. « Landriano, quo facilius pecuniam quæ ex Gallia mittebatur acciperet, Modoetiam est profectus. Quæ pecunia Aronæ restiterat, propterea quod Mediolano in hunc finem Bustinum prope Aronam Anchises Vicecomes missus, ut ulterius progredi non posset efficiebat. Hoc impedimentum Gallorum res ad extremam confusionem redegit (Guich. lib. XIV, § 525). »

2. Le Féron soutient même qu'ils avaient reçu exactement leur paie : « Quant aux Suisses, encore qu'ayant receu leurs payes ne pouvoient se plaindre de rien, neantmoins ou par un desir de retourner en leur pays, ou parce qu'ils estoient admonestéz par quelques-uns d'entre eux pratiquéz et corrompus par l'argent de l'Empereur, et que s'ils ne hastoient leur retour ils seroient tenus pour proscrits par un commun decret de leur nation, ils demandoient la bataille ou declaroient publiquement qu'ils s'en iroient. » Trad. dans Du Haillan (p. 1950). Capella, qui écrivait même avant Guichardin, avait dit la même chose : « Prospero Colomnæ variis rumoribus et nuntiis significatum erat Elvetios diuturnam militiam ferre nolle, præsertim quum stipendium paulo post defuturum intelligerent, et propterea Gallum in ea loca hac solum ratione venisse ut commodius per velites pecunias nuper e Gallia Aronam usque ad se delatas reciperet, itaque Elvetios in officio contineret (f° 16). »

3. « Aucuns ont trouvé son excuse mauvaise qu'il fit au roy, qu'il n'avoit point d'argent pour payer les Suisses. Il les devoit très bien et beau laisser aller et les recommander à tous les diables » (*Vie de M. de Lautrec*).

pères au début, si funestes au dénouement, on voit les questions de solde se représenter constamment, et mettre constamment en danger les armées opposées; les Suisses et les Lansquenets du parti impérial se soulèvent, refusent de combattre ou s'éloignent plus fréquemment encore que les Suisses du parti français, parce qu'ils sont encore moins exactement payés. Le roi pouvait du moins espérer que le Milanais conquis suffirait à l'entretien de l'armée chargée de le défendre; mais à force de puiser, la source était à peu près tarie. Ainsi je ne voudrais pas assurer qu'en 1521, au temps où Guichardin rapporte la première défection des Suisses, le roi, qui avait à faire face aux trois armées de Henri VIII et de Charles-Quint, empereur et roi d'Espagne, ait tenu la main à ce que l'ordre donné à Semblançay d'envoyer de l'argent en Italie fût exécuté, d'autant mieux que cette promesse était quelque peu conditionnelle[1]. Ainsi, à la réserve de l'inculpation faite à Louise de Savoie, nous pouvons accepter le récit de Guichardin.

Après l'affaire de la Bicoque, vers le mois d'avril ou de mai 1522, Lautrec revint en France, dit Guichardin, non pour annoncer ses victoires, mais pour justifier ses revers, dus en partie à ses fautes, en partie aux caprices de la fortune.

Martin Du Bellay, qui rédigeait ses mémoires vers 1580, c'est-à-dire plus de vingt ans après la première publication de l'*Histoire des guerres d'Italie*, tout en répétant d'une façon assez obscure ce que Guichardin avait nettement exposé, montre une injuste prévention en ne tenant pas compte de tout ce qui, chez l'historien italien, atténuait la responsabilité de François Ier dans la perte du Milanais. Il nous présente bien Lautrec rapportant

1. Dans l'état des recettes espérées et des dépenses obligatoires présenté à Dijon le 5 août 1521 à François Ier par Semblançay il faut noter cet article : « Pour septembre 50,000 l. Une aide sur la duché de Milan, à cause de l'alliance faite avec les Suisses, et pour l'entretien des compagnies engagées, cent mille escus. Si la partie ne vient, Semblançay la fournira par advance sur les cent milles escus de Naples. » Or, suivant toutes les apparences, l'aide demandée aux Milanais n'avait produit que peu de chose, et les cent ou trois cent mille écus n'avaient pas été envoyés. Telle est, je crois, l'explication de ce problème historique; on verra plus loin par une lettre de Louise au trésorier Robertet qu'elle avait eu des raisons de penser que Semblançay avait envoyé l'argent.

2. Ce récit est d'ailleurs contredit par Le Féron.

en Italie la promesse, mal tenue par la suite, d'un envoi immédiat de *quatre* cent mille écus ; mais il confond les dix mille Suisses qui s'étaient éloignés en novembre 1521 avec les autres dix mille que le grand-maître avait amenés en mars 1522. Il passe sous silence l'argent apporté plus tard par Lescun et celui qui n'avait pu franchir Arona. Ces deux envois n'auraient pas permis à Lautrec d'accuser le roi de ne lui avoir fait tenir aucun secours d'argent depuis qu'il avait repassé les monts. Ce n'est pas par la faute du roi, mais par la sienne que Prosper Colonne avait pu passer l'Adda, que Milan avait été mal défendu et que Pavie n'avait pas été emportée.

Cette malheureuse campagne ne nous fait plus admirer dans le maréchal de Lautrec les grandes qualités militaires dont il avait auparavant donné et dont il devait plus tard encore donner tant de preuves.

« Le seigneur de Lautrec, dit Martin Du Bellay, estant de retour en France, si le Roy luy fit mauvais accueil, il ne s'en faut estonner, comme à celuy qu'il estimoit avoir par sa faulte perdu son duché de Milan, et ne voulut parler à luy. Mais le seigneur de Lautrec se voulant justifier, trouva moyen d'aborder le roy, se plaignant du mauvais visage que Sa Majesté luy portoit. Le roy luy fit réponse qu'il en avoit grande occasion, pour luy avoir perdu un tel heritage que le duché de Milan. Le seigneur de Lautrec luy feit response que c'estoit Sa Majesté qui l'avoit perdu, non luy, et que par plusieurs fois il l'avoit adverti que s'il n'estoit secouru d'argent il congnoissoit qu'il n'y avoit plus d'ordre d'arrester la gendarmerie, laquelle avoit servi xviij mois sans toucher deniers, et pareillement les Suisses, qui mesmes l'avoient contraint de combattre à son désavantage, ce qu'ils n'eussent fait s'ils eussent eu paiement. Sa Majesté luy repliqua qu'il avoit envoyé *quatre* cent mille escus alors qu'il les demanda. Le seigneur de Lautrec luy feit response n'avoir jamais eu ladite somme : bien avoit-il eu lettres de Sa Majesté par lesquelles il luy escrivoit qu'il luy envoyroit ladite somme. Sur ce propos, le seigneur de Semblançay, superintendant des finances de France, fut mandé, lequel advoua en avoir eu le commandement du roy ; mais qu'estant ladite somme preste à envoyer, Madame la régente, mère de Sa Majesté, avoit pris ladite somme de quatre cent mille escus, et qu'il en feroit foy sur le champ. Le roy alla en la chambre de ladite dame avec visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle luy avoit fait, d'estre

cause de la perte dudict duché, chose qu'il n'eust jamais estimé d'elle que d'avoir retenu ses deniers qui avoient esté ordonnéz pour le secours de son armée. Elle s'excusant dudict faict, fut mandé le seigneur de Semblançay, qui maintint son dire estre vray. Mais elle dist que c'estoient deniers, que ledict seigneur de Semblançay avoit de longtemps gardés, procedans de l'espargne qu'elle avoit faicte de son revenu. Et luy soustenoit le contraire. Sur ce differend furent ordonnéz commissaires pour decider cette dispute; mais le chancelier Du Prat (de longtemps mal meu contre ledit seigneur de Semblançay, jaloux de sa faveur et de l'autorité qu'il avoit sur les finances), voyant que Madame estoit redevable audict seigneur de Semblançay et non luy à elle, avant que souffrir ce differend estre terminé, mit le roy en jeu contre ledit seigneur de Semblançay et luy bailla juges et commissaires pour luy faire son procès. » (M. Du Bellay, liv. II.)

Il y a dans ce passage pour le moins de grandes inexactitudes: même en supposant que le roi eût été le moins respectueux des fils, eût-il nommé des commissaires pour décider qui lui en imposait de sa mère ou de Jacques de Beaune? Et le chancelier de France, par l'effet de sa jalousie contre Semblançay, eût-il tranché cette espèce de nœud gordien en nommant de suite des juges pour faire le procès au créancier de Louise de Savoie? La vérité, c'est que Semblançay, longtemps après le jour où cette scène est placée, resta dans les mêmes rapports de confiance avec le roi, qu'il conserva près de deux ans l'office de *général* ou intendant des revenus de Louise de Savoie, et que ces deux années passèrent avant que le roi et la régente ne l'obligeassent à rendre compte de sa longue gestion de leurs finances. Après les dernières lignes de Du Bellay qu'on vient de lire, il est singulier de ne plus trouver chez cet historien un seul mot de Semblançay ni de ses deux procès, qui eurent pourtant un retentissement comparable à celui du procès de Fouquet sous Louis XIV. S'il en eût parlé, les rapports d'affection qu'il pouvait avoir en 1560 avec les enfants et les parents de l'ancien général lui auraient sans doute fait dire avec Brantôme : « Aucuns ont pensé que le roy fit mourir un « peu légèrement monsieur de Saint-Blançay. Car, encore qu'il « eut faict faulte, il luy devoit pardonner pour son honorable « vieillesse, ses longs services faicts à quatre rois, et surtout « pour le beau nom duquel il l'honoroit, car il l'appeloit tou-

jours son père[1] (Vie de François Ier) ». Mais Du Bellay a préféré ne pas toucher à ce grand acte de justice.

On devait s'attendre à retrouver dans Beaucaire et chez Antoine de Laval[2] le récit de Martin Du Bellay; on l'y retrouve en effet, et décoré de nouvelles broderies. Comment, dira Laval en 1610, ne pas croire à toutes les iniquités, à toutes les violences de Louise de Savoie, quand Martin Du Bellay lui-même n'a pu se défendre de lui reprocher d'avoir, *par son avarice*, banni du service de Sa Majesté l'évêque de Liége, et d'avoir contraint l'éminent Semblançay à lui livrer quatre cent mille écus destinés au gouverneur de Milan? Quant à Beaucaire, il commence par suivre mot à mot Du Bellay : Lautrec revient en France non pour raconter ses triomphes, mais pour justifier ses défaites. Je souligne ce qu'il va ajouter de son propre fond.

« A quo non benignè, ut par erat, exceptus, *imo vero rejectus; mox Carolo Borbonio* equitum magistro *impetrante*[3], ad regem admissus, modeste questus est. Quid? inquit Franciscus, an alio vultu tanti principatus amissi auctorem excipere possum? Tum Lautrecius non se, sed regem ipsum ejus amissi auctorem fuisse libere respondit. Mature enim se et sæpenumero regem monuisse ni pecunia in militum stipendium præsto esset, milites omneis, se invito, dilapsuros : equitatum menses decem et octo gratis nullo accepto stipendio militasse; Helvetios in quibus robur peditum exer-

1. Cette qualification de *père* était alors assez banalement usitée du plus jeune au plus âgé. Pour Charles-Quint, François Ier était *son bon père* et Louise de Savoie *sa mère, sa bonne mère.*

2. Sur l'autorité de ces deux historiens, voyez un article publié dans le *Bulletin du Bibliophile* de mars 1881 : *Les historiens de François Ier.*

3. Le Féron et Brantôme disent aussi que Lautrec était allé trouver le roi à Moulins chez le connétable de Bourbon (un an avant sa défection) : comment alors supposer que le roi eût précisément sous la main sa mère et Semblançay? Comment admettre avec Varillas et Bayle que François ait fait aussitôt arrêter Semblançay *dans son antichambre?* « M. de Lautrec, dit Brantôme, fit (en cédant aux Suisses) une grande faulte. Le roi François le lui sceut tres bien reprocher quand il le vit à Moulins retournant de sa perte; lequel il ne vouloit voir du commencement, mais ayant obtenu une audience de luy, et luy ayant conté toutes ses raisons, et mesme sa faulte d'argent, l'en excusa après avoir ouy mons. de Saint-Blançay. Mais pourtant le roy luy sceut bien aussy reprocher que Prosper Colonne et le marquis de Pescaire n'avoient pas plus d'argent que luy, qui sans argent l'avoient chassé et battu, et luy sans argent n'avoit sceu se defendre. » Ici, comme on voit, il n'est pas question de Louise de Savoie, et les explications données par Semblançay paraissent satisfaire le roi.

citus erat, eadem de causa ipsum ut ad Bicoquam dimicaret coegisse; inde mox abiisse : cæteros et numero perpaucos et itidem male affectos resistendo non fuisse. — At (intulit Franciscus), ad quos quadraginta quæ ad te missa sunt nummum aureorum millia pervenerunt? — Litteras (respondit Lautrecius) quibus ad me ea mitti significabas accepi : cæterum ne ullum quidem teruncium accepi. Tum Jacobus Belnensis Semblancaius, quæstor summus, accersitus est. Qui hujus modi quidem mandatum a rege accepisse, sed Ludovicam regis matrem pecuniam, *cujus expensæ fidem in promptu facere paratus sit*, antecepisse testatus est. *Illa hominem peculatorem mentiri clamitans,* pecuniam quidem, sed alio nomine sibi debitam se recepisse professa est. At Pratus cancellarius, *bipedum omnium* (*ut supra dixi*) *nequissimus*, qui Semblancaio ob summam ejus auctoritatem invidebat (hunc enim propter venerandam senectutem patrem Franciscus appellare solitus erat), illi judices *e sua cohorte*, *hoc est*, *ex iis quos vel ad senatum Parisiensem promoverat vel sibi fidos alioqui sciebat*, *dedit* [1]. Tametsi non Semblancaium in Ludovicæ sed Ludovicam in Semblancaii ære certo esse norat [2], *addicti certis destinatisque sententiis judices et Ludovicæ et Prati metus hominem innocentem ut ferebatur extremo supplicio addixerunt. Quis autem Francisci socordiam non execretur? qui venationibus, scortis, choreis, mimis, ludicris equitum certaminibus* (*quæ « torneamenta » a Trojanis ludis, ni fallor, appellamus*, *quibus in turnum, ut vulgo loquitur*, *hoc est in gyrum*, *decurrebatur*) *totum se dedens*, *nullam tanti principatus curam susceperit*, *eam ad matrem*, *Lautrecio infestam quod de ejus impudicitia liberius locutus fuisset*, *rejecerit*, *Semblancaium*, *quod vera confessus esset*, *iniquo judicio circumveniri et in gratiam matris innocentem capite luere permiserit ; ne quis in posterum apud regem vera fateri auderet*, *et ut adulatoribus, quorum refertæ principum aulæ sunt, locus amplissimus ad mentiendum pateret ? »*

Beaucaire était d'autant moins en droit d'accepter le récit de Martin Du Bellay, qu'il s'était accordé prudemment avec Guichardin pour constater le double envoi d'argent apporté de

1. Imputation d'autant plus injuste que les commissaires désignés en 1524 pour vérifier ses comptes rendirent un jugement favorable à Semblançay.

2. C'est encore tout le contraire de la vérité. Semblançay reconnut avoir employé huit cent mille livres des finances de la régente, et la régente ne réclamait de lui rien de plus ni de moins.

France par Lescun et par les financiers qui n'avaient pu dépasser Arona. « Lautrecius de Lescuti fratris adventu certior « factus, *qui regiam pecuniam ferebat* ..... Modoetiam cum « exercitu concessit, ut *pecuniam e Gallia transmissam* « reciperet, quam qui deferebant Aronæ substiterant... Pecu- « nia tardius missa belli fortunam commutavit[1]. »

Ainsi Lautrec n'avait pu, en revenant en France, reprocher au roi de l'avoir laissé sans argent depuis son départ de France; il n'avait pu accuser de la perte du Milanais le défaut de subsides. Semblançay n'avait pu tenter de se justifier en rejetant sa propre faute sur Louise de Savoie, qui par conséquent n'avait pas répondu par un démenti, ni par un aveu qui eût mis le financier à couvert. Et François Ier n'avait pu s'écrier : « O ma mère, « aurais-je pu jamais penser cela de vous? » La haine de Louise contre Lautrec est également imaginaire : si elle eût été réelle, comme Beaucaire l'a prétendu, il faudrait reconnaître que son influence sur l'esprit du roi était peu sensible, puisque Lautrec ne cessa d'être dans la plus grande faveur; qu'à son retour en France il fut de nouveau investi du gouvernement de la Guyenne, et plus tard choisi pour tenter de nouveau la reprise du royaume de Naples.

Quant à ces accusations d'avarice faites à Louise de Savoie, on n'en trouve pas un seul indice dans tout ce que nous auraient permis d'en savoir les documents de ce temps-là, tandis qu'ils nous ont laissé de sensibles marques de sa générosité. Quand en 1521 le roi se disposait à aller combattre Bourbon, assiégeant Marseille, « il leva grosse armée, dit la *Chronique de François I*, et en cest « affaire monstra bien madame Loyse, mère du roy, la magna- « nimité de son tres noble cœur. Car de son avoir et chevance la « gendarmerie soudoya et advança de marcher » (p. 42). Plus loin encore, à l'occasion de sa mort : « Ce fut une bonne, prudente et « sage dame, et qui par sa prudente conduite, Dieu lui tenant la « main, preserva le royaume de France de plusieurs parcialités,

1. Il fallait dire seulement *tardius recepta;* car cette seconde somme suivait de près la première, et n'avait été arrêtée que par des causes indépendantes de la volonté et de ceux qui l'envoyaient et de ceux qui devaient la recevoir. Du Bellay s'était au moins gardé de parler de ces deux envois d'argent, dont la correspondance du roi, de Semblançay et de la régente ne permet pas de douter.

« mutineries et pragueries dont on se doutoit, durant que le roy « fut prisonnier en Espagne » (p. 93).

J'ajouterai que tout semble prouver que jamais il n'y eut défaut d'entente et de bonne intelligence entre Lautrec et la régente. En 1525, durant la captivité de François, c'est lui qui réside à Lyon auprès d'elle, pour veiller à sa parfaite sécurité. C'est lui qui se charge, sans doute au nom de Louise, de correspondre avec Marguerite, alors en Espagne, et de lui donner des nouvelles de sa mère.

« Madame, lui écrit-il le 6 octobre, vos lectres et ce que avez fait sçavoir par Pommeraye ont rejoui Madame, de sorte que, autant de peine et ennuy qu'elle avoit porté, elle a receu de joye. Et si ne luy avoit-on monstré que vos lectres qui l'asseuroient que le roy estoit sans fiebvre. Mais elle n'avoit cessé depuis de mener merveilleusement grand deuil jusqu'à l'arrivée dudict Pommeraye. Et afin que ne soyez en doubte de sa bonne disposition pour le desplaisir qu'elle a porté, je vous asseure que les bonnes nouvelles que luy avez envoyées l'ont remise en aussi bon estat qu'elle avoit acoustumé d'estre, et se porte bien et en tres bonne santé. Madame, j'ay bonne esperance, puisqu'il a pleu à Nostre Seigneur faire si grand grace que de nous saulver le maistre d'une si grande maladie, que le verrons de brief avec vostre bonne ayde, et me tienz pour certain que, après Dieu, l'avez plus servy et aydé que les medecins. Et pour ce, Madame, que sçavés assez le grand plaisir que ferez à madicte dame de luy faire sçavoir des nouvelles de la bonne santé dudict seigneur, ne sera besoin de vous en solliciter, me recommandant, pour fin de tout, tant que si tres humblement faire puis, à vostre bonne grace. A Saint-Just-lès-Lyon, Odet de Foix. » (A. Champollion, *Captivité de François Ier*, p. 346.)

Est-ce un homme détesté que la régente aurait chargé de la protéger contre toute chance de soulèvement, et qu'elle aurait choisi pour répondre pour elle aux lettres de sa fille? Personne ne le supposera. Tout ce qu'on a dit d'après Beaucaire et Varillas de la haine ardente et furieuse de Louise de Savoie contre Lautrec est donc de pure invention. Au reste, ce Beaucaire a vraiment bien choisi le moment d'outrager François Ier et de lui reprocher son indolence! Quand Lautrec revint en France, le roi était à peine reposé de la belle campagne de Hainaut, Champagne et Picardie, où il avait rejeté hors du territoire deux formi-

dables ennemis; il avait vu fuir à son approche Charles-Quint au-delà de sa ville de Valenciennes, et il venait de récompenser l'héroïsme de Bayard, le défenseur de Mézières, en le nommant chevalier de son ordre, et en lui donnant le commandement de cent hommes d'armes. Mouzon avait été repris, Hesdin, Bapaume emportés; Frauget qui avait livré Fontarabie avait été publiquement dégradé de noblesse, etc., etc.

Sans doute il était permis de préférer, malgré son invraisemblance, le récit de Martin Du Bellay à celui de Le Féron; mais pourquoi nos historiographes n'ont-ils pas en même temps averti que d'autres documents, pour le moins aussi autorisés, démentaient la version qu'ils avaient suivie? Pourquoi cette aveugle et constante prévention en faveur d'auteurs aussi déconsidérés que Beaucaire et Varillas? car bien qu'il leur arrive assez rarement de citer Varillas, pour ne pas éveiller l'incrédulité de leurs lecteurs, c'est Varillas qui leur a surtout fourni leur légende *dorée* de François Ier. Voilà ce que je me permets de leur reprocher[1]. Dans le double procès intenté deux et quatre ans plus tard à Semblançay, l'un civil et l'autre criminel, il ne fut pas dit un mot, pas fait une allusion à cet envoi réel ou simulé des trois cent mille écus promis à Lautrec. Louise de Savoie aurait donc fait poursuivre son général des finances parce qu'il s'était vu forcé de dire où cet argent avait passé, et dans ses défenses l'accusé n'aurait rien dit pour justifier ce qu'il avait fait! Serait-il monté à l'échafaud sans rien articuler contre la vraie cou-

1. Voyons comment Michelet tire parti de cet épisode pour jeter un nouvel amas de boue sur Louise de Savoie : « Florence faisait croire au roi de France que ses banquiers lui tiendraient prêts quatre cent mille écus pour payer l'armée, et rien ne venait. Lautrec éperdu *ne se fia pas au roi.* Il *tira parole de la reine mère* et des généraux des finances, du vieux trésorier Semblançay, homme sûr et estimé. Ils lui dirent : Partez, vous trouverez l'argent à Milan. N'étant pas rassuré encore, *il en exigea le serment. La reine mère et le trésorier jurèrent sans difficulté.* Il arrive et la caisse est vide... Pour l'argent du Languedoc qu'avait garanti Semblançay, il était venu, mais où? *au coffre de la mère du roi.* Dans cette crise extrême et terrible, l'*avare* Louise de Savoie, non contente de deux ou trois provinces dont elle avait les revenus, percevait ses pensions avec une âpre exactitude. Elle y trouvait de plus ce charme, cette volupté d'affamer Lautrec, de le faire échouer, d'en finir une fois, peut-être au prix d'un grand malheur public, avec cette Châteaubriant, vieille maîtresse de trois années qui ne tenait plus qu'à un fil. »

pable? Tant d'énormités, à notre avis, auraient dû faire quelque impression sur ceux qui accusent encore aujourd'hui la mère de François Ier d'avoir pris dans le trésor royal trois ou même quatre cent mille écus[1], et d'avoir fait juger, condamner et exécuter celui qui n'aurait fait qu'obéir à ses ordres.

Il convient maintenant d'opposer au récit erroné de Martin Du Bellay celui d'Antoine Le Féron, qui nous semble bien plus rapproché de la vérité, et dont aucun historiographe n'a tenu compte; nous en donnons ici la traduction insérée dans l'histoire de Du Haillan; elle est parfaitement exacte[2] :

« De prime abord (en arrivant en France) Lautrec trouva le Roy très marry, et de la perte de sa duché de Milan et de ce qu'il avoit précipité son départ. Et bien qu'il luy feist un assez bon et joyeux accueil, si ne sembla-t-il pas faire tant d'estat et compte de luy comme il avoit fait auparavant. Mais ledict seigneur se voulant justifier, impetra par le moyen de Charles duc de Bourbon que le Roy luy prestast audience. Et comme il estoit plus homme militaire et guerrier que non pas orateur ou courtisan, aussi parla-t-il en ceste sorte à Sa Majesté. »

Suit un long discours de Lautrec où il dit avoir été contraint par les Suisses de livrer le combat de la Bicoque, et se justifie d'avoir quitté trop tôt le commandement de l'armée d'Italie. Il rappelle au roi qu'il n'a pas démérité et qu'il a toujours été prêt à sacrifier sa vie pour un prince qui l'avait comblé de témoignages de confiance. « Que si j'eusse eu de l'argent pour fournir « aux payes de la cavalerie françoise plusieurs mois durant, je « n'eusse pas bougé de Laude (Lodi) ou de Cremone, etc. »

« A cela le roi François, comme il estoit très humain et très doux en paroles, fist response : « Ceste partie de votre harangue, seigneur de Lautrec, par laquelle vous avez recité les bienfaits que vous avez receuz de moy, n'estoit point necessaire. Car ny vous ne pouvez estre ingrat, ny je ne suis pas tel que si facilement puisse retirer mon esprit de l'amour et bienveillance que je vous porte, si vous ne cessez auparavant d'estre ce que vous estes. Par quoy, si vous m'aimez, ne me tenez plus à l'avenir de tels propos. C'est mon naturel

1. Valeur répondant à sept ou huit millions d'aujourd'hui.
2. *Hist. de Fr.*, liv. 30, éd. de 1627, p. 297.

de hayr plutost ouvertement que de dissimuler ma haine... Il est vray que j'ay griefvement porté vostre precipité depart de Cremone, attendu que ny la cavallerie françoise ny le ferme secours des Venitiens ne vous defailloit, et que je faisois resolution de dresser de nouvelles troupes de gens de pied pour vous envoyer... car jusques icy je vous ay fourni les gages et les payemens des gens de cheval, ou mes tresoriers les ont tres perfidement et deloyaument intervertis et retenus. Vous cognoistrez neantmoins à l'avenir que je desire non seulement entretenir mais accroistre mesme et amplifier vostre dignité. »

« Sur cela le seigneur de Lautrec remonstra qu'il n'avoit point receu les payemens des cinq derniers mois ; qu'il n'avoit sceu plus longuement suppleer au defaut de l'espargne royalle, et que tous ses amis et luy mesme s'estoient endettez partout... Alors le roy, qui pensoit qu'on luy eust envoyé l'argent dont il avoit donné charge, fit appeller Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, superintendant de ses finances, et luy demanda s'il n'avoit pas fait tenir au seigneur de Lautrec les deniers pour la guerre des mois precedents. A quoy luy respondit premierement avec assez d'impudence, et puis enfin advoua qu'à la verité il en avoit eu commandement du roy, mais que la somme estant preste à envoyer, il l'avoit comptée et baillée à certaines personnes, lesquelles introduites sur le champ en demandèrent pardon à Sa Majesté, et dirent pour excuse que leur croyance estoit que les affaires ne laisseroient d'aller aussi bien comme si elle eust esté envoyée. Adonc le roy : « Tant s'en fault, dit-il ; toute esperance de recouvrer Milan est perdue, et ce par vostre faute. » Et sans tenir plus long discour, il commanda qu'un chacun eust bon courage ; puis comme il surpassoit en humanité tous les princes et les rois de tout le monde, il rentra en grace avec le seigneur de Lautrec. Ce que j'ay recité suivant le rapport que m'en a fait Jacques Minuce, president de Toulouse, qui estoit tres familier avec le seigneur de Lautrec ; ne desirant pas recevoir le blasme sur moy, s'il y en avoit quelques uns qui puissent arguer que les familiers dudit seigneur l'eussent feint et controuvé pour le favoriser [1]. »

Lautrec était adoré de ses soldats, mais il était à la cour moins bien jugé : on lui reprochait sa sévérité, sa hauteur, son mépris

1. Il se peut que la famille et les enfants de Semblançay racontassent cette scène, trente ou quarante ans plus tard, d'une tout autre façon, et que Le Féron ait eu besoin de quelque courage pour rétablir ce qu'il regardait comme la vérité, que bien des gens avaient intérêt à obscurcir.

de tout ce qui n'était pas militaire. Peu de temps avant son entrevue avec le roi, ce caractère éclata dans une aventure que nous rapporterons d'après Le Féron.

« Un certain jour, le bastard de Rohan gardoit la porte de la chambre du Roy, personnage violent et fier, lequel, ou pour acquerir les bonnes graces des courtisans, ou par sa petulance, ferma la porte sur les talons du seigneur de Lautrec, ainsi qu'il sortoit de la chambre du Roy. Le seigneur de Lautrec ne peut supporter cette audace et temerité, ains rentrant sur l'heure dedans la chambre, dit plusieurs injures audit de Rohan, et luy donna quelques coups de poing dedans la bouche. Quelques uns pensoient que le Roy en seroit aigrement courroucé, s'attendant que pour ce sujet il y auroit information decernée. Mais luy, sçachant que le seigneur de Lautrec estoit impatient à supporter une injure ou contumelie receue, dissimula le faict, ou, selon que veullent aucuns, n'en sceut rien du tout. Car ledit seigneur de Lautrec demeura quinze jours après publiquement dans Paris, sans que l'on entendist que l'on eust procedé contre luy. Qui plus est, comme il fut de retour à la cour, et la mère du Roy se plaignant de ce qu'il avoit fait, il luy rendit une hardie preuve de sa cause, Guillaume Gouffier (Bonnivet) disant qu'il appaiseroit facilement le Roy. Auquel le seigneur Lautrec respondit qu'il n'avoit point besoin d'intercesseur. Et il s'en retourna dans la Guienne dont il estoit gouverneur. »

Bayle (1734), au mot Semblançay, ne s'est guère soucié de donner des preuves de ce discernement critique qu'il a si souvent montré. Sans exprimer la moindre incrédulité, il s'est contenté de reproduire ce que Varillas avait tiré de Beaucaire et ce qu'il y avait encore ajouté. Voici donc ce qu'on trouve également dans Varillas et dans Bayle :

« Jacques de Beaune, baron de Semblançay, administra les finances avec beaucoup de satisfaction jusqu'à ce que Lautrec eut laissé perdre le duché de Milan, faute d'avoir touché les sommes qui lui étoient destinées. Le Roy, qui en fut informé, fit appeler Semblançay. Au lieu de l'appeler son père, comme il avoit de coutume, il *le regarda de travers* et lui demanda pourquoi il n'avoit pas fait tenir à Lautrec les *cinq cent mille* écus qui lui avoient été promis. Semblançay, *qui ne connoissoit pas encore le danger où il estoit*, répondit *avec l'ingénuité qui lui étoit naturelle,* que *le second jour* que les assignations pour le Milanais avoient été dressées, la mère de S. M. *étoit venue à*

l'épargne et qu'elle avoit demandé d'estre payée de tout ce qui lui étoit dû jusques là, tant en pensions et gratifications que pour les duchés de Valois, de Touraine et d'Anjou, dont elle étoit donataire[1]. *Qu'il lui avoit représenté qu'en lui donnant tout à la fois une si grosse somme, le trésor royal seroit épuisé, et le fond destiné pour le duché de Milan diverti, contre ce que le Roi avoit ordonné le matin en sa présence et dont elle estoit demeurée d'accord. Mais que cette princesse s'estoit obstinée à ne rien rabattre de ses prétentions, et l'avoit menacé de le perdre s'il ne luy donnoit tout ce qu'elle luy demandoit. Et sur ce qu'il luy avoit remonstré qu'il y alloit de sa tête, si Lautrec ne trouvoit point d'argent à son arrivée à Milan, elle repartit qu'elle avoit assez de crédit auprès du Roi pour le mettre à couvert de toute poursuite, et qu'il n'auroit qu'à dire, lorsqu'on lui demanderoit compte du divertissement des deniers destinés à l'Italie, qu'il l'avoit fait par son ordre*[2]. Le Roi, pour achever de s'éclaircir, manda sa mère, et Semblançay répéta devant elle tout ce qu'il venoit de dire. *Ce qui la mit d'une telle colère que le respect qu'elle devoit à son fils ne l'empêcha pas de donner un démenti à Semblançay, ni de demander au Roi justice contre ce téméraire qui la vouloit rendre criminelle de lèze majesté. Mais comme on eût pu justifier, par la date des quittances qu'elle avoit laissées au trésor royal, qu'elle avoit touché l'argent destiné pour Lautrec, elle avoua bien d'avoir demandé le paiement de ses pensions ; mais elle soutint que Semblançay lui avoit donné de l'argent sans lui dire que c'étoit le même qui devoit passer à Milan. Elle nia tout le reste de ce qu'avoit dit Semblançay, et poursuivit sa détention avec tant d'ardeur que le Roi fut obligé de le faire arrêter dans son antichambre. Semblançay ne fut pas plutôt prisonnier qu'on lui donna des commissaires*[3]. *Le péculat fut le seul crime sur lequel on instruisit le procès*[4], *et il fut condamné à mort, soit que les juges appréhen-*

1. Les revenus du domaine de Louise de Savoie n'avaient rien de commun avec le trésor royal ; ils arrivaient directement au trésor de Louise, géré par Semblançay.

2. Ici Bayle, en reproduisant le texte de Varillas, met en note : « *Dans le procès criminel de Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, trésorier de l'épargne,* » où l'on ne voit rien de pareil.

3. Bayle en marge : « Qui furent le chancelier Du Prat qui devoit sa fortune à la mère du roi ; le président Gentil et quelques conseillers amis du chancelier (Varillas, p. 216). Mais Beaucaire me semble plus croyable, qui dit non que le chancelier Du Prat fut l'un des commissaires, mais qu'il les choisit. »

4. Non, mais les fausses quittances qu'il avait présentées et dont il ne put contester la supposition.

dassent d'irriter sa partie en opinant à de moindres peines, ou qu'ils fussent prevenus de la pensée qu'on ne pouvoit longtemps manier les deniers du Roi et avoir les mains nettes. L'exécution fut publique, mais sa mémoire fut justifiée quelque temps après.

« Tous les auteurs ne conviennent pas des circonstances qu'on vient de rapporter, et il y en a qui pretendent que Semblançay périt par une autre intrigue de cour. Ils disent (vers la fin de la vieille chronique d'Angers) que la mère du Roi n'avoit tiré de lui les sommes qu'elle luy demanda qu'après lui avoir donné des quittances écrites et signées de sa main; mais que le principal commis de ce trésorier de l'Epargne devint extraordinairement passionné pour une demoiselle de la mère du Roi, qui lui persuada de dérober les quittances de cette princesse; ce qui fut fait. Que, la mère du Roi assurée par là de le perdre impunément, Semblançay, ne trouvant plus dans son cabinet de quoi la convaincre, fut pris et condamné dans les formes; que son supplice fut public, mais que la vérité demeura cachée jusqu'à ce que la mère du Roi, estant sur le point d'expirer, la révéla au Roi et luy en demanda pardon. Enfin il y a des mss.[1] qui soutiennent que le moyen dont on usa pour perdre Semblançay fut de lui demander une somme immense pour les pressantes nécessités de l'État, qu'il voulut s'en excuser sur ce que non seulement le trésor royal étoit vuide, mais encore que le Roy luy étoit redevable de plus de 300 mille livres ; et que l'on prit de là pretexte de lui demander un compte exact de son administration. Qu'il le rendit dans les formes, et que comme il avoit mis un ordre merveilleux dans ses papiers, il justifia que S. M. lui étoit reliquataire de ce qu'il avoit dit. Que l'affaire en fût demeurée là si Semblançay eût été aussi grand politique qu'il étoit grand financier ; mais qu'il ceda à contre temps à la demangeaison de poursuivre en justice ceux qui l'avoient injustement accusé, et de plus s'obstina à prétendre d'être sur le champ remboursé de ce que le Roi lui devoit. Que Semblançay s'en trouva mal, puisque les ministres, ne pouvant autrement se défaire de ses importunités, gagnèrent un homme de Tours nommé Prevost, son commis, qui lui deroba les quittances de toutes les affaires secrètes; qu'après que l'on eut en main ce qui empêchoit de le convaincre de péculat, on l'arrêta et on lui donna des commissaires tirés des parlemens de Paris et de Bourdeaux. Qu'il demanda d'être renvoyé devant son ordinaire qui étoit l'archevêque de Tours, en vertu de ses lettres de

1. On sait ce qu'il faut penser des manuscrits et des papiers d'archives cités ainsi par Varillas. Personne ne les a jamais vus.

tonsure qu'il montra; mais que l'archevêque qui étoit son fils mourut alors[1]. Que Semblançay fut condamné à être pendu, et exécuté le 14 août 1527, à l'âge de soixante-deux ans. Qu'il fut conduit au gibet de Montfaucon à une heure après midy, et qu'il chicana sa vie jusqu'à sept heures du soir, dans l'espérance que le Roi lui enverroit sa grace sur l'échelle, comme S. M. l'avoit envoyée à Saint-Vallier sur l'échaffaut. Mais que celui qui l'assistoit à la mort lui ayant enfin declaré qu'il ne viendroit point, il s'abandonna au bourreau après avoir dit qu'il connoissoit trop tard qu'il valoit mieux servir le maître du ciel que ceux de la terre, et que s'il eût fait pour Dieu ce qu'il avoit fait pour le Roi, il en eût été mieux recompensé. »

Il est grand temps de rétablir la vérité.

Le financier qui signait de Beaune et se faisait nommer M. de Semblançay ne s'appelait ni Semblançay ni de Beaune; mais bien Jacques Fournier, natif de Beaune[2]. Il avait été attaché au trésor royal à titres divers depuis le roi Charles VIII, et dans les emplois qu'il avait occupés il avait acquis d'immenses richesses. Louise de Savoie, pour le remercier de son zèle pour elle, avait acheté la belle terre de Semblançay en Touraine pour la lui donner. On l'appelait le roi de Tours, et la ville de Laigle en Normandie était devenue sa propriété. Il paraît avoir dans le temps de son plus grand crédit excité de profondes inimitiés, puisque, le 22 mai 1520, un capitaine de lansquenets blessa grièvement un secrétaire du roi qu'il avait pris pour Semblançay (*Bourgeois de Paris*, p. 85). Je ne trouve pas qu'il ait été jamais en possession de l'office de général des finances; François dans ses lettres ne l'appelle seulement que son féal conseiller, son chambellan. Mais il était intendant-général des revenus de Louise de Savoie, et grâce à la confiance qu'il inspirait à François et à Louise, il fut souvent chargé de concentrer entre ses mains la recette des trésoriers et des comptables du roi, pour la remettre aux généraux en leur en marquant la destination. Quand les fonds de l'extraordinaire étaient épuisés, le roi s'en remettait à son zèle pour négocier des emprunts, en débattre les

1. Ce juge aurait offert de singulières garanties d'impartialité.

2. D'autres soutiennent pourtant qu'il s'appelait de Beaune et était né à Tours. Sa famille, demeurée puissante et considérée sous les successeurs de François, avait peut-être intérêt à dépister les recherches.

intérêts et fixer l'époque des remboursements. Et, remarquons-le ici, ce n'est pas François qui, le premier, avait eu recours à ces moyens extrêmes[1]. Nous lisons dans une réponse du chancelier Du Prat aux remontrances du Parlement contre la réception du concordat (1517) que « pour la défense de son royaume, le feu « roy Louis douziesme, à la grande foule du peuple et charge de « ses finances, avoit haussé les tailles, vendu de son domaine, « pris argent à intérests, retardé les gages et pensions de ses « officiers, emprunté vaisselle de ses subjects, et si Dieu n'y eust « pourveu, la monarchie de France, qui a si longuement duré en « grosse prospérité et honneur, eust esté en grand danger de « ruine. »

Cette opinion qu'avaient le roi et la régente de la prud'homie et de l'expérience de Semblançay avait fait que huit années s'étaient écoulées avant qu'il ne fût pressé de présenter ses comptes. Lui-même pensait apparemment que le roi ni la régente ne les lui demanderaient jamais. Outre la gestion des finances de Louise, il était encore gardien, comme intendant de Louise, d'un fond de réserve que François avait voulu former et dont la première assise était trois cent mille écus au soleil, reçus en 1518, 1519 et 1520, du jeune roi Charles d'Espagne, en échange de l'abandon que François lui avait fait en 1516 de ses droits sur le royaume de Naples. Le roi avait voulu que cette réserve fût absolument distincte de ses finances ordinaires et extraordinaires ; si bien que quand il lui arrivait d'y recourir, il le faisait *à titre de prêt*, avec l'intention de remplacer, dès qu'il le pourrait, la somme qu'il en allait tirer. Semblançay ne distinguait pas ce fond de réserve de l'épargne de la mère du roi. Dépositaire de si grandes valeurs, il lui suffisait, paraît-il, et ce fut là un premier tort, de répondre à toutes les demandes d'argent que lui adressait Louise, soit pour subvenir aux besoins pressants de la couronne,

1. Qu'on me permette de citer ici les réflexions aujourd'hui bien surannées de Garnier sur ces emprunts de l'Etat à gros intérêts. « C'est, dit-il, le premier exemple des rentes perpétuelles en France, et le germe d'une des plus grandes maladies de l'Etat. François, abusant de la dangereuse facilité que lui offroit l'oisive opulence des bourgeois, recourut plus d'une fois à cet expédient ruineux. Ses successeurs, plus embarrassés encore que lui, ne manquèrent pas de suivre son exemple : la classe stérile des financiers se multiplia, et a toujours continué depuis de dévorer la substance de l'Etat. » (*Hist. de France*, 1779, t. XXIII, p. 351.)

soit pour l'entretien de sa maison et de ses domaines. Elle s'en rapportait à ce qu'il lui exposait en gros de l'état de son épargne. Pendant la guerre soutenue contre une partie de l'Europe, en 1521 et 1522, les fonds de l'extraordinaire une fois employés, le roi avait eu recours à sa réserve; puis il avait puisé dans le trésor de sa mère. Enfin, à bout de ressources, il s'était adressé à Semblançay comme à l'homme le plus en état de trouver l'argent dont il avait encore un pressant besoin. Le général de Louise se fit un peu prier ; il avança d'abord ses deniers, enfin il emprunta de tous côtés. Quand il eut épuisé son crédit, il demanda à la régente de déclarer au nom du roi et en son propre nom que le remboursement de toutes les sommes empruntées ou à emprunter serait garanti par l'Etat et par elle, aux conditions et aux échéances convenues entre le créancier et l'emprunteur (lettres de Louise à Robertet). C'est ainsi qu'il était parvenu à répondre à toutes les nécessités de la situation.

Vers la fin de l'année 1523, sa façon de gérer les finances de la régente et sa négligence à distinguer, dans la disposition des deniers dont il avait la garde, ce qui appartenait au roi et ce qui appartenait à la mère du roi, commencèrent à éveiller des soupçons graves. La note suivante, écrite dans le *Journal de Louise de Savoie*, semble l'expression de ce changement défavorable : « L'an 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, sans « y pouvoir donner provision, mon fils et moy fumes continue- « lement desrobés par les gens de finance. » Ce *memorandum* personnel, qui n'était pas assurément destiné à voir le jour, est d'une incontestable sincérité. Mais combien il contraste avec les lettres du roi et de sa mère, que Semblançay mit entre les mains des commissaires chargés de vérifier sa gestion !

Les guerres apaisées, le 28 février 1523, il avait présenté l'état des sommes qu'il avait fournies. Elles s'élevaient au total de quinze cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-deux livres, ce qu'on pourrait évaluer aujourd'hui à vingt-cinq millions. Le roi avait reconnu l'exactitude des versements que Semblançay avait faits à diverses reprises entre les mains des généraux des finances de l'extraordinaire. Quand il lui avait demandé comment il avait pu se procurer tant de fortes sommes, il avait répondu qu'il avait d'abord épuisé ses propres ressources, et qu'il avait eu ensuite recours à son crédit et à la bonne volonté

de ses amis. Il avait été obligé de souscrire à de gros intérêts, qui font penser dans une proportion microscopique aux opérations de crédit de notre temps. Il répugnait beaucoup à François d'augmenter le chiffre des tailles ; il eût même voulu pouvoir renoncer à la crue imposée par Louis XII dans ses dernières années. Mais eût-il encore grossi cette crue, il n'avait pas le temps d'en attendre les résultats. Le roi lui donna la reconnaissance de cette somme, mais sans perdre son droit d'en faire vérifier l'exactitude. Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous sur les lettres que François et Louise avaient écrites à Semblançay en 1521, 1522 et même 1523, pendant la formidable invasion des armées anglaise, espagnole et impériale. Pour retenir sous les armes tant de gens de guerre français, suisses et allemands, il fallait de l'argent, toujours de l'argent, et le trésor était épuisé. C'est à Semblançay que le roi s'adresse pour en trouver. Quand, la guerre apaisée et les ennemis refoulés au-delà des frontières, Semblançay fut averti de rendre ses comptes, comme on le verra plus loin, il montra pour servir à sa justification treize lettres du roi et onze de la régente. Nous allons reproduire celles que leur intérêt recommande. Dans la première, datée de Montbard, 27 août 1521, le roi lui mande de pourvoir au paiement de douze ou quinze cents Suisses chargés de défendre Mouzon. Dans la seconde, écrite de Saint-Thierry près de Reims, le 14 septembre, nouvelle recommandation de ne pas laisser vides les caisses de l'armée. Louise, dans une lettre du 20 septembre, renouvelle les mêmes instances :

« Monsieur de Semblançay, j'ay receu à ce soir une lettre du Roy par laquelle il m'escrit que je vous commande pourveoir au payement des gens de M. de Vendosme[1], qui est chose plus que nécessaire. Car ledict seigneur me mande nommeement que, sans le faire promptement, toutes les bandes se perdent ; qui seroit la totale rupture de l'affaire et entreprise dudict seigneur. Et pour ce que vous-mesme pouvez assez considerer de quelle importance est cette affaire, pour le privilège de sa personne qui y est, je ne vous en feray plus long propos, fors que je vous prie qu'en diligence et sans y faire faulte vous y pourvoyez. Le reste des affaires dudict seigneur, et meismement de Mezières, se porte tant bien que mieux ne pourroit ;

1. Charles de Bourbon, duc de Vendôme, chargé de la défense de la Picardie.

car les ennemis ont abandonné le costé du royaume de deça la rivière et se sont retirez delà la Meuse, commençant à rompre les ponts, pretz à desloger dès qu'ils sentiront que le Roy marchera. Ces bonnes nouvelles et autres que vous ay faict sçavoir peuvent servir au profit de vostre commission, laquelle je ne vous recommande point pour l'affection que je sçay que vous y avez, priant Nostre Seigneur, mons. de Semblançay, qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Nogent sur Seine, ce 20e jour de septembre. Loyse. — Babou. »

Et le 1er octobre, elle autorise Semblançay à mettre tout ce qu'elle avait elle-même au service du roi :

« Monsieur de Semblançay, je vous envoye le double de la lettre que le Roy m'a escripte avecques ce que luy est venu de Tournay et de mess. de Vendosme et mareschal de Chabannes. Par là, vous entendrez que nous ne sommes pas à bout des affaires, et voy bien que en vostre endroict vous aurez à soustenir ung grant fez ; mais si ne fault-il pas que le cueur vous faille à si grant besoing : pour ce je vous pri que vous pensez à ceste heure pour le moys qui vient, et m'escripvez ce qu'il faudra que je face de ma part pour vous servir ; à quoy vous ne trouverez jamais faulte. A tant vous dy à Dieu, mons. de Semblançay, qui vous ait en sa sainte garde. Escript de Meaulx, ce premier jour d'octobre. Loyse. — Babou. »

La quatrième du roi n'est pas datée, mais la neuvième de Louise, écrite le 12 octobre, nous avertit que celle du roi avait été envoyée quelques jours auparavant. Il s'agit ici des seconds envois d'argent recommandés à Semblançay :

« Monsieur de Semblançay, vous savez assez de combien me touche la conservation de mon estat de Milan, et la necessité dans laquelle est tombé monsieur de Lautrec pour faulte d'argent [1]. A ceste cause, je vous prie sur tant que vous aymez mon honneur et le bien de mon royaume et mon aise et repos, que vous vueillez *à ce coup* employer vos cinq sens à trouver et envoyer audit sieur de Lautrec quelque bonne somme, oultre celle que luy avez envoyée, dont je vous mercye ; car sans cela, je voy ledit estat perdu, et en le secourant d'argent vous le sauverez et conserverez. Par quoy de rechef et encores une fois je vous prie, ne me faillez à ce besoing, qui est tel

1. Il semble vouloir laisser entendre à Semblançay que c'est à lui qu'on devait reprocher de n'avoir pas trois mois auparavant envoyé d'argent.

et si grant que vous voiez. Et je vous promets si bien et si grandement le recongnoistre envers vous et les vostres que vous aurez cause d'estre bien contant. Francoys. »

La lettre, tout entière de la main du roi, n'est pas contresignée (Ms. de la Bibl. Nat., fr. 2940, f. 3). On doit présumer qu'elle fut écrite sous l'impression de la nouvelle envoyée par Lautrec de l'abandon des Suisses à la fin de septembre 1521, et du retard de la paie qui avait pu le causer. La régente écrit de son côté à Semblançay (lettre neuvième) :

« Monsieur de Semblançay, je vous envoie une lettre que le Roy m'escript par laquelle vous verrez la peine en quoy il est de faire secourir d'argent monsieur de Lautrec. Et pour ce je vous prie que vous advisez à y pourveoir et de me mander expedient et moyen de le gecter hors de ceste peine. Car il (le Roy) n'a mestier d'aultre charge que d'icelle, là où il est de present en personne, qui est telle que vous entenderez par ce que j'ay commandé à Babou [1] vous escripre et faire savoir, avec tout ce qui est venu dudit seigneur et d'ailleurs. Pryant Nostre Seigneur, mons. de Semblançay, qui vous ait en sa saincte garde. Escript de l'abbaye de Chailly, ce xij^e d'octobre. Loyse. — Babou. »

Est-ce une ennemie de Lautrec, est-ce une mère insouciante des intérêts de son fils qui aura écrit cette lettre et toutes celles que nous avons conservées? Semblançay ne fit pas cette fois la sourde oreille : il trouva moyen d'envoyer de l'argent, ou plutôt d'en mettre à la disposition de Lescun, maréchal de Foix, comme il retournait en Italie. Nous le savons et par la cinquième lettre du roi et par celle de Semblançay :

« Mons. de Semblançay, Madame m'a fait sçavoir le bon commencement que vous avez faict pour secourir d'argent monsieur de Lautrec, dont je vous mercye tant que je puis ; car c'est service au besoing. Et pour ce que cela ne suffist, je vous prie parachevez et trouvez moyen de envoyer quelque bonne somme en toute diligence ; aultrement je voy mon estat en dangier de tomber en inconvenient irreparable. Par quoy je vous prye ne me faillir ad ce besoing non plus que vous n'avez faict aux aultres ; et croyez que l'obligacion en

1. Babou de la Bourdaisière, qui succéda en 1525 à Semblançay dans la charge de général des finances de Louise de Savoie.

demeurera telle que vous en aurez la congnoissance en la sorte que la vouldrez demander. Françoys. »

Semblançay écrivit la lettre suivante[1] avant d'avoir reçu celle qu'on vient de lire. On peut croire qu'il tient à exagérer la difficulté de trouver les sommes que ne cesse de lui demander le roi.

« Sire, vous avez peu entendre par Madame la provision qui a esté donnee pour le secours de mons. de Lautrec. Cela dimynue vos payemens d'aultant. L'on est contrainct de trouver aultre party pour empreunts, que je crains beaucoup n'y pouvoir advenir celon le desir que j'ay, et ne crains que l'impossibilité d'amys, de credit et de bources ; et qu'il vous plaise me fère ceste grace de ne mectre sur moy du tout vostre esperance et fondement d'ung si grant et gros affaire qu'il est, et aussi que je ne me sens pas force de le savoir du tout conduyre ; et si demeure en chemin, je ameroys mieulx desloger d'avance sans retour. Pour moy riens ne demourra se le puis trouver. Sire, je me recommande à vostre bonne grace si et tres humblement que je puis, et prie Nostre Seigneur vous donner bonne santé et bonne victoire contre vos ennemys. De Paris, le xve jour d'octobre. Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur. De Beaune. »

Il faut qu'en ces temps-là les moyens de communication aient été plus prompts que nous ne sommes aujourd'hui disposés à le croire, puisque le lendemain, 16 octobre, le roi campé au mont Saint-Martin avait reçu la lettre précédente et se hâtait d'y faire la belle réponse que l'on va lire; c'est la septième dans l'ordre des lettres présentées par Semblançay :

« Monsieur de Semblançay, vous m'avez tant de foys et en tous mes affaires, mesmement aux plus necessaires, si bien secouru et aydé de vous et de vos amys et credit que ne sera jamais que ne vous aye en estime et reputacion du meilleur serviteur de vostre estat que j'aye ne que sauroys jamès avoir en mon royaume ; et seroys ingrat se ne le recongnoissoys envers vous et les vostres ; mesmement le grant service que vous m'avez derrenierement fait pour le paiement des Suisses et avanturiers qui sont en mon service, lequel sans vous et vostre credit et conduicte estoit demouré, dont moy et mon royaulme et subgectz estions en danger de tumber en gros inconvenient ; qui est un service que je ne mectray jamès en

1. Ms. de Béthune, n° 8489, f° 48.

oray, car ce a esté ung coup à ce grant besoing. Et pour ce que, comme vous savez, je suis oultragé de mes ennemys qui, sans cause ne occasion, se sont mis en leur effort d'entrer en mon royaume et le piller et destruire, et l'ont fait où ilz l'ont peu ; de quoy moyennant l'ayde de Dieu et la grosse force de gens que j'ay mis sus, tant estrangiers que de mond. royaume, j'ay resisté, et s'en vont honteusement devant moy et mon armée; mais s'il m'est possible et le temps le peult porter, je leur donneray à congnoistre qu'ilz ont mal fait de venir m'assaillir ; et suis deliberé pour ce moys d'employer mad. armée à les grever et endommager en ce que je pourray, pour venger mes propres subgectz des maulx, tyrannies et inhumanitez qu'ilz leur ont faictes. Et consideré que aussi bien fauldroit-il payer mes gens du moys de novembre, pour les renvoyer en leurs pays et maisons, et qu'il fault trop mieulx que je les employe pour cedit moys, par quoy vous prie, mais c'est autant que ung bon maistre le peult faire à ung bon et loyal serviteur, que vous m'aydiez encore pour ceste fois à trouver et recouvrer le payement des susdites gens de pied et armée, et y emploiez tous mes bons serviteurs, officiers et subgectz et tous vos amys et credit, sans craindre de vous obliger à eulx, en vostre nom, comme vous avez plusieurs foiz fait. Car je vous promectz par ces presentes signées de ma propre main, et l'asseurez hardiement à ceulx qui vous ont fait et feront plaisir, que incontinent mon affaire vuydée, ce seront les premieres parties payées et acquittées, et n'y aura faulte nulle ; car j'entendz bien et à ceste heure mieulx que jamais de quoy m'a servy et sert vostre credit, que je veulx garder comme ung tresor en mes affaires. Et pour ce, mons^r de Semblançay, je vous prie derechef, faictes y en sorte que je soye du tout tenu à vous, et qu'on puist dire que vous seul[1] avez esté cause d'un si grant bien et honneur pour moy et mond. royaume. Et sur ce, je prie à Dieu que vous tienne en sa tres saincte garde. Escript au mont Saint-Martin, le xvj^e jour d'octobre 1521. Françoys. — De Neufville. »

Le même jour, 16 octobre, à moins qu'il n'y ait erreur d'un jour dans cette date, Louise, qui avait apparemment pris connaissance ou reçu le double de la lettre précédente, joignait ses instances à celles de son fils :

« Mons. de Semblançay, vous voiez maintenant le fort de l'affaire du Roy et qu'il est moins requis que jamais que, pour ceste heure,

1. Allusion à la prière que lui faisait Semblançay de s'adresser à d'autres.

ledit seigneur cassast de ses gens et qu'il affloiblist sa force, qui est la chose du monde qui peult le plus contraindre ses ennemys à venir à paix, tresve, composition honnorable et advantageuse pour led. seigneur. Touteffois que je pense que pour led. moys de novembre, il ne sera point de besoing que led. seigneur paye tout le contenu oudict estat qui vous a esté envoyé ; qui est la cause pour laquelle je vous mande que vous en escripvez à mondit frere le bastard ; et croyez, mons. de Semblançay, que je trouve merveilleusement bon que vous faictes ung voyaige devers le Roy, mais non pas plus tost que vous ayez fait tout ce que vous verrez qui est necessaire pour les affaires dud. seigneur et qui vous semble que vous povez mieulx faire estant là où vous estes que avec ledit seigneur. Sur cela et autres occurrences, vous me ferez savoir de vos nouvelles et si fault que je face ou dise aucune chose pour vous soullager. Et à Dieu, mons. de Semblançay, auquel je prie vous avoir en sa sainte garde. Escript de Compiegne, ce xvj^e jour d'octobre. Loyse. — Babou. »

Et le 28 du même mois, pendant que le roi, n'ayant pu joindre l'empereur, ramenait péniblement son armée vers Amiens, la régente recevait de nouvelles lettres d'Italie dont elle mentionne le contenu dans une lettre au trésorier Robertet (Ms. de Béthune, n° 8503).

« Monsieur le Tresorier, j'ay receu deux lettres que vous m'avez escriptes, l'une du partement du camp de Marquet et l'autre de l'armée du Roy au camp de Haulmont, par laquelle j'ay veu l'actente en quoy led. sieur a esté de la conclusion de ceste treve et la peine et travail que led. seigneur a soustenue et portée au passage que vous m'escrivez, qui ne peult estre sans ce que j'en aye ma part. Touteffois que ce m'est grant plaisir d'avoir entendu que ledit sieur soit de ceste heure en pais aisé et là où il a toutes ses forces autour de luy. Mons. le Tresorier, vous verrez ce qui est venu de monsieur de Lautrec, aussi ce que vous escript monsieur de Tarbe. Et pour ce que la lettre que m'escript monsieur de Lautrec porte une particularité quant au sujet des paiemens et une autre quant à l'advertissement que le seigneur Octavien Ursin a eu de Rome, je la vous envoye, vous advisant sur ce que, touchant lesdits paiemens, j'ay fait tout ce qui m'a esté possible de solliciter mons. de Semblançay ; lequel m'a asseuré avoir fourny trois cens soixante quatre mil frans pour le faict d'Italie depuis trois mois en ça [1] ; et qu'il a letres du general de Milan par laquelle il se tient

1. Vers le mois d'août, peu de temps après le premier retour de Lautrec en Italie.

satisfaict. Et sans faire que ceulx des finances qui sont par delà s'entretendent avec led. Semblançay il seroit impossible d'y congnoistre et savoir ce qu'il y fault faire; et pour ce fault-il qu'ils facent ouvertement ce qui leur a esté fourny et ce qui reste. Au regard de ce que mandoit led. Ursin, je n'y puis faire response jusques à ce que le Roy m'en ayt fait savoir son bon plaisir. Touteffois j'ay pretentement fait une depesche aud. sieur de Lautrec, par laquelle je luy ay mandé que, en attendant que je sache la volonté dud. seigneur, qu'il ne peult faillir de mettre les propos de paix ou appointement en avant, et pieça lui avoie escript ce que vous dit m'aviez, c'est qu'il lui devoit bien souffire d'avoir conservé l'estat du Roy; et ce néantmoings encore de present luy en fais mencion par mad. lettre. Le commandt et ung aultre des gens de mons. de Gueldres m'ont fait ung discours des affaires de leur maistre: je leur ay donné charge de vous escripre pour y faire ce que l'on verra estre bon. Mons. le Tresorier, combien que soit redicte, je ne puis retenir de vous mander le contentement que j'ay de la peine que vous prenez de si bien m'advertir, qui m'est plaisir et satisfaction plus grande que je ne sçauroia dire. Loyse. »

Cette lettre est d'une grande importance : Louise venait d'apprendre, par deux lettres de Robertet, que l'empereur avait au dernier moment refusé de conclure les trêves qu'il avait lui-même demandées. Il voulait que le roi abandonnât Fontarabie que l'amiral Bonnivet venait d'emporter glorieusement et qui donnait au roi l'espoir d'obtenir pour le roi de Navarre la restitution légitime de son royaume. Mais les Impériaux s'étant retirés au-delà de Valenciennes, François avait péniblement ramené ses armées en Artois. En même temps le maréchal de Lautrec avait mandé au roi le départ des premiers Suisses, qui n'auraient peut-être pas cédé aux sollicitations du conseil de Zurich, s'il avait reçu l'argent qu'on lui devait envoyer. On voit que Louise de Savoie ne comprenait pas qu'il ne l'eût pas reçu, Semblançay soutenant qu'il en avait un accusé de réception du général des finances du Milanais. Tous ces financiers s'entendaient-ils donc entre eux pour tromper le roi? Quant à ce qui est rapporté d'Octavien Orsini, il s'agissait apparemment du mécontentement qu'exprimait le pape de l'entreprise de Lescun sur Reggio, ville du domaine pontifical. Louise écrivait à Lautrec de ne rien décider avant de savoir ce que voudrait le roi, le priant de se con-

tenter de bien conserver le duché de Milan, et de ne donner au pape aucun sujet de se rapprocher des Impériaux.

En présence de cette lettre autographe adressée à un financier tel que Florimond Robertet, que devient le récit de Guichardin sur les trois cent mille écus soustraits par la mère du roi, sur la haine qu'elle aurait eue pour le maréchal de Lautrec? Dans les sages conseils qu'elle adresse à Lautrec, dans les peines qu'elle se donne à plusieurs reprises pour lui faire envoyer de l'argent, reconnaît-on cette ennemie acharnée, cette femme avide et impérieuse, dont l'influence aurait été si funeste à la France? En aggravant encore l'accusation lancée légèrement par Guichardin, Du Bellay, dans ses mémoires écrits cinquante ans après la mort de Louise, a cédé à d'injustes préventions contre cette princesse; c'est ainsi qu'il avait déjà parlé fort inexactement de la défection de Robert de La Marck, et qu'il s'éloignera plus d'une fois encore de la vérité quand il en viendra au connétable de Bourbon.

Les dernières lettres du roi présentées par Semblançay ne respirent plus la même confiance. L'avant-dernière est même l'expression d'un grand mécontentement, qui ne devait pas encore être définitif.

« Monsieur de Semblançay, j'ay veu par une lettre que le général de Beaune, vostre filz, a escripte au chancellier et à mon oncle le grand maistre, par laquelle il leur fait entendre que vous luy avez escript que, en promectant à Madame la somme de cent mille escus pour les voyages de mons. Suffort et d'Albanie [1], vous ne le voulustes jamais faire ny l'accorder sans promettre de vous rembourser de quelques parties que vous dites avoir fournies pour Fontarabie. Il me souvient tres bien, monsieur de Semblançay, que à l'heure que vous accordastes ceste somme à Madame que vous n'en fistes aucune excuse ny remise sur ledict remboursement. Et savez bien qu'il vous a esté faite assignation de ladicte somme sur les IIc m. l. venants, payable au terme de septembre, et de ce expediez acquits. Et quant à la partye de lxx m. l. que vous dictes vous estre due, j'ay commandé au tresorier Babou vous en envoyer les quittances, sur les

1. Ils devaient aller prendre le pape en Italie et l'amener à Marseille, où François premier alla le recevoir. Le roi espérait décider le pape à consentir à la dissolution du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon au profit d'Anne de Boulen, sa maîtresse. Louise, en catholique sincère, désirait prévenir la rupture prête à éclater entre Henri VIII et l'Eglise romaine.

diocèses de Tours, Angers, Le Mans et Bourges, où il n'y aura point de faulte. Par quoi, et ce qu'il y a encores entre vos mains tout plain d'autres parties, comme de monsieur de Laroche-Beaucour et plusieurs autres dont vous n'avez tenu aucun compte; sachant de quelle importance m'est ledict voiage de mons. d'Albanye, et quelle erreur ce seroit irreparable de faire faulte ou retardement, pour estre les choses en l'estat qu'elles sont[1], je vous prie de bien penser à tout ce que dessus et ne faire faulte de servir lad. somme, ainsi que dans le temps vous l'avez promis; ou autrement, je vous advise, si mon affaire et celle du voyage dud. s^r d'Albanye est aucunement retardé ou empesché pour cela, que je m'en prendray à vostre personne, de sorte que je donneray à congnoistre à mes serviteurs que je ne vueil plus estre trompé. Et pour ce fetes qu'il n'y ait point de faulte qu'il n'y soit satisfait. Et à Dieu, mons. de Semblançay, qui vous ayt en sa garde. Escript à Fontainebleau le IIe jour d'aoust[2]. Françoys. — Robertet. A mons. de Semblançay, mon conseiller et chambellan ordinaire, gouverneur et vicomte de Tours. »

Quel que soit le retour de bienveillance que l'on remarque dans la suivante et dernière lettre, on voit ici que la sécurité du roi était ébranlée et qu'il avait entendu bien des choses défavorables à Semblançay. Voici cette lettre :

« Mons. de Semblançay, j'ay receu vostre lettre faisant response à celle que je vous avoie escript, et dès hyer avoys veu ce que vous aviez fait pour contenter mons. d'Albanye des cent mille escus, et à quoy vous en estes demouré ensemble; de quoy je suis merveilleusement aise. Et fault que vous entendez, mons. de Semblançay, que la crainte que j'avoys qu'il vint faulte de ceste partie, qui eust esté le retardement de tout mon affaire, pour ne savoir à qui m'en deus prendre, fut cause de vous escripre les lettres que je vous ay escriptes, lesquelles vous povez penser avoir autant duré que la colère, et non plus. Car encores que l'on me dit qu'il s'y trouveroit de la difficulté, sy avoye ceste flance en vous, comme j'ay eu de toutes autres choses, qu'il n'y auroit point de faulte. De quoy et de la peine que je sçay que vous avez prise pour ce faire, je vous mercye bien fort; vous pryant croire que vous m'avez fait service si à propos, et dont je me doys tant contenter, que vous vous povez asseurer qu'avez les autres

1. Il était déjà trop tard. Henri VIII venait de rompre avec l'Eglise catholique et d'épouser sa maîtresse.

2. 1523. Dix jours avant son départ pour Lyon en passant par Moulins.

je ne le metray jamés en oubly, qui sera la fin. Priant Dieu, mons. de Semblançay, vous avoir en sa garde. Escript à Fontainebleau, ce v^e jour d'aoust (1523). Françoys. — Robertet. »

De nouveaux doutes sur la régularité des opérations financières de Semblançay ne tardèrent pas à prendre le dessus dans l'esprit du roi et de sa mère : trois mois après l'envoi de cette dernière lettre, François réformait l'administration de ses finances. Il supprimait les quatre offices de généraux ou intendants généraux. Les trésoriers ne devaient plus verser que dans les mains de Babou de la Bourdaisière, seul garde du trésor royal. Puis le roi, ayant inutilement demandé ses comptes à Semblançay, lui écrivit la lettre suivante :

« Monsieur de Semblançay, vous sçavez que depuis la Toussaint (1er novembre 1523) en ça, je vous ay dit et fait dire que vous eussiez à mettre en la chambre de mon conseil à Blois tous les originaux des estats tant généraux que particuliers, registres et autres papiers que vous avez devers vous du fait de mes finances, depuis mon avenement à la couronne jusques à présent, *ce que vous n'avez encore fait*. A cette cause, je vous commande et ordonne expressement que dedans trois semaines vous ayez à satisfaire entierement, et qu'il n'y ait faute; autrement j'ay commandé qu'on vous mette dans la conciergerie du Palais à Paris, pour après par la justice vous contraindre à ce faire. De quoy j'ay bien voulu vous advertir. Ecrit à Blois le neufviesme jour de may mil cent vingt-quatre. Françoys. — Robertet. »

Trois jours après, les originaux demandés étaient présentés aux membres de la Chambre du Conseil, à Blois[1], et la copie de ces originaux à la Chambre du Conseil des finances, à Paris. Le roi avait déjà nommé depuis deux mois les commissaires chargés de la vérification de ces comptes[2] :

« Françoys par la grâce de Dieu Roy de France, à nos amez et feaux conseillers Charles Guillart, chevalier, president en nostre cour de Parlement à Paris, Jean Sallet, chevalier, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel, maistre Jean Badonviller, maistre de nos comptes ordinaires, Pierre Michon et Guillaume Tertereau, auditeurs en la chambre de nos comptes à Paris, salut et dilection. Comme par

1. Procès ms. 7604, f° 11.
2. Ibid., f° 2.

ci-devant et même depuis notre avenement à la couronne, nostre amé et féal conseiller et chambellan, Jacques de Beaune, chevalier sieur de Semblançay, se soit entremis de la recette, maniement et distribution tant de nos finances que de celles de nostre tres chere et tres amée dame et mère, *dont il n'a encore rendu aucun compte;* au moyen de quoy ne se peult voir la certaineté de l'estat et fonds en quoy il puet estre tenu envers moy et nostre ditte dame et mère, des charges et entremises qu'il a eues, ce qu'il est requis de faire, tant pour le bien de nous, de nostre ditte dame et mère, comme pour la descharge et seureté d'iceluy de Semblançay, et à cette fin commettre aucuns bons et notables personnages, gens de bonne conscience, savants et experimentez, pour l'audition, examen et cloture d'iceulx comptes, et faire ce qui en tel cas est requis, pour avoir vraye connoissance du fait d'iceux;

« Nous à ces causes... sçachant que au fait qui s'offre nous servirez de loyauté parfaite et selon le jugement de vos consciences, vous mandons et commettons par ces presentes que, appellez avec vous nos amez et feaulx conseillers Me Lambert Meigret, secretaire et controleur de [l'extraordinaire de] nos guerres et Thomas Rapponel, comptable de Bordeaulx, lesquels en cest affaire voulons assister avec vous, ou l'un d'eulx en l'absence de l'aultre, pour la conservation des droicts de nous et de nostre dite dame et mère, vous procediez diligemment à l'audition et examen des comptes d'iceluy sieur de Semblançay... pour, ce fait et le tout bien entendu, estre par vous procedé à la cloture d'iceulx comptes, si voyez que faire se doibt, sinon nous en faire rapport pour y parvenir... Et vous avons et auxdits assistans donné et donnons plein pouvoir, autorité, commission et mandement especial... Donné à Paris le onziesme jour de mars l'an de grace mille cinq cent vingt-trois (avant Pâques) et de nostre regne le dixiesme. Françoys. — Par le Roy, de Neufville. »

Au mois de mai, Louise de Savoie donnait commission aux mêmes Meigret et Rapponel de procéder pour elle, comme ils étaient déjà commis à procéder pour le roi par la lettre précédente[1] :

« Comme puis naguères et pour bonnes et justes causes il ayt plu au Roy ordonner commissaires à mess. Jacq. de Beaune ..... pour ouyr, examiner et, se mestier est, clorre et affiner les comptes de l'administration et maniement qu'il a euz tant des deniers dud. seigneur

1. Msc., 2940, f° 14.

que des nostres, *dont il ne nous avoit et n'a encore rendu aucuns compte;* et avec ce le plaisir dudict seigneur ayt esté que, pour la conservation de ses droicts et des nostres, vous et chascun de vous en l'absence de l'aultre soiez assistans et presens à l'execution de ladite commission, laquelle nous avons, par nos aultres lettres, ratifflée et approuvée, donné puissance de faire tout ce que au cas appartient, ainsi que le tout plus à plein appert tant par lettres patentes dudict seigneur que les nostres sur ce expediées. Et pour ce que l'on vous pourroit obicer que par nosd. lettres ne vous est expressement donné povoir de agir et procurer pour nous en ceste matière sans avoir plus ample commission et mandement de nous, savoir vous faisons que nous conflans à plain et duement de vos personnes, sens, suffisance, loyaultés et bonnes diligences... nous vous avons commis, ordonnez... requerir la presentation des comptes que ledict de Semblançay nous est tenu rendre, iceulx impugner et debattre où ils ne seroient en forme deue, demander sur iceulx interrogatoires estre faict aud. s^r de Semblançay... promettant en bonne foy et parole de princesse avoir pour agreable tout ce que par vous et chascun de vous a esté ja faict et sera ci après procuré et negocié en ceste matiere. Donné à Amboise le 20e jour de mai l'an mil cinq cent vingt-quatre. Loyse. — Jodeau. »

C'est déjà contre Semblançay un préjugé assez défavorable que le peu d'empressement qu'il mettait à faire ce que lui demandait le roi. Depuis 1515, il avait été chargé d'une foule d'opérations financières dont il s'était acquitté à la satisfaction du souverain et de la mère du roi, mais dont il n'avait jamais fourni les pièces justificatives. Accusera-t-on le roi d'avoir manqué de patience et de longanimité en lui intimant, au mois de mai de l'année 1524, l'ordre de déposer en la chambre du Conseil tous les états généraux ou particuliers de ses comptes? Ce n'est pourtant pas un procès qu'il intente à Semblançay : il désigne un président du Parlement, un maître des registres de son conseil, un maître et deux auditeurs de la Chambre des comptes, pour examiner, vérifier, approuver ou contrôler la longue gestion de l'ancien général. A ces graves commissaires il adjoint, non comme juge mais comme son procureur spécial, Lambert Meigret, contrôleur de l'extraordinaire des guerres. Meigret devra, devant les commissaires-jurés, représenter la partie du roi et de Louise : il interrogera le comptable, il discutera les points qui pourraient présenter quelque difficulté.

Semblançay commença par récuser trois des cinq commissaires nommés par le roi : Sallet, qui mourut avant la fin du procès, parce que sa femme était mère du trésorier Philibert Babou, son successeur près de Louise de Savoie (c'était, disait-il, à l'instigation de Babou que Me Guillaume Rogé, neveu de Semblançay, avait perdu sa charge de trésorier de la régente, et qu'il avait été remplacé par Victor Barguin, cousin de Babou[1]); Badonviller, parce qu'il avait témoigné de sa haine contre lui, en l'accusant d'avoir conseillé d'augmenter le nombre des membres de la Chambre des Comptes et d'avoir fait diminuer leurs gages; Tertereau, parce qu'il avait des conférences avec maître Lambert Meigret et Thomas Rapponel. Semblançay demandait en outre qu'il ne fût permis à Meigret ni à Rapponel d'assister à l'examen des pièces soumises à la commission. Il soutint qu'on ne devait pas le juger comme comptable; qu'il lui devait suffire de livrer par écrit l'état des avances qu'il avait faites au roi et des remboursements qu'il avait reçus.

On n'admit ni ses récusations, ni son opposition à la présence de Meigret dans l'examen de ses comptes; on le déclara comptable, et comme tel obligé de justifier toutes les opérations de finance auxquelles il avait participé.

Semblançay s'inclina et obéit. Son avocat, Me Emery Lopin, répondit très clairement à toutes les questions qu'on lui adressa. Les lettres du roi et de la régente paraissent avoir fait surtout une impression favorable sur l'esprit des commissaires. Semblançay présenta les quittances en bonne forme des généraux et trésoriers auxquels il avait remis les grosses sommes par lui-même empruntées pour le service du roi. Dans ses défenses il y avait pourtant plusieurs points noirs, outre ceux qu'on découvrit plus tard. La régente, dont il administrait les revenus, ne figurait pas au nombre des créanciers du roi, auquel elle avait pourtant avancé de très fortes sommes. Semblançay avait de plus disposé pour le compte du roi des trois cent mille écus de Naples dont le dépôt avait été confié à Louise de Savoie. Il est bien vrai que Louise l'avait autorisé à puiser dans son épargne pour subvenir aux besoins pressants de la couronne; mais il

1. On peut voir dans les lettres de Corneille Agrippa toutes les imprécations qu'il lance à ce Barguin, coupable de lui faire trop attendre le paiement de sa pension.

s'était contenté de cette autorisation sommaire, sans avertir la régente de la façon dont il en avait usé. Devant les commissaires, il reconnut que Louise entrait en effet dans les 1,600,000 livres qu'il réclamait au roi pour huit cent mille livres environ, y compris les cent mille écus de Naples, tandis qu'en présentant au roi en 1522 l'état des sommes qu'il avait versées au trésor, il avait déclaré que le total de seize cent mille livres était tout entier le produit des emprunts particuliers qu'il avait faits de tous côtés. Il s'était dit sans doute que, s'il avait fait dans la somme totale la part de la contribution de la régente, le roi ne se fût pas pressé de l'acquitter, persuadé que Louise n'exigerait jamais son remboursement, tandis qu'il n'hésiterait pas à satisfaire les particuliers qui, comptant sur les échéances stipulées, avaient prêté à des conditions précises. D'ailleurs pour les sommes que la mère du roi avait avancées, il ne pouvait être question des intérêts, que devaient réclamer les autres créanciers; et ces intérêts pouvaient devenir le bénéfice de Semblançay [1]. Tout aurait conservé l'apparence d'une parfaite régularité, si la commission d'examen des comptes n'avait pas été nommée, et si Semblançay eût rapporté au trésor de Louise les sommes qu'il en avait tirées, au fur et à mesure des remboursements du roi. Le roi, en recevant en 1522 l'état des sommes qu'il avait fournies, lui avait demandé si toutes avaient été empruntées à des particuliers. Il avait répondu affirmativement, de manière à laisser croire au roi que la régente n'était pour rien dans ces emprunts. Quand les commissaires lui demandèrent un état à part de ce qu'il avait avancé pour le roi et de ce qui devait revenir à la régente, il s'excusa en déclarant qu'il avait toujours cru que les finances de la régente et celles du roi ne formaient qu'une bourse commune, et que ce qui appartenait à l'un était également la propriété de l'autre. Notons ici que si Louise de Savoie avait été telle qu'on l'a représentée, avare, intéressée, insatiable, elle ne fût pas restée si longtemps sans exiger de son surintendant le compte exact de ce qu'elle possédait. Elle avait de vastes domaines, l'Angoumois, les comtés d'Anjou, du Maine, de Gien, etc., etc. Ses revenus étaient à la disposition du roi, une fois couvertes les charges de sa maison, de ses officiers et

1. Louise se trouva créancière d'environ huit cent mille francs ; en admettant l'intérêt de deux ans, à six pour cent, on voit que le résultat n'était pas à dédaigner.

de l'entretien de ses domaines; le roi avait puisé dans ses coffres, quand il en avait besoin : mais la condescendance maternelle ne pouvait aller, comme le prétendait Semblançay, jusqu'à confondre ses revenus avec ceux de la couronne. C'est là ce que François et Louise surent bien dire aux commissaires invités par Semblançay lui-même à aller demander au roi et à la régente s'ils trouvaient bon que leurs finances respectives ne fussent pas séparées :

« Le vendredy huictième jour de juillet 1526, nous, Charles Guillart, Jehan Sallet, Jehan de Badonvillier, Pierre Michon et Guillaume Tertereau, commissaires etc., partimes de Montilz-sous-Bloys pour parler au Roy et à Madame sa mère, si leur bon plaisir estoit; et le dimanche ensuivant dixiesme desdits mois et an, les dits seigneurs et dame parlant aud. Guillart d'aultres choses, incidemment luy dirent separément, savoir est : ladicte dame, que tout ce qu'elle avoit et qu'elle avoit jamais eu a toujours esté au commandement dudict seigneur pour estre employé pour luy et ses affaires, et ne luy sauroit aucune chose refuser; mais elle a sa recepte, sa bourse et revenu à part, et officiers particuliers pour les recepvoir et ouyr les comptes; et a plusieurs foys dit aud. de Beaune, après qu'il disoit avoir employé de l'argent de lui et de ses amys pour les affaires du Roy, qu'il se feist rembourser. Ne scet point luy avoir specifiquement commandé qu'il baillast son argent, et s'il s'en estoit aydé sans son commandement, luy a, comme dessus a esté dit, plusieurs fois dit qu'il s'en feist rembourser.

« Et led. seigneur Roy dit que l'argent de madame sa mère avoit toujours esté à son commandement, quant il en a eu affaire, et scet que madite dame ne luy eust riens refusé; mais avoient bourses separées et diverses; et l'argent qu'il donnoit à madite dame, le reputoit appartenir à elle, jaçoit qu'il seust bien qu'il le pourroit recouvrer d'elle pour ses affaires. Et quant ledict de Beaune luy demanda son acquist de la somme de quinze cent soixante-quatorze mille et tant de livres, s'il luy eust dit que l'argent de mad. dame eust esté de ladicte somme, madicte dame ne luy eust jamès riens demandé. Mais il luy demanda expressement s'il y estoit compris, et il luy fist response que non, et que c'estoit de l'argent de luy et de ses amys et credit.

« Et le lundy ensuivant[2], tous lesd. commissaires se transportè-

1. Procès, ms. 2940, f° 76.

2. Le 11 août, la veille de son départ pour Lyon; quatre jours après, il était à Moulins dans la chambre à coucher du connétable.

rent devers monsieur le chancellier pour advertir le Roy de leur expedition [1], lequel en leur presence dist à messire Nicolle, chevalier, sieur de Villeroy, qu'il allast savoir audict seigneur s'il luy plaisoit que lesdits commissaires allassent vers luy. Ce qu'il fist, et raporta à mondit seigneur le chancellier, presens les dits commissaires, que led. seigneur luy avoit dit que luy et madite dame en avoient le jour precedent dit audit s^r president Guillart leur vouloir, et n'en vouloient autre chose dire [2]. Et estoient les dits Michon et Tertereau presents quant led. sieur de Villeroy parla au Roy, et ouyrent que ledict seigneur dist lesd. paroles aud. de Villeroy. Ainsi signé : Guillart, Michon, Tertereau [3]. »

On a déjà parlé de la rente de cent mille écus que le roi d'Espagne avait régulièrement acquittée en 1518, en 1519 et en 1520 : François en avait fait un fond de réserve dont il avait confié le dépôt à sa mère. Semblançay les avait encaissés. Jusque là rien de mieux. En 1521, comme on a vu, il aurait déjà dû compléter, à l'aide de cette recette de Naples, les trois cent mille écus promis à Lautrec ; il soutenait qu'il les avait envoyés, mais Lautrec ne les avait pas reçus, et de là de grands doutes sur la réalité de l'envoi. Puis, pour répondre aux demandes d'argent que le roi n'avait cessé de lui faire en 1521 et 1522 à l'époque de l'invasion anglo-germanique, Semblançay avait, sans prévenir Louise, versé aux mains du trésorier Meigret la totalité de cette pension de Naples, et Meigret n'avait pas été avisé que dans le total du versement était comprise cette pension de Naples. Ce fut le 20 décembre 1523, apparemment dans la prévision des exigences de la commission qu'on allait nommer, qu'il fit figurer pour la première fois ces 800,000 écus dans le total de 1,574,342 l. 17 s. 5 d. qui formaient la dette du roi. La régente fut étonnée que Semblançay l'eût laissée dans l'ignorance de l'emploi de ses finances. Voici comme il défendit ses opérations.

Le roi s'était reconnu le 28 février 1522 débiteur envers lui de quinze cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-deux livres dix-sept sols cinq deniers. Sur cette somme, en y comprenant la réserve des trois cent mille écus de Naples, il y avait pour le

1. C'est-à-dire l'avertir de la mission dont on les avait chargés, l'entretien qu'ils avaient eu avec le roi et la régente n'ayant pas eu le caractère de réponses qu'on pouvait rendre publiques.

2. Ils avaient alors bien d'autres préoccupations.

3. Msc. 2940, f° 38 v°.

compte de Louise sept cent sept mille deux cent soixante-dix-sept livres dont le roi devait se tenir débiteur envers elle. Semblançay avait, disait-il, été suffisamment autorisé à les employer au service du roi par les lettres de Louise[1], et le 20 décembre 1523 l'état lui en avait été représenté. « Si par défaut de fournir l'argent que le roi lui avoit demandé il fût advenu de grands inconvénients au royaume, Semblançay n'auroit pu s'en excuser; » car on avait alors épuisé tous les autres moyens de le rassembler. On avait vendu les greffes et les gabelles, on avait retardé les gages des offices, on en avait créé de nouveaux.

« Et est a noter que le Roy en toutes ses affaires a porté tel honneur et reverence à Madame de se conduire par ses advis et conseils; et de ne rien faire dont Madame n'ait eu la congnoissance. Et pour donner le tout à entendre, le Roy et Madame estant à Romorentin en février 1521, voyant les grans affaires qui s'annonçoient tant en Champaigne, Picardie et Guyenne que delà les monts, ledit seigneur ordonna un estat pour l'extraordinaire de la guerre, dont le fond fut près de seize cent mille livres; le tout de deniers d'empreunts, pour ce que son estat general estoit de trop chargé de cent mille livres et plus. Et le commencement de la guerre fut de l'argent que bailla Semblançay par le commandement du Roy et de Madame. Et le dernier jour de mars la ville de Mouzon fut prise et Mezières assiégée; et le Roy bougea hors de son royaume pour aller en Hesnault en ladite armée; et le camp dud. seigneur fut par longtemps à Atigny. Et fut fait un autre estat le 6 juin 1521, qui fut communiqué à Madame. Depuis fut fait autre estat, pour savoir où se prendroit le payement des Suisses qui devoient venir au service du Roy, où il ne fut trouvé aucun denier tant dudict seigneur que de mad. dame. Et ne peut-on trouver autre chose, sinon que par aucuns fu mis en avant de creer des offices de conseillers, les ventes des greffes, et creations d'offices d'esleus en Languedoc, avec autres creations d'offices par tout le royaume. De plus à Ostun fut par plusieurs fois tenu conseil, en la presence de Madame, pour regarder les moyens de trouver argent. On fit venir les Florentins de Lyon, qui offrirent cent mille livres. D'Ostun, le Roy se delibera d'aller à Langres pour visiter la frontière, et pour ce qu'il n'y avoit argent à luy fournir fut emprunté de

1. Cela n'était pas exact. Semblançay ne pouvait justifier la façon dont il avait disposé de cette somme qu'en citant la lettre de la régente où elle l'autorise à disposer de ce qu'elle possède pour le service du roi, mais sans parler des écus napolitains.

toutes bourses. Durant lequel voyage Madame demoura à Ostun et le Conseil du royaume avec elle. Au retour du Roy de Lengres, se trouvèrent ensemble mondit seigneur et madame à Troyes, avant le departement dudit seigneur pour aller en Hesnault. Et le jour devant son depart furent assemblé le grand maistre, l'archevesque de Sens, le tresorier Robertet et Semblançay; auquel dit led. seigneur qu'il falloit donner une bonne bataille pour employer led. mois. Lors fut mis en avant l'invention des admortissements, et d'envoyer à Paris et aultres villes du royaume pour faire des empreunts. Les admortissements faits à Paris ne vindrent à temps, et led. Semblançay fut contraint de faire plusieurs empreunts tant à Paris que par tout le royaume. Cependant Madame vint à Compiègne et à Meaulx, où luy envoya la plupart des lettres employées auxdits comptes. En ensuivant lesquelles Semblançay a faict telle diligence qu'il fournit aud. Meigret la somme de 891,375 livres 16 sols 6 deniers... De plus Semblançay a encore presté 279,026 livres pour subvenir aux urgens affaires dud. seigneur. Et par lesquels faits est respondu à ce que Meigret a dit sur l'article de l'estat fait à Dijon, mentionnant que Semblançay fournira *par prest* sur les 300 mille escus de Naples la somme de 891,172 liv. dont avoit faulte de fons au mois de juin [1], car ce denote que ledit seigneur se vouloit bien aider de cette somme, en la remboursant tous jours es avances de Semblançay. Ainsi l'ont lesd. sieur et dame par plusieurs fois declaré, mesmement à Paris en caresme dernier (1524) en l'hostel de ville, le Roy parlant de Madame dit qu'elle n'avoit jamais eu vouloir de thesauriser, mais avoit mis toutes ses affections au vouloir et desir de secourir luy et son royaulme. Par quoy lad. somme de 707,277 liv. dont Semblançay a fait depense au compte de Madame luy doit estre allouée. Et maintenant offre de tenir compte à demeurer chargé envers Madame, en le tenant en souffrance jusqu'à ce qu'il en soit remboursé par le Roy, dont il fera diligence plus facilement par le moyen de Madame, si son bon plaisir est d'y tenir la main, la suppliant très humblement que son bon plaisir soit accepter et ait agréable lesdits offres et estre aidant à Semblançay pour luy faire bailler ladite assignation. »

Malgré ces deux points noirs dans le compte de Semblançay, les commissaires rendirent une décision favorable au comptable. Le 27 janvier 1525, le roi étant en Italie et un mois avant la bataille de Pavie, sans rien décider quant à la sincérité des reconnaissances et quittances présentées par Semblançay, ils le

1. C'est là ce qu'il semble douteux que Semblançay ait fourni.

reconnurent créancier de la somme de quinze cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-deux livres versée par lui dans le trésor du roi. Dans cette somme était comprise celle de sept cent mille deux cent soixante-sept livres que Semblançay avait tirée de l'épargne de la régente pour les verser dans celle du roi [1].

On voit par la décision des commissaires si l'on doit s'en rapporter à ce qu'ont répété d'après Beaucaire tant d'historiographes sur le soin qu'aurait eu le chancelier Du Prat de choisir des commissaires vendus à la cour et décidés à satisfaire ses rancunes, et sur les sommes dont Louise de Savoie aurait été reconnue débitrice à l'égard de Semblançay. Meigret, après avoir entendu le jugement, en appela « en ce qui pouvoit être contre le « roy et y acquiesça en ce qu'il faisoit pour madame la régente, « quoy voyant, Emery Lopin dit que par mesme moyen il « appeloit de ladite sentence en ce qu'elle faisoit contre ledit de « Beaune. »

Ainsi Jacques de Beaune n'avait rien perdu, par ce premier jugement, de sa fortune ni même de son honneur. Il n'était tenu de rembourser Louise de Savoie que sur les sommes que le roi lui aurait payées à lui. Meigret, qui avait appelé du jugement, ne donna pas suite à cet appel, peut-être en raison des circonstances douloureuses dans lesquelles la captivité du roi plongea la France. Mais soit que l'on eût acquis de nouvelles lumières sur les malversations de Semblançay et de plusieurs de ses affidés, soit que les révélations du trésorier Jean Prévost, ancien clerc de Semblançay, eussent de nouveau compromis l'ancien intendant de Louise de Savoie, il fut obligé, deux ans après la première sentence, de se défendre du crime de péculat. Le roi nomma pour en connaître non, comme le suppose Beaucaire, des créatures vendues au chancelier Du Prat, mais les magistrats les plus haut placés, présidés par l'homme de son temps qui a laissé le plus pur souvenir d'indépendance et de probité, le président de Selva, assisté du lieutenant civil du Châtelet et des premiers présidents des parlements de Toulouse et de Dijon. On revint sur l'administration de Jacques de Beaune, on découvrit qu'il avait suborné ou corrompu plusieurs de ceux dont il avait présenté les

1. On avait reconnu le chiffre de cette créance par celui des recettes que Semblançay avait faites pour Louise de 1515 à 1523, et qui n'avaient pu avoir d'autre emploi.

quittances, et le 9 août 1527 il fut condamné au dernier supplice et à la confiscation de tous ses biens.

Je n'ai pas trouvé et je ne sais si on trouvera le texte original du procès criminel. Il n'a été mis à profit par aucun historiographe. Gaillard, qui n'avait pas même pris la peine de comprendre le sens et le caractère du premier jugement, s'est contenté de donner à la fin de son deuxième volume un extrait de la sentence criminelle, et il a cru pouvoir assurer que « Semblançay « avait été condamné pour d'autres crimes que celui pour lequel « il avait été arrêté, le divertissement des fonds destinés en 1521 « pour l'Italie!! » Heureusement le *Bourgeois de Paris* va nous aider à dissiper tous ces nuages.

« En février 1523 (1524), nous dit-il, le Roy pourvoiant à ses finances avec son conseil delibera faire rendre comte à messire Jacques [de] Beaulne, seigneur de Samblançay, natif de Tours et l'un des quatre generaux de France, de toute la charge et administration qu'il avoit eue, tout le temps passé, des finances du Roy. Et pour ce faire luy furent ordonnéez six personnes pour ouyr ses comptes, à sçavoir le viel homme Du Tillet, le tresorier Meigret, le president Guillard, Berthelot, Sallet et Bandonvillier[1]. Et ordonna le Roy que doresnavant ses finances ne passeroient plus par nulz fors que par les mains du tresorier Babou, et que rien ne se fairoit plus sans le conseil du Roy. Et les tresoriers et generaux n'auroient plus les finances du Roy, et que tous receveurs et gens de finance comptables apporteroient tous les deniers es mains dudict Babou; ce qui fut faict à cause des larrecins et pilleries qui se faisoient es finances du Roy, et que ledict de Beaulne demandoit grans deniers au Roy qu'il disoit luy estre deuz par le Roy, et qu'il avoit faict de grosses acquisitions; mesmement qu'il avoit acquis la ville de Leigle en Normandie, qu'il achepta de mons. de Penthièvres l'un des barons de Bretaigne; lequel de Penthièvres, depuis ceste vendition, s'en alla rendre et prendre le party de l'Empereur contre le Roy[2]. Or est-il ainsi que le Roy et son conseil s'esmerveilloient

1. Cette liste n'est pas exacte. Du Tillet ni Berthelot n'avaient été de la commission.

2. Il est difficile de concilier ce passage avec un autre (p. 117 de l'éd. Lalanne) : « Deux mois avant la fuite de mondict sieur de Bourbon, monsieur de Painthièvre s'en alla semblablement vers l'Empereur, pour prendre son party contre le roy de France. Il estoit grand seigneur en Bretaigne, lequel parce que le Roy l'avoit destitué de sa seigneurie de Painthièvre et l'avoit donnée à monsieur de Bonnyvet, admiral de France (qui estoit son grand mignon); après qu'il eust parlé au Roy, luy remonstrant comme il l'avoit destitué de la dicte seigneu-

desdictes grosses acquisitions et gros bastimens. Ledict de Beaulne avoit achepté ladite ville de Leigle quatre-vingt mille escus (répondant à plus de trois millions d'aujourd'hui). Finablement, environ un an après, fut par sentence desdictz commissaires et auditeurs dit que le Roy estoit redevable envers ledict de Beaulne en la somme de deux ou trois cens mil livres[1]. Mais n'estoit la dicte somme audict de Beaulne, mais estoit à plusieurs marchands de Paris, lesquelz il avoit associez avec luy par finesse et cautelle. De ladicte sentence le Roy s'en porta pour appellant à la cour de Parlement et ledict de Beaulne aussi..... par quoy ledict compte pour lors n'eut point si tost fin, et dormit la chose jusques au dimanche VIIIe [decembre] de 1526[2], que ledict de Beaulne fut prins prisonnier à Paris de par le Roy et mené à la Bastille. Et estoit pour lors le Roy allé vers Liance et ce jour mesme furent pris ses biens et mis en inventaire. En ce mesme temps fut aussi mis prisonnier maistre Jean Prevost, homme de finances, et mené au Louvre en prison. Ce fut celuy qui accusa ledict de Beaulne; mais on disoit que c'estoit une feinte dudict emprisonnement d'iceluy. Prevost.

« Item (1527), fut prins à Lyon et amené à Paris un nommé Robert Albisse (Albizzi), italien, bancquier, parce qu'il estoit de l'alliance, et qu'il s'entendoit avec ledict de Beaulne, qui luy bailloit grosse somme de deniers qu'il prestoit au Roy à interest, et

rie pour la donner audict amiral, qu'il luy pleut de luy rebailler, ce que ne voulut faire le Roy, mais luy respondit paroles frivoles. Alors ledit seigneur de Painthièvre dit au Roy qu'il luy convenoit prendre party aultre part qu'en son royaulme. Le Roy luy dit : Faictes ce que vous vouldrez. Alors il s'en alla incontinent vers l'Empereur, qui le receut, car il avoit faict son apoinctement avec luy devant. »

Voilà comme la chronique populaire expliquait la défection de René de Brosse; mais rien n'est à retenir de ce conte : le roi ne pouvait prendre le grand fief d'un de ses hauts barons sans jugement préalable; à plus forte raison ne l'eût-il pas fait pour le donner à un autre. Mais la voix populaire, qui veut tout expliquer, admet pour cela toutes les impossibilités. Penthièvre avait été confisqué par Louis XI, à la suite de la guerre du bien public. René de Brosse avait demandé au roi de le rétablir dans le domaine héréditaire, et François Ier, qui en avait déjà disposé, ne put le satisfaire; de là sa défection. Afin de s'y préparer il avait offert à Semblançay de lui céder non pas Etampes qu'il ne possédait plus, mais la ville de Laigle que le roi lui avait fait recouvrer. Dans la lettre d'un émissaire de Louise de Savoie, nommé Loys Martin, chargé vers 1527 de rechercher les complices de la défection de René de Brosse (Fonds Dupuy, n° 486) il dit : « J'espère trouver la vendition de Laigle faite à Semblançay, à son fils, à Cothereau ou à leurs adhérents et venir au point que je vous ay toujours dit 17 nov. (1527). »

1. Peut-être mal écrit, pour XII ou XIII c. m. livres.

2. Le mois est en blanc, mais l'emprisonnement eut lieu le 3 janvier 1527.

neantmoins c'estoit ledict de Beaulne qui en prenoit les proufitz.

« En ce temps, un autre bancquier nommé Thomas Cadaigne, Florentin, estant à Lyon et estoit fort puissant homme riche, oyant ces nouvelles, il s'enfuit de Lyon et s'en alla vers Avignon, parce qu'il estoit des alliez et complices dudict de Beaulne, et eust esté mis prisonnier s'il ne s'en fut fuy.

« Et est à noster que furent deleguez de par le Roy aucunes personnes pour estre juges et pour faire le procès dudict de Beaulne. C'est assçavoir le premier president de Selva, le lieutenant civil de Chastelet de nommé Bourg, les premiers presidents de Thoulouse et Dijon.....

« Audit an 1527, le vendredy neuviesme aoust, la veille de la feste sainct Laurent fut prononcé l'arrest ainsy qu'il s'ensuit :

« Veu par les juges ordonnez par le Roy le procès criminel faict contre messire Jacques de Beaulne, chevalier, seigneur baron de Saint-Blançay, vicomte de Tours, conseiller et chambelan du Roy nostre sire, baillyf et gouverneur de Touraine, prisonnier à la Bastille; les informations, interrogations, confessions, confrontations de tesmoings, lettres, registres, estas et autres papiers, lettres de clericature dudict de Beaulne, cayers de defenses, justifications par luy baillez; le procès faict par devant les commissaires sur ce ordonnez, tant au Montilz soubz Bloys que en ceste ville de Paris..... ensemble les procès mis par devers les juges par madame Jeanne Ruzé sa femme et messire Guillaume de Beaulne, chevalier, general de France, son filz; veue aussi la requeste presentée par Madame mère du Roy tendant à ce que le jugement qui seroit donné sur le procès criminel fut sans prejudice de la debte et sentence par elle obtenue; et tout consideré : dit a esté..... iceux juges ont déclaré et déclarent ledict Jacques de Beaulne, estre attaint et convaincu des larrecins, faulcetez, malversations, abbuz et males administrations es finances du Roy mentionnées audict procès. Et pour reparacion desquels crimes et delictz, ils l'ont declaré estre privé et le privent de tous honneurs et estas, et oultre iceluy ont condamné à estre pendu et estranglé au gibet de Montfaulcon, et tous ses biens meubles et heritages confisquez. Sur lesquels biens et confiscations sera prinse la somme de 300 m. livres tant par execution des sommes des parties robbées et mal prinses par ledict de Beaulne sur lesdictes finances du Roy nostre sire, et aultres dommaiges et interestz par luy faictz et commis en icelles. Laquelle somme lesdictz juges ont adjugée au Roy sans prejudice de la debte pretendue par Madame mère du Roy. »

« Et fut prononcé iceluy arrest ledict jour par maistre Guillaume Maillart, lieutenant criminel au Chastelet de Paris commis pour

luy faire ladicte prononciation. Ce qu'il fist à la personne dudict de Beaulne.

« Dont après la dicte prononciation faicte, le dict de Beaulne se porta pour appelant en la cour du Parlement, disant par luy que ladicte prononciation estoit par sentence, et que d'icelle il en pouvoit appeler en la cour du dict Parlement. Par quoi, au nom dudit appel, l'execution surcea jusques au lundy ensuivant.....

« Le jour de lundy (12 août), il partist de la Bastille et fut mis sur une mulle, ayant le bonnet en sa teste, sans estre lié, et avoit vestu une robbe de drap frizé de couleur tannée, obscur, enfumé, un saye de veloux noir, et l'accompagnoit ledict lieutenant criminel avec M. de Gonez avec tous ses archers, lequel estoit lieutenant du prevost de Paris. Et aussi y estoient..... les gens du guet à cheval et à pied, les sergens de Chastelet et moult de peuple de la ville; et luy fut fait son cry en trois lieux, cest assavoir porte Bauldetz, devant Chastelet et au gibet.

« Item luy fut baillé pain et vin devant l'eglise des Filles-Dieu par ledict couvent, comme on a de coustume faire aux pauvres criminelz. Item luy fut baillé une croix de boys paincte de rouge en sa main, et luy fut mis la teste nue et osté son bonnet, et fut mené jusques au gibet la teste nue.....

« Or est-il ainsy que ledict de Beaulne depuis la reddition de compte ..... fut accusé par un nommé maistre Jean Prevost, son clerc, qui aussi estoit tresorier des finances du Roy..... Mais en faisant ladite accusation envers le Roy il obtint pardon du Roy et abolition desdictz larrecins qu'il avoit faictz avec ledict de Beaulne. »

Un autre chroniqueur parisien du temps nous donne des détails intéressants sur le supplice de Semblançay :

« Et comme eussent aucuns présidens et conseiller vacqué par plusieurs jours à faire son procès, après qu'il eust vu la mort de ses filz puisnez[1], lesquels, à granz frais et mises, il avoit procurez estre pourveuz, finablement fut iceluy Jacques Fournier ou de Beaune par les commis à faire son procès condamné à estre pendu et estranglé au gibet de Montfaucon. Mais comme on luy eut prononcé son dicton, survindrent quelques nouvelles par quoy l'execution fut retardée jusqu'au lundy suivant, auquel jour... partit de la Bastille. Ledict seigneur estoit aagé de septante et cinq ans, qui tant d'hon-

1. De Jeanne Ruzé, sa femme, il avait eu trois fils; Jacques, évêque de Vannes, mort en 1511; Martin, archevêque de Tours, mort quelques mois avant son père, et Guillaume, qui conserva la baronnie de Semblançay, et finit par reprendre sa charge de général des finances.

neur avoit eus en sa vie que du Roy estoit appelé compère ; et mis entre les mains du bourreau et mené au gibet; lequel portoit son adversité en si merveilleuse constance que tous ceulx qui le veoient en estoient esmerveillez. Et luy estant à l'échelle confessa avoir bien la mort desservy, parce qu'il avoit plus obei aux hommes[1] et au monde qu'il n'avoit à Dieu. »

On remarquera la constance qu'il montra en allant au supplice et qu'avait fortifiée soit l'absolution de son confesseur après la complète décharge de sa conscience, soit l'espoir qu'il gardait dans la clémence bien connue du roi, nouvellement éprouvée à l'égard des complices du connétable de Bourbon. Son apparente résignation et ses cheveux blancs tiraient des larmes de tous les yeux, et formaient contraste avec l'abattement du lieutenant au Châtelet, chargé de le conduire. Le fameux huitain de Marot est à la fois à l'honneur de la constance de Semblançay et de la compassion du lieutenant Maillart. Il l'appelle *juge d'enfer*, parce que, comme Eaque, Néron ou Rhadamanthe, il présidait à l'entrée des âmes dans le royaume des morts :

Lorsque Maillart, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançay l'ame rendre,
A vostre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien ? Pour le vous faire entendre,
Maillart sembla homme que mort va prendre,
Et Semblançay fut si ferme vieillart
Que l'on cuidoit pour vray qu'il menast pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillart.

D'ailleurs, Clément Marot ne doutait pas de la justice de la sentence du Parlement ; dans une belle complainte sur la mort de Jacques de Beaune, il la lui fait reconnaître à lui-même, tout en constatant que celui qui dénonça ses malversations avait été son clerc :

En son giron jadis me nourrissoit
Doulce Fortune, et tant me cherissoit
Qu'a plain souhait me faisoit delivrance
Des haulx honneurs et grants tresors de France.
Mais cependant sa main gauche tres orde
Secretement me filoit une corde,

1. Aux hommes, et non pas au *roi*, comme on lui a fait dire.

Qu'un de mes serfs pour saulver sa jeunesse
A mis au col de ma blanche vieillesse;
Et de ma mort tant fut laide la voye!
Et mes enfans, lesquels, helas! j'avoye
Hault eslevez en honneurs et pouvoir,
Hault eslevé au gibet m'ont pu voir.

Ces derniers vers prouvent que Marot était mal informé et rimait ces vers le jour ou le lendemain de l'exécution, puisque des trois fils de Semblançay, Guillaume, le seul survivant, avait gagné la frontière avant le jour du supplice de son père. D'ailleurs nous verrons que le cadavre ne resta qu'un jour suspendu aux fourches de Montfaucon: Marot ajoute, pour mieux accentuer sa conviction de la justice de la condamnation :

J'eus en effet des plus grands la faveur,
Mesme le Roy son pere m'appella,
Mais tel faveur Justice n'esbranla;
Car elle, ayant le mien criminel vice
Mieulx espluché que mon passé service,
Près de Rigueur, loin de Misericorde,
Me prononça honte, misere et corde.
Si qu'à mon loz n'est chose demourée
Qu'une constance en face coulourée,
Qui jusqu'au pas de mort m'accompagna
Et qui les cœurs du peuple tant gaigna
Qu'estant meslée avecques mes ans vieulx
Fist larmoyer mes propres envieux.

Il ne faut pas avoir trop égard aux pièces satiriques alors composées en approbation de la mort de Semblançay, le populaire étant naturellement porté à se réjouir de la punition des financiers, et ces pièces pouvant être soupçonnées de partir des bas-fonds de la cour ou du Parlement. Quand Semblançay fut exécuté, François était à Amiens, et peut-être s'il avait été à Paris aurait-il adouci la rigoureuse sentence : au moins ne voulut-il pas que le fils du supplicié, Guillaume de Beaune, dont la gestion n'avait pas été soupçonnée, partageât la même disgrâce. Il avait pris la fuite aussitôt qu'il avait prévu la condamnation de son père; François lui fit dire qu'il pouvait revenir et qu'il n'avait rien perdu de son estime. Il conserva la charge de général des finances et sans doute une forte partie de la succession de son

père, puisqu'il s'intitula à compter de ce jour baron de Semblançay.

Mais ce n'est pas un faible témoignage de l'équité qui présida au jugement de Jacques de Beaune que la lettre qu'il écrivit au roi la veille ou le jour de son exécution. Depuis la fin de l'année 1523, il n'exerçait plus de fonctions publiques. Les juges, avant de le condamner, lui avaient demandé s'il n'avait pas au temps de sa faveur reçu plus d'une fois le montant des traites levées. Il écrivit alors au roi[1] :

« Sire, j'ai esté enquis des deniers de vos traictes qui ont esté levées de mon temps, combien j'en ai receu. Je vous advertis que jamais je n'ay receu ne manyé de vos traictes, et ont esté vos receveurs generaux qui en tiennent compte; et n'ay eu congnoissance que des trois cent mille escus de Naples, baillez par vostre commandement et de Madame pour vos affaires de vos guerres. Et tout ce que j'ay faict ç'a esté de secourir à vos officiers pour leur prester. J'ay esté enquis de l'argent comptant que je puis avoir receu : respons que pour verité je ne me suis point veu, depuis l'année 1523, deux mille escus ensemble, après avoir fourny les cent mille escus de monsieur d'Albanie et soixante-dix mille pour Bayonne. Et vous supplie entendre que depuis deux ans j'ay esté aux emprunts pour vivre. *J'ay dit le surplus, pour vous estre dit et à Madame,* au curé de Saint-Nicolas-des-Champs, mon père espirituel. »

Que conclure de là ? Si Semblançay avait été condamné, comme on l'assure, par la plus noire injustice, n'aurait-il pas à cette heure suprême protesté de son innocence au roi, à la mère du roi qui avait ourdi contre lui la trame odieuse où il était pris? Et s'il n'avait eu rien sur la conscience, aurait-il chargé son confesseur de faire au roi seul et à sa mère l'aveu des actes dont il ne voulait pas que l'honneur des siens souffrît? C'est là ce qui dut effectivement arriver. Le confesseur mit en repos sa conscience, et il crut pouvoir mériter le pardon du ciel en chargeant celui qui l'absolvait d'aller faire au roi et à Louise de Savoie, sous le même sceau du secret qu'il avait été entendu, l'aveu de ses malversations et de ses infidélités. Il avait tout nié devant les juges de la terre ; il avait tout reconnu devant le ministre du grand juge du ciel. Et son expiation, c'était la confidence qu'on en devrait faire à ceux qu'il avait trompés.

1. Voir mss. de Bethune, n° 8502, f. 2. Lettre de Louise de Savoie.

Mais il reste un dernier acte à cette tragédie : le sieur Guyon, sieur de la Noche[1], ne s'en est pas tenu là : il a raconté à sa guise l'épisode de Semblançay; et c'est sa relation, faite en 1610, qui semble avoir été le guide de tous les historiographes. Ecoutons-le :

« Jacques Fournier, natif de Beaune, seigneur de Saint-Blançay, grand thresorier de France, regnant François premier, ne fut-il pas recerché sans cause et accusé de péculat, pour ses grands moyens? Et pour mieux le mather, on luy avoit desrobbé ses papiers, entre lesquels tous ses acquits estoient, par certains mesdisants courtisans; einsi fut condampné à estre pendu et ses biens confisquez. Mais ses enfans, gens de qualité et d'esprit, l'un archevesque de Tours, l'autre de Vannes, et un tiers qui estoit pourveu de l'estat de thresorier, recouvrerent ses acquits par une grande prudence, et par ce moyen firent justifier leur père, tiré et despendu du gibet, et sepulturé honorablement. Les accusateurs et calomniateurs furent condampnez à mesme peine que ledit seigneur de Saint-Blançay, biens, honneurs, estats confisquez au Roy. »

Voici maintenant la vérité sur ce point. La veuve de Semblançay, aussitôt après la mort de son mari, avait été faire profession religieuse dans l'abbaye d'Hyères; mais ses parents, mus par un sentiment pieux dont on ne peut leur faire un crime, réussirent à tromper ou à séduire la surveillance des gardiens de Montfaucon, et dans la nuit qui suivit l'exécution ou dans celle d'après, ils détachèrent du gibet le corps de Semblançay et allèrent l'inhumer dans le cimetière d'un des grands couvents de Paris, les Augustins ou les Cordeliers. Grande rumeur alors parmi les suppôts de la justice. Une lettre du chancelier Du Prat, du 26 août 1527, au grand maître Anne de Montmorency lui demande si un tel scandale devait rester impuni :

« Monseigneur, j'ay receu vos depesches par lesquelles on me mande que madame de Semblançay s'est rendue religieuse à Hierres, et que le feu sieur de Semblançay son mari fu despendu la semaine passée environ à mynuict, et fut enterré aux Cordeliers ou Augustins, ce qui ne se peult faire par authorité et commandement d'aultres

1. Sur les *Diverses leçons* de ce Guyon, avocat du XVIIe siècle, et leur valeur historique, voyez l'article cité du *Bulletin du Bibliophile*.

que le Roy. Si telles choses sont souffertes, l'on en entreprendra de plus grandes. J'aurois advisé, s'il plaisoit au Roy, que l'on fist enquerre : que s'il y a aucun de ceste conjuration qui vueille reveler ses complices, il aura pardon et cinquante escus, et après avoir trouvé ceulx qui l'auront faict, les faudra punir selon l'exemple du cas, le desenterrer et rapporter où ils l'ont pris. »

Il paraît que les recherches furent inutiles ou ne furent pas suivies. Le corps fut laissé dans la terre qui l'avait reçu. Mais tout ne fut pas fini : Semblançay, pour éviter l'échafaud, avait allégué sa qualité de clerc, dont un mariage subséquent et de nombreux enfants n'auraient pas selon lui effacé le caractère, et qui le rendait seulement justiciable de l'official. On n'avait pas eu égard à sa réclamation. Quand la sentence fut prononcée, il représenta que les juges qui l'avaient condamné ayant été choisis dans les différentes cours du royaume n'avaient pas l'autorité d'un seul Parlement, et qu'il avait droit d'appeler de leur sentence. Le Parlement reçut son appel et confirma purement et simplement la première sentence. C'est cet appel qui avait retardé de quelques jours l'exécution.

Mais à quelque temps de là, la veuve de Semblançay, d'après le conseil d'Emery Lopin, ancien avocat de Jacques de Beaune, présenta une requête tendant à la révision du procès de son mari, ce qui fut considéré par le roi et par le Parlement, qui jugeait toujours en dernier ressort, comme une injure des plus graves. Une nouvelle commission fut cependant nommée, composée de la plupart des présidents des cours souveraines, qui, après une nouvelle inspection des pièces du procès, confirmèrent le premier jugement et soumirent à des peines disciplinaires les avocats dont la veuve de Semblançay avait suivi les conseils.

Que conclure maintenant de l'examen et du rapprochement de tant de témoignages ?

Que la perte du Milanais en 1522 n'eut pas pour cause principale la défection des Suisses en septembre 1521 et en avril 1522; — Que si Lautrec n'avait pas reçu d'argent en 1521, la faute n'en pouvait être attribuée au roi ni à sa mère ; — Que plusieurs envois de subsides avaient été faits à Lautrec avant l'affaire de la Bicoque ; — Que Louise de Savoie, loin d'avoir retenu ces envois et d'en avoir recueilli le bénéfice, avait constamment mis à la disposition du roi son fils tout ce qui formait le fond de son épargne et de ses revenus ; — Que rien ne permet de croire à la haine de

cette sage princesse contre le maréchal de Lautrec; — Que bien au contraire, deux mois avant la première défection des Suisses, Lautrec était venu en France pour demander et obtenir la main de la fille du grand-maître de la maison du roi, René, comte d'Orval, bâtard de Savoie et frère très aimé de la régente; — Quant à Semblançay, que le roi et la régente, ayant soupçonné son intégrité financière, lui demandèrent ses comptes, deux ans après l'affaire de Lautrec et sans qu'on voie aucun rapport direct entre ces deux faits; — Que les commissaires nommés pour les examiner étaient si peu des créatures de Louise ou de Du Prat, qu'ils reconnurent à quelques détails de ses dires près la régularité de ses comptes et l'exactitude quant aux sommes tirées de l'épargne de Louise de Savoie; — Que Louise n'eut aucune influence sur le second jugement qui entraîna la condamnation de Semblançay; — Que si le corps de ce personnage fut enlevé des fourches de Montfaucon, ce ne fut nullement par l'ordre ou avec le consentement du roi et de la justice; — Enfin que le jugement qui l'avait frappé, loin d'être réformé comme on l'a dit, reçut deux fois du Parlement une confirmation solennelle, l'une sur son appel, l'autre sur l'imprudente requête de sa veuve.

Paulin PARIS.

LES DOUANES AVANT COLBERT

ET

L'ORDONNANCE DE 1664

PREMIÈRE PARTIE.

LES DOUANES, DU XVIe SIÈCLE A COLBERT.

Dans le préambule de la grande ordonnance de 1664[1], Colbert, s'efforçant de faire ressortir l'immense simplification qu'il allait apporter dans le système des droits de douanes, se complaisait à énumérer, province par province, tous les droits que son ordonnance allait supprimer et qu'elle allait remplacer par un droit unique.

Haut-passage, rêve, imposition foraine, traite et imposition foraine d'Anjou, trépas de Loire, droit d'entrée des épiceries et drogueries, écu par quintal d'alun, traite domaniale des blés, vins, etc., traites domaniales d'Anjou, droit d'entrée des grosses denrées et marchandises, nouvelle imposition d'Anjou, quinze sols pour pipe de vin de la sénéchaussée de Saumur, écu pour tonneau de mer, droits de Massicault, droits d'entrée remplaçant

1. Cette ordonnance est reproduite intégralement dans Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances*, t. I, p. 335, et dans de Francheville, *Histoire du tarif de* 1664, t. I, p. 3. Ce dernier ouvrage est un recueil, article par article, de toutes les taxes qui ont frappé les marchandises depuis les fixations de 1542 jusqu'au tarif de 1664; il y a là près de deux mille pages de chiffres. Ce travail énorme a été peu utilisé jusqu'à présent parce qu'il est peu abordable à ceux qui n'ont pas des aptitudes spéciales pour les matières financières et que, pour en tirer parti, il faut se résoudre au labeur si fastidieux de convertir tous les droits spécifiques en droits *ad valorem*. Nous avons eu cette patience. En tête de sa collection de tarifs, Francheville a donné quelques notices bien faites sur tous les droits de douane qui ont été refondus dans le tarif de 1664. Sans la collection alphabétique des tarifs de Francheville, il eût été absolument impossible d'entreprendre le travail que nous publions aujourd'hui.

le sol pour livre de la draperie, droits d'entrée créés en remplacement de ceux attribués aux offices de jurés vendeurs, contrôleurs, etc., et des octrois de Rouen, cinq pour cent sur les étoffes, droits d'entrée sur les sucres, cires et tabac distraits des octrois de Rouen, cinq pour cent unis au bail de Bourgoing, parisis, sol et six deniers pour livre de tous les impôts ci-dessus, tels étaient les droits de douane qui, depuis le XIVe siècle, étaient venus s'ajouter les uns aux autres et composer un ensemble de taxes en apparence si inextricable que Louis XIV n'hésitait pas à reconnaître « que ces droits avaient été créés sous tant de différents noms, qu'il n'avait pas été moins surpris de leur diversité que de la nécessité qui avait exigé des rois ses prédécesseurs et de lui l'établissement de tant de levées et impositions capables de dégoûter ses sujets de la continuation de leur commerce[1]. »

Il est impossible de nier qu'au premier abord l'on ne demeure effrayé de la multiplicité de ces taxes, de leur nature si diverse, de leurs appellations si bizarres. On se prend à réfléchir à la situation qu'elles faisaient aux redevables, et l'on se représente le commerce extérieur avant Colbert comme la plus inextricable des opérations ; on voit surgir de toutes parts et les barrières et les agents de douane ; on se met alors à admirer de confiance la vitalité surprenante du commerce français aux prises avec ce chaos d'administration, en butte à toutes ces taxes que l'on juge a priori comme écrasantes.

Telle est l'opinion accréditée jusqu'à ce jour et par les déclarations de Colbert dans ses ordonnances et par les travaux des historiens modernes.

Est-elle justifiable ? N'y avait-il avant Colbert, dans le siècle qui l'a précédé, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1664, aucun système logique de douanes ? En étudiant minutieusement toutes les taxes qui frappaient l'importation et l'exportation, n'y trouverons-nous que l'accumulation la plus arbitraire de taxes incohérentes, établies en dehors de toute considération économique, sans ménagements pour les redevables, dans un but exclusivement fiscal en un mot ? Pourrons-nous y découvrir au contraire un ensemble plus ou moins bien ordonné, portant il est vrai dans sa complication relative les traces évidentes et inévitables du développement successif de la France, mais présen-

1. Préambule de l'ordonnance de septembre 1664.

tant néanmoins une organisation méthodique, un véritable système de douanes?

I.

DIVISIONS DOUANIÈRES DE LA FRANCE.

Avant d'entrer dans l'étude même des droits de douane, de leur rôle fiscal et de leur rôle économique, il faut nous rendre un compte exact de l'étendue des provinces dans lesquelles ces droits étaient en vigueur au XVIe siècle, de la disposition des bureaux de passage, en un mot de la géographie douanière de la France.

Il y avait une très grande diversité dans l'organisation des droits de douane; plusieurs lois différentes régissaient ce que nous appelons aujourd'hui la France et la divisaient en régions dont chacune avait son système de taxes et sa ligne de douane.

A l'inspection d'une de nos cartes, on est frappé néanmoins d'un fait immédiatement remarquable, c'est que la France du Nord présentait une unité beaucoup plus grande, un ensemble beaucoup plus imposant de provinces qui vivaient sous une loi commune que les provinces méridionales.

La France douanière présentait en effet deux divisions bien nettes : une ligne horizontale, tracée à la hauteur de l'embouchure de la Loire à peu près, séparait les provinces du Nord des provinces méridionales ; les provinces du Nord formaient un groupe homogène; les provinces du Midi avaient chacune pour ainsi dire un régime de douanes particulier.

Nous laisserons de côté les provinces méridionales dont le régime spécial s'oppose à toute vue d'ensemble, et nous étudierons le régime des provinces du Nord. Ces provinces, par leur ensemble, étaient constituées en quelque sorte à l'état d'union douanière et donnent lieu par conséquent à des remarques intéressantes.

Toute la moitié supérieure de la France, en exceptant la Bretagne, la Lorraine et la Flandre, composait donc une unité douanière, c'est-à-dire un gouvernement particulier au point de vue des droits de douane. Toutes les provinces qui s'y trouvaient comprises étaient désignées, à raison du mode particulier de la régie des droits, sous le nom fiscal de *provinces des cinq grosses fermes ;* elles commerçaient librement entre elles.

Les bureaux de passage des douanes se trouvaient établis à la limite extérieure des provinces frontières de ce groupe, c'est-à-dire aux frontières de la Picardïe, de la Champagne, de la Bresse, du Bourbonnais, de la Manche, du Poitou, de l'Anjou et de la Normandie[1]. Les marchandises qui traversaient ces frontières soit pour entrer dans les cinq grosses fermes soit pour en sortir, y acquittaient des droits d'entrée ou de sortie. Les cinq grosses fermes formaient donc un véritable état dans l'État ; aussi considéraient-elles les autres provinces françaises comme des provinces étrangères et percevaient-elles les mêmes droits[2] sur les frontières françaises que sur les frontières étrangères.

Nous verrons tout à l'heure quelles avaient été les causes de la séparation qui s'était établie entre les provinces des cinq grosses fermes et les autres provinces françaises.

II.

TARIFS.

Si les provinces des cinq grosses fermes constituaient une unité territoriale dans laquelle le commerce intérieur entre provinces était absolument libre et affranchi de tout droit de douane royal, il n'en est pas moins vrai que le commerce extérieur n'avait pas dans toutes les provinces les mêmes conditions, et que la quotité des droits perçus soit à l'importation soit à l'exportation n'était pas absolument la même à toutes leurs frontières.

Les cinq grosses fermes n'étaient historiquement qu'un groupement d'anciennes possessions féodales ; or, presque chacune de ces provinces féodales avait formé un petit état distinct, avait eu des finances particulières, un régime de douanes spécial, avait joui en un mot d'un petit gouvernement qu'on pouvait dire indépendant et qui se distinguait de celui de tous les fiefs voisins par des coutumes ou par des règlements différents. La réunion en un

1. Il va sans dire que les bureaux ne suivaient pas toutes les sinuosités des frontières des provinces. En pratique, ils étaient disposés de manière à pouvoir réprimer facilement la contrebande ; on sacrifiait donc toutes les parties de territoire trop difficiles à surveiller. Voyez les cartes de Necker, à la fin de son traité *De l'administration des finances de France*, 2 vol. in-4°.

2. On ne pourrait trouver d'exception que pour un très petit nombre de marchandises ; ainsi les huiles d'olive d'origine française supportaient une taxe moindre que les huiles étrangères.

seul corps de toutes ces possessions féodales, leur soumission à l'autorité royale n'avait pu réussir à effacer toutes les traces de leur ancienne situation ; les lignes de douanes qui, à l'époque féodale, avaient pu sillonner toutes les frontières des fiefs, avaient bien disparu en grande partie sur les frontières qui touchaient à des fiefs appartenant déjà au domaine royal, mais on conçoit facilement que les bureaux avaient été maintenus sur les frontières des fiefs dont le roi n'était pas le seigneur immédiat et, à plus forte raison, sur les frontières qui bordaient des pays étrangers. Les anciens droits avaient donc été maintenus sur les frontières avec leurs inégalités relatives.

Il résulte de cette situation que lors du groupement des provinces du Nord en provinces des cinq grosses fermes, la perception des droits d'entrée ou de sortie s'y faisait sur un taux différent suivant les frontières différentes que l'on voulait passer.

Distinguons nettement l'entrée de la sortie.

En matière d'importation, les frontières des cinq grosses fermes se divisaient en quatre sections très inégales comme longueur ; chacune de ces sections avait un tarif spécial. Toutes les marchandises d'importation qui passaient par les frontières qui partant de l'extrême nord, de la Picardie, contournaient à l'est la Champagne et la Bourgogne et de là se dirigeaient presque en ligne droite vers l'embouchure de la Loire, toutes ces marchandises supportaient un tarif uniforme que nous pouvons appeler le tarif général, à cause de l'étendue considérable des frontières où il était appliqué.

L'Anjou avait un tarif particulier se divisant en deux sections qui regardaient l'une l'importation par terre (de Bretagne) et l'autre l'importation par la Loire. La Normandie avait aussi son tarif spécial.

En résumé : à l'importation, un tarif général, embrassant les trois quarts des frontières ; dans deux provinces, l'Anjou et la Normandie, des tarifs particuliers.

Dans les tarifs d'exportation, il y avait un peu plus de variété : les provinces de Bourgogne, de Champagne et d'Anjou avaient chacune un tarif particulier ; toutes les autres provinces étaient assujetties à un tarif uniforme.

En résumé : à l'exportation, un tarif général embrassant la moitié des frontières environ ; dans trois provinces des tarifs spéciaux.

le sol pour livre de la draperie, droits d'entrée créés en remplacement de ceux attribués aux offices de jurés vendeurs, contrôleurs, etc., et des octrois de Rouen, cinq pour cent sur les étoffes, droits d'entrée sur les sucres, cires et tabac distraits des octrois de Rouen, cinq pour cent unis au bail de Bourgoing, parisis, sol et six deniers pour livre de tous les impôts ci-dessus, tels étaient les droits de douane qui, depuis le XIVe siècle, étaient venus s'ajouter les uns aux autres et composer un ensemble de taxes en apparence si inextricable que Louis XIV n'hésitait pas à reconnaître « que ces droits avaient été créés sous tant de différents noms, qu'il n'avait pas été moins surpris de leur diversité que de la nécessité qui avait exigé des rois ses prédécesseurs et de lui l'établissement de tant de levées et impositions capables de dégoûter ses sujets de la continuation de leur commerce[1]. »

Il est impossible de nier qu'au premier abord l'on ne demeure effrayé de la multiplicité de ces taxes, de leur nature si diverse, de leurs appellations si bizarres. On se prend à réfléchir à la situation qu'elles faisaient aux redevables, et l'on se représente le commerce extérieur avant Colbert comme la plus inextricable des opérations ; on voit surgir de toutes parts et les barrières et les agents de douane ; on se met alors à admirer de confiance la vitalité surprenante du commerce français aux prises avec ce chaos d'administration, en butte à toutes ces taxes que l'on juge a priori comme écrasantes.

Telle est l'opinion accréditée jusqu'à ce jour et par les déclarations de Colbert dans ses ordonnances et par les travaux des historiens modernes.

Est-elle justifiable ? N'y avait-il avant Colbert, dans le siècle qui l'a précédé, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1664, aucun système logique de douanes ? En étudiant minutieusement toutes les taxes qui frappaient l'importation et l'exportation, n'y trouverons-nous que l'accumulation la plus arbitraire de taxes incohérentes, établies en dehors de toute considération économique, sans ménagements pour les redevables, dans un but exclusivement fiscal en un mot ? Pourrons-nous y découvrir au contraire un ensemble plus ou moins bien ordonné, portant il est vrai dans sa complication relative les traces évidentes et inévitables du développement successif de la France, mais présen-

1. Préambule de l'ordonnance de septembre 1664.

tant néanmoins une organisation méthodique, un véritable système de douanes?

I.

DIVISIONS DOUANIÈRES DE LA FRANCE.

Avant d'entrer dans l'étude même des droits de douane, de leur rôle fiscal et de leur rôle économique, il faut nous rendre un compte exact de l'étendue des provinces dans lesquelles ces droits étaient en vigueur au XVIe siècle, de la disposition des bureaux de passage, en un mot de la géographie douanière de la France.

Il y avait une très grande diversité dans l'organisation des droits de douane; plusieurs lois différentes régissaient ce que nous appelons aujourd'hui la France et la divisaient en régions dont chacune avait son système de taxes et sa ligne de douane.

A l'inspection d'une de nos cartes, on est frappé néanmoins d'un fait immédiatement remarquable, c'est que la France du Nord présentait une unité beaucoup plus grande, un ensemble beaucoup plus imposant de provinces qui vivaient sous une loi commune que les provinces méridionales.

La France douanière présentait en effet deux divisions bien nettes : une ligne horizontale, tracée à la hauteur de l'embouchure de la Loire à peu près, séparait les provinces du Nord des provinces méridionales ; les provinces du Nord formaient un groupe homogène; les provinces du Midi avaient chacune pour ainsi dire un régime de douanes particulier.

Nous laisserons de côté les provinces méridionales dont le régime spécial s'oppose à toute vue d'ensemble, et nous étudierons le régime des provinces du Nord. Ces provinces, par leur ensemble, étaient constituées en quelque sorte à l'état d'union douanière et donnent lieu par conséquent à des remarques intéressantes.

Toute la moitié supérieure de la France, en exceptant la Bretagne, la Lorraine et la Flandre, composait donc une unité douanière, c'est-à-dire un gouvernement particulier au point de vue des droits de douane. Toutes les provinces qui s'y trouvaient comprises étaient désignées, à raison du mode particulier de la régie des droits, sous le nom fiscal de *provinces des cinq grosses fermes ;* elles commerçaient librement entre elles.

Les bureaux de passage des douanes se trouvaient établis à la limite extérieure des provinces frontières de ce groupe, c'est-à-dire aux frontières de la Picardie, de la Champagne, de la Bresse, du Bourbonnais, de la Manche, du Poitou, de l'Anjou et de la Normandie [1]. Les marchandises qui traversaient ces frontières soit pour entrer dans les cinq grosses fermes soit pour en sortir, y acquittaient des droits d'entrée ou de sortie. Les cinq grosses fermes formaient donc un véritable état dans l'État ; aussi considéraient-elles les autres provinces françaises comme des provinces étrangères et percevaient-elles les mêmes droits [2] sur les frontières françaises que sur les frontières étrangères.

Nous verrons tout à l'heure quelles avaient été les causes de la séparation qui s'était établie entre les provinces des cinq grosses fermes et les autres provinces françaises.

II.

TARIFS.

Si les provinces des cinq grosses fermes constituaient une unité territoriale dans laquelle le commerce intérieur entre provinces était absolument libre et affranchi de tout droit de douane royal, il n'en est pas moins vrai que le commerce extérieur n'avait pas dans toutes les provinces les mêmes conditions, et que la quotité des droits perçus soit à l'importation soit à l'exportation n'était pas absolument la même à toutes leurs frontières.

Les cinq grosses fermes n'étaient historiquement qu'un groupement d'anciennes possessions féodales ; or, presque chacune de ces provinces féodales avait formé un petit état distinct, avait eu des finances particulières, un régime de douanes spécial, avait joui en un mot d'un petit gouvernement qu'on pouvait dire indépendant et qui se distinguait de celui de tous les fiefs voisins par des coutumes ou par des règlements différents. La réunion en un

1. Il va sans dire que les bureaux ne suivaient pas toutes les sinuosités des frontières des provinces. En pratique, ils étaient disposés de manière à pouvoir réprimer facilement la contrebande ; on sacrifiait donc toutes les parties de territoire trop difficiles à surveiller. Voyez les cartes de Necker, à la fin de son traité *De l'administration des finances de France*, 2 vol. in-4°.

2. On ne pourrait trouver d'exception que pour un très petit nombre de marchandises ; ainsi les huiles d'olive d'origine française supportaient une taxe moindre que les huiles étrangères.

seul corps de toutes ces possessions féodales, leur soumission à l'autorité royale n'avait pu réussir à effacer toutes les traces de leur ancienne situation ; les lignes de douanes qui, à l'époque féodale, avaient pu sillonner toutes les frontières des fiefs, avaient bien disparu en grande partie sur les frontières qui touchaient à des fiefs appartenant déjà au domaine royal, mais on conçoit facilement que les bureaux avaient été maintenus sur les frontières des fiefs dont le roi n'était pas le seigneur immédiat et, à plus forte raison, sur les frontières qui bordaient des pays étrangers. Les anciens droits avaient donc été maintenus sur les frontières avec leurs inégalités relatives.

Il résulte de cette situation que lors du groupement des provinces du Nord en provinces des cinq grosses fermes, la perception des droits d'entrée ou de sortie s'y faisait sur un taux différent suivant les frontières différentes que l'on voulait passer.

Distinguons nettement l'entrée de la sortie.

En matière d'importation, les frontières des cinq grosses fermes se divisaient en quatre sections très inégales comme longueur ; chacune de ces sections avait un tarif spécial. Toutes les marchandises d'importation qui passaient par les frontières qui partant de l'extrême nord, de la Picardie, contournaient à l'est la Champagne et la Bourgogne et de là se dirigeaient presque en ligne droite vers l'embouchure de la Loire, toutes ces marchandises supportaient un tarif uniforme que nous pouvons appeler le tarif général, à cause de l'étendue considérable des frontières où il était appliqué.

L'Anjou avait un tarif particulier se divisant en deux sections qui regardaient l'une l'importation par terre (de Bretagne) et l'autre l'importation par la Loire. La Normandie avait aussi son tarif spécial.

En résumé : à l'importation, un tarif général, embrassant les trois quarts des frontières ; dans deux provinces, l'Anjou et la Normandie, des tarifs particuliers.

Dans les tarifs d'exportation, il y avait un peu plus de variété : les provinces de Bourgogne, de Champagne et d'Anjou avaient chacune un tarif particulier ; toutes les autres provinces étaient assujetties à un tarif uniforme.

En résumé : à l'exportation, un tarif général embrassant la moitié des frontières environ ; dans trois provinces des tarifs spéciaux.

III.

ORIGINE DES DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE.

Bien des choses paraissent singulières dans cette organisation. Pourquoi cette division de la France en sections administratives indépendantes les unes des autres ? Pourquoi ces diversités d'application dans les droits d'importation et d'exportation ? Pourquoi cette variété dans le nombre et la rédaction des tarifs ?

Il faut remonter comme toujours aux temps féodaux et aux idées féodales pour découvrir la raison d'être de tous ces faits. Tous ces faits, toutes ces diversités d'organisation découlent d'un grand principe que nous avons mis ailleurs en évidence et qui dominait dans l'organisation de la féodalité ; ce principe, c'était pour tous les fiefs l'indépendance la plus absolue dès qu'il s'agissait de questions qui n'avaient pas été résolues expressément par les termes de leur constitution particulière, de leur contrat féodal. Par conséquent, toute taxe non féodale, tout impôt non consenti comme droit féodal et non compris par suite dans les chartes ou les coutumes féodales, pouvait être librement accepté ou rejeté par chacun des fiefs du royaume.

Comme tous les fiefs jouissaient séparément de cette indépendance, qu'ils l'accentuaient surtout en matière d'impôts et qu'ils n'étaient aucunement tenus de se préoccuper des décisions des autres fiefs et de se soumettre à une loi de majorité quelconque, on voit sans peine q alles variétés ce régime pouvai introduire dans l'organisation des fiefs et par suite quelles diffé rences les fiefs pouvaient pr ıter relativement aux impôts do chacun d'eux avait co ti séparément la perception au p du roi ou des seigneurs.

Au point de vue des do es, le [illegible] la France remontait au XVIe siècl un témoignage frap [illegible] des provinces en at [illegible] s'éteindre peu à [illegible] mais au XVIe [illegible] qu circ donne à [illegible]

V [illegible]

traité de Brétigny, résolut l'établissement d'une imposition de douze deniers sur les marchandises vendues dans le royaume, sur les vins et les boissons notamment. « Quelques provinces, le Languedoc, la Flandre et l'Artois entr'autres se rachetèrent des droits mis dans l'intérieur sur les boissons, au moyen d'une certaine somme payée comptant. Ces exemptions marquent l'origine de l'exemption des droits d'aides dont jouirent plus tard ces provinces. D'autres provinces, au contraire, ayant refusé de s'assujettir à l'imposition de douze deniers, furent traitées comme pays étrangers dans leur commerce avec celles où ce droit avait cours. En conséquence, les marchandises sortant de ces dernières provinces pour aller dans celles où le droit n'était pas établi furent soumises aux trois droits d'imposition foraine, de rêve et de haut-passage, soit que les objets transportés fussent destinés à l'étranger ou seulement aux provinces de France réputées étrangères. Telle a été l'origine de ces barrières intérieures, qui, pendant plus de cinq siècles, isolant entr'elles les diverses parties d'un même État, les tenaient divisées d'intérêt et formaient autant d'obstacles aux progrès du commerce et de l'industrie[1]. »

C'est encore les idées féodales qui nous expliqueront pourquoi les droits d'importation n'avaient ni la même nature ni la même origine que les droits d'exportation et pourquoi des tarifs si multiples s'appliquaient en apparence avec si peu de méthode aux diverses provinces des cinq grosses fermes.

A l'époque féodale, les seigneurs avaient une existence presque exclusivement militaire ; ils pouvaient être à chaque instant attaqués par les seigneurs voisins, ils pouvaient être en peu de temps coupés de leurs communications avec leurs alliés, isolés et bloqués en quelque sorte dans leurs fiefs ; ils devaient donc considérer comme la première loi de leur gouvernement d'assurer en tout temps l'approvisionnement constant de leurs seigneuries. Il y avait donc une véritable nécessité politique, de l'ordre le plus élevé, à ce que les marchandises fussent abondantes chez eux et que les étrangers ou les fiefs voisins ne pussent les leur enlever. Ces idées qui, à ce point de vue spécial, étaient incontestablement fort justes, avaient donné naissance à cette opinion très répandue et tout à fait dominante au moyen âge, c'est que l'exportation n'était autre chose qu'un appauvrissement réel

1. Bailly, *Histoire financière de la France*, 1839, 2 in-8°, t. I, p. 120.

du pays. Les seigneurs avaient donc considéré comme un droit inhérent à leur pouvoir seigneurial, comme un droit domanial, le pouvoir de prohiber l'exportation ou d'en modérer le développement par l'imposition de taxes de sortie.

Il est facile de comprendre que rien de semblable ne pouvait concerner l'importation, et que les droits d'entrée ne pouvaient constituer qu'un impôt intérieur nécessitant, en droit, comme tous les impôts, le consentement des intéressés pour pouvoir être établis. Il n'y avait donc aucun rapport entre les droits de sortie et les droits d'entrée ; leur nature était différente ; leur développement s'était fait d'une manière tout à fait indépendante. Voilà pourquoi il n'y avait aucune relation forcée entre les tarifs de sortie et ceux d'entrée et pourquoi, dans les cinq grosses fermes comme partout ailleurs, on rencontrait par exemple des provinces qui supportant, à l'entrée, des droits identiques à ceux des provinces voisines, étaient frappées à la sortie de droits tout différents.

Ainsi la Normandie, à la sortie, se rattachait au tarif général, tandis qu'à l'entrée, elle possédait un tarif particulier. Inversement, la Bourgogne et la Champagne, comprises à l'entrée au tarif général, jouissaient chacune d'un tarif spécial à l'exportation.

IV.

RÔLE FISCAL DES DROITS.

1. *Nombre et classement des taxes.* — Maintenant que nous connaissons le terrain sur lequel vont porter nos études, que nous savons les causes générales qui avaient amené la création des droits d'entrée ou de sortie et que nous avons exposé la raison d'être des différents tarifs qui s'appliquaient aux provinces des cinq grosses fermes, examinons les droits de douane en eux-mêmes et tâchons de pénétrer à jour cet arsenal ténébreux de taxes dont Colbert nous a donné l'interminable liste.

Nous avons reproduit son énumération en tête de cette étude ; l'imagination en reste véritablement frappée. Au premier abord, quelle accumulation de taxes ! quelle confusion inextricable ! quelle administration pourra se reconnaître au milieu de ce dédale ? quel commerce pourra vivre au milieu des embûches dont un pareil système de taxes nous semble hérissé [1] ?

1. Il est bien entendu que nous n'avons parlé et ne parlerons que des droits

Il y avait cependant dans la multiplicité de toutes ces taxes une complication beaucoup plus apparente que réelle.

La cause de la multiplicité de ces appellations qui semblaient compliquer à l'excès les tarifs de douanes résidait dans une habitude vicieuse, mais cependant très explicable, qui consistait à considérer chaque imposition de taxe sur des marchandises nouvelles ou chaque augmentation de taxe sur des marchandises déjà tarifées comme un droit tout nouveau, n'ayant aucun rapport avec les droits précédents, et à le baptiser d'un nom spécial. Tout le monde sait qu'aujourd'hui les droits de douane, fixés dans un tarif général, constituent un droit principal auquel les augmentations éventuelles de droits ne peuvent plus apporter qu'une taxe supplémentaire sans aucun nom spécial et qui se trouve simplement contribuer à ce que nous appelons du terme générique de décimes ou centimes additionnels. C'est là une conception excellente qui, en permettant de faire varier la quotité de l'impôt au moyen de l'augmentation ou de la diminution du nombre des centimes additionnels, laisse cependant intact le droit principal qui demeure fixe et se grave pour toujours dans la mémoire. Il était difficile qu'il pût en être ainsi dans l'organisation des finances du XVIe siècle ; diverses causes s'y opposaient. D'abord, les marchandises de commerce extérieur n'avaient pas été toutes frappées à la fois dans un seul et même tarif général comme elles le sont dans nos tarifs. Pour des raisons que nous exposerons plus loin, ce n'avait été que successivement, classe par classe, au fur et à mesure des besoins financiers, que ces marchandises avaient été atteintes par les droits. On avait dû faire par conséquent autant de tarifs spéciaux que de classes de marchandises; tels avaient été par exemple le tarif des grosses denrées et marchandises et celui des drogueries et épiceries. D'autre part, au XVIe siècle et même bien auparavant, les produits financiers, au lieu d'être perçus directement par l'État, se trouvaient adjugés à forfait à des financiers ; il arrivait donc que lorsque la nécessité d'accroître les revenus publics forçait à augmenter les impôts, on se trouvait dans l'alternative d'augmenter les taxes existantes et de traiter alors de gré à gré avec les fermiers de ces taxes, ou bien de créer un impôt distinct et de

de douane dont l'existence a été durable et s'est prolongée jusqu'en 1664. Il serait sans intérêt de nous occuper des taxes temporaires qui ont pu naître et disparaître pendant tout le cours du XVIe et du XVIIe siècle.

le mettre en adjudication. Les fermiers existants avaient tout intérêt à déprécier la valeur des taxes de nouvelle création et n'en offraient par conséquent que le prix le plus minime. Il y avait donc tout intérêt pour l'État à spécialiser la taxe et à en faire une adjudication séparée. Si les augmentations de droits avaient toujours coïncidé avec la fin des baux des taxes déjà existantes, rien n'eût été plus simple que d'incorporer les taxes nouvelles aux taxes anciennes, de les réunir dans une appellation commune et de traiter sur ce pied avec de nouveaux fermiers. Mais on conçoit facilement que les augmentations d'impôt ne pouvaient que bien rarement coïncider avec la fin d'un bail[1]; il y avait donc obligation pour ainsi dire de procéder à l'augmentation des taxes par voie de création d'une taxe supplémentaire nouvelle. Lors de la mise à ferme de cette nouvelle taxe il était arrivé par conséquent, et dès l'origine même des droits de douane, que des adjudicataires nouveaux avaient offert, pour les nouvelles taxes, un prix supérieur à celui qu'en offraient les fermiers des anciens droits et qu'ils en avaient obtenu la ferme[2]. Dès lors, il avait fallu distinguer nettement les perceptions du nouveau fermier de celles des anciens fermiers et donner un nom particulier à l'impôt nouveau. C'est ainsi qu'on avait imposé à chaque augmentation de taxe un nom spécial, qu'on en avait fait en apparence un impôt nouveau, et qu'au lieu d'établir un droit de douane unique, portant sur toutes les marchandises et affecté de dix ou quinze centimes additionnels par exemple, on en était arrivé à l'établissement d'une vingtaine de droits différents présentant, on le voit, une nomenclature beaucoup plus effrayante en apparence qu'en réalité[3].

1. Ainsi lors du rétablissement, en décembre 1642, des droits d'entrée créés au lieu des taxes attribuées aux offices de jurés vendeurs, etc., le bail de Nicolas Pinson était en cours d'exécution depuis le 6 juillet ; on ne put sans doute s'entendre avec ce fermier, car pendant huit ans ces droits furent perçus d'une manière distincte et ne furent réunis à la compagnie des cinq grosses fermes que dans le bail de Sébastien le Bar du 21 janvier 1660.

2. En voici la preuve :

1577. Traite Domaniale. — Mathurin Sanguin,	fermier spécial.
1582. Grosses denrées et march^des. — Pierre Legrand,	id.
1582. Draperie. — Jacques Letenneur,	id.
1599. Pour les taxes d'Anjou. — Et. Reingues,	id.
1621. Ecu pour tonneau. — Jean Brunet,	id.
1638. Droits de Massicaut. — Jean Fournier,	id.

3. Ce n'est qu'en 1643 qu'on en application un sy de surtaxes

Les droits d'entrée ou de sortie n'étaient donc pas compris tout simplement, comme ils pourraient l'être aujourd'hui, dans un seul tarif à l'entrée et dans un seul tarif à la sortie ; mais, ce qu'il fallait entendre par droits d'importation ou d'exportation, c'était le groupement d'un certain nombre de taxes qui, créées à différentes époques, étaient venues s'ajouter les unes aux autres sans se confondre et en conservant chacune une dénomination particulière.

Il suffit de classer ces taxes avec soin et d'en déterminer l'incidence pour arriver à une clarté fort grande dans ces questions de tarif qui paraissaient à première vue inextricables.

Toutes les taxes de douanes peuvent se ramener à deux divisions : 1° celles qui frappaient les marchandises séparément d'un droit différent à l'entrée et à la sortie ; 2° celles qui les frappaient d'un droit identique soit à l'entrée soit à la sortie. Les premières étaient de véritables droits de douane tels que nous les entendons aujourd'hui, les secondes étaient uniquement fiscales et constituaient non pas des droits de douane, mais de véritables péages.

Mentionnons tout de suite ces dernières pour n'y plus revenir : c'étaient le trépas de Loire[1], la nouvelle imposition d'Anjou[2], les quinze sous pour pipe de vin de la sénéchaussée de Saumur[3] et les droits de Massicaut[4]. Ces droits étaient de véritables péages locaux et n'existaient qu'en Anjou et sur les côtes maritimes des cinq grosses fermes, la Picardie exceptée.

Revenons aux droits de douane proprement dits : les droits d'entrée se décomposaient en sept tarifs frappant : 1° les épiceries et drogueries[5] ; 2° les grosses denrées et marchandises[6] (ces deux

fixées à sol pour livre, et qui est exactement le système de nos centimes additionnels. En 1643 furent créés ainsi deux sols pour livre portant sur toutes les taxes de douane ; en 1645, deux nouveaux sous y furent ajoutés ; un autre en 1654 ; un sixième en 1657, enfin six deniers en 1658. Les cinq premiers sous, connus sous le nom de *parisis*, se percevaient seulement sur le principal des taxes, le sol et demi suivant se percevait sur le dernier droit total, parisis compris.

1. Établi en 1369.

2. Créée par la déclaration du 20 décembre 1599.

3. Mentionnés pour la première fois dans le bail de Simon Prévôt, du 27 novembre 1627.

4. Créés en septembre 1638 et affermés à Jean Massicaut.

5. Créés par l'édit du 22 octobre 1539 et même plus anciennement peut-être.

6. Créés par l'édit du 3 octobre 1581.

tarifs étaient de beaucoup les plus importants) ; 3° l'alun [1] ; 4° les draps [2], droit remplacé en 1644 par une taxe sur diverses marchandises ; 5° certaines marchandises [3] surtaxées en remplacement des droits au profit de certains offices ; 6° les étoffes, dentelles, tissus et peaux de luxe [4] ; 7° les cires, étains, cuivres, huiles, savons, certains tissus, etc. (surtaxe) [5].

Ajoutons-y, pour être complet, deux taxes perçues seulement en Normandie, la première sur le tonnage des navires et la seconde sur certaines marchandises à l'entrée de Rouen [6].

Carte dressée d'après les tarifs du XVIe et du XVIIe siècle par Alph. Callery. Gravé par Erhard

1. Établi par l'édit de janvier 1554.
2. L'origine en remonte au moins au XIVe siècle.
3. Édit de septembre 1647.
4. Découle d'un droit antérieur de 10 0/0 qui avait été créé en janvier 1654.
5. Il figure pour la première fois au bail de Jean Bourgoing, du 3 mai 1662.
6. L'écu pour tonneau de mer date du 23 janvier 1598 ; les droits d'entrée de Rouen devinrent recette royale à partir de 1655.

Les droits de sortie étaient beaucoup plus simples et moins nombreux ; ils comprenaient : 1° les droits de haut-passage, rêve et imposition foraine[1] qui venaient frapper les marchandises de taxes fixées à tant pour cent de leur valeur ; on les additionnait de manière à ne faire de ces trois taxes qu'une perception unique ; 2° la traite domaniale, qui affectait uniquement les blés, les vins, les toiles, les laines et le pastel[2].

Carte dressée d'après les tarifs du XVIe et du XVIIe siècle par Alph. Collery. Gravé par Eschard

1. L'origine en remonte d'après Francheville, auquel nous avons emprunté ces dates, à 1304, 1324 et 1369.

2. Créée en 1577, mais elle avait été précédée de taxes analogues. M. Clamageran (*Histoire de l'impôt*, II, 232) a dit que les droits de traite foraine, de rêve et de haut-passage frappaient les marchandises *indistinctement, soit à l'entrée, soit à la sortie ;* ceci est une grosse erreur ; ces droits étaient uniquement des taxes de sortie ; pour s'en convaincre on n'a qu'à lire les notices de Francheville en tête de son *Histoire du tarif de* 1664 ; on peut en outre ouvrir le premier tarif venu d'importation, on n'y trouvera jamais le moindre article frappé d'un droit de rêve, de haut-passage, d'imposition foraine ou de traite domaniale ; ce sont des taxes d'exportation.

Il est facile de voir à présent combien toutes choses se simplifient par l'analyse. Au désordre et à la confusion même que Colbert s'était complu à nous signaler succède un système dans lequel nous pouvons considérer tous les droits de douane de l'ancien régime comme formant un tarif unique. Ce tarif a des chapitres différents pour chaque classe de marchandises ou pour chaque surtaxe ; les taxes qui frappent les marchandises de chacun de ces chapitres sont baptisées d'un nom spécial. Ce système est évidemment moins clair que celui qui préside à la rédaction de nos tarifs universels ; mais, s'il y a complication indéniable, cette complication réside beaucoup plus dans une question de rédaction et de promulgation que dans le fond même des choses.

Que l'on prenne notre tarif des douanes, qui se divise en cinq tarifs, que l'on dénomme d'un nom spécial les taxes et les surtaxes qui en frappent les quatre grandes divisions et les trente-quatre chapitres, que l'on donne en adjudication à un nombre plus ou moins grand de fermiers chacune de ces taxes, et l'on arrivera, sans rien changer au fond des choses, exactement à un système identique à celui qui régnait en France depuis les temps les plus anciens jusqu'à Colbert.

Deux causes avaient donc produit le désordre apparent et la multiplicité des taxes de douanes avant Colbert : d'abord, la création successive de droits établis l'un après l'autre sur des classes distinctes de marchandises, puis la prise à ferme de chacun de ces impôts par des fermiers différents. Les droits de sortie, de beaucoup les plus anciens, se composaient ainsi de neuf taxes dont la plus grande partie remontait au XIVe siècle et peut-être même au XIIIe siècle. Les droits d'entrée, plus récents, comprenaient onze taxes établies pour la plupart dans le cours du XVIe et du XVIIe siècle.

Pour donner un exemple de créations successives de droits sur des classes particulières de marchandises, il nous suffira d'indiquer, à l'entrée, le droit des épiceries et drogueries (créé en 1540), le droit sur l'alun (1554), le droit sur les grosses denrées et marchandises (1581), sur les étoffes, dentelles et pelleteries (1654), sur les sucres, cires et tabac (1656), etc., à la sortie, le haut-passage, la rêve et l'imposition foraine, remontant au XIVe siècle, la traite des blés, vins, toiles, pastel et laines (1577), etc., etc.

La coexistence de différents fermiers pour un grand nombre

de ces droits sera mise en lumière par ce fait que sur dix-huit impôts créés depuis le XIVe siècle et existant encore en 1664, huit au moins avaient, dès leur origine, fait l'objet d'une concession nouvelle à des fermiers nouveaux.

2. *Nature des droits.* — Il faut nous élever à présent à des considérations d'un ordre plus élevé et étudier les droits de douane au point de vue de leur rôle fiscal. Nous allons examiner quelle était la base sur laquelle reposait l'établissement des droits ; étaient-ils perçus suivant la valeur déclarée des marchandises, *ad valorem*, comme l'on dit en langage de douane, ou bien étaient-ils fixés au poids ou au nombre, et formaient-ils dès lors ce qu'on appelle des *droits spécifiques?* Puis, quelle était leur quotité ? Étaient-ils écrasants ou modérés ? Enfin, constituaient-ils des charges purement fiscales, ou les considérait-on, soit à la sortie soit à l'entrée, comme un moyen de protection pour les industries nationales ?

Tous les tarifs spécifiques reposent évidemment sur une appréciation préalable de la valeur des marchandises taxées et de la proportion d'impôt qu'elles peuvent supporter ; ces appréciations une fois faites ne peuvent plus être modifiées que par un tarif nouveau ; les taxes demeurent donc pour longtemps absolument fixes et ne suivent ni la plus-value que les marchandises peuvent acquérir ni les dépréciations qu'elles peuvent avoir à subir. Si cette fixité est précieuse au point de vue mécanique des opérations commerciales, elle a l'inconvénient toutefois de ne se prêter en rien aux modifications qui arrivent constamment dans la valeur des marchandises et de renverser la proportionnalité que l'on avait pensé établir entre les taxes et la valeur des marchandises. Les droits spécifiques deviennent en effet d'autant moins lourds que les marchandises s'élèvent de prix, que le commerce prospère, et d'autant plus écrasants que le commerce languit, que les prix s'avilissent [1].

Depuis le milieu du XVIe siècle, les droits d'importation étaient perçus sous forme de droits spécifiques; les unités imposables

1. Nous n'ignorons pas que la baisse d'un produit résulte très souvent aujourd'hui d'un perfectionnement industriel et est le signe d'un progrès réel ; mais, au XVIe et au XVIIe siècle, nous avons pensé que les perfectionnements mécaniques étaient trop peu efficaces pour nous autoriser à considérer les baisses commerciales ou industrielles comme autre chose qu'un indice de malaise et de stagnation dans les affaires.

étaient généralement la tête pour les bestiaux, la barrique ou le tonneau pour les liquides, les cent ou les mille livres pour les matériaux et les textiles, la pièce d'une longueur donnée pour les tissus. Nous constaterons tout à l'heure, par l'étude minutieuse des taxes, la préoccupation que l'on avait eue de proportionner les taxes à la valeur des marchandises imposables et par conséquent de ne pas dépasser un certain maximum. Nous y trouverons l'indication certaine que l'on n'avait procédé à la fixation des taxes qu'après s'être rendu compte de la valeur réelle ou approximative des marchandises de commerce extérieur ; effectivement nous allons voir qu'en 1541, 1552 et 1630 on avait pris grand soin de s'entourer des renseignements les plus abondants et de rédiger une appréciation générale des marchandises qui devait servir de base aux tarifs.

Si l'on s'en tient aux apparences, à la forme matérielle des perceptions, les droits d'exportation constituaient bien aussi des droits spécifiques, perçus à la tête, au tonneau, au mille, etc. ; si l'on étudie les choses plus profondément, on ne tarde pas à voir qu'ils représentaient au fond des droits *ad valorem*, mais d'une nature spéciale, mixte pour ainsi dire. Cette situation est motivée par des causes historiques. Les droits d'exportation, d'origine fort ancienne comme on sait, avaient été depuis le XIVe siècle des droits *ad valorem ;* les commerçants, à la sortie, déclaraient la valeur de leurs marchandises, et les bureaux, sous des garanties spéciales, leur appliquaient une taxe de cinq ou dix pour cent par exemple.

Le haut-passage notamment, depuis 1342, frappait les marchandises d'une taxe de sept deniers pour livre[1], la rêve de quatre deniers pour livre depuis 1341 environ[2], l'imposition foraine de douze deniers pour livre depuis 1369[3]. Ces taxes avaient évidemment l'avantage de suivre la valeur réelle des marchandises ; elles avaient l'inconvénient d'entraîner à chaque opération une déclaration de valeur, que le commerçant avait tout intérêt à faire la plus basse possible, que la douane pouvait s'efforcer d'exagérer de son côté et qui entraînait des contestations, des difficultés, des retards et une gêne véritable pour le

1. Francheville, *Histoire du tarif de* 1664, t. I, p. 34.
2. Idem, p. 41.
3. Idem, p. 67.

commerce; il est vrai d'ajouter que les marchandises étaient au XVIe siècle infiniment moins nombreuses et variées qu'aujourd'hui, que leurs frais de production et par suite leur prix de revient étaient beaucoup plus stables. Leur valeur commerciale était dès lors des plus connues et l'estimation devait s'en faire avec beaucoup plus de facilité qu'on ne pourrait le faire dans notre siècle où les perfectionnements constants de l'outillage industriel et des moyens de transport modifient si souvent le prix des choses. Les fraudeurs seuls, gens peu intéressants, devaient donc se trouver atteints. Cependant, avec le cours des siècles, si nous en croyons les ordonnances, la fraude s'était organisée sur une vaste échelle; vers 1540, soit que les bureaux de douane se montrassent exigeants dans les estimations, soit pour toute autre cause, les exportateurs évitaient avec soin les chemins fréquentés et, malgré les risques de saisie et de confiscation, franchissaient les frontières par les chemins détournés sans acquitter les droits [1]. On chercha pour partie un remède à cette situation dans des mesures administratives d'abord, puis, pour mettre un terme aux difficultés qui s'élevaient sur les déclarations des commerçants, François Ier décida que les marchandises seraient toutes évaluées par une commission compétente, qu'il en serait fait un tableau et que, pour éviter toutes les déclarations contradictoires des exportateurs, la douane percevrait les droits sur l'appréciation officielle considérée dès lors comme une déclaration générale des valeurs en douane. Pour simplifier les calculs, on fit un tableau qui donnait les résultats des opérations par muid, par cent, par balle, et c'est ainsi que les droits purent paraître désormais de véritables droits spécifiques [2].

L'appréciation de 1542 ne tarda pas à devenir inexacte; l'abondance d'or et d'argent qu'avait procurée la découverte de l'Amérique avait tellement surélevé les prix que l'appréciation de 1542 n'était plus guère qu'à la moitié de la valeur des choses en 1581; Henri IV ordonnait alors une nouvelle appréciation;

1. Voyez l'édit du 16 octobre 1540 : « Ordonne en outre Sa Majesté que tous faux passages, chemins obliques et détournez, soient doresnavant rompus tant par terre que par eau en sorte qu'il n'y ait plus moyen d'y passer. »

2. Tous ces détails sont tirés de l'étude directe des tarifs et des notices de Francheville, en tête de son *Histoire du tarif de* 1664. Paris, 1738, 2 vol. in-4°.

on était obligé de la renouveler encore en 1632; et, ce qui démontre bien que les droits d'exportation restaient au fond des droits *ad valorem*, c'est qu'au lieu d'augmenter ces droits en doublant la taxe sur chaque muid, balle ou cent, comme on l'eût fait pour un droit spécifique, on continuait à appliquer aux marchandises le même tant pour cent qu'au XIVe siècle, et qu'on ne parvenait à doubler le rendement des taxes qu'en doublant les valeurs sur lesquelles ce tant pour cent devait être appliqué[1].

Les droits d'exportation étaient donc des droits *ad valorem* d'une nature mixte[2], dans lesquels les déclarations individuelles des négociants se trouvaient remplacées par une déclaration générale, par une appréciation officielle dont le gouvernement faisait reviser les données avec le concours des commerçants lorsqu'elles lui semblaient s'écarter trop de la réalité[3].

3. *Quotité des droits.* — Quelqu'intérêt que puissent avoir les questions précédentes, la grande question reste toujours de savoir exactement quelle était l'importance des droits qui frappaient le commerce. Nous avons mis tous nos soins à l'étudier, compulsant les tarifs, classant les marchandises, fixant leur valeur, en y appliquant toutes les taxes que l'ordonnance de 1664 devra réunir en un droit unique, et en déterminant la pro-

1. Exemples :

Évaluation de	1542	1581	1632
Bœufs	8 l.	20 l.	30 l.
Porcs	2 l.	4 l.	8 l.
Eau-de-vie	»	24 l.	36 l.
Vins	12 l.	27 l.	55 l.
Vinaigre	4 l. 10 s.	7 l. 10 s.	15 l.
Fer	16 l. 10 s.	25 l.	50 l.
Plâtre	15 s.	1 l.	2 l.
Chanvre	2 l.	5 l.	10 l.
Laines	27 l. 10 s.	33 l.	60 l.
Draps	20 l.	27 l. 10 s.	50 l.
Soie	2 l.	6 l.	12 l.

etc., etc. (*Appréciations de* 1542, 1581 et de 1632.)

2. C'est cette nature mixte des droits qui a pu faire penser à M. Clamageran que, depuis Henri III, les droits d'exportation qui, dit-il, avaient été auparavant des droits *ad valorem*, étaient devenus des droits spécifiques. (*Histoire de l'impôt*, t. II, p. 233.)

3. M. Clamageran reconnaît que les appréciations étaient de beaucoup au-dessous de la valeur des choses, et constituaient par conséquent une véritable atténuation d'impôt pour les commerçants. (*Histoire de l'impôt*, t. II, p. 234.)

portion qu'il y avait entre ces taxes et la valeur des marchandises [1].

Le grand fait qui se dégage d'une manière indiscutable, mathématique, de tous ces faits, et qui est de nature à étonner grandement un certain nombre d'historiens [2], c'est qu'à part des exceptions fort rares, les droits de douane dans leur ensemble, de 1551 à 1664, étaient beaucoup plus modérés que les droits supportés par notre commerce pendant le XIXe siècle, jusqu'en 1860.

Étudions d'abord l'importation et prenons pour type le tarif qui était appliqué sur la très grande majorité des frontières des cinq grosses fermes.

Nous voyons les taxes sur les bestiaux partir de 3,12 0/0 en 1621 et n'arriver à 4,27 0/0 qu'en 1658 ; les liquides, de 5,18 0/0 en 1621, tombent à 4,07 en 1632 et n'atteignent 7,52 0/0 qu'en 1662 ; la construction, 3,62 0/0 en 1621, 2,70 0/0 en 1629 et 4,11 en 1662 ; les textiles de 9,24 en 1581 descendent à 5,26 en 1643 pour atteindre 7,56 0/0 en 1662.

Si nous cherchons quelle était la moyenne de ces taxes que nous avons appliquées sur les 18 articles principaux qui constituent l'alimentation, la construction et les textiles (en ne laissant en dehors que les tissus sur lesquels nous allons revenir), nous n'obtenons qu'une taxe moyenne de 5,29 0/0 en 1621, 4,61 en 1629, 4,18 en 1643 et 5,86 seulement en 1662. Si nous voulions être absolument rigoureux, il faudrait tenir compte de l'augmentation des prix qui était la conséquence de la dépréciation de la monnaie et réduire les taxes d'un tiers à partir de 1643 [3]. A ce

1. Nous avons présenté les résultats de cette étude dans des tableaux que la *Revue* n'a pu publier et qu'on trouvera dans l'ouvrage que nous préparons sur l'histoire financière et administrative de la France.

2. Ils ont presque tous ajouté foi aux exagérations de Boisguilbert qui, sans citer un chiffre ni donner une seule preuve, n'a pas craint d'affirmer hautement que les droits étaient exorbitants, que les pauvres gens qui faisaient la contrebande de nuit, à pleines barriques d'eau-de-vie, étaient intéressants, que tous les directeurs des traites étaient d'affreux coquins, soutenus par les plus hautes protections, et qu'ils ne cherchaient qu'à exploiter leur impunité en se livrant à d'odieuses extorsions sur le commerce. (*Détail de la France*, 1697, in-8°, p. 76 et suivantes.)

3. En effet, d'après les tables que Bailly a insérées dans son histoire financière, la livre tournois, évaluée d'après la valeur du blé, valait, de 1575 à 1589, 3 fr. 83 ; de 1590 à 1610, 3 fr. 66 ; de 1611 à 1643, 3 fr. 07 et, à partir de 1644 jusqu'en 1661, 1 fr. 95 seulement. (*Histoire financière de la France*, t. I, p. 301 et 303.)

compte les droits auraient varié pendant le XVIIe siècle de 2,79 0/0 à 5,29 0/0. Ce sont là, on ne peut le nier, des droits extrêmement modérés[1]. Il est vrai que les tissus étaient de beaucoup plus imposés, les étoffes de soie et les draps en particulier. De 33 0/0 en 1581, les droits sur les tissus s'abaissaient à 18,91 0/0 en 1632, se relevaient ensuite à 27,13 en 1645; en 1654, ils subissaient une augmentation violente qui les mettait à 46,81 0/0; ils finissaient enfin en 1662 par atteindre le taux extrême de 57,41 0/0. Ajoutons toutefois que depuis 1643 environ, il faudrait tenir compte de la dépréciation de la monnaie et que ces droits se trouveraient compris dès lors dans une limite de 18,91 0/0 à 38,28 0/0.

Si nous mettons donc à part les tissus, dont les droits étaient assez élevés, il est facile de juger quelle était la modération des taxes qui, à l'importation, dans la plus grande partie des provinces des cinq grosses fermes, étaient imposées sur les marchandises d'usage constant qui concouraient à l'alimentation, à l'habitation et au vêtement.

Les droits d'exportation s'offrent à nous au premier coup d'œil sous un aspect caractéristique; nous jugeons immédiatement qu'ils constituent des droits *ad valorem* en remarquant la proportion uniforme avec laquelle presque tous les articles sont frappés; c'est même là un exemple des plus curieux d'un impôt de quotité en matière de douane. Nous ne trouvons plus entre les droits qui frappent chaque article les variations que nous avons constatées à l'entrée. A part trois ou quatre marchandises qui subissent une surtaxe spéciale, partout la même proportion, la même quotité d'impôt. Les différentes provinces qui, à l'exportation, jouissent d'un tarif spécial, supportent sensiblement les mêmes taxes; il y a à peine 5 0/0 d'écart entre les taxes des provinces les plus privilégiées et celles des provinces les plus chargées. Cette situation découle évidemment de causes anciennes; c'est en effet grâce à leur origine féodale, grâce à leur nature de droits féodaux que les taxes d'exportation demeurent pour ainsi dire

1. Jusqu'à 12 et même 15 0/0, le commerce considérait les droits comme modérés. C'est ce qu'indique le mémoire du député de Lille présenté à la Chambre de commerce de Paris. (Bibl. nationale, *Fonds St-Germain*, n° 394; imprimé en partie dans l'*Histoire de l'administration en France* de Dareste de la Chavanne, Paris, 1848, 2 in-8°, t. II, p. 420. Pièces justificatives.)

immuables pendant tout le siècle qui a précédé l'ordonnance de 1664.

Il y avait peu d'écart en moyenne entre la quotité des droits d'importation et la quotité des droits d'exportation ; toutes les taxes d'exportation, sur l'immense majorité des marchandises, ne s'élevaient en effet que de 6 1/2 0/0 à 12 0/0, suivant les provinces des cinq grosses fermes. C'est une moyenne de 9 0/0 environ, et même de 6 0/0 après 1643[1].

Parmi toutes les marchandises que nous avons fait entrer dans nos calculs, il n'y avait que les vins, les laines et les tissus de lin et de chanvre dont les droits s'élevassent au-dessus de cette moyenne, fussent surtaxés et soumis en outre à un droit dont nous apprécierons plus loin le rôle économique, la traite domaniale.

Laissant de côté les taxes exceptionnelles, voici en résumé, dans la majeure partie des cinq grosses fermes, les taxes qu'a supportées le commerce depuis 1554 jusqu'à 1664, c'est-à-dire pendant plus de cent années : à l'importation de 3 à 5 0/0, à l'exportation de 6 à 9 0/0.

4. *Régie des droits.* — Depuis les temps les plus anciens, les droits de douane étaient perçus par des fermiers[2]. En matière de douanes, ce système était en quelque sorte un principe d'administration, car il n'est guère possible de trouver un exemple de régie directe par l'État que dans des circonstances exceptionnelles[3] ; encore la durée de cette régie directe était-elle généra-

1. Le haut-passage, la rêve et l'imposition foraine, après plusieurs remaniements, avaient été réunis dans une taxe qui variait de 16 à 23 deniers pour livre.

Payaient 16 deniers, c'est-à-dire 6,66 0/0 et avec les parisis et sous pour livres (décimes) 8,93 0/0 : la Picardie, Normandie, Berry, Poitou, Aunis et l'île de Ré.

Payait 20 deniers, c'est-à-dire 8,33 0/0 et avec les taxes supplémentaires 11,20 0/0 : la Bourgogne.

La Champagne payait 23 deniers, c'est-à-dire 9,58 0/0 et avec les suppléments 12,87 0/0.

A ces taxes, il faut ajouter la traite domaniale ; mais elle frappait un si petit nombre de marchandises qu'on ne peut l'introduire dans une moyenne.

2. On en trouve la preuve pour la plupart des taxes au XIVe siècle dans les registres de la Chambre des comptes (Bibl. nationale, *fonds latin*, n° 9045), et dans les *Actes du Parlement*.

3. Ainsi, Henri II, mécontent des fermiers du droit des épiceries et drogue-

lement fort courte et ne recourait-on guère à ce procédé que lorsque l'on désespérait de trouver un fermier dont les offres fussent acceptables.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de l'organisation des fermiers, parce qu'elle était, on le conçoit, variable pour chacun d'eux ; nous nous bornerons à des indications générales, suffisamment précises toutefois pour que l'on ait une idée nette du système administratif des douanes.

Toutes les frontières des cinq grosses fermes étaient défendues par des lignes de douaniers ; un système de brigades fixes et de brigades volantes pourvoyait à la surveillance des frontières. De distance en distance, sur les routes les plus fréquentées et à l'intérieur des provinces étaient établis des bureaux de douane. Ces bureaux étaient de deux sortes : il y avait les bureaux de passage et les bureaux de recette ; quelques bureaux seulement servaient à la fois de bureau de recette et de bureau de passage[1]. La distinction que l'on avait dû apporter dans les bureaux était motivée par des raisons d'économie. Les bureaux de recette se trouvaient établis non seulement aux frontières, mais encore à l'intérieur des provinces, dans les villes dont l'importance commerciale était notoire. Dans ces bureaux se faisaient les déclarations des marchandises exportées ou importées ; sur ces déclarations l'administration établissait le montant des droits dus ; après acquittement de ces droits par le négociant, il lui était remis une pièce qui constatait l'origine des marchandises, leur destination, leur quantité, le montant des droits perçus, et qui devait accompagner les marchandises jusqu'à leur passage par un

ries, avait résolu, par son édit du 25 mars 1549, de le mettre en régie ; après diverses tentatives de ferme, il fut enfin réuni aux cinq grosses fermes en 1598, au bail de René Brunet. Les droits au lieu des taxes des jurés vendeurs avaient aussi été mis en régie avant d'être unis au bail de Sébastien le Bar en 1660. Les droits sur les sucres, cires et tabacs avaient aussi été exploités directement par des receveurs avant leur réunion au bail de Sébastien le Bar en 1660. Le trépas de Loire avait eu aussi des receveurs spéciaux ; mais cette régie directe avait toujours été de peu de durée et beaucoup moins efficace comme produit que le système des fermes.

1. Ainsi, pour la traite domaniale vers 1577, Boulogne, Châlons, Troyes, Lyon, Marseille, Arles, Narbonne, Bordeaux, Saintes, Nantes, St-Brieuc, St-Malo et Caen étaient tout à la fois bureaux de passage et de recette ; Amiens, Dijon, Rouen n'étaient que des bureaux de recette. Le nombre des bureaux de passage était beaucoup plus grand et dépassait quarante.

bureau de passage[1]. Les bureaux de recette étaient, en raison des fonctions de leurs employés, les bureaux les plus importants ; ils étaient le centre de toutes les opérations possibles en matière de commerce extérieur. Les bureaux de passage ne servaient qu'au contrôle des entrées et des sorties ; leur fonction se bornait donc à constater si les marchandises étaient bien escortées de leur acquit, si elles répondaient aux déclarations faites, etc.

C'était pour faciliter les opérations commerciales et constater plus aisément la provenance des marchandises que les bureaux de recette avaient été distingués des bureaux de passage et établis dans les grands centres commerciaux ; c'était par raison d'économie, avons-nous déjà dit, que les bureaux de passage n'étaient pas tous en même temps des bureaux de recette.

En présence de cette organisation, les négociants avaient un rôle bien simple ; ils se bornaient à faire leur déclaration d'importation ou d'exportation dans le bureau de recette le plus rapproché, à y acquitter les droits et à choisir le bureau de passage par lequel ils désiraient introduire ou exporter leurs marchandises[2].

Toutes les marchandises, à quelques exceptions près, étaient admises à tous les bureaux de passage ; enfin, tous les fermiers, si nombreux qu'ils pussent être, devaient installer leurs agents dans les mêmes localités, de manière que chaque bureau de recette ou de passage fût commun à tous les fermiers et qu'aucun d'eux ne pût établir ses agents dans telle ou telle localité à sa convenance et modifier ainsi à sa guise l'organisation générale des bureaux de recette ou de passage.

Nous avons vu que les droits de douane se décomposaient en

1. Boisguilbert signale comme une vexation inouïe cette obligation de déclaration par les commerçants ; il signale comme la plus juste des réformes d'obliger les agents à faire eux-mêmes l'inventaire des marchandises et à en dresser l'état ! C'est bien là une opinion de littérateur aussi incompétent que hargneux. Tout ce que Boisguilbert a dit des droits de douane est de la plus forte exagération et témoigne d'une grande ignorance de la matière. Voyez le *Détail de la France sous le règne de Louis XIV*, 1697, pet. in-8°, p. 79, 83 et suivantes.

2. Lorsque le commerçant, après avoir choisi un bureau de passage et acquitté les droits relatifs à la sortie ou à l'entrée par ce bureau, désirait, par suite d'une vente de ses marchandises en cours d'expédition, entrer ou sortir par une autre province, il acquittait simplement un supplément de droits, si les taxes étaient plus élevées dans cette province que dans celle qu'il avait d'abord choisie.

droits multiples qui pouvaient être affermés à des fermiers différents. Si la multiplicité des fermes était avantageuse au point de vue des produits financiers en ce qu'elle excitait la concurrence des fermiers et qu'elle élevait par conséquent le prix des fermes au profit du trésor, il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue administratif elle était une gêne évidente pour le commerce. Les fermiers s'entendaient en effet rarement pour prendre des employés communs ; le plus souvent chaque fermier avait ses employés spéciaux ; les redevables se trouvaient donc dans l'obligation de se présenter à plusieurs receveurs pour y effectuer le versement des droits différents qu'ils devaient acquitter soit pour l'entrée, soit pour la sortie.

C'était là incontestablement des formalités assez longues qu'une ferme unique eût certainement évitées ; il en était de même pour le contrôle aux bureaux de passage[1].

Il faudrait toutefois bien se garder d'exagérer[2], comme l'ont fait tant d'historiens, et faire du passage des bureaux une opération redoutable, présentant des complications infinies et des pièges inévitables. Par sa nature même, le commerce extérieur exige nécessairement des commerçants qui s'y livrent une certaine préparation ; ce n'est pas le premier commerçant venu qui

1. Pour qu'il y eût une complication aussi grande, il faudrait supposer que chaque voiturier eût un chargement non d'une sorte de marchandises, ce qui est l'ordinaire, mais de toutes les marchandises possibles soumises à tous les droits. Dans ce cas improbable il aurait eu à faire :

en 1574 — 1 déclaration	en 1638 — 4 décl.
1577 — 2	1642 — 3
1582 — 4	1644 — 2
1598 — 2	1647 — 2
1599 — 3	1648 — 1
1604 — 4	1654 — 1
1621 — 5	1656 — 1
1626 — 4	1660 — 1
1632 — 3	1662 — 1

2. En tout temps, on a crié contre les impôts et l'administration : « Par l'effet des modifications qui ont unifié les droits d'entrée et de sortie, dit Necker, le commerce extérieur, depuis longtemps, a ressenti faiblement l'effet des entraves ; mais combien peu de gens sont à portée de faire ces distinctions ; il n'est pas de droit de passage qui ne soit dénoncé comme la ruine du commerce... et ce sont généralement les raisonneurs les plus superficiels qui font le plus d'usage de ces généralités et qui se procurent ainsi le plaisir de lier de grands mots à leurs petites idées..... ; les inconvénients de droits de traite sont assez grands pour dispenser de recourir aux amplifications et à l'emphase. » (Necker, *De l'administration des finances*, 2 in-4°, t. I, p. 338.)

s'avise subitement de faire une opération d'importation ou d'exportation. Les opérations y sont généralement continues, constamment pratiquées par une classe spéciale de commerçants ; par conséquent, la pratique des tarifs et des formalités en douane leur devient bientôt familière et s'étend rapidement et à leurs employés et à leurs voituriers même. Il n'était guère difficile, à notre sens, de savoir le nombre de taxes qu'il y avait à acquitter à tel ou tel bureau de recette, et de se présenter successivement à chacun des receveurs qui devaient en opérer le recouvrement.

Il est évident toutefois qu'une ferme unique et par suite un receveur unique auraient constitué une organisation plus simple et plus pratique. Aussi les efforts évidents de l'administration des finances tendaient-ils à la centralisation de tous les droits entre les mains d'un seul fermier. De leur côté, les gros fermiers, ceux qui, lors de la création d'une taxe nouvelle, étaient en possession de plusieurs fermes déjà, tendaient visiblement à accroître leur ferme. Ils y avaient tout bénéfice, puisqu'ils se trouvaient déjà pourvus d'une administration tout organisée et que leurs frais n'augmenteraient presque en rien pour la perception des nouveaux impôts. Il était rare par conséquent qu'après une première adjudication, où un nouveau venu leur avait enlevé une ferme, ils ne fissent pas, au renouvellement du bail, des propositions avantageuses pour en obtenir l'adjonction à leurs autres fermes. Aussi la compagnie des fermiers des cinq grosses fermes, qui ne possédait en 1554 que la ferme de trois taxes seulement, voyait-elle à chaque bail nouveau les fermes particulières se fondre l'une après l'autre dans la sienne[1]. C'est ainsi que si nous constatons la coexistence de 4 à 5 fermiers différents pour 13 taxes de 1604 à 1626, nous ne trouvons plus que 2 fermiers pour 14 taxes de douane en 1643 et qu'en 1648 toutes les fermes se trouvent réunies entre les mêmes mains au grand avantage des fermiers, du gouvernement et surtout du commerce.

1. Voici les dates de la réunion de ces fermes particulières à la ferme des cinq grosses fermes : — 1598 : Épiceries, grosses marchandises, traite domaniale. — 1626 : Écu pour tonneau de mer. — 1632 : Traite d'Anjou, trépas de Loire, traite domaniale d'Anjou, nouvelle imposition d'Anjou. — 1642 : Droits de Massicaut. — 1643 : Taxe en remplacement du droit sur la draperie. — 1648 : Ecu par quintal d'alun. — 1654 : Taxes sur les étoffes. — 1660 : Taxes en remplacement de droits au profit de certains offices, taxes sur les sucres, etc. — 1662 : Taxes sur les cires, étain, etc., du bail de Bourgoing.

La connaissance des tarifs était-elle difficile? On est allé sur ce point jusqu'à prétendre que les taxes surgissaient d'une manière inopinée pour ainsi dire et que grande était la surprise de certains commerçants auxquels on réclamait des taxes dont ils apprenaient ainsi pour la première fois l'existence. Que cela pût arriver, comme cela arriverait encore aujourd'hui, à des négociants sans expérience qui se lanceraient sans préparation aucune dans les opérations toujours assez compliquées du commerce extérieur, cela est évidemment incontestable. En toutes choses, il faut nécessairement passer par une période d'étude, d'apprentissage. Il n'y avait rien de secret néanmoins dans la connaissance des tarifs ; ils étaient promulgués en même temps que les ordonnances qui les établissaient; ces ordonnances étaient publiées partout, notamment par le moyen des crieurs publics ; elles étaient imprimées ; les tarifs étaient imprimés *in extenso* aussi et se vendaient librement; chacun pouvait s'en procurer un exemplaire et l'étudier à loisir. Il n'y avait par conséquent rien de plus facile que de se rendre compte des droits qui frappaient telle ou telle classe de marchandises ; rien n'était plus simple, pour chaque négociant, même lorsqu'il devait avoir à faire à plusieurs tarifs, que d'en rédiger à son usage une table alphabétique ou méthodique qui répondît à ses convenances, comme l'administration l'avait fait en 1638[1]. Il est vrai que ce travail pouvait être ennuyeux pour les petits commerçants qui, résidant sur les frontières, faisaient des opérations d'importation ou d'exportation beaucoup plus dans le but d'un approvisionnement tout local que dans celui d'un commerce général; ces commerçants pouvaient même fort bien ne pas être munis des tarifs imprimés que tout grand commerçant possédait. A cet effet, les tarifs se trouvaient affichés dans les bureaux de douane ; ils formaient ce que l'on appelait la *pancarte*[2]; tout trafiquant pouvait la consulter avant de faire sa déclaration et d'acquitter les droits.

1. Ce tarif avait été dressé pour le trépas de Loire et coordonnait les taxes de 1554, de 1594 et 1632 en prenant pour base la réappréciation du 27 octobre 1632. (V. Francheville, t. I, p. 93.)

2. « Qu'est-ce que pancarte? dit l'*Instruction très nécessaire pour les récipiendaires qui subissent l'examen en la Chambre des Comptes*. Ce sont ces tableaux dans lesquels sont écrits par le menu toutes les impositions qui se lèvent en chacune généralité, élection, diocèse, sénéchaussée, bailliage ou bureau. » (*Le Guidon général des finances*, édit. de 1631, p. 849.)

V.

RÔLE ÉCONOMIQUE DES DROITS.

Mais quelle était la pensée qui avait fait établir toutes ces taxes? Quel résultat s'était-on proposé d'atteindre? Personne avant Colbert n'avait-il découvert dans l'élévation des droits d'entrée un système de protection pour l'industrie nationale et dans la modération des droits de sortie un moyen de favoriser l'extension du commerce d'exportation de la France? N'avait-on vu dans les droits de douane que de simples droits fiscaux? N'avait-on recherché dans leurs fixations que les moyens les plus propres à développer les produits financiers?

Une question préliminaire domine nécessairement toutes les discussions qui peuvent s'élever à ce sujet; elle consiste à déterminer d'une façon générale quelles étaient les opinions qui, jusqu'au temps de Colbert, avaient régné sur les avantages ou les désavantages du commerce extérieur. Ces opinions s'étaient-elles maintenues les mêmes au temps de Colbert que pendant les siècles précédents? Ce que nous sommes amené à examiner par conséquent, c'est l'histoire même d'une doctrine économique encore discutée de nos jours et qui se résume en cette formule tranchante : L'importation est-elle un mal? L'exportation est-elle un bien?

Partons comme toujours de l'organisation féodale; plaçons-nous au milieu d'une possession féodale, d'un fief quelconque et demandons-nous quelles pouvaient être les idées d'un seigneur sur l'importation ou sur l'exportation dans son fief. Ces idées découlaient naturellement de l'état politique des fiefs. Chaque seigneur, entouré de toutes parts de possessions féodales très rapprochées, devait avoir pour première préoccupation de pourvoir à la sûreté et à l'intégrité de son fief. La guerre, possible à tout instant et portée en peu de jours au cœur même de son fief, telle était l'éventualité redoutable qui, pendant un grand siècle au moins, avait menacé d'une manière constante tout possesseur de fief. Naturellement, toutes les mesures des seigneurs devaient tendre à se tenir en garde contre toute surprise; pour eux, la meilleure sauvegarde de la paix, c'était donc une préparation

constante de la guerre. Les possessions féodales étaient généralement petites; il suffisait de quelques jours pour les traverser de part en part, de quelques heures souvent pour venir mettre le siège devant les châteaux du seigneur où toute la population se retirait en masse[1]. Toute guerre défensive devait dès lors pourvoir tout à la fois à des mesures de deux ordres différents : les mesures purement militaires, que nous laisserons de côté, puis les mesures d'approvisionnement, auxquelles les inévitables longueurs des sièges donnaient une importance capitale. Il était tout à fait téméraire de penser qu'en temps de guerre le ravitaillement pourrait se faire d'une façon normale en tirant soit du fief même, soit des fiefs voisins, les approvisionnements indispensables; car les fiefs voisins pouvaient être hostiles et l'étendue des fiefs était généralement assez restreinte pour que le territoire tout entier se trouvât rapidement occupé par l'ennemi. Chaque seigneur, pour peu que ses forces fussent tant soit peu inférieures à celles de l'assaillant, se trouvait donc immédiatement bloqué chez lui, sans communications au dehors, sans ravitaillement probable. La première de toutes les lois que cet état de choses imposait aux seigneurs était donc d'assurer d'une manière constante, dans chacune de leurs possessions féodales, une abondance suffisante de produits de toute sorte pour qu'en cas de guerre ils pussent y trouver à tout instant les éléments d'un approvisionnement complet du pays, en toutes marchandises, pour un temps aussi long que possible.

Qu'on envisage cette situation, cet état politique de la société féodale, qu'on réfléchisse qu'aux XIe et XIIe siècles l'agriculture était peu florissante, le commerce sans étendue possible, l'industrie sans outillage perfectionné, que les moyens de production, bornés au seul travail manuel, étaient lents par conséquent; qu'on se pénètre de la gravité qu'une déclaration de guerre pouvait avoir dans ces conditions et qu'on se demande quelles pouvaient être les idées économiques du seigneur sur la liberté du commerce et sur les avantages de l'importation et de l'exportation dans son fief.

1. Le château de Loches, avec son formidable donjon et ses enceintes multiples, entre lesquelles se sont entassées tant de constructions qui servaient de refuge à la population rurale au XIIe siècle, en est un exemple célèbre et des plus caractéristiques.

Il était dominé par une préoccupation perpétuelle d'état de siège, il voyait dans l'exportation de ses produits, malgré tous les retours en argent, un appauvrissement réel de son fief, un danger évident pour sa puissance, pour son indépendance, plus encore, pour son existence politique même : par tous les moyens possibles, il entravait l'exportation.

L'importation devait lui sembler un avantage au contraire ; mais, dans le fait, il ne pouvait y attacher que peu d'intérêt en présence des restrictions d'exportation de ses voisins et par conséquent en présence de la presque impossibilité d'une importation régulière dans son fief[1].

Cependant, avec le cours des siècles, ces idées avaient suivi les transformations de l'état politique de la nation : les prohibitions d'exportation s'étaient d'abord restreintes aux marchandises les plus nécessaires à la vie ; sous l'influence du développement de la puissance royale, les défenses absolues d'exportation s'étaient ensuite adoucies ; elles s'étaient transformées en droits de sortie frappant spécialement les blés, les laines, les vins, les étoffes de lin et de chanvre, l'or, l'argent, les chevaux, etc., marchandises éminemment indispensables, qu'en vertu de toutes les anciennes idées féodales il y avait intérêt majeur à conserver dans le pays ; puis, grâce aux progrès du commerce et de l'industrie, avaient surgi les idées de protection commerciale : des taxes étaient venues frapper certaines matières dans le but d'en rendre l'exportation difficile et de maintenir ainsi dans le pays des matières premières dont la production semblait insuffisante et devenait nécessaire dès lors à telle ou telle industrie ; puis enfin les idées fiscales avaient vu dans le développement des taxes un impôt important et parfaitement justifiable.

C'est ainsi que les idées économiques sur l'exportation[2] s'étaient

1. C'est ce qu'avait indiqué Moreau de Beaumont, en attribuant aux seigneurs la pensée de prohiber l'exportation pour conserver l'abondance à l'intérieur. (*Mémoire sur les impositions*, etc., t. III, p. 482 et 483.) M. Vuitry n'a vu dans les taxes de douane au moyen âge que des taxes fiscales ; il reconnaît cependant à l'ordonnance du 31 mars 1277 une portée économique, comme si Philippe le Hardi avait été un novateur. Il y a là une erreur évidente : les défenses d'exportation, de 1277, sont tout simplement la conséquence des idées anciennes sur l'exportation (Voyez A. Vuitry, *Régime financier*, t. I, p. 349-350). Nous reprendrons la question à fond en étudiant spécialement les taxes fiscales du moyen âge.

2. Cette conviction que l'exportation était un appauvrissement du pays per-

progressivement formées. En étudiant les tarifs du XVIe siècle, il est par conséquent tout naturel d'y découvrir l'influence de toutes les idées des siècles précédents : les surtaxes apportées par la traite domaniale font revivre à nos yeux toutes les préoccupations militaires des seigneurs féodaux ; certaines taxes spéciales sont un indice certain de protection commerciale ; enfin l'inflexible égalité avec laquelle les articles sont frappés d'un droit *ad valorem* trahit immédiatement la recherche d'un impôt dans le produit des douanes.

Si l'exportation a une histoire, un rôle historique au milieu même de la féodalité, il est facile de comprendre d'après ce qui précède qu'il n'en saurait être de même de l'importation.

Il n'en est pas moins certain que les seigneurs n'auraient considéré l'importation que comme avantageuse au point de vue militaire et que, bien entendu, ils n'auraient pu trouver aucune raison économique pour en entraver le développement. On ne se couvre de tarifs en effet, on ne prohibe l'importation que lorsqu'il y a production suffisante de produits et principalement de produits industriels. Or, ce n'était certainement pas le cas pendant toute la période des guerres du moyen âge. A cette époque, l'industrie devait être cantonnée pour ainsi dire dans chaque fief, car les défenses d'exportation édictées réciproquement par tous les seigneurs ne laissaient place qu'à très peu d'importations. Si nous exceptons donc les provinces maritimes, qui pouvaient avoir un trafic de denrées exotiques, nous ne pouvons nous représenter la France que comme un assemblage de fiefs qui possédaient chacun une organisation commerciale et industrielle complète et qui, même isolés, pouvaient par conséquent se passer de tout concours des possessions féodales voisines. Il n'est donc pas étonnant que les droits d'importation n'aient pas d'origines

sista fort longtemps. Lorsque les étrangers demandaient des permissions d'exportation, ils employaient une expression qui est caractéristique ; ils offraient de se soumettre à une taxe pour être autorisés à *tirer du royaume* telles ou telles marchandises. Necker, qui ignorait complètement l'histoire des idées économiques sur l'importation, s'est très étonné de voir que l'on crût pouvoir punir les provinces qui n'étaient pas soumises aux aides en leur faisant payer une taxe pour tirer des provinces des cinq grosses fermes les marchandises dont elles avaient besoin. Rien ne paraît plus conforme cependant aux idées qui faisaient de l'exportation un avantage certain pour l'exportateur. (*De l'administration des finances de la France*, 1785, 2 in-4°, t. I, p. 335.)

féodales et qu'ils n'apparaissent d'une manière régulière qu'assez tard dans le régime financier de la France. Leur création découle de raisons fiscales, c'est une chose indéniable ; ce qui est non moins certain, c'est qu'après avoir reconnu la nécessité d'un impôt sur les marchandises d'importation, on avait procédé à l'établissement des tarifs avec une sagacité qui dénote la préoccupation d'idées économiques arrêtées et qui concorde parfaitement avec les idées du système que nous appelons aujourd'hui le système protecteur. C'est ainsi qu'au lieu de frapper de taxes élevées les articles de très grande consommation, comme on l'aurait fait si l'on n'avait tenu compte que d'idées purement fiscales, on avait eu soin de modérer le plus possible les droits sur les marchandises servant à l'alimentation et sur les matières premières de la construction, et que l'on n'avait recouru à des taxes élevées que pour les objets fabriqués, et particulièrement pour les tissus, que les fabriques nationales devaient produire de préférence aux fabriques étrangères [1]. En effet, les taxes sur les bestiaux donnaient en 1621 la moyenne de 3,12 0/0, sur les liquides 5,18 0/0, sur les matériaux de construction (en 1629) 2,70 0/0, sur les textiles (en 1629) 7,43 0/0 et même 5 0/0 seulement si l'on élimine le coton, de si peu d'emploi alors, tandis que les droits qui frappaient les produits fabriqués, tels que les tissus de lin et de chanvre par exemple, supportaient dès 1581 des droits de 33 0/0 [2]. De 1581 à 1664, les droits subissaient douze modifications successives ; ils avaient à répondre à toutes les exigences fiscales d'une époque mouvementée, et cependant la proportion restait toujours la même entre les taxes que nous venons d'énumérer. S'il y avait tendance à une exagération des droits, c'était manifestement sur les tissus qu'on pouvait la constater, car, du chiffre de 18,91 0/0 en 1632 ils s'élevaient rapidement à celui de 57,41 0/0 en 1662. Il est donc indiscutable que bien avant Colbert, dès l'origine

1. On voit combien Bailly se trompe lorsqu'il affirme « qu'à de rares exceptions près, les douanes avaient été considérées uniquement depuis Philippe le Bel comme un moyen d'accroître les ressources du fisc, sans égard à leur influence sur la prospérité intérieure du royaume. » (*Histoire financière*, t. I, p. 439.)

2. Si l'on confond en une seule taxe moyenne les droits qui frappaient tous les tissus de lin, chanvre, laine, coton et soie, on obtient un droit moyen de 18,91 0/0 en 1632.

des tarifs d'entrée, dès la fin du XVIe siècle notamment, les fixations des droits révélaient l'influence d'idées économiques bien arrêtées sur la protection de l'industrie[1].

Le système protecteur avait donc des racines lointaines.

SECONDE PARTIE.

L'ORDONNANCE DE 1664.

Colbert, envisageant avec son esprit si pénétrant la situation que nous venons d'exposer, ne pouvait qu'être douloureusement frappé de voir que la France, dont l'unité nationale était déjà si parfaite à son temps, présentât de telles divisions au point de vue douanier.

La France coupée tout d'abord en deux grands tronçons ; au Midi, presque chaque province en possession d'un tarif spécial et traitant les provinces voisines en provinces étrangères; au Nord, un groupement assez étendu de provinces ayant une vie commune, plus d'unité, mais encore bien des exceptions ; en somme dix ou quinze tarifs peut-être en France ; c'était là une organisation qu'il avait été historiquement impossible d'éviter, qui n'avait peut-être pas eu des inconvénients très grands tant que le commerce avait été restreint, mais qu'il était impossible de continuer en présence des progrès du commerce, du développement de la marine, de la création de ces grandes compagnies de commerce dont les navires sillonnaient de toutes parts l'Océan[2]. L'unité douanière paraissait à Colbert le complément nécessaire de tout

1. Jean Bodin, qui écrivait au milieu du XVIe siècle, a des idées formelles sur le système protecteur : « Plus grande sera l'imposition foraine, dit-il, plus il y aura de profit pour les finances ; et si l'étranger, craignant l'impôt, en prend moins, le sujet en aura meilleur compte. » Il est donc partisan de droits élevés, et demande une augmentation de droits de sortie sur les matières premières en même temps que de fortes taxes sur l'entrée des produits fabriqués. (Voyez le livre de M. Baudrillart, *Jean Bodin et son temps*, et Clamageran, *Histoire de l'impôt*, t. II, p. 315.)

2. M. Joubleau semble croire que le tarif de 1664 *supprima* une foule de droits ; il ne les supprima pas, mais les remplaça par un droit qui en devint l'équivalent (Joubleau, *Études sur Colbert*, 1856, 2 vol. in-8°, t. I, p. 392 et suivantes).

ce qu'il avait fait pour le commerce et l'industrie ; il l'entreprit avec ardeur[1].

Le problème était des plus difficiles à résoudre ; il y avait en effet dans chaque province une telle liaison entre les droits de douane et les autres impôts qu'il était impossible de toucher aux uns sans modifier profondément les autres. L'élévation des droits aux frontières d'une province n'existait que parce que cette province s'était refusée à tel ou tel impôt dont les provinces voisines avaient accepté la charge. Par exemple, si la plupart des provinces méridionales avaient à subir des droits de douane dans leurs relations commerciales avec les provinces des cinq grosses fermes, en revanche, elles n'étaient astreintes à aucun de ces droits indirects que l'on appelait l'impôt des aides. Les différences qui se remarquaient entre les droits de douane n'étaient donc que la conséquence de différences beaucoup plus grandes qui résidaient dans la quotité des autres impôts. Par conséquent, faire une moyenne de tous les droits de douane et s'imaginer qu'elle conviendrait à toutes les provinces était une illusion absolue. Cette moyenne eût présenté d'ailleurs une injustice criante ; car, pour l'établir, on ne pouvait procéder qu'en détaxant les uns pour surtaxer les autres, ou tout au moins pour les laisser dans le *statu quo*, et il arrivait alors ce fait singulier, c'est que la détaxe profitait uniquement aux provinces qui supportaient le moins d'impôt. Les propositions d'unification que Colbert fit aux provinces du Midi ne pouvaient donc pas être acceptées par elles ; elles échouaient complètement. Comme conséquence, les divisions douanières de la France méridionale devaient se perpétuer jusqu'à la Révolution française. Le projet d'unification des taxes douanières dans toute la France une fois abandonné, il restait encore une tâche fort belle à accomplir, c'était l'unification des tarifs différents qui existaient dans les provinces du Nord, dans les cinq grosses fermes. Colbert s'y appliqua et la

1. Il faudrait bien se garder de croire que personne avant Colbert n'avait eu l'idée de cette unification des douanes. François Miron l'avait formellement demandée aux Etats de 1614, et le gouvernement avait entamé des négociations à ce sujet avec les provinces ; elles s'y refusèrent, à l'exception de la Bourgogne. Louis XIII, dès 1621, renonça donc à cette entreprise et donna au contraire une extension nouvelle aux droits de traites. (Bailly, *Histoire financière*, t. I, p. 332 et suivantes ; Caillet, *De l'Administration en France sous Richelieu*, Paris, 1857, in-8°, p. 267 ; de Forbonnais, *Recherches*, etc., t. I, p. 144 et suivantes.)

mena à bonne fin ; ce fut le résultat obtenu par l'édit et le tarif de septembre 1664.

Ce tarif passe généralement pour un monument de protectionnisme, et cependant Colbert, en tête de l'ordonnance qui le mettait en vigueur, semblait en faire une manifestation de libre échange[1] ; il y déclarait en effet que « pour parvenir au rétablissement du commerce au dedans et au dehors, il fallait réduire tous les droits en un seul d'entrée et un autre de sortie et même *les diminuer considérablement.* » Ces deux propositions semblent contradictoires ; elles s'expliquent toutefois aisément.

Voici le procédé que Colbert adopta : il fit établir un tableau représentant les taxes qui étaient dues tant pour l'entrée que pour la sortie dans chacune des provinces des cinq grosses fermes ; il en fit la moyenne et adopta généralement cette moyenne comme première base du tarif de 1664. Il y eut réduction de taxe pour les provinces les plus chargées jusqu'alors, et c'est en ce sens que Colbert pouvait dire qu'il y avait diminution des droits ; mais, en même temps, les provinces les moins chargées précédemment virent s'élever pour elles le chiffre des droits de douane. Ce premier résultat obtenu, Colbert se mit à réviser tous les chiffres en les considérant cette fois à un point de vue économique ; il vit dans un système de surtaxes sur certaines mar-

1. A ce propos, M. Clamageran a parfaitement remarqué que, somme toute, Colbert annonçait avec bien de l'emphase sa réforme dans le préambule de l'ordonnance de 1664. (*Histoire de l'impôt*, t. II, p. 646.)

Il est singulier de remarquer que l'ordonnance de 1664 a été étudiée d'une manière assez superficielle en général. M. de Ségur-Drapeyron s'est attaché particulièrement aux négociations avec les puissances et a constaté simplement que l'effet du tarif de 1664 fut avantageux. (*Histoire des négociations commerciales de Louis XIV*, Paris, 1863, in-8°, t. I, p. 153 et 167.)

M. P. Clément, après avoir constaté que le tarif de 1664 est le titre de gloire de Colbert, y consacre à peine trois pages et demie et constate que l'effet en fut des plus heureux (*Histoire de Colbert*, 1874, 2 in-8°, t. I, p. 293).

Moreau de Beaumont est tout aussi vague, et, dans ce qu'il a de bon, copie littéralement de Francheville, sans le citer bien entendu (*Mémoires sur les impositions*, etc., t. III, p. 502).

M. Joubleau n'est guère plus complet. (*Etudes sur Colbert*, t. I, p. 381.)

De Forbonnais n'est pas entré dans l'examen approfondi des taxes et ne connaissait rien de l'organisation antérieure à Colbert ; il a donc commis nombre d'erreurs et a souvent élevé des théories économiques qui sont d'autant plus aventurées qu'elles reposent sur des taxes que Forbonnais connaissait peu. (*Recherches sur les finances*, t. I, p. 332 et suiv.)

M. Clamageran a le mieux apprécié la partie économique du tarif de 1664. (*Histoire de l'impôt*, t. II, p. 648.)

chandises et de détaxes sur certaines autres un moyen de protéger l'industrie nationale contre la concurrence étrangère; il aboutit ainsi à un véritable système protecteur.

Le résultat général de l'ordonnance de 1664 fut donc celui-ci : 1° tous les droits différents, perçus dans les cinq grosses fermes, étaient généralement réunis dans un seul droit tant à l'entrée qu'à la sortie; c'était par une moyenne, favorable aux uns et défavorable aux autres, que ce résultat était poursuivi ; 2° un système de surtaxes et de détaxes avait pour but d'encourager l'exportation et de restreindre l'importation, particulièrement en matières fabriquées.

Il est certain que l'adoption d'une moyenne entre tous les droits existants donnait lieu à des inégalités extraordinaires soit en augmentation, soit en diminution.

Prenons l'exportation : les taxes frappant la sortie des veaux par exemple étaient fixées à 10 0/0 et constituaient cette bizarrerie d'être une détaxe de 2 0/0 pour la Champagne et au contraire une surtaxe de 8 0/0 pour l'Anjou ; le vinaigre était surtaxé de 2 0/0 pour la Picardie, la Normandie, le Berry et le Poitou, tandis qu'il était dégrevé de 65 0/0 de sa valeur pour l'Anjou ! Il y avait pour les laines une réduction de 12 1/2 0/0 en Picardie, Normandie, Berry et Poitou, tandis qu'elle n'était que de 2 1/2 0/0 en Champagne !

A l'importation, les mêmes anomalies : la nouvelle taxe du vinaigre constituait pour la Normandie une détaxe de près de 14 0/0, tandis que pour la plupart des autres provinces elle était une surcharge de 14 0/0. Le plâtre, surtaxé de 9 0/0 pour l'Anjou, l'était de 28 0/0 pour la Normandie et de 47 0/0 pour les autres provinces. Les toiles de lin et de chanvre, surtaxées de 32 0/0 pour l'Anjou, l'étaient de 42 0/0 pour la Normandie, etc.

On voit à quelles injustices aboutissait la refonte de tous les droits en un droit moyen ; ce qui constituait une protection pour certaines provinces était un aggravement de condition pour d'autres ; mais il était bien difficile d'opérer autrement sans donner lieu aux réclamations les plus passionnées.

Peut-être aurait-on pu cependant faire intervenir dans la solution du problème quelques éléments qui furent négligés, si l'on avait voulu faire un sacrifice sur le produit des douanes[1]. Il

1. Voyez la note, p. 55.

nous semble que Colbert aurait dû tenir compte de l'étendue des frontières sur lesquelles chaque droit était en vigueur et de l'importance du commerce qui s'y faisait, et que les taxes nouvelles auraient dû se rapprocher ainsi le plus possible des taxes des pays les plus commerçants, plutôt que de résulter de la moyenne de tous les droits quelconques. Le procédé de Colbert avait le défaut sensible de donner à toutes les exceptions, à tous les droits exagérés une importance égale aux droits les plus modérés. Les taxes de l'application la plus restreinte prenaient ainsi, dans une inflexible moyenne, la même valeur que les taxes les plus répandues. En toutes choses, les avantages de l'unité ne s'obtiennent jamais sans quelques souffrances individuelles.

Voyons quel était le rôle économique du tarif nouveau.

Le principe du système protecteur consiste à empêcher, par un système de taxes élevées, les produits étrangers de venir enlever aux produits nationaux le marché national. Dans la pureté du système, la protection doit être égale pour toutes les industries, c'est-à-dire que les taxes qui frappent les produits étrangers doivent être établies de telle sorte que le produit étranger coûte plus cher que le produit national et qu'il y ait par conséquent intérêt à acheter toujours le produit national. Le tarif de Colbert était loin de répondre à cette conception ; il était protecteur certainement, mais pour certaines industries seulement, libre échangiste à l'égard de certaines autres. Son caractère principal était de viser uniquement à la protection de l'industrie mécanique et particulièrement du tissage. Aussi les matières textiles étaient-elles sacrifiées au tissage ; le tarif de Colbert augmentait en effet les difficultés de leur exportation et facilitait l'importation des produits étrangers. Les producteurs des textiles se voyaient donc enlever le bénéfice qu'ils pouvaient trouver dans les hauts cours des marchés étrangers et, par surcroît, les produits étrangers venaient plus librement qu'auparavant concurrencer les leurs sur le marché national.

Il ne faudrait pas croire cependant qu'il résultât du tarif de 1664 une bien grande exagération de protection ; les surtaxes que Colbert imposait dans un but protecteur étaient beaucoup plus modéré qu'on ne le croit généralement. Les tissus, les plus favo marchandises, étaient défendus 13,92 0/0 de leur valeur à

l'entrée, et déchargés de droits de sortie s'élevant à 7 0/0; ils trouvaient même encore un avantage dans les taxes imposées sur les textiles dans le but de favoriser l'importation de ces matières premières (5,03 0/0 de diminution à l'entrée), et d'en empêcher l'exportation (3,45 0/0 d'augmentation à la sortie). Depuis longtemps en effet on estimait que la production du lin et du chanvre en France était insuffisante pour les besoins du pays[1]. Les bestiaux n'éprouvaient que des variations de taxes insignifiantes (diminution à l'entrée 1,96 0/0, augmentation à la sortie 0,53 0/0). Les matériaux de construction étaient protégés de 5 0/0 environ (5,09 augmentation à l'entrée, 1,80 0/0 diminution à la sortie). Les liquides obtenaient des diminutions de droits tant à l'entrée (3,99 0/0) qu'à la sortie (6,40 0/0).

En résumé, à part les tissus, et surtout les tissus de lin et de chanvre, pas une seule classe de marchandises n'éprouvait une variation de taxe atteignant 7 0/0 de la valeur des marchandises[2]. Les taxes fort élevées que l'on constatait sur certains articles, et particulièrement sur les tissus, dépendaient donc infiniment plus des tarifs précédents que des augmentations du tarif de Colbert.

Au point de vue fiscal, le tarif ne causait qu'une diminution de recette assez peu sensible de 572,000 livres[3] sur une recette totale de 9,572,000 livres. Par conséquent, le résultat capital

1. Voyez Francheville, tarif d'entrée, v° *Lin*.

2. M. Clamageran constate par un moyen indirect assez peu sûr toutefois, mais qui se trouve avoir réussi en ce cas, que l'ordonnance de 1664 ne fit pas des réductions qui fussent considérables, « car le produit des cinq grosses fermes, dit-il, qui était en 1664 de 9,572,000 liv., resta en 1665 et 1666 à 9,000,000 de livres, et la différence est due en grande partie au caractère protectionniste du tarif. » On conçoit qu'il est tout à fait impossible de juger un tarif d'après les recettes qu'il procure en bloc, à cause de toutes les compensations qui peuvent se produire entre les diminutions et les augmentations. (*Histoire de l'impôt*, t. II, p. 648.)

3. Forbonnais reproche très vivement à Colbert de s'être arrêté devant la crainte de diminuer les produits des douanes; il est certain que les économistes ne s'arrêtent jamais devant cette crainte et que pour eux toute diminution de taxe entraînant augmentation de consommation, il y a somme toute un profit budgétaire certain à diminuer les taxes. Cependant nous comprenons fort bien que Colbert ait hésité à sacrifier par exemple deux millions sur un budget qui ne s'élevait en 1661 qu'à trente et un millions, en 1662 qu'à quarante-quatre millions et en 1663 qu'à cinquante et un millions. (Forbonnais, *Recherches*, etc., t. I, p. 351.)

de l'ordonnance de 1664, c'était l'unification de toutes les provinces du Nord de la France au point de vue douanier et la refonte, en deux tarifs seulement, l'un pour la sortie, l'autre pour l'entrée, des neuf tarifs qui se partageaient les cinq grosses fermes avant 1664. Il n'y avait donc pas dans le tarif de 1664 de politique économique nouvelle[1]; l'accentuation des taxes dans un sens protecteur, assez modérée d'ailleurs, n'était pas chose nouvelle; elle remontait aux siècles précédents.

Résumé. — Conclusion.

Il n'est peut-être aucun service financier qui porte d'une manière plus frappante que le service des douanes l'empreinte de la formation politique et territoriale de la France.

A l'époque féodale, le système général des douanes se présente sous deux aspects : chaque fief, chaque province, dépendant d'un seigneur différent peut avoir un système de taxes concernant le commerce extérieur de ce fief avec les fiefs voisins. Le roi de France d'autre part, agissant comme chef de la nation, établit sur les frontières du royaume des règlements de douanes. Il y a par conséquent développement simultané de deux ordres différents de droits de douanes : ceux du royaume, établis aux frontières, ceux des fiefs établis à la limite des possessions féodales. Tous les deux sont considérés comme faisant partie intégrante des droits féodaux; ils dépendent par conséquent de la volonté seule des seigneurs et du roi; ils sont domaniaux.

Ces deux classes de droits de douanes coexistent pendant de longues années; nous avons vu quels sont leurs principes, quelle est la cause toute militaire de leur établissement, quelle est leur tendance économique, pour quelles raisons ils n'affectent nullement les importations et restreignent le plus possible les exportations. Tant qu'il y avait équilibre entre le pouvoir des seigneurs et celui de la royauté, cet état de choses devait se continuer sans modifications sensibles.

Cependant le développement si considérable du pouvoir royal allait transformer cette situation d'une manière continue. Évidemment la royauté ne pouvait songer à se substituer dans

1. M. C (dées protectrices. (Ib.)

chaque fief aux seigneurs et à accaparer à son profit les droits de douanes qui d'ailleurs n'étaient qu'un des droits féodaux des seigneurs; c'eût été une spoliation par trop intéressée, par trop visible et tout à fait impossible dès lors; aussi l'effort le plus constant du pouvoir royal à partir du XIVe siècle allait-il consister à restreindre le plus possible les droits de douane et les péages proprement dits des seigneurs[1]; ces droits étaient la marque la plus visible de l'ancienne constitution du pays; ils découpaient la France en mille petites circonscriptions féodales, ils rappelaient de toutes parts les plus anciens souvenirs d'indépendance féodale, ils entravaient à chaque pas les opérations du commerce, leur extinction contribuait à l'unité de l'administration et par conséquent à l'unité politique, elle concourait d'une manière efficace à l'affermissement du pouvoir royal; tout se réunissait donc contre leur existence; le cours des siècles, par une pente fatale dès lors, les entraînait à leur perte de même que le développement de la richesse publique, en avilissant la monnaie, les réduisait presque à rien.

Au commencement du XIVe siècle, le système général des douanes se résumait donc ainsi : développement, aux frontières du royaume, des droits d'exportation au profit du roi; à l'intérieur, diminution et suppression graduelle des droits qui profitaient aux seigneurs. Il y avait alors une unité véritable dans l'administration des douanes royales.

Dans la seconde partie du XIVe siècle, des difficultés s'élèvent entre la royauté et la plus grande partie des provinces du Midi; le roi a demandé aux États de vouloir bien lui accorder pour les nécessités de la guerre un impôt sur les boissons. Quelle que fût l'urgence de l'impôt, les provinces du Midi s'y refusent, tandis que les provinces du Nord s'y soumettent. La royauté, en présence de ce mauvais vouloir, a recours à ses droits les plus absolus; elle se souvient que les droits de douanes sont un droit féodal, qu'elle a le pouvoir de les établir par conséquent sans l'assentiment des États; elle déclare donc que les provinces récalcitrantes à l'impôt sur les boissons seront considérées

1. C'est par milliers qu'on trouverait des preuves de ces suppressions; elles se continuèrent dans tous les siècles jusqu'à la Révolution. « Sous Louis XV, dit M. Delahante, l'administration mit la hache dans les droits de péage et en fit des hécatombes. » (*Une famille de finance au XVIIIe siècle*, Paris, 1881, 2 in-8°, t. I, p. 257.)

au point de vue douanier comme provinces étrangères, qu'elles ne pourront plus désormais faire aucune opération commerciale avec les provinces qui se sont soumises aux aides, sans acquitter des droits de douanes[1]; elle établit sur leurs frontières une longue ligne de douanes qui les sépare des provinces où l'impôt des aides a cours et c'est ainsi que la France se trouve coupée en deux. Au Nord, les provinces obéissent à une loi commune; au Midi, elles retombent toutes dans la condition d'anciennes provinces féodales, isolées les unes des autres et se traitant presqu'en ennemies au point de vue douanier. Il n'y a donc que les provinces du Nord qui puissent se prêter à une étude assez large et donner lieu à des considérations générales.

Ces provinces, que l'on appellera les provinces des cinq grosses fermes à cause du mode de régie de leurs impôts, ne présentaient pas toutefois une unité parfaite. Les avantages de leur union avaient consisté à abattre toutes leurs douanes intérieures et à leur donner toute liberté de commerce intérieur; mais les droits d'exportation qui se percevaient à leurs frontières extérieures n'avaient pas été refondus et unifiés en un seul droit commun; il résultait donc de ce respect des anciennes conditions douanières que si la plus grande partie des frontières présentait un tarif uniforme, plusieurs provinces néanmoins avaient un tarif spécial. Il y avait ainsi à l'exportation quatre tarifs spéciaux et applicables uniquement à certaines provinces déterminées. Arrivent au XVIe siècle les droits d'importation; on les établit d'abord sur une classe de marchandises, puis sur une autre; ils gagnent chaque jour du terrain, s'étendent enfin à toutes les marchandises et se continuent jusqu'à Colbert en se développant toujours.

A l'importation, les cinq grosses fermes nous présentent encore des tarifs multiples; des exemptions, des rachats de droits modifient la quotité des droits dus dans chaque province-frontière et sont la cause des cinq tarifs spéciaux qui se divisent les frontières des cinq grosses fermes.

Si les tarifs d'exportation doivent leur origine à des raisons économiques, ce sont des raisons fiscales qui ont donné naissance aux droits d'importation; ces derniers ont subi néanmoins l'influence des idées économiques des temps qu'ils ont traversés, car rien n'y est plus manifeste que la résolution de repousser par des

1. Voyez la note, p. 81.

taxes élevées les marchandises étrangères et d'assurer ainsi une protection à l'industrie nationale[1].

Il y a donc dans les tarifs des douanes, depuis le XVIe siècle au moins, deux idées fondamentales ; celle de protéger l'industrie au moyen de droits élevés, souvent même très élevés *sur certains articles*, puis celle de n'imposer au commerce en général des droits fiscaux, c'est-à-dire des impôts de douane, que dans une limite modérée. Laissons à part en effet les taxes exceptionnelles et nous ne pouvons constater sur tous les produits les plus usuels que des taxes moyennes de 4 0/0 à l'importation et de 7 0/0 à l'exportation.

Arrive Colbert avec son esprit d'ordre, de méthode, avec ses vues pratiques et ses grandes idées de développement industriel. Il s'attaque au système géographique si compliqué des douanes et négocie avec les provinces du Midi leur fusion dans l'union douanière du Nord ; ces provinces, imbues de l'idée de leurs privilèges anciens et de l'avantage qu'elles ont de ne pas payer de droit d'aides, rejettent toutes les propositions de Colbert. Il est alors forcé de restreindre ses vues sur les cinq grosses fermes seules, il fait établir la moyenne des droits différents qui s'y lèvent, réunit en un seul droit tous les droits qui existaient à la sortie et à l'entrée et établit ainsi un tarif général, aussi clair que précis, et qui régit d'une manière uniforme la moitié de la France. A ces dispositions fiscales, Colbert ajoute des dispositions économiques ; quelques dégrèvements et quelques surtaxes systématiques et d'un taux modéré viennent accentuer dans un sens protecteur les anciennes taxes déjà si nettement protectrices.

Envisageons l'ensemble de cette histoire ; partout nous retrouvons dans l'organisation du système des douanes, dans les idées économiques comme dans les tarifs, l'influence lointaine mais véritable du système féodal. Les idées économiques sur l'exportation et les tarifs qui en découlent sont d'origine absolument féodale ; le morcellement douanier de la France a pour cause

1. M. Joubleau s'est donc complètement mépris lorsqu'il a dit : « Avant le XVIIe siècle, le caractère des tarifs, à de rares exceptions près, est emprunté à la fiscalité, dont ils servent l'intérêt exclusif, mais, à partir du XVIIe siècle, ils changent de rôle et passent au service du système protecteur, baissant et s'élevant au gré des ombrages, des caprices ou des préjugés de ce système. » (*Études sur Colbert*, t. I, p. 379.)

l'organisation des pouvoirs publics au temps de la féodalité; c'est l'indépendance politique des provinces qui a rendu possible le rejet de l'impôt des aides vers le milieu du XIVe siècle et qui par contrecoup a amené l'établissement des douanes intérieures. Si au XIVe siècle il avait existé dans la nation tout entière un système d'assemblées *générales*, si par conséquent une loi *de majorité* avait pu imposer à la minorité obéissance à des décisions prises en commun, la France serait restée unie et aurait supporté partout et les mêmes impôts et le même système administratif. C'est donc la nature des droits politiques de l'ancienne France attribuant à chaque province une indépendance absolue des provinces voisines, qui est la cause du morcellement de la France au point de vue des douanes comme au point de vue des aides et des gabelles.

Les temps avaient beau s'écouler, la royauté avait beau désirer l'unité, les provinces se complaisaient dans leur isolement; c'était pour elles une marque de leur ancienne indépendance, c'était un souvenir des anciens droits politiques et des privilèges que ces droits avaient consacrés. Il fallait la création des impôts à l'importation pour que des idées économiques nouvelles se fissent jour; le système protecteur prend corps avec ces impôts, il se développe de jour en jour et devient même excessif sur certains produits de l'industrie; il renverse en même temps toutes les anciennes conceptions économiques. L'exportation n'est plus considérée comme un appauvrissement du pays, l'importation comme un bienfait; les rôles sont renversés. C'est que les conditions économiques du pays se sont modifiées aussi du tout au tout.

Quels sont les produits de la France au moyen âge? Des produits agricoles surtout, peu abondants, une industrie rudimentaire, sans étendue et sans force. Au XVIe et surtout au XVIIe siècle, les routes ont sillonné les provinces, le travail national a pris l'essor, l'industrie a multiplié ses moyens de production; le marché national ne peut suffire dès lors à l'ambition de la France; elle marche à la conquête des marchés étrangers. Cette révolution dans les moyens de production de la France entraîne une politique économique nouvelle; cette politique se fixe dans la conception du système protecteur qui est le régime ordinaire des industries naissantes.

Colbert suit donc le courant de son siècle lorsqu'il inaugure sa

politique économique en 1664 ; il est sur ce point à la vérité le continuateur des ministres qui l'ont précédé, mais, plus habile qu'eux, il réussit à unifier les tarifs dans la moitié de la France, il encourage de toutes parts l'industrie nationale, il cherche à lui venir en aide en surchargeant encore, à l'entrée, les produits étrangers, il excite l'exportation par une diminution des droits de sortie et complète enfin le système protecteur, tel qu'il pouvait l'entendre, en favorisant l'entrée des matières premières qui viendront de toutes parts combler l'insuffisance de la France e fournir un aliment incessant à l'industrie nationale.

Alphonse CALLERY.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications nouvelles : documents. — Le général Bernard de La Fregeolière, dont les souvenirs[1] viennent d'être publiés par son arrière-petit-fils, fut un de ces serviteurs de l'ancien régime pour qui, au moment de la Révolution, le devoir se résuma dans la fidélité au roi, comme il se résume pour le soldat dans la fidélité au drapeau, et qui, n'imaginant d'autre manière de le défendre que l'épée à la main, versèrent leur sang de 1793 à 1815, d'une façon stérile pour une cause dont des événements autrement efficaces que leurs prises d'armes et leurs conspirations devaient assurer le succès. Il ne faut pas demander de l'intelligence politique à ces chevaleresques défenseurs du trône, mais on peut compter sur leur véracité. Celle de Bernard de La Fregeolière est incontestable ; ses souvenirs précisent et colorent ce que nous apprennent les histoires générales des guerres de Vendée et de la Chouannerie. On ne les lira pas sans mieux connaître la campagne de Pichegru en Hollande, la Chouannerie de 1796, 1799, 1813 et des Cent Jours. L'éditeur paraît avoir bien établi en quelques pages que d'Andigné manqua par son inaction le rôle qui lui était tracé en 1815.

Antiquité. — Les premiers siècles de l'Église offrent peu de figures aussi sympathiques que Denys d'Alexandrie ; par sa tolérance, par sa largeur et son indépendance d'esprit, par son sens critique il est presque notre contemporain, en même temps que l'époque à laquelle il appartient se distingue de la nôtre et occupe une place à part dans l'histoire par l'activité intellectuelle au sein de laquelle s'élaborent les dogmes d'une religion nouvelle et qui se manifeste dans les différentes églises par des systèmes contradictoires, tous également hérétiques. C'est cette fermentation des intelligences, l'attachement de la foule païenne à ses basses superstitions, l'esprit intolérant et sectaire de certains chefs de la nouvelle Église,

1. *Émigration et Chouannerie. — Mémoires du général Bernard de la Fregeolière,* 1 vol. in-8. Librairie des bibliophiles.

le sublime et puéril effort des chrétiens du IIIe siècle pour définir l'indéfinissable, fixer la foi qu'ils arrosent de leur sang, que M. Paul MORIZE[1] n'a pas réussi à rendre sensible. N'est-ce pas beaucoup déjà de nous avoir fait comprendre et aimer Denys, d'avoir analysé consciencieusement ce qui nous reste de ses œuvres, de lui avoir assigné sa place dans l'Église du IIIe siècle ? Si l'on ne cherche dans ce livre qu'une préparation à l'étude de Denys, on ne pourra que le louer, en regrettant que l'auteur n'ait pas connu les travaux de tous ses devanciers[2] et qu'il n'ait pas pu éviter un style qui parait malheureusement inséparable des matières théologiques.

La défiance qu'inspire le titre de l'ouvrage[3] de MM. E. Bosc et L. BONNEMÈRE est pleinement justifiée par son contenu. Quoique nos origines celtiques aient été le prétexte de bien des divagations, sa lecture surprendra ceux qui avaient cru remarquer que l'étude de ces origines avait renoncé aux systèmes préconçus, aux synthèses prématurées pour se renfermer dans les recherches ethnographiques et, ce qui vaut mieux, archéologiques. On ne voit guère en effet que des découvertes archéologiques et l'étude des monuments littéraires anciens mais bien postérieurs de l'Irlande et du pays de Galles qui puissent conduire à des notions positives sur un peuple dont il ne reste pas de monuments écrits. Si MM. Bosc et Bonnemère avaient compris qu'il n'y avait pas d'autre voie pour arriver à une idée exacte de cette civilisation, ils n'auraient pas écrit la première partie de leur livre. Ils n'ont pu l'écrire en effet qu'en donnant libre carrière à leur fantaisie, qu'en interrogeant sur nos primitifs ancêtres les usages, les traditions et les chants populaires de notre temps. L'esprit dans lequel a été conçu leur livre est des plus singuliers : ils ont voulu en quelque sorte protester contre la conquête et la civilisation romaines ; l'élément gaulois, qui nous échappe presque quand on veut le réduire à lui-même et qui ne s'offre guère à nous d'une façon saisissable que dans son alliance avec cette civilisation, cet élément devient pour eux le fond de notre nationalité, sur laquelle la conquête romaine n'a laissé aucune trace[4], et l'historien, à qui

1. *Denys d'Alexandrie, étude d'histoire religieuse*, par Paul Morize. 1 vol. in-8. Fischbacher.

2. On trouve dans le *Répertoire des sources du moyen âge* de M. Ulysse Chevalier, v° *Denys d'Alexandrie*, l'indication d'ouvrages qui ne figurent pas dans la bibliographie dressée par M. M.

3. *Histoire nationale des Gaulois sous Vercingétorix*, illustrée de 160 gravures intercalées dans le texte. 1 vol. in-8. Didot.

4. « La victoire de César, la longue domination romaine n'ont jamais laissé d'empreinte sensible sur notre caractère national, » p. 196.

nous devons la plus grande partie de ce que nous savons sur les Gaulois, se voit récusé, comme ayant calomnié ceux dont il a eu tant de peine à triompher. Les Gaulois se sont heureusement montrés moins sévères pour la culture romaine, car ils se sont laissé séduire si vite et si complètement par elle qu'on ne trouverait pas un second exemple d'un peuple oubliant si promptement ses mœurs, son organisation, sa langue. Nous avons parlé de fantaisie : elle domine le point de vue général des auteurs, comme elle inspire les assertions sans preuves qui fourmillent dans leur ouvrage, mais, à part l'absence de renvois précis à des autorités qui consistent souvent dans « un fragment d'un vieux poëme », « les auteurs », « tous les auteurs », le livre de MM. Bonnemère et Bosc a tout l'appareil extérieur de l'érudition, il ne lui en manque que l'esprit ; c'est sous la forme pénible de discussions trainantes, interrompues à chaque instant par des digressions, que se manifestent l'absence de critique et l'esprit de système qui sont les défauts les plus graves de leur ouvrage.

Moyen age. — Ces défauts ne sont pas ceux du livre de M. Jules Tardif[1] ; ce qu'on peut lui reprocher, c'est de ne pas nous avoir éclairés dans une préface sur le plan général d'un ouvrage dont un simple fascicule ne peut nous faire pressentir l'économie. En l'absence de toute explication sur la façon dont l'auteur a conçu et divisé son sujet, on se demande pourquoi chacune des deux parties du fascicule qu'il publie ne porte pas un titre particulier et, après avoir examiné la composition de ces deux parties, sur quoi repose leur distinction. En effet, la royauté fait le sujet de l'une et de l'autre. En comparant les chapitres dont se compose chacune d'elles, on croit cependant arriver à comprendre que dans la première la royauté est étudiée en elle-même, abstraction faite de son rôle public, tandis que la seconde a pour objet l'exercice du pouvoir royal, la façon dont fonctionnaient, sous sa direction, les différents services publics. Encore ne sommes-nous pas sûr ni d'avoir compris, ni de faire comprendre le double point de vue qui a donné lieu à cette division. Il faut répéter, à la décharge de M. Tardif, que nous ne possédons encore de son ouvrage, qui sera évidemment considérable, qu'un fascicule de 220 p. ; à mesure que la publication avancera, le plan général apparaitra sans doute plus nettement. Nous ne voulons pas d'ailleurs insister plus qu'il ne convient sur l'obscurité dont l'auteur a entouré ses intentions et sa marche, il nous tarde de parler de la valeur du fragment qu'il détache aujourd'hui d'une œuvre si longuement élaborée et depuis si

1. *Études sur les institutions politiques et administratives de la France, Période mérovingienne*, I. 1 fasc. in-8. Picard.

longtemps attendue. Les premiers chapitres nous avaient fait craindre que M. Tardif s'attachât trop servilement aux opinions de ses devanciers, qu'il n'osât pas penser par lui-même, mais le reste de l'ouvrage a dissipé cette crainte. M. Tardif ne s'y montre plus que l'esclave des textes, ce dont on ne peut assurément le blâmer, non plus que du soin qu'il a pris de les reproduire au bas des pages, faisant ainsi plus qu'on n'était en droit de lui demander. La méthode de l'auteur consiste à faire le moins de place possible dans son exposition à la discussion et à la conjecture ; la question de la persistance de l'impôt romain, par exemple, sur laquelle on a tant écrit, est traitée ici en une page. Ce n'est pas nous qui nous plaindrons que M. Tardif se soit dérobé à l'empire de l'esprit de système et du goût d'hypothèses qui a trop souvent dominé l'étude des institutions mérovingiennes pour chercher exclusivement dans les textes l'idée qu'il faut se faire de l'organisation sociale et politique de la Gaule sous la première race ; ces textes bien interrogés donnent en somme sur beaucoup de points des réponses claires et satisfaisantes. En les mettant sous les yeux du lecteur, M. Tardif a pu se dispenser de discuter les opinions qui diffèrent des siennes et dont aucune, comme on le voit par les notes, ne lui est inconnue. Tout ce que les textes nous apprennent se trouve dans son livre sous une forme claire et précise. Cette méthode assurera, croyons-nous, à ce livre la préférence de tous les lecteurs français désireux de connaître l'origine de telle ou telle institution du moyen âge et souvent rebutés par des discussions et des systèmes dont la contradiction et la témérité étaient faites pour inspirer le scepticisme.

L'*Histoire de Charles VII*[1] de M. de Beaucourt a cela de commun avec le livre de M. Tardif, qu'elle a été entreprise, non comme tant d'ouvrages, dans le but d'attirer un instant sur l'auteur l'attention du public, mais avec l'ambition plus haute de fixer pour longtemps, pour toujours peut-être, l'idée qu'on doit se faire d'une époque et d'un homme. Ce goût de plus en plus rare des œuvres de longue haleine, ce souci scrupuleux de la vérité honorent le caractère d'un savant avant que l'œuvre elle-même vienne témoigner en faveur de sa science et de son talent. Disons tout de suite qu'on n'a pas seulement ici à louer la persévérance et l'abnégation d'un auteur qui se condamne à un long silence plutôt que de laisser son œuvre imparfaite, mais que l'ouvrage justifie les patients efforts qu'il a coûtés. Nous n'avons ici qu'à en caractériser la méthode et à en faire con-

1. *Histoire de Charles VII* par G. Du Fresne de Beaucourt. Tome I : *Le Dauphin* (1403-1422). 1 vol. in-8. Société bibliographique.

naître l'économie. Il est né de la pensée de réhabiliter Charles VII ou, pour parler plus exactement, car plus d'un historien s'est montré favorable à ce prince, de fixer la postérité sur son rôle et sur sa valeur, sur la part qui lui revient dans les grands événements de son règne. C'est donc bien une histoire de Charles VII plus encore qu'une histoire de la France sous Charles VII que nous donne M. de Beaucourt; c'est ce qu'il faudrait se rappeler si l'on était tenté de trouver que l'auteur a suivi le roi de trop près, trop fidèlement retracé ses déplacements, ses habitudes. Si l'histoire de notre pays n'était pas envisagée ici surtout au point de vue de l'influence de Charles VII sur son royaume, on serait en droit d'exiger plus de concision dans ces détails biographiques, un portrait largement tracé d'un seul jet au lieu d'une image se dégageant lentement et par morceaux de textes laborieusement recueillis. L'intention de l'auteur ressort d'ailleurs des titres qu'il a donnés à ses chapitres, comme aussi de l'objet du chapitre II consacré à l'exposé des événements politiques et militaires de 1417 à 1422. Ce résumé de l'histoire générale d'une période, dont l'auteur retrace de nouveau les événements plus en détail au point de vue qui domine son livre, est le seul défaut de composition que nous ayons à signaler. Nous ne reprocherons pas en effet à M. de Beaucourt d'avoir étudié à part la diplomatie et l'administration intérieure du dauphin; l'activité déployée par celui-ci dans ces deux parties du gouvernement, particulièrement dans la première, méritait une étude indépendante et d'ensemble. L'énumération des titres des chapitres que nous reproduisons en note fera connaître le plan de l'auteur[1]. Quant à sa méthode, elle consiste à ne jamais se laisser aller à la fantaisie, comme l'avait fait l'esprit ouvert et ardent de son sympathique et regretté prédécesseur, Vallet de Viriville, à se tenir prudemment près des textes, à soumettre aux lecteurs ses preuves, à les faire assister, pour ainsi dire, au travail de critique des sources par lequel il est arrivé à se former une opinion. Le lec-

1. Livre I. Le comte de Ponthieu, le dauphin et le régent. Chap. I. Le comte de Ponthieu. Chap. II. Événements politiques et militaires depuis 1417 jusqu'à 1422. Chap. III. Le dauphin jusqu'à sa fuite de Paris. Chap. IV. Le dauphin depuis sa fuite de Paris jusqu'au meurtre de Montereau. Chap. V. Le meurtre de Montereau. Chap. VI. Le dauphin de Montereau à Baugé. Chap. VII. Le dauphin de Baugé à son avènement. Chap. VIII et IX. La diplomatie du dauphin. Chap. X et XI. L'administration du dauphin. L'ouvrage aura 6 livres. On connaît la composition du 1er, voici les titres des suivants : II. Le roi de Bourges. III. Charles VII depuis le traité d'Arras jusqu'à la trêve avec l'Angleterre. IV. Charles VII pendant la trêve. V. L'expulsion des Anglais. VI. Charles VII pendant ses dernières années. L'introduction du 1er vol. reproduit les jugements divers de l'histoire sur le compte de Charles VII.

teur qui cherche dans l'histoire des vues et des tableaux sans se soucier des preuves, qui veut être entraîné et captivé plutôt que convaincu, sera parfois rebuté par cette méthode plus analytique que synthétique, par cette exposition ample, minutieuse qui hésite à sacrifier des détails dont la découverte a coûté souvent de longues heures de recherches. Pour nous, ces détails n'ont pas seulement le mérite de donner de la précision, de la solidité au récit, d'inspirer le sentiment d'une pleine sécurité, ils donnent l'impression de la réalité, ils font pénétrer dans le milieu où se déroulent les événements. D'ailleurs, l'auteur ne s'égare jamais dans les détails, il arrive toujours au but ; s'il discute longuement certains faits, ce n'est jamais pour finir en laissant le lecteur dans l'incertitude, il ne se borne pas à exposer, il conclut et il juge. Si l'on se demande maintenant quelle idée son livre nous laisse du caractère et de la valeur du dauphin, dans quelle mesure il réfute l'opinion qui ne voit dans ce prince que Charles VII *le bien servi*, il faut reconnaître que le tableau des difficultés inouïes contre lesquelles le dauphin eut à lutter et de l'activité qu'il déploya dans cette lutte, particulièrement pour se procurer des alliés et des soldats, ne laisse rien subsister du roi fainéant que certains historiens nous ont représenté ; un goût tout à fait intempestif pour la représentation et le luxe nous paraît être, avec une tendance à se laisser dominer par des favoris, le seul reproche grave qu'on ait à lui faire. Il est vrai que c'est surtout à la période suivante de sa carrière que s'applique l'accusation d'indolence et d'indifférence qui pèse sur sa mémoire.

Temps modernes. — En se rappelant combien la vie du marquis de Grignan a été courte et, en dépit de son beau nom, obscure, on a peine à se défendre d'une certaine prévention contre un livre[1] de plus de 300 pages sur ce colonel de 18 ans. Il y a, comme on devait s'y attendre, des longueurs dans le livre de M. Frédéric Masson, mais il ne s'en dégage pas moins un sérieux intérêt ; c'est qu'à côté de cette carrière militaire si vite interrompue, sans que cet enfant gâté de la fortune ait pu justifier ses faveurs, il y a l'histoire d'une grande famille obérée par le faste et la représentation, sacrifiant à l'avenir de l'héritier de son nom les affections domestiques et jusqu'au préjugé du sang et frustrée dans ses espérances et dans ses calculs par la mort de cet héritier. L'histoire des Grignans est celle de beaucoup de familles de l'ancien régime, on peut presque dire qu'il n'en est pas qui n'offre à un moment donné des faits analogues. Les humbles

1. *Le marquis de Grignan, petit-fils de Madame de Sévigné*, 1 vol. in-8. Plon.

sollicitations que les Grignans adressent aux ministres, leurs sacrifices pécuniaires pour faire faire brillante figure au marquis à la tête de son régiment et de sa brigade, les dépenses que leur impose le séjour des enfants de France et du roi d'Espagne dans leur gouvernement nous font assister à la vie de cette noblesse chez qui le sentiment de l'indépendance avait fait place au culte de l'honneur, honneur qui se réduisait dans la vie civile à la vanité et à la jouissance de privilèges et qui ne reprenait son vrai sens, son caractère élevé que sur les champs de bataille. M. M. n'a négligé aucune recherche pour agrandir, pour féconder son sujet. Ce n'est pas le seul signe auquel on reconnaisse l'amour avec lequel il l'a traité ; dans la façon dont son livre est pensé et écrit, on sent aussi, — en même temps qu'un certain défaut de mesure, une certaine intempérance, — la connaissance et l'intelligence du passé auquel appartient son héros.

Il nous en coûte de ne pas assigner un rang plus élevé à l'ouvrage important dont M. Alphonse Jobez[1] vient de nous donner le 2e vol. et qui, succédant à une volumineuse histoire de Louis XV, atteste chez l'auteur une activité et une puissance de travail remarquables. Puisé à des sources nombreuses et en partie inédites, n'enrichissant peut-être pas le sujet, mais en faisant bien valoir tout l'intérêt, empreint d'une modération et d'un libéralisme dont le prix augmente à mesure qu'ils deviennent plus rares, le livre de M. J. n'offre de défaut grave ni dans l'ensemble, ni dans les détails, mais il y a dans sa composition quelque chose de hâtif et de décousu qui ne permet pas de le placer à côté des ouvrages mûris, d'une trame serrée et homogène. M. Jobez considère le maréchal de Ségur comme l'auteur de l'ordonnance qui exigeait la justification de quatre degrés de noblesse pour devenir officier, il paraît avoir oublié les circonstances dans lesquelles fut rendue cette ordonnance et que Louis-Philippe de Ségur rapporte, à la décharge de son père, dans des mémoires que M. Jobez a lus comme tout le monde et dont il s'est même servi pour son livre.

Sans être, comme l'appelle quelque part M. d'Ideville[2], « la plus grande figure militaire du siècle après celle de Napoléon », le maréchal Bugeaud est un des hommes de guerre qu'il est le plus utile de rappeler à l'attention d'une démocratie où le sentiment des vertus militaires tend à s'affaiblir. Une biographie de Bugeaud aurait pu

1. *La France sous Louis XVI*. II. *Necker et la guerre d'Amérique* (1777-1784). 1 vol. in-8. Didier.

2. *Le maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime et des documents inédits* (1784-1849), par le comte H. d'Ideville. Tome I. In-8. Didier.

GENERAL LIBRARY University of MICHIGAN

donner lieu à une forte étude historique retraçant, en même temps que le portrait d'un homme entier, droit, peu fait pour les transactions de la politique, la lutte du gouvernement et des partis. Mais, comme on s'en aperçoit en lisant les réflexions que lui ont inspirées les écrits et la conduite du maréchal, l'auteur n'était pas fait pour entreprendre une pareille étude et il s'est rendu compte de ses forces en se bornant à publier la correspondance de son héros et les souvenirs que Mme la comtesse Feray d'Isly a recueillis sur son père. Les documents sont en réalité la seule partie de ce livre dont il y ait à tenir compte. La plupart sont intéressants; cela est vrai surtout du journal rédigé par le maréchal pendant la captivité de la duchesse de Berry à Blaye et qui montre le commandant de la citadelle sachant concilier, comme le gouvernement dont il exécutait les instructions, la fermeté et la réserve, la raison d'État et les plus délicates convenances.

Nous terminerons ce bulletin par l'annonce d'un ouvrage qui embrasse à la fois le moyen âge et les temps modernes, mais qui accorde cependant plus d'attention aux événements dont la Turquie a été le théâtre et la victime au siècle dernier et de notre temps. L'*Histoire de l'Empire Ottoman*[1] de M. de La Jonquière offre un résumé clair et exact de tout ce que le grand public peut éprouver le besoin de savoir sur la géographie, l'ethnographie et l'histoire de l'empire turc. L'auteur émet parfois des assertions contestables[2] et ne parait pas toujours suffisamment informé de ce qui est étranger à son sujet[3], mais cela n'ébranle pas l'autorité que donnent à son livre un long séjour dans le pays et l'impartialité avec laquelle il rend justice aux grands hommes qui ont gouverné la Turquie et signale en même temps des vices d'organisation et d'administration traditionnels et incurables.

G. Fagniez.

1. *Histoire de l'Empire ottoman depuis les origines jusqu'au traité de Berlin* par le vicomte A. de La Jonquière. Ouvr. contenant 4 cartes. 1 vol. in-18. Hachette. Fait partie de la collection de l'*Histoire universelle*.

2. « Au XIe s. les musulmans avaient à Cordoue une bibliothèque de 60,000 mss. » (p. 87). « C'est sur les bords du Guadalquivir et dans les universités de Cordoue, Tolède, Valence que l'Europe... est venue chercher la lumière » (p. 88).

3. M. de La J. parle de la lettre d'Alexis Comnène au comte de Flandre comme si elle était authentique (108). A trois reprises il appelle le marquis de Guilleragues *Guelleragues* (336). Voy. aussi, p. 299, François de Noailles, évêque d'*Acqs*.

BELGIQUE.

En Belgique, les années 1879 et 1880 ont été singulièrement fécondes pour l'histoire et les sciences auxiliaires. Jamais, depuis 1830, aucune période de deux ans n'a été, croyons-nous, aussi brillante tant par le nombre des œuvres nouvelles que par la haute valeur de quelques-unes d'entre elles.

Nécrologie. — Cependant la mort n'a pas épargné les historiens belges. En 1879, elle a enlevé le général Renard, le sénateur Reyntjens et M. Delepierre; en 1880, MM. Paul Devaux, Aug. Orts et Eug. Van Bemmel.

Le lieutenant-général Bruno Renard, mort ministre de la guerre, était né à Tournai en 1804. Comme feu le général Guillaume, il s'occupa spécialement d'histoire militaire. Ses travaux principaux sont une *Histoire politique et militaire de la Belgique* (1847) (un seul volume a paru, qui ne va que jusqu'à la domination romaine) et une *Réponse aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en* 1815. (1855.) — Le sénateur Nicolas Reyntjens, publiciste fécond, était très versé dans l'histoire contemporaine la plus récente. On avait remarqué en 1873 son livre *Bismark et Cavour*. — Octave Delepierre, né à Bruges en 1802, est mort à Londres. L'Angleterre était devenue sa patrie adoptive. Il avait commencé par être archiviste à Bruges et y avait fait des publications historiques importantes bien qu'oubliées aujourd'hui.

— Paul Devaux, né à Bruges en 1801, fut l'organisateur du parti libéral belge après avoir joué un rôle important dans la révolution de 1830. Quoique devenu aveugle, il consacra sa vieillesse aux études historiques. On a de lui un excellent *Mémoire sur les guerres médiques* (1874), des *Etudes politiques sur l'histoire ancienne et moderne* (1874) et des *Etudes politiques sur l'histoire romaine* (1880) dont il sera question plus loin. — Aug. Orts, né à Bruxelles en 1814, ministre d'Etat et, comme Devaux, l'un des chefs du libéralisme belge, est l'auteur d'une curieuse *Histoire de la guerre des Paysans*, la fameuse insurrection belge contre la conscription militaire durant les dernières années de la première république française. — Eug. Van Bemmel, né à Gand en 1824, était professeur à l'université libre de Bruxelles. Ce fut surtout un littérateur. Parmi ses œuvres historiques il faut citer son *Histoire de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek* (deux faubourgs de Bruxelles)

1869, et sa collaboration à la *Patria belgica* et à la *Belgique illustrée*. Il sera parlé plus bas de son dernier ouvrage, paru en 1880, peu de temps avant sa mort.

Académie royale. — Cette institution, dont l'organisation première remonte à l'impératrice Marie-Thérèse, continue à diriger le mouvement historique belge par ses concours, ses *Bulletins* et les publications de la commission royale d'histoire qui est une sorte d'émanation de la classe des lettres de l'Académie.

Dans la collection des Mémoires couronnés in-quarto nous citerons un remarquable travail de M. Henri Hymans, *La gravure dans l'école de Rubens;* une étude analogue de M. A. Schoy, *Histoire de l'influence italienne sur l'architecture dans les Pays-Bas;* et surtout l'*Essai sur la vie et le règne de Septime-Sévère,* par A. de Ceuleneer. Couronné par l'Académie il y a plusieurs années, ce mémoire a été soumis par l'auteur à une révision complète. Dans son introduction, M. de Ceuleneer discute la valeur des historiens anciens et il accorde la préférence à Dion, contemporain de Septime Sévère; mais il s'appuie avant tout sur les derniers résultats de la numismatique et de l'épigraphie. On sait que les inscriptions relatives à ce règne abondent. L'auteur raconte la vie de son héros, juge sa politique, expose ses réformes dans l'administration et le droit et décrit la persécution des chrétiens à cette époque. Le parti que M. de Ceuleneer a su tirer de l'épigraphie fait de cette étude une œuvre neuve et vraiment scientifique. Le style parfois est bizarre.

La collection des mémoires in-octavo contient un grand nombre de travaux importants. M. Ch. Paillard[1] y a publié une notice sur le *Voyage dans les Pays-Bas et la maladie d'Eléonore, femme de François Ier*, d'après les documents inédits tirés des archives du royaume de Belgique, et une étude historique sur le *Procès du chancelier Hugonet et du seigneur d'Humbercourt* (1477), dans laquelle il soumet à une révision scrupuleuse les affirmations des contemporains et les documents puisés aux archives. — M. Ed. Mailly consacre aux *Origines du Conservatoire royal de musique de Bruxelles* (1813-1830) une étude étendue où l'histoire de l'art et des mœurs se confondent. — M. Kervyn de Lettenhove passe en revue les pièces principales des *Collections d'autographes de M. de Stassart*, léguées à l'Académie par cet ancien confrère. On y trouve des dossiers très

1. En corrigeant les épreuves de ce Bulletin, j'apprends la mort de M. Ch. Paillard. Cet historien français s'est beaucoup occupé de l'histoire des Pays-Bas. Ses recherches sur les troubles de Valenciennes au XVIe siècle sont surtout importantes.

curieux sur l'histoire contemporaine et quelques autographes singulièrement précieux. — Viennent ensuite deux mémoires couronnés de MM. J. Künziger et Henri Francotte sur le même sujet, *La propagande des encyclopédistes français en Belgique dans la seconde moitié du* XVIIIe *siècle*. L'Académie a fait œuvre de tolérance historique en couronnant *ex-aequo* ces deux livres consciencieux qui reposent sur des recherches originales. M. Künziger[1] oppose l'assoupissement intellectuel du pays de Liége et des Pays-Bas autrichiens, au commencement du XVIIIe siècle, à l'activité littéraire et scientifique qu'y firent naître les encyclopédistes, mouvement qui aboutit à la chute de l'ancien régime dans la principauté de Liége. M. Francotte, admirateur convaincu des institutions théocratiques, refait la même histoire à un tout autre point de vue. Il a joint à son travail une série de pièces justificatives inédites. Dans le *Polybiblion* et dans la *Revue des questions historiques* on a affecté de trouver détestable le travail de M. Künziger et excellent celui de M. Francotte. La vérité est que le mérite scientifique et littéraire des deux livres est sensiblement le même et que maint lecteur préférera l'un à l'autre uniquement d'après ses préférences politiques et religieuses. Ces deux œuvres se complètent heureusement et ont une haute valeur. — M. Alphonse Goovaerts, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Anvers, a été couronné pour son *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*. C'est une nomenclature descriptive de 1415 impressions musicales éditées dans les Pays-Bas de 1539 à 1841. Le tiers appartient au seul XVIe siècle ; à cette époque presque tous les livres de musique de l'Europe s'imprimaient à Anvers, à Louvain ou à Venise. Malgré les horreurs des guerres religieuses en Flandre et en Brabant, cette production de la typographie musicale ne se ralentit que lors du triomphe complet de l'Espagne et de Rome. M. Goovaerts a utilisé beaucoup de documents inédits tirés des archives et son livre est une véritable révélation bibliographique en même temps qu'une intéressante page de l'histoire intellectuelle et artistique des Pays-Bas. — Le père jésuite Firmin Brabant a consacré une étude à *Regnier Ier au Long Col et la Lotharingie à son époque* (850-915). — M. Victor Brants, professeur à l'université catholique de Louvain, est l'auteur d'un remarquable mémoire couronné, intitulé *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle;* c'est une œuvre neuve, fort originale, érudite, au courant des résultats acquis dans ce domaine en

1. M. Künziger a publié aussi un travail intéressant, intitulé *Polémique de l'abbé de Feller contre les réformes de Joseph II.*

France, en Angleterre et en Allemagne. Je ne dirai rien de certaines tendances théoriques de l'auteur, qui relèvent plutôt de l'économie politique que de l'histoire. — Sur le même sujet on a un second mémoire couronné en même temps, assez faible d'ailleurs, mais plein de menus faits, par MM. Frans De Potter et J. Broeckaert; il est écrit en flamand [1]. Un autre mémoire couronné du même M. De Potter retrace l'histoire de la malheureuse comtesse Jacqueline de Bavière, que son parent Philippe le Bon persécuta et dépouilla impitoyablement. C'est une œuvre de seconde main, également écrite en flamand [2].

Dans les *Bulletins* de l'Académie, M. Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, a étudié la question de *Wissant, l'ancien Portus Iccius.* Ce travail s'appuie sur de nouvelles recherches qui se rapportent surtout à l'histoire de Wissant comme port de mer de 900 à 1350. — Le même savant a consacré aussi une curieuse notice aux *Efforts tentés à la fin du* XVIIe *siècle pour entraîner la Belgique dans le système prohibitionniste.* Cette étude se rattache à son travail antérieur, publié aussi dans les *Bulletins*, et intitulé : *Un essai du libre échange en Belgique au milieu du* XVIIe *siècle.* — M. Ch. Piot, archiviste-adjoint aux archives du royaume à Bruxelles, a consacré des notices intéressantes à deux des nombreux littérateurs français qui, au XVIIIe siècle, s'enfuirent de France pour les motifs les plus divers et furent accueillis avec faveur en Belgique, où ils ne tardèrent pas à exercer une influence prépondérante sur le mouvement intellectuel et littéraire. (Voir les mémoires couronnés de MM. Künziger et Francotte.) La notice sur *Jean-Henri Maubert de Gouvest à Bruxelles* nous retrace l'histoire d'un capucin défroqué du couvent de Caen, qui fut choyé à Bruxelles par le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Marie-Thérèse, et y joua un certain rôle dans la presse périodique. *François-Antoine Chevrier en Belgique* est une étude du même genre, puisée aussi à des sources en grande partie inédites. — M. le lieutenant-colonel Paul Henrard a retracé, dans sa monographie intitulée : *Mathieu de Morgues et la Maison Plantin*, une partie de la biographie d'un des favoris de Marie de Médicis, de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, pamphlétaire trop peu connu du XVIIe siècle. Il a puisé les éléments de son travail dans les archives du musée Plantin à Anvers, où tant de découvertes sont encore à faire. — M. Saripoulos, associé grec de l'Académie de Belgique, a inséré dans les *Bulletins* une lecture dont

1. *Geschiedenis van den Belgischen boerenstand.*
2. *Geschiedenis van Jacoba van Beieren.* (1401-1436.)

le titre promet, *Essai politique et moral sur Thucydide.* C'est néanmoins une dissertation faible, décousue, incomplète et souvent inexacte. La forme en est tout à fait exotique. — M. Thonissen, professeur à l'université catholique de Louvain, s'est efforcé d'établir le *Sens réel du mot* ROMANUS *dans le texte de la loi salique.*

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. — Dans la collection *in-quarto* des documents inédits concernant l'histoire de Belgique, il faut signaler au premier rang le t. II de la *Correspondance du cardinal Granvelle,* publiée par M. Edmond Poullet, professeur à l'université catholique de Louvain. Le tome Ier a paru en 1878. Le tome II s'ouvre avec le mois d'octobre 1566, c'est-à-dire immédiatement après les excès des iconoclastes dans les Pays-Bas; il va jusqu'à septembre 1567, époque où le duc d'Albe se prépare à étouffer l'hérésie dans des flots de sang. C'est une publication de premier ordre comme valeur historique et de plus fort bien éditée. — M. Ch. Piot a publié, sous le titre de *Chroniques de Brabant et de Flandre*, des œuvres historiques flamandes inédites qui rappellent celles déjà connues de Despars, Jean et Olivier van Dixmude, etc. Elles mentionnent un grand nombre de faits locaux plus ou moins inconnus. Signalons en particulier l'œuvre de Josse de Weert, pensionnaire anversois qui mourut en 1614, et elle va jusqu'à l'année 1565. M. Piot a laissé de côté toute la première partie (jusqu'en 1302), qui ne contient que des fables ou des notions connues, de même qu'il a réservé la partie allant de 1565 à 1595 à la Société des Bibliophiles d'Anvers qui se propose de la publier ultérieurement. M. Piot y a joint une série de pièces officielles concernant les troubles d'Anvers en 1554. Une autre chronique flamande de ce recueil est plus importante encore : elle est due à un prêtre de Dunkerque, contemporain des guerres religieuses du XVIe siècle. Il y a là 500 pages consacrées au règne de Philippe II par un témoin oculaire et remplies de très curieux détails sur la Flandre maritime à cette époque. L'auteur est très partial en faveur du roi d'Espagne. Un glossaire et des tables complètent cette publication qui se rattache aux travaux de M. de Coussemaker sur l'histoire de l'hérésie à Dunkerque et dans toute la Flandre française actuelle. — Le père jésuite Hippolyte Goffinet a publié le *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, depuis l'origine de ce monastère luxembourgeois jusqu'à l'année 1365, époque de la réunion du comté de Chiny au duché de Luxembourg. Dans l'introduction il retrace rapidement l'histoire de l'abbaye et de ses abbés, et il s'occupe de la bibliothèque et des archives d'Orval, des différents cartulaires et d'autres questions se rattachant aux documents publiés. — M. Stanislas Bormans, archiviste de l'Etat à Namur, a édité avec

le plus grand soin le t. VI de *Ly Myreurs des Histors*, chronique de Jean de Preis dit d'Outre-Meuse[1], dont la dernière partie (1341-1399), celle où l'auteur parlait en témoin oculaire, n'a pas encore été retrouvée, ce qui diminue beaucoup la valeur historique de cette énorme publication, entreprise par feu le professeur Ad. Borgnet. — M. Kervyn de Lettenhove a publié deux volumes sous le titre de *Istoire et croniques de Flandres* d'après les textes de divers manuscrits. Ce sont des extraits de chroniques françaises inédites concernant l'histoire du comté de Flandre, auxquels l'auteur a ajouté de nombreux extraits d'une chronique latine anonyme, conservée à Berne et qui semble avoir été écrite à Saint-Denis. On trouve aussi dans ces deux in-quarto des citations tirées de manuscrits parisiens. Le savant éditeur a découpé les textes des différents manuscrits pour les grouper par événement ou par époque, ce qui ne manque pas de produire un certain désordre. C'est la méthode suivie déjà par M. Kervyn dans son édition des chroniques de Froissart où les variantes nombreuses et très étendues des différents manuscrits se suivent dans le texte même. — Enfin, *last not least*, M. Gachard, archiviste général du royaume, a édité le t. V de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, qui embrasse l'administration de don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, comme gouverneur général des Pays-Bas, jusqu'au moment où il médite son coup de main contre la citadelle de Namur; 289 lettres, tirées des archives de Simancas, de Bruxelles et de Paris, ainsi que d'un précieux manuscrit de la bibliothèque de La Haye, composent la partie principale de ce volume (4 nov. 1576-13 juillet 1577). Trois appendices y sont joints. Le premier est consacré à la correspondance de don Juan avec le conseil d'Etat; le second, aux négociations avec les Etats-Généraux; le troisième, à une série de pièces diverses. Ce volume nous fait connaitre à fond le caractère bouillant, altier, emporté et artificieux de don Juan, qui, dans ses lettres à Philippe II, se montre plus féroce contre les hérétiques que le duc d'Albe lui-même.

Dans les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire, M. Gachard a inséré une curieuse étude sur *Le chapitre des ambassades dans les comptes des receveurs généraux des finances* dans les Pays-Bas de

1. Jean d'Outremeuse contient beaucoup de locutions wallonnes; signalons ici le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* de feu Ch. Grandgagnage, dont le deuxième et dernier volume a paru en 1880, par les soins de son savant ami M. Scheler, bibliothécaire du roi des Belges. Ce dictionnaire rend de grands services à tous ceux qui étudient les documents wallons du pays de Liège, du Hainaut et du Namurois.

1507 à 1524. — M. Ch. Piot a été particulièrement fécond. On a de lui des notices sur la correspondance du comte Charles de Cobenzl au sujet de la guerre de Sept Ans, sur un mémoire concernant les aides et subsides de la province de Malines, rédigé au siècle passé par Sanchez de Aguilar, sur la correspondance politique entre Charles-Quint et le Portugal en 1521 et 1522, ainsi qu'une étude considérable sur *Les guerres en Belgique pendant le dernier quart du XVIIe siècle*. On y trouve des détails navrants sur les souffrances endurées par la population des villes et des campagnes à cette époque néfaste où la Belgique était devenue le champ de bataille de l'Europe. Ces détails sont en grande partie empruntés à deux chroniques monastiques. M. Piot en donne de longs extraits, accompagnés d'une vingtaine de pièces inédites tirées des archives du royaume. Presque dans chaque fascicule des *Bulletins* on trouve aussi une série de notices de M. Piot sur les principales publications faites à l'étranger et ayant trait à l'histoire de la Belgique. Cette revue des livres étrangers est forcément incomplète; on y trouve aussi quelques jugements bizarres. — M. Alph. Wauters a commencé à publier une collection de documents inédits de tout genre sous le titre de *Analectes de diplomatique*. Depuis plus de trente-cinq ans ce travailleur infatigable en a rassemblé les matériaux. — M. Edmond Poullet a publié de nouveaux documents concernant les troubles religieux des Pays-Bas au XVIe siècle. — M. Léopold Devillers, archiviste à Mons, a étudié les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut de 1427 à 1482 et l'état du Hainaut après la mort de Marie de Bourgogne (1482-1483). Il a publié aussi quelques chartes inédites des comtes de Hainaut Baudouin IV, V et VI. — M. Gilliodts-van Severen, archiviste de la ville de Bruges, s'est occupé des relations de la Hanse teutonique avec Bruges au commencement du XVIe siècle. Tous ces auteurs sont membres de la Commission royale d'histoire.

Commission royale pour la publication des anciennes ordonnances de la Belgique. — Comme la Commission royale d'histoire, la Commission royale des anciennes ordonnances déploie une grande activité. Elle se compose d'archivistes et de magistrats. M. de Longé, premier président à la Cour de cassation, a édité en 1879 les *Coutumes de la ville de Malines* qui sous l'ancien régime formait l'une des dix-sept provinces des Pays-Bas. C'est une série d'actes flamands parmi lesquels on remarque des lettres patentes de Charles-Quint de 1535, un acte de Maximilien et de Marie de Bourgogne de 1479, etc. Une traduction française, faite par M. Ch. Stallaert, est placée en regard des textes originaux. — M. Gilliodts-van Severen a publié les tomes I, II et III de la *Coutume du Franc de Bruges*,

telle qu'elle a été homologuée en 1619 par les archiducs Albert et Isabelle. Le savant éditeur y a joint toutes les rédactions antérieures depuis le xve siècle ainsi que beaucoup de pièces inédites qui s'y rattachent. — Enfin M. Gachard a publié le t. II des *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, précédées d'une excellente préface qui est à elle seule tout un livre. — Cette collection de coutumes et d'ordonnances, qui comprend déjà un nombre respectable de grands vol. in-4°, constitue un ensemble de sources de premier ordre, dont un historien futur, qui entreprendra de remanier le beau livre de feu Defacqz (*Ancien droit Belgique*), fera un jour son profit, espérons-le. J'ajouterai qu'en général les historiens belges négligent trop souvent d'étudier les documents publiés par la Commission des anciennes ordonnances.

Archives. — Le 30 avril dernier, il y a eu cinquante ans que M. Gachard a pris la direction des archives générales du royaume à Bruxelles. On sait les services immenses qu'il a rendus à l'histoire pendant ce demi-siècle. Dans son rapport, adressé en 1866 au ministre de l'intérieur, il a retracé les vicissitudes par lesquelles a passé le dépôt confié à ses soins.

En 1837, M. Gachard commença la publication des inventaires des archives de Bruxelles qui sont d'une richesse hors ligne. Sous sa direction dix volumes in-folio ont été publiés jusqu'à ce jour. Les deux derniers l'ont été en 1879 et ils méritent que nous les signalions tout spécialement. Sous le titre d'*Inventaires divers*, M. Ch. Piot a produit une œuvre solide. Il intercale *in-extenso* dans son inventaire les documents inédits de premier ordre et il marque soigneusement ceux qui ont déjà été publiés. Chacun des quatre inventaires, qui composent ce volume, a sa préface historique très soignée. On y trouve d'abord l'inventaire des cartes et des plans, occupant 228 pages et ne contenant que les accroissements depuis 1848, date de l'inventaire précédent. Puis viennent l'inventaire des archives de la cour féodale du pays de Malines, celui des chartes, cartulaires et comptes en rouleaux de la bonne ville brabançonne de Léau, jadis si importante (il est accompagné de 44 sceaux, dont le plus ancien est de 1248) et l'inventaire des chartes, cartulaires et keures de la ville de Vilvorde. — M. Alex. Pinchart a publié le t. V et dernier de l'*Inventaire des archives des chambres des comptes*. Ce volume nous renseigne sur le contenu de 17,669 comptes. L'histoire des mœurs se confond ici avec celle du commerce, de l'industrie, des finances et des armées. En étudiant par exemple les comptes du « droit de convoi », taxe perçue sur les marchandises dans les ports de Bruges, Ostende, Nieuport et Gand, on voit par des chiffres éloquents quelle

était la prospérité commerciale des Pays-Bas avant les guerres religieuses et quelle était leur détresse après. C'est une source trop peu consultée jusqu'ici par les historiens.

Les archives générales de Bruxelles s'augmentent d'année en année.

Parmi les acquisitions de 1879 il faut citer les archives de l'ancienne abbaye de Villers en Brabant, détruite par les Français en 1794. Elles comprennent un cartulaire sur vélin du XIVe siècle. C'est un don de M. de Bavay. Le conseil de fabrique de la cathédrale d'Anvers a suivi cet exemple en cédant à l'État les archives de l'ancienne abbaye d'Afflighem. C'est un véritable trésor, mis désormais à la portée des travailleurs, et qui contient 500 chartes originales, dont deux du XIe s., une quarantaine du XIIe, plus de 160 du XIIIe, 140 du XIVe, etc. — En 1880 les archives générales se sont enrichies d'une quarantaine de comptes du souverain-bailli de Flandre au XVIe siècle. On n'en possédait que cinq fragments dépareillés. A Lille, il y en a une collection, mais elle s'arrête à l'année 1411. Parmi les acquisitions de 1880 il faut encore signaler des documents de toute espèce sur la révolution brabançonne, la période de l'annexion française et les commencements du règne du roi Guillaume des Pays-Bas, ainsi qu'un précis analytique (manuscrit anonyme) de près de 5,000 chartes et autres documents relatifs à l'histoire de Belgique et conservés à la Bibliothèque nationale de Paris. C'est un précieux complément pour les grandes notices publiées jadis sur ce sujet par M. Gachard dans la collection in-quarto de la Commission royale d'histoire.

La Bibliothèque royale de Bruxelles a fait aussi quelques acquisitions qui intéressent vivement les historiens. Elle a reçu en don un grand recueil d'actes et de documents provenant du Saint-Office de Florence et embrassant les années 1583-1735. Il paraît que c'est une source absolument inexplorée et de premier ordre. Notons encore de nombreuses pièces concernant les relations étrangères du royaume des Pays-Bas de 1814 à 1829 (concordat avec Rome, relations avec la Suisse, le Danemark, les colonies néerlandaises [1], etc.); les papiers du général Jardon de Verviers (18 mai 1794-4 août 1805); un curieux manuscrit du XVIIe siècle concernant l'histoire de Gand et du conseil de Flandre, intitulé : *Memorabilia concilii Flandrensis et civitatis gandavensis,* etc. L'État a aussi acquis pour la bibliothèque

1. M. le général baron Lahure, aide de camp du roi des Belges, a publié ses *Souvenirs* sur les Indes néerlandaises peu de temps avant la Révolution de 1830.

royale le manuscrit d'un grand travail inédit sur les Pays-Bas au XVIe siècle de feu le professeur Altmeyer dont on annonce la publication prochaine[1], et pour le cabinet des estampes plusieurs milliers de pièces dont un grand nombre ont trait à l'histoire de la révolution belge de 1830.

Depuis plusieurs années, le savant archiviste de la ville d'Anvers, M. P. Génard, publie, sous le titre de *Antwerpsch archievenblad* (Bulletin des archives d'Anvers), des extraits très importants de ce riche dépôt. On y trouve des pièces curieuses concernant Rubens et sa famille, les ordonnances du magistrat anversois sur les troubles religieux du XVIe siècle, des documents relatifs à la compagnie d'Ostende créée au XVIIIe siècle par l'empereur Charles VI et bientôt supprimée sur les réclamations mercantiles de la Hollande et de l'Angleterre, les harangues de bienvenue du magistrat d'Anvers aux personnages de marque qui visitèrent la ville de 1562 à 1618, les pièces des procédures contre les protestants du XVIe siècle, etc. Cette dernière collection, très soignée et très riche, est loin d'être terminée, quoiqu'elle embrasse déjà trois grands volumes. Le Bulletin des archives d'Anvers n'est pas assez mis à contribution jusqu'ici par les spécialistes.

M. le comte de Limburg-Stirum, sénateur, est un érudit infatigable; il a publié le premier fascicule d'un *Codex diplomaticus Flandriae inde ab anno* 1296 *ad* 1325. C'est un recueil des documents relatifs aux guerres et aux difficultés suscitées par le roi de France Philippe le Bel aux comtes de Flandres Gui de Dampierre et Robert de Béthune, pendant la période fameuse dont la bataille des éperons d'or (1302), à Courtrai, est un des épisodes principaux. — En 1873, deux spécialistes gantois, MM. Julius Vuylsteke et Napoléon de Pauw, entreprirent la publication des comptes communaux de leur ville pendant l'administration de Jacques Van Artevelde. En 1873 et 1874 M. Vuylsteke publia les deux fascicules du tome Ier,

1. A la mort d'Altmeyer, en 1878, le gouvernement belge nomma une commission chargée d'examiner la valeur de cette œuvre manuscrite à laquelle l'auteur avait travaillé pendant une trentaine d'années. MM. Gachard, Th. Juste, Ch. Potvin, Ch. Ruelens et Alph. Wauters composèrent cette commission qui proposa l'acquisition du manuscrit par l'État. Bientôt un comité se constitua pour la publication de cette vaste œuvre posthume, après en avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. Les éditeurs bruxellois Merzbach et Falell (maison Muquardt) se proposent de faire paraître deux volumes par an. L'œuvre entière en comprendra une dizaine de 600 pages chacun, avec cartes, plans, etc. Elle portera le titre de : *Le XVIe siècle et la réforme aux Pays-Bas*, si toutefois les éditeurs ne reculent pas en présence du peu de succès qu'ont obtenu leurs prospectus.

qu'ils furent accueillis avec la plus vive reconnaissance. Depuis lors on put croire que les choses en resteraient là: aussi le monde historique fut-il agréablement surpris en voyant M. Nap. de Pauw, aujourd'hui procureur du roi à Bruges, publier coup sur coup, en 1880, les deux fascicules qui composent le tome II des *Rekeningen der stad Gent. Tydperk van Jacob Van Artevelde*. Comptes communaux de Gand. Période de Jacques Van Artevelde. M. de Pauw[1] nous promet de ne pas tarder à publier le 3e volume avec lequel l'ouvrage sera complet, ainsi qu'un 4e vol. qui en formera la suite et contiendra des extraits des comptes communaux de Bruges et d'Ypres à la même époque. Il se propose même d'y ajouter plus tard deux autres volumes contenant les tables, un glossaire, des extraits de comptes communaux d'autres villes et enfin les comptes communaux du temps de Philippe Van Artevelde, le vaincu de Roosebeke (1376-1382). Si cette vaste collection est menée à bonne fin, elle rendra à l'histoire du XIVe s. en Flandre autant et plus de services encore que les comptes des ducs de Bourgogne publiés par feu M. de Laborde en ont rendu à celle du XVe. L'étude des comptes communaux de Gand avait déjà amené des découvertes historiques importantes dont les travaux de Warnkœnig, Lentz, Kervyn de Lettenhove, de Saint-Genois, Vuylsteke, de Pauw, de Busscher, Vanderkindere et autres font foi. Mises à la portée de tous les travailleurs, elles ne tarderont pas à exercer une influence considérable sur l'histoire du siècle des Artevelde. — Depuis quelques années il s'est constitué à Anvers une société de bibliophiles flamands s'occupant de publier des documents inédits, à l'exemple de sa sœur aînée gantoise, dont la fondation remonte à 1839. Dans cette collection, M. P. Genard a édité un volume sous le titre de *De gebroeders Van der Voort en de volksopstand van 1477-1478* Les frères Van der Voort et le mouvement populaire de 1477-1478. Il a réuni des extraits de chroniques contemporaines, auxquels il a joint de nombreuses pièces tirées des archives d'Anvers. Cette révolte était dirigée contre le chapitre de Notre-Dame et contre le magistrat, composé alors exclusivement de nobles et de patriciens. Les échevins étaient accusés de vénalité, de népotisme et de complicité avec le chancelier Hugonet. Parmi eux les frères Van der Voort étaient spécialement accusés d'avoir détruit certains privilèges de la ville. On voulait démocratiser l'échevinage et émanciper les paroisses

1. M. de Pauw a publié, dans la revue flamande *Nederlandsch Museum*, une intéressante dissertation sur ce que contenaient les bibliothèques privées en Flandre au XIIIe et au XIVe siècle, d'après des états de mortuaires découverts par lui dans nos archives communales.

de la tutelle du chapitre de la cathédrale. Après la défaite et la mort misérable du Téméraire à Nancy (janvier 1477) des révoltes éclatèrent de tous les côtés dans les Pays-Bas : à Gand, Bruges, Termonde, Malines, Bruxelles, Lierre, Bois-le-Duc, etc. Les ministres du duc défunt, Hugonet et Humbercourt, furent décapités à Gand au mois de mars suivant. Au mois de mai, les frères Van der Voort eurent le même sort à Anvers. L'intervention personnelle de la duchesse Marie de Bourgogne y fut tout aussi vaine que dans le procès d'Hugonet et d'Humbercourt à Gand.

M. Stanislas Bormans continue la publication du *Cartulaire de la commune de Dinant*. Son savant prédécesseur aux archives de la province de Namur, feu Jules Borgnet, avait commencé la collection des cartulaires de cette province. M. Bormans a repris cette œuvre avec la même ardeur, le même soin et une science sûre. Le tome I du *Cartulaire de la commune de Dinant* va de 1060 à 1449. On sait que cette ville fut mise à sac et détruite de fond en comble par les ducs de Bourgogne Philippe le Bon et son fils Charles, alors comte de Charolais, en 1466. Dinant perdit ainsi la majeure partie de ses archives, ce qui a singulièrement alourdi la tâche que M. Bormans s'est imposée. A force de recherches opiniâtres l'éditeur est parvenu à reconstituer une série relativement complète de pièces. On y remarque trois chartes du XIe siècle, dont une d'importance capitale, découverte, il y a quelques années à Paris, par M. Alph. Wauters et insérée par M. Waitz, l'illustre successeur de Pertz à la direction des *Monumenta historiae germanica*, dans son histoire de la *Civilisation en Allemagne*. — Le t. XVI des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* a paru, accompagné d'une table générale des seize volumes, appelée à rendre de grands services aux spécialistes. — Nous avons à signaler aussi quelques cartulaires d'églises et d'abbayes : le *Cartulaire de l'ancienne église collégiale de Notre-Dame à Courtrai* (manquant d'index malheureusement), publié par MM. Ch. Mussely et Emile Molitor; l'*Inventaire analytique et chronologique de l'abbaye de Val-Saint-Lambert-lez-Liége*, par M. Schoonbroodt, archiviste de l'État à Liége; le *Cartulaire de l'église collégiale Saint-Paul* dans la même ville, publié par le chanoine Thimister; etc.

Chroniques et documents divers. — M. le chevalier Gust. Van Havre a publié, pour les bibliophiles anversois, un volume intitulé *Chronyck der stad Antwerpen* (chronique de la ville d'Anvers). Cette chronique a servi de base à presque tous les historiens d'Anvers. M. Van Havre vient enfin de la publier d'après le manuscrit *princeps* qui est sa propriété. Elle se compose de cinq parties juxtaposées,

embrassant les périodes de 1041-1176, de 1341-1630, de 1476-1553, de 1476-1566, de 1566-1577. On y trouve d'importantes listes du prix des denrées alimentaires et des renseignements nouveaux sur les troubles religieux du XVIe siècle. On admet maintenant que le notaire anversois Bertryn (mort en 1722), auquel on a longtemps attribué cette œuvre, n'est que le copiste et le compilateur de documents originaux, perdus en grande partie. — M. Ed. Van Even, archiviste de la ville de Louvain, a publié une importante chronique flamande (*Geschiedenis van Leuven*, 1593 et 1594) écrite par un témoin oculaire nommé Willem Boonen. — M. Ch. Ruelens, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles, a édité un recueil très curieux en deux volumes : *Refereinen en andere gedichten uit de XVIe eeuw* (Ballades et poésies diverses du XVIe siècle, d'après un manuscrit acquis par lui en 1869 dans une vente publique à Bruxelles (Coll. des bibliophiles anversois). Dans une préface savante, l'éditeur insiste à juste titre sur l'importance historique des chansons populaires du XVIe siècle dans les Pays-Bas. Dès 1852, un historien hollandais bien connu, le Dr J. van Vloten, en faisait le plus grand cas dans sa collection des *Nederlandsche Geschiedzangen* (chants historiques néerlandais). Plus tard, feu Ph. Blommaert publia dans la collection des Bibliophiles flamands de Gand un recueil de ballades politiques et de satires catholiques du XVIe siècle[1]. En 1867, un spécialiste allemand, M. Ph. Wackernagel, en fit l'objet d'un travail très soigné[2]; enfin en 1875, un critique flamand, le Dr Max Rooses, conservateur du musée Plantin à Anvers, a très bien mis en lumière le secours que l'histoire peut en retirer, dans un essai que j'ai signalé ici même (Cf. *Revue hist.*, t. II, p. 194). Le recueil publié par M. Ruelens augmente considérablement cette riche mine de renseignements historiques. — Signalons aussi en passant les *Chants populaires flamands avec les airs notés*, recueillis à Bruges par MM. Ad. Lootens et Feys. Il y en a 161, suivis de 17 poèmes populaires divers. La plupart de ces chansons ont été dictées par une vieille dame brugeoise. Là aussi l'histoire trouve à glaner des traits de mœurs et des détails curieux.

M. le comte de Limminghe a fait paraître le t. II de la *Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur, la vie et gestes des seigneurs, contes et marquis d'icelluy*, par Paul de

1. *Politieke balladen, refereinen, liederen en spotgedichten der XVIe eeuw* (sans date).

2. *Lieder der Niederlandischen Reformirten aus der Zeit der Verfolgung in-16. Jahrhundert.* (Francfort s M.) 1867.

Croonendael, greffier des finances du roi dans les Pays-Bas, mort en 1621. Ce compilateur intelligent avait largement profité de ses devanciers dont les œuvres ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous; il avait étudié beaucoup de diplômes et de comptes communaux qui sont perdus. Il s'ensuit que cette chronique assez récente possède une grande valeur. M. le Dr Alexandre a publié la précieuse *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et de Malmedy* par Villers (3 vol.).

On a récemment appelé l'attention sur de nombreux documents inédits qui jusqu'ici n'ont pas été utilisés. C'est ainsi que M. Béthune de Villers a consacré (dans le *Messager des sciences historiques* de Gand, année 1879) une notice à G. J. Gérard qui à la fin du siècle dernier réorganisa la bibliothèque de Bourgogne et prit une large part à la fondation de l'Académie de Bruxelles par Marie-Thérèse. Gérard a laissé une collection de manuscrits, conservés aujourd'hui dans sa famille. On y trouve : 1° une histoire des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas (700 pages) composée d'extraits de chroniques et de comptes communaux de Bruges, Damme, l'Ecluse, Namur, Lille et Bruxelles; — 2° des notes curieuses sur l'histoire des rues et des monuments de Bruxelles; — 3° un *Journal des événements* qui ont eu lieu dans les Pays-Bas pendant la *période de la révolution patriotique* (c'est-à-dire brabançonne); ce sont des souvenirs personnels notés jour par jour à partir du 1er janvier 1787 jusqu'à la fin des troubles et remplis d'anecdotes et de détails fort précis. — M. Kervyn de Lettenhove (*Messager*, 1879) a de même appelé l'attention sur le *Dagregister* ou journal flamand des otages gantois (1794). La République française, qui venait de conquérir la Belgique, lui imposa d'écrasantes contributions de guerre. Gand fut taxé à 7 millions payables en sept jours. La somme n'ayant pu être réunie à temps, on choisit des otages parmi les grandes familles gantoises et on les envoya en France. L'un d'eux, Hacquart, procureur des échevins, tint au nom de ses compagnons le *Dagregister* dont on trouve deux exemplaires à la bibliothèque de l'Université de Gand. Ces otages furent traités avec bienveillance, surtout à Amiens, où ils assistèrent émerveillés aux débats de la cour d'assises, innovation fameuse de la République. Parmi les otages se trouvait le savant bibliophile Van Hulthem.

Parmi les documents tout à fait récents notons un curieux *Mémoire statistique du département de l'Ourthe* par L. F. Thomassin, remontant à l'année 1806 et embrassant Liége et le territoire du département de l'Ourthe, qui équivalait à peu près à la province de Liége actuelle. — M. Louis Hymans a terminé son énorme *Histoire parle-*

mentaire de la Belgique de 1831 *à* 1880 qui se compose de cinq volumes d'environ 800 pages chacun (petit texte sur 2 colonnes). C'est un résumé succinct, clair, complet et impartial des travaux des deux chambres belges pendant les cinquante premières années de l'existence du royaume de Belgique. Les futurs historiens béniront ce travail de bénédictin. — Sous le titre de *La Belgique et le Vatican*, le gouvernement belge a fait publier en 1880 un gros vol. in-8° de 758 p. contenant la 1re partie des documents et des travaux législatifs concernant la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Saint-Siège[1]. Toute la presse européenne s'est occupée de cette rupture; je n'y insisterai pas. Signalons cependant l'introduction de 94 pages, intitulée *Exposé historique des rapports qui ont existé entre la Belgique et le Saint-Siège depuis* 1830. Elle fourmille de renseignements inédits et de révélations curieuses, le tout tiré des archives du ministère des affaires étrangères de Belgique. On y apprend, non sans étonnement, qu'il a fallu attendre vingt-cinq ans après la révolution de 1830 et négocier péniblement pour obtenir l'établissement de rapports diplomatiques réguliers entre la Belgique et le pape. A Rome on suscita sans cesse des difficultés aux ambassadeurs belges les plus conciliants et les plus habiles, tandis qu'à Bruxelles les nonces avaient souvent une attitude peu correcte, notamment en 1845 Mgr Pecci, qui n'est autre que le pape actuel, Léon XIII.

Comme contre-partie de cette publication officielle du gouvernement belge, l'imprimeur du cardinal-archevêque de Malines, primat de Belgique, a édité une *Collection complète de documents publiés par le Saint-Siège depuis la cessation des rapports officiels entre la Belgique et Lui*. — Enfin la Chambre des représentants a ordonné une enquête parlementaire sur les agissements du clergé catholique dans les villages en matière d'enseignement primaire. Les procès-verbaux officiels, contresignés par tous les témoins entendus, parmi lesquels les curés et les vicaires de chaque commune, sont en voie de publication (en français et en flamand). Chaque recueil compte déjà plus de 900 p. in-quarto. Il y a là des anecdotes, des mots et des révélations qui feront à la fois les délices et l'ébahissement des historiens futurs de la Belgique.

Histoire nationale. — Nous mettons au premier rang quatre livres excellents, tels qu'il en a paru fort peu en Belgique depuis 1830. Ce sont l'*Histoire de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle*

1. Les tomes II et III ont paru en 1881. On attribue les introductions de ces trois volumes à M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères.

par M. Gachard, *Le siècle des Artevelde* par M. Vanderkindere, l'*Histoire politique interne de la Belgique* par M. Poullet et l'*Histoire du théâtre français en Belgique* par M. Faber.

Le livre de M. Gachard comptera, avec son *Don Carlos et Philippe II* (1863), parmi ses titres de gloire. M. Gachard s'est acquis un renom européen par ses innombrables publications de documents inédits de premier ordre et par les magistrales introductions qu'il y a jointes; mais il lui est resté peu de temps pour écrire des livres. Celui qu'il consacre au commencement du XVIIIe siècle en Belgique est une œuvre entièrement neuve, solide, bien écrite, qui comble une lacune d'autant plus sensible que nous avions déjà sur la fin de ce siècle un travail remarquable de feu le professeur Ad. Borgnet, sans qu'aucun ouvrage sérieux ait été publié jusqu'ici sur la première moitié de l'histoire de Belgique au XVIIIe siècle. M. Gachard, comme il fallait s'y attendre de sa part, n'a travaillé que d'après les archives, négligeant même un peu trop systématiquement les imprimés du temps; mais c'est avec le plus grand soin qu'il a exploré les dépôts de Bruxelles, de La Haye, etc., et son livre est une véritable révélation. Ainsi il a admirablement mis en lumière le rôle joué par le comte de Bergeyck à l'époque où la Belgique était au pouvoir de Louis XIV qui y régnait de fait au nom du roi bourbon d'Espagne Philippe V. Le tableau des souffrances et des humiliations des Pays-Bas méridionaux pendant la guerre de la succession d'Espagne est aussi tracé de main de maître. Travaillant sur les papiers d'Etat, M. Gachard a écrit une histoire politique et diplomatique avant tout. Dans un *Appendice* il expose les négociations qui se poursuivirent jusqu'en 1785 au sujet des traités de 1712, 1714 et 1715 [1].

Le siècle des Artevelde par M. Léon Vanderkindere, recteur de l'Université libre de Bruxelles, est une œuvre brillante, je dirai même séduisante, autant qu'elle est savante. L'auteur a fait revivre toute la société de la Flandre et du Brabant au XIVe siècle. Ayant étudié les questions générales de cette époque dans les meilleurs ouvrages français, allemands et anglais, — ce que trop d'historiens belges oublient de faire, — profitant des moindres monographies enfouies dans les annales des plus obscures sociétés locales et recourant lui-même aux archives pour y éplucher les comptes communaux,

1. Le jury quinquennal d'histoire nationale a récemment accordé le prix de 5,000 fr. au livre de M. Gachard. Nous renvoyons à l'intéressant rapport de M. le professeur Alphonse Le Roy qui passe en revue toutes les publications belges d'histoire nationale parues pendant la période 1876-1880. C'est la troisième fois que M. Le Roy s'acquitte de cette tâche délicate avec un tact parfait.

M. Vanderkindere passe tour à tour en revue la politique extérieure, la commune aristocratique, les artisans, la révolution démocratique, le nouveau régime, le mouvement économique, les campagnes, la politique de centralisation, la religion et le clergé, les idées et les mœurs. Cet excellent livre ayant déjà fait l'objet d'un compte-rendu critique ici même (cf. *Revue historique*, t. XIV, p. 175), je ne m'y arrêterai pas davantage. J'ajouterai seulement que l'auteur me semble porter un jugement trop pessimiste sur la démocratie flamande du XIVe siècle et qu'il n'a pas rendu assez justice à l'école des poètes didactiques Jacques Van Maerlant, Jean Boendale, Jean de Weert, etc., dont les œuvres extraordinaires, hardies et solides, avidement lues en Flandre et en Brabant, contribuèrent si puissamment à la supériorité intellectuelle de la mâle bourgeoisie du siècle des Artevelde.

L'*Histoire politique interne de la Belgique* par M. Edm. Poullet, professeur à l'université de Louvain, est un livre terne et froid, si on le compare à celui de M. Vanderkindere; mais il se distingue aussi par des mérites éminents. Comme M. Vanderkindere, M. Poullet a frayé le premier la voie. Avant lui nous n'avions aucun travail d'ensemble sur l'histoire des institutions de la Belgique sous l'ancien régime[1]. L'auteur nous donne un volume in-8° de plus de 700 pages qu'il intitule modestement un « essai. » A propos des origines, il étudie les populations primitives de la Belgique, l'élément celtique, l'occupation romaine, la conquête franque, l'élément germanique et les origines chrétiennes. Il passe ensuite aux institutions de l'empire carolingien dont il étudie le fonctionnement au point de vue belge. Il entre enfin au cœur de son sujet après avoir exposé la formation des premiers comtés héréditaires nationaux qui sortirent de la dissolution de l'empire de Charlemagne, et retracé les origines du mouvement communal en Belgique ainsi que l'action des villes sur les campagnes. Cette introduction embrasse 200 pages. La période communale et la période monarchique jusqu'à la révolution française sont ensuite traitées avec plus de développements. M. Poullet examine successivement les remaniements territoriaux, les rapports spirituels, les sources du droit et spécialement les bases du droit

1. C'est surtout dans son excellent mémoire, couronné par l'Académie royale de Belgique (*Les Constitutions nationales belges de l'Ancien Régime à l'époque de l'invasion française de* 1794, Bruxelles 1875), que M. Poullet a frayé la voie. En Hollande, au contraire, on a des travaux nombreux depuis longtemps sur l'histoire des institutions dans les provinces septentrionales des anciens Pays-Bas; citons surtout les livres de MM. Klait, Visscher, Beijnen, de la Bassecour-Caan, de Bosch-Kemper, etc.

constitutionnel, le régime foncier, le système seigneurial, la condition des personnes, le prince et son pouvoir central, la justice, les finances, l'armée, le droit, le mouvement municipal et provincial, l'unification territoriale des Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne, le régime monarchique fondé par ces princes, les institutions centrales, les réformes de Charles-Quint, l'Église et l'Etat, la lutte contre l'hérésie, les démembrements des Pays-Bas à partir du XVIe siècle, l'influence de l'Espagne et de l'Autriche sur les institutions de la Belgique. M. Poullet termine son livre par une sorte d'appendice où il reprend *ab ovo* l'histoire des institutions politiques des principautés ecclésiastiques de Liége et de Stavelot qui, sous l'ancien régime, étaient entièrement distinctes du reste des Pays-Bas. Cette simple analyse suffit à montrer combien est vaste la matière traitée par l'auteur. Aussi comprendra-t-on qu'il a été parfois confus ou tout au moins trop concis. Certaines pages n'offrent qu'un résumé abstrait de faits trop nombreux pour être condensés en quelques lignes. La méthode de l'auteur n'est pas très heureuse non plus. Il se borne à citer en tête de chaque chapitre une longue liste d'ouvrages consultés dont les titres remplissent pêle-mêle une ou deux pages; il ne renvoie à aucune source, il n'apporte aucune preuve dans le cours même du chapitre. On doit toujours l'en croire sur parole et parfois ses affirmations manquent de netteté ou semblent fort sujettes à caution. Malgré ces critiques, le livre de M. Poullet mérite une mention très honorable.

L'*Histoire du théâtre français en Belgique* par M. Frédéric Faber va depuis son origine jusqu'à nos jours et est écrite d'après des documents inédits reposant aux archives générales du royaume et dans les bibliothèques, les archives locales, etc., des principales villes belges. Il a fallu d'effrayantes recherches pour mener à bonne fin ce grand travail qui remplit cinq volumes (gr. in-octavo) de 300 à 375 pages chacun. Les parties les plus intéressantes et les plus neuves sont : l'art dramatique dans les collèges de la Compagnie de Jésus en Belgique, les origines de l'Opéra, le maréchal de Saxe, Favart et le monde qui l'entourait, l'art dramatique à Bruxelles sous Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, le rôle politique joué par le théâtre pendant la révolution brabançonne de 1789-90 et pendant la conquête française, la période du royaume des Pays-Bas, et le rôle extrêmement important du théâtre en 1830. Ce livre est ainsi une mine historique de premier ordre, d'autant plus que l'auteur a joint à son texte un grand nombre de pièces justificatives inédites qu'il a rassemblées de tout côté. Ce n'est pas seulement l'histoire de Belgique qui profitera de cette œuvre consciencieuse et originale, mais encore

celle des pays voisins, par exemple l'histoire de France. Ainsi M. Faber a prouvé, entre autres découvertes, que la première république faisait du théâtre en Belgique un puissant moyen de propagande et de gouvernement. En 1792, le compositeur belge Gossec fut envoyé de Paris dans sa patrie à la tête d'une troupe d'acteurs et d'actrices qui fit, aux frais du gouvernement français, une tournée dramatique « pour la propagation de la liberté et de l'égalité. » En même temps la célèbre Montansier vint s'installer avec sa troupe à Bruxelles et reçut cent mille livres de subvention officielle pour jouer des « pièces patriotiques. » Dans une demande d'augmentation de subside, la Montansier disait de sa troupe : « Nous qui sommes des apôtres... » La conquête française fut accompagnée dans toutes les villes belges de manifestations politiques dans les théâtres où on ne jouait plus que des pièces républicaines. Le livre de M. Faber abonde en révélations importantes ou simplement curieuses. C'est un travail de bénédictin [1].

De ces quatre œuvres magistrales à l'*Histoire de Belgique* par M. L. Struman, la chute est profonde. C'est une ébauche assez mal écrite, mal dirigée et fort inexacte malgré les louables efforts de l'auteur qui semble avoir consulté beaucoup de livres, mais n'avoir pas recouru aux sources mêmes. Il paraît n'avoir rien compris aux troubles religieux du XVIe siècle dont il trace un tableau très défectueux. Marie-Thérèse, Joseph II, la révolution brabançonne, le gouvernement du roi Guillaume sont aussi traités d'une manière superficielle et inexacte. Ce livre d'ailleurs est l'œuvre d'un débutant. — Tout autre est la valeur de l'*Histoire de Belgique* de feu Eugène Van Bemmel qui mourut en 1880, au moment où son livre venait de paraître. Cependant l'auteur ici s'est complètement effacé et son titre ne renseigne pas bien sur le contenu de l'ouvrage. C'est à proprement parler une série de fragments textuels d'écrivains contemporains depuis les Commentaires de César jusqu'à la *Description des Pays-Bas* de Guichardin. M. Van Bemmel raconte l'histoire de Belgique au moyen de récits empruntés à César, Suétone, Tacite, Pline, Lucain, Ammien Marcellin, Grégoire de Tours, Frédégaire, Eginhard, le moine de St.-Gall, Thégan, Nithard, Guillaume de Jumièges, les historiens des croisades, Galbert, Guillaume le Breton, Villehardouin, Jacques de Guyse, Jean Van Heelu, Hemricourt, Villani, Jean le Bel, Froissart, De Dynter, Monstrelet, Olivier de la Marche, Chas-

1. Le grand ouvrage de M. Faber sera utilement consulté par les lecteurs du livre récent de M. Henri Welschinger, *Le Théâtre de la Révolution de* 1789 *à* 1799.

tellain, Jacques du Clercq, Commynes, Molinet, Paul Jove, François de Rabutin, Pontus Payen, Brantôme, Marguerite de Valois, Guichardin et quelques autres moins connus. L'auteur fait précéder chaque extrait d'une petite notice substantielle sur l'écrivain cité. Il s'arrête à la fin du XVIe siècle, qui est d'ailleurs bien maigrement représenté. Le grand reproche qu'on est en droit de lui adresser, c'est qu'il n'a puisé qu'une seule fois aux sources flamandes. Il y a là un système incompréhensible; mais ce premier essai, si intéressant du reste, appelle d'autres tentatives qui compléteront le plan esquissé à la hâte par Van Bemmel à son lit de mort.

Les *Nouvelles recherches sur l'ethnographie de la Belgique* par M. Vanderkindere sont le résultat d'une enquête anthropologique sur la couleur des yeux et des cheveux des écoliers belges. Le professeur Virchow, de Berlin, a donné l'exemple en Allemagne. M. Vanderkindere a fait la même chose en Belgique et il a tiré des conclusions importantes de cette vaste enquête. Quatre cartes à teintes graduées indiquent la proportion des individus appartenant au type blond ou au type brun dans chaque canton et dans chaque arrondissement judiciaire. Tout le Nord de la Belgique constitue le type blond. Chose remarquable, la frontière linguistique entre les Flamands et les Wallons peut servir, à peu de chose près, de démarcation entre les deux types physiques de la population belge. Les types sont beaucoup plus tranchés en Belgique qu'en Allemagne où le groupe mixte domine. M. Vanderkindere, qui admet que les Belges primitifs étaient tous de race blonde, explique le type brun des provinces méridionales par l'hypothèse d'un mélange intime de nombreuses populations préhistoriques brunes avec les conquérants celtes de la zone belge du Sud. D'après lui, un mélange analogue se serait produit dans le midi de l'Allemagne et dans la majeure partie de la France.

Un courageux éditeur de Verviers, M. Gilon, a créé pour la Belgique une sorte de *Bibliothèque utile* (à 60 centimes le volume) et il y a réservé une large place à l'histoire.

Nos luttes contre l'intolérance et le despotisme au XVIe siècle par M. J. Künziger offre un bon résumé des principaux événements; l'auteur s'est surtout attaché à fixer la part de responsabilité des papes du temps dans les persécutions religieuses des Pays-Bas. Ils en furent l'âme en organisant l'inquisition néerlandaise sous Charles-Quint et en accablant Philippe II et le duc d'Albe d'excitations et d'encouragements ardents. De nombreuses citations, empruntées aux sources, corroborent les affirmations de l'auteur. — Le meilleur livre historique de la bibliothèque Gilon est jusqu'ici l'*Inquisition*

en Belgique par M. Arthur Duverger. C'est assurément ce qui a été écrit de plus neuf et de plus solide sur ce sujet tant en Belgique qu'en Hollande, et on est étonné et heureux à la fois de trouver une œuvre de cette valeur dans une collection de livres de vulgarisation. En 1879, M. Duverger présenta une dissertation sur l'inquisition néerlandaise à l'Académie de Belgique, où un intéressant débat s'engagea à cette occasion entre MM. Gachard et Alph. Wauters. (Voir les *Bulletins.*) Le travail de M. Duverger y fut inséré sous le titre de *Notes sur l'Inquisition.* Il contient des indications absolument neuves qui semblent en grande partie puisées, comme le fait entendre l'auteur, dans le grand ouvrage inédit de feu Altmeyer (voir plus haut, p. 13, note). Dans le petit volume sur l'*Inquisition en Belgique* il expose très nettement ses origines, son organisation et son fonctionnement sous Charles-Quint et Philippe II jusqu'à la Pacification de Gand (1576), en s'appuyant sur les admirables travaux de Gachard et sur des recherches plus récentes. Seule l'introduction, comprenant l'histoire des inquisiteurs aux Pays-Bas avant Charles-Quint, est moins rigoureuse et prête le flanc à la critique. — M. Théodore Juste a consacré un intéressant volume de la bibliothèque Gilon à la réhabilitation de *Joseph II.* — Dans la même collection, M. Félix de Grave a produit une œuvre tout à fait neuve, qui nous retrace la vie de *Grégoire-Joseph Chapuis* à qui la ville de Verviers vient d'ériger une statue. Chapuis était un modeste médecin verviétois, qui, gagné aux idées nouvelles et plein de talent, joua un grand rôle dans la révolution liégeoise de 1789. C'est lui qui à Verviers procéda au premier mariage civil, le 21 février 1793. Pendant le triomphe éphémère de la réaction, le prince-évêque restauré le fit décapiter. M. de Grave a eu à sa disposition des papiers de famille et des pièces inédites de tout genre dont il a brillamment tiré parti. C'est une émouvante page d'histoire, écrite sans prétention et solidement appuyée sur des documents nouveaux. — Le livre de M. H. Pergameni, *Dix ans d'histoire de Belgique* (Bibl. Gilon) est une ébauche superficielle et incomplète de l'histoire nationale de 1789 à 1799. L'auteur a négligé de consulter un ouvrage, peu connu d'ailleurs, mais supérieur à tous les autres pour cette époque, la *Geschiedenis der stad Lier* (Histoire de la ville de Lierre, 1873) par feu Ant. Bergmann qui, à propos de la monographie de sa ville natale, a renouvelé l'histoire nationale pour certaines parties.

M. Eug. Cruyplants a publié une curieuse *Histoire de la cavalerie belge au service d'Autriche, de France, des Pays-Bas et pendant les premières années de notre nationalité.* Elle complète sur plus d'un point les importantes monographies d'histoire militaire de feu

le général Guillaume, notamment sur les dragons Latour, et sur les Belges qui ont servi en France. — M. le général Eenens, dans sa *Dissertation sur la participation des troupes des Pays-Bas à la campagne de 1815 en Belgique,* réfute les assertions malveillantes du capitaine W. Siborne (*History of the war in 1815*) et de Charles Macfarlane (*Life of the Duke of Wellington*). Feu le général Renard, en Belgique, et le général Knoops, en Hollande, avaient déjà vengé l'honneur des troupes hollando-belges de Waterloo. M. Eenens a renouvelé le sujet en utilisant surtout les notes manuscrites de feu M. Craan, ingénieur-vérificateur du cadastre sous le gouvernement hollandais, qui publia, en 1816, un plan de la bataille de Waterloo, levé très exactement sur les lieux mêmes. M. Craan avait reçu des états-majors des puissances alliées des renseignements très précis sur la position et les mouvements des différents corps d'armée; il y joignit les informations qu'il avait recueillies lui-même à Bruxelles de la bouche des officiers blessés ou prisonniers de guerre. Il avait consigné toutes ces recherches dans les notes que M. Eenens a fait connaître le premier.

La période contemporaine de l'histoire de Belgique a été traitée dans plusieurs livres étranges. Feu le général comte Van der Meere, qui prit une part importante aux événements de 1830, a publié ses *Mémoires* quelques mois avant sa mort. L'auteur occupa une haute situation militaire pendant les premiers mois de la révolution, mais il se crut lésé dans son avancement et bouda pendant dix ans. En 1841, il trempa dans une conspiration orangiste contre Léopold Ier et fut condamné à mort; cette peine ayant été commuée en un bannissement perpétuel, il se rendit au Brésil. Gracié à l'avènement de Léopold II, il rentra dans le pays, complètement oublié. Dans ses *Mémoires* il s'exagère considérablement ses mérites et son rôle historique, mais il fournit beaucoup de détails nouveaux. On y trouve aussi des chapitres consacrés au Brésil et à la Guyane hollandaise (colonie de Suriname). Dans la première partie, où l'auteur raconte sa jeunesse et son éducation militaire au prytanée de La Flèche, sous Napoléon Ier, il y a des révélations curieuses sur les agissements tyranniques de l'empire en Belgique. — Un autre livre encore plus bizarre est *La vérité sur la situation militaire des Pays-Bas* (*Belgique et Hollande*) *: la future guerre franco-allemande dans nos plaines*, par M. J. Scherpenseel. Sous prétexte que l'auteur n'était pas belge mais hollandais de naissance, et ne pouvait prétendre à jouir de la liberté illimitée de la presse, qui règne en Belgique, l'administration de la sûreté publique, sous le dernier ministère catholique, défendit en 1878 l'impression de ce livre à Bruxelles et en saisit les épreuves,

en vertu d'une interprétation trop rigoureuse de la loi belge sur les étrangers. En conséquence l'auteur dut faire réimprimer en Hollande son livre saisi, qui a paru à Utrecht en 1879. C'est une sorte de pamphlet où il y a de tout: de l'histoire, de la stratégie fantaisiste, de la politique, etc. L'auteur, à l'aide de raisonnements historiques, s'efforce d'établir la nécessité d'une confédération militaire et douanière entre la Belgique et la Hollande. — L'histoire du socialisme en Belgique est retracée en langue allemande par un Belge, le Dr César de Paepe, dans le recueil zurichois : *Jahrbuch für Socialwissenschaft und Socialpolitik* (rédigé sous la direction du Dr L. Richter). C'est une étude très intéressante et très froidement écrite par un homme qui a été mêlé à toutes les agitations socialistes des dernières années en Belgique, agitations jusqu'ici peu importantes du reste. — Au même sujet se rattache la curieuse brochure de M. Arthur Duverger, *Le parti socialiste belge, son histoire et son programme.*

Publications historiques relatives au cinquantenaire belge. — On sait que la Belgique a célébré en 1880, par des fêtes retentissantes, le cinquantième anniversaire de son indépendance. A cette occasion on a vu éclore une foule de publications historiques se rattachant plus ou moins directement au cinquantenaire. Passons-les rapidement en revue. C'est toute une littérature spéciale.

La palme appartient au recueil intitulé *Cinquante années de liberté,* dû à la collaboration de quelques hommes de lettres, qui se sont partagé les différentes parties de l'œuvre commune; l'histoire des partis, de l'enseignement, des sciences, des lettres et des arts de 1830-1880 devant former chacune un ou plusieurs volumes. *La vie politique*, par M. le comte Goblet d'Alviella, étudie successivement les causes de la dissolution du royaume des Pays-Bas, l'œuvre du Congrès national, les pouvoirs et leur organisation en Belgique, la révolution belge devant l'Europe, la formation des deux grands partis politiques, le parti libéral et les réformes de 1848, la réaction catholique, le deuxième avènement du parti libéral en 1857, le mouvement démocratique (1865-1870), le triomphe des catholiques et leurs luttes intestines entre constitutionnels et ultramontains, enfin le gouvernement des libéraux unis (1878-1880). Un chapitre sur la neutralité belge clôture cette étude lumineuse et nourrie. On a dit de ce livre que c'est un pamphlet; assurément, mais dans le sens le plus élevé du mot. L'auteur, qui est membre de la Chambre des représentants et siège sur les bancs de la gauche avancée, ne cache pas ses idées ni ses préoccupations politiques; mais il juge de haut toutes choses avec un tact et une fermeté singuliers, dans un style à la fois sobre et élégant. — M. Emile Greyson a retracé l'histoire

de l'enseignement, M. Schaar le développement économique, et M. Gilkinet le mouvement scientifique depuis 1830.

Feu Eug. Van Bemmel, qui avait déjà fait ses preuves en dirigeant la *Patria Belgica*, vaste encyclopédie belge composée de monographies signées par nos principaux spécialistes, s'était mis à publier une *Belgique illustrée* où chaque ville, chaque zone du pays sont traitées dans un chapitre séparé, accompagné de nombreuses gravures sur bois. Ces chapitres sont confiés chacun à un collaborateur spécial; ils sont naturellement de valeur très inégale. Dans quelques-uns l'histoire joue un rôle important. Plus de la moitié de l'ouvrage a déjà paru. C'est un tableau d'ensemble fort intéressant[1].

Du rôle de la tradition dans l'histoire de Belgique, tel est le titre du discours rectoral prononcé à l'Université libre de Bruxelles, en octobre 1880, par M. Vanderkindere. C'est une page d'histoire largement conçue, écrite en un style vif, incisif, imagé, plein de franchise, impitoyable parfois, et qui a eu un grand retentissement dans le pays. Au lendemain des fêtes brillantes du cinquantenaire belge, M. Vanderkindere indique intrépidement ce qui manque encore à la Belgique : le relèvement des populations flamandes, l'indépendance réelle du pouvoir civil, une armée vraiment nationale, l'émancipation intellectuelle des artisans et des classes rurales, une plus haute culture des classes dirigeantes. Il se hâte cependant de déclarer qu'entre la Belgique de 1880 et les anciens Pays-Bas catholiques, chez lesquels le fanatisme et l'indolence étouffaient toute initiative, il y a dix fois plus de distance qu'entre la Belgique actuelle et la nation la plus éclairée du continent. Puis, se plaçant au point de vue de l'école positiviste, il passe rapidement en revue toute l'histoire nationale depuis les Belges de César, en s'efforçant de démêler le rôle de la tradition celtique, germanique, romaine et chrétienne. Il dresse en quelque sorte la généalogie morale du peuple belge. Certains aperçus de l'auteur se ressentent des préoccupations et des passions du moment; mais à côté de ces parties qui offusqueront maint lecteur étranger, il y a des vues neuves et profondes, telles qu'on en rencontre rarement chez les historiens belges.

Mgr Namèche, recteur de l'Université catholique de Louvain, a publié les deux premiers volumes de son *Histoire nationale depuis*

1. L'auteur de ce *Bulletin* a écrit pour la *Belgique illustrée*, en collaboration avec M. le professeur Aug. Wagener, administrateur-inspecteur de l'université de Gand, l'article consacré à la ville de Gand. Il a tiré quelques renseignements nouveaux des archives communales et de l'admirable collection d'estampes, de dessins, de plans, etc. (plus de 8,000 pièces) concernant cette ville et conservée à la bibliothèque de l'université de Gand.

les origines jusqu'à l'avènement du roi Léopold II. A en juger par la préface, ce grand ouvrage se ressentira aussi des préoccupations politiques du jour. L'auteur y pousse un cri d'alarme : « Pourquoi le dissimulerions-nous ? nous avons perdu une bonne part, dirons-nous, de nos espérances ou de nos illusions ? Le pays est divisé, la loi de 1842 est déchirée, les fruits de quarante années de travail, d'efforts sages et persévérants sont dissipés ; le vent de la discorde souffle sur la Belgique ; nous sommes visiblement menacés de l'accomplissement de l'oracle de l'Evangile : *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur.* » Heureusement l'auteur ne continue pas sur le même ton. Le t. Ier contient les origines ainsi que les époques romaine et franque ; puis il retrace l'histoire de la Flandre jusqu'à 1384, celle du Hainaut jusqu'en 1436, celle du comté de Namur jusqu'en 1429 et celle du Luxembourg jusqu'en 1313. Le t. II raconte l'histoire du Limbourg jusqu'en 1289, celle du Brabant jusqu'en 1430 et celle de la principauté épiscopale de Liége jusqu'en 1418. On peut prévoir par ces deux premiers volumes que cet ouvrage sera une sorte de résumé didactique du grand et érudit *Cours d'histoire nationale* du même auteur, qui en a déjà tiré une série de manuels. L'absence presque absolue de notes et de références lui enlève tout caractère scientifique. Le plan aussi est bien suranné.

Le livre de M. Ch. Vercamer, *Histoire du peuple belge et de ses institutions* (714 p. avec cartes, etc.), écrit aussi en vue du cinquantenaire, a beaucoup plus de valeur et d'originalité. Pour la première fois dans un manuel d'histoire nationale on trouve un tableau complet de l'état civil, politique, religieux et économique des Belges à travers les âges. Toute la vie matérielle, intellectuelle et morale de la Belgique y est largement retracée. L'histoire des lettres, des sciences et des arts y est aussi esquissée. Malheureusement l'auteur a trop puisé dans les ouvrages de seconde main ; il a accepté comme vrais trop de mots historiques douteux et d'anecdotes apocryphes. Beaucoup de noms propres sont estropiés et mainte erreur de date se rencontre dans cette œuvre bizarre qui trahit une grande précipitation. Une seconde édition, revue avec soin, pourrait devenir excellente, car pour la largeur des vues, le cadre vaste, la netteté des appréciations, le livre de M. Vercamer se distingue heureusement des manuels analogues qui, en Belgique, sont ou incolores ou réactionnaires ou tout au moins très incomplets. C'est même le cas pour les manuels officiels employés dans l'enseignement de l'État.

M. Théodore Juste, on le sait, s'est fait une spécialité de l'histoire de la Belgique depuis 1830 ; aussi est-il tout naturel que l'infatigable

publiciste ait pris place au premier rang de ceux qui ont célébré le cinquantenaire national. D'abord il a publié une seconde édition de son grand et solide ouvrage : *Le Congrès national de Belgique*, 1830-1831. M. Emile de Laveleye, professeur à l'Université de Liége, a fait précéder ces deux volumes de considérations hardies sur la constitution belge qu'il loue et critique avec la plus grande indépendance[1]. — En outre M. Juste a fait paraître aussi une nouvelle édition de son livre : *Léopold Ier et Léopold II, rois des Belges, leur vie et leur règne,* qui embrasse toute l'histoire contemporaine de la Belgique, exposée en toute impartialité et accompagnée de nombreux documents historiques. L'auteur ne s'arrête qu'en 1877. — Mais M. Juste ne s'est pas borné à remanier des livres anciens. Continuant la série des fondateurs de la monarchie belge, qui comprend déjà vingt-cinq volumes, il a écrit la biographie de *Charles Rogier*, ancien membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, qui fut plusieurs fois ministre dans les cabinets libéraux et qui vit encore. C'est une des figures les plus sympathiques de la Belgique actuelle. M. Juste n'a retracé en détail cette carrière si brillante et si bien remplie que jusqu'à l'année 1839, époque de la paix définitive avec la Hollande. Il donne des renseignements nouveaux sur le siège d'Anvers par l'armée française et sur les relations du gouvernement belge avec celui du roi Louis-Philippe. Il y a là des extraits curieux de lettres inédites. Le reste du volume ne contient qu'une esquisse sommaire que l'auteur se promet sans doute de compléter plus tard. On comprend la réserve de M. Juste. Parler d'un homme d'État encore vivant et juger ses derniers actes, est toujours chose très difficile, quand on vit à ses côtés. — Pour la Bibliothèque Gilon, M. Juste a écrit un petit livre de vulgarisation rempli d'indications utiles et intitulé : *Lettres sur la Belgique indépendante.* Nul mieux que lui ne possède cette époque, qu'il a étudiée à fond dans les archives et dans les papiers de tous les hommes d'État belges. — M. Louis Hymans, dans son volume *La Belgique contemporaine,* a tracé un tableau d'ensemble des institutions, de la situation du pays, des débats et des hommes du Congrès national, des travaux des Chambres législatives et des principales personnalités parlementaires, de la situation économique,

1. Signalons ici un petit livre fort utile pour tous ceux qui désirent connaître l'esprit de la loi fondamentale de la Belgique ; il a paru en deux volumes dans la bibliothèque Gilon : *La Constitution belge commentée* par M. Frédéric Croquet, juge au tribunal de Charleroi, 1880. Les lecteurs qui comprennent le néerlandais, consulteront avec plus de fruit encore le livre de M. Rolin-Jaequemyns, ministre de l'intérieur, *Voordrachten over de Grondwet* (Conférences sur la Constitution), 2e édition, 1871-72.

des arts, des sciences, des lettres, de l'enseignement, des cultes, de la justice et de l'administration. Rehaussé çà et là par des impressions et des souvenirs personnels, ce livre de vulgarisation se distingue par sa modération et son impartialité, chose d'autant plus louable que M. Hymans occupe une place fort en vue dans le journalisme politique. — A ces panégyriques de la bourgeoisie, M. L. Bertrand, rédacteur de la *Voix de l'ouvrier*, a opposé un pamphlet ironiquement intitulé : *Cinquante années de bonheur et de prospérité*. Les classes populaires belges, sans être le moins du monde opprimées, n'ont en effet pas autant lieu de se réjouir que les classes moyennes qui tiennent le haut du pavé depuis 1830, dans une organisation politique essentiellement bourgeoise.

Sous le titre de *Les Chasseurs-Chasteler et la Brabançonne* (1830-1880), M. Ch. Vandersypen a retracé de curieux épisodes historiques concernant l'ancien corps franc des chasseurs volontaires bourgeois de Bruxelles pendant la révolution belge. Il y a joint les biographies des deux auteurs de la *Brabançonne*, Hipp. Dechet, dit Jenneval, acteur français, né à Lyon, en 1801, et le chanteur François Van Campenhout, né à Bruxelles en 1779. M. Vandersypen discute aussi le côté musical de la question et fait de curieuses digressions relatives au *God save the Queen*, à la *Marseillaise*, à l'air de la reine Hortense, etc. C'est une monographie fort intéressante, mais décousue. — M. le colonel Cruyplants a retracé les *Souvenirs d'un volontaire de* 1830 (Gand, 115 p.). Dans ce livre, on trouve de curieux détails sur la formation de la légion belge à Paris en septembre 1830. L'auteur donne aussi des détails rectificatifs sur la surprise de Lierre, sur la mort du comte Frédéric de Mérode à Berchem-lez-Anvers (25 octobre 1830), sur la prise de cette dernière ville à la barbe de l'armée hollandaise qui s'était repliée dans la citadelle, sur le combat de Raevels, près de Turnhout (Campine), chaude escarmouche (2 août 1831), qui retarda la désastreuse bataille de Louvain, etc. Sans fournir des preuves nouvelles, le colonel Cruyplants, à l'exemple du général Eenens, attribue surtout les revers des Belges pendant la campagne de 1831 à la trahison de leurs généraux et même des nombreux ministres de la guerre qui se succédèrent alors très rapidement. Ce livre d'un honorable vieillard, ancien officier de l'armée belge, est plein de franchise et respire une bonne foi convaincante. Il est presque aussi intéressant que les *Mémoires* du feu comte Vandermeere, cités plus haut; mais il n'est pas écrit dans ce grand style de gentilhomme de vieille roche, qui charme tant dans l'ouvrage trop peu remarqué de Vandermeere. — M. de Luesemans, gouverneur de la province de Liége, a prononcé un discours historique à l'ouverture de la

session du Conseil provincial (séance du 6 juillet 1880), où il raconte quelques souvenirs personnels sur les événements de Liége et de Bruxelles pendant la révolution belge. — M. Eug. Beaujean a donné aussi quelques détails curieux dans son étrange opuscule dont voici le titre entier : *Vive le jubilé du 65e anniversaire de la bataille de Waterloo et non pas de celui du 50e du démembrement de la Néerlande et du rétablissement de l'anarchie clérico-libérale en Belgique* (Liége, 188 p.). Les opinions les plus diverses se sont ainsi exprimées avec une entière liberté à l'occasion du cinquantenaire national.

Citons encore quelques autres publications qui ne manquent pas d'utilité. Dans son livre *La représentation nationale en Belgique*, M. Arthur d'Hoffschmidt a fourni une sorte de complément à l'*Histoire parlementaire* de M. Hymans. Dans une notice historique il résume brièvement l'histoire des Chambres belges; il indique l'époque de toutes les élections ; il dresse un tableau chronologique de la représentation de chaque arrondissement, et une liste alphabétique de tous les membres du Congrès et des Chambres avec les dates exactes indiquant la durée de leur mandat. C'est un répertoire consciencieux qui rendra des services. — M. Ed. Van den Steen, dans ses *Éphémérides belges*, donne les événements principaux ainsi que la liste des membres du Congrès et de tous les ministres depuis 1830. — M. S. C. A. Willems, dans un livre écrit en flamand, étudie les cérémonies officielles du règne de Léopold Ier (1831 à 1865)[1]. — Sous le titre de *L'art musical en Belgique sous les règnes de Léopold Ier et de Léopold II, rois des Belges*, M. Ed. G. J. Grégoir a classé les éphémérides musicales année par année. Il note la fondation des conservatoires, le développement des grands concours de composition musicale, dits « Concours de Rome », l'extension des concerts historiques et populaires, etc. Il donne aussi la bibliographie musicale des cinquante dernières années. — M. Diegerick fils a dressé la *Liste des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire de la ville d'Ypres, publiés depuis 1830*. Elle compte plus de 300 numéros. Ypres, en effet, a été l'objet de travaux nombreux et remarquables, tels que ceux de Warnkœnig, de J. J. Lambin, de l'éminent archiviste Diegerick père, et de M. Alph. Vandenpeereboom. — Avant peu nous aurons pour toute la Belgique un travail d'ensemble analogue à celui que M. Diegerick a publié pour Ypres. La Société bibliographique belge avait ouvert, en 1879, un concours sur le sujet suivant : « Faire la bibliographie systématique et complète des travaux belges

1. *Openbare plechtigheden gedurende de regeering van Koning Leopold den eerste*. 1831-1865. 183 pages.

et étrangers qui ont été publiés, pendant la période de 1830 à 1880, sur l'histoire tant générale que particulière de la Belgique depuis les premiers temps jusqu'à la mort de Léopold Ier, avec une introduction indiquant les principaux ouvrages qui ont paru sur le même sujet avant 1830. » Deux mémoires de MM. Lahaye et Frans de Potter ont été couronnés et le jury a décidé qu'ils seraient fondus en un seul et même ouvrage. Espérons qu'il ne se fera pas attendre trop longtemps. Si ce répertoire est complet et soigné, il rendra un immense service aux historiens nationaux.

Histoire locale. — *La Ménapie et les contrées limitrophes à l'époque de Jules César*, par M. Alph. de Vlaminck, est un travail considérable de géographie historique sur la Flandre et ses attenances à l'époque romaine et durant le haut moyen âge. On peut le placer à côté du livre de M. Piot, *Les pagi de la Belgique*. — La veuve de feu M. L. Minard Van Hoorebeke, se conformant aux dernières volontés de son mari, a édité avec un luxe princier les deux volumes in-4° de la *Description des mereaux et jetons de présence des gildes et corps de métiers* (des Pays-Bas). C'est un chef-d'œuvre de typographie, sorti des ateliers de M. Van Doosselaere, imprimeur à Gand. Le premier volume contient la monographie des gildes et corps de métiers de la ville de Gand; le second, celle de la Flandre, du Brabant et des provinces hollandaises. C'est par milliers qu'on y rencontre les gravures et les fac-similés. — M. Alph. Vandenpeereboom, ministre d'État, a entrepris, sous le nom d'*Ypriana*, la publication d'une série de monographies sur Ypres, sa ville natale. Le premier volume en a paru en 1878 et j'en ai rendu compte dans mon dernier Bulletin (*Revue hist.*, t. XI, p. 173). Trois autres volumes ont vu le jour depuis, consacrés à la chambre des échevins, aux origines et au mouvement communal jusqu'à la mort de Jacques Van Artevelde. Il y a là des parties entièrement neuves, tirées des riches archives yproises. Les *Ypriana* complètent et rectifient en plusieurs points le grand ouvrage de Warnkœnig et Gheldolf. Ces dissertations, accompagnées de belles gravures, font les délices des spécialistes. — M. l'abbé *Duclos* a publié en flamand des documents curieux sur les deux héros brugeois de la bataille des Éperons d'Or, Jean Breidel et Pierre de Coninc.— Notons aussi les *Documents concernant le métier des orfèvres à Bruges*, publiés par M. le professeur Feys. — M. L. de Rijcker a écrit un bon résumé de l'histoire des institutions communales de la ville de Gand en y intercalant quelques parties neuves[1]. — M. le comte de Limburg-Stirum a

1. *Het grondwettelijk bestuur van het oude Gent*, 1880 (publication de la société *Het Willems-Fonds* de Gand).

publié une intéressante dissertation sur un *Pavement en mosaïque de l'abbaye de Bandeloo à Gand*, récemment découvert. Cet opuscule est accompagné d'une belle planche chromolithographiée par M. P. Allaert.— M. J. Lameere, procureur-général près la cour d'appel de Gand, a écrit un curieux chapitre de l'histoire juridique de la Flandre dans son originale dissertation *Du formalisme dans le droit flamand au moyen âge.* — L'auteur de ce bulletin a tiré des archives communales de Gand les matériaux d'une notice intitulée *Le renouvellement en 1578 du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques Van Artevelde, entre la Flandre et le Brabant.* Il y a vu un préliminaire avorté de la célèbre *Union d'Utrecht* (1579). — M. Al. Mathieu, déjà connu par un travail sur le Grand Conseil de Malines, a publié la première partie de son *Histoire du Conseil de Flandre.* Il ne semble pas avoir suffisamment étudié les riches archives de ce Conseil qui sont conservées au dépôt provincial de Gand. — MM. F. de Potter et J. Broeckaert continuent la publication de leur vaste collection de monographies flamandes consacrées à l'histoire des villages et des petites villes de la Flandre Orientale (*Geschiedenis van de gemeenten des provincie Oost. Vlaanderen*). Le volume XXIX a paru en 1879 et contient l'histoire de Rupelmonde. — Sans son collaborateur attitré, M. de Potter a écrit une étude sur l'histoire de la Flandre pendant la domination française jusqu'à Waterloo.

Dans son livre *Les citadelles du sud et du nord d'Anvers*, M. le colonel H. Wauwermans fait l'histoire des sièges d'Anvers depuis le duc d'Albe jusqu'à nos jours. — M. Julien Boutry a accompagné de belles eaux-fortes sa curieuse *Notice sur le steen d'Anvers;* c'est ainsi qu'on appelle l'ancienne prison communale, transformée aujourd'hui en musée. — M. Alph. Jacobs, auteur de *L'abbaye noble de Sainte-Gertrude à Louvain*, a dépouillé une quantité considérable de documents des archives de Bruxelles et de collections privées. Il y a là des recherches neuves qui ont leur prix pour l'histoire de Louvain et du Brabant. — MM. H. Everaert et Bouchery ont publié une *Histoire de la ville de Hal. — Voltaire à Bruxelles. Souvenirs divers*, 1713-1744, par L. G., est une brochure curieuse qui complète sur un point accessoire le livre bien connu de M. Desnoiresterres, *Voltaire et la société du XVIIIe siècle.*

Un érudit anonyme, qui a tort de ne pas faire connaître son nom, a publié en 1879 une très curieuse monographie sur la *Bataille d'Othée en 1408.* On sait que les communes liégeoises, révoltées contre la tyrannie de leur prince-évêque, y furent écrasées par le duc de Bourgogne Jean sans Peur, qui conquit là son surnom historique. On y trouve des aperçus tout nouveaux et féconds sur toute

cette guerre héroïque, sur l'artillerie liégeoise, sur les tapisseries et les gravures de l'évêque Jean sans Pitié, etc. Tous ceux qui étudient l'histoire de Liége au xve siècle devront lire ce petit volume elzévir in-18 de plus de 500 pages (Liége, Gothier). L'auteur n'en est pas à son coup d'essai d'ailleurs. En 1873 il a publié un opuscule intitulé *Les Preux et la gravure à Liége en 1444* et une étude sur Godefroi de Fontaines, le docteur vénérable, chancelier de l'Université de Paris et chanoine de Saint-Lambert à Liége (1225-1306). En 1874 il fit paraître des notes sur la première école belge de gravure à propos d'une lettre de Lombard à Vasari (1565) ainsi que d'autres dissertations analogues. En 1875 il édita le *Journal de l'amiral Wittert* (1607-1610), son aïeul, qui était au service des Provinces-Unies. En 1876 parut de lui *Les tapisseries de Liége à Madrid,* notes sur l'Apocalypse d'Albert Durer ou de Roger van der Weyden. En 1877 on a encore de lui les dissertations suivantes : *Les gravures de* 1468 (armoiries de Charles le Téméraire gravées pour son mariage avec Marguerite d'York), et *Lampagie la Belle Aye,* roman chevaleresque par Huon de Ville Neuve et de Pierrepont, évêque de Liége (1152-1229). En 1879 notre auteur publie deux notices sur une gravure de 1379 (les vierges de Maestricht ou d'Einsiedeln de 1466) et sur une autre gravure de 1389 à propos des voyages en Angleterre d'Arnould de Hornes, évêque de Liége. Cette année même (1881) notre anonyme obstiné a écrit une monographie entièrement neuve sur les banquiers et les quatre *Canges* (changes) à Liége avant 1468, où il traite de l'introduction du double étalon or et argent à Liége en 1328 et donne, surprise des plus inattendues, une liste d'environ cent banquiers liégeois d'avant la destruction de cette ville par le féroce Téméraire (1468). Tous ces opuscules trop peu connus sont imprimés avec élégance (elzévir in-18) et édités soit à Liége (Gothier ou Hahn), soit à Bruxelles (G. A. van Trigt). J'avoue à ma confusion que ces monographies si savantes et si originales, quoique quelque peu hasardées, m'avaient échappé jusqu'ici par suite du peu de publicité qui leur a été donné et de l'anonymat scrupuleux que l'auteur a conservé jusqu'ici. Je crois rendre service aux spécialistes en appelant instamment leur attention sur cette série ignorée de travaux importants concernant l'histoire politique, artistique et financière de l'ancien pays de Liége. L'histoire de l'art surtout s'y est enrichie de dissertations vraiment originales. — M. le baron Vanden Steen de Jehay a consacré une grande monographie (in-folio avec planches) à l'ancienne cathédrale de Liége, démolie à la fin du siècle passé pendant la période révolu-

tionnaire sur la proposition d'un curé. — A cette époque se rattache aussi le très curieux opuscule de M. Renier, *Le ban de Jalhay*. — M. Albin Body a publié une originale *Étude sur les noms de famille du pays de Liége;* c'est une sorte de pendant à l'ouvrage de M. van Hoorebeke sur les noms patronymiques de la Flandre. — Citons encore la *Note sur la maison des États de Liége*, par M. Vande Casteele, archiviste-adjoint de l'État à Liége, ainsi que l'*Étude sur les voies de communication de l'ancien pays de Liége,* par M. le colonel Crousse. — Sous le titre de *Liber memorialis*, 1779-1879, M. Renier Malherbe a écrit un livre curieux sur la *Société libre d'émulation*, espèce d'académie liégeoise créée il y a un siècle sous les auspices du prince-évêque Velbruck et qui joua un rôle prépondérant dans l'histoire intellectuelle de l'ancienne principauté ecclésiastique. — M. l'abbé Toussaint a publié une *Histoire du monastère d'Oignies* et MM. les abbés J. et V. Barbier une *Histoire de l'abbaye de Floreffe*.

M. Ad. Delannoy, archiviste des hospices civils de Tournai, a écrit une *Notice historique des divers hospices de la ville de Tournai*, où l'on voit que, depuis le XIIIe siècle, la bourgeoisie s'immisça dans l'administration de la bienfaisance, d'abord exclusivement aux mains du clergé. — M. le capitaine A. Dejardin, dans ses *Plans et vues de la ville de Tournai*, en décrit 158 d'après les originaux de la bibliothèque de cette ville et des collections privées de Tournai et de Liége. Les plans de 1667 et de 1745 sont des plans intéressants. M. Dejardin est aussi l'auteur de trois autres travaux analogues : *Cartes de la Flandre ancienne et moderne*, *plans de la ville de Gand* (1868), *Description des cartes de la province d'Anvers et des plans de la ville* (1862), et *Recherches sur les cartes de la principauté de Liége et sur les plans de la ville* (1860, 1862, 1868), dont le 3e supplément a paru en 1879. M. Dejardin est un spécialiste consciencieux et érudit dont les monographies comblent une lacune.

M. Léopold Devillers, le savant archiviste de l'État à Mons, a publié de curieuses *Particularités sur Jacqueline de Bavière et le comté de Hainaut*. — M. Théodore Bernier a rendu un véritable service en nous donnant son *Dictionnaire géographique*, *historique*, *archéologique*, *biographique et bibliographique du Hainaut*. Dans l'introduction il expose les modifications ecclésiastiques et civiles que subit le territoire du Hainaut à travers les siècles et il dresse la liste des principaux ouvrages relatifs à l'histoire de cet ancien comté. Puis il consacre à toutes les communes, rangées par ordre alphabétique, une notice contenant l'histoire résumée de la ville ou du village avec

des renseignements précis sur ses monuments, ses hommes marquants, les antiquités et les monnaies qu'on y a découvertes et les monographies dont l'endroit a été l'objet. — M. Théodore Bernier est aussi l'auteur d'une *Histoire de la ville de Beaumont*. Au XIIIe siècle, les seigneurs de Beaumont étaient les d'Avesnes, ces enfants du premier mariage de la comtesse Marguerite de Constantinople qui furent odieusement persécutés par leur mère. On sait que saint Louis fut choisi comme arbitre de ce funeste différend. Au XIVe siècle, Jean de Beaumont, l'un des héros favoris de Froissart, arma chevalier le fameux roi d'Angleterre Edouard III. Les riches courtisans des ducs de Bourgogne, les Croy, devinrent ensuite seigneurs de Beaumont. Au XVIe siècle ces Croy jouent un rôle retentissant sous le nom de ducs d'Aerschot. M. Bernier a profité des travaux de M. Gachard et a largement mis à contribution les archives de Mons, de Bruxelles et de Beaumont même. — M. Th. Lejeune a publié une intéressante *Histoire des Estiennes*, gros village où Froissart fut curé pendant une dizaine d'années. — Sous le titre ambitieux d'*Histoire politique, religieuse et militaire du comté de Hainaut ancien et moderne*, M. Ph. de Bruyne ne nous a donné qu'un fouillis de renseignements de seconde et même de troisième main. L'auteur s'est d'ailleurs renfermé dans les limites actuelles de la province belge du Hainaut. C'est ainsi qu'il y fait rentrer Tournai, qui jusqu'à la fin de l'ancien régime forme une province séparée dans les Pays-Bas, et il en exclut Valenciennes ainsi que la partie actuellement française de l'ancien comté de Hainaut. Il s'arrête à l'année 1794. — Le père jésuite Hipp. Goffinet a continué la publication de ses *Comtes de Chiny* jusqu'à l'année 1336. Il a inséré *in extenso* dans son texte beaucoup de chartes et d'autres documents inédits. — M. l'abbé Am. de Leuse a écrit une *Histoire de Laroche*. Il y étudie les origines et l'histoire du château et du comté de ce nom jusqu'à la révolution française, les cours de justice, la coutume du pays, les revenus du comté, les prévôts, les châtelains, les mayeurs, les échevins et les clercs jurés, la bourgeoisie et ses privilèges, les arbalétriers, les allodiaux et les hommes de serve condition, les métiers en 1738, les règlements du magistrat au siècle passé, l'église et la paroisse, etc. Dans les pièces justificatives on trouve des chartes et documents depuis l'année 1200. On le voit, ces monographies d'histoire locale, auxquelles il faut joindre d'autres travaux analysés plus haut, sont nombreuses et parfois importantes.

Histoire des Beaux-Arts. — Outre les mémoires de MM. Henry Hymans et Schoy, couronnés par l'Académie et cités plus haut, signalons le tome V du remarquable ouvrage de M. Edmond Van-

derstraeten, *La musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle*, qui fourmille de renseignements et de documents inédits. — M. Ed. Grégoir a consacré une notice intéressante au compositeur Gossec, fils d'un paysan hennuyer, qui fonda l'école de musique d'où sortit le Conservatoire de Paris. — M. Ed. Mailly a retracé les *Origines du Conservatoire de Bruxelles*, de 1813 à 1832. — M. J. Vanden Brande, archiviste-adjoint de la ville d'Anvers, poursuit la publication de sa grande histoire de l'école de peinture anversoise, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool* (paraissant par livraisons depuis 1876), qui est presque une histoire de la vie et des mœurs des artistes anversois et de leur entourage, grâce aux savantes recherches de l'auteur dans le dépôt auquel il est attaché. — M. Max Rooses, directeur du musée Plantin, a publié aussi une excellente histoire de la peinture anversoise, également en flamand et sous le même titre. Dans la traduction allemande de ce grand ouvrage[1], l'auteur a largement profité d'un voyage en Italie qu'il a fait depuis la publication de son livre en flamand (1879), notamment pour Rubens, Van Dyck, Sustermans, Jean Breugel et quelques autres maîtres moins importants. Ces livres de MM. Rooses et Vanden Brande méritent à tous égards l'honneur de la traduction française.

Bibliographie. — M. Alph. Goovaerts, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Anvers, a publié une étude bibliographique qui a fait sensation. Elle est intitulée *Origine des gazettes et des nouvelles périodiques. Abraham Verhoeven d'Anvers, le premier gazetier de l'Europe.* La France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Hollande ont revendiqué l'honneur d'avoir créé le journal. En 1845, le Dr Putz a soutenu que l'Allemagne a été le berceau de la gazette, alors qu'en réalité son premier journal ne date que de 1615. C'est le *Journal de Francfort* qui existe encore. L'Angleterre a affiché la même prétention en se fondant sur trois numéros du *The english Mercurie* de 1588, qui ne sont qu'une habile mystification, chèrement payée par le British Museum. Le premier journal d'Outre-Manche, *The news of the present week*, naquit en 1622. De même, quoi qu'on en ait dit, la première gazette en France date de 1631. En Hollande, un spécialiste distingué, M. Sautijn Kluit, a revendiqué pour un imprimeur d'Amsterdam, Broer Jansz, la gloire d'avoir fondé le journal[2].

1. *Geschichte der Malerschule Antwerpens von Q. Massys bis zu den letzten Auslæufern der Schule P. P. Rubens* von Max Rooses. Aus dem Vlæmischen übersetzt von Dr Franz Reber, director der K. Bayer. Staats-Gemælde Galerien. (Munich, 1881.)

2. M. Ch. Ruelens, le savant conservateur des manuscrits de la bibliothèque

M. Goovaerts s'efforce de prouver que cet honneur revient à Abraham Verhoeven. Ce dernier, né à Anvers en 1580, publia des gazettes à partir de 1605. En 1611, Verhoeven publiait jusqu'à trois numéros par semaine d'après l'abondance des matières, et par extraordinaire jusqu'à quatre numéros en un même jour. En 1629, la gazette devint hebdomadaire sous le nom de *Wekelyke tydinghe*. Quinze fac-similés en phototypie accompagnent cette importante monographie de M. Goovaerts, dont une traduction flamande a déjà paru, tandis qu'une traduction anglaise est en préparation. — M. Alphonse Diegerick, archiviste-adjoint de la ville d'Ypres, a fait paraître les derniers fascicules de son *Essai de bibliographie yproise*. Ils embrassent les années 1678 à 1745 et contiennent beaucoup de renseignements inédits, puisés aux archives de cette ville. — Le livre de M. Alphonse Willems, professeur à l'Université libre de Bruxelles, *Les Elzevier, histoire et annales typographiques*, constitue la publication la plus importante de bibliographie historique qui ait paru depuis longtemps en Belgique. L'introduction est une dissertation critique sur les sources de l'ouvrage. La première partie du livre nous donne l'histoire des Elzevier depuis la fin du XVIe siècle, époque à laquelle le fondateur de la maison s'enfuit de Louvain pour cause d'hérésie et alla se fixer en Hollande. M. Willems étudie aussi l'histoire des lettres employées par les Elzevier, leurs marques typographiques, les culs-de-lampe, les formats, les pseudonymes, les correcteurs des épreuves, etc. Dans la seconde partie l'auteur décrit 1610 ouvrages sortis des presses des Elzevier. La troisième partie, intitulée *Œuvres de la collection Elzevirienne*, traite des imprimeurs qui ont imité les Elzevier. L'histoire intellectuelle des Pays-Bas au XVIIe et au XVIIIe siècle se présente sous un aspect nouveau dans ce livre de premier ordre, qui a été admirablement imprimé par feu Annoot-Braeckman de Gand. Cf. *Rev. hist.*, XV, 172.

Dans mon précédent bulletin, j'ai annoncé la *Bibliotheca Belgica* de M. Ferd. Vanderhaeghen, le savant bibliothécaire de l'Université de Gand. Les premières livraisons ont paru depuis et ont pleinement justifié les espérances des spécialistes qui connaissaient déjà M. Vanderhaeghen par son excellente *Bibliographie gantoise* (7 volumes, 1858-1869). Ce sera l'un des travaux scientifiques les plus considérables de ce siècle en Belgique, si l'auteur parvient à le mener à bonne fin. La *Bibliotheca belgica* est une histoire de l'imprimerie dans les Pays-Bas, conçue sur un plan tout nouveau. Elle compren-

royale de Bruxelles, a récemment réfuté cette théorie dans l'*Athenæum belge* (n° du 15 mars 1880).

dra la description de tous les livres imprimés en Belgique et en Hollande au xve et au xvie siècle, ainsi que celle des principaux ouvrages publiés depuis 1600 jusqu'à nos jours. L'auteur y joindra même les livres importants publiés à l'étranger, mais écrits par des Belges ou des Hollandais, de même que les ouvrages concernant les Pays-Bas, imprimés en dehors des limites de l'ancienne monarchie des ducs de Bourgogne et de Charles-Quint. Les livraisons, dont une dizaine déjà ont été distribuées, se composent de feuillets détachés que chaque souscripteur pourra faire relier à sa guise suivant ses préférences et la direction qu'il donne à ses études; car la *Bibliotheca belgica* s'adresse à tous les travailleurs. Surtout pour ceux qui s'occupent d'histoire nationale, c'est un recueil indispensable. En effet, si nos archives constituent une source très importante pour l'histoire des Pays-Bas, il ne faut pas perdre de vue qu'à côté des documents manuscrits il y a, depuis le xve siècle, les documents imprimés de chaque époque, livres, pamphlets, journaux, brochures de tout genre, écrits souvent rarissimes et des plus curieux, dont l'historien doit absolument tenir compte, mais dont il ignore fréquemment l'existence. Quel plus grand service peut-on lui rendre que de lui révéler ces sources inconnues? C'est là une des tâches principales que M. Vanderhaeghen s'est imposées. Au xvie et au commencement du xviie siècle, lorsque les journaux n'existaient pas encore, les nouvelles et les articles de fond se publiaient sous forme de petites brochures d'une, deux, trois pages ou davantage, que l'on vendait sur la voie publique. Ces imprimés éphémères n'ont pas complètement disparu; le hasard ou la manie des collectionneurs en a sauvé beaucoup de la destruction, et c'est ainsi que les bibliothèques de Gand, de La Haye et de Bruxelles en contiennent par milliers. On peut dire que l'on ne connaîtra l'histoire des Pays-Bas à cette époque que lorsqu'on aura patiemment dépouillé et mis à profit ces vastes collections de petits pamphlets. A ce point de vue, la *Bibliotheca belgica* sera un guide sûr et unique. Chaque ouvrage est décrit et commenté avec soin; souvent M. Vanderhaeghen renvoie aux ouvrages spéciaux qui s'y rattachent, et toujours il indique les bibliothèques publiques de la Belgique et de la Hollande où le livre est conservé. Parfois même, pour les livres rarissimes, il indique des collections privées.

Histoire générale. — Ici la moisson est bien peu abondante en regard des nombreux travaux consacrés par les écrivains belges à l'histoire nationale. C'est qu'en Belgique cette dernière est presque exclusivement cultivée; on y met une sorte de passion étroite, tandis que l'histoire générale y est négligée d'une manière vraiment

surprenante pour un pays aussi fécond en travaux d'histoire nationale.

Les *Études politiques sur les principaux événements de l'histoire romaine* (2 vol. in-8°), par feu Paul Devaux, ont été fort diversement appréciées. Sans doute les premiers chapitres, où l'auteur admet presque toutes les traditions fabuleuses des premiers siècles de Rome en prenant pour criterium « la vraisemblance », sont faibles. Mais n'oublions pas que Paul Devaux était aveugle et que c'est malade et presque mourant qu'il a dicté ce grand ouvrage. L'auteur a surtout insisté sur les points suivants : la place prépondérante que tient la guerre dans la politique du sénat, le soin que prend celui-ci de s'attacher la noblesse des cités italiques, l'esprit de modération qui anime la plèbe romaine. La monographie d'Annibal, qui remplit les deux tiers du second volume, mérite une mention spéciale. M. Devaux dresse un acte d'accusation en règle contre le grand capitaine carthaginois et ce jugement diffère radicalement de celui qui prévaut depuis des siècles. Ce livre, qui prête si souvent le flanc à la critique, n'en est pas moins le fruit des longues méditations d'un homme politique distingué. Le style est sobre et ferme, qualité rare en Belgique. — Nous avons parlé plus haut du remarquable livre de M. A. de Ceuleneer sur *Septime-Sévère.* — M. P. Thomas, professeur à l'Université de Gand, a publié un intéressant *Programme du cours d'histoire politique de l'antiquité.* — Son collègue M. Adhémar Motte a étudié en détail la question de la *Paix de Cimon.* — Sous le titre de *Musée royal d'antiquités et d'armures, musée de Ravestein*, M. E. de Meester de Ravestein a décrit la riche collection dont il a fait don au gouvernement et qu'il avait formée surtout en Italie, à l'époque où il y remplissait les fonctions d'ambassadeur belge. Ce catalogue raisonné est une sorte de manuel d'archéologie où l'auteur étudie spécialement l'histoire des relations artistiques et commerciales des peuples de l'antiquité la plus reculée. — M. Thonissen, professeur à l'Université catholique de Louvain, a produit un travail remarquable, intitulé *Du droit de vengeance dans la société mérovingienne.* — Son collègue, M. le chanoine Reusens, a enfin achevé la publication de ses *Éléments d'archéologie chrétienne*, dont j'ai déjà parlé dans mes précédents bulletins.

M. Martin Philippson, ancien professeur à l'Université de Bonn, actuellement professeur à l'Université libre de Bruxelles, a publié son *Programme du cours d'histoire politique du moyen âge*, en faisant suivre chaque période de bonnes indications bibliographiques sur les sources et les livres principaux à consulter. — Sous le titre de : *Importance historique du moyen âge*, il a fait imprimer aussi sa

leçon d'ouverture (1879). Son œuvre principale, depuis qu'il professe en Belgique, est le premier volume de son *Histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric le Grand jusqu'à la guerre de l'émancipation* (1813), en allemand[1]. C'est l'histoire de la décadence de la Prusse sous Frédéric-Guillaume II et de sa régénération sous Frédéric-Guillaume III, exposée d'après les sources originales, surtout d'après les archives de Berlin. Le livre de M. Philippson est une œuvre solide et neuve, qui a attiré l'attention en France et en Allemagne. — M. Ch. A. Beving a publié une monographie consacrée à *La principauté d'Achaïe et la Morée* (1204-1430). Cette principauté avait été fondée à la suite de la quatrième croisade, dans laquelle le comte de Flandre Baudouin de Constantinople joua un rôle important. — M. Léon Verhaeyhe de Naeper, gouverneur de la Flandre-Orientale et ancien diplomate belge, a publié, sous le titre de *Florence, étude politique*, un livre bien conçu et bien écrit, qui est à la fois d'un penseur et d'un érudit. On y trouve un tableau complet de l'histoire de la république florentine et du mécanisme de ses institutions jusqu'aux Médicis. Je ne suis pas assez compétent pour me prononcer sur la valeur scientifique de cette étude, mais j'ose dire qu'elle sera lue avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à cette étonnante république qui a produit tant de grands hommes et donné tant d'exemples politiques au monde. — M. Charles Rahlenbeck, l'un des spécialistes belges les plus distingués en matière d'histoire du XVIe siècle, a publié un livre nouveau, *Metz et Thionville sous Charles-Quint*, qui rentre à la fois dans l'histoire de France et dans celle des Pays-Bas. C'est une série de dissertations intitulées : La mission du conseiller Boisot, la famille des de Heu, le siège de Metz, les adversaires du maréchal de Vieilleville et les sièges de Thionville. L'auteur, selon son habitude, a travaillé d'après des documents inédits, puisés surtout aux archives du royaume à Bruxelles. Il y a là des parties entièrement neuves. — M. Théodore Juste a publié, dans la bibliothèque Gilon, quelques œuvres de vulgarisation fondées sur les bons travaux et sur les documents officiels; en voici les titres : *Frédéric le Grand*, *Les jésuites* (histoire de leur suppression par le pape Clément XIV en 1772, et des polémiques historiques contemporaines soulevées à ce sujet entre le comte de Saint-Priest, Crétineau-Joly, le Père Theiner et le Père de Ravignan) ; *Napoléon III, comment on devient empereur*. — Dans la notice *Gustave III aux eaux de Spa*, par M. Albin Body, on trouve des renseignements inédits sur le

1. *Geschichte des preussischen Staatswesens vom Tode Friedrichs des Grossen bis zu den Freiheitskriegen*. Leipzig, 1880.

séjour en Belgique du roi de Suède dont la fin tragique fit avorter la coalition contre la France.— *Les guerres des paysans,* par M. Hermann Pergameni, sont une sorte d'essai trop concis sur les révoltes rurales des Bagaudes sous l'empire romain, sur les jacqueries du haut moyen âge (Saxons d'Angleterre, Kerels de Flandre, Irlandais, Gallois, Scandinaves et Prussiens), sur les jacqueries du XIVe siècle en Flandre, en France, en Angleterre et en Bohême, sur les guerres des paysans au XVIe siècle et à la suite de la réforme, sur les soulèvements des populations rurales en Espagne et en Russie, sur les guerres rurales de la révolution française en Vendée, en Belgique et en Irlande, enfin sur la jacquerie de 1846 en Galicie. L'auteur ne parle pas de la terreur agraire qui désole l'Irlande actuellement. On le voit, le sujet est très intéressant, mais trop vaste pour être traité convenablement en deux cents pages. Ce n'est d'ailleurs qu'un résumé de seconde main. — M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liége, a publié une étude curieuse intitulée *Sitting Bull* (c'est le nom d'un chef des Peaux-Rouges) et consacrée à l'étude historique des relations des blancs et des indiens aux États-Unis pendant ce siècle. M. Kurth s'en réfère presque exclusivement aux rapports des missionnaires catholiques pour lesquels il professe une admiration sans bornes. Parlant des résultats d'une mission, il va jusqu'à écrire : « Cinq ans avaient suffi à une poignée de jésuites pour obtenir ces merveilleux résultats, *auxquels rien de ce qui s'est fait en ce siècle ne saurait être comparé* » (p. 87). A propos d'une lettre du Père Desmet, il dit : « Il n'y a guère de documents plus mémorables dans l'histoire de la civilisation » (p. 69), etc. D'un autre côté M. Kurth montre une irritation extrême contre les missionnaires protestants, qu'il appelle « des agents méthodistes sans pudeur et sans conscience, des spéculateurs éhontés qui allaient s'engraisser de la sueur et du sang des Peaux-Rouges » (p. 124). A la même page il écrit : « Les néophytes (catholiques) des Montagnes-Rocheuses, livrés aux bêtes féroces du méthodisme ou de la libre pensée. » Voici encore comment M. Kurth caractérise l'œuvre du missionnaire protestant succédant au missionnaire catholique parmi les tribus indiennes : « Il se met de tout cœur à la noble besogne qui consiste, non à enseigner la doctrine chrétienne à des païens, mais à pervertir dans l'esprit faible encore des catéchumènes toutes les notions catholiques. Œuvre malpropre et répugnante, dont on ne saurait assez flétrir le cynisme et l'immoralité. La calomnie, l'intrigue, les menaces, les offres d'argent, tout est mis en œuvre tour à tour pour arracher quelques âmes à l'Eglise (catholique); la fin justifie les moyens, etc. » (p. 145). Malgré ces intempérances de pensée et de

langage, M. Kurth n'hésite pas à appeler son livre un « exposé sincère et impartial » (p. 138). Je crois ne pas m'avancer trop en disant que si la sincérité de l'auteur est manifeste, son impartialité ne saute pas autant aux yeux. Néanmoins son livre est intéressant en dépit du point de vue sectaire auquel il est écrit, parce que l'auteur a beaucoup étudié les sources catholiques de son sujet et a exposé avec talent la version de ses coreligionnaires sur cette grave question des indiens aux États-Unis. — M. Emile de Laveleye, professeur à l'Université de Liége, a tracé, dans ses *Lettres d'Italie*, un tableau saisissant de la Péninsule au point de vue économique, religieux et politique. On y trouve une riche galerie de portraits finement esquissés des principaux personnages de l'Italie contemporaine, que M. de Laveleye a étudiée avec une perspicacité et une originalité frappantes. Œuvre brillante et solide à la fois, c'est assurément l'un des meilleurs livres qu'on ait écrits sur l'Italie nouvelle que la fortune et le génie de Cavour ont ressuscitée sous nos yeux [1].

Paul Fredericq.

NORVÈGE

Archéologie préhistorique. — La Société pour la conservation des monuments nationaux a publié par les soins de son président M. Nicolaysen son annuaire pour 1879, qui indique l'accroissement des musées et donne des rapports sur les voyages et fouilles archéologiques dans les provinces ; M. Nicolaysen travaille dans ce moment à une publication sur l'édifice normand, mentionné t. XV, p. 515. M. O. Rygh, directeur du musée archéologique de Christiania, vient de publier la première moitié de ses *Antiquités norvégiennes* [2] ; c'est un ouvrage qui donnera la description de tous les objets caractéristiques des temps préhistoriques, conservés dans nos musées ; cette description écrite en norvégien et en français, est accompagnée de dessins admirables. M. Karl Rygh, directeur du musée archéologique de Drontheim, a donné la description des trouvailles relatives à l'âge de bronze dans les parties septentrionales du royaume.

1. M. de Laveleye vient de faire paraître un autre livre d'actualité historique qui ne sera pas moins remarqué, *Le Socialisme contemporain*, Bruxelles, 1881, et aussi à Paris, chez G. Baillière.

2. *Norske Old-Sager*, 1re livraison. Christiania 1880.

M. Undset a écrit en français une étude d'archéologie comparée sur l'âge de bronze en Hongrie.

Publications de sources. — La commission des sources historiques, dirigée par le chef des archives nationales M. Birkeland, a terminé ou entrepris la publication de plusieurs ouvrages importants. Il faut nommer d'abord *le livre rouge*[1], pouillé du diocèse d'Aslo (maintenant *Christiania*), commencé en 1395 par l'évêque Eystein et continué pendant le xve siècle. Ce livre, qui renferme de précieux renseignements sur l'étendue et le développement des biens ecclésiastiques et sur les donateurs, fut prêté par le chapitre d'Aslo à Arnas Magnæus, le célèbre collectionneur de vieux parchemins scandinaves, et passa après sa mort (1730) avec toutes ses collections dans la bibliothèque de l'université de Copenhague, où il se trouve encore. L'édition faite par M. Huitfeldt ne reproduit pas seulement le ms. avec une scrupuleuse exactitude, elle ajoute au texte des facsimilés et des index très détaillés de noms de personnes et de lieux. Sous le titre de *Monumenta historica Norvegiæ*[2], M. G. Storm a publié toutes les sources latines de l'histoire de Norvège, écrites dans ce pays pendant le moyen âge; cette collection comprend des chroniques, des vies de saints, un voyage en terre sainte, des listes de rois et d'archevêques, etc. M. Y. Nielsen a commencé une édition des journaux de voyage de l'évêque Jens Nilsson (1574-1597)[3], dans lesquels cet évêque laborieux a réuni ses observations sur l'état moral, religieux et économique du diocèse de Aslo. Les deux grandes publications commencées sous la direction de l'historien Lange, le *Diplomatarium Norvegicum* et les *Rigsregistranter* de 1523 à 1660, continuent toujours; le tome X du *Diplomatarium* a paru, il est dû à MM. Unger et Huitfeldt, et contient 770 documents, le premier de l'an 1276, le dernier de l'an 1570; les *Rigsregistranter*, recueil formé par M. Lundh, s'est augmenté du tome VII, qui donne toutes les lettres royales de 1635 à 1640. Il faut ranger aussi parmi les sources historiques la collection des œuvres de Peder Claussœn Friis, éditées pour la Société historique par G. Storm et dont la dernière partie paraîtra prochainement.

Moyen Age. — M. Sophus Bugge vient de publier la première

1. *Biskop Eysteins Jordebog* (*Den ræde Bog*), udgivet af H. J. Huitfeldt. Christiania, 1879, 782 pp.

2. *Monumenta historica Norvegiæ*. Latinske Kildeskrifter til Norges Historie i Middelalderen, udgivne ved Dr Gustav Storm. Kristiania, 1880. 301 pp.

3. *Biskop Jens Nilssœns Visitatsbœger og Reiseoptegnelser* 1574-97, udgivne ved Dr Yngvar Nielsen. I^{ste} Hefte. Kristiania, 1880. 320 pp.

partie de ses études sur les origines de la mythologie du Nord [1]; il y soutient cette thèse, que dans les derniers siècles du paganisme, au temps des Vikings, la religion chrétienne a exercé une influence très prononcée sur la religion primitive du Nord, par la propagande de moines anglais et irlandais, de sorte que des traditions chrétiennes ou classiques ont été adoptées par les poètes scandinaves et accommodées aux traditions originaires, et que de ce mélange provient la mythologie, représentée par les poèmes eddiques ; après avoir exposé sa théorie d'une façon générale, M. Bugge prétend que le dieu Balder de l'Edda est le Christ, que la légende de sa mort provient d'anciennes traditions chrétiennes et hébraïques sur la mort du Christ, que le Hœdr aveugle, qui avec sa lance perce Balder, est le soldat romain aveugle Longinus, que le mauvais dieu Loke est Lucifer, etc.; il soutient également que les mythes danois recueillis par Saxo représentent des traditions grecques du moyen âge. Le livre de M. Bugge sera publié aussi en allemand (à Munich). Dans un petit mémoire, M. Bugge a donné la solution d'une question historique très embrouillée. En 1286, le roi danois Erik fut assassiné par une conjuration aristocratique, dirigée par le comte de Halland ; mais les traditions et les chants populaires d'une époque plus récente célèbrent principalement les prouesses du maréchal Stig, qui avait à venger l'attentat du roi sur sa femme, et gardent le silence sur le chef de la conspiration et sur ses complices ; ici, M. Bugge a réussi à montrer que le chant populaire sur le maréchal Stig et le roi Erik tire son origine de l'épopée vieille allemande, où le roi goth Ermenric viole la femme de son maréchal Sibeke, qui ensuite le met à mort, et qu'un chant bas-allemand sur ce sujet s'est introduit dans l'histoire danoise.

M. Y. Nielsen étudie dans son livre, *Le Conseil du royaume norvégien* [2], l'histoire de ce conseil du XIIIe siècle jusqu'au XVIe. De l'ancienne *curia regis* est sortie et s'est manifestée surtout pendant la minorité des rois une représentation de toute l'aristocratie norvégienne ; mais cette aristocratie n'a pas pu maintenir son influence dans les luttes avec les royaumes voisins, et elle s'est peu à peu amoindrie jusqu'à sa dissolution finale en 1537. L'auteur soutient que la faiblesse du conflit provient de causes principalement économiques, que l'aridité du sol a empêché la réunion dans les mêmes mains de grandes propriétés, seul moyen par lequel l'aristocratie aurait pu lutter contre la puissance territoriale de la noblesse danoise.

1. *Studier over de nordiske Gude-og Helteagns Oprindelse.* Fœrste Række Af Sophus Bugge. Christiania, 1881. 80 pp.

2. *Del norske Rigs-Naad,* af Ungvar Nielsen. Kristiania, 1880. 384 pp.

M. Daae a, dans les *Saints de Norvège*[1], réuni toutes les traditions nationales et étrangères sur les saints nationaux du catholicisme ; dans la première partie, S. Olaf, il discute l'histoire légendaire de ce patron de la Norvège, son culte dans les pays voisins ou lointains et les effets de ce culte. Dans la seconde partie il étudie les autres légendes nationales, dont la plupart sont maintenant presque oubliées, mais qu'il a heureusement recueillies grâce à des recherches laborieuses. M. Daae soutient que la légende de Sünniva, patronne de Bergen, n'est qu'une variante de la célèbre légende de sainte Ursule et des 11,000 vierges à Cologne. Pour célébrer la fête séculaire de l'université de Copenhague, fondée sous le roi dano-norvégien Christian Ier, le même auteur a écrit l'histoire norvégienne du roi Christian Ier pendant la période de 1448-1458, période dans laquelle la Norvège fut unie pour de longs siècles au Danemark sous la dynastie de Christian Ier[2]. En appréciant cet événement, l'auteur se trouve d'accord avec les historiens danois, surtout avec M. Paludan-Müller, tandis qu'il a trouvé des contradicteurs chez les historiens suédois. En suspendant notre jugement sur cette discussion, qui n'est pas encore terminée, nous nous bornerons à faire observer que l'auteur a mis à profit de nouvelles sources, entre autres une chronique allemande contemporaine, découverte par lui-même à Lubeck.

Plusieurs épisodes de l'histoire moderne ont trouvé des historiens. Le même M. Daae a écrit une belle monographie sur l'émigration des Norvégiens aux Pays-Bas et en Angleterre, surtout dans les XVIIe et XVIIIe siècles[3]; il explique comment la marine nationale s'est formée, grâce à l'apprentissage fait par les Norvégiens à bord des navires hollandais et anglais.

M. Oeverland a débuté par une étude sur la campagne du général Armfeldt en 1718[4], un des épisodes des guerres du roi suédois Charles XII ; pendant que ce monarque envahissait la Norvège méridionale et allait mourir prématurément au siège de Fredrikshald, son lieutenant-général Armfeldt faisait une diversion au Nord, dans le pays de Drontheim, était repoussé et obligé, à la suite de la mort du roi, de se retirer en Suède; il réussit à s'échapper au milieu

1. *Norges Helgener,* af Ludvig Daae. Christiania 1879. 228 pp. (avec deux planches).

2. *Kong Christiern den færstes norske Historie* 1448-1458, af Ludvig Daae. Christiania 1879. 153 pp.

3. *Nordmænds Udvandringer til Holland og England i nyere Tid,* af D. Ludvig Daae. Christiania 1880. 126 pp.

4. *Armfeldts Tog Nordenfjelds* 1718, of. C. A. Oeverland. Kristiania 1880. 67 pp.

de l'hiver à travers les montagnes de Kjœlen, mais à grand'peine et en faisant de grosses pertes. M. Oeverland, qui a étudié dans les archives les rapports militaires et qui connaît bien la topographie, a retracé d'une manière heureuse les vicissitudes de cette expédition et réduit à néant les exagérations de la tradition. M. Thrap, dans son livre sur *le Diocèse de Bergen au* XVII*e* *siècle*[1], a esquissé d'après les délibérations du chapitre de Bergen les institutions ecclésiastiques, la situation intellectuelle des gens d'église et la condition morale de la population pendant cette période; il a étudié principalement les élections des prêtres par les fidèles et cherché à établir les résultats de ce système, qui fut aboli par la royauté absolue. M. Barstad a dans son ouvrage *La justice militaire en Norvège il y a deux cents ans*[2] étudié les institutions militaires de la même époque, pendant que M. Larsen dans un livre sur *La guerre maritime de* 1807 *à* 1814[3] a réuni tous les renseignements authentiques sur les combats maritimes avec les Anglais sur les côtes norvégiennes pendant cette guerre.

Gustave Storm.

CHINE.

Les documents relatifs à l'histoire de la Chine, fort nombreux et fort intéressants, offrent au savant un champ presque illimité de recherches qui n'a encore été que partiellement exploré. Nous nous proposons, dans ce Bulletin, d'indiquer — comme nous l'avons fait ailleurs pour les religions de la Chine[4] — les travaux qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur les différents points de l'Histoire de ce vaste empire, et de marquer, chaque fois que l'occasion se présentera de le faire, les trop nombreuses lacunes encore à combler. On verra qu'une histoire critique, scientifique de ce pays, telle que nous l'entendons aujourd'hui en Europe, n'existe pas, que si les sinologues ont déployé beaucoup de savoir et de sagacité dans la traduction et

1. Bergenske Kirkeforhold i del 7de Aarhundrede, af Daniel Thrap. Kristiania 1879. 150 pp.

2. *Militær Justites i Norge for* 200 *Aariden,* ved J. Barstad. Kristiania 1879. 123 pp.

3. *Fra Krigens Fid* 1807-1817, *Bidrag til den vorske Marines Historie,* samlede og udgivne af N. A. Larsen. Christiania 1879. 281 pp.

4. *Revue de l'histoire des religions*, t. I, 1880, pp. 346-356.

l'interprétation des *King* (livres canoniques), ils sont restés dans les études historiques bien au-dessous de ce qu'on était en droit d'espérer d'eux. Cependant ce Bulletin suffira à donner à l'Européen qui s'occupe des choses d'Extrême-Orient une idée des publications déjà faites, et à montrer au Chinois qui a pu s'étonner que son pays, dont la population est le quart de celle du globe, ne tienne aucune place dans le *Discours sur l'Histoire universelle*[1] de Bossuet, que la Chine n'en a pas moins été l'objet de l'attention des barbares d'Occident.

Annales. — Le plus important — autant par ses proportions que par la quantité des matériaux qui s'y trouvent accumulés — des ouvrages dont nous ayons à parler, est la traduction qu'a donnée le Père de Mailla du *Tong kien kang mou*[2]. Cet ouvrage, tiré et abrégé sous la direction du célèbre philosophe Tchou hi du *Tong kien* de Sse-ma Kouang, puis continué et corrigé à diverses reprises par des savants, comprend l'histoire des dynasties impériales jusqu'à celle des Yuan. A l'aide du *Ming che ki sse peun mo*, du *Tong kien ming ki tsuen tsaï* et du *Ming ki pien mien*, le P. de Mailla donna l'histoire des Ming et, avec le second de ces ouvrages qui s'arrête à 1659, commença l'histoire de la dynastie actuelle des Tsing, qu'il continua à l'aide du *Tsing tching ping ting sou han fang lio*, dans lequel on trouve la relation des guerres de l'empereur Kang hi contre les Eleuthes et l'abrégé des événements de la vie de ce prince jusqu'à sa quarantième année. Le manuscrit du P. de Mailla passa en France en 1737; après la destruction de la compagnie de Jésus, il fut déposé dans la bibliothèque du grand collège de Lyon, tomba ensuite entre les mains du ministère public, et fut cédé à l'abbé Grosier en toute propriété par acte passé devant notaire le 3 août 1775. Après ces nombreuses pérégrinations, le manuscrit a enfin trouvé un repos durable à la Bibliothèque nationale de Paris, où les dix tomes qui le composent, reliés en cinq volumes in-folio, font partie du fonds français sous les n°s 12210-12214.

Grosier, aidé de Leroux Deshauterayes, s'empressa de publier cette

1. Il est curieux en effet que Bossuet qui, dans la troisième partie de son *Discours, les Empires*, consacre un chapitre aux Scythes, aux Éthiopiens et aux Égyptiens, ait passé les Chinois sous silence.

2. *Histoire générale de la Chine*, ou *Annales* de cet empire; traduites du Tong-Kien-Kang-Mou, par le feu Père Joseph-Anne-Marie de Moyriac de Mailla, jésuite françois, missionnaire à Pékin : publiées par M. l'abbé Grosier, et dirigées par M. le Roux des Hautesrayes, conseiller-lecteur du roi, professeur d'arabe au collège royal de France, interprète de Sa Majesté pour les langues orientales. Ouvrage enrichi de figures et de nouvelles cartes géographiques de la Chine ancienne et moderne, levées par ordre du feu empereur Kang-hi, et gravées pour la première fois. A Paris, 1777-1785, 13 vol. in-4.

publié une intéressante dissertation sur un *Pavement en mosaïque de l'abbaye de Bandeloo à Gand*, récemment découvert. Cet opuscule est accompagné d'une belle planche chromolithographiée par M. P. Allaert.— M. J. Lameere, procureur-général près la cour d'appel de Gand, a écrit un curieux chapitre de l'histoire juridique de la Flandre dans son originale dissertation *Du formalisme dans le droit flamand au moyen âge*. — L'auteur de ce bulletin a tiré des archives communales de Gand les matériaux d'une notice intitulée *Le renouvellement en 1578 du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques Van Artevelde, entre la Flandre et le Brabant*. Il y a vu un préliminaire avorté de la célèbre *Union d'Utrecht* (1579). — M. Al. Mathieu, déjà connu par un travail sur le Grand Conseil de Malines, a publié la première partie de son *Histoire du Conseil de Flandre*. Il ne semble pas avoir suffisamment étudié les riches archives de ce Conseil qui sont conservées au dépôt provincial de Gand. — MM. F. de Potter et J. Broeckaert continuent la publication de leur vaste collection de monographies flamandes consacrées à l'histoire des villages et des petites villes de la Flandre Orientale (*Geschiedenis van de gemeenten des provincie Oost. Vlaanderen*). Le volume XXIX a paru en 1879 et contient l'histoire de Rupelmonde. — Sans son collaborateur attitré, M. de Potter a écrit une étude sur l'histoire de la Flandre pendant la domination française jusqu'à Waterloo.

Dans son livre *Les citadelles du sud et du nord d'Anvers*, M. le colonel H. Wauwermans fait l'histoire des sièges d'Anvers depuis le duc d'Albe jusqu'à nos jours. — M. Julien Boutry a accompagné de belles eaux-fortes sa curieuse *Notice sur le steen d'Anvers;* c'est ainsi qu'on appelle l'ancienne prison communale, transformée aujourd'hui en musée. — M. Alph. Jacobs, auteur de *L'abbaye noble de Sainte-Gertrude à Louvain*, a dépouillé une quantité considérable de documents des archives de Bruxelles et de collections privées. Il y a là des recherches neuves qui ont leur prix pour l'histoire de Louvain et du Brabant. — MM. H. Everaert et Bouchery ont publié une *Histoire de la ville de Hal*. — *Voltaire à Bruxelles. Souvenirs divers*, 1713-1744, par L. G., est une brochure curieuse qui complète sur un point accessoire le livre bien connu de M. Desnoiresterres, *Voltaire et la société du XVIIIe siècle*.

Un érudit anonyme, qui a tort de ne pas faire connaitre son nom, a publié en 1879 une très curieuse monographie sur la *Bataille d'Othée en 1408*. On sait que les communes liégeoises, révoltées contre la tyrannie de leur prince-évêque, y furent écrasées par le duc de Bourgogne Jean sans Peur, qui conquit là son surnom historique. On y trouve des aperçus tout nouveaux et féconds sur toute

cette guerre héroïque, sur l'artillerie liégeoise, sur les tapisseries et les gravures de l'évêque Jean sans Pitié, etc. Tous ceux qui étudient l'histoire de Liége au xve siècle devront lire ce petit volume elzévir in-18 de plus de 500 pages (Liége, Gothier). L'auteur n'en est pas à son coup d'essai d'ailleurs. En 1873 il a publié un opuscule intitulé *Les Preux et la gravure à Liége en 1444* et une étude sur Godefroi de Fontaines, le docteur vénérable, chancelier de l'Université de Paris et chanoine de Saint-Lambert à Liége (1225-1306). En 1874 il fit paraître des notes sur la première école belge de gravure à propos d'une lettre de Lombard à Vasari (1565) ainsi que d'autres dissertations analogues. En 1875 il édita le *Journal de l'amiral Wittert* (1607-1610), son aïeul, qui était au service des Provinces-Unies. En 1876 parut de lui *Les tapisseries de Liége à Madrid,* notes sur l'Apocalypse d'Albert Durer ou de Roger van der Weyden. En 1877 on a encore de lui les dissertations suivantes : *Les gravures de 1468* (armoiries de Charles le Téméraire gravées pour son mariage avec Marguerite d'York), et *Lampagie la Belle Aye,* roman chevaleresque par Huon de Ville Neuve et de Pierrepont, évêque de Liége (1152-1229). En 1879 notre auteur publie deux notices sur une gravure de 1379 (les vierges de Maestricht ou d'Einsiedeln de 1466) et sur une autre gravure de 1389 à propos des voyages en Angleterre d'Arnould de Hornes, évêque de Liége. Cette année même (1881) notre anonyme obstiné a écrit une monographie entièrement neuve sur les banquiers et les quatre *Canges* (changes) à Liége avant 1468, où il traite de l'introduction du double étalon or et argent à Liége en 1328 et donne, surprise des plus inattendues, une liste d'environ cent banquiers liégeois d'avant la destruction de cette ville par le féroce Téméraire (1468). Tous ces opuscules trop peu connus sont imprimés avec élégance (elzévir in-18) et édités soit à Liége (Gothier ou Hahn), soit à Bruxelles (G. A. van Trigt). J'avoue à ma confusion que ces monographies si savantes et si originales, quoique quelque peu hasardées, m'avaient échappé jusqu'ici par suite du peu de publicité qui leur a été donné et de l'anonymat scrupuleux que l'auteur a conservé jusqu'ici. Je crois rendre service aux spécialistes en appelant instamment leur attention sur cette série ignorée de travaux importants concernant l'histoire politique, artistique et financière de l'ancien pays de Liége. L'histoire de l'art surtout s'y est enrichie de dissertations vraiment originales. — M. le baron Vanden Steen de Jehay a consacré une grande monographie (in-folio avec planches) à l'ancienne cathédrale de Liége, démolie à la fin du siècle passé pendant la période révolu-

tionnaire sur la proposition d'un curé. — A cette époque se rattache aussi le très curieux opuscule de M. Renier, *Le ban de Jalhay*. — M. Albin Body a publié une originale *Étude sur les noms de famille du pays de Liége;* c'est une sorte de pendant à l'ouvrage de M. van Hoorebeke sur les noms patronymiques de la Flandre. — Citons encore la *Note sur la maison des États de Liége*, par M. Vande Casteele, archiviste-adjoint de l'État à Liége, ainsi que l'*Étude sur les voies de communication de l'ancien pays de Liége*, par M. le colonel Crousse. — Sous le titre de *Liber memorialis*, 1779-1879, M. Renier Malherbe a écrit un livre curieux sur la *Société libre d'émulation*, espèce d'académie liégeoise créée il y a un siècle sous les auspices du prince-évêque Velbruck et qui joua un rôle prépondérant dans l'histoire intellectuelle de l'ancienne principauté ecclésiastique. — M. l'abbé Toussaint a publié une *Histoire du monastère d'Oignies* et MM. les abbés J. et V. Barbier une *Histoire de l'abbaye de Floreffe*.

M. Ad. Delannoy, archiviste des hospices civils de Tournai, a écrit une *Notice historique des divers hospices de la ville de Tournai*, où l'on voit que, depuis le XIIIe siècle, la bourgeoisie s'immisça dans l'administration de la bienfaisance, d'abord exclusivement aux mains du clergé. — M. le capitaine A. Dejardin, dans ses *Plans et vues de la ville de Tournai*, en décrit 158 d'après les originaux de la bibliothèque de cette ville et des collections privées de Tournai et de Liége. Les plans de 1667 et de 1745 sont des plans intéressants. M. Dejardin est aussi l'auteur de trois autres travaux analogues : *Cartes de la Flandre ancienne et moderne*, *plans de la ville de Gand* (1868), *Description des cartes de la province d'Anvers et des plans de la ville* (1862), et *Recherches sur les cartes de la principauté de Liége et sur les plans de la ville* (1860, 1862, 1868), dont le 3e supplément a paru en 1879. M. Dejardin est un spécialiste consciencieux et érudit dont les monographies comblent une lacune.

M. Léopold Devillers, le savant archiviste de l'État à Mons, a publié de curieuses *Particularités sur Jacqueline de Bavière et le comté de Hainaut*. — M. Théodore Bernier a rendu un véritable service en nous donnant son *Dictionnaire géographique*, *historique*, *archéologique*, *biographique et bibliographique du Hainaut*. Dans l'introduction il expose les modifications ecclésiastiques et civiles que subit le territoire du Hainaut à travers les siècles et il dresse la liste des principaux ouvrages relatifs à l'histoire de cet ancien comté. Puis il consacre à toutes les communes, rangées par ordre alphabétique, une notice contenant l'histoire résumée de la ville ou du village avec

des idées de Meadows dans le chapitre 18 de ses *Chinese and their Rebellions* [1], consacré à Tchou hi. Cet ouvrage, qui est suivi d'un long essai sur la civilisation, comprend non seulement des hors-d'œuvre comme ceux que nous venons de signaler, mais encore l'histoire des commencements de la rébellion des Tai-ping et des considérations fort intéressantes sur l'origine des insurrections chinoises en général. M. G. Schlegel [2], dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, a donné, en 1866, une étude fort étendue sur la ligue du Ciel et de la Terre bien plus complète que les travaux de ses devanciers : Milne [3], Morrison [4], Rœttger [5], Hoffmann [6]. Tout récemment, le Père Leboucq [7] a réuni en un volume ses lettres très curieuses sur les *Associations de la Chine.*

Sous le règne malheureux de Hien foung, la Chine, déchirée par la guerre civile, souffrit aussi de l'invasion étrangère. C'est sous le gouvernement de ce prince infortuné que l'Angleterre et la France déclarèrent la guerre à la Chine. Tout le monde se rappelle cette mémorable campagne de 1860, — malheureusement souillée par le pillage du Palais d'Été, — qui se termina par l'entrée des armées alliées à Péking et la signature d'une convention confirmant le traité de Tientsin. Pour cette campagne, comme pour celle des Anglais en 1842, nous nous trouvons en présence d'une quantité énorme de documents : articles de journaux et de revues, et des livres dont quelques-uns restés populaires. Wingrove Cooke, correspondant du *Times* [8], M' Ghee [9], Swin-

1. The Chinese and their rebellions, viewed in connection with their national philosophy, ethics, legislation, and administration. To which, is added an essay on civilization and its present state in the East and West. By Thomas Taylor Meadows. London, Smith Elder, 1856, in-8.

2. Thian Ti-Hwui. The Hung-League or Heaven-Earth-League. A secret society with the Chinese in China and India. By Gustave Schlegel... Batavia, Lange, 1866, in-4.

3. Some account of a secret Society in China entitled « The Triad Society », by the late Dr. Milne. (*Trans. R. A. S. of Great Britain,* vol. I, 240.)

4. A transcript in roman characters, with a translation, of a manifesto in the Chinese language, issued by the Triad Society. By the Rev. R. Morrison... (*Jour. R. As. Soc.*, vol. I, pp. 93-5.)

5. Thien-ti-hoih. Geschichte der Brüderschaft des Himmels und der Erden der communistischen Propaganda China's von E. H. Rœttger. Berlin, 1852.

6. Het Hemel-aarde-verbond, Tien-Ti-Hoe, 1853. — 2e art. dans le *Périodique pour la philol., la géogr. et l'ethnogr. du nord de l'Inde,* vol. II, p. 292.

7. Associations de la Chine. Lettres du P. Leboucq, missionnaire au Tchély-Sud-Est, publiées par un de ses amis. Paris, F. Wattelier, s. d.

8. China : being « The Times » special correspondence from China in the years 1857-1858, with corrections and additions by the author, George Wingrove Cooke. New ed. London, Routledge, 1859, in-8.

9. How we got to Pekin... London, Bentley, 1862, in-8.

hoe[1], Wolseley[2] pour les Anglais, Mutrécy[3], Varin[4], Pallu[5] pour les Français, ont écrit des ouvrages dont il serait facile de grossir considérablement le nombre. Il faut y ajouter les publications des plénipotentiaires lord Elgin[6] et le baron Gros[7], et les notes du généralissime anglais sir Hope Grant[8].

Histoires générales. — Nous venons de terminer rapidement l'indication des ouvrages particuliers à chaque dynastie, mêlant aux travaux purement chinois ceux des étrangers qui peuvent servir à les éclaircir et à les compléter. Parmi les ouvrages qui composent la troisième section de la classe *Histoire*, en Chine, se trouvent les histoires générales, *Ki se peun mo*, comprenant, comme le *Chou king* par exemple, un ensemble de règnes ou de dynasties. A part le *Chou king*, dont nous avons déjà parlé, nous ne voyons guère dans cette classe d'écrits que le *Ching vou ki* qui renferme l'histoire des opérations militaires de la dynastie actuelle, publié en 1842 par Wei yuan, dont les Européens se soient occupés. Le Dr Bridgman en a donné une notice assez étendue[9]. Le *North China Herald* (n. 293, 8 mars 1856 et seq.), en a extrait l'histoire du traité entre la Chine et la Russie. M. Camille Imbault-Huart en a tiré trois mémoires publiés dans le *Journal asiatique : Histoire de la conquête de la Birmanie par les Chinois* (cahier de février-mars 1878) ; *Histoire de la conquête du Nepâl par les Chinois sous le règne de Kien long* (cahier d'octobre-décembre 1878) ; *Mémoires* sur les guerres des Chinois contre les Coréens, de 1618 à 1637 (cahier d'octobre-décembre 1879). C'est également d'après cet ouvrage que le même auteur nous a donné une *Histoire de l'insurrection des Tounganes sous le règne de Tao-kouang,* insérée dans son *Recueil de documents sur l'Asie centrale*, publiée dans la collection de l'École des langues orientales

1. Narrative of the North China campaign of 1860... London, Smith Elder, 1861, in-8.
2. Narrative of the War with China in 1860... London, Longman, 1862, in-8.
3. Journal de la campagne de Chine. Paris, 1861, 2 vol. in-8.
4. Expédition de Chine, par Paul Varin. Paris, Lévy, 1862, in-8.
5. Relation de l'expédition de Chine en 1860. Paris, 1863, in-4.
6. Narrative of the Earl of Elgin's mission to China and Japan in the years 1857-58-59 by Laurence Oliphant. Edinburgh and London, 1859, 2 vol. in-8.
7. Livre jaune du baron Gros, ambassadeur extraordinaire et haut commissaire de l'Empereur, en Chine, en 1858 et en 1860... Paris, Dumaine, 1864, in-4.
8. Incidents in the China War of 1860 compiled from the private journals of general sir Hope Grant... by Henry Knollys... Edinburgh and London, 1875, in-8.
9. *Chinese Repository*, XIX, pp. 241-4.

vivantes. Dans cette même collection a paru aussi l'*Histoire des relations de la Chine avec l'Annam-Vietnam*, écrite en partie d'après le *Ching vou ki*, par M. Devéria.

Ces trois sections, *Histoires des dynasties*, *Annales*, *Histoires générales*, les plus importantes de la classe *Histoire*, sont aussi celles qui ont été l'objet des principales recherches des Européens, ainsi qu'on pourra s'en assurer par la suite de cette revue rapide.

Biographies. — Le Père Amiot a publié dans les *Mémoires concernant les Chinois*, sous le titre de *Portraits des Chinois célèbres*, une série de 75 biographies, écrite d'après un ouvrage édité en 1685.

Un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur la Chine est le *Chinese Reader's Manual*[1], de William Frederick Mayers, divisé en trois parties que nous avons décrites dans la *Revue critique* : I. *Index of Proper Names*. C'est une série de biographies, de notes relatives à la mythologie et à la littérature, arrangées par ordre alphabétique; II. *Numerical Categories*. Dans cette partie, qui aide beaucoup à l'étude de la philosophie chinoise, l'auteur présente par série les harmonies de nombre de l'histoire, de la géographie, de la morale, etc.; III. *Chronological Tables of Chinese Dynasties*. — M. Mayers, mort il y a deux ans environ, a été trop tôt enlevé à la science et il est du petit nombre de ceux dont les ouvrages demeurent indispensables.

On trouvera encore des notices biographiques dans la *Biographie universelle*, par Abel Rémusat et par Weiss, dans le *Chinese Recorder*, dans la *China Review*. Les notices de Rémusat ont été réimprimées dans le vol. II des *Nouveaux mélanges asiatiques*.

Chronologie. — Le Père Gaubil a écrit un traité de la chronologie chinoise publié en 1814 par Silvestre de Sacy[2], d'après le manuscrit appartenant au Bureau des longitudes. Cet ouvrage comprend trois parties : 1° les règnes et les années des règnes depuis le commencement de l'histoire jusqu'à 206 avant J.-C.; 2° le sentiment des auteurs chinois sur la chronologie et une courte notice des livres de ces auteurs chinois; 3° vues du Père Gaubil sur la chronologie chinoise; examen des époques de cette chronologie. — C'est grâce à cet ouvrage, dont Fréret eut communication, qu'il put donner ses savants mémoires insérés dans le Recueil de l'Académie des inscriptions.

1. The Chinese Reader's Manual. A Handbook of biographical, historical, mythological, and general Literary Reference. By William Frederick Mayers... Shanghai, 1874, in-8.

2. Traité de la chronologie chinoise, divisé en trois parties : composé par le Père Gaubil, missionnaire à la Chine, et publié pour servir de suite aux Mémoires concernant les Chinois, par M. Silvestre de Sacy. A Paris, Treuttel et Wurtz... 1814, in-4.

Un travail fort utile au point de vue chronologique est l'établissement d'une concordance entre les dates chinoises et européennes. John-Robert Morrison commença en 1831 la publication d'un *Anglo-Chinese Calendar* qui a été continué depuis lors. M. Mayers avait donné, sous le titre de *Anglo-Chinese Calendar Manual*, une concordance pour les années 1868-1879[1]. Plus tard, M. Pedro Loureiro nous a fourni, dans son *100 years Anglo-Chinese Calendar*, un travail similaire qui embrasse la période 1776-1876 (Shanghai, 1872).

Les tables chronologiques de dynasties sont assez nombreuses, depuis And. Müller et son *Elenchus Regum Sinicorum*, le P. Couplet et ses Tables dans le *Confucius Sinarum Philosophus*, jusqu'à Morrison (*View of China*), Pauthier (*Chine moderne*), Eugène de Méritens dans le *Journal asiatique*[2], Klaproth dans son Catalogue des manuscrits de Berlin, Perny dans l'Appendice à son *Dictionnaire* et Mayers dans la troisième partie de son *Chinese Reader's Manual*.

Nous devons également mentionner, à titre de curiosité, la table chronologique du Père Foucquet, en trois feuilles formant une grande planche qui a été publiée à Rome en 1729.

Documents officiels. — M. Pauthier a traduit du *Ta-tsing hoei tien* divers *Documents statistiques officiels* sur l'empire de la Chine[3]. Le même auteur nous a donné, dans la *Revue de l'Orient*[4], des documents officiels chinois sur les ambassades étrangères envoyées près de l'empereur de la Chine. On peut considérer l'*Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*[5] de ce même orientaliste comme un développement et une révision de ce dernier mémoire.

Du Halde a inséré, dans le vol. II de sa Description, un recueil des édits, des déclarations, des ordonnances et des instructions des empereurs des différentes dynasties.

Nous croirions sortir du cadre de ce Bulletin déjà trop long si, imitant l'exemple des Chinois, nous nous occupions des sections de bibliographie, de jurisprudence et de géographie qui font partie de la classe *Histoire*. La géographie, à elle seule, réclamerait un travail aussi étendu que celui-ci, et la bibliographie, science dans laquelle

1. Hongkong, 1869. — Shanghai, s. d. (1875).
2. 5e sér., III, 1854, pp. 510-536.
3. Documents statistiques officiels sur l'Empire de la Chine, traduits du chinois par G. Pauthier. Paris, Firmin-Didot, 1841, in-8.
4. Documents officiels chinois sur les ambassades étrangères envoyées près de l'empereur de la Chine, traduits du chinois par G. Pauthier. Extrait de la *Revue de l'Orient*. Paris, Rignoux, 1843, in-8.
5. Paris, Didot, 1859, in-8.

les Chinois sont passés maîtres, nous entraînerait dans des détails intéressants, à coup sûr, mais hors de saison. Nous terminerons donc par l'indication de travaux qui n'ont pas trouvé place dans les pages précédentes et qui cependant méritent d'arrêter notre attention.

En première ligne il faut marquer l'*Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols,* de De Guignes, ouvrage tiré des livres chinois et des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du roi. L'auteur de l'éloge de De Guignes écrit à propos de cet ouvrage gigantesque (*Mém. de l'Ac. des insc.,* vol. XLVIII, 1808, p. 770) :

« Cette histoire, presque entièrement tirée des écrivains orientaux, sans en excepter les Chinois, remplit la grande lacune qui existait auparavant dans l'histoire générale et répand un grand jour sur les révolutions qu'ont éprouvées les différents peuples de l'Europe et de l'Asie ; ce qui fait que l'étude en est indispensablement nécessaire à ceux qui cherchent une instruction solide ; et les tables chronologiques dont elle est accompagnée en rendent l'usage aussi facile qu'il est utile. L'immense et pénible travail que lui coûta cet ouvrage le jeta dans un épuisement auquel il manqua de succomber et dont il est vraisemblable qu'il ne serait sorti qu'avec l'impuissance de se livrer par suite à l'étude et de soutenir une forte application sans les soins prudents et assidus que lui prodigua Mlle Hochereau de Gassonville, qu'il avait épousée en 1754, à laquelle il dut le rétablissement de sa santé, de ses facultés et le bonheur de sa vie. »

L'extrait qui précède n'est pas trop élogieux ; on a pu donner à certains points traités par De Guignes plus de développements, mais personne n'a encore entrepris une œuvre d'ensemble aussi considérable. En 1824, M. Joseph Senkowski a donné un supplément à l'histoire générale de De Guignes contenant un abrégé de l'histoire de la domination des Uzbèks dans la Grande Boukharie, depuis leur établissement dans ce pays jusqu'à l'an 1709, et une continuation de l'histoire du Kharezm depuis la mort d'Aboul-Ghazi-Khan jusqu'à la même époque.

De Guignes a donné, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions (XXXVI, 1774, p. 190 et seq.), un long travail intitulé : « Idée de la littérature chinoise en général, et, particulièrement, des historiens et de l'étude de l'histoire à la Chine, » dont une bonne partie (p. 199 et seq.) est consacrée aux historiens et à l'étude de l'histoire à la Chine ; il passe en revue les principaux ouvrages qui composent les sections de la classe *Histoire* en Chine, et, quoique son mémoire ne soit pas à comparer avec celui de M. Wylie dans les *Notes on Chinese Literature*, il témoigne de recherches curieuses pour l'époque à laquelle elles ont été faites.

Nous ne pouvons passer sous silence, quoiqu'ils se rattachent à la géographie plutôt qu'à l'histoire, les nombreux travaux dont le Vénitien Marco Polo a été l'objet dans les dernières années, soit directement, soit indirectement. Les recherches de Marsden [1], de Baldelli-Boni [2], de Zurla [3], de Lazari [4], malgré leur importance, n'avaient pas élucidé tous les problèmes que soulèvent les récits du grand voyageur. Le texte donné pour la Société de géographie [5] offrait le plus vif intérêt, mais il s'adressait plutôt au philologue qu'au géographe et à l'historien. M. Pauthier entreprit de donner une nouvelle édition de Marco Polo [6]; son œuvre, malgré de vives critiques, n'en reste pas moins fort remarquable, et si le travail du colonel Yule a pris le premier rang, celui de Pauthier n'est pas cependant oublié. C'est en 1871 que le colonel Yule a publié les 2 vol. de son édition monumentale [7] qui a été réimprimée avec des augmentations et des corrections en 1875.

Le colonel Yule s'était préparé de longue main à cette vaste tâche par des publications destinées à la collection curieuse de l'Hakluyt Society. Il avait donné d'abord Jourdain de Séverac, d'après la version française de Coquebert-Montbret, puis il avait réuni en deux volumes, aujourd'hui presque introuvables en librairie, une série de notices et de relations de voyages à la Chine et en Tartarie : *Cathay and the Way thither* [8] est en effet une véritable introduction à l'étude

1. The Travels of Marca Polo, a Venetian, in the Thirteenth Century... translated from the Italian, with Notes, by William Marsden... London : M DCCCXVIII, gr. in-4, pp. lxxx-782.

2. Il Milione di Marco Polo testo di lingua del secolo decimo terzo ora per la prima volta pubblicato ed illustrato dal conte Gio. Batt. Baldelli Boni. Firenze, 1827, 2 vol. in-4.

3. Di Marco Polo e degli altri Viaggiatori Veneziani più illustri Dissertazioni del P. Ab. D. Placido Zurla... Venezia, 1818, 2 vol. in-4.

4. I Viaggi di Marco Polo Veneziano tradotti per la prima volta dell' originale francese di Rusticiano di Pisa e corredati d'illustrazioni e di documenti da Vincenzo Lazari pubblicati per cura di Lodovico Pasini... Venezia, 1847, in-8.

5. Voyage de Marc-Pol. (Collection de la *Société de géographie*, I, 1824.)

6. Le Livre de Marco Polo, citoyen de Venise, conseiller privé et commissaire impérial de Khoubilaï-Khaân : rédigé en français sous sa dictée, en 1298, par Rusticien de Pise... Publié... par M. G. Pauthier... Paris, 1865, 2 vol. in-8.

7. The Book of Ser Marco Polo, the Venetian, concerning the Kingdoms and Marvels of the East. — Newly translated and edited with Notes. By Colonel Henry Yule... London, Murray, 1871, 2 vol. in-8.

8. Cathay and the Way thither; being a collection of Medieval Notices of China, translated and edited by colonel Henry Yule, C. B., late of the Royal Engineers (Bengal). With a preliminary essay on the intercourse between China and the Western Nations previous to the discovery of the Cape Route. London, Printed for the Hakluyt Society, 1866, 2 vol. in-8.

de Marco Polo. Une des parties les plus intéressantes de ce Marco Polo est celle qui comprend les recherches relatives à la Chine : l'aide d'un sinologue aussi distingué que M. Wylie a permis à l'éditeur anglais de donner des documents aussi rares qu'importants. On aurait été tenté de croire que cette édition du colonel Yule, du moins en ce qui concerne la Chine, aurait pour longtemps vidé la question ; chose curieuse, elle a été au contraire le point de départ de nouvelles recherches publiées dans le *Journal of the North China Branch of the Royal Asiatic Society*. Le Rév. G.-E. Moule [1], l'archimandrite Palladius [2] et le Dr Bretschneider [3] ont en effet inséré dans ce recueil des mémoires qui font époque pour la géographie et l'histoire de l'Asie orientale au moyen âge.

Les travaux du Dr Bretschneider portent le cachet de l'exactitude la plus rigoureuse jointe à un esprit scientifique fort rare chez les sinologues. Ses *Notices of the Mediaeval Geography and History of Central and Western Asia* sont une mine de renseignements tels qu'aucun savant, y compris Klaproth, n'a encore pu fournir. Je donne, dans les notes bibliographiques qui accompagnent ce bulletin, une liste [4] des autres publications du savant médecin de la légation russe de Péking ; il est impossible, à quiconque s'occupe de Chine, de ne pas les étudier sérieusement.

Nous voici arrivés à la fin de la tâche que nous nous étions assignée ; le champ à parcourir était vaste et la moisson était si abondante que nous avons sans doute laissé beaucoup à glaner derrière nous ; nous réclamons l'indulgence pour nos omissions involontaires qu'il nous sera facile de réparer dans un avenir peu éloigné.

Henri Cordier.

1. Notes on col. Yule's edition of Marco Polo's « Quinsay », by the Rev. G. E. Moule. (*Jour. N. C. Br. R. As. Soc.*, IX, 1875.)

2. Elucidations of Marco Polo's Travels in North-China, drawn from Chinese sources, by the Rev. Archimandrite Palladius. (*Ibid.*, X, 1876.)

3. Notices of the Mediaeval geography and history of Central and Western Asia, drawn from Chinese and Mongol writings and compared with the observations of western authors in the middle ages, by E. Bretschneider, M. D. (*Ibid.*)

4. On the knowledge possessed by the ancient Chinese of the Arabs and Arabian Colonies, and other Western Countries, mentioned in Chinese Books. London, Trübner, 1871, br. in-8.

Notes on Chinese Mediaeval Travellers to the West. Shanghai, 1875, in-8.

Archaeological and historical researches on Peking and its environs. Shanghai, 1876, in-8. — Trad. en français par V. Collin de Plancy dans la coll. de l'École des langues orientales. Paris, 1879, in-8.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Untersuchungen über die Darstellung der Griechischen Geschichte, von 489 bis 413 vor Chr. bei Ephoros, Theopomp u. a. Autoren, von Dr Ludwig Holzapfel. Leipzig, Hirzel, 1879, 1 vol. in-8, 192 p.

M. Holzapfel par cette étude apporte sa contribution à l'enquête minutieuse et patiente qui se poursuit en Allemagne sur les sources de l'histoire ancienne. De pareils travaux ne s'adressent pas au grand public; même pour les érudits de profession, la lecture en est assez difficile, mais il serait injuste d'en contester l'utilité. Il n'est pas indifférent de savoir quelle est la provenance, et par suite la valeur de tel ou tel renseignement qui nous a été transmis par Plutarque, ou par Diodore, ou par Cornélius Népos. On ne saurait donc avoir trop de reconnaissance pour les savants qui s'imposent cette tâche laborieuse. Quiconque a seulement étudié de près une des *Vies* de Plutarque comprendra sans peine l'étendue des services qu'ils rendent aux études historiques. Les contradictions que l'on rencontre souvent dans le récit du biographe s'expliquent quand on connaît la diversité des sources auxquelles il a puisé.

M. H. a pris pour sujet de ses recherches la période qui s'étend de 489 à 413 avant J.-C. Sur cette période, nous avons, entre autres témoignages, les récits de Diodore, de Trogue-Pompée ou de son abréviateur Justin, de Cornélius Népos et de Plutarque. M. H. s'est proposé de déterminer quels étaient les emprunts faits par chacun de ces récits à Ephore, à Théopompe, à Ion de Chios, à Stésimbrote de Thasos et aux *Atthides*. La question a déjà été traitée avant lui, et l'auteur est le premier à reconnaître tout ce qu'il doit aux travaux de ses devanciers. Il a employé cependant une méthode un peu différente. Au lieu de choisir telle biographie de Plutarque, par exemple, pour la décomposer et retrouver les documents multiples et divers qui ont été mis en œuvre ou simplement reproduits par l'historien, il étudie les sources elles-mêmes et consacre à chacune d'elles un chapitre spécial. Le point de départ est changé. M. H. ne remonte pas de l'ouvrage de seconde main aux sources, mais il descend en quelque sorte des sources à l'ouvrage de seconde main, les suivant, comme à la trace, partout où il croit les reconnaître.

C'est le procédé qu'avait déjà mis en usage M. Ad. Schmidt dans un ouvrage récent[1], où il avait singulièrement exagéré l'importance de

1. *Das Perikleische Zeitalter*, zweiter Band, Iena, Gustav Fischer, 1879.

Stésimbrote de Thasos. La critique de M. H. est infiniment plus prudente et plus réservée ; pourtant, on trouverait encore dans son livre quelques assertions, qui peuvent paraître téméraires, pour ne rien dire de plus. En voici un exemple : à la page 19, l'auteur compare les deux récits de Thucydide (I, 90) et de Diodore (XI, 39), — il s'agit de la construction des murailles d'Athènes après l'invasion de Xerxès :

THUCYDIDE.	DIODORE.
(Θεμιστοκλῆς) ἐκέλευεν — τειχίζειν πάντας πανδημεὶ τοὺς ἐν τῇ πόλει καὶ αὐτοὺς καὶ γυναῖκας καὶ παῖδας φειδομένους μήτε ἰδίου μήτε δημοσίου οἰκοδομήματος.	(Θεμιστοκλῆς) προεῖπεν — πανδημεὶ τειχίζειν τὴν πόλιν — οἱ δὲ Ἀθηναῖοι μετὰ μεγάλης σπουδῆς ᾠκοδόμουν τὰ τείχη οὔτ' οἰκίας οὔτε τάφου φειδόμενοι. Συνελαμβάνοντο δὲ τῶν ἔργων οἵ τε παῖδες καὶ αἱ γυναῖκες καὶ καθόλου πᾶς ξένος καὶ δοῦλος.

Tout en signalant la ressemblance des deux passages, M. H. remarque que les mots οὔτ'οἰκίας οὔτε τάφου φειδόμενοι et πᾶς ξένος καί δοῦλος ne se trouvent pas dans le texte de Thucydide, et il est porté à croire que Diodore a eu recours ici à un autre témoignage, qu'il aura combiné avec celui de Thucydide. Il va même plus loin ; il ne serait pas éloigné de penser que ces détails sont empruntés à Ephore. Le fait n'est pas impossible, mais il n'a rien de certain. Pourquoi ces mots πᾶς ξένος καὶ δοῦλος ne seraient-ils pas une amplification oratoire de πάντας ? De même pour οὔτ' οἰκίας οὔτε τάφου, qui pourraient bien n'être qu'un développement de οἰκοδομήματος. Chez Diodore comme chez Plutarque, la rhétorique tient une grande place ; M. H. parait l'oublier quelquefois. Il serait cependant prudent de s'en souvenir ; autrement, on risque de prendre pour une citation d'Ephore ou de Théopompe ce qui n'est en réalité qu'une périphrase plus ou moins ambitieuse. Je ne prétends pas qu'une pareille mésaventure soit arrivée souvent à M. H. ; mais je n'affirmerais pas non plus qu'il se fût toujours tenu suffisamment sur ses gardes. Même dans les recherches de ce genre, le sentiment littéraire ne doit pas être complètement mis de côté : à lui seul, il est insuffisant ; sans lui, l'érudition la plus consciencieuse est sujette à s'égarer. Cette vérité, si banale qu'elle soit, est bonne à rappeler, sinon comme critique du travail de M. H., du moins à simple titre d'avertissement.

R. LALLIER.

La République d'Athènes. Lettre sur le gouvernement des Athéniens adressée en 378 avant J.-C. par Xénophon au roi de Sparte Agésilas. Texte grec, dont les différentes parties sont rétablies dans leur ordre véritable ; traduction française, avec une Préface, une Introduction et un Commentaire historique et critique, par Emile BELOT. Paris, Pédone, 1880. Un vol. in-4° de VII-142 pages.

— Avec le : *Supplément* aux additions et corrections de l'édition de la République d'Athènes donnée par Émile BELOT. Août 1881. Même librairie, même format, 8 pages cotées 143-152.

Les critiques ne croient généralement plus aujourd'hui que Xénophon soit l'auteur de l'opuscule qui se trouve dans la collection de ses œuvres sous le titre d'Ἀθηναίων πολιτεία. A vrai dire, ils ne savent trop alors à qui l'attribuer. Mais ils sont, du moins, bien d'accord sur ce point essentiel, savoir : qu'il a été rédigé avant les grands désastres que subirent les Athéniens dans la seconde partie de la guerre du Péloponèse. Leur principale raison, c'est que l'Athènes dont il est question dans cet écrit est la puissante et tyrannique capitale de la Première confédération maritime, et nullement l'Athènes affaiblie, devenue presque respectueuse du droit de ses alliés, que Xénophon connut dans son âge mûr. M. Belot[1] est persuadé qu'« on a souvent réservé à l'Athènes du temps de Périclès et de Nicias bien des traits qui lui sont communs avec l'Athènes du temps de Conon, d'Iphicrate et de Chabrias » ; mais, pour faire partager cette croyance aux autres, M. B. ferait bien de dire sur quoi il la fonde. Il ne l'a pas fait; sans doute, parce que cela est indifférent à la thèse qu'il présente. Pour M. Belot, si l'Athènes de l'année 424 à peu près est reconnaissable dans l'image que notre opuscule trace de cette ville, cela résulte, non de ce que l'opuscule a été composé à cette date, mais de ce que Xénophon, exilé depuis de longues années, lorsqu'il le rédigea, fit appel aux souvenirs de sa jeunesse, et recourut à ce qu'avaient écrit d'Athènes les auteurs de sa bibliothèque, c'est-à-dire les Thucydide, les Aristophane, les Lysias. « Ce que nous soutenons », dit M. Belot[2], « c'est que la *République d'Athènes* est un ouvrage authentique, mais de seconde main, décrivant Athènes d'après d'autres livres qui sont d'une époque antérieure. » Voilà qui va bien. Mais à qui Xénophon décrit-il, en l'an 378, cette Athènes de quarante ans en arrière ? C'est au grand général spartiate, au roi Agésilas. Agésilas, dit M. Belot, songeait à envahir l'Attique et à susciter dans Athènes, à la faveur de cette invasion, une révolution aristocratique comme celle de 404. Il voulut savoir de Xénophon si une pareille tentative offrait des chances de réussite. Xénophon lui répondit par une lettre qui n'est autre que notre opuscule de la République des Athéniens. Resté Athénien de cœur, quoiqu'étant proscrit par ses concitoyens et quoiqu'admirateur des institutions spartiates, Xénophon cherche à détourner de sa patrie les malheurs de l'invasion. Il prétend convaincre Agésilas que l'État athénien possède une très grande force de résistance, et que le coup de main projeté ne peut pas réussir. Il « sacrifie sans hésiter la vérité qu'il connait »[3], et trace d'Athènes à Agésilas un tableau men-

1. Page 150.
2. Page 130.
3. Page 34.

songer et illusoire; il lui peint l'ancienne et redoutable république de 424. Agésilas après cela n'osera sans doute pas persévérer dans son dessein de faire la guerre à Athènes. Si Athènes est ou n'est pas maîtresse d'une invincible flotte et placée à la tête d'une vaste confédération d'alliés domptés et obéissants, Agésilas, au compte de M. Belot ou plutôt de son Xénophon, n'en sait rien. Ce que Xénophon voudra bien lui dire là-dessus, il sera donc prêt à le croire. M. Belot se représente Xénophon bien naïf. Agésilas n'ignorait pas, sans doute, ce qu'il en était de la puissance militaire et maritime d'Athènes, non plus que de l'étendue de sa domination : et Xénophon ne pouvait pas avoir le moindre espoir de duper là-dessus Agésilas. La thèse de M. Belot paraît difficile à soutenir.

Pourtant M. Belot pense l'avoir établie sur des arguments solides et qui doivent forcer la critique à l'adopter. Voyons quels sont ces arguments. M. Belot les a résumés lui-même dans son *Supplément aux additions et corrections*[1]. « Nous avons signalé, » dit-il, « dans la *République d'Athènes*, des allusions à des faits de 412 à 411 avant J.-C., un emprunt à un discours de Lysias de l'an 403, et des emprunts à diverses pièces d'Aristophane dont la plus récente, l'*Assemblée des femmes*, est de 393 avant J.-C. L'époque de la composition de l'ouvrage ne peut donc pas être antérieure à l'an 393, bien que l'ensemble du tableau qu'on y trouve représente à peu près Athènes telle qu'elle était vers l'an 420. »

Premier argument. « Au chapitre III, § 11, de la *République des Athéniens*, l'auteur suppose, dit M. Belot, que dans la troisième guerre de Messénie, les Spartiates auraient été sauvés par le secours d'Athènes, et que la campagne de Tanagre, qui est de 456, aurait suivi la capitulation des Messéniens assiégés dans Ithôme, qui est de 455. Cette double erreur, ce roman patriotique qui représente les Spartiates ingrats déclarant la guerre aux Athéniens leurs sauveurs, tout cela est tiré de la comédie de *Lysistrata* (vers 1138 et suivants). Cette pièce ne parut qu'en l'année 412. » Voici, en fait, ce que dit mot pour mot le prétendu Xénophon : « Lorsque les Athéniens prirent le parti des Lacédémoniens contre les Messéniens, il arriva qu'au bout de peu de temps les Lacédémoniens ayant soumis les Messéniens firent la guerre aux Athéniens ; » et voici ce qu'on lit chez Aristophane : « Vous rappelez-vous, Lacédémoniens, le temps où Pericleidas, le Lacédémonien, vint à Athènes, en suppliant, demander que nous envoyions une armée à votre secours ; c'était qu'alors Messène vous serrait de près. Cimon partit à la tête de quatre mille hoplites, et sauva Lacédémone. C'est après avoir reçu ce service d'Athènes que vous venez ravager son territoire ! » Le Κίμων ὅλην ἔσωσε τὴν Λακεδαίμονα peut être taxé d'un peu d'exagération, vu que les Spartiates renvoyèrent Cimon et son corps auxiliaire avant qu'il eût donné contre les Messéniens, et bien avant qu'eux-

1. Page 150.

mêmes se fussent emparés d'Athènes. D'autre part, le prétendu Xénophon fait manifestement erreur lorsqu'il place la prise d'Athènes avant la campagne de Tanagre. Mais deux choses sont à observer : l'une, c'est que le prétendu Xénophon ne dit pas, comme Aristophane, que le corps auxiliaire athénien ait sauvé Sparte ; l'autre, qu'Aristophane n'a pas commis l'erreur chronologique du prétendu Xénophon. Comment peut-on voir dans la phrase de celui-ci une imitation des vers de celui-là ? Les deux textes ne disent pas du tout la même chose.

Deuxième argument. Même chapitre, même paragraphe, une phrase commence en ces termes : « Lorsque les Athéniens prirent à Milet le parti des aristocrates. » M. Belot dit à ce propos : « Or jamais ni Athènes ni aucune partie du peuple athénien ne secourut l'aristocratie milésienne, sinon en 412, lorsque l'athénien Alcibiade, alors exilé, s'entendit secrètement avec les *hétairies* ou sociétés aristocratiques formées dans Athènes par Antiphon, etc. » Jamais ? qu'en sait M. Belot ? M. Kirchhoff, essayant de rattacher ce passage du traité de la République des Athéniens aux événements auxquels il semble être fait allusion dans un fragment d'inscription (*Corp. inscr. attic.*, t. IV, n° 22), écrit ceci : « Ceterum quantum ex reliquiis quas tenemus licet intelligere pertinebat decretum in tabula nostra propositum ad res Milesiorum et auctoritate populi Atheniensium ordinandas ; quarum constitutionum non alia potuit esse caussa nisi magna aliqua tunc temporis facta Mileti civitatis conversio atque perturbatio. Suspicor autem has ipsas esse turbas illas intestinas, quarum meminit auctor libelli qui est de Republica Atheniensium. » M. Belot nie qu'il y ait aucune relation entre les deux textes. Il est possible, sans que nous affirmions rien, qu'il ait raison sur ce point. Mais ces événements auxquels l'inscription fait penser, il n'en a pas connaissance par ailleurs. C'est donc que pour lui, comme pour tout le monde, l'histoire du ve siècle avant notre ère présente des lacunes, et notamment l'histoire des rapports d'Athènes avec Milet. Alors, quelle valeur a le *jamais* de M. Belot ? Ce second argument n'est pas meilleur que le précédent.

Troisième argument. Le discours XXXIV de Lysias a été écrit pour un orateur opposé à la proposition, faite par Phormision en l'année 403, de ne conserver les droits civiques qu'aux Athéniens qui étaient propriétaires fonciers. « Lorsque nous étions à la tête de la Grèce...., » dit cet orateur (§ 9), « il semble que nous avions pris une excellente résolution en nous décidant à ne tenir aucun compte de la dévastation de nos campagnes (περιορῶντες τῆς χώραν τεμνομένην) et en renonçant à livrer des combats pour les protéger ; car, en sacrifiant ces biens, qui étaient peu de chose en somme, nous nous en ménagions d'autres bien plus considérables. Mais maintenant que, vaincus, nous avons perdu tous ces autres biens, etc. » On lit d'autre part dans la République des Athéniens : « Les Athéniens ne tiennent aucun compte de la dévastation de leur pays (τὴν Ἀττικὴν γῆν περιορῶσι τεμνομένην), sachant bien que s'ils se laissaient prendre de compassion pour ce pays ravagé,

ils perdraient d'autres biens plus considérables. » Il y a certainement une grande ressemblance entre ces deux passages, qui ont été rapprochés pour la première fois l'un de l'autre par M. Moritz Schmidt. M. Belot fait à ce propos le raisonnement que voici : « M. Schmidt, qui admet pour la République d'Athènes une chronologie analogue à celle de Roscher, conclut de là que cet ouvrage était connu, en 403, de Lysias. Mais cela était impossible. M. Schmidt reconnaît (p. VII) que cet écrit, qu'il appelle avec raison *Mémoire d'un oligarque athénien*, n'était pas destiné à la publicité, qu'il faisait partie d'une correspondance secrète et qu'il était adressé à un aristocrate étranger. Comment donc se serait-il trouvé entre les mains de Lysias qui était l'ami de Thrasybule et l'un des orateurs de la démocratie athénienne ?... Ce n'était pas ce démocrate qui pouvait être le confident des aristocrates de Sparte, ni connaître leurs papiers secrets. Au contraire, l'auteur de la République d'Athènes, se trouvant à Athènes en 403, a dû connaître le discours de Lysias qui était fait pour agir sur l'opinion publique et pour avoir un grand retentissement. C'est donc lui qui a fait un emprunt au discours de Lysias, et non Lysias qui a connu son mémoire secret. » Cela serait bel et bon, s'il n'y avait que deux thèses possibles, celle de M. Schmidt et celle de M. Belot. Mais il n'est nullement prouvé, et il n'est même pas généralement admis que notre opuscule ait fait partie d'une correspondance secrète. Il a très bien pu être, et nous croyons avec beaucoup de critiques qu'il a été, en fait, *publié* vers l'année 424. Supposé donc que l'un des deux textes ci-dessus rapprochés soit une réminiscence de l'autre, rien n'empêche d'admettre que Lysias ne se soit souvenu de l'opuscule de 424. Mais il y a plus, ces deux passages peuvent être parfaitement indépendants l'un de l'autre. Il s'agit d'une idée qui était devenue banale dans les cercles politiques athéniens, et qui, depuis le jour où elle avait été présentée par Périclès dans un discours au peuple, avait été répétée sans cesse pendant des années. La politique, comme les sciences, a ses expressions consacrées : et certains termes ou certaines tournures reviennent infailliblement sur toutes les lèvres toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer une même idée banale, comme de décrire un phénomène souvent observé et constant.

Quatrième argument. Ce quatrième argument de M. Belot est de même nature que son troisième. M. Belot argue de l'emploi d'une même expression, ἀρνεῖσθαι, à la fois dans la République des Athéniens et dans les *Femmes à l'assemblée* d'Aristophane. Il pense que c'est l'auteur de la République qui l'a empruntée à Aristophane; on pourrait tout aussi bien considérer Aristophane comme l'emprunteur. Mais, de plus, il n'est pas évident qu'il y ait eu imitation de l'un des écrivains par l'autre. On lit dans l'opuscule de la République des Athéniens (chap. I, § 17) : « Un État oligarchique est obligé de respecter les traités d'alliance qu'il a faits et les serments qu'il a prêtés. Une démocratie peut toujours renier les conventions qu'elle a conclues, en rejetant la faute sur quelqu'un, soit sur l'orateur qui a proposé le décret, soit

sur le président qui l'a mis aux voix : nous n'étions pas présents, disent les citoyens, et nous n'approuvons pas les clauses que nous apprenons avoir été votées par l'assemblée un jour qu'elle n'était pas en nombre. Et les traités qu'on trouve désavantageux, on invente ainsi mille prétextes pour éviter d'en remplir les conditions qui ne plaisent pas[1]. » C'est aussi ce que dit Aristophane (vers 798-799 de la pièce citée): « Je sais bien qu'ils sont prompts à voter, et, lorsqu'ils ont approuvé un décret, à le renier ensuite[2].» La chose et le mot, c'est fort clair, étaient d'usage commun à Athènes. La conclusion sur la valeur du quatrième argument de M. Belot se tire d'elle-même. En lisant son introduction d'un bout à l'autre, nous n'en avons pas relevé un cinquième.

La thèse de M. Belot ne nous paraît donc pas démontrée, et la question en est au même point qu'avant la publication de son livre. Qu'est-ce donc que cet énigmatique opuscule sur l'État et le gouvernement athénien, pendant la première phase de la guerre du Péloponèse? Nous n'avons pas la prétention de le savoir. Mais c'est certainement tout autre chose que ce que se représente M. Belot. On n'a nullement là un écrit dogmatique; le ton n'en est qu'à demi sérieux; certains passages sont humoristiques et l'ironie perce par places. Est-ce un aristocrate qui est l'auteur de cette sorte de pamphlet politique? Il semble bien que oui; mais ce n'est pas pourtant un adversaire intransigeant, et on sent battre malgré tout sous sa poitrine le patriotisme athénien. Personne, à notre avis, n'a mieux défini l'impression qu'emporte de la lecture de la République des Athéniens un esprit non prévenu, que M. Holm dans la phrase suivante[3] : « Cet écrit est une apologie ironique de la démocratie athénienne, sortie de la plume d'un aristocrate pessimiste, mais résigné, et qui de plus voit encore assez clair pour reconnaître que les choses à Athènes pourraient encore aller bien plus mal qu'elles ne vont. »

Malgré les critiques qu'on vient de diriger contre la thèse mise en avant par M. Belot, on se plaît à reconnaître que cette publication est intéressante par plus d'un côté. Nous ne parlons pas du texte, qui ne

1. Le sens général du passage n'est pas douteux. Quant au texte, la meilleure restitution qui en ait été proposée nous paraît être celle de M. Müller-Strübing : Ἄττα δ'ἂν ὁ δῆμος συνθῆται, ἔξεστιν αὐτῷ .... ἀρνεῖσθαι τοῖς ἄλλοις ὅτι « οὐ παρῆν οὐδὲ ἀρέσκει ἔμοιγε ἃ συγκείμενα πυνθάνομαι ἐν οὐ πλήρει τῷ δήμῳ. Καὶ εἰ μὴ δόξαι εἶναι ταῦτα πρόσφορα, προφάσεις μυρίας ἐξηύρηκε τοῦ μὴ ποιεῖν ὅσα ἂν μὴ βούλωνται. Comp., à l'appui de la restitution de l'expression principale de cette phrase, ἐν οὐ πλήρει τῷ δήμῳ, les termes τοῦ δήμου τῶν Ἀθηναίων πληθύοντος qui reviennent à plusieurs reprises dans l'inscription n° 57 du premier volume du Corpus attique (p. 34).

2. Ἐγῷδα τούτους χειροτονοῦντας μὲν τάχυ,
Ἄττ' ἂν δὲ δόξῃ, ταῦτα πάλιν ἀρνουμένους.

3. Recension de l'ouvrage de M. H. Müller Strübing, *Die attische Schrift vom Staat der Athener*, dans le *Jahresbericht* de Bursian, VIII° année, t. III, p. 351.

nous semble pas établi avec une suffisante compétence, — ainsi que nous avons essayé de le montrer dans la *Revue critique* du 3 octobre dernier (art. n° 200), — ni de la traduction qui, précisément parce qu'elle rend ordinairement ce texte avec une grande fidélité, ne peut pas passer pour exprimer toujours exactement la pensée de l'auteur grec; mais la préface et les notes historiques sont remplies de renseignements, d'indications, d'explications utiles, fruits d'un labeur considérable, et c'est ce qui vaudra assurément à M. Belot la reconnaissance de maint lecteur.

Charles Graux.

Carl Peter, **Zur Kritik der Quellen der ælteren rœmischen Geschichte**. Halle, Waisenhaus, 1879, in-8°, VIII-166 pp.

Le livre de M. Peter, complément de ses travaux sur l'histoire et la constitution romaines[1], est peut-être l'étude la plus remarquable qui, depuis 1863, ait paru sur les sources de l'histoire romaine. Sans parler de certaines questions de détail, complètement étudiées et parfois sûrement résolues, M. P. a le mérite de n'avoir pas reculé devant un jugement d'ensemble sur les historiens grecs et latins qui ont traité de l'histoire primitive de Rome, et sur le caractère de cette histoire elle-même. Surtout, il a remis en honneur, dans cette étude des sources, ce que les Allemands appellent la *méthode subjective,* traitée avec infiniment de légèreté par l'école de Nissen, qui était maîtresse du terrain depuis vingt ans.

Nissen[2], dans l'étude qu'il a faite des sources consultées par Tite-Live et de sa manière d'écrire, s'était occupé bien moins de l'historien en lui-même, de ses habitudes et de ses théories, que des faits racontés par lui, des proportions du récit, et de la place donnée aux événements. A la suite de ce travail, il a conclu sur la manière même dont l'historien « s'est comporté avec ses sources ». Or, comme pour tous les événements racontés dans la quatrième et dans la cinquième décade (de 201 à 167) Tite-Live suit Polybe pas à pas, Nissen déclare que « Tite-Live n'a connu d'autre méthode dans l'emploi de ses sources que celle qui consistait à les copier[3]. » Après Nissen, Nitzsch[4], laissant de côté les historiens qui nous ont été conservés, et s'occupant uniquement des ouvrages qui sont perdus, mais qu'ils auraient consultés, a dressé, de toutes

1. *Geschichte Roms,* 3e Aufl., 1870-71.

2. *Kritische Untersuchungen über die Quellen der vierten und fünften Dekade des Livius,* 1863.

3. Nissen, p. 81 : « ..... Livius gar keine andere Methode gekannt hat seine Quellen zu benutzen als sie auszuschreiben. »

4. *Die rœmische Annalistik von ihren ersten Anfængen bis auf Valerius Antias,* 1873.

pièces, le tableau de la littérature historique à Rome depuis ses origines jusqu'au temps de Sylla. Même après son livre, construction pleine de très brillantes hypothèses, il restait une conclusion à tirer du principe de Nissen : il fallait en étudier les conséquences pour l'histoire des faits proprement dits. Cette conclusion se trouve éparse dans les livres qui paraissent chaque année en si grand nombre sur les sources de l'histoire primitive de Rome. Dans ces livres, dont pas un n'est mauvais, dont quelques-uns même ont une valeur réelle [1], on affirme partout que, au-delà des écrivains de seconde ou de troisième main, on peut remonter jusqu'aux sources, et qu'il devient facile aujourd'hui d'écrire avec des témoignages presque contemporains l'histoire primitive de Rome.

Le défaut de cette méthode est de ne pas tenir compte de la personne même de l'historien, c'est-à-dire du motif qui a déterminé son livre, du procédé qu'il prétend employer, de ses habitudes d'écrivain, de ses tendances politiques ou morales. Cette méthode, qui est la seule employée pour l'étude des écrivains du moyen âge, il convient de l'appliquer à l'examen des historiens de l'antiquité, et M. Peter a raison de prendre pour principe ces paroles de M. de Sybel [2] : « La lumière, qui jaillit des faits historiques, ne nous arrive jamais directement : ses rayons, nous les voyons réfléchis ou réfractés : peut-être même reçoivent-ils la couleur du milieu qu'ils traversent. Chercher à pénétrer ce milieu est donc le seul moyen d'arriver à les connaître dans leur pureté primitive; ou, pour parler sans image, puisque nous sommes réduits à voir par des yeux étrangers, nous devons nous rendre maîtres de la personne du narrateur, pour, de ses paroles, atteindre les faits eux-mêmes. »

M. P. emploie cette méthode à l'étude des ouvrages qui traitent des temps primitifs de Rome.

Des *Annalistes,* M. P. ne veut rien affirmer; il pense seulement qu'ils n'avaient pas la sécheresse que leur reproche Denys : ainsi Cn. Gellius remplit 18 livres des événements compris entre 389 et 216. Contre Nitzsch, il ne croit pas que Valerius Antias et Licinius Macer aient laissé transpirer leurs passions politiques dans le récit qu'ils ont fait de la « révolution licinienne » : comment, en effet, le reconnaître à travers la seule narration de Tite-Live? La seule conclusion que M. P. croit pouvoir tirer des citations très courtes et des jugements très vagues qui nous font connaître les annalistes, c'est qu'ils avaient trop le goût du merveilleux et l'habitude de l'exagération pour se rendre compte de leurs devoirs d'historiens. Dans les deux années 185 et 179, Claudius Quadrigarius fait mourir 134,000 Espagnols, et chez deux peuplades seulement (T.-Liv., 39, 32, 4 ; 40, 28, 6).

M. Peter croit à l'indépendance absolue de *Polybe* à l'égard de ses

1. P. ex. C. Keller, *Der zweite punische Krieg und seine Quellen,* 1875.
2. *Geschichte des ersten Kreuzzugs*, p. 4.

sources, même pour son troisième livre, où il n'a pu que se conformer à des écrivains antérieurs. Il corrige le récit de Philinus au sujet des traités conclus entre Rome et Carthage, à l'aide de la copie que lui-même a faite de l'original de ces traités (3,26); de plus, il attaque en général la méthode des historiens qui l'ont précédé, et leur oppose la sienne (τὴν ἡμετέραν πραγματείαν, 3,32) qu'il prend soin de définir (4,2). Quant à sa partialité vis-à-vis de Rome, M. P. a raison de n'y pas croire et de citer un jugement assez défavorable sur la protection donnée par les Romains aux empiètements de Masinissa (32,2).

Tout autre est *Denys d'Halicarnasse*. L'idéal de l'historien, pour lui, est de plaire aux lecteurs (*ep. ad Pomp.* 3,2); et, comme ses lecteurs, à lui, sont des Grecs, il veut leur plaire en leur prouvant que les Romains sont des Grecs, non des Barbares. Aussi s'inquiète-t-il assez peu de l'exactitude des détails : il confond l'assemblée par centuries avec l'assemblée des curies (4,14 et 20); il fait nommer le dictateur tantôt par le sénat (5,70), et tantôt par un des consuls (5,71). Les défigurations poétiques abondent, par exemple, dans le récit de la fuite de Clélie (5,33; cf. T.-L., 2,13). Tout cela marque une certaine indépendance, dont il est jaloux lui-même (9,19), mais qui n'est ni à son honneur, ni à l'avantage de la vérité. Sans doute, le « noyau de la tradition » est le même chez Denys que chez Tive-Live, si bien qu'on peut la reconnaitre dans la forme aussi bien que dans le fond. Mais, dans la comparaison très détaillée que M. P. fait de l'un et de l'autre, on peut remarquer que Denys renferme d'innombrables additions, que ces additions sont des embellissements ou des développements de toute sorte dus soit à des annalistes soit à l'imagination de Denys lui-même.

La partie la plus importante du livre de M. P. est celle qui traite de *Tite-Live*. C'est chez lui, en effet, qu'on peut le mieux saisir sur le vif le procédé des historiens romains et la petite part qui dans leurs œuvres est faite à la vérité. Tite-Live veut « inspirer à ses lecteurs une admiration profonde pour la vertu et la grandeur des ancêtres » (*praef.*), et son but est si bien pratique que dans les questions douteuses il ne se prononcera pas, même quand il serait facile de les résoudre par la plus rapide des vérifications (4, 20, 8). Il se borne aux ouvrages qu'il a sous les yeux, ouvrages de seconde main le plus souvent. En revanche on peut dire, contre Nissen, *qu'il ne les copie pas* : il les complète l'un par l'autre (cf. 6, 12, 2). Ainsi, dans le récit d'un songe (2, 36) qu'il emprunte à Cœlius (Cic. *de div.* 1, 26, 55) le *rusticus romanus* de l'annaliste s'appelle T. Latinus. Le plus souvent, il complète ses sources par son imagination et pour les besoins de la narration. Qu'il ait eu cette indépendance même à l'endroit de Polybe, *haud spernendus auctor*, c'est ce que prouvent les très nombreuses additions qu'il fait à son récit (4e et 5e déc.). La divergence la plus curieuse est au sujet des ambassades envoyées par les Rhodiens en 169 et en 168 (Tite-Liv. 44, Polyb. 29 et 30). Polybe ne connait que l'ambassade de 168 (ambassade d'Agésipolis, antérieure à Pydna, destinée à rapprocher le sénat du roi

de Macédoine, mais que le sénat n'introduit qu'après la défaite de Persée). Tite-Live raccourcit le récit de Polybe, qu'il commence par ces mots : *tradidere quidam*. Et, de plus, à cette ambassade il en ajoute une autre en l'année 169 (récit emprunté à Claudius Quadrigarius), si bien que la conduite des Rhodiens lui arrache cette exclamation : *Ne nunc quidem hæc sine indignatione legi audirive posse, certum habeo*. M. Cobet, dans un excellent article récemment paru (Mnémosyne, 1881, p. 167-189), a en outre prouvé que tout ce que Tite-Live a ajouté à Polybe est faux, absurde ou calomnieux : l'ambassade de 169 n'a pu avoir lieu. Et M. Cobet conclut aussi justement que durement : *In plerisque nil nisi Polybii narrationem Latine vertit est operae pretium videre quam eleganter et venuste sordidum et plebeium Polybii sermonem Romano vestitu induat, sed male factum quod rerum incuriosior et ad facundas orationes tamquam gemmas operi inserendas intentio multa negligenter, multa confuse omissis quæ necessaria sint et temporum ratione perturbata scribit.* — Sur le premier livre de la troisième décade, on a discuté pour savoir si Polybe est bien l'autorité de Tite-Live : c'est l'opinion de Wœlfflin [1] et de Luterbacher [2] combattue par Nitsch et défendue par Peter. M. P. tient à cette opinion qui lui permet de prouver victorieusement l'indépendance de T.-Live vis-à-vis de ses sources. Il démontre bien l'analogie qui existe entre les deux auteurs (cf. T.-L. 21, 5, 4 = Pol. 13, 6), et l'existence, dans la narration de T.-Live, d'un second récit qu'il entremêle avec celui de Polybe sans les concilier le moins du monde. Il peut se faire cependant que ce qu'il y a d'identique dans Polybe et Tite-Live provienne d'une source commune. Il est sans doute très difficile d'adopter l'hypothèse de M. Hirschfeld [3] d'après laquelle T.-Live aurait *copié* les extraits faits par Brutus et Polybe (Plutarque, *vita Bruti*, 4). Mais M. P., très habile pour détruire, ne nous paraît pas avoir solidement appuyé sa thèse. Comment croire, en particulier pour les détails des pertes essuyées par Annibal dans le passage des Alpes, comment croire que T.-Live ait eu Polybe sous les yeux? Polybe dit (3, 56) : Ἔχων διασωζόμενον μέρος τῆς μὲν τῶν Λιβύων δυνάμεως, πεζοὺς μυρίους καὶ δυσχιλίους, τῆς δὲ τῶν Ἰβήρων εἰς ὀκτακισχιλίους · ἱππεῖς δὲ τοὺς πάντας οὐ πλείους τῶν ἑξακισχιλίων · ὡς αὐτὸς ἐν τῇ στήλῃ τῇ περὶ τοῦ πλήθους ἐχούσῃ τὴν ἐπιγραφὴν ἐπὶ Λακινίῳ διασαφεῖ. Et Tite-Live (21, 38) ignore l'existence de l'inscription, décisive pour confirmer le chiffre donné par Polybe, chiffre qu'il cite, il est vrai, mais sans dire où il le prend et auquel il préférerait un chiffre de beaucoup supérieur : *L. Cincius Alimentus, qui captum se ab Annibale scribit, maxime auctor me moveret, nisi confunderet numerum, Gallis Liguribusque additis.* — Cela ne nuit en rien d'ailleurs à la thèse de M. P. : T.-Live est aussi indépendant que Denys : mais chez l'un, cette indépendance est une qualité de moins et chez l'autre un défaut de plus.

1. *Antiochos von Syrakus und Cœlius Antipater*, 1872.
2. *De fontibus librorum XXI et XXII Titi Livii*, 1875.
3. Zeitschrift fur œstr. Gymn., 1877, p. 801.

M. P. pense qu'il faut ajouter foi à la parole de *Diodore* lorsqu'il affirme (1, 4) avoir passé 30 ans à recueillir et à coordonner les innombrables matériaux de son ouvrage. Ce qui ne le met pas à l'abri des erreurs les plus grossières : il fait promulguer les deux dernières tables non par les décemvirs, mais par les consuls de l'année suivante (12, 26); malgré l'importance qu'il donne à la chronologie (1, 3, 8), il compte de la première Olympiade au commencement de la guerre des Gaules 30 années (1, 5). Son année 480 (av. J.-C.) correspond à la 486e de Varron, qu'il prétend suivre : cette différence, portée à 8 années en 389, disparaît en 309, grâce à la suppression de quatre années d'anarchie (375-370), des tribuns militaires de 367, et des dictateurs de 333, 324 et 309. Il est donc certain que Diodore n'a pu consulter qu'un chronographe grec. — Quant aux sources de ses récits, il en agit assez librement avec elles. Il dépeint (31, 15) le rôle que joue Prusias vis-à-vis de Rome dans les mêmes termes que Polybe (30, 19), à cela près que chez Polybe les Romains remercient Prusias, et que chez Diodore, plus soucieux de leur dignité, Prusias ne reçoit du sénat que des paroles de mépris : Ῥωμαῖοι γὰρ καὶ πολεμίους ἐπ' ἀνδρείᾳ μέγαλα φρονοῦντας νικᾶν σπεύδουσιν. — Malgré tout, Mommsen accorde une grande valeur à Diodore, qui aurait reproduit Fabius pour l'histoire primitive de Rome. Ce qui est encore à prouver, dit M. P. : s'il est vrai que Diodore fait gagner une victoire de plus à la gens Fabia, il lui attribue en même temps une défaite de plus. Et ce ne sont que des preuves de ce genre que l'on peut alléguer.

Après quelques mots sur *Plutarque,* qui ne peut pas s'être borné à une seule autorité pour chacune de ses biographies, M. P. montre chez *Appien* les mêmes traces d'additions et d'embellissements que chez les autres écrivains, et en particulier le récit des batailles défiguré par les plus étranges légendes. Chez *Dion Cassius,* enfin, il retrouve un accord avec T.-Live pour tout ce que celui-ci a ajouté de merveilleux au récit de Polybe : mais Dion le combat toutes les fois qu'à une autre source il a préféré Polybe. Ce qui fait croire qu'il a reproduit pour la seconde guerre punique quelque annaliste dont il a suivi la narration légendaire de préférence au récit véridique de Polybe.

Les conclusions que, de ces études, l'on peut tirer sur l'historiographie ancienne, c'est que les écrivains de l'antiquité ont librement choisi et librement reproduit leurs sources : mais telle est chez eux, Polybe excepté, la « légèreté » ou la « mauvaise foi », que leur indépendance a précisément pour résultat de nous faire douter d'eux et de ce qu'ils racontent. Et M. Peter dit très justement que « ces conjectures sur les sources qui ne nous mènent jamais à la certitude sont pour l'histoire proprement dite d'une très faible utilité. »

Sur les faits eux-mêmes, la conclusion que M. P. tire de son travail est plus triste encore : elle est moins vraie. Niebuhr écrivait il y a cinquante ans : « Ce serait un beau résultat, si je pouvais, aux yeux de ceux qui me lisent, dissiper les nuages qui enveloppent cette si importante

période de l'histoire primitive. » Le travail de M. P. nous recule bien en arrière de Niebuhr, dont le scepticisme ne dépassait pas l'invasion gauloise. Non seulement M. P. doute que ces nuages puissent être même entr'ouverts : mais il prolonge l'obscurité jusqu'au commencement de la seconde guerre punique (Polybe). « La science, dit-il, ne cessera pas de prendre ces traditions légendaires pour sujet de ses recherches ; elle cherchera à en débrouiller l'origine et à en saisir le caractère. Et l'historiographie s'emparera des résultats obtenus, moins à cause de leur certitude, que parce qu'il lui est impossible de s'en passer, parce qu'elle ne veut pas se contenter de récits tronqués et déformés par l'ignorance, parce qu'elle ne veut pas renoncer à tout comprendre et à tout enchaîner. » M. P. exagère : lui-même, dans sa longue comparaison entre T.-Live et Denys, n'a-t-il pas montré la simplicité et l'uniformité des légendes romaines ? n'est-ce pas un signe que cette légende a un fondement ?

Il était bon, toutefois, que M. P. conseillât la réserve. Après cinquante années d'efforts incessants, l'Allemagne a reconstruit pièce par pièce l'histoire entière de Rome : mais il ne déplaît pas de voir que parmi ces travailleurs trop enivrés peut-être des résultats de leurs études, il s'élève une parole de doute, bien près d'être une parole de découragement.

CAMILLE JULLIAN.

E. MUEHLBACHER. **Bœhmer's Regesta Imperii.** Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 752-918, nach Johann Friedrich Bœhmer neu bearbeitet von E. M. 1te Lieferung. Innsbruck, Verlag der Wagner'schen Universitæts Buchhandlung. 1880. 160 p. in-4°.

Si le nom de M. Muehlbacher figure en tête du titre que nous venons de transcrire comme celui de l'*auteur* de l'ouvrage dont nous allons rendre compte, c'est parce que nous l'y avons placé nous-même. Sur le titre réel, il ne figure qu'après celui de M. Bœhmer comme celui d'un simple *remanieur*. Bœhmer mérite assurément cet hommage par les services qu'il a rendus à la science historique ; mais M. M. risque par sa modestie d'induire en erreur ceux qui n'auraient connaissance de son ouvrage que par le titre. Ce n'est pas en effet un remaniement des *Regesta Karolorum* qu'il nous donne, c'est un travail entièrement nouveau où celui de Bœhmer n'entre pas pour la dixième partie.

Les *Regesta* de Bœhmer en effet ne sont absolument qu'une liste chronologique des diplômes et actes des rois avec l'indication des recueils où ils ont été publiés; il y a ajouté la mention des lieux où les rois ont célébré les fêtes de Pâques et de Noël et celle des principales diètes. M. M. a compris son travail sur un plan beaucoup plus vaste. Tout d'abord il y a fait entrer tous les ancêtres des rois carolingiens, depuis Arnulf d'un côté et Pépin l'Ancien de l'autre. De plus les actes diplomatiques ne forment qu'une portion des regestes. Ils indiquent toutes

les actions des Carolingiens en citant les textes principaux où elles sont rapportées, en indiquant les autres sources qui confirment ou contredisent ces textes et en renvoyant aux ouvrages où ces faits sont critiqués. En un mot c'est une véritable histoire chronologique des Carolingiens que nous fournit M. M., histoire accompagnée de toutes ses preuves. On y trouve même de courtes discussions sur les points douteux. Les capitulaires, au lieu d'être simplement mentionnés, sont analysés sommairement.

Il est permis de se demander si M. M. n'a pas mis quelque excès dans cette accumulation de détails, et s'il lui sera possible de continuer pour toute la série des regestes de Bœhmer ce qu'il a fait avec succès pour le VIIIe s. En effet, le premier fascicule, qui ne nous conduit que jusqu'en 803, contient déjà 160 p. in-4°. On est effrayé à la pensée de ce qu'exigera la continuation, ne fût-ce que pour les seuls Carolingiens. Il est vrai que M. M. se trouvant maintenant à la tête de l'important séminaire diplomatique créé à Vienne par M. Sickel peut y recruter de nombreux et excellents collaborateurs. Aussi nous contenterons-nous de profiter de ce qu'il nous offre sans trop nous inquiéter si l'entreprise pourra être menée à bien ou si elle ne restera pas inachevée comme celle de M. Richter, les *Annalen der D. Geschichte*.

Indépendamment de cette objection purement pratique au plan adopté par M. M., il en est une autre plus grave et plus fondamentale. Est-il bon de réduire ainsi à l'état de catalogue tous les faits avec les documents sur lesquels ils s'appuient? Ne donne-t-on pas un faux air de précision et de certitude à des solutions qui resteront toujours des questions ouvertes? Ne risque-t-on pas d'encourager la paresse des travailleurs? Ne mêle-t-on pas deux choses qui doivent être distinctes : le catalogue des actes diplomatiques et la critique des faits? Je sais bien qu'il est utile, lorsque des questions ont été suffisamment débattues, de résumer les débats et de fixer les solutions les plus vraisemblables pour dispenser les historiens de relire sur chaque sujet tous les travaux critiques et de se faire sur chaque point une opinion personnelle, mais c'est alors dans des livres d'exposition et de narration qu'il semblerait le plus naturel de consigner les résultats acquis.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre de M. M., qui représente une somme considérable de travail, est exécutée avec une conscience, un esprit critique admirables. On pourrait sans doute trouver à reprendre quelques erreurs de détail, comme l'omission du Placite qui s'est tenu entre celui de Soissons de 744 et celui de Duren en 748, comme l'assimilation de *Bernaco* (p. 33) avec Braine au lieu de Berny, comme *Spartarius* (p. 153) imprimé pour *Spatharius*; mais ces lapsus sont rares. Nous aimons mieux signaler quelques points sur lesquels il est important de signaler les solutions auxquelles s'est arrêté M. M. — Il admet avec raison, malgré les doutes de M. Bonnel, le mariage d'Ansegisel, le fils d'Arnulf, avec Begga, la fille de Pépin l'Ancien. Il place en 742 le Capitulare Germanicum, en 743 le Capitulaire d'Estinnes, en 744 le

Capitulaire de Soissons. Les deux premiers sont spéciaux au royaume de Carloman, le dernier est spécial à celui de Pépin. Il place aussi en 743 le commencement du règne de Childéric III, en 747 l'abdication de Carloman, en 751 (première moitié de novembre) l'avènement de Pépin. Ce dernier point est important. Il a été mis hors de toute contestation par les recherches de M. Sickel (*Forschungen*, IV, 441) et il modifie une de ces dates consacrées qu'il est si difficile de déraciner de la mémoire des hommes. Contrairement à l'opinion récemment soutenue par Martens (*Die rœmische Frage unter Pippin u. Karl dem Grossen*), M. M. admet l'authenticité, au moins quant au fond, de la donation Charlemagne de 774, telle qu'elle est rapportée par la Vita Hadriani. Tout ce qui touche les capitulaires de Charlemagne est traité avec un grand soin et des développements presque excessifs.

L'ouvrage de M. M. est assurément un des plus importants qui soient sortis de l'excellente école des diplomatistes d'Autriche, et tous les historiens qui s'occupent du moyen âge l'auront bientôt entre les mains[1].

Question de prééminence entre les abbayes de Conques et de Figeac, laissée à l'état de doute par les conciles du XIe siècle et par les annalistes du XVIIe, aujourd'hui résolue avec toute la certitude désirable par l'abbé B. MASSABIE, curé de Notre-Dame-du-Puy, de Figeac, chanoine honoraire de Cahors et membre de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (section de Figeac). Propriété de l'auteur. Figeac, 1879, 127 pages, très petit in-8.

Le petit livre, qui porte ce long titre, est inspiré par une bonne pensée. Tous les auteurs de Figeac, qui ont jusqu'ici traité l'histoire de cette ville, ont fait de cette abbaye l'ancêtre de celle de Conques, et soutenu une thèse absolument inadmissible qui s'appuyait sur des actes fabriqués au XIe siècle par les moines de Figeac pour le besoin de leur cause. Plus courageux, M. l'abbé Massabie ne craint pas de détruire les illusions de ses ouailles; il adopte entièrement l'opinion de D. Vaissete, et prouve de nouveau l'antériorité de Conques, la fausseté du soi-disant diplôme de Pépin le Bref, fabriqué par les moines de Figeac d'après un diplôme authentique de Pépin Ier, roi d'Aquitaine. Malheureusement M. l'abbé M. vient un peu tard ; il y a beau temps que tous les savants, sauf peut-être ceux de Figeac, ont adopté l'opinion de D. Vaissete, la seule admissible, et nous craignons que l'auteur n'ait pas lu l'*Essai sur le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Foi de Conques,*

1. Cet article était déjà imprimé quand nous avons reçu le second fascicule de l'œuvre de M. M.; il comprend aussi 160 p. et s'étend jusqu'à l'année 831 (9 juin).

publié en 1872 par M. G. Desjardins dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIII, pp. 254-282; il le cite, il est vrai, une fois, mais s'il l'avait connu, il aurait certainement comme nous jugé inutile de reprendre une question définitivement tranchée.

Nous n'en devons pas moins louer M. l'abbé M. de son courage; peu de savants en province se décideraient à combattre des illusions chères à leurs concitoyens. Ce rare courage nous rendra d'autant plus indulgent pour de menues erreurs que nous avons relevées dans l'ouvrage. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence la note extraordinaire suivante (p. 20); il s'agit d'un acte du 9 juillet 1097; l'auteur met en note : « Il faut lire 1096 au lieu de 1097, parce que le Concile compte « l'année depuis Pâques, en avance de neuf mois sur l'époque « réelle. » (!!!).

A. M.

Zur Kritik der Philippis von Dr A. Pannenborg, Gymnasiallehrer. Aurich, Tapper und Sohn. 1880.

Il est regrettable que la chronique en prose de Guillaume le Breton n'ait été connue des érudits des deux derniers siècles que par un ms. où elle se trouvait soudée à celle de Rigord; cette circonstance a fait commettre au premier éditeur, Pithou, une erreur naturelle qui a été d'attribuer la réunion des deux chroniques à Rigord nommé dans le prologue de la première; de ce fait il est aussi résulté qu'on n'a primitivement reconnu à Guillaume que la paternité de la Philippide et qu'on n'a vu d'abord qu'un poète là où il y avait aussi un chroniqueur. Or le chroniqueur était assez inexact dans sa chronologie, mais clair, très intéressant lorsqu'il rapportait les faits dont il avait été le témoin, tandis que le poète n'était guère qu'un versificateur fort habile à coudre des centons les uns aux autres et fort prodigue de jeux de mots et de similitudes. Ce n'est pas sans peine que nous pouvons, dans la Philippide, discerner les événements souvent disposés contrairement à l'ordre chronologique, au milieu des souvenirs déplacés du paganisme, des réminiscences des modèles anciens et des discours emphatiques sous lesquels ces événements disparaissent. La chronique est une œuvre plus austère, mais plus sûre, et si le style n'y est pas obscurci par tous les détails de goût douteux qu'on trouve dans le poème, la narration y gagne en clarté sans perdre de sa couleur : le récit du siège du Château-Gaillard et celui de la bataille de Bouvines, reproduits dans l'histoire en termes souvent analogues à ceux de la Philippide, mais dépouillés de tout le fatras dont ils sont encombrés, sont bien préférables en prose.

Mais si la chronique a une plus grande valeur historique que la Philippide, cette dernière, outre qu'elle complète quelquefois l'autre œuvre de Guillaume, présente un intérêt particulier en ce qu'elle donne une idée de ce qu'étaient en géographie, en sciences naturelles et surtout en littérature classique les connaissances d'un clerc distingué sous

le règne de Philippe-Auguste. On doit donc être reconnaissant à M. Pannenborg de la patience avec laquelle il a étudié cette œuvre, patience dont plusieurs résultats nouveaux ont été la récompense.

M. P. classe les trois mss. aujourd'hui connus en deux rédactions : la première (A) est représentée par le ms. du Vatican (Christine 1383), l'autre (B), la dernière qui ait reçu les corrections de l'auteur, par le ms. de Londres (Brit. mus. add. 21212) dont le ms. de Paris (Bibl. nat. lat. 5952) n'est qu'une copie. A ces mss. devrait s'en ajouter un quatrième aujourd'hui perdu qui a servi à donner l'édition de Jacques de Meyer (Anvers, 1534) et qui, appartenant sans aucun doute à la première rédaction, devait présenter moins d'erreurs que celui du Vatican.

La Curne de Sainte-Palaye et, après lui, Daunou s'étaient déjà occupés de la Philippide, l'un dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* l'autre dans l'*Histoire littéraire;* les conclusions de M. P. sont souvent, et non sans raison à ce qu'il semble, en contradiction avec celles de ce dernier. C'est ainsi que le savant allemand maintient l'authenticité des sommaires en vers placés en tête de chaque chant. Les doutes de Daunou ne portaient que sur cette circonstance, à savoir que, d'après les distiques qui servent d'épilogue, les sommaires ou *catalogi* ne doivent pas être compris dans le nombre total des vers de la Philippide donné dans ces distiques. Mais le seul fait que les distiques les mentionnent pour les excepter, est la meilleure réponse à l'objection de Daunou. C'est à tort aussi que Dom Brial et, après lui, Daunou croyaient que la Philippide avait été commencée en 1215, publiée en 1220, et qu'ils supposaient qu'elle avait reçu, après la mort de Philippe-Auguste, des additions contenant le récit de cette mort et des obsèques du roi. Or toutes ces prétendues additions existent déjà dans la rédaction A; de plus il n'y a pas un mot dans tout le poème qui indique qu'il ait été terminé avant la mort de Philippe. Les vers

Quemque illo vivente librum finire putasti
Exequialis honor fac terminet..... (XII, 484)

prouvent seulement que Guillaume le Breton l'avait commencé du vivant du roi et qu'il avait espéré l'achever avant la fin de celui-ci. Par une judicieuse interprétation des distiques finaux qui se trouvent dans toutes les rédactions, M. P. parvient à désigner 1225 comme l'année dans laquelle a été terminée la rédaction A. Comme on sait que cinq ans ont été employés à la composer, elle a dû par conséquent être commencée en 1220; quant à la récension B, elle se place dans les premiers mois de 1226.

Guillaume a fait des remaniements dans le courant même de la composition de la première rédaction; il nous l'apprend lui-même à la fin du VIIe livre lorsqu'il déclare avoir l'intention de composer un poème en dix livres sur le modèle de l'*Alexandréide* à moins qu'une circonstance imprévue ne lui fasse pousser son ouvrage plus loin. Cette circonstance imprévue, qui peut être vraisemblablement la mort de

Philippe-Auguste, était déjà survenue lorsqu'il écrivait la fin du IXe livre, car, dès cet endroit, il annonce qu'un onzième livre suivra le dixième. De plus les trois derniers vers du *Catalogus materie libri sexti* n'ont aucun rapport avec le contenu du sixième livre.

Obsidet Andelii quod dicitur Insula castrum,
Arturique studet ultor necis esse Philippus
Cujus nocte parat irrumpere castra Johannes.

Ces vers sont bien plutôt un résumé des 252 premiers vers du IIIe livre, le premier se trouve même répété dans le sommaire de ce chant. Comme le VIe livre est le plus court de tous puisqu'il ne contient dans son état actuel que 605 vers, M. P. est amené à supposer que les 252 premiers vers du livre VII appartenaient primitivement au livre VI, puis que l'auteur les a déplacés et qu'il a oublié d'effacer dans le sommaire les trois vers qui s'y rapportaient.

Après avoir, ainsi d'ailleurs que l'avaient fait ses devanciers, relevé dans la Philippide les renseignements relatifs à la personne même de Guillaume, M. P. passe à la recherche des sources latines auxquelles le poète a puisé. Celui-ci en indique bien quelques-unes telles que Lucain, Virgile, Stace et Ovide parmi les anciens, Gautier de Lille, Pierre Riga et Giles de Paris parmi ses contemporains; il cite encore parmi les œuvres en prose la Bible et César; mais par un examen attentif de la Philippide, M. P. s'est convaincu que le chapelain de Philippe-Auguste a encore connu plusieurs autres auteurs, et il répartit toutes ces sources en trois classes selon qu'elles ont été plus ou moins familières à Guillaume le Breton. En première ligne viennent Virgile, Gautier et Ovide; puis Lucain, Stace, Pierre Riga, Giles de Paris ainsi que Juvénal, Prudence et Claudien; enfin dans la troisième classe se placent Horace, Pindarus Thebanus, Sedulius, etc. M. P., qui prouve d'ailleurs dans toute cette partie de son travail une profonde connaissance des sources poétiques latines de l'antiquité et du moyen âge, propose d'ajouter encore les noms de plusieurs poètes que des analogies d'expression pourraient désigner comme ayant servi de sources à Guillaume; comme je suis malheureusement loin d'avoir sa compétence en ces matières, et comme plusieurs de ces analogies pourraient bien être fortuites[1] ou ne pas provenir d'un emprunt direct, je vais les reproduire sans commentaires en laissant à de plus autorisés le soin de se prononcer sur la justesse de ces conjectures. Ces noms proposés

1. Telle est par exemple celle qui existe entre ce vers de Guillaume le Breton :

Lausannam et summo pendentes colle Gebennas.

et ce vers du *Ligurinus* de Gunther :

Lausannam gelidaque sitas in rupe Gebennas.

(Voy. Pannenborg, p. 22-23.)

quelquefois sous une forme dubitative sont ceux de Gunther, Pierre d'Ebulo, Giles de Corbeil, Dionysius Cato, Martianus Capella, Boèce, Fortunat, Hildebert du Mans, Plaute, Térence, Perse, Pétrone et Sénèque. Quant aux sources en prose, M. P. a reconnu l'emploi de la Vulgate, des Pères de l'Église, de divers écrits grammaticaux, de chroniques, des Pandectes, des œuvres de César, Tite-Live, Salluste, Cicéron, Végèce et enfin de Merlin dont le nom est même cité.

Des observations sur la langue, la métrique et sur les procédés narratifs et littéraires de Guillaume le Breton terminent cet intéressant travail. Que M. P. me permette de signaler en finissant une inexactitude qui dépare l'une des remarques qu'il a été le premier à faire. Les lettres initiales des huit premiers chants de la Philippide forment bien le mot PHILIPVS, mais il se trompe lorsqu'il dit (p. 13) que le neuvième commence par *E*[*st*], le dixième par *Christ*[*ianissimus*] et le onzième par *Rex*; par contre, le premier mot du douzième est bien *Francorum*. Or, dans tous les mss. cités par M. P., mss. que j'ai eu moi-même l'occasion de collationner, voici quels sont les premiers mots des IXe, Xe et XIe chants : *R*[*ex*], *E*[*olus*], *X*[*pistophori*], ce qui donne pour l'ensemble des douze chants : *Philipus rex Francorum* et non *Philipus est christianissimus rex Francorum*. Mais c'est là une inadvertance bien minime et qui n'ôte rien à la valeur de l'étude de M. Pannenborg.

H. François Delaborde.

Ch. Molinier. **L'inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle.** Etude sur les sources de son histoire. Paris, Fischbacher, 1880. — In-8°, xxvii-484 pages [1].

Le titre de cet ouvrage n'en indique pas le contenu d'une manière suffisamment claire. Ce que nous offre en réalité la thèse de M. Ch. Molinier, c'est 1° une étude sur les sources, ou plutôt sur certaines sources de l'histoire de l'inquisition dans le midi de la France, 2° une étude sur les juges de l'inquisition, sur la procédure inquisitoriale, sur les peines infligées par l'inquisition. Cette seconde étude ne se fonde pas, comme on pourrait s'y attendre, sur tous les documents qui peuvent servir à éclairer le sujet, ni même sur tous ceux de ces documents qui ont été étudiés dans la première partie du livre : elle se fonde sur un seul de ces documents, à savoir le registre de l'inquisition de Carcassonne, conservé à la bibliothèque de Clermont et dont la Bibliothèque nationale possède, sous le n° 139 des nouvelles acquisitions du fonds latin, un fac-similé photographique. Il tombe sous le sens que l'étude de la procédure inquisitoriale et de ce qui s'en suit, eût gagné à être faite d'après tous les documents accessibles et non pas d'après

1. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris.

un seul; toutefois, au lieu d'insister sur cette critique trop facile et dont on entrevoit toutes les conséquences, il convient de faire remarquer que cette partie du travail de M. Ch. Molinier n'est qu'accessoire; le sujet principal est la description et l'examen plus ou moins bien détaillé des registres de l'inquisition qui nous sont parvenus; l'étude de la procédure n'est donnée que comme un développement, fort considérable à la vérité, de la description du registre du tribunal de Carcassonne. Il n'en est pas moins certain qu'il y a là dans la disposition du sujet un défaut très sensible. Les documents dont la description constitue proprement le sujet de la thèse sont les suivants :

1. Enquêtes de Bernard de Caux et de Jean de Saint-Pierre, 1245-1246. (Bibl. de Toulouse, ms. 155.) P. 163-196.

2. Le registre du greffier du Tribunal de l'inquisition de Carcassonne, 1250-1258. (Bibl. de Clermont-Ferrand.) — P. 261-272.

3. Le registre de l'inquisition de Toulouse, 1254-1256; fragment consistant en cinq feuillets doubles. (Arch. de la Haute-Garonne, fonds des Dominicains.) — P. xx, 11, 12, 237-57.

4. Le procès de l'inquisition d'Albi, 1299-1300. (Bibl. nat. lat. 1147.) — P. 79-105.

5. Le registre de Geoffroi d'Albis, 1308-1309. (Bibl. nat. lat. 4269.) P. 107-161.

6. Le registre de Bernard Gui, 1308-1323, publié par Limbosch à la suite de son *Historia inquisitionis* (Amsterdam, 1692, in-fol.)—P. 5-11.

7. La *Practica* de Bernard Gui, début du XIVe siècle. (Bibl. de Toulouse, mss. 121 et 267.) — P. 197-235.

8. Documents variés d'époques diverses conservés dans la collection Doat, à la Bibliothèque nationale. P. 34-40.

En outre l'auteur mentionne ou analyse un certain nombre de documents imprimés ou inédits, tels que certaines pièces du Trésor des chartes, le procès du frère mineur Bernard Délicieux, etc.

Il semble que l'ordre à suivre dans l'étude de ces documents ne pouvait être que l'ordre chronologique. Peut-être cet ordre aurait-il pu être combiné avec l'ordre géographique. On aurait pu classer séparément les registres provenant de l'inquisition de Toulouse et ceux de l'inquisition de Carcassonne. M. Molinier a suivi un plan tout différent, et qui, il faut le dire, a introduit une grande confusion dans tout son travail. Il a divisé son livre en trois parties. Dans la première il s'occupe des « documents déjà publiés » : c'est le premier chapitre; puis, au second chapitre, des documents qui nous sont parvenus par des copies. Enfin la seconde et la troisième partie sont consacrées aux « originaux proprement dits », la troisième partie étant, comme je l'ai dit plus haut, tout entière occupée par la description du registre du tribunal de Carcassonne et par les recherches diverses que l'auteur a jointes à cette description. M. Molinier n'a donc pas compris que des sources historiques doivent être classées d'après leur nature, leur origine, leur date, nullement d'après l'état matériel sous lequel elles se

présentent à nous. La première conséquence de cette disposition si malheureuse est qu'il est impossible de se former une idée nette de l'ensemble des documents étudiés, de leur suite, de leurs lacunes, sans refaire, mentalement au moins, le plan du livre. Une autre conséquence est que l'auteur, se trouvant en présence d'un texte qui a été édité partiellement, qui par conséquent appartient à la fois à la catégorie des « documents déjà publiés » et à celle des « originaux proprement dits », est obligé d'en parler à deux reprises (voir ci-dessus le n° 3). Enfin, le plan général étant totalement défectueux, les détails n'arrivent pas à se classer selon un ordre satisfaisant : à tout instant des faits importants sont amenés par un détail insignifiant, ou énoncés en note faute de pouvoir se caser convenablement dans le texte. C'est ainsi que les biographies des principaux inquisiteurs sont distribuées par tout le volume au hasard des documents qui les mentionnent. Ajoutons que l'exposition de M. Molinier, pleine de répétitions qui sont la conséquence des défauts du plan, est généralement longue et pénible. La publication intégrale du registre de Carcassonne (ci-dessus n° 2) n'eût guère demande plus de place que les analyses que M. Molinier en a tirées et que les réflexions qu'il y a jointes.

Ces critiques faites, il n'est que juste de reconnaitre que le travail de M. Molinier est exécuté avec soin et conscience. L'auteur insiste un peu trop dans son introduction sur le préjugé d'après lequel les archives de l'inquisition du midi de la France auraient été entièrement détruites, et ne seraient plus représentées que par quelques copies partielles. Il n'est pas exact de dire (p. xxv) que M. Germain ait admis ce préjugé. Il n'est pas équitable de reprocher à M. Hauréau (p. xxvi), qui ne s'occupait que d'un point spécial de l'histoire de l'inquisition, de n'avoir pas connu tout ce que les bibliothèques et les archives de Paris et des départements renfermaient de débris des archives inquisitoriales. Le même reproche, adressé à M. Schmidt dont le livre excellent remonte à 1849, n'est pas mieux fondé. M. Schmidt, travaillant à Strasbourg, n'a guère pu mettre directement à profit nos collections manuscrites, et il s'est surtout servi des extraits de Doat que lui a communiqués M. Guessard[1]. Toutefois, sans qu'il y ait à proprement parler aucune découverte dans l'exposé auquel se livre M. Molinier, il est vrai de dire qu'il connait mieux qu'aucun de ses devanciers l'état actuel des archives de l'inquisition, qu'il a apporté un soin méritoire à identifier les personnages et les lieux mentionnés dans les documents dont il s'occupe, que son appréciation des procédés de l'inquisition, tout en manifestant l'horreur que de tels actes doivent inspirer à tout honnête homme, se contient toujours dans les limites dont un érudit ne doit pas sortir. En somme, il y a dans cette thèse de très bonnes recherches auxquelles il n'a manqué, pour constituer un bon livre, que d'être présentées avec plus de concision et de méthode[2].

1. Voyez la Préface de l'*Histoire et doctrine des Cathares*, p. vii.
2. Depuis que ce compte-rendu a été rédigé et adressé à la *Revue*, M. l'abbé

Monumenta historiae hellenicae. — Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge publiés sous les auspices de la Chambre des députés de Grèce, par C. N. Sathas. — Première série. Documents tirés des archives de Venise (1400-1500). Paris, Maisonneuve, in-4°, XXXIX-344 p.

Ce volume est le premier tome d'un récit qui en comprendra une dizaine. Nous le devons à la munificence de la Chambre des députés de Grèce qui a voulu doter son pays de ses *Monumenta historica*. On ne peut assez féliciter les représentants du noble peuple grec d'avoir consacré un subside abondant à cette grande publication. Au début de ce siècle les philhellènes cherchaient à exciter les sympathies de l'Europe en rappelant les glorieuses traditions de la Grèce antique. De nos jours, la Grèce appelle de nouveau sur elle l'attention de l'Europe. Elle vient d'obtenir, grâce aux puissances, une extension de territoire. Le moment est bien choisi pour renouer les temps présents aux temps passés, en ressuscitant l'histoire oubliée de la Grèce pendant les longs siècles de la domination turque.

Tel est le but que se propose M. Constantin Sathas qui a osé entreprendre seul une œuvre aussi considérable. Au surplus M. S. n'en est pas à ses débuts. L'auteur de la *Bibliotheca Graeca medii aevi* est un chercheur infatigable. Son savoir étendu, sa profonde connaissance du moyen âge, son ardeur à mettre au jour tous les documents inédits relatifs à la Grèce, enfouis encore dans tant de bibliothèques, le désignaient mieux que personne au choix si flatteur dont l'ont honoré les députés de son pays.

En ouvrant un recueil de documents inédits, on s'attend à trouver dans la préface une sorte d'extraits des pièces les plus curieuses, et comme la fleur du sujet. Ici ce n'est pas le cas; et ce chapitre préliminaire est complètement en dehors des documents publiés. C'est sans doute pour répondre à l'attente des députés de la Grèce que M. S. a cherché dans sa préface à prouver *la perpétuité et la pureté de l'hellénisme* pendant tout le moyen âge. L'empire grec a vécu et non sans honneur durant ces longs siècles. Constantin Porphyrogénète, Romain Diogène et Michel Paléologue, ont été des souverains de grande valeur. Au quinzième siècle particulièrement, cet empire se relève pour la dernière fois, avant sa chute définitive. L'empereur Manuel intervient dans les querelles des Turcs et recouvre beaucoup de places maritimes, ainsi que Thessalonique et le Péloponèse. Son fils Jean II entraine au concile de Florence tout le clergé oriental docile ou soumis. Enfin l'éclat littéraire est plus brillant que jamais, les rhéteurs comme les deux Chrysoloras, les philosophes comme Pléthon, les théologiens comme Marc d'Ephèse,

Douais a signalé dans un travail sur les sources de l'histoire de l'Inquisition (*Revue des questions historiques*, 1er oct. 1881) un petit nombre de documents qui ont échappé à M. Molinier.

Bessarion et Georges Scholarius, les historiens comme Ducas, Chalcocondyle et Critobule éclipsent leurs rivaux d'Occident. C'est un grand siècle littéraire qui prépare dignement la Renaissance[1]. M. S., en nous présentant ce tableau, aurait eu l'avantage de nous faire entrer au cœur même des questions que les documents inédits sont appelés à éclaircir.

Au contraire, il s'attache à des questions qui nous semblent bien secondaires. Il cherche surtout à prouver, avec un grand luxe de développements, que les Slaves n'ont jamais pénétré dans le Péloponèse. C'est pour lui une sorte d'article de foi. Sans doute de nombreux textes mentionnent leur présence dans ce pays et les régions qu'ils y occupent. M. S. fait les plus grands efforts pour détruire ces textes ou pour les interpréter. Il arrive à cette conclusion que les peuples soi-disant slaves, qui ont vécu mêlés aux Tzaconiens et aux Maniotes, sont en réalité des Albanais. Son principal argument c'est que les noms des chefs et des localités dans cette partie du Péloponèse sont bien réellement d'origine albanaise. Nous devons avouer que la discussion si complète de M. S. ne nous a pas convaincu. Nous lui concéderons volontiers que des familles albanaises ont pu venir s'établir dans le Péloponèse à différentes époques. Ceux qui considèrent les Albanais comme d'anciens Pélasges n'ont même pas besoin d'admettre une invasion. Mais les Slaves y sont certainement venus et y ont fondé des établissements. La linguistique elle-même le prouve. Quelle est l'origine des noms de villes qui se terminent en *iza* comme *Tripoliza?* Tout le monde sait que cette terminaison est celle des diminutifs slaves, et qu'elle n'est réductible à aucune autre langue. M. S. nous fournit lui-même de nombreux exemples de ces terminaisons Dans le beau portulan vénitien qu'il publie en tête de son premier volume, je relève les localités suivantes : Nostiza, Snigliza, Stemiguiza, Coziza, situées tout autour des montagnes de l'Arcadie. Sont-ce là des noms albanais ? En Grèce la diversité des noms vient de la multiplicité des invasions qui ont laissé leur trace, chacune dans quelque coin du pays, et la division extrême du sol.

Les Slaves y sont venus comme tant d'autres peuples; et, bien qu'ils se soient fondus parmi les Hellènes, leur trace est cependant reconnaissable aux noms qu'ils avaient donnés à quelques-uns de leurs établissements et qui ont persisté à travers les âges.

Signalons encore dans cette préface des recherches curieuses sur le nom de Morée appliqué au Péloponèse. On sait les étymologies plus ou moins étranges qui ont été proposées. On a dit que Morée est la traduction de ἡ Μωρέα, le mûrier, et que ce nom fut donné au Péloponèse, soit à cause de sa forme, qui rappelle celle de la feuille de mûrier, soit parce que le mûrier a été connu sur ce sol à l'origine. Mazaris préten-

1. Nous avons esquissé quelques traits de ce tableau dans notre livre sur le cardinal Bessarion (v. liv. Ier, ch. 2 et 4).

dait même au quinzième siècle que Morée vient de ὁ μόρος la mort!

L'explication de M. S. nous semble plus naturelle et plus vraie. Il y avait au treizième siècle sur la côte de l'Elide une ville appelée Μορηᾶς : cette ville a donné son nom d'abord au littoral voisin, puis à toute la côte occidentale du Péloponèse, puis au Péloponèse lui-même. Ainsi le nom de France donné d'abord au pays situé entre Paris et Saint-Denis s'est étendu d'abord à l'Ile-de-France, puis à tout notre pays.

Arrivons au recueil lui-même. Nous aurions aimé à savoir d'où sont tirées les pièces qu'il contient, quelle méthode l'auteur a suivie pour les classer, et dans quelles circonstances elles ont été copiées. M. S. nous promet de nous renseigner sur tout cela dans la préface du second volume. Nous lui ferons volontiers crédit, et nous allons chercher en attendant à faire connaître sa méthode. M. S. réunit tous les documents relatifs à l'histoire générale de la Grèce au quinzième siècle, sauf ceux qui se rapportent à la Crète, qui sont très nombreux et qui pourraient faire l'objet d'un recueil spécial. Beaucoup de ces documents se rapportent à l'histoire du Péloponèse. Cependant quelques-uns (nos 48, 76, 89, 92, 109, 113, 153, 157 etc.) concernent Constantinople, Corfou, Salonique, Négrepont, etc. Ils sont tous tirés des registres des *Secreti* que M. S. appelle d'une façon assez impropre *cancellaria secreta*[1]. Il a eu tort de ne puiser qu'à un seul recueil à la fois. Quand il arrivera à la collection du *Senato misti* et à celle du *Senato mare*, il sera obligé de faire deux autres recueils pour les documents de ce même quinzième siècle. Si bien que le savant qui voudra connaître les sources de l'histoire de la Grèce à cette époque devra feuilleter trois volumes différents comme s'il était aux archives mêmes de Venise. Ce grand recueil aurait été bien plus utile à l'historien et bien plus facile à consulter, si M. S. s'était donné la peine d'intercaler à leur date chacun des documents, quelle qu'en fût la provenance. Il n'eût eu ainsi qu'une série chronologique au lieu de trois séries parallèles. Les recherches eussent été singulièrement facilitées. Par exemple, on trouve dans les *Commemoriali* (t. XV, f° 89) le traité même conclu en vue de la croisade de 1464 entre la république de Venise et le célèbre Pandolpho Malatesta qui était chargé de diriger l'expédition. Ce traité ne devait-il pas venir à la date du 17 mars de cette année 1464 dans le recueil des *Monumenta* avant la *commissio generalis* (n° 162) qui y est citée? On pourrait multiplier à l'infini les exemples de ce genre.

En outre nous trouvons dans le volume publié des lacunes assez longues, c'est-à-dire des périodes étendues soit complètement vides, soit à peu près dénuées de documents. Il n'y en a qu'un seul de 1487 à 1499; il n'y en a aucun dans les années 1444-1451, 1457-1461, 1473-1480. Cela fait trente ans, presque un tiers du siècle, pendant

1. Les registres portent eux-mêmes le titre de *liber secretorum*. L'on sait d'ailleurs que la *cancellaria secreta* contenait toutes les pièces politiques des différents dépôts.

lesquels le recueil si chargé pour d'autres années est absolument muet. Serait-ce que l'action politique du sénat de Venise en Orient se serait arrêtée pendant ces différentes années ? ou que cette république méticuleuse et paperassière aurait négligé de faire consigner dans ces archives les documents de cette politique ? Aucune de ces deux explications n'est plausible. Il faut admettre dès lors, ou que ces pièces se trouvent dans d'autres recueils que les *secreti*, ou que M. S. en ayant trouvé quelques-unes dans les *Secreti* les a négligées comme peu importantes.

Dans le premier cas M. S. se réserve évidemment de combler ces lacunes grâce aux documents qu'il empruntera aux collections des *Senato misti* et des *Senato mare*. Il aurait mieux fait encore une fois de les insérer à leur place dans ce premier volume. Il est exposé d'ailleurs à négliger encore d'autres documents puisqu'il ne compte pas puiser aux deux autres recueils des *Commemoriali* et des *Dispacci*. Cependant les *Commemoriali* présentent un intérêt capital pour le xve siècle ; et à partir de 1595 les *Dispacci* contiennent les *relazioni* des ambassadeurs de Constantinople. Ces deux recueils devraient donc être mis à contribution pour la grande publication des *Monumenta hellenicae historiae*.

Si au contraire les documents relatifs aux années qui manquent se trouvent aux *Secreti*, nous pourrons demander à M. S. d'après quelles règles il a inséré certaines pièces et exclu les autres. Nous ajouterons que ces choix et ces exclusions ne nous semblent pas toujours suffisamment justifiés. Ainsi aux n°s 109 et 113 se trouvent des ouvertures pour des traités de paix entre la république et les Turcs (1424-1425). Ces négociations sont sans grande valeur. Au contraire les négociations de l'année 1454 sont beaucoup plus sérieuses. On y trouve un document très curieux qui comprend : 1° En latin, les instructions du Sénat à Marcello pour obtenir des Turcs les meilleures conditions possibles, mais avec l'ordre de céder tout ce que les Turcs exigeront, même un tribut de 300 ducats ; 2° en italien, le projet de traité débattu entre le grand vizir et l'ambassadeur Marcello ; 3° en latin, le détail des modifications que l'ambassadeur doit réclamer au grand vizir sur différents articles. Fallait-il omettre dans le recueil des *Monumenta* ce premier traité si important de Venise avec le sultan ? De même, à propos du projet de croisade de 1463-1464. M. S. publie des *commissions* envoyées au proviseur du Péloponèse, au capitaine général des mers et à Pandolpho Malatesta, capitaine des troupes de débarquement (n°s 161-170) ; il néglige la correspondance avec Loredano, pour lui donner l'ordre de commencer les hostilités (28 juillet-1er août-6 octobre 1463) ; il omet le traité d'alliance avec Scanderberg (13 décembre), et enfin les commissions à Ursati Giustiniani et au capitaine général des mers, du 10 janvier et du 1er février 1463 (c'est-à-dire en réalité 1464). Pourquoi publier les unes et point les autres, alors surtout que quelques-unes des pièces négligées présentent plus d'intérêt que celles qui ont été insérées dans le recueil ?

On aurait donc pu souhaiter dans ce volume un groupement rigoureusement chronologique de toutes les pièces, quelle qu'en fût l'origine, et un choix plus justifié et plus sévère pour celles qui seraient insérées. La pièce n° 157 par exemple où le sultan invite la république de Venise devenue son alliée à se réjouir à l'occasion du mariage de son fils, n'est pas d'une importance capitale pour l'histoire de la Grèce [1]. Mais M. S. est un érudit et un chercheur; il se résout difficilement à sacrifier une pièce curieuse, même d'intérêt secondaire, dont il a fait la découverte. Ce n'est pas nous qui nous plaindrons que la moisson soit trop abondante.

D'ailleurs ce volume a été publié avec le plus grand soin. M. S. y a joint une table des matières qui porte la date et l'indication sommaire de chaque document, et en outre un lexique des noms propres, de telle sorte que l'ouvrage est très facile à consulter. Il rendra les plus grands services à la science. Il sera indispensable à tous les savants qui s'occupent de l'histoire de la Grèce moderne et des Turcs. Il jettera un jour nouveau sur les attributions des nombreux fonctionnaires de Venise en Orient et sur la politique orientale de la république. Remercions donc M. Constantin Sathas d'avoir prouvé que le peuple grec doit avoir aussi ses *Monumenta* et souhaitons-lui de venir à bout de la longue et difficile tâche qu'il a assumée et qu'il est fort capable de mener à bien.

Henri Vast.

Kaiser Akbar : ein Versuch über die Geschichte Indiens im XVI Jahrhundert, von Graf F. A. von Noer. Leiden, Brill, 8°, 1880-81, tome I en deux livraisons.

Feu Blochmann, dont la mort prématurée nous a privés d'excellents travaux, professait pour Akbar un enthousiasme, d'ailleurs justifié, qu'il a fait partager à M. le comte de Noer : celui-ci a voulu étudier de plus près le caractère et l'histoire de son héros, et c'est de ses recherches qu'est né ce livre. La partie que nous en avons sous les yeux s'arrête à l'année 1585 environ, c'est-à-dire comprend à peu près la moitié du règne le plus brillant de la dynastie mogole dans l'Inde; un peu moins du premier quart du volume est destiné à faire connaître l'Inde et les origines de la conquête depuis Bâber. C'est un tableau animé de l'histoire et des mœurs d'une intéressante période, au début de laquelle on se heurte, il est vrai, à ces intrigues de palais et de harem, à ces révoltes de seigneurs féodaux qui constituent comme l'essence de l'histoire musulmane, mais où il se trouve autre chose. Akbar tenait du Joseph II et du Henri VIII, et nombreuses sont ses

1. Cette pièce est une des seules que M. S. ait tirées du recueil des *Commemoriali*.

réformes administratives et religieuses, dont l'histoire est exposée d'une manière claire et vivante. L'auteur est d'ailleurs un esprit assez libre pour juger avec impartialité, peut-être même un peu trop favorablement, les tentatives du seul prince philosophe, ou à peu près, qui ait régné chez les musulmans. Ce n'est pas à dire que nous ayons là une histoire définitive : d'une part, M. de N. n'a consulté que les ouvrages européens ou les chroniques indigènes traduites, — *Akbar Nâmeh, Aïni Akberi,* le recueil d'Elliot A. Dowson — qu'il connait d'ailleurs bien et dont il a tiré un bon parti, et, d'autre part, les références, bien que plus nombreuses dans la deuxième livraison, ne sont pas assez détaillées pour permettre au lecteur un contrôle suffisant. Pour ce qui a trait au régime foncier, M. d'Ohsson aurait pu fournir d'intéressants rapprochements avec les autres pays musulmans; la question des traductions d'ouvrages chrétiens exécutées par les missionnaires catholiques méritait plus qu'une simple allusion; nous tenons pour démontré que les mémoires de Timour sont apocryphes, etc.

Nous espérons que l'auteur joindra à son second volume un index général qui facilite les recherches. Les fautes d'impression, sans être bien nombreuses, nous rappellent que les impressions allemandes sont d'ordinaire bien plus correctes.

E. Fagnan.

Lettres et Mémoires de Marie, reine d'Angleterre, épouse de Guillaume III. Paris, Fischbacher, 1879.

Ce recueil publié par la comtesse de Bentinck, et tiré des papiers de Charlotte-Sophie, comtesse de Bentinck, renferme des documents dont quelques-uns sont de la plus grande importance. Nous devons d'abord signaler une lettre du roi Jacques II à sa fille, la princesse d'Orange, pour l'engager à embrasser la religion catholique. On sait que le roi d'Angleterre avait la manie du prosélytisme et qu'il mandait souvent dans son cabinet ceux qu'il espérait convertir, pour discuter avec eux. C'est de là qu'est venu le mot *closeting* usité à cette époque pour désigner cette propagande personnelle. Nous ne savons pas si le roi Jacques était bien persuasif dans ses entretiens; il l'est peu dans ses lettres; et la princesse Marie au moins ne se laissa pas convaincre et repoussa ses entretiens avec une respectueuse fermeté. Elle était une protestante convaincue, et d'une piété ardente, comme on peut s'en convaincre, non seulement par sa réponse à Jacques II, mais par ses lettres à son mari, et aussi par ses méditations pleines de ferveur. « Quelles grâces dois-je rendre, oh! mon âme, à ton Seigneur pour toutes ses bontés! Elles sont en effet nouvelles chaque matin et je puis bien dire : c'est ta miséricorde, oh! Seigneur! que nous ne sommes point consumés, parce que ta compassion ne manque jamais. Mais qu'est-ce que nous sommes, ton pauvre peuple pécheur de ce païs! Quel est mon époux? et que

suis-je, que nous recevions tant de grâces.? Oh ! mon Dieu, à toi en est toute la gloire. » Elle ne remercie pas seulement Dieu, elle a peur du diable et se plaint d'être souvent tourmentée par ses tentations. Mais ce qui la préoccupe constamment, c'est le triomphe de la religion protestante, triomphe d'autant plus cher à son cœur que la cause du protestantisme est en même temps celle de son époux, pour lequel elle manifeste toujours le plus vif attachement. On peut suivre dans ses lettres les émotions qu'elle éprouve quand Guillaume part pour l'Angleterre. Elle est également préoccupée pendant la guerre d'Irlande dont elle suit les péripéties avec la plus vive anxiété. « Ayant appris hier au soir que les Français sont prêts de sortir, cela me fait trembler pour mon époux, sa chère personne étant mon principal soucy. Je n'aime point à penser à toutes ces choses, et je loue mon Dieu de ce que je me tienne dans l'attente avec aussi peu de frayeur et espérance qu'il est possible. Mais, depuis ces deux jours, ma crainte s'augmente et à tout moment je dois m'attendre d'apprendre quelque chose de nouveau, et toute mon occupation est à présent de m'y préparer et de considérer que, quoyque ce puisse être, il vient de la part de Dieu, auquel nous en devons rendre la gloire, ou nous soumettre avec humilité. Oh ! mon Dieu ! fais-moy la grâce de porter, ainsi que je le dois, quoy que ce soit qu'il te plaise d'ordonner. Il t'a plu souvent de m'envoyer dans ta miséricorde des méchantes nouvelles, lorsque j'étais le plus en état de les recevoir, sçavoir quand je m'approchay de ta Sainte Table et que mon cœur est plus libre du monde et mon esprit plus attaché sur toi ; et lorsque je vay pour recevoir ces otages de ton amour qui nous remplit le plus de grâces de toute espèce. Je ne sçay si c'est ta volonté d'en user encore de même avec moy, mais permetz-moy, en attendant, que je te supplie de vouloir combattre pour ceux qui combattent pour nous, puisque c'est tout un ou la même chose pour toi de nous délivrer par un grand ou par un petit nombre. Oh ! montre ta puissance et délivre le petit nombre de ceux qui sont devant Dunkerque, et donne-leur la victoire par ta volonté. Dirige M. Russel en ce qu'il doit faire, donne-luy et à tous ceux qui sont avec luy, sagesse et valeur et tel succès qui puisse être glorieux à ton saint nom. Regarde avec un œil de compassion ceux qui sont en Irlande, et, si c'est ta volonté, mets fin à cette malheureuse guerre. Bénis pour cette fin les efforts de notre général, M. de Ginkle, et les autres qui sont employés à cette œuvre. Donne-leur à tous tout ce que tu vois dont ils ont besoin pour une affaire aussi grande et importante, mais surtout bénit mon époux. Je te supplie en toute humilité que son arme soit liée dans le faisceau des vivants. Préserve sa personne de tout danger et dommage. Oh ! mon Dieu ! si c'est ta volonté, achève l'œuvre que tu as commencée par lui, qu'il soit entre tes mains l'instrument pour rendre la paix à ton Sion, et relever les murailles de ton Jérusalem. Oh ! mon Dieu ! ne regarde point nos péchés, mais fais-le pour l'honneur de ton grand nom, et, par ta miséricorde prends garde à ton oint. Pardonne moy, ta

servante indigne, si j'ai été trop particulière ; je finis le tout avec cette résignation parfaite que mon Sauveur a enseignée et mis lui-même en pratique. Non ma volonté, mais ta volonté soit faite en général. »

Nous aimons moins, quoiqu'elle ait aussi son intérêt, la correspondance de la princesse Marie avec sa sœur Anne, qui avait épousé Georges de Danemark. Le sujet même des lettres échangées entre elles est assez peu honorable. Il s'agit du dernier enfant de Jacques II, de ce pauvre prince de Galles, né au moment même où son père allait perdre son trône et destiné à trouver dans l'exil une vie pleine de déceptions. La naissance de cet enfant était si contraire aux espérances des protestants qu'ils refusèrent d'y croire. Tous crièrent à la supercherie et portèrent contre la reine une accusation dont la fausseté est aujourd'hui reconnue par les protestants les plus entêtés. Il est vrai que les catholiques, par leur joie inconsidérée, par leur affectation à voir un miracle dans une naissance qui n'avait rien que de très naturel, puisque la reine avait déjà eu plusieurs enfants, contribuèrent eux-mêmes à exciter et à fortifier les soupçons de leurs adversaires. Ces soupçons étaient naturellement partagés et par la princesse Marie et par la princesse Anne à qui cette naissance inattendue fermait le chemin du trône. Aussi les lettres qu'elles s'écrivent en ce moment sont-elles uniquement consacrées à des détails sur les couches de la reine, sur les incidents qui ont précédé et suivi l'accouchement, sur les manœuvres qui peuvent avoir été employées pour préparer et faire accepter une supposition d'enfant. Deux femmes du peuple craignant de perdre un héritage impatiemment attendu ne s'exprimeraient pas autrement. Dans la lettre que nous avons citée, on a pu s'étonner de voir que la princesse d'Orange, tout entière à son affection pour son mari, ne songe pas un instant que son père commande l'armée ennemie, qu'un hasard peut mettre en présence deux hommes qui lui doivent être également chers ; mais ici les sentiments de famille sont complètement supprimés. Ni l'honneur de la reine, ni celui du roi Jacques, ni la protection due à cet enfant qui est leur frère, ne touche un moment ni Anne, ni Marie, n'excite leurs scrupules ou n'arrête leurs soupçons. Il est vrai qu'il s'agit d'une couronne et l'on sait, nous en avons vu nous-mêmes d'excellents exemples, combien en ce cas les accusations les plus injustes sont facilement accueillies par ceux mêmes qui devraient être les premiers à les repousser. C'est une des fatalités de la condition royale que certains mauvais sentiments s'y développent avec plus de vivacité qu'ailleurs. Il ne nous déplait pas de constater que par ce côté au moins les princes sont au niveau du commun des mortels, quand ils ne sont pas au-dessous.

Hermile Reynald.

History of the english people, by John Richard GREEN. Vol. III (1879), VII-451 p.; vol. IV (1880), VI-519 p. in-8° (avec un index). Londres, Macmillan and C°. Pr. 16 sh. chaque.

La *Revue historique* a consacré un article spécial aux deux premiers volumes de l'Histoire du peuple anglais par M. Green (IX, 199). L'ouvrage est aujourd'hui complet en 4 vol., et il a permis de porter un jugement d'ensemble sur cette œuvre inégale, mais, somme toute, vraiment remarquable.

Nous n'avons d'ailleurs pas d'observations générales à ajouter à celles que nous avons présentées dans un précédent article. Les mêmes qualités et les mêmes défauts signalés dans les deux premiers vol. se retrouvent dans les deux autres : divisions arbitraires du sujet, composition parfois défectueuse, erreurs matérielles, mais aussi beaucoup de vie, d'intelligence historique, enfin d'éminentes qualités littéraires, qui assurent au livre de M. Green une place honorable à côté des essais de Macaulay.

M. Green divise en 3 grandes sections l'histoire du peuple anglais de 1603 à 1815 : 1° L'Angleterre puritaine, 1603-1660 ; 2° La Révolution, 1660-1760; 3° L'Angleterre moderne, 1760-1815. L'auteur serait sans doute fort embarrassé de justifier ces divisions, et il serait facile de le mettre en contradiction avec lui-même. N'écrit-il pas (III, p. 326) : « L'entrée de Charles II à Whitehall (1660) marque un changement profond et durable dans le tempérament du peuple anglais ; c'est à ce moment que commence l'Angleterre moderne.... » ? Pourquoi dès lors l'Angleterre moderne ne commence-t-elle qu'en 1760 ? Comment d'autre part comprendre que la Révolution anglaise s'accomplisse pendant les cent années qui s'étendent de 1660 à 1760 ? N'apprend-on pas dans tous les livres, et n'est-il pas vrai que la Révolution se termine précisément à cette date de 1660 ? Il serait facile de multiplier les critiques de cette sorte ; mais il suffit de renvoyer le lecteur aux tables des matières ; au premier coup d'œil, il sera édifié sur le plan général de l'ouvrage[1].

S'il est une qualité qu'on ne peut refuser à M. Green, c'est le talent littéraire. On pourrait signaler dans les deux volumes qui nous occupent aujourd'hui des pages, des chapitres brillamment traités, des portraits pleins de vie ; par exemple tout le début du tome III (l'Angleterre puritaine), les portraits de R. Walpole, surtout ceux des deux Pitt, la lutte entre l'Angleterre et Napoléon Ier ; mais ce talent, très réel, est inégal. Plus d'une fois, l'auteur semble perdre son sujet de vue ; les faits ne se groupent pas toujours d'une façon satisfaisante pour l'esprit ; ainsi, dans les récits des années 1688-1692, on saute brusquement, et à

1. Exemple : livre VIII : chap. 1, la Restauration, 1660-1667; chap. 2, le complot papiste, 1667-1688; chap. 3, la chute des Stuarts, 1683-1714; chap. 4, la maison de Hanovre, 1714-1760. Ajoutons, pour être équitable, que le livre IX ne présente pas de telles bizarreries.

plusieurs reprises, des faits de la guerre extérieure à l'histoire des partis politiques. De même au chapitre intitulé « l'Angleterre industrielle » (IV, 272), l'auteur parle d'abord des inventions nouvelles, de la vapeur, des manufactures, du développement que prend l'exploitation des mines; puis il revient au récit des luttes parlementaires, et, pour avoir toute la pensée de l'auteur, il faut recourir à telle ou telle page des chapitres suivants. Encore ne l'avons-nous pas tout entière. L'ouvrage en effet manque de conclusion. Il s'arrête court aussitôt après le récit de la bataille de Waterloo; mais quelles ont été les conséquences du duel de vingt-cinq ans engagé entre la France et l'Angleterre ; à quels résultats ont abouti les immenses progrès industriels réalisés par l'Angleterre depuis le milieu du siècle dernier, comment s'est terminée la lutte entre la royauté et le parlement sous les princes de la maison de Hanovre? A toutes ces questions, l'auteur ne nous apporte aucune réponse. L'histoire de M. Green ressemble à tant de romans anglais: ils sont remplis de pages charmantes, mais ils ne finissent pas.

Pour écrire en quatre volumes l'histoire du peuple anglais et pour l'écrire d'une façon intéressante, il est impossible d'entrer dans le détail minutieux des faits; aussi comprend-on que l'ouvrage de M. Green soit avant tout une suite de généralisations, de tableaux d'ensemble où bien des faits doivent être négligés; mais le lecteur est en droit d'exiger que ces faits soient exacts. Comme on le sait, c'est en ce point que pèche trop souvent M. Green[1]. Dans les deux derniers volumes de son histoire, comme dans les deux premiers, on peut signaler des dates fausses[2], des appréciations inexactes ou hasardées.

1. Voy. *Rev. hist.*, I, 637. IX, 204; voy. aussi deux excellents articles critiques sur les t. III et IV de M. Green dans l'*Academy* (10 juill. 1880) et dans l'*Athenæum* (31 juillet).

2. IV, p. 50, la bataille de la Boyne est du 11, non du 1er juill. 1689. P. 152. La paix qui mit fin à la guerre de Pologne ne peut être datée de 1736, car les préliminaires de Vienne sont du 30 oct. 1735; l'exécution de ces préliminaires s'accomplit en 1736 et 1737; la paix définitive fut signée le 18 nov. 1738. — De même, p. 216, pour le traité de Paris qui termine la guerre de 7 ans entre la France et l'Angleterre, les préliminaires sont signés à Fontainebleau le 3 nov. 1762 et la paix définitive à Fontainebleau le 10 fév. 1763. M. Green dit : « la paix de Paris en sept. 1762. » — P. 296, le traité de commerce entre la France et l'Angleterre n'est pas de 1787, mais du 26 sept. 1786. M. Green passe d'ailleurs trop rapidement sur ce traité important, par ses conséquences politiques et économiques. — P. 306. Les privilèges féodaux furent abolis par la Constituante le 4 août, non le 12. — P. 340. Après Marengo, Mélas, en signant la capitulation d'Alexandrie, abandonna l'Italie jusqu'au Mincio, non pas seulement jusqu'à l'Oglio. — La géographie n'est pas moins maltraitée çà et là que la chronologie; voyez en effet les deux singulières cartes qui ont la prétention de représenter : la 1re, l'Europe après la paix de Lunéville (la Savoie s'y trouve annexée à la Ligurie ; la Vénétie semble un Etat indépendant; la Finlande est attribuée à la Russie ainsi que la Moldavie); la 2e, l'Europe après le traité de Tilsit, où l'Illyrie et la Dalmatie sont encore attribuées

Est-il juste de dire (III, 296) que Cromwell ait été forcé, en octobre 1655, de signer un traité avec la France ; que Louis XIV manquât de courage personnel (p. 347) ; qu'il ait trahi la parole donnée (breach of faith) en acceptant le testament de Charles II après avoir signé les deux traités de partage (IV, 72) ; que les Prussiens en 1792 aient été arrêtés « par la hardiesse et les adroites négociations » de Dumouriez, sans même prononcer le nom de Valmy ? — C'est aller trop loin que d'attribuer au désastre de la Hogue la ruine de la marine française ; car au lendemain de la Hogue, Tourville lui-même enlevait près de Lagos la flotte de Smyrne, après avoir battu l'amiral Rooke ; et Louis XIV ne commettait pas alors une vaine forfanterie en faisant frapper une médaille avec ces mots : *splendor rei navalis* ; mais les finances s'épuisaient, la guerre de la succession espagnole allait bientôt attirer les forces militaires de la France sur tous les points de ses frontières ; on fut alors obligé de sacrifier la marine à l'armée. — Il faudrait aussi (IV, 174) revoir tout ce qui se rapporte aux préparatifs des alliances austro-française et anglo-prussienne qui précèdent la guerre de Sept ans ; la France ne signa le traité du 1er mai 1756 avec l'Autriche qu'après le traité de Westminster entre l'Angleterre et la Prusse. De plus, M. Green eût dû distinguer nettement ce traité purement défensif du 1er mai 1756, qui n'engageait pas la France à fond dans la guerre continentale, et celui du 1er mai 1757 par lequel la France se jetait au contraire dans les bras de l'Autriche, oubliant, comme le disait lord Chatham, que le vrai théâtre de la guerre était en Amérique. Enfin, s'il est injuste de ne mentionner que les Français parmi les vaincus de Rosbach (IV, p. 185), n'est-il pas fort exagéré de dire (p. 186) : « la bataille de Rosbach était destinée à changer la face du monde en créant l'unité de l'Allemagne » ?

Après que Guillaume III eut ravi le trône à son beau-père Jacques II, et surtout à partir de 1715, l'Angleterre ne songea plus qu'à une chose : étendre sa puissance maritime et coloniale. M. Green montre bien que tel fut le but constant de la politique extérieure du gouvernement anglais ; mais sur ce point on demanderait parfois plus d'impartialité.

Les succès si rapides, si surprenants obtenus de 1740 à 1750 tant aux Indes qu'en Amérique, les services rendus par l'Angleterre à la cause de la liberté des peuples par son opiniâtre résistance à la tyrannie napoléonienne, ne doivent pas faire oublier les procédés parfois plus que violents que la reine des mers ne craignit pas d'employer, lorsque, par exemple, avant toute déclaration de guerre, elle attaque et détruit, en 1717, la flotte espagnole envoyée contre la Sicile, ou qu'en 1754 elle enlève deux frégates françaises et s'empare de nos bâtiments de commerce à l'embouchure du St-Laurent, lorsque en 1807 elle viole la neu-

à l'Autriche ; etc. — On pourrait encore relever : le Guipuscoa, placé en Italie (p. 67), la Sardaigne attribuée au duc de Savoie en 1717 (p. 132) ; Hohenlinden placé en 1797 et en 1800.

tralité du Danemark, bombarde sa capitale, détruit ses arsenaux et fait sa flotte prisonnière. Si des faits pareils sont laissés dans l'ombre, on ne s'explique plus la ligue des neutres, et la coalition des puissances du Nord contre l'Angleterre restée seule en face de Bonaparte après le traité de Lunéville. *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia !*

M. Green est un bon Anglais, et nous n'avons certes pas la pensée de lui en faire un crime ; mais, en histoire, il n'est pas nécessaire d'être patriote jusqu'au chauvinisme, et l'on ne peut que sourire en lisant ce dithyrambe, par où nous terminerons ce compte-rendu (IV, p. 270) : « En 1793, l'Amérique était une nation de trois millions d'habitants, dispersés le long de la côte de l'Atlantique. C'est aujourd'hui une nation de quarante millions d'hommes..... C'est déjà la principale branche du peuple anglais, et, à une époque qui n'est pas éloignée de nous, le principal courant de l'histoire de ce peuple doit couler dans le canal, non de la Tamise ou de la Mersey, mais dans celui de l'Hudson et du Mississipi. Mais, si distincts que soient ces courants, chaque année prouve plus clairement qu'en esprit le peuple anglais est un. La distance qui séparait l'Angleterre de l'Amérique diminue de jour en jour ; les liens qui les unissent deviennent chaque jour plus forts. Les différences sociales et politiques qui, il y a cent ans, menaçaient de former une infranchissable barrière entre eux, s'atténuent chaque jour davantage. Contre cette tendance silencieuse et inévitable des faits, l'esprit d'étroit isolement, de l'un ou de l'autre côté de l'Atlantique, lutte en vain. Il est possible que les deux branches du peuple anglais restent toujours politiquement séparées. Il est vraisemblable que la plus vieille des deux se divisera de nouveau et que le peuple anglais du Pacifique affirmera son existence nationale distincte comme les deux peuples anglais des deux côtés de l'Atlantique ; mais l'esprit, l'influence de toutes ces branches resteront les mêmes. Restant ainsi les mêmes, avant un demi-siècle la face du monde sera changée. Lorsque 200 millions d'Anglais rempliront la vallée du Mississipi, lorsque 50 millions d'Anglais affirmeront leur souveraineté sur l'Asie australe, ce vaste pouvoir agira au moyen de la Grande-Bretagne sur le vieux monde européen, dont les nations se seront annulées devant lui. Quelles seront les conséquences de cette révolution, c'est ce que le rêveur le plus audacieux n'oserait rêver ; mais une conséquence est inévitable : dans l'avenir la souveraineté du monde appartiendra au peuple anglais ; les institutions anglaises, la langue anglaise, la pensée anglaise deviendront les traits principaux de la vie politique, sociale et intellectuelle de l'humanité. »

Ch. B.

Étude historique sur l'organisation financière de la France, par Octave Noel. Paris, Charpentier, 1881, 1 vol. in-12, avec deux cartes hors texte.

Dès les premières lignes de son ouvrage, M. Octave Noël affirme que l'organisation financière de la France moderne, bien loin d'avoir été créée de toutes pièces à la Révolution, a des racines profondes dans le passé. C'est cette idée, parfaitement juste, que l'auteur a voulu développer dans une série de chapitres où il passe en revue l'organisation des branches principales de notre système financier. Chaque imposition, chaque service lui donne l'occasion de rechercher dans le passé l'imposition et le service financier correspondants, d'en retracer sommairement l'histoire, d'exposer l'état actuel des choses et de démontrer ainsi tout ce que notre système financier, en apparence si moderne, doit aux plus vieilles institutions de l'ancienne France. Nous tenons ce point comme établi, et depuis fort longtemps déjà; nous ne devons pas moins savoir gré à l'auteur d'avoir cherché à le mettre une fois de plus en évidence.

Nous ne pouvons malheureusement pas taire qu'à côté de cet éloge, nous avons bien des réserves à faire sur l'exécution de l'ouvrage. Il comprend l'histoire de l'organisation générale des finances (résumée en trente pages, de Philippe le Bel à 1880!), l'histoire de l'administration proprement dite, de la taille et des contributions directes, des aides et des contributions indirectes, du tabac, des douanes, de l'enregistrement, des forêts, de la poste, de la monnaie et du contrôle. Or, si l'on retranche tout ce qui est consacré à la partie moderne, il ne reste pas deux cents pages pour l'exposition de tout le système si vaste, si compliqué, si difficile à exposer, des anciennes institutions financières de la France; et encore, la majeure partie de ce travail consiste-t-elle en récits du genre anecdotique dont nous nous souvenons d'avoir lu des extraits dans les *Variétés* du *Journal officiel*.

Nous savons bien que l'auteur ne peut pas avoir eu la prétention de faire œuvre d'érudition; ce qui le démontre surabondamment, c'est le parti pris avec lequel il a résolument laissé de côté toutes les sources originales pour construire presque toute la partie historique de son livre sur les données superficielles des encyclopédies du XVIIIe siècle et des ouvrages analogues; mais nous trouvons dans cette manière d'écrire l'histoire une occasion nouvelle de combattre sans relâche l'illusion qui consiste à croire qu'il est possible de passer aux généralités avant d'avoir étudié les questions dans leurs détails les plus précis, et de bâtir un système historique sans en avoir analysé même les éléments les plus indispensables. En matière d'institutions, ce système est la chose la plus funeste du monde, car tout se tient et s'enchaîne dans les organisations administratives. Passer d'une organisation à une autre sans transition, ébaucher une chose d'un côté, puis une autre de l'autre, sans

rien de précis nulle part, c'est un système que nous condamnons absolument et qui ne peut se comparer qu'au procédé qui consisterait à enseigner la géométrie en passant au hasard d'un théorème à l'autre.

Les lacunes les plus singulières sont de règle dans l'ouvrage de M. O. Noël ; ainsi, en exposant l'organisation générale des finances, il passe subitement de Philippe le Bel à François Ier, comme si pendant deux siècles rien n'avait changé en France, si ce n'est le nom des rois. Il n'y a pas un seul mot sur le système des emprunts de l'ancienne monarchie, sur le développement du crédit public au temps de Law, etc., etc.

Combien d'erreurs encore puisées religieusement dans les ouvrages de seconde et de troisième main, par exemple lorsque M. Noël prétend que Philippe le Bel a établi les impôts de son autorité privée et que les seigneurs taxaient leurs hommes suivant leur bon plaisir! lorsqu'il confond la nature des tailles du XVIIe siècle avec celle de la taille de l'*ost* de 1292! lorsqu'il pense que le haut-passage était un droit d'exportation acquitté uniquement par des *adjudicataires!* lorsqu'il s'imagine que ce n'est que depuis 1664 que les provinces des cinq grosses fermes commerçaient librement entre elles! etc., etc. En matière de gabelles, s'il est une chose fondamentale, c'est la division des greniers en greniers à vente libre et greniers à vente d'impôt ; l'auteur n'en dit pas un mot. Dans les tabacs, quoi de plus instructif que l'histoire de la fabrication du tabac à priser, que M. Delahante vient de nous faire connaître à fond et dont M. O. Noël ne semble pas connaître l'existence! Quelle erreur encore que de confondre les droits d'aides du XVIIe siècle (droits sur les vins, etc.) avec les aides féodales, impôts généralement directs qui étaient destinés à assister le seigneur dans des cas déterminés par les chartes et la coutume! Quelle idée peut-on se faire dans le livre de M. Noël du rôle du Parlement, des Cours des aides et des Cours des comptes en matière financière ? Pourquoi ne pas dire que c'est à Necker que l'on doit les cartes des gabelles et des traites dont M. O. Noël a orné son ouvrage? Ces cartes ne sont en effet autre chose que des photogravures, embrouillées à cause de leur réduction, des grandes cartes si claires du *Compte-rendu au roi,* par Necker, en 1781. *Suum cuique.*

Le livre de M. Noël témoigne donc amplement que la synthèse des institutions politiques de la France est actuellement impossible et le sera longtemps encore. Tenons-nous-en pour l'instant aux travaux analytiques de Guérard, de MM. Léopold Delisle, de Wailly, Championnière, Boutaric, Clamageran, de Boislisle, Vuitry et, si nous voulons ajouter quelque chose aux travaux de nos devanciers, recourons toujours, sans aucune exception, aux sources originales.

Alphonse CALLERY.

A. Callery. **Histoire du pouvoir royal d'imposer depuis la féodalité jusqu'au règne de Charles V.** *Origines de l'impôt royal, des États généraux et provinciaux, de l'administration des aydes et de la Cour des aydes. — Étude destinée à l'Histoire des Institutions financières de l'ancienne France.* Bruxelles, 143 p. in-8° (Tirage à part de la *Revue des Questions Historiques*). — **Histoire des attributions du Parlement, de la Cour des aydes et de la Chambre des comptes depuis la féodalité jusqu'à la Révolution française.** *Étude destinée à l'Histoire des Institutions financières de l'ancienne France.* Paris, 1880, 86 p. in-8° (Tirage à part de la *Revue générale de Droit et de Jurisprudence*).

En rendant compte dans la Revue du beau livre de M. Vuitry sur le Régime financier de la France, nous regrettions que ce savant homme d'État se fût trop défié de ses propres forces et eût trop facilement adopté l'opinion de ses prédécesseurs. Nous ne ferons pas le même reproche à M. Callery; dans ses préfaces et dans tout le cours de ses études, il use de la plus grande sévérité, disons mieux de la plus grande injustice à l'égard de ses prédécesseurs et par contre il déclare sans cesse qu'aucune des questions, qui les ont égarés, n'est difficile pour lui-même. Voici comment M. C. expose l'objet de sa deuxième étude : « Nous nous efforcerons, dit-il, d'apporter l'ordre et la lumière dans un sujet qui pour *la première fois* est étudié d'une manière suffisamment précise; nous espérons substituer les notions les plus claires aux vagues renseignements que l'on a donnés jusqu'à présent sur les attributions de ces grands corps et faire succéder aux incertitudes qui couvraient d'obscurité ces grandes questions des indications qui seront simples et sûres. » Dans sa première préface M. C. déclare que « son travail jette les plus vives lumières sur la plupart des grandes questions de droit public et en particulier sur l'existence simultanée de taxes nombreuses dont on cherchait vainement l'origine, » et il ajoute : « Notre ferme résolution de n'employer exclusivement comme base de nos études que des documents originaux nous a conduit relativement aux auteurs modernes, dont la plupart nous honorent de bienveillantes relations, à une conséquence des plus délicates, inévitable cependant, celle de ne les citer guère que pour les combattre. » Cette assurance en son propre succès est souvent un avantage; mais c'est parfois aussi un danger; elle est cause qu'un auteur méconnaît les difficultés de son sujet et se trompe sur la valeur de son travail. En outre elle autorise la critique à user de peu d'indulgence envers un auteur si sévère pour les autres et si bienveillant pour lui-même.

Après avoir fait suffisamment ressortir l'importance du sujet qu'il va traiter et après avoir dit que « de toutes les questions que puisse comprendre l'histoire des institutions financières de l'ancienne France, il n'en est aucune qui l'emporte en intérêt sur l'étude du pouvoir royal

d'imposer, » M. C. établit la nécessité de connaitre exactement « la société dans laquelle le pouvoir royal d'imposer a pris naissance » et d'étudier les redevances auxquelles cette société se trouvait soumise. Cette pensée est très juste ; par malheur M. C. ne paraît pas très bien savoir ce qu'il faut entendre par le mot féodalité. Il croit que le système féodal en France était le même au IXe siècle qu'au XIVe et il ne distingue pas entre les diverses époques de cette institution, entre ses origines aux IXe et Xe, son établissement aux XIe et XIIe et sa décadence aux XIVe et XVe. Il semble même assigner à la féodalité une date précise, puisqu'il annonce sur le titre de son livre avoir l'intention de faire l'histoire du pouvoir royal d'imposer *depuis la féodalité* jusqu'à Charles V, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement de la Cour des aides et des élections. Après avoir lu avec la plus grande attention la brochure de M. C., nous avouons humblement ne pas savoir exactement ce qu'il entend par cette expression. Cela ne peut pas vouloir dire les origines du système féodal, puisque M. C. n'étudie les redevances féodales que du XIIe au XIVe siècle. Cela signifie sans doute l'établissement définitif de ce régime; mais M. C. ne se rend certainement pas un compte exact de l'infinie variété qui le distinguait même lorsqu'il fut complètement organisé au XIIIe siècle. Il déclare vouloir étudier en dix pages (9 à 19) les rapports des seigneurs avec leurs hommes, ceux des seigneurs entre eux et les relations du corps féodal avec le roi. Quand on se souvient de la ferme résolution de M. C. de n'employer exclusivement comme base de ses études que des documents originaux, on est curieux de voir comment il a pu traiter en quelques pages ce sujet si vaste et si important d'une manière différente de celle de ses prédécesseurs, dont il ne doit, dit-il, utiliser les travaux que pour les combattre.

Est-il nécessaire de dire que M. C. n'a pas exécuté son ambitieux projet et qu'il n'y a dans ce court chapitre que des généralités vagues ? En étudiant les rapports des seigneurs avec leurs hommes, M. C. ne fait aucune distinction; il paraît ignorer qu'au beau temps de la féodalité et même sous Charles V il y avait encore dans les campagnes une grande quantité de serfs de diverses conditions et que l'état des personnes variait à l'infini suivant les régions. Il oublie toutes ces différences, qui rendent l'étude de la féodalité si complexe, il supprime toutes les difficultés, il simplifie tout et à la fin des cinq pages consacrées à cette grosse question (9-13) il écrit : « Voilà *nettement* déterminés les impôts ordinaires de la seigneurie féodale. Il *est facile* de voir que les redevances perçues par le seigneur sur ses hommes formaient toutes la compensation d'un service rendu par le seigneur à ses hommes, et comme ce service (qui consistait en la concession de la liberté ou de la jouissance des terres, ou qui résultait de la protection qu'assurait le gouvernement du seigneur) était constant par sa nature, les redevances domaniales du seigneur et ce que nous avons appelé les impôts seigneuriaux étaient également permanents et constituaient une charge périodique. » Franchement, M. C. croit-il avoir découvert le premier

la permanence et la périodicité des charges que le régime féodal faisait peser sur les non-nobles, établis dans les seigneuries? Mais ce fait était bien connu de tous les feudistes et de tous les historiens depuis Bouteiller jusqu'à M. Vuitry. Du reste il est impossible de discuter cette apologie hasardée du système fiscal de la féodalité, car M. C. ne donne jamais les preuves de ce qu'il avance, il procède par affirmations générales et, pour réfuter toutes les erreurs contenues dans ces quelques pages, il faudrait donner une théorie complète du régime féodal que la place qui nous est accordée ne permettrait pas de faire connaître et moins encore de justifier. Les deux autres paragraphes sont écrits et composés de la même façon et après les avoir lus il est impossible d'admettre que M. C. ait fait connaître « *la raison d'être et l'étendue de toutes les perceptions et redevances de l'organisation féodale.* » C'est une prétention au moins exagérée. M. C. en effet n'étudie pas les droits multiples, levés par les seigneurs sur leurs hommes, libres ou non-libres, les divers cens, les taxes indirectes, tonlieux, travers, etc.; il se contente d'indiquer la cause de quelques-unes des redevances payées aux seigneurs et de dire sans le prouver le moins du monde qu'elles étaient toutes le prix d'un service rendu par le seigneur à ses hommes. C'est une opinion au moins paradoxale, mais elle ne nous paraît pas mériter les éloges que M. C. se décerne si généreusement.

M. C. étudie ensuite les redevances perçues par le roi du XIIe au XIVe siècle. Son premier soin est encore de faire ressortir l'importance du sujet et de déclarer à plusieurs reprises que tous ceux qui se sont occupés de cette question avant lui n'y ont rien compris (p. 19 et 20). Cependant il devrait être plus réservé; car dans ce chapitre il fait preuve d'une assez grande inexpérience. A plusieurs reprises il traduit *prepositus* par préposé; il écrit : le garde du sceau du préposé de Bourges (p. 55 en note). Il ne se donne pas la peine d'identifier les noms de lieux et de personnes, qu'il rencontre dans les textes latins, et il écrit Jean, abbé de Ferrare, pour Jean, abbé de Ferrières (p. 27), les hommes de Villeneuve-en-Hez, pour la Neuville-en-Hez (p. 45), etc. Bien mieux, quand il doute de lui, chose rare, M. C. ne traduit pas les noms qui lui paraissent gênants, et il parle de l'abbé *Macarius* de Fleury-sur-Loire, de l'évêque *Theodoricus* d'Amiens, des moines de *Exaquio*, etc. On lit même la phrase suivante : « La ville de Paris par exemple acquittait cent mille livres *pro auxilio regis*, Amiens quinze cents *pro auxilio regis*, certaines villes du bailliage de Sens mille livres (pour moitié) *pro auxilio viae transmarinae* et *Laudunum* (sic), quinze cents livres (pour moitié) *pro auxilio regis viae Jerusalem* (p. 51). » — C'est un système qui a de grands avantages pour ceux qu'ennuie l'usage des dictionnaires et des index géographiques.

Il est vrai que M. C. fait parfois des découvertes merveilleuses. Il prétend qu'en 1147 le roi de France leva une aide générale dans tout le royaume à l'occasion de la seconde croisade, et il explique comment il est parvenu à trouver les preuves à l'appui de cette opinion, que per-

sonne avant lui n'avait bien établie. « Il nous paraissait impossible que toutes traces aient disparu de la perception d'une aide, dont la nouveauté avait paru, dit-on, si étrange aux historiens contemporains et que dans le recueil des nombreuses lettres écrites par Louis VII à Suger, régent du royaume, il n'y eût pas de renseignements assez précis pour faire sortir l'aide de 1147 de l'obscurité légendaire où elle est restée jusqu'à ce jour. Après quelques recherches dans l'immense et inextricable (*sic*) Recueil des Historiens, nous avons été assez heureux pour y découvrir un ensemble de documents, qui suffisent sinon à résoudre toutes les questions de détail soulevées par la perception de l'aide pour la croisade de 1147, au moins pour en certifier la réalité, pour en préciser le caractère et pour déterminer l'usage qui fut fait alors par le roi de son autorité et de ses droits en matière d'aide féodale » (p. 26). La citation est un peu longue; mais elle montre bien la manière de M. C.; on ne peut s'empêcher de sourire de ces découvertes faites *dans l'inextricable recueil des historiens de France.*

Pour comble de malheur, M. C. n'a pas bien compris les six documents qu'il a eu l'honneur de découvrir dans le quinzième volume des Historiens de France. Le plus important est une lettre de Jean, abbé de Ferrières, que M. C. cite en note, mais en ayant soin de négliger le passage intéressant, qui le gênait; comme elle est peu longue, nous la donnons en entier en supprimant seulement les formules initiales et finales: « Reverendo patri et domino Sugerio, etc..... De taxatione domini regis gravissime constrictus, usque ad viginti libras, postquam a nobis recessistis, prout potuimus, reddidimus. Reliquum vero ad presens omnino habere, gravi paupertate exigente, non possumus qui adhuc in messionibus et occupationibus suis detinentur. Unde reverentiam vestram humiliter deprecor, quatinus mihi et preposito qui hac de causa homines nostros minatur rapere inducias et spatium idoneum, quo hoc possimus invenire, concedatis. » XV, 497. — M. C. n'a pas compris cette lettre pourtant bien claire et en a tiré les conclusions les plus étranges. Voici ce qu'il dit: « Jean, abbé de Ferrare (*sic*), s'était acquitté en partie et demandait du temps pour le reste; sa lettre nous fait savoir en outre qu'il y avait eu pour cette aide des préposés spéciaux qui dépendaient de l'autorité royale; car il s'adressait à Suger et sollicitait son intervention auprès du préposé qui, faute de paiement, le menaçait vivement » (p. 27). Qui croirait que M. C., qui (p. 41) déclare « posséder une connaissance approfondie du système financier de l'ancienne monarchie », ne sait pas qu'au XIIe siècle la royauté avait pour agents des prévôts, qui percevaient les redevances, rendaient la justice et administraient les domaines?

M. C. n'est pas plus heureux dans son étude de la dîme saladine. Il interprète d'une façon fantaisiste le préambule de l'ordonnance de 1188 établissant cette taxe célèbre et il disserte longuement et sur cet acte et sur l'ordonnance qui l'abrogea pour prouver que l'imposition pour la croisade était une aide royale et que le mode de perception seul était

nouveau. Mais il ne voit pas que cette imposition était établie sur tous ceux qui ne prenaient pas part à la croisade, nobles et non-nobles, religieux et laïques, seigneurs et sujets, et que tous sans exception devaient payer le dixième de leurs biens meubles et de leurs revenus. Or jamais les seigneurs ne payaient eux-mêmes une part de l'aide qu'ils consentaient à leur suzerain, roi ou grand feudataire; ils la levaient tout entière sur leurs hommes et souvent même le suzerain, pour obtenir plus facilement leur consentement, leur abandonnait une portion de la taxe. En outre le taux de l'aide féodale variait suivant les seigneuries et les coutumes locales. La dîme saladine a plus d'analogie avec les décimes ecclésiastiques qu'avec les aides dites aux quatre cas. M. C. continue à examiner les aides perçues par saint Louis et ses successeurs, afin de démontrer que personne avant lui n'avait étudié sérieusement la question. C'est dans le même esprit que M. C. consacre quelques pages insignifiantes aux taxes d'exportation; il veut prouver que les rois et les seigneurs prohibaient l'exportation dans l'intérêt de l'industrie et dans un but de sauvegarde et ne cherchaient pas à se faire de l'argent en vendant les permis d'exportation. Boutaric a démontré le contraire dans son curieux chapitre sur le commerce extérieur de la France sous Philippe le Bel; mais M. C. paraît l'ignorer et il ne le cite même pas pour le combattre. Il est vrai que M. C. nous apprend que le « règlement de 1353, pour enlever aux Anglais tout moyen de ravitaillement en France, ne permettait l'exportation que par l'extrême sud de la France, par les deux seuls ports d'Aigues-Mortes et de Saint-Jean-de-Laune » (p. 65).

La partie la plus importante du mémoire sur le pouvoir royal d'imposer est celle consacrée à ce que M. C. appelle l'ayde de l'ost, c'est-à-dire les aides levées par le roi pour l'entretien de son armée en remplacement du service militaire personnel, qu'il aurait pu exiger suivant la rigueur du droit féodal. M. C. prétend que c'est lui qui a découvert cette théorie destinée à renouveler l'histoire des institutions financières et il célèbre ainsi sa découverte. « L'Histoire des aydes de l'ost étant absolument nouvelle, il va sans dire que tous les historiens qui nous ont précédé, s'appuyant sur les travaux d'écrivains financiers, sont tombés dans cette erreur » (p. 102). Par malheur cette découverte, si découverte il y a, est bien vieille et il nous semble même que M. C. en a pris l'idée dans un livre, qu'il ne cite pas, au moins à cette occasion, bien qu'il en ait fait un fréquent usage dans tous ses mémoires et qu'il connaisse sans nul doute le passage auquel nous faisons allusion. Ce livre est le *Mémoire pour la Cour des aides* sur les conflits élevés entre elle et la Chambre des comptes, rédigé par M. de Fumeron et publié en 1782, à Paris, in-4°. Dans la seconde partie de ce mémoire on parle de l'origine des impôts et on dit: « Lorsque les seigneurs devenus moins puissants et moins riches ne furent plus en état de fournir à l'entretien de leurs vassaux pendant la guerre; lorsque l'insuffisance du service militaire féodal obligea de lever une nouvelle milice, à laquelle on substitua de-

puis les compagnies d'ordonnance, et de solder des troupes étrangères pour la défense de l'État, on vit bientôt la prestation personnelle des vassaux se convertir en contribution pécuniaire; on acheta à prix d'argent le droit de rester dans son pays, *jus manendi intra fines*, appelé depuis *jus finandi*, d'où dérive le mot *financia*. C'est cette première finance proprement dite, dont on trouve des exemples dans les mandements de 1302, 1303 et 1304, cités par la Chambre et qu'on voit établie longtemps dans le Languedoc sous la forme de fouages ou d'impositions par feu, depuis nommée taille. Cette imposition qui tenait lieu du service féodal avait en elle-même, comme on le voit, quelque chose de domanial » (p. 69). C'est là le fond de la théorie qu'a développée M. C. et il a même pris à M. de Fumeron son étymologie aventureuse du mot *financia*. « Ce mot *finacio* (*jus intra fines manendi*) caractérise les aydes de l'ost » (p. 78, note 2). Du reste, cette opinion est celle de tous les historiens qui ont étudié les institutions militaires et financières; ont connu les taxes de remplacement du service militaire et les aydes pour l'entretien de l'armée, et notre regretté maître, Edgard Boutaric, que M. C. traite habituellement avec tant de dédain, en a parlé à plusieurs reprises et dans son cours à l'École des Chartes, et dans sa *France sous Philippe le Bel*, p. 253, 261, 266 et seq., 368, 372, etc., et dans ses *Institutions militaires*, p. 245 et suiv.

Qu'a donc découvert M. C.? Nous croyons qu'il a le premier employé l'expression « ayde de l'ost » du moins en conservant l'y, qui lui donne une certaine saveur archaïque. Nous croyons aussi qu'il est le premier à voir dans cette aide de l'ost la source unique du droit royal d'imposer; mais cette opinion intéressante nous paraît empreinte d'exagération. Enfin, nous ne lui refusons pas le mérite d'avoir tenté d'écrire une étude systématique des taxes levées par les rois pour l'entretien de leurs armées. Malheureusement M. C. n'a pas traité cette importante question avec une précision suffisante; il confond sous le nom générique d'aydes de l'ost les amendes perçues pour défaut de service, les taxes de remplacement consenties de gré à gré entre le roi et les intéressés et fréquentes dès le XIIIe siècle, les abonnements conclus par des villes et des établissements ecclésiastiques, les aides levées par le roi dans ses domaines pour l'entretien des routiers et des troupes soldées, enfin les aides établies par le roi dans ses domaines et dans les terres des barons, qui y consentaient, pour le même objet. M. C. aurait dû étudier d'abord chronologiquement tous les faits qui avaient trait à son sujet, rechercher tous les textes, donner au moins les plus importants et établir par une discussion sérieuse ce qu'il fallait en penser; ensuite il aurait pu tirer de cette étude des conclusions qui lui auraient fait honneur. Pour détruire l'autorité des opinions de Boutaric, il ne suffit pas de dire comme le fait M. C.: « Après l'examen le plus approfondi de la question, nous ne pouvons admettre que la redevance du centième et celle du cinquantième. Nous rejetons complètement l'existence du denier pour livre à titre de redevance distincte et indépendante du

centième et du cinquantième », et d'ajouter en note : « Nous ne pouvons à notre grand regret entrer ici dans une discussion de textes dont l'aridité rebuterait » (p. 84). Il faut au contraire une discussion sérieuse appuyée sur des textes nombreux et bien compris.

Le second mémoire de M. C. sur les cours souveraines prête aux mêmes critiques que l'étude sur le pouvoir royal d'imposer. Pour composer ce travail M. C. s'est principalement servi des Olim, des Actes du Parlement de Paris, publiés par Boutaric, du Mémoire de la Cour des aides, du Dictionnaire des arrêts de Brillon, et du Recueil de Gosset sur la Chambre des comptes. Comme toujours M. C. néglige ses devanciers ; il ne les cite même plus pour les combattre, il les ignore. Il en résulte que son travail est plus qu'incomplet, même si l'on n'y recherche que ce qu'il a voulu y mettre, c'est-à-dire une étude sommaire des attributions financières des cours souveraines. Nous reconnaissons pourtant qu'il y a dans les vues de M. Callery une originalité paradoxale qui n'est pas sans saveur, et il y aurait plaisir à discuter avec lui s'il appuyait ses dires sur une solide étude des textes et des institutions. Mais nous craignons qu'il n'entre dans ses théories plus de fantaisie et d'ingéniosité que de généralisation méthodique. Nous citerons comme exemple la conclusion de ce mémoire : « Nous venons, dit M. C., d'une façon rapide de résumer l'histoire des attributions financières du Parlement, de la Cour des aydes et de la Chambre des comptes ; c'est l'histoire même de la justice administrative de l'ancienne France en matière de finances. Nous n'avons rien retrouvé de la confusion des affaires, de l'incertitude des juridictions, de la complication inextricable que l'on supposait à ces grandes institutions. Il nous semble au contraire que rien ne paraît plus simple, après les explications que nous venons de donner, que l'organisation générale de la justice administrative de l'ancien régime. Le Parlement et la Cour des aydes présentent les attributions contentieuses de notre conseil d'État ; la Chambre des comptes et notre Cour des comptes ont un rôle presque identique ; notre Cour de cassation et notre Tribunal des conflits se retrouvent sans peine dans le Conseil du roi » (p. 85).

Nous nous demandons ce qu'ont dû penser de ces affirmations nos historiens du droit administratif, et en particulier MM. Aucoc et R. Dareste, en entendant lire ce passage par M. C. devant l'Académie des sciences morales. M. C. ignore-t-il donc qu'avant la Révolution de 1789, le Conseil des dépêches, le Conseil des finances et ses directions, le contrôleur général et les intendants des finances, et dans les provinces les intendants et leurs subdélégués avaient une grande partie de la justice administrative en matière de finances, qu'ils connaissaient des affaires relatives aux tailles, à la capitation, aux vingtièmes, et à une grande partie des droits domaniaux et indirects et que nos tribunaux administratifs ont hérité de la plupart des attributions des anciens. Il aurait pu voir dans M. Aucoc que Merlin avait consacré près de 300 pages dans le *Traité des offices* à l'étude des attributions des intendants, et que

M. R. Dareste en a donné un excellent résumé dans son beau livre sur la justice administrative en France. S'il avait ouvert le *Recueil des remontrances de la Cour des aides* ou le grand *Répertoire de jurisprudence*, publié par Guyot et Merlin, en 1784, au lieu du *Dictionnaire des arrêts de Brillon*, qui n'a pas de valeur, il aurait vu que rien n'était plus difficile à connaître que les limites des attributions des cours souveraines et des tribunaux administratifs en matière de finances et que les conflits étaient fréquents. Il est vrai que cela n'aurait pas permis à M. C. d'essayer une réhabilitation paradoxale de l'ancien régime et de prétendre qu'avant la Révolution tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possible et qu'en particulier l'organisation judiciaire était parfaite ; mais il nous semble que l'histoire n'y eût rien perdu et peut-être même que le mémoire de M. Callery y eût gagné.

Jules FLAMMERMONT.

Dr RIGBY. — **Letters from France,** etc. in 1789, edited by his daughter lady Eastlake. London, Longmans, 1880. XVIII-232 p. in-8°.

Ces lettres, qui nous promènent à Paris, à Fontainebleau, à Dijon, à Lyon, à Vienne, en Suisse, à Coblentz, à Cologne, à Amsterdam, sont intéressantes. L'auteur, sympathique à la France et à la Révolution, était à Paris en juillet 1789; il a entendu Camille Desmoulins au Palais-Royal, il a partagé les émotions et les anxiétés d'où est sorti le mouvement insurrectionnel contre la Bastille, et son témoignage confirme ici celui de Mme de Staël; il a vu, le 17 juillet, l'entrée du roi et des Etats. « Le monarque, dit-il, était quasi captif, son allure était simple, sinon humble. » C'était l'homme plus que le souverain. L'homme malheureusement ne payait pas d'aspect (voy., p. 90, une description où la physionomie du roi est bien analysée). Rigby quitte Paris, non sans peine, peu après l'arrivée du roi et se dirige sur Fontainebleau. Les lettres de Paris sont, avec une lettre du 5 juillet datée de Lille et une autre du 7 datée de Chantilly, les plus intéressantes du volume. Rigby est enthousiasmé de l'état des terres près de Lille : « I will venture to say there was not a single acre but what was in a state of the highest cultivation » (p. 10). Même témoignage daté de Chantilly (p. 16). Ces témoignages ont une grande importance, parce que Rigby était tout particulièrement compétent en agriculture. (Int., X.)

L'introduction, de Lady Eastlake, est remarquable : l'auteur nous donne sur son père, le Dr Rigby, tous les renseignements nécessaires et ces données sont fort utiles; elle esquisse avec une haute impartialité un jugement sur la Révolution française.

P. V.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.** T. XLII, 1881, 4e et 5e livr. — A. et E. Molinier. Najac en Rouergue; notes historiques et archéologiques; fin : pièces justificatives. — J. Havet. La frontière d'empire dans l'Argonne; enquête faite par Rodolphe de Habsbourg à Verdun, en mai 1288 (au sujet de l'abbaye de Beaulieu en Argonne que le comte de Bar prétendait être située en terre d'empire, et Philippe le Bel en terre de France. De l'enquête, étudiée avec beaucoup de perspicacité et de soin, il résulte que de ce côté la Beyme formait la limite entre les deux États. Pour certaines affaires litigieuses entre les habitants d'en-deçà et d'au-delà, on les traitait au milieu du « pont Verdunois », c'est-à-dire ni dans un pays, ni dans l'autre, mais entre les deux. Cette excellente étude de géographie historique vient de paraître, tirée à part, chez Champion). = Bibliographie. *Curie-Seimbres.* Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe s. sous le nom générique de bastides (travail considérable, qui porte sur 266 bastides. Ce nombre eût pu être facilement augmenté. Des erreurs sur les origines de ces villes; pour l'époque même d'Alfonse de Poitiers sur laquelle l'auteur insiste de préférence, il est assez mal renseigné). — *Pilot de Thorey.* Cartulaire de l'abbaye bénédictine de N.-D. et Saint-Jean-Baptiste de Chalais, au dioc. de Grenoble (contient 55 pièces du XIIe au XIVe s.) — *Vignat.* Cartulaire et histoire de l'abbaye de N.-D. de Baugency (contient 174 chartes de 1104 à 1316; fait avec beaucoup de travail; de fréquentes inexactitudes). — *Lafleur de Kermaingant.* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport (introduction insuffisante; très bon texte; notes historiques copieuses et utiles). — *Comte de Luçay.* Des origines du pouvoir ministériel en France; les secrétaires d'Etat (excellent L'auteur de l'article précise, après des recherches personnelles, le rôle des secrétaires d'Etat entre 1560 et 1580 environ; il publie un règlement inédit pour « MM. du conseil d'Estat et des secrétaires d'Estat et intendans des finances »). = Delisle. Donation faite à la Bibliothèque nationale par M. Paul-Émile Giraud (catalogue détaillé de 43 précieux volumes offerts par ce collectionneur érudit, auteur d'une *Histoire de Romans*, qui a été remarquée).

2. — **Revue historique nobiliaire** [1]. 1880, nos 1-2. Brémond d'Ars.

1. Les deux dernières livraisons de cette Revue pour 1880 n'ont paru qu'en 1881 ; nous ignorons si elle doit continuer de paraître, nous n'avons rien reçu pour la présente année.

Les mécontents de la promotion dans l'ordre du Saint-Esprit en 1661. — Comte DE MARSY. La seigneurie d'Houdencourt (résumé du travail de l'abbé Morel, paru aux t. III et IV du *Bulletin de la Société historique de Compiègne*). — Recueil historique des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel; suite dans les numéros suivants. — SANDRET. Un procès pour une baleine (échouée en face de Quillebeuf, elle fut tuée et dépecée par les marins de ce port, au mépris des droits du comté de Lillebonne, 1597). = N°s 3 à 6. SANDRET. La seigneurie et les seigneurs de Cany. = N°s 7 et 8. ID. Testament et codicille de Jeanne d'Eu, comtesse d'Etampes et duchesse d'Athènes, 1388-1389. — Comte DE SORNAY. Epigraphie héraldique du département de la Nièvre. — SANDRET. Notice sur l'état et la consistance de la baronnie de Vitré en oct. 1779. — ID. De l'hommage et du dénombrement (d'après l'ancienne coutume de Paris). — Nobiliaire historique; suite. = N°s 9 à 12. — Comte DE LA BOUTETIÈRE. L'armée de Condé (publie une partie de la correspondance inédite de son chef de 1793 à 1801. M. de la B. a tiré à part cette très intéressante correspondance (chez Dumoulin). Nous désirons vivement que cette publication engage l'héritier actuel de la maison de Condé à publier aussi les lettres beaucoup plus nombreuses et plus intéressantes encore qu'il doit posséder. Nous sommes assurés que la mémoire du prince de Condé n'aurait qu'à y gagner). — Comte DE RIOCOUR. Preuves de noblesse des cadets-gentilshommes du roi Stanislas, duc de Lorraine.

3. — **Revue critique.** 1881. N° 41. — *Chevreul.* Discours de la prise des ville et chasteau de Beaune par M. le maréchal de Biron en 1595 (intéressante réimpression). = N° 44. *Usener.* Acta martyrum Scilitanorum græce edita (ces *acta*, de l'an 180, sont le plus ancien document connu de l'histoire des églises d'Afrique; le texte grec en a été récemment découvert par M. Usener, et bien publié par lui. Cette publication a été l'objet d'une bonne étude de *M. Aubé*, qui vient de paraître chez Didier). — *Rilliet.* La guerre et la deslivrance de la ville de Genesve en 1535 (réimpression, avec bonne introduction). = N° 46. Corpus inscriptionum semiticarum, 1er fasc. (très important; critiques de détail). = N° 47. *Atkinson.* The book of Leinster (très important ms. irlandais écrit vers 1150, reproduit en fac-similé; donne de précieux détails sur la mythologie et les mœurs de l'Irlande païenne, et contient une histoire légendaire de l'Irlande des temps les plus reculés jusqu'au XIIe s. Excellente introduction). — *Allain.* L'instruction primaire en France avant 1789 (excellent). = N° 48. — *Baron Ernouf.* Souvenirs militaires d'un jeune abbé, soldat de la République (sans intérêt).

4. — **Bulletin de Correspondance hellénique.** 5e année. 1881, juin. — MURET. Monnaies inédites (1° de Bastareus, dynaste inconnu, peut-être de Péonie, avant 306. 2° d'Orsoaltios, roi de Thrace). — PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS. Inscriptions de Rhodes et de Camiros (1° inscr.

de Rhodes contenant une liste de donations faites à une société d'éranistes pour réparer les dommages causés par un tremblement de terre. 2° Dédicace d'une offrande consacrée aux Dieux par des fonctionnaires civils et religieux de la ville de Camiros, etc.).— HAUVETTE-BESNAULT et DUBOIS. Inscriptions de Tralles (relatives à un collège de Neoi et aux *negotiatores romani* de Tralles). — HAUVETTE-BESNAULT. Dédicace athénienne de l'an 341-340 av. J.-C. (inscript. gravées sur trois des faces d'une base quadrangulaire découverte récemment à Athènes. 1re face : dédicace d'une offrande consacrée par les prytanes de la tribu Aegéis, sous l'archontat de Nicomachos en 341; liste des 50 prytanes rangés par dèmes; décret voté par la tribu en l'honneur de son trésorier. 2e face : décret en l'honneur des prytanes qui, pendant leur prytanie, avaient exercé des fonctions particulières. 3e face : la tribu Aegéis décerne un éloge et une couronne au prytane Aristophanes Eucléidou Icarieus). — HAUSSOULLIER. Inscr. de Delphes (1. Décret des Étoliens au sujet des jeux Nikephoria fondés par Eumène II; texte et trad. 2. Décret des Delphiens en réponse à une ambassade des Sardiens. 3. Décret de proxénie en faveur d'ambassadeurs d'un roi de Pergame). = Juillet à déc. HAUSSOULLIER. Inscr. de Delphes; suite (inscr. gravées sur le mur pélasgique; elles sont aujourd'hui au nombre de 168 dont 18 seulement ont été publiées par MM. Wescher et Foucart. Publie ici 1° divers actes delphiques; 2° un décret des Étoliens donnant le nom d'un stratège inconnu, Timæos, peut-être de l'année 189-188; 3° divers actes d'affranchissement où est mentionné, à côté de l'archonte éponyme de Delphes, un magistrat étranger). — MONDRY-BEAUDOIN. Inscr. de Phocide et d'Amphissa (entre autres un acte d'affranchissement, le 1er d'Amphissa). — LATICHEFF. Lettres de l'empereur Antonin aux habitants de Thisbé et de Coronée (copiées dans un village à une heure et demie d'Orchomène); relatives à un différend entre les deux villes; datées de la 18e année du règne. — DUBOIS. Un médecin de l'empereur Claude, C. Stertinius Xénophon; cf. Tac. *Annales*, XII, 61. — GIRARD. Inscr. de Samos. — HAUVETTE-BESNAULT et DUBOIS. Décret de la ville d'Iasos au IVe s. Confiscation et vente des biens appartenant aux exilés qui avaient conspiré contre Mausole.

5. — **Revue des documents historiques**. 1881. Mars. — Naissance d'un fils naturel de Louis XV (lettre du roi à une de ses maîtresses, la dame de Meilly, qui venait d'accoucher d'un fils, 13 janv. 1762. Le roi dit de faire baptiser l'enfant, mais recommande le plus grand secret). = Avril-mai. Lettre adressée par Diane de Poitiers aux conseillers et échevins de Lyon pour les prier de continuer trois de ses amis, Carcaillon, Revenu et Brullet, dans « les fermes de la gabelle du vin, de la draperie, mercerie et aultres marchandises ». — Charte relative au prieuré de Saint-Eloi de Paris en 1289; avec fac-simile. — Brevet d'apprenti libraire en 1697. — Lettre de Chalier à la Convention, pour lui demander des secours contre ses « assassins », 4 mars 1793. — Compte des médecins de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

6. — **Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 5e année. 1881, n° 5. — Glasson. Les sources de la procédure civile française; suite. — Pasquier. Coutumes de Saint-Bauzeil (d'après l'original en latin du 30 juin 1281, qui contient les privilèges et coutumes concédés à Saint-Bauzeil par Guillaume et Pierre de Saint-Sernin).

7. — **Revue générale du droit, en France et à l'étranger.** 5e année, livr. 5; sept.-oct. 1881. — Désazars. L'organisation administrative et judiciaire de l'empire romain sous les empereurs byzantins (nouvelle partie d'une étude générale sur la séparation des pouvoirs en matière administrative et judiciaire).

8. — **Revue des Deux-Mondes.** 1881. 15 oct. — Rothan. L'affaire du Luxembourg, 3e art. : les négociations avec la Hollande; 4e article (1er nov.) : la rupture des négociations, l'interpellation de M. de Bennigsen et l'attitude du comte de Bismark (très importants articles qui sont une véritable réhabilitation pour M. de Moustier). — H. de la Ferrière. Les projets de mariage d'une reine d'Angleterre; 2e article : Élisabeth et le duc d'Alençon (plein d'intérêt). = 1er novembre. Müntz. Un Mécène italien au xve s.; les lettres et les arts à Rome pendant le règne de Sixte IV.

9. — **La Nouvelle Revue.** 1881. 15 août. — Tessier. Les papiers du général Decaen (relatifs au gouvernement de l'île de France, et aux efforts inutiles tentés par Decaen pour faire décider une attaque contre l'Inde); fin le 1er sept. = 15 sept., 1er et 15 oct. La République de 1848 par les lettres de George Sand (très curieux, surtout pour l'histoire des idées). = 1er nov. Pollio. L'histoire vraie de la Marseillaise (intéressant). = 1er déc. Ern. Havet. Etudes d'histoire religieuse : l'Église naissante, saint Paul. — Colani. Talleyrand au congrès de Vienne (met fort bien en lumière les talents « de ce grand diplomate, de ce vrai patriote, si indignement méconnu »).

10. — **Le Correspondant.** 1881, 10 août. — Chantelauze. Les derniers jours de Mazarin; fin (utilise un curieux document inédit, *les dernières paroles de Mazarin*, recueillies sans doute par Joly, et peut-être corrigées par lui. Elles confirment le témoignage de Mme de Motteville, que Mazarin mourut avec un grand courage et plus en philosophe qu'en chrétien. La veille de sa mort, il se fit dire la messe et, d'après *les dernières paroles*, il « pria M. Joly de lui dire les effets de ce sacrifice, ajoutant que peut-être il n'avait pas ouï la messe une fois en toute sa vie selon les intentions de l'Église »). = 10 sept. Thureau-Dangin. Le lendemain d'une révolution; 1er art. : L'avènement de Louis-Philippe; 2e art. : le 1er ministère, 11 août-2 sept. 1830 (25 sept.); 3e art. : le ministère Laffite (25 oct. et 10 nov.) (très intéressante étude, où M. T.-D. se rencontre avec M. Hillebrand et le complète). = 10 oct. Bouillier. Victor-Emmanuel et Mazzini (d'après les lettres de ces deux personnages tirées pour la plupart d'un vol. *Politica segreta italiana*, publié

récemment à Turin. Elles mettent en lumière les négociations secrètes entre le roi et le conspirateur, en 1863 et 1864, et montrent l'impatience du patriote utopiste qui veut délivrer la Vénétie sans armée et sans alliance). = 10 oct. Mis DE LORDAT. Un page de Louis XV (d'après la correspondance inédite de Joseph-Marie, comte de Lordat, de 1743 à 1747). = 25 oct. CHANTELAUZE. Saint Vincent de Paul et les Gondi; suite le 10 et le 15 nov. (d'après la correspondance du saint, que viennent de publier les Lazaristes, deux histoires mss. de Ph.-Em. de Gondy, général des galères, communiquées par le P. Ingold, des dépêches d'ambassadeurs qui relatent les persécutions ordonnées par Mazarin et Louis XIV contre les prêtres de la Mission à Rome qui avaient donné asile à Retz; etc.). = 25 nov. Mis de SÉGUR. Lettres et notes de voyage du comte Rostopchine, 1816-1817 (très curieux).

11. — La Révolution française. 1800. T. I, n° 2. — RENAUT. Document inédit sur Clavière et Dumouriez (lettre de Clavière en date du 22 sept. 1792; il conseille à Dumouriez de recruter partout, parmi les braconniers de France et les arquebusiers de Genève, de bons tireurs pour « mettre les seigneurs au rang du gibier qu'ils ne pouvaient tuer sans aller aux galères »; il l'engage en outre à profiter du prestige que vient de lui donner la victoire de Valmy pour mettre les sections à la raison). — BRESSON. Une assemblée politique en 1788 (lettre inédite de Boissy d'Anglas sur une des réunions préparatoires aux états généraux; on ne dit pas où). — SIEYÈS. Essai sur les privilèges; réimpression. — CHARAVAY. Autographes révolutionnaires (lettre de l'abbé Grégoire écrite en 1823 au sujet de la mort d'un ancien évêque constitutionnel, D. Lacombe). = N° 3. Proclamation de la République, 21 sept. 92 (publie une médaille fort rare, frappée à cette occasion). — BOISSY D'ANGLAS. Rapport sur la liberté des cultes, 3 ventôse an III. — CHARAVAY. Arrestation de la femme de Babeuf; document inédit. — LE ROY de SAINTE-CROIX. La fédération de Strasbourg en 1790 (d'après le très curieux procès-verbal publié in-extenso). = N° 4. A. LEROY. Les historiens de la Révolution. — AULARD. Etude sur les orateurs de la Constituante; l'éloquence de Chapelier. — BRESSON. La fête de la Raison à Tonneins-la-Montagne, 20 juin an II (d'après les procès-verbaux de la Société des Amis de la Constitution).

12. — Revue de l'histoire des religions. T. I. 1880, n° 2. — DURUY. La formation d'une religion officielle dans l'empire romain; cf. *Revue historique,* XIV, p. 437. — TIELE. Esquisse du développement religieux en Grèce. — BOUCHÉ-LECLERQ. La divination italique; fin. = T. II, 1880, n° 4. — WELLHAUSEN. Les sacrifices et les fêtes chez les Hébreux. = N° 5. ID. Les prêtres et les lévites chez les anciens Hébreux. = N° 6. GOLDZIHER. Le culte des saints chez les musulmans. = T. III, 1881, n° 1. NICOLAS. Agobard et l'Église franke au IXe siècle (sur l'utilité du culte des saints qu'Agobard, évêque de Lyon de 816 à 840, traitait d'idolâtrie). = N° 2. TIELE. La religion des Phéniciens.

= N° 3. LENORMANT. Sol Elagabalus. — BOUCHÉ-LECLERCQ. La divination chez les Etrusques. — N° 4. Jos. HALÉVY. Esdras et le code sacerdotal.

13. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 3e année, n° 4. Juill.-sept. 1881. — COMBES. Relation de la conjuration d'Etienne Marcel et du roi de Navarre par le dauphin Charles, adressée aux comtes de Savoie le 31 août 1358 (important. Pourquoi M. C. dit-il que cette lettre est adressée « aux comtes » de Savoie ? Elle commence par « Tres cher et tres ame frere », et l'on ne dit pas quel est ce personnage!) — LUCHAIRE. Remarques sur la succession des grands officiers de la couronne qui ont souscrit les diplômes de Louis VI et de Louis VII (fin de cette excell. étude). — ID. Notice sur quelques conseillers intimes des rois Philippe Ier, Louis VI et Louis VII : Frogier de Châlons, Hugues de Rue-Neuve, Henri de Lorraine, Barthélemi de Fourqueux; Adam Bruslard, Gilbert la Flèche, Ferry de Paris, Bouchard le Veautre, Thierri Galeran. — FLOURAC. Charte béarnaise de 1277; accord conclu entre les gens d'Ossau et ceux de Pau au sujet des bois de la Ossère et de la lande du Pont-Long.

14. — Revue historique et archéologique du Maine. T. IX; 1re livr. 1881, second semestre. — Mis DE ROCHAMBEAU. Renée de Vandomois la Recluse (accusée d'avoir trompé son mari, Jean de Saint-Barthélemy, seigneur de Souday, de l'avoir fait voler et assassiner au profit de son amant, elle fut condamnée à la réclusion, et fut enfermée dans une chambre haute de l'hôpital Sainte-Catherine, rue Saint-Denis, où était morte vingt ans auparavant, en 1466, une recluse volontaire, Alix de Bougotte). — ALLOUIS. Lucé et ses environs, jusqu'au milieu du XIV s.; suite. — BRIÈRE, Bibliographie du Maine en 1880.

15.— Revue de l'Anjou. Avril. — H. SAUVAGE. L'aumônerie du Houroux-Béconnais. = Mai. André JOUBERT. La peste de Château-Gontier en 1626 et 1627. = Juin. ID. Les fermes générales depuis leur institution jusqu'à la Révolution. = Juillet. Extrait du journal d'un prêtre allemand pendant la guerre de 1870-1871. — ID. Château-Gontier au XVIIe siècle, d'après des documents inédits (suite en août). = Août. Eus. PAVIE. Le marquis de Jarzé. — A. DU CHATELIER. Ce qu'ont toujours coûté les guerres civiles; un coin de la Cornouaille sous la Ligue. = A part, *Notre-Dame angevine* de Grandet.

16. — Revue du Dauphiné et du Vivarais. 1881, n° 2. — L. F. L'abbaye d'Aiguebelle, Drôme. — VASCHALDE. Bon de Broé, président au Parlement de Paris († 1588. Publie une lettre de lui à son neveu Charles de Serres, de Tournon 25 février 1578). — Ul. CHEVALLIER. Généalogie dauphinoise (famille de Servien, à laquelle appartenait Abel, un des négociateurs au congrès de Westphalie). = N° 3. FILLET. Pont-en-Royans, Isère (son histoire). — Précis historique sur Vienne, ms. inédit de C.-T. Delorme. = N° 5. GAY. Les ruines de Beauvoir, ancienne résidence des dauphins de Viennois. — LEBLANC. Recherches sur les anciens imprimeurs de Vienne. — FABRE. Les complaintes et épitaphes du Roy de la Bazoche.

17. — Le Spectateur militaire. 1881. 15 Juin. — G. DE CORLAY. Etude historique sur l'approvisionnement des troupes en campagne; fin en septembre. — SAINT-AUBIN. Deux erreurs de Saint-Simon; suite (fait le procès de Saint-Simon considéré surtout comme écrivain militaire). = 15 juillet. Général PHILIBERT. Vie du général Margueritte (tué à la bataille de Sedan); suite dans les nos suivants. = 15 oct. G. DE CORLAY. Histoire de la guerre d'Orient de 1875 à 1878; suite. Cf. 15 novembre.

18. — Bulletin de la Réunion des officiers. 1881, 26 fév. et n. suivants jusqu'au 26 mars. Les opérations en Lomelline du 29 mai au 3 juin 1859 (cherche à expliquer pourquoi l'armée franco-sarde a suivi, pour arriver à Magenta, une marche de flanc qui, avec un ennemi plus alerte, aurait pu aboutir à un désastre. Ce même plan de campagne, qui réussit en 1859, fut repris en 1870, lorsque le maréchal de Mac-Mahon fut chargé de tourner l'aile droite de l'armée allemande en marchant sur Metz avec l'armée de Châlons; mais les Allemands, avertis par le précédent de 1859, — la meilleure histoire critique de cette campagne a été donnée par l'état-major prussien, en 1862, — ont par leur audace déjoué les efforts de l'adversaire). — 28 mai et nos suiv. Étude historique de la fortification permanente; fin le 25 août. = 16 juillet et nos suiv. La cavalerie à la bataille de Vionville-Mars-la-Tour; fin le 10 sept. = 29 oct. Quelques éclaircissements sur la bataille de Wagram (extrait des *Archives militaires de Vienne*. Réhabilite le rôle de l'archiduc Jean dans cette bataille).

19. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. Le 14 et le 21 oct. — M. MENANT lit un mémoire sur les portraits des rois assyriens; il croit que les images des souverains reproduites dans les bas-reliefs assyriens sont de véritables portraits, non des figures de convention. — Le 18 nov. à la séance publique annuelle, M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Saulcy; et M. Le Blant un curieux mémoire, presque un roman, intitulé Histoire d'un soldat goth et d'une jeune fille d'Edesse; puis le président a proclamé le résultat des concours pour 1881 (voyez la *Revue critique* du 28 nov., qui donne ensuite l'annonce des concours arrêtés par l'Académie).

20. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu des séances et travaux. 41e année; nouv. série, t. XVI, 1881, 10e et 11e livr. — VUITRY. Les monnaies sous les 3 premiers Valois; 3e art. (la stabilité des monnaies sous Charles V. Influence des idées d'Aristote commentées par N. Oresme, qui devancent les saines doctrines de Turgot, d'A. Smith et de J.-B. Say. Fin de cette minutieuse et remarquable étude). — PIGEONNEAU. Le Comité d'administration de l'agriculture, 1785-87 (d'après les procès-verbaux de ce comité. Intéressant pour l'histoire économique). — THUREAU-DANGIN. Fragment sur la politique étrangère au lendemain de la Révolution de Juillet, pendant le 1er ministère; juillet-nov. 1830. — Ed. de LA BARRE DUPARCQ. Solli-

citations de Bussy-Rabutin pour rentrer en grâce ; fin dans la 12e livr. = 12e livr. DURUY. Les premières années du règne de Constantin (très intéressant et nouveau). — DARESTE. Les anciennes lois de l'Islande.

21. — Société de l'Histoire de France. Annuaire-Bulletin, t. XVII, 1880, 2e partie. Inventaire des bijoux, vêtements, manuscrits et objets précieux appartenant à la comtesse de Montpensier, 1474. = T. XVIII, 1881. 1re partie. — DESNOYERS. Rapport sur les travaux de la *Société* (annonce que la *Société* a admis deux nouveaux projets de publication : 1° une chronique française inédite du XIVe s., rédigée par un clerc anonyme normand, témoin oculaire des événements qu'il raconte de 1328 à 1370 ; elle sera publiée par MM. E. et A. Molinier ; 2° les Mémoires inédits d'Ézéchiel Spanheim sur la cour de Louis XIV et sur l'état de la France pendant les dernières années du XVIIe s. ; ils seront publiés par M. Schefer, qui est le possesseur du ms. — Les mémoires et les lettres de Villars sont en préparation).

22. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin, 2e série, 16e année, n° 8, 15 août 1881. — DOUEN. Étienne Dolet ; ses opinions religieuses ; suite le 15 sept. — Lettres de deux agents secrets du cardinal de Richelieu, 1628-29 ; suite ; cf. 15 sept. — J. DORNEL. Anne du Bourg à l'Université d'Orléans. — CORBIÈRE. Un détail bibliographique sur Isaac Dubourdieu. = N° 9, 15 sept. Procès fait au cadavre de Roland, 16 août 1704. — Acte de baptême de Roland (il donne la date, ignorée jusqu'ici, de la naissance de Roland, 3 fév. 1680). — Lettre d'Antoine Court à Paul Rabaut, 1740. — P. DE FÉLICE. La préméditation de la Saint-Barthélemy (publie une quittance qui montre un des prédicateurs les plus fougueux de l'époque, ennemi passionné des protestants, Sorbin de Sainte-Foy, entretenu aux frais de la municipalité orléanaise pendant 6 semaines, peu avant la Saint-Barthélemy. Ne serait-ce pas tout simplement que Sainte-Foy est venu prêcher le carême à Orléans ?) = Oct. J. BONNET. Une assemblée du désert à Uzès en 1750. — Lettres de divers à la duchesse de Ferrare, 1564-72. — F. DE SCHICKLER. Le jeûne de 1681. — DARDIER. Actes de 3 synodes provinciaux du Béarn en 1670, 71 et 81 (publiés dans le *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau,* 1880).

23. — Revue des Sociétés savantes des départements. 7e série, t. IV, 1881. — Rapport de M. HIPPEAU sur les travaux des Sociétés savantes jugées dignes d'être particulièrement signalées (signale l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* pour le recueil de chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, dont elle a confié la rédaction à M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, et pour les *Analecta Divionensia,* dont nous avons donné l'analyse ; la *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes* qui, depuis 1865, a publié 6 vol. de mémoires historiques ; enfin la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* dont nous analysons les publications à mesure qu'elles paraissent). — Du même. Compte-rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, réunion de 1880. Voici la liste de

ces lectures, qui complète ce que nous en avons dit au t. XIII, p. 228 : *l'émancipation des Juifs devant la Société royale des sciences et arts de Metz en* 1877, *et M. Rœderer*, par M. CAHEN, grand rabbin d'Alger (des 7 mémoires présentés sur cette question, un des plus intéressants est dû à l'abbé Grégoire) ; *les prêtres dans les campagnes au moyen âge et en particulier dans Tarn-et-Garonne*, par l'abbé GALABERT ; *Étude sur le cartulaire inédit de la Trinité de Vendôme*, par M. RIGOLLOT ; *les dépenses du duché de Nivernais*, par M. LEHUGUEUR ; *Marc Vulson de la Colombière, auteur de la* Science héroïque, *et ses ancêtres*, par M. RÉVILLOUT ; *Corbarieu et ses seigneurs*, par M. MOULENCQ ; *Essai historique sur les États du Périgord*, 1368-1651, par M. DE MONTÉGUT (d'après les procès-verbaux d'un grand nombre de ces assemblées retrouvés par l'auteur) ; *introduction à un essai sur les États provinciaux du Quercy*, par M. BAUDEL ; *la Communauté des apothicaires-épiciers de la ville de Blois*, par M. BELTON ; *le régime parlementaire en Bretagne au XVIIIe s. : l'abbé Terray et les États réunis à Morlaix en* 1772, par M. DUPUY ; *documents inédits sur Philippe de Commynes*, par Ch. DE FIERVILLE (voy. *Rev. hist.*, XII, 495 et XVI, p. 480) ; *le prieuré de Saint-Laurent de Montfort*, par M. Ad. DE DION (fondé par Amaury Ier et terminé par son fils Simon en 1072) ; *la chapelle d'argent de Jean Charmolue, doyen de Saint-Clément de Compiègne*, 1640-1793, par M. DEMOUCHY ; *la réception à seigneurie, ou le serment de prince des comtes de Flandres et d'Artois à Saint-Omer, de* 1127 *à* 1677, par M. L. DE ROOSENDAELE (lorsqu'un nouveau comte d'Artois ou de Flandre venait prendre possession de sa seigneurie : « Êtes-vous prêt à faire le serment de prince ? » lui demandait-on aux portes de la ville. S'il répondait « oui ! » et jurait qu'il maintiendrait les anciennes lois et bonnes coutumes de la ville et qu'il la défendrait contre ses ennemis, il était reçu à la seigneurie. La ville lui jurait alors de lui être bonne et loyale sujette) ; *une mission militaire en Prusse en* 1786, par M. FINOT (voy. *Rev. hist.*, XVII, p. 358) ; *la rivalité de l'élection en chef de Saintes et de l'élection particulière de Barbezieux*, par M. PELLISSON ; *la République de Genève dans ses rapports avec la monarchie française jusqu'à la Révolution*, par M. COMBES ; *Henri de Rohan en Saintonge*, 1611-21, par M. D. D'AUSSY ; *un chapitre de l'histoire du commerce de la France aux Échelles du Levant et de Barbarie*, par M. H. DE GRAMMONT ; *les intendants de Lorraine et leur action sur l'instruction primaire dans cette province vers* 1779, par M. CREUTZER ; *l'origine des écoles militaires ; les compagnies de cadets*, par M. TAPHANEL (1er essai d'organisation tenté par Richelieu en 1636 ; repris par Louvois en 1682. Les 9 compagnies de cadets qu'il organisa furent licenciées en 1694 pour actes nombreux d'indiscipline ; l'institution fut reprise en 1726, abandonnée en 1733 ; enfin, en 1751, l'École militaire fut fondée) ; *de quelques idées contenues dans le traité du choix et de la méthode des études de Cl. Fleury*, par M. DAMIEN ; *la sénéchaussée de Ventadour*, par M. LAVEIX (voy. *Rev. hist.*, XVII, 476) ; *étude historique sur les anciennes communautés d'arts et métiers du Havre*, par M. Alph. MARTIN.

24. — Société de l'Histoire de Normandie. Bulletin. Vol. II, exercice 1880-81. Ce Bulletin, qui paraissait d'abord à des intervalles indéterminés, sera publié régulièrement désormais, il paraîtra 1 vol. par an (sur le t. I, voy. *Rev. hist.*, XIV, 211). — Ch. DE B. Réception faite au duc de Sully à Rouen en 1608. — Rentrée de la Cour des comptes de Normandie, 8 janv. 1787. — LEGAY. La généalogie des seigneurs et dames d'Estrépagny (d'après la *Généalogie* manuscrite et anonyme de Robert Bérée, avocat fiscal d'Estrépagny, de 1658 à 1667).

25. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1881, 2e trim. — Alf. RICHARD. Note sur deux monnaies mérovingiennes et autres pièces données au musée des Antiquaires de l'Ouest. = 3e trim. RICHARD. Du nom de la ville de Bressuire (le nom primitif était sans doute Berzoriacum, la plus ancienne forme que l'on trouve dans les textes; les éléments qui entrent dans la composition de ce mot sont celtiques, et lui donnent le sens de lieu défendu, de « défens ».

26. — Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de la Bretagne. Bulletin. 4e année, 1881. — Notice sur Benjamin Fillon (avec une bibliographie très complète des travaux de ce chercheur érudit). — Pamphlet breton contre le Régent p. p. A. DE LA BORDERIE (curieux pamphlet en forme de dialogue des morts entre Gaston de Foix et Charles XII, écrit et répandu en Bretagne en 1719, au cours des troubles connus sous le nom de conspiration de Pontcallec).

27. — Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle. — Séance publique de 1881 (la Rochelle, Siret). — L. DE RICHEMOND. Essai sur les variations de l'écriture jusqu'à la découverte de l'imprimerie. — Dr BOURRU. L'épidémie de Rochefort en 1693-94. — MUSSET. Des noms d'hommes rochelais (intéressant). — Albert FOURNIER. Le Bois-Fleuri à Laleu. Comment se nommait le port de la Pallice il y a 800 ans (ce nom était *Conca putrida,* conservé encore aujourd'hui dans le nom de Fief-Conchat près de Saint-Marc de Bois-Fleuri).

28. — Société académique de Brest. Bulletin. 2e série, t. VII, 1881. — P. LE GUEN et A. RIOU. Exploration archéologique à Guissény (Finistère). — Ant. DUPUY. Le régime parlementaire en Bretagne au XVIIIe siècle (l'abbé Terray et les États réunis à Morlaix en 1772).

29. — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche. Notices, mémoires et documents, t. V. Saint-Lô, 1880. — Ed. LEPINGARD. Notice sur la manufacture d'armes de Saint-Lô, 1793-1794. — TAUXIER. Hypothèse sur l'existence d'un poème géographique dorien antérieur de 300 ans à Homère. — LE MÊME. Le continuateur de Scylax (corrections proposées au texte de ce géographe). — LE MÊME. Une émigration arabe dans l'Afrique du Nord entre l'époque de Jésus-Christ et celle de Mahomet. — Polémique à propos du marbre de Torigny (entre M. E. Desjardins et la Société d'archéologie de la Manche). — V. KUNAPELL. Notice sur

un vase gallo-romain trouvé dans la Vire. — GACHET. Rapport sur les fouilles exécutées à Saint-Lô.

30. — Société académique du Cotentin. Mémoires. T. III. Coutances, 1880. — LEFAVERAIS. Mémoire sur Tinchebray, son château et son bailliage. — E.-A. PIGEON. Le grand bailliage de Mortain en 1789. — E. SAROT. De l'organisation des pouvoirs publics dans le département de la Manche pendant la Révolution. — QUENAULT. Gui Chrétien, grand bailli de Cotentin (1371-1375). — J. LAMARE. Le stoïcisme sous l'empire.

31. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Bulletin. T. XXVIII, 1881, 1er fasc. — R. TRIGER. Observations agricoles et météorologiques sur les années remarquables de 1544 à 1789 dans le Maine (dépouillement des registres paroissiaux ; il est intéressant de rapprocher les renseignements recueillis pour le Maine par M. T. de l'étude de M. Port sur l'hiver en Anjou. *Rev. hist.*, XIV, 209).

32. — Société académique de Nantes. Annales. VIe série, t. I, 1880. — C. MERLAND. Pierre Brissot, professeur de philosophie à la Sorbonne, puis professeur à la Faculté de médecine de Paris (né à Fontenay-le-Comte en 1478, mort à Evora, en Portugal, en 1522). — L. LINGER. Les idées économiques dans les temps modernes (fin de l'histoire des idées économiques commencée dans les volumes de 1878 et 1879).

33. — Société archéologique de Touraine. Bulletin. T. V, 1er et 2e trim. 1880. — Mgr C. CHEVALIER. Le tombeau de saint Martin à Tours. — Ch. DE SOURDEVAL. Un psautier de saint Louis et de la reine Ingeburge. — L'abbé JUTEAU. Notices biographiques sur M. Donatien Millet et sur M. Ch. de Sourdeval (ce dernier, ancien président de la Société archéologique de Touraine, auteur des *Études gothiques* et d'un grand nombre de travaux de détail sur l'histoire et l'archéologie de la Touraine et des provinces de l'ouest).

34. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Mémoires. 2e série, t. XXI, 1880. — L'abbé DESNOYERS. Poillot de Marolle, gouverneur d'Artenay. — Aug. BAILLET. Le roi Horemhou et la dynastie thébaine au IIIe s. avant notre ère. — L. DUMUYS. Excursion archéologique à Neuvy-en-Sullias. — L'abbé DESNOYERS. Jupiter Labrandéen à Saint-Cyr-en-Val. — Aug. BAILLET. Hippalos, fonctionnaire égyptien de l'époque ptolémaïque. — Dr CHARPIGNON. Rebouteurs, bandagistes, secours aux indigents à Orléans avant 1800. — Dr PATAY. Résumé des statuts et règlements des maîtres chirurgiens d'Orléans au XVIIIe siècle.

35. — Académie nationale de Reims. Travaux. 65e volume, 1881. — L. DEMAISON. Les portes antiques de Reims et la captivité d'Ogier le Danois (intéressantes recherches sur les portes de Reims mentionnées dans la chanson d'Ogier et sur les traditions locales relatives à ces portes).

36. — Société académique de l'Aube. Mémoires. T. XLIV.

Troyes, 1880. — Le Brun-Dalbanne. Les pierres gravées du trésor de la cathédrale de Troyes. — A. Roserot. Documents pour servir à l'histoire de quelques localités de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. — Em. Socard. Donation, par le docteur Jacques Hennequin, de sa bibliothèque à la ville de Troyes (1656).

37. — Académie de Dijon. Mémoires. 3e série, t. VI. Dijon, 1881. — H. Beaune. La chapelle Saint-Hermès à Villey-sur-Tille (publie une lettre de l'abbé Nicaise à Santeuil). — J. de la Chauvelays. Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois (travail considérable, complément du précédent mémoire de l'auteur sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes).

38. — Société académique de Laon. Bulletin. T. XXIII. — Ch. Desmazes. Le testament de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour (daté de Paris, 15 septembre 1757). — Combier. Les plumitifs du grand bailli de Vermandois (étude de deux anciens plumitifs conservés aux archives de l'Aisne, l'un de 1451-1452, l'autre de 1461 à 1466 ; ce dernier contient le rôle des grandes assises de Vermandois). — Taiée. L'enseignement secondaire à Laon. — A. de Florival. Les vitraux de la cathédrale de Laon. — A. Matton. Notice sur Aulnois. — Parmentier et Berhaut. Notice sur Fauconcourt.

39. — Société archéologique et historique de Soissons. Bulletin. 2e série. IX. — A. de Marsy. Refus par la ville de Compiègne de contribuer aux dépenses des fortifications de Soissons (quatre pièces inédites de 1580). — Piette. Établissement des Lombards à Laon au xive siècle. — Collet. L'abbé Houllier devant le Concordat. — Michaux. Adra ou Arda (note sur le chef gaulois qui commanda en chef pendant un certain temps l'armée confédérée contre César et dont on a trouvé une médaille sur l'emplacement de l'ancien camp de Pasly). — Choron. Recherches historiques sur l'enseignement primaire dans le Soissonnais du xiie au xvie siècle (intéressant). — Michaux. Essai sur la numismatique soissonnaise (excellent).

40. — Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires. 2e série, t. V. Senlis, 1880. — A. de Marsy. Les droits de l'abbaye de Chaalis dans la ville de Compiègne. — A. Manuel. Étude sur Fr. Bourdelin de Senlis (1668-1717, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres). — A. Margry. Notice sur le portrait d'Afforty et sur la maison canoniale qu'il habitait. — Le même. Inventaire après le décès de M. Afforty, doyen de Saint-Rieul, des 9 et 10 juin 1786. — Le même. Tableau chronologique des échevins de Senlis depuis l'établissement de la commune (d'après le catalogue d'Afforty). — A. Vattier. Les sires de Vieupont. — Le même. Compte-rendu des travaux du Congrès archéologique tenu à Senlis en 1877 (suite ; évangélisation du *Pagus Silvanectensis ;* bibliothèques de Senlis ; histoire des compagnies d'archers et d'arquebusiers de Senlis ; séjour de Grotius à Balagny et à Senlis ; notes sur dom Pierre Coustant et Guillaume

d'Ercuis, etc.). — E. Muller. Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis (suite; intéressant). — G. Millescamps. Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne; fouille d'une sépulture franque au mont de Hermes (Oise).

41. — Société d'archéologie lorraine. Mémoires. 3e série, t. VIII. Nancy, 1880. — Favier. Notice sur Nicolas Durival (auteur de la *Description de la Lorraine;* 1713-1795). — Bretagne. Inscriptions métalliques sur les édifices publics des *Leuci* à l'époque gallo-romaine. — Bonnabelle. Notice sur Montier-sur-Saulx. — E.-A. Angelon. Recherches historiques et archéologiques sur les salines d'Amelécourt et de Château-Salins. — H. Lepage. La centaine de Pont-à-Mousson (étude importante fondée sur des documents nouveaux; les conclusions de l'auteur, absolument différentes de celles de Dom Calmet, sont que « la centaine se composait d'hommes de corps du duc, venus de diverses seigneuries, lesquels demeuraient dans la ville avant son érection en cité et avaient un mayeur ou maire. De plus, tandis que les bourgeois jouissaient des privilèges et franchises attachées à la loi de Beaumont, à eux concédée par Thiebaut II, comte de Bar, en 1261, les gens de la centaine étaient réduits à l'état de servitude et traités par les autres en véritables parias. » On ignore l'origine de cette singulière organisation qui se perpétua jusqu'à la fin du xve s.). — L'abbé Guillaume. Mobilier artistique des églises de Toul. — J. Rouyer. Études de bibliographie lorraine. — F. de Chanteau. Collections lorraines aux xvie et xviie s. (publie l'inventaire du cabinet des armes de l'hôtel de Salm à Nancy (1614), le catalogue de la bibliothèque du duc Antoine (1544) et des bibliothèques de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur (1676). — J. Favier. Nouvelle étude sur l'Université de Pont-à-Mousson (comment on y devenait maître ès-arts; programme des études; cérémonial de la collation des grades). — Baron de Ring et P. Delorme. Anciennes sépultures de l'abbaye de Beaupré (d'après des mss. inédits de Dom Calmet).

42. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin. Année 1881, 35e volume. — Challe. Chronique secrète de Saint-Germain d'Auxerre; les 100 dernières années de cette abbaye (analyse le 8e et seul volume subsistant d'une chronique générale de cette abbaye). — Vaudin. La cathédrale de Sens (étude surtout archéologique; histoire de l'église « le premier des monuments gothiques », commencée dès 1124 par les ordres de l'archevêque Henri le Sanglier. L'architecte fut peut-être ce Guillaume de Sens à qui l'on doit aussi le chœur de la cathédrale de Canterbury). — Quantin. Catalogue des cartulaires qui concernent les pays du département de l'Yonne.

43. — Société nivernaise des sciences, lettres et arts. Bulletin. T. XI, 1er fasc., 1881. — L'abbé Boutillier. Notice sur la vie et les œuvres de Mgr Crosnier, fondateur et premier président de la Société (auteur de nombreux travaux historiques et archéologiques sur le Niver-

nais). — ROUBET. Le châtel de Bois-Rozerain. — L'abbé BOUTILLIER. Des anciens prédicateurs de la ville de Nevers pendant l'Avent et le Carême et de leur rétribution par les échevins et habitants, de 1395 à 1790 (d'après les comptes municipaux de Nevers).

44. — Société de statistique de Marseille. Répertoire des travaux. T. XL, 1881. — Dr BARTHÉLEMY. Une émeute à Aubagne contre l'impôt des farines au XVIIe s. (14 mars 1665 ; publie l'arrêt du Parlement d'Aix dans cette affaire).

45. — Société archéologique de Béziers. Bulletin. 2e série, t. X, 2e livr., 1880. — A. FABREGAT. Biographie de Mgr Aymard-Claude de Nicolay, dernier évêque de Béziers. — SABATIER. Statistique des églises et chapelles dans la ville de Béziers et son territoire en 1789. — L. NOGUIER. Recherches sur les anciennes judicatures de la ville de Béziers (vigueries, sénéchaux, juges-mages, etc.).

46. — Société des sciences et arts de Bayonne. Bulletin. 1880. — Ch. BERNARDOU. M. Dulaurens et les archives de Bayonne. — Lettre inédite du vicomte d'Orthez (Bayonne, 19 mai 1562), p. p. M. Dulaurens. — DUCÉRÉ. Recherches historiques sur le siège de Fontarabie en 1638 (invasion du Labourd, campagne navale de Sourdis, siège de Fontarabie).

47. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Mémoires. 8e série, t. III, 1er semestre 1881. — Gatien ARNOULT. Histoire de l'Université de Toulouse, 4e fragment (rôle de trois juristes toulousains, Pierre Flotte, Guillaume de Nogaret, Pierre de Belle-Perche, et de l'Université dans le différend entre Philippe le Bel et Boniface VIII, années 1301-1309 ; résumé très incomplet de la vie de ces trois personnages). — A. DUMÉRIL. Les préliminaires de la seconde guerre civile à Rome. — HALLBERG. Frédéric II considéré comme historien (d'après les travaux les plus récents de la critique allemande). — LALLIER. Observations sur les plaidoyers de Cicéron considérés dans leurs rapports avec la politique de son temps.

---

48. — Revue d'Alsace. 1881. Juillet à sept. — A. ENGEL. Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace. — J.-B. ADAM. Coup d'œil sur les anciens établissements religieux de la ville de Metz. — MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans; suite. — HÜCKEL. Réglementation d'une forêt communale d'Alsace aux XVe et XVIe s. ; fin des documents. — STŒBER. Notes sur la culture, le commerce et l'usage du tabac dans l'ancienne république de Mulhouse. — BARTH. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et environs; suite.

---

49. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1881, 3e livr. — VAN DEN HEUVEL. La ville de Gand au XVIe s. ; suite. — Alex.

PINCHART. Archives des arts, des sciences et des lettres ; suite. — FELSENHART. Don Juan d'Autriche à la tête de ses troupes et en relation avec des princes étrangers, 1576-78 ; suite. — Ph. VAN DER HAEGHEN. Mémoire sur la lettre de cachet dans le Languedoc sous Louis XV et Louis XVI ; suite (affaires de succession et d'intérêts ; dettes ; malversations ; police des insensés et des étrangers ; espionnage, contrebande, faux ; jeux, etc. Une des dernières, sinon la dernière lettre de cachet, est celle du 7 fév. 1789, qui convoqua les trois ordres pour élire les députés aux états généraux. Étude complète, et qui épuise le sujet). — Em. V. Documents relatifs à l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Gand au XVIIe siècle.

---

50. — The Academy. 1881, 15 oct. — Robert W. Eyton (notice nécrologique intéressante sur l'auteur des *Antiquities of Shropshire ;* Eyton est un des érudits modernes qui ont le plus fait pour l'histoire provinciale et baroniale de l'Angleterre au moyen âge). = 22 oct. *Chester*. Russia past and present (intelligente adaptation de l'ouvrage allemand *das heutige Russland,* par Lankenau et Œlnitz). = 29 oct. *Morley*. The life of R. Cobden (biographie très attachante). — *Low*. Diocesan histories : Durham (travail consciencieux qui a le tort d'être trop exclusivement restreint à la biographie des évêques de Durham ; peu ou point question du clergé inférieur). — *Bingham*. The marriages of the Bonaparte (histoire anecdotique des mariages négociés ou conclus par Napoléon Ier). = 5 nov. *Brewer*. The political, social and literary history of Germany (détestable). = 19 nov. *Wilson*. The Egypt of the past (rien de nouveau, mais amusant et bien renseigné). — *Grant Allen*. Anglo-Saxon Britain (très bon livre de vulgarisation).

51. — The Athenaeum. 1881. 5 nov. — *Loftie*. The memoirs of W. Henry, duke of Gloucester, queen Anne's son (mémoires sur la vie de ce jeune prince, le seul des 16 enfants de la reine Anne qui soit arrivé presque à l'adolescence ; né en 1689, il mourut en 1700 à l'âge de 11 ans ; ces mémoires ont été écrits par Jenkin Lewis et publiés d'une façon détestable en 1789). = 26 nov. *Perry*. A history of the english church ; first period (c'est moins une histoire suivie qu'une série de dissertations particulières sur l'histoire de l'Église ; écrit au point de vue strictement anglican. La seconde période, relative aux trois derniers siècles, a paru précédemment).

---

52. — The Nation. 1881, 6 oct. — *Parton*. Life of Voltaire (beaucoup de travail, mais peu de sens critique). = 13 oct. *Johnston*. The Yorktown campaign and the surrender of Cornwallis (bon ; complète les excellents articles de Stevens dans le *Magazine of American history*). = 27 oct. *Boulger*. History of China (bon). = 3 nov. *Mackensie*. Switzerland (histoire populaire de la Suisse faite sans aucune critique). = 10 nov. *Worsaae*. Nordens Forhistorie (ce livre marque une ère nou-

velle dans l'étude des antiquités germaniques). — *Smith*. The story of the english Jacobins (bonne monographie sur le grand procès intenté en 1794 contre Hardy, Tooke et autres, pour crime de trahison envers l'État). = 17 nov. *Nicolay*. Campaigns of the civil war ; the outbreak of Rebellion (bon ; les appréciations de l'auteur, ancien secrétaire particulier de Lincoln, soulèveront de nombreuses controverses. 1er volume d'une série où seront racontées les différentes campagnes de la guerre de sécession, et le plus souvent par d'anciens officiers de cette guerre. L'ouvrage sera quelque chose comme le récit officiel des campagnes de 1866 et 1870-71 par l'état-major prussien).

---

53. — Historische Zeitschrift. Nouv. série, vol. X, 3e fasc., 1881. — Klüpfel. Les négociations du Wurtemberg avec la République française, de 1796 à 1802 (l'auteur met à profit les documents publiés par feu M. Vreede dans *la Souabe après la paix de Bâle*, ainsi que plusieurs documents inédits extraits de la bibliothèque de l'Université de Tubingue). — Tœppen. Les chevaliers de l'ordre teutonique et les États de Prusse (sorte d'introduction aux *Akten der Ständetage Preussens unter der Herrschaft des Deutchen Ordens* dont M. Tœppen a déjà publié 3 vol., allant de 1233 à 1452). = Comptes-rendus critiques. *Duncker*. Geschichte des Alterthums (remarquable mise en œuvre des résultats nouveaux obtenus par les philologues et les orientalistes). — *Schliemann*. Ilios, Stadt und Land der Trojaner (M. S. n'a pas retrouvé la Troie décrite par Homère, mais l'Ilion préhistorique ; résultats d'ailleurs considérables. L'ouvrage est complété par des appendices dus à divers érudits comme Max Müller, E. Burnouf, Sayce, Virchow, etc.). — *Conze, Humann, Bohn, Stiller, Lolling* et *Raschdorff*. Die Ergebnisse der Ausgrabungen zu Pergamon (important). — *Bernays*. Phokion und seine Beurtheiler (remarquable ; dernier ouvrage d'un érudit pénétrant, décédé le 28 mai 1881). — *Dürr*. Die Reisen des Kaisers Hadrian (bon ; un excursus traite du cycle intercalaire usité à Athènes à l'époque impériale). — *Bachmann*. Die Vœlker an der Donau nach Attila's Tod (recherches très approfondies). — *Lauser*. Unter der Pariser Commune (recueil des correspondances envoyées de Paris à la *Presse* de Vienne pendant la Commune. Le critique passe également en revue les principaux ouvrages sur l'histoire de la Commune parus depuis 1878). — *Lund*. Danmarks og norges historie (travail consciencieux, mais peu d'intelligence historique).

54. — Forschungen zur deutschen Geschichte. Vol. XXI, 3e fasc. — Waitz. Hermann de Tournai et l'historiographie de cette ville. — Prütz. Un poème sur le siège d'Acre, par un contemporain (1421 vers distiques, tirés du ms. unique de la Bibl. nat. n° 11340, intitulé *Versus ex libro magistri Ricardi canonici Sancti Victoris parisiensis*). — Simonsfeld. Documents sur l'histoire d'Allemagne, tirés des archives de Venise (1° relatifs à l'Ordre teutonique au XIIIe s. ; 2° un diplôme de

17. — Le Spectateur militaire. 1881. 15 Juin. — G. DE CORLAY. Etude historique sur l'approvisionnement des troupes en campagne; fin en septembre. — SAINT-AUBIN. Deux erreurs de Saint-Simon; suite (fait le procès de Saint-Simon considéré surtout comme écrivain militaire). = 15 juillet. Général PHILIBERT. Vie du général Margueritte (tué à la bataille de Sedan); suite dans les nos suivants. = 15 oct. G. DE CORLAY. Histoire de la guerre d'Orient de 1875 à 1878; suite. Cf. 15 novembre.

18. — Bulletin de la Réunion des officiers. 1881, 26 fév. et n. suivants jusqu'au 26 mars. Les opérations en Lomelline du 29 mai au 3 juin 1859 (cherche à expliquer pourquoi l'armée franco-sarde a suivi, pour arriver à Magenta, une marche de flanc qui, avec un ennemi plus alerte, aurait pu aboutir à un désastre. Ce même plan de campagne, qui réussit en 1859, fut repris en 1870, lorsque le maréchal de Mac-Mahon fut chargé de tourner l'aile droite de l'armée allemande en marchant sur Metz avec l'armée de Châlons; mais les Allemands, avertis par le précédent de 1859, — la meilleure histoire critique de cette campagne a été donnée par l'état-major prussien, en 1862, — ont par leur audace déjoué les efforts de l'adversaire). — 28 mai et nos suiv. Étude historique de la fortification permanente; fin le 25 août. = 16 juillet et nos suiv. La cavalerie à la bataille de Vionville-Mars-la-Tour; fin le 10 sept. = 29 oct. Quelques éclaircissements sur la bataille de Wagram (extrait des *Archives militaires de Vienne*. Réhabilite le rôle de l'archiduc Jean dans cette bataille).

19. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. Le 14 et le 21 oct. — M. MENANT lit un mémoire sur les portraits des rois assyriens; il croit que les images des souverains reproduites dans les bas-reliefs assyriens sont de véritables portraits, non des figures de convention. — Le 18 nov. à la séance publique annuelle, M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Saulcy; et M. Le Blant un curieux mémoire, presque un roman, intitulé Histoire d'un soldat goth et d'une jeune fille d'Edesse; puis le président a proclamé le résultat des concours pour 1881 (voyez la *Revue critique* du 28 nov., qui donne ensuite l'annonce des concours arrêtés par l'Académie).

20. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu des séances et travaux. 41e année; nouv. série, t. XVI, 1881, 10e et 11e livr. — VUITRY. Les monnaies sous les 3 premiers Valois; 3e art. (la stabilité des monnaies sous Charles V. Influence des idées d'Aristote commentées par N. Oresme, qui devancent les saines doctrines de Turgot, d'A. Smith et de J.-B. Say. Fin de cette minutieuse et remarquable étude). — PIGEONNEAU. Le Comité d'administration de l'agriculture, 1785-87 (d'après les procès-verbaux de ce comité. Intéressant pour l'histoire économique). — THUREAU-DANGIN. Fragment sur la politique étrangère au lendemain de la Révolution de Juillet, pendant le 1er ministère; juillet-nov. 1830. — Ed. de LA BARRE DUPARCQ. Solli-

citations de Bussy-Rabutin pour rentrer en grâce ; fin dans la 12e livr. = 12e livr. Duruy. Les premières années du règne de Constantin (très intéressant et nouveau). — Dareste. Les anciennes lois de l'Islande.

21. — Société de l'Histoire de France. Annuaire-Bulletin, t. XVII, 1880, 2e partie. Inventaire des bijoux, vêtements, manuscrits et objets précieux appartenant à la comtesse de Montpensier, 1474. = T. XVIII, 1881. 1re partie. — Desnoyers. Rapport sur les travaux de la *Société* (annonce que la *Société* a admis deux nouveaux projets de publication : 1° une chronique française inédite du XIVe s., rédigée par un clerc anonyme normand, témoin oculaire des événements qu'il raconte de 1328 à 1370 ; elle sera publiée par MM. E. et A. Molinier ; 2° les Mémoires inédits d'Ézéchiel Spanheim sur la cour de Louis XIV et sur l'état de la France pendant les dernières années du XVIIe s. ; ils seront publiés par M. Schefer, qui est le possesseur du ms. — Les mémoires et les lettres de Villars sont en préparation).

22. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin, 2e série, 16e année, n° 8, 15 août 1881. — Douen. Étienne Dolet ; ses opinions religieuses ; suite le 15 sept. — Lettres de deux agents secrets du cardinal de Richelieu, 1628-29 ; suite ; cf. 15 sept. — J. Dornel. Anne du Bourg à l'Université d'Orléans. — Corbière. Un détail bibliographique sur Isaac Dubourdieu. = N° 9, 15 sept. Procès fait au cadavre de Roland, 16 août 1704. — Acte de baptême de Roland (il donne la date, ignorée jusqu'ici, de la naissance de Roland, 3 fév. 1680). — Lettre d'Antoine Court à Paul Rabaut, 1740. — P. de Félice. La préméditation de la Saint-Barthélemy (publie une quittance qui montre un des prédicateurs les plus fougueux de l'époque, ennemi passionné des protestants, Sorbin de Sainte-Foy, entretenu aux frais de la municipalité orléanaise pendant 6 semaines, peu avant la Saint-Barthélemy. Ne serait-ce pas tout simplement que Sainte-Foy est venu prêcher le carême à Orléans ?) = Oct. J. Bonnet. Une assemblée du désert à Uzès en 1750. — Lettres de divers à la duchesse de Ferrare, 1564-72. — F. de Schickler. Le jeûne de 1681. — Dardier. Actes de 3 synodes provinciaux du Béarn en 1670, 71 et 81 (publiés dans le *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, 1880).

23. — Revue des Sociétés savantes des départements. 7e série, t. IV, 1881. — Rapport de M. Hippeau sur les travaux des Sociétés savantes jugées dignes d'être particulièrement signalées (signale l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* pour le recueil de chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, dont elle a confié la rédaction à M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, et pour les *Analecta Divionensia*, dont nous avons donné l'analyse ; la *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes* qui, depuis 1865, a publié 6 vol. de mémoires historiques ; enfin la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, dont nous analysons les publications à mesure qu'elles paraissent). — Du même. Compte-rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, réunion de 1880. Voici la liste de

ces lectures, qui complète ce que nous en avons dit au t. XIII, p. 228 : *l'émancipation des Juifs devant la Société royale des sciences et arts de Metz en* 1877, *et M. Rœderer*, par M. CAHEN, grand rabbin d'Alger (des 7 mémoires présentés sur cette question, un des plus intéressants est dû à l'abbé Grégoire) ; *les prêtres dans les campagnes au moyen âge et en particulier dans Tarn-et-Garonne*, par l'abbé GALABERT ; *Étude sur le cartulaire inédit de la Trinité de Vendôme*, par M. RIGOLLOT ; *les dépenses du duché de Nivernais*, par M. LEHUGUEUR ; *Marc Vulson de la Colombière, auteur de la* Science héroïque, *et ses ancêtres*, par M. RÉVILLOUT ; *Corbarieu et ses seigneurs*, par M. MOULENCQ ; *Essai historique sur les États du Périgord*, 1368-1651, par M. DE MONTÉGUT (d'après les procès-verbaux d'un grand nombre de ces assemblées retrouvés par l'auteur) ; *introduction à un essai sur les États provinciaux du Quercy*, par M. BAUDEL ; *la Communauté des apothicaires-épiciers de la ville de Blois*, par M. BELTON ; *le régime parlementaire en Bretagne au XVIIIe s. : l'abbé Terray et les États réunis à Morlaix en* 1772, par M. DUPUY ; *documents inédits sur Philippe de Commynes*, par Ch. DE FIERVILLE (voy. *Rev. hist.*, XII, 495 et XVI, p. 480) ; *le prieuré de Saint-Laurent de Montfort*, par M. Ad. DE DION (fondé par Amaury Ier et terminé par son fils Simon en 1072) ; *la chapelle d'argent de Jean Charmolue, doyen de Saint-Clément de Compiègne*, 1640-1793, par M. DEMOUCHY ; *la réception à seigneurie, ou le serment de prince des comtes de Flandres et d'Artois à Saint-Omer, de* 1127 *à* 1677, par M. L. DE ROOSENDAELE (lorsqu'un nouveau comte d'Artois ou de Flandre venait prendre possession de sa seigneurie : « Êtes-vous prêt à faire le serment de prince ? » lui demandait-on aux portes de la ville. S'il répondait « oui ! » et jurait qu'il maintiendrait les anciennes lois et bonnes coutumes de la ville et qu'il la défendrait contre ses ennemis, il était reçu à la seigneurie. La ville lui jurait alors de lui être bonne et loyale sujette) ; *une mission militaire en Prusse en* 1786, par M. FINOT (voy. *Rev. hist.*, XVII, p. 358) ; *la rivalité de l'élection en chef de Saintes et de l'élection particulière de Barbezieux*, par M. PELLISSON ; *la République de Genève dans ses rapports avec la monarchie française jusqu'à la Révolution*, par M. COMBES ; *Henri de Rohan en Saintonge*, 1611-21, par M. D. D'AUSSY ; *un chapitre de l'histoire du commerce de la France aux Échelles du Levant et de Barbarie*, par M. H. DE GRAMMONT ; *les intendants de Lorraine et leur action sur l'instruction primaire dans cette province vers* 1779, par M. CREUTZER ; *l'origine des écoles militaires ; les compagnies de cadets*, par M. TAPHANEL (1er essai d'organisation tenté par Richelieu en 1636 ; repris par Louvois en 1682. Les 9 compagnies de cadets qu'il organisa furent licenciées en 1694 pour actes nombreux d'indiscipline ; l'institution fut reprise en 1726, abandonnée en 1733 ; enfin, en 1751, l'École militaire fut fondée) ; *de quelques idées contenues dans le traité du choix et de la méthode des études de Cl. Fleury*, par M. DAMIEN ; *la sénéchaussée de Ventadour*, par M. LAVEIX (voy. *Rev. hist.*, XVII, 476) ; *étude historique sur les anciennes communautés d'arts et métiers du Havre*, par M. Alph. MARTIN.

24. — Société de l'Histoire de Normandie. Bulletin. Vol. II, exercice 1880-81. Ce Bulletin, qui paraissait d'abord à des intervalles indéterminés, sera publié régulièrement désormais, il paraîtra 1 vol. par an (sur le t. I, voy. *Rev. hist.*, XIV, 211). — Ch. DE B. Réception faite au duc de Sully à Rouen en 1608. — Rentrée de la Cour des comptes de Normandie, 8 janv. 1787. — LEGAY. La généalogie des seigneurs et dames d'Estrépagny (d'après la *Généalogie* manuscrite et anonyme de Robert Bérée, avocat fiscal d'Estrépagny, de 1658 à 1667).

25. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1881, 2e trim. — Alf. RICHARD. Note sur deux monnaies mérovingiennes et autres pièces données au musée des Antiquaires de l'Ouest. = 3e trim. RICHARD. Du nom de la ville de Bressuire (le nom primitif était sans doute Berzoriacum, la plus ancienne forme que l'on trouve dans les textes; les éléments qui entrent dans la composition de ce mot sont celtiques, et lui donnent le sens de lieu défendu, de « défens ».

26. — Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de la Bretagne. Bulletin. 4e année, 1881. — Notice sur Benjamin Fillon (avec une bibliographie très complète des travaux de ce chercheur érudit). — Pamphlet breton contre le Régent p. p. A. DE LA BORDERIE (curieux pamphlet en forme de dialogue des morts entre Gaston de Foix et Charles XII, écrit et répandu en Bretagne en 1719, au cours des troubles connus sous le nom de conspiration de Pontcallec).

27. — Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle. — Séance publique de 1881 (la Rochelle, Siret). — L. DE RICHEMOND. Essai sur les variations de l'écriture jusqu'à la découverte de l'imprimerie. — Dr BOURRU. L'épidémie de Rochefort en 1693-94. — MUSSET. Des noms d'hommes rochelais (intéressant). — Albert FOURNIER. Le Bois-Fleuri à Laleu. Comment se nommait le port de la Pallice il y a 800 ans (ce nom était *Conca putrida,* conservé encore aujourd'hui dans le nom de Fief-Conchat près de Saint-Marc de Bois-Fleuri).

28. — Société académique de Brest. Bulletin. 2e série, t. VII, 1881. — P. LE GUEN et A. RIOU. Exploration archéologique à Guissény (Finistère). — Ant. DUPUY. Le régime parlementaire en Bretagne au XVIIIe siècle (l'abbé Terray et les États réunis à Morlaix en 1772).

29. — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche. Notices, mémoires et documents, t. V. Saint-Lô, 1880. — Ed. LEPINGARD. Notice sur la manufacture d'armes de Saint-Lô, 1793-1794. — TAUXIER. Hypothèse sur l'existence d'un poème géographique dorien antérieur de 300 ans à Homère. — LE MÊME. Le continuateur de Scylax (corrections proposées au texte de ce géographe). — LE MÊME. Une émigration arabe dans l'Afrique du Nord entre l'époque de Jésus-Christ et celle de Mahomet. — Polémique à propos du marbre de Torigny (entre M. E. Desjardins et la Société d'archéologie de la Manche). — V. KUNAPELL. Notice sur

un vase gallo-romain trouvé dans la Vire. — GACHET. Rapport sur les fouilles exécutées à Saint-Lô.

30. — Société académique du Cotentin. Mémoires. T. III. Coutances, 1880. — LEFAVERAIS. Mémoire sur Tinchebray, son château et son bailliage. — E.-A. PIGEON. Le grand bailliage de Mortain en 1789. — E. SAROT. De l'organisation des pouvoirs publics dans le département de la Manche pendant la Révolution. — QUENAULT. Gui Chrétien, grand bailli de Cotentin (1371-1375). — J. LAMARE. Le stoïcisme sous l'empire.

31. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Bulletin. T. XXVIII, 1881, 1er fasc. — R. TRIGER. Observations agricoles et météorologiques sur les années remarquables de 1544 à 1789 dans le Maine (dépouillement des registres paroissiaux ; il est intéressant de rapprocher les renseignements recueillis pour le Maine par M. T. de l'étude de M. Port sur l'hiver en Anjou. *Rev. hist.*, XIV, 209).

32. — Société académique de Nantes. Annales. VIe série, t. I, 1880. — C. MERLAND. Pierre Brissot, professeur de philosophie à la Sorbonne, puis professeur à la Faculté de médecine de Paris (né à Fontenay-le-Comte en 1478, mort à Evora, en Portugal, en 1522). — L. LINGER. Les idées économiques dans les temps modernes (fin de l'histoire des idées économiques commencée dans les volumes de 1878 et 1879).

33. — Société archéologique de Touraine. Bulletin. T. V, 1er et 2e trim. 1880. — Mgr C. CHEVALIER. Le tombeau de saint Martin à Tours. — Ch. DE SOURDEVAL. Un psautier de saint Louis et de la reine Ingeburge. — L'abbé JUTEAU. Notices biographiques sur M. Donatien Millet et sur M. Ch. de Sourdeval (ce dernier, ancien président de la Société archéologique de Touraine, auteur des *Études gothiques* et d'un grand nombre de travaux de détail sur l'histoire et l'archéologie de la Touraine et des provinces de l'ouest).

34. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Mémoires. 2e série, t. XXI, 1880. — L'abbé DESNOYERS. Poillot de Marolle, gouverneur d'Artenay. — Aug. BAILLET. Le roi Horemhou et la dynastie thébaine au IIIe s. avant notre ère. — L. DUMUYS. Excursion archéologique à Neuvy-en-Sullias. — L'abbé DESNOYERS. Jupiter Labrandéen à Saint-Cyr-en-Val. — Aug. BAILLET. Hippalos, fonctionnaire égyptien de l'époque ptolémaïque. — Dr CHARPIGNON. Rebouteurs, bandagistes, secours aux indigents à Orléans avant 1800. — Dr PATAY. Résumé des statuts et règlements des maîtres chirurgiens d'Orléans au XVIIIe siècle.

35. — Académie nationale de Reims. Travaux. 65e volume, 1881. — L. DEMAISON. Les portes antiques de Reims et la captivité d'Ogier le Danois (intéressantes recherches sur les portes de Reims mentionnées dans la chanson d'Ogier et sur les traditions locales relatives à ces portes).

36. — Société académique de l'Aube. Mémoires. T. XLIV.

Troyes, 1880. — Le Brun-Dalbanne. Les pierres gravées du trésor de la cathédrale de Troyes. — A. Roserot. Documents pour servir à l'histoire de quelques localités de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. — Em. Socard. Donation, par le docteur Jacques Hennequin, de sa bibliothèque à la ville de Troyes (1656).

37. — Académie de Dijon. Mémoires. 3e série, t. VI. Dijon, 1881. — H. Beaune. La chapelle Saint-Hermès à Villey-sur-Tille (publie une lettre de l'abbé Nicaise à Santeuil). — J. de la Chauvelays. Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois (travail considérable, complément du précédent mémoire de l'auteur sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes).

38. — Société académique de Laon. Bulletin. T. XXIII. — Ch. Desmazes. Le testament de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour (daté de Paris, 15 septembre 1757). — Combier. Les plumitifs du grand bailli de Vermandois (étude de deux anciens plumitifs conservés aux archives de l'Aisne, l'un de 1451-1452, l'autre de 1461 à 1466 ; ce dernier contient le rôle des grandes assises de Vermandois). — Taïée. L'enseignement secondaire à Laon. — A. de Florival. Les vitraux de la cathédrale de Laon. — A. Matton. Notice sur Aulnois. — Parmentier et Berhaut. Notice sur Fauconcourt.

39. — Société archéologique et historique de Soissons. Bulletin. 2e série, t. IX. — A. de Marsy. Refus par la ville de Compiègne de contribuer aux dépenses des fortifications de Soissons (quatre pièces inédites de 1580). — Piette. Établissement des Lombards à Laon au xive siècle. — Collet. L'abbé Houllier devant le Concordat. — Michaux. Adra ou Arda (note sur le chef gaulois qui commanda en chef pendant un certain temps l'armée confédérée contre César et dont on a trouvé une médaille sur l'emplacement de l'ancien camp de Pasly). — Choron. Recherches historiques sur l'enseignement primaire dans le Soissonnais du xiie au xvie siècle (intéressant). — Michaux. Essai sur la numismatique soissonnaise (excellent).

40. — Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires. 2e série, t. V. Senlis, 1880. — A. de Marsy. Les droits de l'abbaye de Chaalis dans la ville de Compiègne. — A. Manuel. Étude sur Fr. Bourdelin de Senlis (1668-1717, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres). — A. Margry. Notice sur le portrait d'Afforty et sur la maison canoniale qu'il habitait. — Le même. Inventaire après le décès de M. Afforty, doyen de Saint-Rieul, des 9 et 10 juin 1786. — Le même. Tableau chronologique des échevins de Senlis depuis l'établissement de la commune (d'après le catalogue d'Afforty). — A. Vattier. Les sires de Vieupont. — Le même. Compte-rendu des travaux du Congrès archéologique tenu à Senlis en 1877 (suite ; évangélisation du *Pagus Silvanectensis ;* bibliothèques de Senlis ; histoire des compagnies d'archers et d'arquebusiers de Senlis ; séjour de Grotius à Balagny et à Senlis ; notes sur dom Pierre Coustant et Guillaume

d'Ercuis, etc.). — E. Muller. Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis (suite; intéressant). — G. Millescamps. Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne; fouille d'une sépulture franque au mont de Hermes (Oise).

41. — Société d'archéologie lorraine. Mémoires. 3e série, t. VIII. Nancy, 1880. — Favier. Notice sur Nicolas Durival (auteur de la *Description de la Lorraine;* 1713-1795). — Bretagne. Inscriptions métalliques sur les édifices publics des *Leuci* à l'époque gallo-romaine. — Bonnabelle. Notice sur Montier-sur-Saulx. — E.-A. Angelon. Recherches historiques et archéologiques sur les salines d'Amelécourt et de Château-Salins. — H. Lepage. La centaine de Pont-à-Mousson (étude importante fondée sur des documents nouveaux; les conclusions de l'auteur, absolument différentes de celles de Dom Calmet, sont que « la centaine se composait d'hommes de corps du duc, venus de diverses seigneuries, lesquels demeuraient dans la ville avant son érection en cité et avaient un mayeur ou maire. De plus, tandis que les bourgeois jouissaient des privilèges et franchises attachées à la loi de Beaumont, à eux concédée par Thiebaut II, comte de Bar, en 1261, les gens de la centaine étaient réduits à l'état de servitude et traités par les autres en véritables parias. » On ignore l'origine de cette singulière organisation qui se perpétua jusqu'à la fin du xve s.). — L'abbé Guillaume. Mobilier artistique des églises de Toul. — J. Rouyer. Études de bibliographie lorraine. — F. de Chanteau. Collections lorraines aux xvie et xviie s. (publie l'inventaire du cabinet des armes de l'hôtel de Salm à Nancy (1614), le catalogue de la bibliothèque du duc Antoine (1544) et des bibliothèques de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur (1676). — J. Favier. Nouvelle étude sur l'Université de Pont-à-Mousson (comment on y devenait maître ès-arts; programme des études; cérémonial de la collation des grades). — Baron de Ring et P. Delorme. Anciennes sépultures de l'abbaye de Beaupré (d'après des mss. inédits de Dom Calmet).

42. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin. Année 1881, 35e volume. — Challe. Chronique secrète de Saint-Germain d'Auxerre; les 100 dernières années de cette abbaye (analyse le 8e et seul volume subsistant d'une chronique générale de cette abbaye). — Vaudin. La cathédrale de Sens (étude surtout archéologique; histoire de l'église « le premier des monuments gothiques », commencée dès 1124 par les ordres de l'archevêque Henri le Sanglier. L'architecte fut peut-être ce Guillaume de Sens à qui l'on doit aussi le chœur de la cathédrale de Canterbury). — Quantin. Catalogue des cartulaires qui concernent les pays du département de l'Yonne.

43. — Société nivernaise des sciences, lettres et arts. Bulletin. T. XI, 1er fasc., 1881. — L'abbé Boutillier. Notice sur la vie et les œuvres de Mgr Crosnier, fondateur et premier président de la Société (auteur de nombreux travaux historiques et archéologiques sur le Niver-

nais). — ROUBET. Le châtel de Bois-Rozerain. — L'abbé BOUTILLIER. Des anciens prédicateurs de la ville de Nevers pendant l'Avent et le Carême et de leur rétribution par les échevins et habitants, de 1395 à 1790 (d'après les comptes municipaux de Nevers).

44. — Société de statistique de Marseille. Répertoire des travaux. T. XL, 1881. — Dr BARTHÉLEMY. Une émeute à Aubagne contre l'impôt des farines au XVIIe s. (14 mars 1665 ; publie l'arrêt du Parlement d'Aix dans cette affaire).

45. — Société archéologique de Béziers. Bulletin. 2e série, t. X, 2e livr., 1880. — A. FABREGAT. Biographie de Mgr Aymard-Claude de Nicolay, dernier évêque de Béziers. — SABATIER. Statistique des églises et chapelles dans la ville de Béziers et son territoire en 1789. — L. NOGUIER. Recherches sur les anciennes judicatures de la ville de Béziers (vigueries, sénéchaux, juges-mages, etc.).

46. — Société des sciences et arts de Bayonne. Bulletin. 1880. — Ch. BERNARDOU. M. Dulaurens et les archives de Bayonne. — Lettre inédite du vicomte d'Orthez (Bayonne, 19 mai 1562), p. p. M. Dulaurens. — DUCÉRÉ. Recherches historiques sur le siège de Fontarabie en 1638 (invasion du Labourd, campagne navale de Sourdis, siège de Fontarabie).

47. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Mémoires. 8e série, t. III, 1er semestre 1881. — Gatien ARNOULT. Histoire de l'Université de Toulouse, 4e fragment (rôle de trois juristes toulousains, Pierre Flotte, Guillaume de Nogaret, Pierre de Belle-Perche, et de l'Université dans le différend entre Philippe le Bel et Boniface VIII, années 1301-1309 ; résumé très incomplet de la vie de ces trois personnages). — A. DUMÉRIL. Les préliminaires de la seconde guerre civile à Rome. — HALLBERG. Frédéric II considéré comme historien (d'après les travaux les plus récents de la critique allemande). — LALLIER. Observations sur les plaidoyers de Cicéron considérés dans leurs rapports avec la politique de son temps.

---

48. — Revue d'Alsace. 1881. Juillet à sept. — A. ENGEL. Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace. — J.-B. ADAM. Coup d'œil sur les anciens établissements religieux de la ville de Metz. — MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans ; suite. — HÜCKEL. Réglementation d'une forêt communale d'Alsace aux XVe et XVIe s. ; fin des documents. — STŒBER. Notes sur la culture, le commerce et l'usage du tabac dans l'ancienne république de Mulhouse. — BARTH. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et environs ; suite.

---

49. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1881, 3e livr. — VAN DEN HEUVEL. La ville de Gand au XVIe s. ; suite. — Alex.

l'empereur Sigismond, 21 nov. 1419 ; 3° deux recès de la diète de 1431, traduits en italien ; 4° notes sur l'histoire de Padoue). — WILLE. Le duché de Wurtemberg livré à Charles-Quint en 1520 (publie en appendice des extraits de la correspondance de l'empereur et de ses conseillers). — BEGER. Etudes sur l'histoire de la Guerre des Paysans, d'après les documents des archives générales à Carlsruhe ; le mouvement aux environs du lac de Constance. — HEIGEL. La correspondance de l'électeur de Bavière Charles-Emmanuel avec sa seconde femme et ses parents (se rapporte en partie à la guerre de la succession d'Espagne). — REZEK. La *Nuntia veritatis* de Beckowsky et son importance pour l'historiographie allemande (intéressant pour la guerre de Trente ans et l'histoire de Wallenstein). — Graf von MIRBACH-HARFF. Les procès pour hérésie à Drachenfels de 1630 à 1645. — GIESEBRECHT. Notes sur les lettres de Jean de Salisbury (cherche à éclaircir les difficultés que présentent deux de ces lettres importantes pour l'histoire de l'empereur Frédéric Ier, les lettres 138 et 130 du recueil de Migne).

55. — Gœrres-Gesellschaft. Bd. II. Heft 4. 1881. — V. ZAHN. La capture du roi Murat (le roi n'a pas été victime de sa témérité, mais de la trahison. De faux rapports de Naples lui firent quitter la Corse; le chef de bataillon Courand l'abandonna en pleine mer et le Maltais Barbara le remorqua à Pizzo, où l'attendaient d'autres conjurés. Renseignements intéressants sur la correspondance entre le général et intendant autrichien baron Koller et le comte François de Sauran ; cette correspondance, découverte par l'auteur, met hors de doute la trahison machinée contre le roi. Le roi Ferdinand fut censé ignorer le complot). — GRAMICH. L'histoire de l'économie politique de l'Allemagne (compte-rendu très complet et pénétrant, bienveillant en somme, du t. I de la *Deutsche Wirthschafts-Geschichte* d'Inama-Sternegg. Les services rendus par son livre sont pleinement reconnus, mais la plupart de ses conclusions sont repoussées. L'auteur notamment n'a pas rendu justice à ce que l'Église a fait pour la civilisation au moyen âge). = Comptes-rendus critiques. *Maurenbrecher*. Geschichte des Katholischen Reformation. Bd. 1 (pas assez objectif). — *Koppmann, V. der Ropp u. Schæfer*. Hanse-Recesse (bon).

56. — Historisch-politische Blætter für das Katholische Deutschland. Bd. 86. 1880. — Le *Kulturkamf* prussien dans le pays de Munster de 1802 à 1806. — GRUBE. L'activité économique des Bénédictins en Bavière depuis 1750 jusqu'à aujourd'hui (compte-rendu favorable de l'ouvrage récent de A. Lindner sur ce sujet). — Le christianisme de nos jours, tel qu'il l'a étudié sur place, de ce qu'il était dans le passé d'après les sources). — Cardinal Mezzofanti (compte-rendu favorable de la biographie du cardinal par A. Bellesheim). — B. Revue des ouvrages relatifs aux corporations. — L'ouvrage de Const. de Hœfler sur le pape Adrien VI (remarquable). — WITTMANN. L'opinion d'un abbé franconien sur l'électeur de Bavière Maximilien Ier

(extrait de la chronique de l'abbé cistercien Jean Gœgel de Langheim; cette chronique, contenue dans un ms. de la bibliothèque de Bamberg, est très défavorable à l'électeur). — Baumann. Le cardinal Conrad de Wittelsbach (appréciation favorable de la biographie que C. Will lui a consacrée). — L'année de la naissance du Christ (loue et contredit en partie l'ouvrage de F. Riess : *Das Geburtsjahr-Christi*). — Une biographie nouvelle du coadjuteur Febronius (discute la biographie composée par O. Meyer). — Wittmann. Biographie du coadjuteur de Bamberg, Frédéric Forner (1570-1630. D'après de nombreux écrits et documents d'archives. Intéressant pour l'histoire de la réforme en Franconie). — Bellesheim. L'Église et l'État sous la monarchie de Juillet (compte-rendu analytique et élogieux de l'ouvrage du même titre de M. Thureau-Dangin). — La nomination de l'évêque Geissel comme coadjuteur de l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste (résumé de la correspondance diplomatique publiée récemment sur ce sujet). — Bavarica (coup d'œil sur les derniers travaux relatifs à l'histoire de Bavière, par Bachmann, Riezler et Kœmmel. Éloge de ces deux derniers, critique de Bachmann). = Compte-rendu critique. *Cardauns*. Konrad von Hostaden, Erzbischof von Kœln, 1238-61 (très bon). = Bd. 87. 1881. L'Eglise et la construction des ponts au moyen âge (compilation d'une foule de renseignements attestant la part prise par les monastères et les dignitaires ecclésiastiques à la construction des ponts en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre, en Scandinavie, en Espagne et en Portugal). = Comptes-rendus critiques. *Gams*. Die Kirchengeschichte von Spanien (très bon). — *Balan*. La politica italiana dal 1863 al 1870 (art. d'analyse et d'éloge). — *Woker*. Geschichte der norddeutschen Franziskaner-Missionen (travail solide). — *Schliemann*. Ilios (très remarquable). — *Pastor*. Die Correspondenz des Cardinals Contarini, 1541 (important). — *Pfahler*. S. Bonifacius (très bon). — *F. J. v. Buss*. Winfrid-Bonifacius Hg. von R. v. Scherer (le principal mérite revient à l'éditeur).

57. — Stimmen aus Maria-Laach. Jahrg. 1881. Heft 5. 1881. — Cathrein. La question irlandaise (III. De 1835 au temps actuel). = Comptes-rendus critiques. *Reichling*. Johannes Murmellius (bon). — *Budge*. The history of Esarhaddon (vives attaques contre l'auteur et l'assyriologie moderne). = Heft 6. Ehrle. Les travaux relatifs à l'histoire de l'association des amis de Dieu (réduit à néant les travaux de Preger et attribue une haute valeur à ceux de Denifle). = Compte-rendu crit. *Brück*. Die geheimen Gesellschaften in Spanien (remarquable). = Heft 8. Langhorst. L'organisation primitive des communautés chrétiennes (vive polémique contre le travail publié sur le même sujet par H. Weingarten dans l'*Historische Zeitschrift* de 1881). — Ehrle. La littérature relative à l'histoire des amis de Dieu (suite. Exposé des résultats obtenus par Denifle et critique sévère des travaux de Schmidt et de Jundt). — Epping. Le déchiffrement des tables astronomiques des Chaldéens (l'auteur en attend un résultat important pour

la science astronomique). = Heft 9. Beissel. Histoire du trésor de la cathédrale de Gran en Hongrie (d'après l'ouvrage de Danko, qui n'a pas été mis dans le commerce. Les parties les plus anciennes du trésor remontent au xe s.; une grande partie a été détruite par le pillage et l'incendie en 1304, 1312, 1526, etc.). — Dreves. Le siège de Saint-Jean-d'Acre (1189-1191. Récit complet, d'après les sources). = Compte-rendu critique. *Pelesz*. Geschichte der ruthenischen Kirche mit Rom von den æltesten Zeiten bis auf die Gegenwart (très méritoire). = Ergænzungsheft 17. Ehrle. Contributions à l'histoire et à la réforme de la charité publique (détails très intéressants sur la fermentation sociale au commencement du xvie s. et les tentatives de réforme dans le domaine de la charité publique au xvie s. aux Pays-Bas, en Espagne et en France. Exposé approfondi du développement des établissements de bienfaisance en Angleterre).

58. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. 63. Heft 1. 1881. — Funk. La traduction latine des lettres du pseudo-Ignace. = Comptes-rendus critiques. *Pfahler*. S. Bonifacius u. eine Zeit (très bon). — *Brück*. Das Irische Veto (bon). — *Lindner*. Die Schriftsteller des Benediktiner Ordens (remarquable). = Heft 2. Vetter. La traduction arménienne de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe (publication de fragments récemment découverts d'une seconde rédaction de la traduction arménienne d'Eusèbe; leur importance pour la critique du texte). = Comptes-rendus crit. *Reichling*. Johannes Murmellius (bon). = Heft 3. Lütolf. Bartholomeus Tridentinus (historien ecclésiastique du xiiie s. Renseignements sur le seul ms. de ses œuvres qu'on ait conservé et qui est à Lucerne). = Comptes-rendus crit. *Langen*. Johannes von Damascus (bon). — *Brück*. Die geheimen Gesellschaften in Spanien (très bon). — *Iungmann*. Dissertationes selectae in historiam ecclesiasticam. T. I (bon, mais non sans défaut). — *Schæfer*. Die biblische Chronologie (très bon).

59. — Der Katholik. Jahrg. 61. Neue Folge. 23 juin 1881. — Falk. S. Alban, martyr de Mayence (mort probablement à la fin du ive siècle. Biographie et énumération des églises qui lui sont consacrées). = Octobre. Id. La vie de l'archevêque Willigis de Mayence (975-1011; fin). — La persécution des chrétiens sous Néron (combat l'idée que la persécution a été dirigée surtout contre les Juifs coupables de sédition. Exposé très approfondi).

60. — Theologische Studien und Kritiken. Heft 1. 1882. — Thiele. Un ms. de Luther (propriété d'un particulier de Mersebourg. Contient des fragments de six écrits de Luther imprimés. Texte de plusieurs additions inconnues jusqu'ici et supprimées par Luther avant l'impression). = Heft 4. Trechsel. Servet était-il avec Luther à Wittemberg? (non. Renseignements intéressants sur les rapports de Luther avec les réformateurs des pays latins Farel, Calvin, etc.). — Knaake. La famille de la mère de Luther (elle appartenait à la famille

des Ziegler). — Bœhl. Anciennes inscriptions chrétiennes (interprétation).

61. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen. Jahrg. VI. Heft 2. 1881. — Mordtmann. Inscriptions de Cyzique (fin ; texte de 13 inscriptions). — I. Schmidt. Inscriptions de Constantinople et d'Asie-Mineure (texte de 36 inscriptions grecques et latines inédites ou mal publiées). — Gurlitt. Bas-relief de guerrier provenant de Cleitor dans l'Arcadie du Nord (commentaire détaillé sur l'armement des hoplites grecs). — Lambros. Inscription de Chalcis (texte et commentaire. Excursus sur la charge des *decaprotoi* et le mode de votation dans les assemblées du peuple en Grèce). — Furtwængler. Fragments de l'acropole d'Athènes (1. Figures assises archaïques. 2. Deux têtes de marbre). — Ohnefalsch-Richter. Les dernières fouilles de Salamine en Chypre (L'auteur a été chargé de diriger des fouilles pour le compte de l'Angleterre sur certains points de Chypre. Nombreuses découvertes de l'époque préhistorique, de l'époque grecque et de la période gréco-romaine, tombeaux, bijoux, vases d'albâtre, poteries, etc.; l'auteur en rend compte). — Lolling. Autel de Sestos (de 208 av. J. C. Texte de l'inscription qui fait mention de Ptolémée IV Philopator et de sa femme Arsinoé). — Id. Appendices au premier décret de Lampsaque (6e année, fasc. 1, p. 96. Contient des observations de Th. Mommsen sur les *quaestores classici* et les fonctions du *praefectus classis*).

62. — Germania. Jahrg. 26. Neue Reihe 14. Heft 3. 1881. — Rehorn. Les relations des chroniqueurs sur la vie de frère Berthold de Ratisbonne (examen des nombreuses chroniques bavaroises, rhénanes, italiennes, autrichiennes, et critique des dernières biographies). — Neumann. Tell-Dellingr-Heimdall (Tell = Dellingr, celui qui apporte la lumière, le dieu du soleil). — Jeitteles. Serment des Juifs d'Augsbourg au moyen âge. = Heft 4. Bartsch. Aperçu bibliographique de tous les travaux parus en 1880 dans le domaine de la philologie et des antiquités germaniques.

63. — Hermes. Bd. XVI. Heft 1. 1881. — Mommsen. La légende de Remus (la légende des jumeaux Romulus et Remus tire son origine du consulat et assimile la royauté au consulat en plaçant en tête de l'histoire des rois la double autorité d'un roi actif et d'un roi purement nominal. La légende ne connaissait primitivement que Romulus, Remus est une création de la Rome républicaine). — Id. Un second fragment de la *lex Rubria* de l'an 705 de Rome (trouvé en juin 1880 à Este dans la Haute-Italie. Texte, restitution et commentaire. Excursus sur la compétence des magistrats de la capitale et de ceux des municipes). — Blass. Les fragments de papyrus du musée égyptien de Berlin (appendice au t. XV, p. 336 et suiv., de l'*Hermes*. Considère les fragments historiques publiés par lui, de même que Bergk, comme faisant partie de la politique des Athéniens d'Aristote, mais les range

l'empereur Sigismond, 21 nov. 1419 ; 3° deux recès de la diète de 1431, traduits en italien ; 4° notes sur l'histoire de Padoue). — Wille. Le duché de Wurtemberg livré à Charles-Quint en 1520 (publie en appendice des extraits de la correspondance de l'empereur et de ses conseillers). — Beger. Etudes sur l'histoire de la Guerre des Paysans, d'après les documents des archives générales à Carlsruhe ; le mouvement aux environs du lac de Constance. — Heigel. La correspondance de l'électeur de Bavière Charles-Emmanuel avec sa seconde femme et ses parents (se rapporte en partie à la guerre de la succession d'Espagne). — Rezek. La *Nuntia veritatis* de Beckowsky et son importance pour l'historiographie allemande (intéressant pour la guerre de Trente ans et l'histoire de Wallenstein). — Graf von Mirbach-Harff. Les procès pour hérésie à Drachenfels de 1630 à 1645. — Giesebrecht. Notes sur les lettres de Jean de Salisbury (cherche à éclaircir les difficultés que présentent deux de ces lettres importantes pour l'histoire de l'empereur Frédéric Ier, les lettres 138 et 130 du recueil de Migne).

55. — Gœrres-Gesellschaft. Bd. II. Heft 4. 1881. — V. Zahn. La capture du roi Murat (le roi n'a pas été victime de sa témérité, mais de la trahison. De faux rapports de Naples lui firent quitter la Corse; le chef de bataillon Courand l'abandonna en pleine mer et le Maltais Barbara le remorqua à Pizzo, où l'attendaient d'autres conjurés. Renseignements intéressants sur la correspondance entre le général et intendant autrichien baron Koller et le comte François de Sauran ; cette correspondance, découverte par l'auteur, met hors de doute la trahison machinée contre le roi. Le roi Ferdinand fut censé ignorer le complot). — Gramich. L'histoire de l'économie politique de l'Allemagne (compte-rendu très complet et penétrant, bienveillant en somme, du t. I de la *Deutsche Wirthschafts-Geschichte* d'Inama-Sternegg. Les services rendus par son livre sont pleinement reconnus, mais la plupart de ses conclusions sont repoussées. L'auteur notamment n'a pas rendu justice à ce que l'Église a fait pour la civilisation au moyen âge). = Comptes-rendus critiques. *Maurenbrecher*. Geschichte des Katholischen Reformation. Bd. 1 (pas assez objectif). — *Koppmann, V. der Ropp u. Schæfer*. Hanse-Recesse (bon).

56. — Historisch-politische Blætter für das Katholische Deutschland. Bd. 86. 1880. — Le *Kulturkamf* prussien dans le pays de Munster de 1802 à 1806. — Grube. L'activité économique des Bénédictins en Bavière depuis 1750 jusqu'à aujourd'hui (compte-rendu favorable de l'ouvrage récent de A. Lindner sur ce sujet). — Le christianisme de nos jours, tel qu'il l'a étudié sur place, de ce qu'il était dans le passé d'après les sources). — Cardinal Mezzofanti (compte-rendu favorable de la biographie du cardinal par A. Bellesheim). — B. Revue des ouvrages relatifs aux corporations. — L'ouvrage de Const. de Hœfler sur le pape Adrien VI (remarquable). — Wittmann. L'opinion d'un abbé franconien sur l'électeur de Bavière Maximilien Ier

(extrait de la chronique de l'abbé cistercien Jean Gœgel de Langheim; cette chronique, contenue dans un ms. de la bibliothèque de Bamberg, est très défavorable à l'électeur). — BAUMANN. Le cardinal Conrad de Wittelsbach (appréciation favorable de la biographie que C. Will lui a consacrée). — L'année de la naissance du Christ (loue et contredit en partie l'ouvrage de F. Riess : *Das Geburtsjahr-Christi*). — Une biographie nouvelle du coadjuteur Febronius (discute la biographie composée par O. Meyer). — WITTMANN. Biographie du coadjuteur de Bamberg, Frédéric Forner (1570-1630. D'après de nombreux écrits et documents d'archives. Intéressant pour l'histoire de la réforme en Franconie). — BELLESHEIM. L'Église et l'État sous la monarchie de Juillet (compte-rendu analytique et élogieux de l'ouvrage du même titre de M. Thureau-Dangin). — La nomination de l'évêque Geissel comme coadjuteur de l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste (résumé de la correspondance diplomatique publiée récemment sur ce sujet). — Bavarica (coup d'œil sur les derniers travaux relatifs à l'histoire de Bavière, par Bachmann, Riezler et Kœmmel. Éloge de ces deux derniers, critique de Bachmann). = Compte-rendu critique. *Cardauns*. Konrad von Hostaden, Erzbischof von Kœln, 1238-61 (très bon). = Bd. 87. 1881. L'Eglise et la construction des ponts au moyen âge (compilation d'une foule de renseignements attestant la part prise par les monastères et les dignitaires ecclésiastiques à la construction des ponts en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre, en Scandinavie, en Espagne et en Portugal). = Comptes-rendus critiques. *Gams*. Die Kirchengeschichte von Spanien (très bon). — *Balan*. La politica italiana dal 1863 al 1870 (art. d'analyse et d'éloge). — *Woker*. Geschichte der norddeutschen Franziskaner-Missionen (travail solide). — *Schliemann*. Ilios (très remarquable). — *Pastor*. Die Correspondenz des Cardinals Contarini, 1541 (important). — *Pfahler*. S. Bonifacius (très bon). — *F. J. v. Buss*. Winfrid-Bonifacius Hg. von R. v. Scherer (le principal mérite revient à l'éditeur).

57. — Stimmen aus Maria-Laach. Jahrg. 1881. Heft 5. 1881. — CATHREIN. La question irlandaise (III. De 1835 au temps actuel). = Comptes-rendus critiques. *Reichling*. Johannes Murmellius (bon). — *Budge*. The history of Esarhaddon (vives attaques contre l'auteur et l'assyriologie moderne). = Heft 6. EHRLE. Les travaux relatifs à l'histoire de l'association des amis de Dieu (réduit à néant les travaux de Preger et attribue une haute valeur à ceux de Denifle). = Compte-rendu crit. *Brück*. Die geheimen Gesellschaften in Spanien (remarquable). = Heft 8. LANGHORST. L'organisation primitive des communautés chrétiennes (vive polémique contre le travail publié sur le même sujet par H. Weingarten dans l'*Historische Zeitschrift* de 1881). — EHRLE. La littérature relative à l'histoire des amis de Dieu (suite. Exposé des résultats obtenus par Denifle et critique sévère des travaux de Schmidt et de Jundt). — EPPING. Le déchiffrement des tables astronomiques des Chaldéens (l'auteur en attend un résultat important pour

la science astronomique). = Heft 9. Beissel. Histoire du trésor de la cathédrale de Gran en Hongrie (d'après l'ouvrage de Danko, qui n'a pas été mis dans le commerce. Les parties les plus anciennes du trésor remontent au xe s.; une grande partie a été détruite par le pillage et l'incendie en 1304, 1312, 1526, etc.). — Dreves. Le siège de Saint-Jean-d'Acre (1189-1191. Récit complet, d'après les sources). = Compte-rendu critique. *Pelesz*. Geschichte der ruthenischen Kirche mit Rom von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart (très méritoire). = Ergænzungsheft 17. Ehrle. Contributions à l'histoire et à la réforme de la charité publique (détails très intéressants sur la fermentation sociale au commencement du xvie s. et les tentatives de réforme dans le domaine de la charité publique au xvie s. aux Pays-Bas, en Espagne et en France. Exposé approfondi du développement des établissements de bienfaisance en Angleterre).

58. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. 63. Heft 1. 1881. — Funk. La traduction latine des lettres du pseudo-Ignace. = Comptes-rendus critiques. *Pfahler*. S. Bonifacius u. eine Zeit (très bon). — *Brück*. Das Irische Veto (bon). — *Lindner*. Die Schriftsteller des Benediktiner Ordens (remarquable). = Heft 2. Vetter. La traduction arménienne de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe (publication de fragments récemment découverts d'une seconde rédaction de la traduction arménienne d'Eusèbe; leur importance pour la critique du texte). = Comptes-rendus crit. *Reichling*. Johannes Murmellius (bon). = Heft 3. Lütolf. Bartholomeus Tridentinus (historien ecclésiastique du xiiie s. Renseignements sur le seul ms. de ses œuvres qu'on ait conservé et qui est à Lucerne). = Comptes-rendus crit. *Langen*. Johannes von Damascus (bon). — *Brück*. Die geheimen Gesellschaften in Spanien (très bon). — *Jungmann*. Dissertationes selectae in historiam ecclesiasticam. T. I (bon, mais non sans défaut). — *Schæfer*. Die biblische Chronologie (très bon).

59. — Der Katholik. Jahrg. 61. Neue Folge. 23 juin 1881. — Falk. S. Alban, martyr de Mayence (mort probablement à la fin du ive siècle. Biographie et énumération des églises qui lui sont consacrées). = Octobre. Id. La vie de l'archevêque Willigis de Mayence (975-1011; fin). — La persécution des chrétiens sous Néron (combat l'idée que la persécution a été dirigée surtout contre les Juifs coupables de sédition. Exposé très approfondi).

60. — Theologische Studien und Kritiken. Heft 1. 1882. — Thiele. Un ms. de Luther (propriété d'un particulier de Mersebourg. Contient des fragments de six écrits de Luther imprimés. Texte de plusieurs additions inconnues jusqu'ici et supprimées par Luther avant l'impression). = Heft 4. Trechsel. Servet était-il avec Luther à Wittemberg? (non. Renseignements intéressants sur les rapports de Luther avec les réformateurs des pays latins Farel, Calvin, etc.). — Knaake. La famille de la mère de Luther (elle appartenait à la famille

des Ziegler). — Bœhl. Anciennes inscriptions chrétiennes (interprétation).

61. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen. Jahrg. VI. Heft 2. 1881. — Mordtmann. Inscriptions de Cyzique (fin ; texte de 13 inscriptions). — I. Schmidt. Inscriptions de Constantinople et d'Asie-Mineure (texte de 36 inscriptions grecques et latines inédites ou mal publiées). — Gurlitt. Bas-relief de guerrier provenant de Cleitor dans l'Arcadie du Nord (commentaire détaillé sur l'armement des hoplites grecs). — Lambros. Inscription de Chalcis (texte et commentaire. Excursus sur la charge des *decaprotoi* et le mode de votation dans les assemblées du peuple en Grèce). — Furtwængler. Fragments de l'acropole d'Athènes (1. Figures assises archaïques. 2. Deux têtes de marbre). — Ohnefalsch-Richter. Les dernières fouilles de Salamine en Chypre (L'auteur a été chargé de diriger des fouilles pour le compte de l'Angleterre sur certains points de Chypre. Nombreuses découvertes de l'époque préhistorique, de l'époque grecque et de la période gréco-romaine, tombeaux, bijoux, vases d'albâtre, poteries, etc.; l'auteur en rend compte). — Lolling. Autel de Sestos (de 208 av. J. C. Texte de l'inscription qui fait mention de Ptolémée IV Philopator et de sa femme Arsinoé). — Id. Appendices au premier décret de Lampsaque (6e année, fasc. 1, p. 96. Contient des observations de Th. Mommsen sur les *quaestores classici* et les fonctions du *praefectus classis*).

62. — Germania. Jahrg. 26. Neue Reihe 14. Heft 3. 1881. — Rehorn. Les relations des chroniqueurs sur la vie de frère Berthold de Ratisbonne (examen des nombreuses chroniques bavaroises, rhénanes, italiennes, autrichiennes, et critique des dernières biographies). — Neumann. Tell-Dellingr-Heimdall (Tell = Dellingr, celui qui apporte la lumière, le dieu du soleil). — Jeitteles. Serment des Juifs d'Augsbourg au moyen âge. = Heft 4. Bartsch. Aperçu bibliographique de tous les travaux parus en 1880 dans le domaine de la philologie et des antiquités germaniques.

63. — Hermes. Bd. XVI. Heft 1. 1881. — Mommsen. La légende de Remus (la légende des jumeaux Romulus et Remus tire son origine du consulat et assimile la royauté au consulat en plaçant en tête de l'histoire des rois la double autorité d'un roi actif et d'un roi purement nominal. La légende ne connaissait primitivement que Romulus, Remus est une création de la Rome républicaine). — Id. Un second fragment de la *lex Rubria* de l'an 705 de Rome (trouvé en juin 1880 à Este dans la Haute-Italie. Texte, restitution et commentaire. Excursus sur la compétence des magistrats de la capitale et de ceux des municipes). — Blass. Les fragments de papyrus du musée égyptien de Berlin (appendice au t. XV, p. 336 et suiv., de l'*Hermes*. Considère les fragments historiques publiés par lui, de même que Bergk, comme faisant partie de la politique des Athéniens d'Aristote, mais les range

dans un autre ordre que Bergk). — M. Schanz. Les sources de Vegèce (extrait de son œuvre une série de fragments du jurisconsulte et écrivain militaire Paternus). — Mommsen. Le titre de Julius Vindex, « adsertor libertatis » (il reçut ce surnom, non pas seulement parce qu'il combattit Néron, mais parce qu'il voulut rétablir la république. Polémique contre l'art. de Schiller dans l'*Hermes*. Bd. XV, p. 620). — I. Schmidt. Une erreur de Tite-Live (liv. XLIII, c. 4, sur les délibérations du sénat au sujet de Coronée). = Heft 2. Dittenberger. Remarques critiques sur des inscriptions grecques (1. Sur les travaux insérés par O. Riemann dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, I (1877), p. 81 et suiv. 2. Sur les passages relatifs à la vénalité des charges religieuses. 3. Sur l'inscription relative à l'histoire de la ligue achaïque publiée par Foucart dans la *Revue archéologique*, XXXII (1876). 4. Sur la division attique en trittyes. 5. Sur le n° 61 *a* p. 18 du t. IV du *Corpus inscript. Atticar*. 6. Rectification importante pour l'histoire de la monnaie de l'inscription d'Olbia insérée par Mordtmann dans l'*Hermes* XIII, p. 373. 7. Sur le n° 2214 du *Corp. inscript. græc.* 8. Sur la lettre de Philippe de Macédoine aux magistrats de Nisyros. 9. Sur le n° 40 du t. I du *Corpus inscript. attic.* relatif aux résolutions de l'assemblée d'Athènes dans les affaires de Methone. 10. Sur le décret d'Erythrée publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, III, p. 388. 11. Sur une inscription de Paros publiée dans l'Ἀθήναιον, V, p. 30, n° 18. 12. Sur la p. 352 de l'année 1865 de la *Revue archéologique*. 13. Sur le n° 126 du fasc. III des *Inscr. ined.* de Ross). — Jordan. Inscription de Rome en vieux latin (publiée pour la première fois par Dressel dans les *Annali dell' instituto* de 1880, page 158 et suivantes). — Weber. Interpolations des fastes (les additions postérieures des *Fasti consulares* sont : 1. Le second tribunat consulaire de Quinctius Cincinnatus. 2. Le second tribunat consulaire de L. Furius Medullinus. 3. Le premier tribunat consulaire de M. Æmilius Mamercinus). = H. Droysen. Le vote de l'assemblée du peuple à Athènes en l'honneur de Zénon (le psephisme contenu dans la biographie de Zenon par Diogène Laerce se compose de deux votes tout à fait différents). — E. Hübner. L'armement des légionnaires romains (la *lorica squamata*, la *lorica segmentata* et les *ocreae* faisaient partie de cet armement. Fait principalement d'après les représentations de monuments antiques). — Th. Mommsen. Poids attiques de Pompeï.

64. — Rheinisches Museum für Philologie. Neue Folge. Bd. XXXVI. Heft 4. 1881. — Osthoff. L'inscription en vieux latin de Dvenos (Addition à la publication de Dressel dans les *Annali dell' instituto archeol.*, année 1880, p. 156 et suiv.). — Deecke. Le déchiffrement des inscriptions messapiennes. — Wachsmuth. La fête des Lenéennes athéniennes (commentaire des Acharniens d'Aristophane, 502-507). — Blass. Inscriptions grecques. — Heydemann. Inscriptions de vases grecs. — Bücheler. Deux inscriptions olympiques (n°s 382 et 383). — H. v. Duhn. Les ports de Pompeï (polémique contre Mau sur

le cours du Sarno dans l'antiquité). — J. Klein. Les *curatores locorum publicorum* (liste de 37 de ces fonctionnaires d'après les inscriptions).

65. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. 13. Heft 4. 1881. — Doberentz. La géographie et l'ethnographie dans la chronique universelle de Rodolphe d'Hohen-Ems (suite d'une étude très approfondie qui continue dans le t. XIII, fasc. 1). — Holstein. Ackermann et Agricola (Jean Ackermann de Zwickau, Jean Agricola d'Eisleben et Jean Agricola de Spremberg sont trois personnes distinctes, trois contemporains de Luther qu'on a souvent confondus. Courtes biographies).

66. — Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Litteratur. Neue Folge. Bd. 13. Heft 2. 1881. — Denifle. Les poésies de Rulman Merswin (d'après l'auteur, les recherches antérieures sur les amis de Dieu au moyen âge, particulièrement celles de Charles Schmidt et de Jundt, procèdent d'hypothèses entièrement fausses). — Schwartz. Les légendes sur Hérodiade, fille d'Hérode (d'après Nicéphore Callistos). = Heft 3. Lœhner. Les noms propres haut-allemands.

67. — Vierteljahrschrift für Volkswirthschaft, Politik und Kulturgeschichte. Jahrg. XVIII. Bd. 2. 1881. — Mandello. Contre le césarisme dans l'économie politique en Hongrie et en Angleterre. — Stockbauer. Les statuts des orfèvres de Nuremberg au moyen âge (texte). — Biedermann. Histoire de l'impôt sur le revenu (à partir de 1641 et particulièrement en Saxe et à Leipzig). = Compte-rendu critique : Beitræge und Nachtræge zu den Papieren des Ministers Theodor von Schœn, vol. I (beaucoup de valeur). = Bd. 3. Les douanes et la politique en Prusse (fondation et tendances politiques du Zollverein d'après les papiers du ministre Th. v. Schœn). — C. Braun. Frédéric le Grand, Frédéric-Guillaume III, Mirabeau et le prince de Bismark (parallèles politiques et économiques pour servir à l'histoire et à la critique de la politique économique et financière en Prusse et en Allemagne).

68. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. 37. Heft 3. 1881. — Von Ochenkowski. Les origines de la politique maritime et de navigation de l'Angleterre (cette politique ne perdit jamais de vue son but : le développement de la prospérité nationale). — Bücher. Pour servir à la statistique de la population au moyen âge, particulièrement à Francfort-sur-le-Mein (explication approfondie des méthodes qui doivent être appliquées à la constatation des chiffres de la population). — Heisterbergk. L'origine du colonat romain (polémique contre le travail de Mommsen dans l'*Hermes* XV, p. 408 et suiv.).

69. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung f. Rechts-Geschichte. Bd. II. Romanische Abtheilung. 1881. — Lenel. Sur l'édit du préteur et sur le commentaire de l'édit. — P. Krüger. Les fragments berlinois des *Responsa* de Papinien. — M. Cohn. Le nouveau fragment

de dediticiis. — Id. Les fragments de la loi des 12 tables. — L. Schmidt. Le sénatus-consulte relatif à Thisbé de 170 avant Jésus-Christ (texte de l'inscription trouvée sur l'emplacement de l'ancienne Thisbé et explication du sénatus-consulte qui en est l'objet). — Bremer. Pour servir à l'histoire du droit celtique (critique de la correction de Mommsen dans le Dig. 23, 3, 9, 3, proposant *Alii* au lieu de *Galli*).

70. — Zeitschrift f. vergleichende Rechts-Wissenschaft. Bd. III. Heft 2. 1881. — Kohler. Recherches sur l'histoire du droit comparé (1. Ancienne législation des obligations et du gage chez les Hindous. 2. Les documents juridiques assyriens et babyloniens). — Jolly. Les divisions juridiques du code de Manou (traduction et commentaire). = Compte-rendu critique. *Brandt.* Forelaesninger over den Norske Retshistorie (méritoire).

71. — Jahrbücher f. die deutsche Armee und Marine. Bd. XL, n° 118. 1881. — L'assaut de Kars (d'après le journal d'un officier de l'état-major russe). — A. v. Crousaz. G. D. von Scharnhorst, fin au n° 120 (biographie et caractéristique). — C. v. Bruckhausen. Niccolo Machiavelli au point de vue des leçons que l'art militaire de notre temps peut en tirer. = N° 120. Parallèle entre le passage des Balkans par le général Gourko en 1877-78 et celui du général Diebitsch en 1829. — Les combats sur le Lom dans l'automne de 1877. = Bd. XLI. N° 122. Von Ohlendorf. La lutte d'Hannibal contre les Romains (exposé très complet. Parallèles avec les campagnes de Napoléon Ier). — La bataille de l'Alma le 20 sept. 1854 (emploi savant des sources françaises et anglaises).

72. — Beiheft zum Militär-Wochenblatt. Heft 6 et 7. 1880. — Krahmer. Les progrès des Russes dans le Turkestan (1713-1879. Etude très approfondie et très intéressante avec cartes et plans). = Heft 9. Les leçons que l'art de la guerre peut tirer de l'histoire militaire. = 1881. Heft 1. Les années de jeunesse et d'apprentissage du prince Léopold Ier d'Anhalt-Dessau (d'après les papiers laissés par le général A. v. Witzleben. Exposé complet de la part prise par le prince à la guerre de succession d'Espagne).

73. — Deutsche Rundschau. 1881. Sept. — H. von François. La bataille des Nations près de Leipzig (d'après les lettres du directeur général des postes, Ulrici, témoin oculaire; plusieurs de ces lettres sont publiées; elles vont du 1er octobre au 11 novembre 1813). = Oct. Frhr. von der Goltz. Gambetta 1870-80 (d'après ses discours). — L'empereur Nicolas et la Révolution de Juillet (précautions prises par l'empereur contre une attaque possible de la France, au moment où l'insurrection triomphait en Pologne, oct. et nov. 1830). — Heise. L'époque du Consulat (d'après les lettres de Hase; suite en déc.). = Déc. Rapport d'un gouverneur russe en 1867 (rapport confidentiel sur la situation du gouv. de Pskow par le comte de Pahlen; la publication mystérieuse de ce rapport excita une grande irritation dans le parti national et démocratique).

74. — Deutsche Revue. Jahrg. VI. Heft 6-9. 1881. — E. Schlaeger. La loi de l'impérialisme dans l'histoire. Parties 1 et 2. — Inama-Sternegg. Les origines de la bourgeoisie allemande. — La France à Tunis et l'Italie (lettre de l'ancien ministre italien Lanza à l'éditeur de la *Deutsche Revue*). — L'empereur Nicolas et la Révolution de Juillet (d'après des documents inédits. Lettres intéressantes de l'empereur au roi Louis-Philippe et au ministre de la guerre Tchernitchew, mémorial très intéressant du comte Diebitsch). = Heft 10, H. V. v. Unruh. Mes souvenirs (renseignements très intéressants sur la politique intérieure de la Prusse et de l'Allemagne de 1848 à 1878, notamment sur un entretien avec Henri de Gagern en 1848, sur la lutte contre le *Kabinetsrath* Niebuhr en 1849, sur l'ambassade de Bismark auprès de la diète 1859-1862, sur les intrigues du parti de la cour contre Bismark avant 1866, les entretiens de l'auteur avec le prince-chancelier sur la formation de la confédération du Nord, etc.). — Brugsch. Contributions égyptiennes pour servir à l'ethnographie des peuples primitifs (connaissances géographiques et ethnologiques dont les écrits paléographiques témoignent chez les anciens Égyptiens. Ces écrits distinguent neuf peuples principaux en tout). — L'empereur Nicolas et la Révolution de Juillet (suite. Les préparatifs militaires de la Russie contre la France et l'Europe occidentale étaient terminés, quand Nicolas se vit obligé de mobiliser son armée non contre un ennemi extérieur, mais contre les Polonais. Lettres du ministre de la guerre Tchernitchew et du comte Diebitsch, qui fut jusqu'au dernier moment partisan de l'intervention armée de la Russie). — Von Spiegel. La royauté chez les Indo-Germains de l'Asie (on peut suivre jusque dans les textes les plus anciens de l'Inde et de la Perse l'idée de roi considéré comme pasteur de peuples et celle qui le faisait descendre du dieu du soleil. Le roi était toujours en même temps grand-prêtre).

75. — Im neuen Reiche. Jahrg. 1881. N° 29. — Meyer. Corfitz Ulfeldt et Léonore Christine de Schleswig-Holstein. = N° 31. Heller. Les rapports des paysans avec l'État et leurs seigneurs sous Frédéric-Guillaume Ier (exposé des mesures prises par le roi pour abolir le servage en Prusse. Grâce à son sens pratique et à sa connaissance des hommes, Frédéric-Guillaume a beaucoup contribué à cette abolition). = N° 33. Spiegel. Ormazd et Ahriman (jugements intéressants sur la culture de l'Inde et de la Perse primitives, dont la plupart sont en contradiction avec les idées de Darmesteter). — F. T. La femme transylvanienne et saxonne au moyen âge (étude sentimentale d'après les documents et les livres de droit). = N° 34. Leonhardi. Leipzig en 1789 (d'après les lettres de Karamsine). = N° 37. La politique de germanisation des Hohenzollern (de 1157 au xixe s.). = N° 39. Bœtticher. La forteresse d'Akova dans l'Arcadie du Nord (histoire du château dans l'antiquité et l'empire latin). = N° 40. De Porta. Les noms de pays et de villes de l'Allemagne (explication étymologique de beaucoup de noms de lieux qui n'aboutit à aucun résultat important). — L'huma-

nité en Alsace il y a 100 ans (la désertion de soldats alsaciens sous Louis XV et les peines sévères prononcées contre les déserteurs). = N° 43. Geiger. Jean de Müller, journaliste (texte de lettres intéressantes de 1804-1808). = N° 48. Z. L'histoire primitive de la Germanie (compte-rendu très favorable de l'*Urgeschichte der germanischen u. romanischen Vœlker* de Dahn).

76. — Unsere Zeit. Heft 8. 1881. — Schliemann. Voyage en Troade (1re partie; suite dans le fasc. 9. L'auteur affirme qu'en dehors d'Hissarlik, il n'y a pas dans toute la Troade une seule localité où l'on trouve des ruines préhistoriques). = Heft 11. Henne-am-Rhyn. Les lois de la civilisation (étudie les conditions qui déterminent la marche plus ou moins rapide de la civilisation; remarques intéressantes sur certaines parties de la vie sociale, l'alimentation, l'usage des narcotiques, le vêtement, la vie de famille, la religion, la science). = Heft 12. R. von Gottschall. Mémoires sur la révolution de mars 1848 (compte-rendu pénétrant et élogieux des *Erinnerungen aus meinem Leben* von O. v. Corvin). — L'action politique actuelle de la France hors de l'Europe (par un officier d'état-major prussien). — La crise de l'Asie centrale à l'E. et à l'O. II (le passé et l'avenir des relations de la Russie et de la Chine).

77. — Preussische Jahrbücher. Bd. 48. Heft 1. 1881. — Herrmann. Les rapports de la Pologne et de la Saxe avec la cour de Russie, particulièrement avec le grand-chancelier Bestouchew, pendant la guerre de Sept ans (fin. Condamnation sévère de la politique saxonne). — Schleiden. Histoire de la constitution des États-Unis de l'Amérique du Nord (compte-rendu intéressant de l'ouvrage publié sous le même titre par le docteur H. v. Holst); fin dans Heft 2. = Heft 3. Meyer. Études sur l'histoire de la société ancienne (1. Les vagabonds. Le progrès de la moralité et de la sécurité dans les villes du moyen âge ne date que du xvie s. qui inaugura une police plus sévère et la réforme ecclésiastique. Ce fut alors seulement que les villes cessèrent d'être le rendez-vous de la canaille). = Heft 5. Rosenmund. Biographie de l'historien C. W. Nitzsch (suite). — H. d. G. Histoire des Boers du Transvaal (d'après des sources anglaises et hollandaises). = Compte-rendu critique. *Hassel*. Geschichte der preussischen Politik, 1807-1815 (article analytique et favorable).

78. — Die Grenzboten. Nos 29 et 30. 1881. — M. Jæhns. Le développement de la féodalité et l'art militaire en Allemagne pendant le moyen âge primitif. = N° 41. Après la paix de Tilsitt (d'après le 6e vol. des publications des archives d'État de Prusse; suite dans le n° 42). = N° 42. Les lettres de la baronne de Bunsen (non sans intérêt pour l'histoire de la vie intime à la cour de Prusse). = N° 48. Zimmermann. Charles II, duc de Brunswick et de Lunebourg (critique très sévère de la biographie du duc par C. Brau).

79. — Auf der Hœhe. Tod. 1. Heft 1. 1881. — Situation et périls

de l'Autriche-Hongrie (écrit par un homme d'État disgracié. Coup d'œil sur les cent dernières années. L'auteur conclut en disant : l'Europe a sacrifié la Pologne, elle a sacrifié la Turquie, elle ne peut sacrifier l'Autriche sans s'abandonner elle-même. Il faut ériger en dogme qu'une agression contre l'Autriche, d'où qu'elle vienne, est une agression contre l'Europe et doit trouver l'Europe en armes). — CORVIN. Sur le terrain de la guerre (scènes de la guerre de sécession). = Heft 2. F. v. LŒHER. Les relations des jésuites sur la contre-réformation à Paderborn (d'après des documents d'archives). — LIEVIN. Les débuts du système électif en France (de 1774 à 1790).

80. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1881. N° 40. — *Floigl.* Cyrus und Herodot nach den neugefundenen Keilinschriften (l'auteur est bien renseigné; les résultats qu'il prétend établir sont contestables). — *Boos.* Urkundenbuch der Landschaft Basel (important et bien publié). = N° 43. *Richthofen.* Untersuchungen ueber friesische Rechtsgeschichte (excellent). = N°s 45-46. *Soltau.* Ueber Entstehung und Zusammensetzung der altrœmischen Volksversammlungen (élève de Mommsen, il adopte les théories du maître, mais en modifiant beaucoup les détails; étude mal composée, où la polémique tient trop de place, mais très érudite. Un bon index permet de s'y retrouver aisément).

81. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. Nachrichten. 1881. N° 14. — R. PAULI. Encore un mot sur le livre de comptes relatif à la seconde croisade du comte Henri de Derby, le futur Henri IV d'Angleterre (établit l'itinéraire du comte).

82. — K. preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin Monatsbericht. Mai 1881. — SCHRADER. Le ladanum et le palmier sur les monuments assyriens (Ladanum, résine odoriférante provenant de l'helyanthème, que les rois de Syrie fournissaient en tribut aux rois d'Assyrie. Dissertation sur le palmier qui figure comme arbre sacré sur les monuments babyloniens et assyriens). — DILLMANN. Une inscription punique récemment découverte (trouvée à Sulci en Sardaigne. Inscription votive avec traduction latine appartenant à la période comprise entre Sylla et César). — JIREČEK. Contributions à la géographie et à l'épigraphie antiques de la Bulgarie et de la Roumélie (texte de nombreuses inscriptions, grecques pour la plupart; sur la situation et les ruines de l'ancienne Berrhœa, aujourd'hui Eski Zagra, qui est pleine d'antiquités. Histoire de Berrhœa dans l'antiquité et au moyen âge. Sophia, l'antique Serdica et Kœstendil, anciennement Ulpia Pantalia, sont riches également en antiquités. Détails sur des ruines de la vallée du Strymon, dans le Rhodope, qui n'ont pas encore été fouillées). — SCHOTT. Les formules magiques chez les Finnois (traduction et commentaire de plusieurs formules de ce genre tirées du recueil de Lœnnrot). = Juin 1881. DILLMANN. Baal avec l'article féminin, ἡ Βάαλ. (Dans l'épître de Saint-Paul aux Romains, 11, 4. On ne trouve aucune trace d'une déesse de ce nom, mais de

bonne heure on prit l'habitude de remplacer par ἡ αἰσχύνη le nom de Baal qui choquait. Plus tard on rétablit le nom de Baal, mais en conservant le féminin). — ZACHARIÆ VON LINGENTHAL. Papyrus du couvent du Sinaï contenant des fragments de jurisprudence gréco-romaine (fragments d'un commentaire grec du livre 41 *ad Sabinum* d'Ulpien écrits de 438-458 après J.-C. Texte et commentaire). — IMHOF-BLUMER. Le titre des monnaies d'argent de l'Eubée (les didrachmes et les drachmes d'Eubée de 8, 7, 73 et 4, 46 gr. étaient identiques aux didrachmes et drachmes attiques. Poids des monnaies d'argent d'Eubée, de Rhegium, de Sicile et de Chalcidique. Liste des monnaies d'argent du titre eubéen et attique sans légende).

83. — Altpreussische Monatschrift. Bd. 17. Heft 7 und 8. 1880. — WŒLKY. Regestes et catalogues de documents relatifs au couvent bénédictin de religieuses à Thorn ainsi qu'à l'église de Saint-Jacques qui en dépendait et à l'hôpital du Saint-Esprit (215 documents et regestes de 1309-1782). — HOFFHEINZ. Les chambres de tortures dans les caves du château de Kœnigsberg. — ROGGE. La réponse de l'assyriologue J. Oppert à la question : La Prusse est-elle le Bernsteinland des anciens? (l'auteur l'affirme en se fondant sur une inscription assyrienne cunéiforme du xe s. avant J.-C.). = Bd. 18. Heft 3 et 4. 1881. — PERLBACH. Documents prussiens tirés des archives polonaises et anglaises. — HOPPE. Noms de lieux et de personnes de la Prusse orientale et occidentale.

84. — Zeitschrift für Preussische Geschichte und Landeskunde. Jahrg. 18. Jul.-August. 1881. — WAGNER. Corrections et additions à l'édition du *Kaiserliches Buch des Markgrafen Albrecht Achilles* publié en 1850 par Minutoli (critique sévère de cette édition. Nombreuses rectifications de texte fondées sur la comparaison des deux mss. conservés). — R. KOSER. La biographie de Frédéric le Grand de Droysen (compte-rendu très bienveillant du 5e volume de la *Geschichte der preussischen Politik*). — BABUCKE. Pour servir à la biographie du général Scharnhorst (d'après des notes et des communications verbales de contemporains et d'amis de Scharnhorst). — SPIESS. Pour servir à l'histoire de la maison d'Henneberg (courte esquise de l'histoire de cette famille du IX au XVIe s.). = Septemb.-oct. — H. MÜLLER. La chronique hessoise de Joseph Imhof (composé en 1575. Texte et critique des sources). — WAGNER. Le plus ancien registre d'état civil de la maison de Hohenzollern (indication des naissances, décès, mariages dans la famille de Hohenzollern-Brandebourg 1486-1515. Texte).

85. — Geschichts-Blætter f. Stadt u. Land Magdeburg. Jahrg. 16. 1881. Heft 2. — H. SCHMIDT. Albert II, archevêque de Magdebourg (fin de cette biographie complète et intéressante. Exposé des rapports de l'archevêque avec l'empereur Otton IV, qui lui dut en grande partie son élection. Ce n'est qu'après de longues hésitations qu'Albert abandonna la cause de l'empereur et lança l'excommunication contre lui

en 1212. Histoire complète de l'expédition d'Otton contre Magdebourg. Etude approfondie de la convention conclue en 1208 entre Albert et Otton au sujet de l'élection). — Hülsse. Contribution à l'histoire de l'imprimerie à Magdebourg (suite nos 79-138, 1531-1534; suite dans le fasc. 3, nos 139-176. De 1534 à 1537). — F. O. Müller. Pour servir à l'histoire du couvent de N.-D. de Magdebourg (au point de vue de l'architecture). — Tœpke. Les étudiants de l'université de Bâle, originaires de Magdebourg et de Halle, de 1460 à 1700 (quelques mss. ont une biographie complète). — Hülsse. Un document du couvent de N.-D. du 14 sept. 1302 (relatif à la réception des religieuses du monastère de Derenbourg à Hildesheim dans le couvent de Magdebourg). = Heft 3. Wegener. Superstitions du pays de Magdebourg (matériaux intéressants recueillis de la bouche du peuple). — Hertel. Liste des baillis, échevins et conseillers de Magdebourg (depuis 1244). — Id. Découverte d'antiquités à Magdebourg (peintures murales du xvie s.). — Kawerau. L'école fréquentée par Luther à Magdebourg (c'était probablement l'école supérieure municipale). — Hertel. Un contrat de mariage remarquable de 1526 (texte). = Comptes-rendus critiques. *Sello*, Kloster Lehnin (bon). — *Wolter*. Mittheilungen aus der Geschichte der Stadt Burg (bon). — *Weissenborn*. Akten der Erfurter Universitæt (excellent).

86. — Zeitschrift des Westpreussischen Geschichts-Vereins in Danzig. Heft. IV et V. 1881. — G. v. Buchwald. Les tablettes de cire de la bibliothèque royale de Copenhague. — A. Bertling. Remarques sur les mêmes tablettes. — Tœppen. Pour servir à l'histoire architectonique des châteaux des évêques et de l'ordre teutonique dans la Prusse occidentale. — Kestner. Les relations commerciales de la Hanse, particulièrement de Danzig (avec l'Espagne et le Portugal depuis 1583). — Damus. Rapports de Danzig avec la France.

87. — Baltische studien. Jahrg. XXXI. Heft 1. 1881. — F. Schultz. La fondation du monastère de Stolp sur Peene (fondé en 1153. Très intéressant pour l'histoire de l'évangélisation de l'Allemagne orientale et de l'organisation ecclésiastique du duché de Poméranie). — Haag. Les Slaves en 973 d'après Ibrahim Ibn Jakoub (commentaire de plusieurs passages de la relation d'Ibrahim, relatifs à la fondation et à l'histoire de Wollin et de Dantzig). — Beyersdorf. Recherches slaves (étymologie de beaucoup de noms de lieux, de fleuves et de montagnes de l'Allemagne du Nord. *Kœln* vient de *Kolno*, colline, Berlin = Brelino, Berlino, lieu sec près de l'eau). = Heft 2. Blümcke. La famille Glinde de Stettin (son histoire depuis le xve s. Contribution importante à l'histoire de la guerre de succession entre les margraves Frédéric et Albert de Brandebourg d'une part et les ducs de la Poméranie-Stettin de l'autre à la fin du xve s. Etude critique sur les sources du Chronicon slavicum, la Poméranie de Bugenhagen et d'autres sources de l'histoire poméranienne. La tradition d'après laquelle le bourgmestre de Stettin, Albert Glinde, aurait

livré la ville à Frédéric II, margrave de Brandebourg, n'est rien moins que prouvée). — Haag. Une chronique rimée poméranienne du xive s. (utilisée par l'historien poméranien Kantzow et perdue depuis). — Id. Etienne, voïvode de Moldavie, pendant son exil à Stettin (vers 1662. Texte de diverses lettres et pièces). = Heft 3. Bülow. Les statuts du couvent des religieux de Colberg en 1586 (texte accompagné de poésies religieuses en allemand). — E. Müller. Pour servir à l'histoire de la pharmacie à Barth (textes de plusieurs pièces du xvie s., d'une note de pharmacien de 1620, etc.). — Lœffler. Les églises d'Altenkirchen et de Schaprode dans l'île de Rugen (histoire et archéologie. Des maîtres maçons ont probablement travaillé à ces deux églises). = Heft 4. Haag. La famille des seigneurs de Mukerwiz (son histoire d'après les documents depuis le xiiie siècle jusqu'au xvie. Il est faux que Barnim II, duc de Poméranie, ait été tué à la chasse par un certain Mokernitz à cause d'un adultère dont il se serait rendu coupable). — Bülow. Les statuts des pelletiers de Rügenwald (1606. Texte). — Id. Pétition de Jacob Cordes pour l'exécution de travaux hydrographiques dans le château ducal de Stettin (commencement du xviie s. Texte). — Id. L'histoire de la maladie du duc Bogislav XIV (mort en 1637. Texte de la consultation médicale). — Id. Les marguilliers de l'église N.-D. de Stettin après la Réforme.

88. — Zeitschrift des historischen Vereins für die Regierungs-Bezirk Marienwerder. Heft 4. 1881. — Schlieckmann. Biographie du baron Othon-Frédéric v. der Grœben (né en 1657, entreprit depuis 1675, d'abord comme officier au service de l'ordre de Malte, ensuite pour le compte de l'électeur Frédéric-Guillaume, des voyages de découverte sur la côte africaine; gouverneur des possessions africaines de la Prusse. En 1686 il prit part à la guerre des Vénitiens contre les Turcs en Morée et mourut général polonais en 1728). — R. v. Flanss. Les régiments d'infanterie « Roi de Pologne » et « Prince de Pologne » dans la Prusse occidentale (1717-1772. Exposé très complet). — Hacker. Rapport sur la découverte des piliers du pont de l'ancien château de la cathédrale de Marienwerder. — Comptes-rendus de fouilles. — R. von Flanss. Le sceau de la ville d'Hammerstein. = Comptes-rendus crit. ; *von Mülverstedt*. Diplomatarium Ileburgense (important). — *Wigger*. Gesch. der Familie von Blücher. Bd. 2 (bon).

89. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde von Hohenzollern. Jahrg. XIV. 1881. — Buck. Deux livres de compte de la comtesse Marie de Wolkenstein, née comtesse de Hohenzollern (texte du xviie s. avec un intéressant commentaire). — Locher. Les seigneurs de Neuneck (indication des membres et des possessions de la famille. Regeste de 1482-1514). — Schnell. L'ancien chapitre de Saint-Maurice de Rottenbourg. Ehingen et ses rapports avec Hohenzollern. — Schmid. Appendice à la biographie du comte Oswald de Wolkenstein. — Chronique.

90. — Alemannia. Jahrg. VIII. Heft 3. 1880. — Birlinger. Urbarium de Beuron au commencement du xive s. — Buck. Le nom et l'origine des Allemands (originairement Alacmanni). — Doll. Inscriptions sur des maisons en Souabe. — Birlinger et Crecelius. Les Souabes et les Alamans, 2e partie (les habitants de l'Allgæu). — Buck, Birlinger et Doll. Légendes et usages populaires souabes. = Jahrg. IX. Heft 2. 1881. — Birlinger. Sermons militaires prononcés dans la place forte de Kehl (en 1728). — Baumann. Chronique de Kempten du xve s. (texte). = Heft 3. 1881. — Birlinger. Légendes et superstitions du haut Rhin. — Id. Contribution à l'histoire du développement intellectuel au xviiie s. — Id. Biographies de saintes femmes allemandes du xive et du xve s. I. (Texte de la biographie d'Elisabeth de Rüthy, écrite au xve s.).

91. — Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands. VII Jahrg. Heft 5-7. 1881. — Christ. Les pays de la Lippe et Aliso (recherches étendues sur la situation d'Aliso et d'Idistavisus et sur l'étymologie des cours d'eau du pays de la Lippe; étudie en particulier les campagnes de Drusus et de Germanicus). — Lamprecht. Le caractère du mouvement pour la réforme des couvents en Lorraine au xe s. (suite; tableau animé des mœurs du clergé inférieur, particulièrement du clergé venu du dehors. Situation financière de l'épiscopat lorrain). — Franck. L'architecture des châteaux-forts germaniques (particulièrement dans le grand duché de Hesse et les pays rhénans voisins). — Alexander Kaufmann. Pour servir à l'histoire de la civilisation (les condamnés à mort sauvés par des jeunes filles qui les prenaient pour époux. Travail très intéressant, appuyé sur de nombreux documents). — Pohl. Inscriptions magiques sur les maisons pour éloigner la peste (nombreux détails jetant du jour sur l'histoire des superstitions au moyen âge). — Schneider. Les voies romaines dans les environs de Cologne et de Deutz. — Mehlis. L'étymologie de Limbourg (= Limit, lat. *limes*, plus Burg). — Schneider. La situation d'Aliso.

92. — Zeitschrift f. die Geschichte des Oberrheins. Bd. XXXIII. Heft 4. — Roth v. Schreckenstein. Les sollicitations de Jean Sigismond de Wohlfurt pour une place de chanoine à Eichstætt (texte de 22 lettres, 1584-1610. Fait connaître les règles suivies au moyen âge pour établir une descendance noble). — Wattenbach. L'éloge du comte palatin Frédéric le Victorieux par Pierre Luder. — Hartfelder. Catalogue des ouvrages sur Bade parus de 1877 à 1879. = Bd. XXXIV. Heft 2. 1881. — Maurer. Les biens de l'abbaye d'Andlau dans le Brisgau (fin. Détails intéressants sur les attributions des baillis et des maires, condition légale des colons). — Will. Récit de la 2e campagne de la ligue souabe contre le duc Ulrich de Würtemberg par Augustin Kœlner (1519. Texte. Kœlner était alors secrétaire du duc Guillaume de Bavière, généralissime de la ligue. Il prit part à la campagne en cette qualité). — Roth von Schreckenstein. Matériaux pour l'histoire du landgraviat de Nellenbourg. I. (achats pour l'armée française dans le Hegau, 1524-1530,

et mesures très sévères prises par le gouvernement autrichien contre ces achats. Texte et nombreuses pièces). — SCHNEIDER. Lettres inédites de Jean Schweblin de Pforzheim (tirées des archives de Saint-Thomas de Strasbourg, adressées en 1533 et 1534 à Capito, Butzer et Hedio et relatives aux anabaptistes du sud-ouest de l'Allemagne). — BIRLINGER. Les légendes sur la bataille de Wimpfen (tirées du *Veridicus Germanus. Der teutsche Warsager*, 1530). — HARTFELDER. *Weisthum* du domaine de Bischoffingen relevant de la seigneurie d'Uesenberg (1279. Texte). — ID. Visite des églises d'Heidelberg, 1582 (elle avait pour but d'amener l'électeur palatin à prendre des mesures énergiques contre les calvinistes. Beaucoup de renseignements sur l'état moral et social d'Heidelberg à cette époque. Texte).

93. — Mittheilungen an die Mitglieder des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde in Frankfurt a. Main. Bd. VI. Heft 1. 1881. — GROTEFEND. Le Capersburg près de Friedberg (compte-rendu de la découverte d'un castellum romain). — PADJERA et GROTEFEND. Le château de Münzenberg (contribution intéressante à l'histoire de l'architecture des châteaux-forts au moyen âge). — GROTEFEND. La persécution des Juifs à Francfort en 1241 (d'après des relations juives). — ID. La torture à Francfort (publication d'un procès criminel de 1492). — ID. Sorcières à Francfort (sur des procès de 1471 à 1541). — ID. Tricheurs de profession dans les jeux de cartes au moyen âge (d'après des actes de procédure criminelle de Francfort). — KELCHNER. L'histoire de la foire aux livres à Francfort (depuis 1485. Elle cessa vers le milieu du XVIIIe s. principalement à cause de la censure exercée par les commissaires impériaux). — PALLMANN. Une lettre de la ville de Francfort à Henri Estienne (1574. Remerciements pour l'envoi de l'*Emporium Francofortense* imprimé par Estienne). — ID. Catalogue de livres mis en vente à la foire par l'imprimeur Nicolas Bassee, 1587. — GROTEFEND. La corporation des verriers et peintres-verriers de Francfort (histoire de leur industrie, de leurs procédés, statuts, listes des articles les plus renommés). — PALLMANN. Dix poèmes historiques tirés des archives municipales de Francfort (le 1er composé vers 1550 environ roule sur la triste situation de la ville après la retraite de l'armée des comtes de Beuern. 2° Sur le couronnement de Maximilien II comme empereur. Les n°s 3 à 10 se rapportent à la guerre de succession de Clèves-Juliers et contiennent des outrages de catholiques à l'adresse des protestants et réciproquement. Textes des poèmes). — GROTEFEND. L'origine de la bibliothèque municipale de Francfort. — FINGER. La Wein-Brunnen sur le Rœmerberg à Francfort. — GROTEFEND. La polémique relative à l'ancienneté des Carmes (cette polémique divise les Basiliens et les Carmes, ceux-ci prétendant avoir été fondés par le prophète Elie et repoussant toute communauté avec les Basiliens, dont ils suivaient cependant la règle. Renseignements très intéressants sur la litterature polemique des deux ordres). — SCHARFF. Traces de routes militaires romaines dans le Taunus. — JOSEPH. Les ateliers monétaires

des comtes de Kœnigstein à Kœnigstein, Ursel, Wertheim et Francfort-sur-le-Mein (détails héraldiques et numismatiques intéressants). — Id. Inventaire de l'outillage de la monnaie de Francfort-sur-le-Main en 1609 (texte). — Grotefend. Pour servir à l'histoire de la famille de Gœthe (situation de fortune des grands parents de Gœthe. Généalogie de la famille depuis le xviie s., établie d'après les registres paroissiaux). — Ullmann Une lettre de Gœthe en faveur d'un israélite de Francfort (texte). — Schenk zu Schweinsberg. Pour servir à l'histoire de Rœdelheim (les comtes de Rœdelheim au xiiie s. et l'origine de la famille des Kappel de Rœdelheim, seigneurs du village au xiiie s.).

94. — Archiv für hessische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. XV. Heft 1. 1880. — Rieger. Les établissements des Chattes (Le plus souvent d'accord avec l'ouvrage d'Arnold sur les établissements et les migrations des populations germaniques. Réserves sur certains points. Le dépeuplement de la vallée de Fulda au viiie s. s'explique par l'émigration des Chattes). — Leydhecker. Fragments de l'histoire ancienne de l'artillerie hessoise (part prise par les troupes hessoises aux combats livrés en Saxe, en Brandebourg et en Poméranie, 1636-37). — Wœrner. Fragments de l'histoire du village de Planig (suite. Le chroniqueur de Planig, le prêtre Gebhart né en 1670. Texte de sa chronique qui n'est pas sans importance pour l'histoire de la guerre de Trente ans). — Frohnhæuser. Le grand domaine de l'abbaye de Saint-André de Worms dans le district de Lampertheim (contient des détails relatifs à l'histoire de l'économie politique et de la civilisation au moyen âge). — Wyss. Les *Weisthümer* du *Kæmmerer*, du *Waltboten* et du *Marktmeister* à Mayence (édition soignée faite à l'aide de plusieurs mss.). — P. Bruder. Les couvents des pénitentes à Weisenau et des religieuses du tiers ordre à Klein-Winternheim (intéressant pour l'histoire de la guerre de Trente ans).

95. — Quartalblætter des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. 1880. N°s 1-4. — A. Wyss. L'intérieur de deux ecclesiastiques de Mayence à la fin du xive siècle (texte de deux inventaires après décès de deux riches ecclésiastiques, possesseurs d'une grande quantité de vêtements, d'armes, de bijoux et de mobilier). — J. Grimm. L'Amœnebourg près de Castel (primitivement Heimersbourg, d'origine romaine). — Velke. Découverte d'une statuette de Jupiter à Mayence. — Will. Liste de tous les villages qui prenaient part à la construction des fortifications et à la garde de Bingen (texte d'un acte officiel de 1410). — Schenk zu Schweinsberg. Pour servir à l'histoire de la Réformation à Worms (texte d'un document de 1520, qui fait mieux connaitre le prédicateur luthérien Ulrich Breu). — Kofler. Le cimetière franconien de Klein-Rohrheim. — Velke. L'escorte militaire des marchands qui se rendaient à la foire de Francfort (texte d'une pièce de 1735). — Jul. Grimm. La lutte des familles aristocratiques et des corporations à Mayence (texte d'un document de 1335 ; fournit des lumières importantes sur les intrigues et les luttes

de 1332 et fait ressortir l'attitude arrogante et provocante des familles patriciennes après la réconciliation de 1333). — SCHENK ZU SCHWEINSBERG. Documents relatifs à l'histoire des béguines dans la Hesse (interrogatoire d'une béguine qui avait conservé sa toilette au mépris des défenses ecclésiastiques et usages de béguinage, 1345). — VELKE. Feuille volante rare sur la retraite du comte de Mansfeld de Darmstadt en 1622 (texte). — KOFLER et BACH. Les tumuli de la forêt de Langsdorf (compte-rendu complet des fouilles et description des anneaux, poteries, vases, etc., découverts). — Aperçu de publications récentes sur l'histoire de la Hesse.

96. — Archiv f. Geschichte und Alterthumskunde von Oberfranken. Bd. XIV. Heft 3. 1880. — WAGNER. Les lieux de séjour du margrave de Brandebourg, Frédéric le Vieux (1460-1526. D'après les documents). — SCHILLING. Les événements accomplis dans la ville et l'ancienne principauté de Bayreuth, d'octobre 1806 à 1815 (d'après des notes contemporaines. D'un intérêt capital).

97. — Vierzigster Jahresbericht des historischen Vereins f. Mittelfranken. 1880. — PRIMBS. Les seigneurs de Camerstein (leur histoire de 1237 jusqu'au XIVe s.). — MAYER. Documents pour servir à l'histoire de l'intérim dans la principauté de Brandebourg-Ansbach (textes de 12 lettres de 1548-1554). — FIKENTSCHER. Une monnaie inconnue du margrave Albert-Achille, frappée à Anspach (texte de 4 documents). — BOSSERT. L'état de la réformation dans le margraviat de Brandebourg-Anspach en 1528 (d'après les rapports officiels sur les revenus, la situation morale et le sentiment du clergé; une partie de ce travail est d'un grand intérêt). — S. HAENLE. Rottenbourg sur la Tauber et les Hohenzollern (histoire de leurs relations depuis le XVe s. Insiste particulièrement sur la lutte de 1407, qui, en rendant difficile la situation financière du burgrave Frédéric de Nuremberg, le força de se mettre au service du roi de Hongrie, Sigismond, et de gagner son amitié, qui fut le fondement du rôle historique des Hohenzollern).

98. — Verhandlungen d. historischen Vereins von Oberpfalz u. Regensburg. Bd. XXXV. 1880. — KLEINSTÆUBER. Histoire complète des écoles supérieures de Ratisbonne (1538-1811). — MAYR. Histoire de Mitterteich dans le haut Palatinat (renseignements abondants sur l'introduction de la Réformation, l'histoire du haut Palatinat pendant la guerre de Napoléon, etc. L'auteur porte particulièrement son attention sur le couvent de Waldsassen). — SCHRATZ. Contribution à l'histoire monétaire ancienne de Ratisbonne (deniers de Louis le Pieux).

99. — 43 Bericht über Bestand und Wirken des historischen Vereins zu Bamberg im Jahre 1880. 1881. — WEBER. Histoire des écoles savantes de l'archevêché de Bamberg, 1007-1803 (2e partie. Exposé approfondi et très détaillé des méthodes d'enseignement, des règlements, de la discipline, du budget scolaire, etc.).

100. — Neues Archiv fur Sæchsische Geschichte und Alter-

thumskunde. Bd. II. Heft 3, 1881. — H. Knothe. La famille des seigneurs de Berka von der Duba et leurs seigneuries de Hohnstein, Wildenstein et Tollanstein, et ses relations avec les margraves et les évêques de Meissen (généalogie complète depuis 1353. Histoire des luttes des seigneurs de Berka avec les margraves de Meissen et de leurs rapports avec le roi de Bohême, Georges Podiebrad, qui les chassa de leurs possessions. Soutenu par les légats pontificaux, Albert de Berka chercha à se mettre en possession de ses biens qui avaient été distribués à d'autres. En 1471 ils furent achetés par la Saxe). — H. von Friesen. Napoléon Ier à Dresde (8 mai 1813. Détails sur les négociations avec Napoléon, sur l'attitude de la Saxe en face des puissances alliées. L'empereur entre en matière par ces mots : « Messieurs, sommes-nous amis ou ennemis ? je veux savoir où j'en suis. Il faut parler clair. » Napoléon menaça le roi de Saxe de le dépouiller de son trône comme traître et « filou » s'il ne donnait pas au général Thielmann l'ordre de lui ouvrir les portes de la forteresse de Torgau. Les sources de cet intéressant travail sont les mémoires du chambellan von Friesen, témoin de cet entretien avec Napoléon). — Ch.-G. am Ende. Les écoles en Saxe, particulièrement à Mittweida et à Freiberg à la fin du XVIIe s. (d'après une autobiographie du XVIIIe s.). = Comptes-rendus crit. : *Knabe*. Geschichte der Stadt Torgau (bon). — *Nebe*. Die Kirchen-Visitationen des Bisthums Halberstadt in den Jahren 1564 und 1589 (très intéressant). — *Scheuffler*. Hans Fabian von Ponickau, der Defensor der Ober-Lausitzer Glaubens-Freiheit zur Zeit des 30 jährigen Krieges. — Aperçu des publications récentes relatives à l'histoire et aux antiquités de la Saxe et de la Thuringe.

101. — Mittheilungen vom Freiberger Alterthumsverein. Heft 17, 1881. — O'Byrn. Les ducs d'Holstein-Wiesenbourg en Saxe (en 1663 la seigneurie de Wiesenbourg, dans l'Erzgebirge saxon, passa par achat dans les mains du duc Philippe-Louis de Schleswig-Holstein, dans la famille duquel elle resta jusqu'en 1725. Histoire complète de cette famille). — Wernicke. Pour servir à l'histoire de la corporation des peintres à Freiberg (depuis 1420. Énumération des artistes les plus éminents). — Gautsch. Pour servir à l'histoire du couvent de femmes de Freiberg et de sa suppression (ses propriétés, sa discipline, réforme du couvent, détails abondants sur les préliminaires de sa sécularisation au XVIe s., d'après des documents d'archives nouvellement découverts). — Gerlach. Pour servir à l'histoire de la corporation de tir de Freiberg (depuis 1493. Reproduction et description des bijoux de la corporation au XVe s.). — Heydenreich. Compte-rendu des publications relatives à l'histoire de Freiberg et de ses environs en 1878 et 1879.

102. — Correspondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts-und Alterthums-Vereine. Jahrg. XXVIII, 1880. — Bracht. Vestiges des temps préhistoriques dans les bruyères de Lünebourg. — Wœrner et Heckmann. Les fortifications, les terrassements

et les tours de guetteurs (s'occupe particulièrement de la Hesse et de territoires limitrophes).

---

103. — Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-histor. Classe. Sitzungsberichte. Bd. XCVIII. Heft 3, 1881. — Pfizmaier. Les derniers temps de l'Empire des Tsch'in (les sources sont les annales de l'empire chinois de Yao-sse-lien, commencées par son père et continuées après lui. Elles contiennent les événements du vi^e^ et du viie s. après J.-C.). — Krall. Études sur l'histoire de l'ancienne Égypte (contribution importante à la chronologie égyptienne. Tient particulièrement compte des travaux chronologiques de Riel. L'année égyptienne de Tanis, c'est-à-dire fixée par le décret de Tanis, fut le résultat du désir de conserver l'année traditionnelle, dont l'insuffisance était cependant reconnue, et de la nécessité de connaître par avance l'époque du débordement du Nil). — Pfizmaier. Les hommes de guerre illustres de la Chine (traduction d'une série de biographies chinoises). — Schœnbach. Extraits de mss. haut-allemands (4e partie. Règles bénédictines du xiiie s.).

104. — Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien. Bd. X. N° 1-4, 1880. — Much. Compte-rendu du congrès d'anthropologie et de science préhistorique tenu à Laybach dans l'été de 1879 (contient des communications très intéressantes d'A. Luschin d'Ebengereuth sur les noms de lieux et de personnes en Carniole, de M. Obermüller sur la population du Norique avant les Romains, de Luschan sur les anciennes tombes bosniaques, etc.). = Comptes-rendus crit. : *A. Müllner*. Emona, archæologische studien aus Krain (important). — *Deschmann. u. v. Hochstetter*. Præhistorische Ansiedlungen und Begræbnisstatten in Krain (a de la valeur). = N° 5-7. Geitler. La légende d'Orphée chez les Bulgares du Rhodope (cet intéressant travail de mythologie a pour principal but de prouver que les habitants du Rhodope sont incontestablement les descendants des anciens Thraces modifiés par les Slaves et dont les traditions poétiques, la mythologie et les usages religieux se sont conservés avec une fidélité qu'on ne soupçonne pas). — Id. La « Juda » dans les mythes des peuples du Balkan (Juda désigne une création, analogue aux nymphes, de la poésie populaire slave de la Thrace et de la Macédoine. Il faut considérer la mythologie riante et jusqu'ici inexpliquée que l'on trouve dans les plus anciennes poésies serbo-croates, quand on en a éliminé les éléments plus récents, par ex. des personnages comme la divinité « Div », qu'on ne trouve pas chez les Slaves du Nord, il faut considérer cette mythologie simplement comme un résidu des conceptions mythologiques des populations illyriennes et thraces, résidu que les Slaves se sont assimilé). — Fligier. Découvertes ethnologiques dans la presqu'île des Balkans (débris de populations anciennes déterminés surtout à l'aide de la mythologie, de la poésie popu re et de la grammaire comparée). — Heger. Anc cidi fu rai le voisinage de Teplitz en Bohême. = Cor ri pern (important). — N° 8-9.

Osborne. La découverte préhistorique faite sur le Hradischt près Stradonic en Bohême (semble indiquer un établissement marcomano-germanique qui avait été précédé par un établissement celto-boïen ; aucune trace de Slaves). — Les mythes et la poésie des Thraces (la perpétuité des traditions thraces chez les Bulgares et les Roumains désigne les Thraces comme leurs ancêtres). — Kittl. Nouvelles découvertes préhistoriques au milieu de la vallée de Goldbach en Bohême. — Kohn. Les recherches ethnographiques de W. Mainow sur la Russie centrale (liste des travaux de Mainow, qui sont présentés comme faisant époque pour l'histoire primitive de l'Europe orientale). — Heger. Fouilles dans deux tumuli près de Pilsen. — Krasser. Trouvailles faites dans des cavernes près de Brünn en Moravie. = Compte-rendu crit. : *Undset*. Études sur l'âge de bronze de la Hongrie (remarquable). = N° 10-12, 1881. Von Hochstetter. Un *Kesselwagen* de bronze provenant d'un tumulus de Glasinac en Bosnie (servait probablement de vase de parfums. D'origine étrusque). — F. v. Luschan. Sur des objets conservés au musée de la Société (découvertes de vases, d'ornements, de constructions sur pilotis, etc.). — Heger. Tumuli à Stahlen près Pilsen. — Wankel. Découvertes dans les cavernes de Pekarna en Moravie. = Comptes-rendus crit. : *E. Chantre*. Premier âge du fer. Nécropoles et tumulus (remarquable). Index des t. 1-10. = Bd. XI. Heft 1. Kollmann. Les races européennes (toutes les races et tous les peuples de l'Europe, qu'on les groupe comme on voudra, descendent de plusieurs races). — Much. L'époque du mammouth et quelques établissements de chasseurs de mammouths dans la Basse-Autriche. — Fligier. La population primitive de l'Asie-Mineure : 1. Les Pelasges-Illyriens. 2. Les Thraco-Phrygiens, parmi lesquels on a rangé aussi les Cariens, les Lydiens, les Arméniens et d'autres. 3. Les Lélégiens-Lyciens, qui ont eu en Carie le sort des Hélotes et qui sont plus anciens que les Thraco-Phrygiens. — Id. Brugsch-Bey et les peuples grecs de l'Asie-Mineure qui figurent sur les monuments égyptiens (combat l'histoire d'Égypte de Brugsch. Les Achéens n'étaient pas une race hellénique, mais thraco-phrygienne). = Comptes-rendus crit. : *Bastian u. Voss*. Die Bronze-Schwerter des Museums zu Berlin (beaucoup de valeur). — *Miklosisch*. Wanderungen der Rumænen (art. d'adhésion). — *Schwartz*. Die Rœmische Gründungs-Sage (très bon). — *Luchaire*. Les origines linguistiques de l'Aquitaine (méritoire). — *Alton*. Beitræge zur Ethnologie Ost-Ladiniens (très bon). = Heft 2. Von Hochstetter. L'exploitation de la mine de sel d'Hallstatt à l'époque celtique (en appendice, reproduction avec commentaires des instruments de travail, etc., trouvés dans la mine). — Krasser. Les cavernes de Mokrau près de Brunn (combat la théorie de l'existence d'un âge de la pierre et du bronze, puis d'un âge du fer, en se fondant sur la présence simultanée, dans la même couche, d'instruments de pierre, de bronze et de fer). — Kondelka. Découvertes préhistoriques à Hussowitz près Brünn en Moravie (station d'une population livrée à l'élève du bétail et à l'agriculture qui se servait d'instruments de pierre). — Fligier.

Traces de Bastarnes et de Goths entre le Dniester et le Dnieper. = Comptes-rendus crit. : *Much*. Das vorgeschichtliche Kupfer-Bergwerk auf dem Mitterberg bei Salzburg (très important). — *Molon*. Sui popoli antichi e moderni dei sette communi del Vicentino (très bon). — *Oppert*. Le peuple et la langue des Mèdes (art. d'adhésion). — *Baumstark*. Ausführliche Erläuterungen zu dem ethnographischen Theile der Germania des Tacitus (bon).

105.—Archiv f. oesterreichische Geschichte. Bd. LXII. Hælfte 2, 1881. — Schwicker. La réunion des métropoles serbes de Belgrade et de Carlowitz en 1731 (d'après des documents d'archives). — Dudik. Chronique du gardien des frères mineurs du couvent de Saint-Jacques à Olmütz, le P. Paulinus Zaczkovic, sur la domination des Suédois à Olmütz, de 1642-1650 (texte avec courte introduction).

106. — Wissenschaftliche Studien u. Mittheilungen aus dem Benedictiner-Orden. Jahrg. II. Heft 4, 1881. Frieess. Histoire du couvent bénédictin de Garsten dans la Haute-Autriche (suite, 1537-1613. Détails abondants sur l'extension et la compression du protestantisme en Autriche). — Wimmer. Histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Louis dans le Minnesota, I (depuis 1856). — Sattler. L'histoire de l'Université de Salzbourg (suite, 1622-1645. Détails sur les jacqueries à Salzbourg au xviie s.). — Plaček. Biographies des papes sortis de l'ordre de Saint-Benoît (suite, 847-1823). — Bernhard. Lettres du P. Félix Pfeiffer, couventuel d'Ottobeuren, écrites de sa prison, 1646-1647 (fin). = Comptes-rendus crit. : *Braunmüller*. Namhafte Bayern im Kleide des heil. Benedict. (bon). — Correspondance historique des Bénédictins bretons et autres documents, publiés par A. de la Borderie (très important). — *Plieux*. Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre de Condom (très bon). — *Jobin*. Histoire du prieuré de Jully-les-Nonnains (bon). — Scriptores ordinis S. Benedicti qui 1750-1880 fuerunt in imperio Austriaco-Hungarico (bon, quelques défauts). — *Rübsam*. Heinrich V Fürst-Abt von Fulda 1288-1318 (de peu de valeur). — *Muntadas*. Montverrat, su pasado, su presente y su porvenir (analyse complète et éloge).

107. — Neue Jahrbucher für Philologie und Pœdagogik. Bd. CXXIII. Heft 7, 1881. = Comptes-rendus : *Benndorf u. Hirschfeld*. Abhandlungen des archæologisch-epigraphischen Seminars der Universitæt Wien, I, II. = Heft 10. Beloch. Le plan de l'histoire de Timée (l'opinion que Timée a donnée dans les premiers livres de son histoire une description géographique des pays du bassin de la Méditerranée est insoutenable. Essai d'une nouvelle division différente de celle proposée par C. Müller dans les *Fragmenta historicorum Graecorum*). = Bd. 124. Heft 7. Hüttemann. La religion populaire et les rites secrets des Hellènes (suite).

108. — Organ der militær-wissenschaftlichen Vereine Œsterreichs. Bd. XX, 1880. — Neumann. Les changements de la carte d'Europe depuis 1815. — Rec il d[illegible] sur [illegible] guerre

1877-78. — Becker. Le champ de bataille du 26 août 1278. — Sonnklar. Histoire de la population de l'Europe. — Contribution à l'histoire de la guerre de la succession d'Espagne. = Bd. XXI. Karstenfels. Le développement de la tactique française pendant les guerres de Napoléon Ier (jusqu'en 1807). — Le congrès de Soissons. — La guerre russo-turque (d'après des documents inédits).

109. — Streffleur's oesterreichische militærische Zeitschrift. Jahrg. XXII. Bd. II. Heft 5 et 6, 1881. — Von Treuenfest. Jean, comte d'empire de Klenau, baron de Janowitz (né en 1755, mort en 1819. A combattu dans la guerre des Turcs de 1787-88, sous Wurmser en Alsace en 1793, en Italie (1796), prit une part importante aux campagnes de 1805 et de 1809, commandant du 4e corps autrichien en 1813, gouverneur militaire de Milan. Biographie complète). = Bd. III. Heft 8. V. Treuenfest. Défense de la forteresse de Bardo, dans la vallée d'Aoste, pendant les campagnes de 1799-1800 (récit complet d'après les documents). — Bd. IV. Heft 11. Contribution à l'histoire de l'art militaire (texte de l' « Achilles Lietro Nolanus ou Schellenschmidt Instruction und Ordnung der Kriegsrüstung, 1553, » d'après un ms. de la bibl. de Vienne). = Mittheilungen des k. k. Kriegsarchivs. Separat-Beilage zu Streffleur's œsterreichischen militærischen Zeitschrift. Jahrg. XXI. Heft 1, 2, 5, 6 : L'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par les troupes autrichiennes, 1878 (suite et fin).

110. — Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol und Vorarlberg. IIIte Folge. Heft 25, 1881. — Schneller. Statuts d'une confrérie de flagellants à Trente au xive s. (commentaire intéressant et notices sur des confréries analogues dans le Tyrol méridional, où l'habitude de se flageller se conserva jusqu'au xviiie s.). — Orgler. Biographie du P. Justinian Ladurner, ord. S. Franc., catechète émérite (né en 1808, mort en 1874 à Innsbruck, auteur de nombreux travaux sur l'histoire du Tyrol). — L. v. Hohenbühel. Recherches sur le nom tyrolien d'Igels (= ad monticulos ou ad colliculos).

111. — XX Rechenschafts-Bericht des Ausschusses des Vorarlberger Museum-Vereines in Bregenz über den Vereinsjahrgang. 1880. — Jenny. Ruines de l'ancienne *Brigantium* (compte-rendu très intéressant du déblaiement récent d'un grand ensemble de bâtiments appartenant probablement à un temple romain, et de la découverte d'inscriptions, de terres cuites, de vases, etc., en grand nombre). — P. Johannes Baptista, Biographie de l'abbé Georges Wegelin, prélat de Weingarten (né en 1558 ; il prit une part importante à la réforme des couvents bénédictins de Souabe, mort en 1627). — Hummel. Trois documents du Vorarlberg (1402, 1537, 1547). — Zœsmair. Extrait de documents des archives de Hohenems (1315-1399, 55 extraits en tout).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Nous avons appris avec une vive douleur la mort de notre collaborateur, M. Ch. Paillard, décédé le 17 novembre 1881, à l'âge de 58 ans. Il consacrait généreusement aux recherches historiques la fortune qu'il avait acquise par son travail; et nous espérions que pendant de longues années encore il pourrait continuer, au grand avantage de l'érudition française, les études qu'il avait entreprises dans les archives de Belgique. Bien qu'il n'ait pu consacrer qu'un petit nombre d'années à ces travaux historiques, les publications que nous devons à son activité sont nombreuses. Il a publié dans les années 1874 et ss.: *Considérations sur les troubles des Pays-Bas; Histoire des troubles religieux de Valenciennes,* quatre vol. in-8°; de 1878 à 1879, deux vol. de *Papiers d'État et documents inédits pour servir à l'histoire de Valenciennes en* 1566-1567, parus dans les Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes; dans les Mémoires de l'Académie royale de Belgique, le *Procès de Pierre Brully, Huit mois de la vie d'un Peuple,* et des recherches sur le *Procès d'Hugonet et d'Humbercourt;* enfin il a donné à la *Revue historique* des documents sur la captivité et sur la mort de François Ier et sur la conjuration d'Amboise (V, 84; VIII, 297; XIV, 61, 311). M. Paillard doit avoir laissé de nombreux travaux commencés et de nombreuses copies de documents. Nous espérons que cet héritage historique ne sera pas perdu pour la science.

— La mort de M. le baron James de Rothschild, qui a eu lieu le 25 octobre, a privé l'érudition d'un savant qui joignait à un zèle et à une sagacité remarquables le rare privilège de pouvoir s'imposer tous les sacrifices pour mener à leur terme ses entreprises scientifiques. Engagé dans des publications considérables, il n'a pu rien laisser de complet; les deux plus importantes, le *Mystère du Viel Testament* et le Recueil des Continuateurs de Loret, dont le premier volume paraît le lendemain presque de sa mort[1], sont inachevées; mais leur préparation avait été poussée assez loin pour permettre à son collaborateur et ami, M. Émile Picot, d'y mettre la dernière main et de rendre ainsi à sa mémoire l'honneur qui lui est dû. M. Picot publiera aussi le catalogue de la bibliothèque de son ami, où l'histoire trouvera une foule de ren-

1. *Les continuateurs de Loret.* — Lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres (1665-1689), recueillies et publiées par le baron James de Rothschild. L'ouvrage formera 6 vol. On souscrit chez Morgand et Fatout, 55, passage des Panoramas.

seignements curieux. Une des parties les plus intéressantes de cette bibliothèque est la collection de pamphlets et d'écrits de circonstance relatifs au règne de Louis XIII.

— M. Édouard GARNIER, sous-chef de section aux Archives nationales, est décédé le 20 octobre dernier. Il avait publié des *Tableaux chronologiques des princes de la maison de Bourbon.*

— Le doyen des archéologues et des historiens franc-comtois, M. le président Ed. CLERC, est mort à Chilly-le-Vignoble (Jura), le 18 octobre dernier. Il était né à Besançon en 1801. Lauréat de l'Institut, membre de l'Académie de Besançon depuis 1837, l'un des fondateurs, en 1848, du musée archéologique de la ville de Besançon, M. Clerc, — ancien président de chambre à la cour de Besançon, — laisse les ouvrages suivants : *Considérations sur les œuvres historiques de Dunod*, publiées en 1837, dans la revue dijonnaise *Les deux Bourgognes*. — *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*. Besançon, 1840-1846, deux vol. gr. in-8°, pl. 2e édition du tome Ier : Besançon, 1870, gr. in-8°, pl. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le t. Ier s'étend de l'époque celtique au commencement du XIVe siècle; le IIe s'arrête à la mort du duc Philippe le Bon (1467). — *La Franche-Comté à l'époque romaine représentée par ses ruines*. Besançon, 1847, in-8°, pl. 2e édition, *ibid.*, 1853, in-8°, pl. et carte. Ouvrage qui a obtenu la première mention très honorable au concours des antiquités nationales. — *Jean Boyvin, président du parlement de Dole, sa vie, ses écrits, sa correspondance politique publiée pour la première fois*. Besançon, 1856, in-8°, portrait. — *Notice sur le projet d'une collection générale des sceaux de la Franche-Comté;* dans le recueil de *l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, janvier 1857, p. 117-138. — *Étude complète sur Alaise. Alaise n'est pas l'Alésia de César*. Besançon, 1860, in-8°, pl. et carte. Ouvrage qui a obtenu la première mention très honorable au concours des antiquités nationales. — *Mémoire sur les enceintes fortifiées des villes et bourgades du comté de Bourgogne;* dans le même recueil, année 1865, p. 91-120, janvier 1867, p. 141-165, pl. (Mémoire inachevé). — *Mémoire sur l'abbaye de Montbenoist et sur les Carondelet, premiers restaurateurs de l'art en Franche-Comté*. Besançon, 1862, in-4°, pl.— *Gérard de Roussillon, récit du IXe siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté*. Paris, Besançon, 1869, in-8°, pl.— *Louis Gollut ou l'histoire en Franche-Comté au XVIe s.;* dans le Recueil de l'Académie de Besançon, août 1872, p. 21-179. — *Besançon pendant les guerres de Louis XI;* dans le même recueil, janvier 1873, p. 1-55.— *Dissertation historique sur Philibert de Chalon, prince d'Orange;* dans le même recueil, août 1873, p. 1-82, pl. — *Notice historique sur le baron d'Amans, accompagnée de quarante lettres inédites;* dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, année 1875, p. 233-280. — *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté;* dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, années 1876, 1878, 1879,

1880. (Tirage à part revu et augmenté. Lons-le-Saunier, 1881, deux vol. in-8°.) M. Ed. Clerc a été l'un des principaux collaborateurs des quatre premiers volumes des *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon.* Besançon, 1838-1867, in-8°. — On lui doit en outre de nombreux mémoires, rapports et articles divers insérés dans le recueil de l'Académie de Besançon et dans les *Annales franc-comtoises.* Il laisse, parmi ses manuscrits : le tome III de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* (de l'avènement de Charles le Téméraire (1467) au commencement du XVIII° siècle; — une *Étude sur les lieux dits de Franche-Comté*, communiquée en 1863 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et complétée jusqu'au dernier moment par l'auteur; — des matériaux considérables sur l'histoire et l'archéologie franc-comtoise. La critique n'a pas ratifié toutes les thèses qu'a développées M. Clerc dans le vaste champ d'érudition, où, sur plusieurs points, il a été le premier à porter ses recherches; mais du moins, nul ne lui contestera le mérite d'avoir contribué, pour une très large part, au développement des études historiques en Franche-Comté. Son ouvrage sur *La Franche-Comté à l'époque romaine*, ses études sur Boyvin, Gollut et Philibert de Chalon, et surtout son *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* et son *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, seront toujours utilement consultés.

— On annonce aussi la mort, à Besançon, de M. Léon ORDINAIRE, auteur de *Deux époques militaires à Besançon et en Franche-Comté* (1674-1814), deux vol. in-8°.

— M. le comte LE CLERC DE BUSSY DE VAUCHELLES, décédé le 7 septembre dernier, avait publié d'assez nombreuses monographies relatives à l'histoire de la Picardie : *Notes pour l'histoire d'Abbeville*, 1657-1764 ; *Documents épigraphiques sur le Ponthieu ; Les Prévôts royaux de Saint-Riquier depuis* 1500 ; *Notes et documents concernant l'ancienne noblesse du pays de Soule*, etc.; et un *Armorial des prévôts de Paris ; leur origine et leurs fonctions.* (Voyez *Polybiblion*, novembre 1881, p. 443.)

— M. BIONNE, auteur d'une histoire de Dupleix, que nous annoncions dernièrement, est mort le 28 juillet dernier, à l'âge de 42 ans.

— Le ministère de l'instruction publique vient de faire connaître le programme des travaux recommandés aux Sociétés savantes pour 1882. Ce programme contient quinze numéros; nous signalerons seulement les suivants : n° 1. Faire connaître les récentes découvertes de monuments gaulois. 4. Signaler et expliquer les inscriptions de l'antiquité trouvées en France dans ces dernières années. 5. De même pour les inscriptions du moyen âge trouvées en France. 8. Faire connaître les systèmes d'après lesquels a été fixé le commencement de l'année au moyen âge dans les différentes régions de la France. 9. Faire connaître l'origine et le développement des pèlerinages antérieurs au XVI° siècle. 10. Faire connaître l'organisation des corporations en France avant le XVI° siècle. 11. Étudier les procès-verbaux des réformateurs des coutumes aux XV°

et XVIe siècles ; dresser d'après ces procès-verbaux la statistique des bénéfices ecclésiastiques et des seigneurs laïques existant au XVIe siècle. 12. Mettre en lumière les documents historiques relatifs à l'état de l'instruction primaire en France avant 1789. 13. De même pour les documents relatifs aux assemblées provinciales sous Louis XVI.

— Le ministère de l'instruction publique vient d'instituer une commission chargée de rechercher et de publier tous les documents relatifs à l'histoire de l'instruction nationale de 1789 à 1808 ; cette publication comprendra : les extraits des cahiers de 89 résumant les vœux de la nation, les rapports de Talleyrand et de Condorcet à la Constituante et à la Législative ; les plans d'éducation nationale présentés à la Convention par Lepelletier, Romme, Bouquier, Lakanal, Dauou avec les débats qu'ils ont soulevés ; les procès-verbaux importants que contiennent les registres du Comité d'instruction publique, du Comité de salut public et de la Commission exécutive qui fonctionna en 1794 et 1795 ; les rapports des conventionnels en mission dans les départements, les adresses des administrations départementales et leurs premières ébauches de statistiques scolaires ; puis les débats des Cinq Cents et des Anciens relatifs aux questions d'enseignement, les actes du ministère de l'intérieur sous le Directoire et pendant les premières années du Consulat ; enfin, à toutes ces époques, les extraits de la correspondance conservée aux Archives nationales, ainsi que dans beaucoup d'archives départementales. Cette commission, présidée par le ministre, a pour vice-présidents MM. L. Blanc et Henri Martin, et pour membres des députés, des sénateurs, des historiens, dont la compétence toute spéciale promet la prompte et bonne exécution de cette utile entreprise.

— L'Académie de Besançon a mis au concours le sujet suivant : La famille des Chiflet, quel a été son rôle, quelle a été son influence en Franche-Comté, au point de vue des lettres, des arts et des sciences. (Prix : 300 francs. — Terme : 1er juin 1882.)

— M. Alexandre Bertrand, directeur du musée archéologique de Saint-Germain-en-Laye, a été nommé membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Par décret du 15 octobre 1881, on a dédoublé les chaires de littérature ancienne des Facultés des lettres de Rennes, de Caen et de Poitiers pour former une chaire de littérature et institutions grecques et une chaire de littérature et institutions romaines. Ces chaires seront occupées : à Caen, par MM. Denis (grec) et Gasté (latin) ; à Poitiers, par MM. Hanriot (grec) et Hild (latin) ; à Rennes, par MM. Robiou (grec) et Delaunay (latin).

— Notre collaborateur M. Guiraud vient d'être nommé professeur de géographie à la Faculté des lettres de Toulouse, et M. Molinier l'a remplacé comme maître de conférences d'histoire.

— Voici quel est le programme de l'agrégation d'histoire pour 1882 :

TEXTES.

Pausanias, livre V; chapitres VII à XXVII inclusivement. — Arrien, *Le périple du Pont Euxin* (Cf. Henry Chotard, *Le périple de la Mer Noire,* par Arrien. Traduction, étude historique et géographique, index et carte. Paris, 1860, in-8°). — Cicéron, second discours sur *La loi agraire* contre Rullus, en 37 chapitres (Cf. l'édition avec notes de W. Zumpt, Berlin, 1861, in-8°). — Tite-Live, livre II, les 41 premiers chapitres. — Montesquieu, *Esprit des lois,* livres XVIII, XX, XXI, XXII.

THÈSES.

1° Les lois agraires chez les Romains, depuis les Gracques inclusivement jusqu'à la fin de la République. (De cette thèse seront tirés cinq sujets de leçons.) — 2° Étudier, d'après les documents contemporains, notamment d'après le *Codex carolinus* et le *Liber pontificalis,* les relations entre les papes et les princes carlovingiens pendant le VIIIe siècle. Rôle de la papauté dans l'établissement de la dynastie carlovingienne. Intervention des Carlovingiens en Italie. Donations au Saint-Siège. Rétablissement de l'empire. (Environ trois sujets de leçons.) — 3° Étudier, en s'appuyant particulièrement sur les témoignages des cahiers préparés pour les États généraux, l'état des personnes au commencement de 1789; clergé, considéré comme ordre privilégié; noblesse, ses privilèges; bourgeoisie, administration municipale; paysans. État des terres. Droits féodaux (environ cinq sujets de leçons).

Nota bene. — Chaque sujet de leçon tiré des thèses sera traité par deux candidats consécutivement. L'étendue générale du programme et le nombre des leçons à préparer se trouvent, par ce moyen, réduits de moitié.

Nous ne dirons rien aujourd'hui des réflexions que nous inspire le système nouveau suivi pour les thèses, nous réservant de consacrer en juillet prochain un article spécial à la licence et à l'agrégation d'histoire.

— A partir de l'année 1882, le *Cabinet historique* transformé deviendra spécialement l'organe des bibliothèques et des archives. Il comprendra les circulaires et actes officiels concernant les bibliothèques et les archives, les nominations, mutations, etc., l'indication des acquisitions les plus importantes; des inventaires, des comptes-rendus de catalogues de bibliothèques et d'archives, un courr de l'étranger, etc. M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais, it l'éditeur.

— Nous avons annoncé (XVI, 476 *des bibliophiles bretons et de l'histoire* publication d'une collection de do *tretagne, recueil de chroniques, titres de cette province.* Le dernier bull ments intéressants sur le tion a été confiée par

Les *Archives de Bretagne* formeront le complément des trois volumes in-folio publiés par dom Morice, de 1742 à 1750, sous le titre de *Preuves de l'histoire de Bretagne*. Elles comprendront en quatre volumes in-4°, outre les documents recueillis par les Bénédictins bretons que dom Morice n'a pas imprimés, certaines catégories de titres et d'archives que les Bénédictins ont complètement négligées dans leurs recherches, entre autres tout ce qui touche les institutions municipales et paroissiales, les corporations d'arts et métiers, le commerce, l'agriculture, l'industrie, en un mot l'histoire du tiers-état dans les campagnes et dans les villes. Les *Archives de Bretagne* seront partagées selon l'ordre des matières en quatre grandes sections dont chacune formera un volume, savoir: I. Gouvernement des ducs de Bretagne; II. Titres ecclésiastiques; III. Titres relatifs à l'histoire et à la géographie féodale; IV. Documents sur l'histoire du tiers-état. Dans chacune de ces sections, les documents seront rangés par fonds, dans chaque fonds par ordre chronologique. En tête du volume, la série chronologique de toutes les pièces publiées sera reconstituée par une table générale; un index des noms de lieux et un autre des noms de personnes termineront le volume; enfin, pour chaque série de documents, une table générale et méthodique contiendra tout à la fois les pièces du recueil et celles des trois volumes de *Preuves* des Bénédictins, dont l'usage deviendra ainsi bien plus facile. Chaque volume sera publié en deux fascicules. (Prix de souscription : 15 francs par fascicule.)

La *Société des bibliophiles bretons* fait appel pour cette entreprise au concours de tous les érudits bretons et des particuliers qui possèdent des documents relatifs à l'histoire de Bretagne. Nous espérons que cet appel sera entendu. Nous voudrions aussi voir l'exemple donné par la Bretagne suivi par celles de nos provinces qui n'ont pas encore de recueil consacré spécialement à la publication des documents inédits de leur histoire.

— La même Société imprime en ce moment, pour être mise en distribution au mois de novembre, la *Chronique de Bretagne*, de Jean de Saint-Paul. Cette chronique qui s'étend de 1351 à 1458 est inédite, sauf la partie relative au combat des Trente qui a été publiée, il y a vingt-quatre ans, d'une façon fort inexacte.

— La *Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux* vient de faire paraître en volume (Meaux, Cochet, 1881) les *Lectures sur l'histoire de l'agriculture dans le département de Seine-et-Marne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, faites à cette Société, de 1874 à 1879, par M. l'abbé Denis.

— Le *Polybiblion* (n° de nov. 1881) nous apprend que le t. XIII et dernier des *Acta Sanctorum* pour octobre paraîtra en 1882; que le t. Ier de novembre est prêt pour l'impression; et que les Pères Bollandistes se proposent de réunir et de publier sous le titre d'*Analecta Bollandiana*

tous les documents hagiographiques qu'ils ont rencontrés dans leurs recherches et utilisés dans la rédaction des *Acta*.

— M. L. Rédet, ancien archiviste du département de la Vienne, un des membres les plus anciens et les plus érudits de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, vient de publier un volume qui peut être considéré comme le résumé des travaux de toute une vie d'archiviste, c'est le *Dictionnaire topographique du département de la Vienne* (xxxv - 526 p., in-4°, impr. nat., 1881). Dans une courte introduction, M. Rédet fait la géographie historique à la fois de l'ancien Poitou et du département de la Vienne; l'historien y trouvera plus d'un fait à noter, ainsi la mention d'un intendant de justice, police et finances, établi à Poitiers dès 1614. Quant au dictionnaire lui-même, il est des plus importants; il sera indispensable à toute personne qui voudra étudier d'un peu près l'histoire du Poitou. Ici encore, notons les articles relatifs à l'emplacement des deux célèbres batailles livrées près de Poitiers, en 507 et en 1356. Pour la première, M. Rédet aurait dû tenir compte de la dissertation de M. Longnon sur Vouillé (*Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 576-587); M. Rédet, qui semble disposé à identifier le lieu de la bataille avec le *Mogotensis campus* de Hincmar, y aurait vu que ce mot est une mauvaise leçon pour *Moglotinsis*, lui-même altération du *Vogladensis* de Grégoire de Tours. C'est bien à Vouillé-sur-l'Auzance, à dix milles romains (15 kil.) de Poitiers, qu'Alaric fut défait et tué par Clovis.

— Signalons l'apparition dans la *Bibliothèque des Ecoles et des Familles* de deux bonnes biographies d'Alexandre et de César, par Van den Berg. (Hachette. 5 centimes le volume.)

— M. Lefrançais vient de faire paraître chez Delagrave un volume intitulé *Lectures patriotiques* sur l'histoire de France à l'usage des écoles primaires, qui nous paraît l'emporter sur tous les livres du même genre que nous possédions jusqu'ici. Les épisodes sont heureusement choisis, la vérité historique y est scrupuleusement respectée; le talent du narrateur et l'enthousiasme du patriote concourent à rendre la lecture de ce volume également attrayante pour toutes les classes de lecteurs. Les élèves de nos lycées pourront en profiter autant que ceux de nos écoles.

— Il n'est par contre rien de plus insignifiant que la *Petite histoire de la Révolution* de F. Royé. (Delagrave.)

— M. J. Joran vient de faire paraître un *Programme développé d'histoire des temps modernes et d'histoire littéraire* (Hachette), à l'usage des candidats à Saint-Cyr. Le résumé d'histoire littéraire est intéressant et bien fait; mais le programme d'histoire moderne nous paraît trop condensé et succinct. Les matières y sont toutefois clairement disposées, et ce manuel peut servir utilem de memento à ceux qui savent déjà.

— La pet *racontée par les contem-*

porains, de M. Berth. Zeller, vient de s'augmenter d'un volume sur les *Rois fainéants et les Maires du Palais*. Il serait à désirer que M. Zeller indiquât aux lecteurs quels sont les récits qui sont vraiment contemporains et ceux qui ne sont que des légendes. Les notices qui terminent le volume ne suffisent pas pour que des élèves fassent cette distinction eux-mêmes.

— MM. Benoist et Riemann viennent de commencer la publication d'une édition classique de la 3e décade de Tite-Live. Ils nous donnent les livr. XXI et XXII (Hachette), qui contiennent le récit de la seconde guerre punique jusqu'au retour de Varron après la bataille de Cannes. Cette édition contient une notice sur Tite-Live, des notes grammaticales au bas des pages, un choix de variantes, des remarques sur la langue de Tite-Live, une table des noms propres, historiques et géographiques qui forme le commentaire historique du texte. Deux cartes et de nombreuses gravures illustrent cette édition qui témoigne des progrès faits en France par la librairie classique. Nous ne croyons pas que ni en Angleterre ni en Allemagne les élèves aient des éditions aussi soignées et aussi instructives entre les mains. MM. Benoist et Riemann auront contribué à prouver que l'érudition est aussi nécessaire à l'enseignement secondaire qu'à l'enseignement supérieur; et qu'il est indispensable de faire passer *tous* nos professeurs des lycées et collèges par des études complètes d'enseignement supérieur.

— La grande édition illustrée de l'*Histoire des Romains* de M. V. Duruy est arrivée à son IVe volume, à l'avènement d'Hadrien. Nos lecteurs savent la valeur de l'Histoire de l'Empire de M. Duruy; l'illustration en est encore plus soignée et plus intéressante que celle des volumes consacrés à la République. M. Duruy qui travaille en ce moment à l'histoire de Constantin aura l'honneur d'être le seul parmi les savants qui ont consacré des œuvres importantes à l'histoire de Rome qui l'ait racontée d'une manière complète, depuis son origine jusqu'à l'établissement du christianisme.

— M. Bonet-Maury, qui vient d'être nommé professeur à la Faculté protestante de théologie de Paris, a pris pour sujet de sa thèse de doctorat en théologie : les *Origines du christianisme unitaire chez les Anglais* (Fischbacher). Une partie de cette thèse est plus théologique qu'historique, mais les historiens liront avec intérêt ce que dit M. Bonet-Maury de l'influence des réformés italiens et espagnols sur l'unitarisme anglais. Il diminue peut-être trop le rôle joué par la Hollande, mais ce qu'il dit sur l'influence de Socin, de B. Ochin, a un véritable intérêt. — M. Bonet-Maury a été appelé à prononcer la leçon d'ouverture à la Faculté de théologie le 7 novembre dernier. Il a pris pour sujet Arnaud de Brescia et a exposé sous une forme colorée et enthousiaste le peu qu'on sait et qu'on devine sur le fameux tribun du XIIe siècle.

— La monographie de M. Calixte Pierret sur l'*Ancienne terre*

franche et baronnie d'Etrœungt [1] abonde plus en considérations générales qu'en faits locaux et précis, comme on est en droit d'en chercher dans des ouvrages de ce genre. Nous n'exagérons pas en disant que la partie instructive de ce volume pourrait tenir en une page et que le reste est inutile. Il est permis de penser que l'auteur aurait recueilli un plus grand nombre de faits intéressants s'il avait dépouillé des documents tels que les registres de visites diocésaines, les mémoires des intendants, etc.

— L'*Histoire d'Ancenis et de ses barons* par M. E. Maillard (1 vol. in-8°. Nantes, Vincent Forest), dont la 2e édition vient de paraître, offre des renseignements utiles, mais n'est pas conçue comme devrait l'être, selon nous, la monographie d'une ville ou d'une agglomération quelconque d'habitants. L'histoire générale y étouffe l'histoire particulière; l'histoire du développement municipal, de la fondation et de l'agrandissement de la ville, de l'activité économique qui lui était propre n'apparait pas au premier rang. Il faut ajouter que le plan d'après lequel l'auteur a traité son sujet est des moins satisfaisants.

— M. Georges Musset, bibliothécaire de La Rochelle, vient de réunir en 1 vol.[2] des chartes relatives à la ville de Pons et provenant des archives de l'hôpital neuf de cette ville. Ces chartes, qui appartiennent au xiiie et au xive s., ne forment que la première série de la publication entreprise par M. M. Il n'est donc pas trop tard pour conseiller à l'éditeur d'apporter plus de soin à l'établissement des textes. En feuilletant son volume, nous avons remarqué des lacunes inexpliquées et bien des fautes de lecture : *retrorsum* pour *recorsum* (p. 12), *innotescit* pour *innotescat* (12), *ligio* pour *lego* (19), *pecunia proba* pour *pecunia prompta* (31-34), *nundinis quæ facte solebant* sans doute pour *fieri solebant, alteram justiciam* pour *altam j., volontes* pour *volentes,* etc.

— En attendant que nous possédions le 1er volume des *Archives de l'Orient latin* nous en recevons successivement des fragments. M. G. Schlumberger ajoute de nouveaux et intéressants chapitres à la numismatique des croisades en publiant *Trois sceaux et deux monnaies de l'époque des croisades* (parmi lesquels un magnifique sceau de Renaud de Châtillon, seigneur de Karak et de Montréal), et une série très instructive de *Bulles de hauts fonctionnaires byzantins d'ordre militaire* (en particulier celles des chefs des divers corps étrangers ou indigènes de la garde). M. J. Delaville Le Roulx publie *Trois chartes du XIIe siècle relatives à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.*

1. 1re *partie : Notice* [illegible] *l'état ancien et moderne de l'instruction et de* [illegible] *bourg d'Étrœungt et de la contrée* [illegible] [illegible]*tions et ses sires.*

2. *Doc* [illegible] [illegible]*nes et de l'Anjou.*

Publica[illegible]

1 vol

— MM. MILLER, de l'Institut, et SATHAS viennent de publier *La Chronique de Chypre* de Léonce Machéras (Leroux) en comblant les lacunes du ms. de Venise à l'aide d'un ms. retrouvé à Oxford. — A la même librairie, ont paru aussi un *Essai de biographie raisonnée des ouvrages écrits sur Scanderbeg*, par M. PETROVITCH, et les *Œuvres choisies* de A.-J. LETRONNE, assemblées, mises en ordre et augmentées d'un index par notre collaborateur E. FAGNAN; deux vol. sont en vente; ils composent la 1re série, relative à l'Égypte ancienne (prix : 25 fr.).

— M. CHARVÉRIAT, l'auteur de l'*Histoire de la guerre de Trente ans*, vient de publier une *Etude sur l'histoire de la constitution de Cologne au moyen âge* (Lyon, association typographique).

— Le t. VII de la série des *Archives des missions scientifiques et littéraires* contient un très intéressant rapport de M. E. CHARAVAY sur les lettres de Louis XI et les documents concernant ce prince, conservés dans les archives d'Italie. On sait que M. Charavay est chargé avec M. Vaesen de préparer l'édition des Lettres de Louis XI que va publier la Société d'Histoire de France.

— M. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE vient d'enrichir de deux nouveaux numéros sa série de lettres des correspondants de Peiresc; le n° III contient les lettres de J.-J. Bouchard (1633-1637), l'auteur de Confessions infâmes dont la police française, beaucoup trop tolérante depuis quelques années pour les livres obscènes, a permis récemment l'impression et la vente; le n° IV est consacré aux lettres d'un homme aussi excellent que Bouchard était méprisable, Joseph Gaultier, prieur de la Valette (1609-1632). — M. T. de L. nous offre encore un publication beaucoup plus considérable, le recueil des *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger*. Ce recueil très précieux pour l'histoire littéraire de la fin de 1571 à 1608 est complété par un appendice contenant des fragments de lettres françaises de Scaliger, publiées avant 1879, et par un très utile index. Nous n'avons pas besoin de répéter combien les notes dont M. T. de L. enrichit les documents qu'il publie ajoutent à leur intérêt. (Ces publications se trouvent à la librairie Picard.) M. Tamizey de Larroque prépare une réimpression annotée du recueil intitulé : *Epitres françaises des personnages illustrés et doctes à Joseph Juste de la Scala, mises en lumière par Jacques de Reves.*

— M. DEMEUNYNCK a fait paraitre à Lille (imp. Lefebvre Ducrocq) une jolie plaquette de 15 p. intitulée : *Petite chronique Lilloise*. C'est un recueil vraiment curieux de menus faits qui se sont passés à Lille de 1525 à 1730.

— Pendant que MM. Perey et Maugras nous donnent une édition des lettres de Galiani qui sera aussi complète que possible, M. ASSE continue la série de ses publications des correspondances du XVIIIe s., par deux vol. des *Lettres de l'abbé Galiani* à Mme d'Epinay et ses autres correspondants de France d'après les éditions originales (Charpentier).

L'excellente notice que M. Asse a mise en tête du 2e vol. et les notes abondantes, précises et piquantes qui accompagnent les lettres, donnent à son recueil une valeur originale et en font une lecture des plus attachantes.

— Le t. IV des *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta* comprend la période qui s'étend du 10 juin 1873 au 31 déc. 1875 (Charpentier), c'est-à-dire la période du 24 mai, où M. Gambetta a accompli la tâche difficile de réunir autour de M. Thiers tout le parti républicain.

— Il vient de paraître un livre intitulé : *Précis d'histoire des sources du droit français depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, par R. DE FRESQUET (Aix, Makaire ; Paris, Marescq), qui suffirait à montrer à quel niveau sont tombées dans certaines Facultés les études de droit historique. M. F. est professeur à la Faculté de droit d'Aix, et tout son livre témoigne d'une profonde ignorance des éléments mêmes de la bibliographie juridique. Il n'est pas un étudiant en droit d'une Université d'Allemagne, de Suisse ou d'Italie, qui ne fût capable d'en remontrer à M. F. sur l'histoire des sources du droit français. Et ce volume est intitulé : « Ouvrage destiné aux étudiants; répondant au programme du 28 déc. 1880. » Il est vrai que M. F. nous avertit que les étudiants en droit ignorent généralement qu'il y avait en France des pays de droit coutumier et des pays de droit écrit. Cette ignorance est fort triste, mais elle n'a rien qui nous étonne, si nous devons juger de l'instruction de leurs maîtres par le livre de M. Fresquet.

— Tous ceux qui connaissent le traité si remarquable de Pierre AYRAULT sur *l'Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens Grecs et Romains ont usé es accusations publiques, conféré au style et usage de nostre France*, appelaient de leurs vœux la publication d'une nouvelle édition inséparable dans leur pensée d'une étude sur la législation et l'instruction criminelles au XVIe s., comme d'une biographie de l'auteur. Ils seront peu satisfaits de l'édition abrégée que vient de leur donner M. Victor JEANVROT (*Ordre et instruction judiciaire*, par Pierre Ayrault, précédé d'une *étude sur les progrès de la procédure criminelle en France*, 1 vol. in-18. Cotillon); le texte est publié, sans qu'on sache pourquoi, non d'après la dernière édition (1642), mais d'après celle de 1610, et il est très incorrect ; la notice biographique et l'introduction sont également insuffisantes.

— L'éditeur Rouam a entrepris la publication d'une *Bibliothèque internationale de l'Art*. M. Müntz s'est chargé de la direction de l'entreprise. C'est dire qu'elle se recommande d'avance à tous les amis de l'histoire de l'art. Deux volumes ont déjà paru : celui de M. E. BONNAFFÉ sur le *Surintendant Fouquet* et celui de M. MÜNTZ lui-même sur les *Précurseurs de la Renaissance*.

Allemagne. — Le 5 septembre est mort à Münich le secrétaire de l'Académie de cette ville, le conseiller A. NEUMEYER.

— Le 11 octobre est mort à Possenhofen sur le lac de Starnberg le professeur Carl ARENDTS, géographe et éditeur d'un recueil géographique mensuel, ancien professeur au corps des cadets à Münich.

— Des fouilles systématiques vont être entreprises à Friedberg dans la Hesse pour mettre à découvert un temple romain de Mithra, dont on a déjà trouvé des restes importants, notamment une grande sculpture en relief.

— On va imprimer sous peu le deuxième vol. des *Regesta Moguntina* de WILL; on peut compter sur la publication de ce volume d'ici à un an.

— M. Ad. VEYL va publier un recueil mensuel et gratuit sous le titre d'*Anzeiger für numismatik und verwandte Fæcher*.

— La librairie Teubner de Leipzig publiera prochainement un *Handbuch des Griechischen Staats Alterthümer* de Gust. GILBERT divisé en deux parties, un *Handlexikon der griechischen und rœmichen Mythologie* de W. H. ROSCHER, enfin un ouvrage d'O. E. HARTMANN, intitulé *Der rœmische Kalender*.

— Hermann PETER fait espérer une nouvelle édition améliorée et la suite de ses *Fragmenta historicorum Romanorum*.

— La question mise au concours par l'Académie de Berlin, le 30 juin 1878 : Recueillir les témoignages des écrivains et des inscriptions sur les douanes de l'empire romain et exposer d'après ces témoignages le régime douanier, a valu à M. Hermann DESSAU les suffrages de l'Académie qui a accordé aussi une mention honorable à un autre travail.

— Le prix du concours ouvert en janvier 1877 par la fondation Rubenow de l'université de Greifswald sur l'histoire du gouvernement de l'électeur Albert-Achille de Brandebourg, 1470-1486, d'une valeur de 2,000 mk., a été obtenu par le Dr W. BŒHM, président de la Société historique de Berlin.

— A l'occasion de l'anniversaire de la fondation deux fois séculaire du gymnase de Frédéric Werder, le personnel enseignant a publié un recueil qui contient notamment les travaux suivants : BÜCHSENSCHÜTZ, Etudes sur la politique d'Aristote; KALLENBERG, Les sources du 16e livre de Diodore; NETTEBOHM, L'alliance défensive entre la Prusse et la Turquie, 1763-1765.

— La Société historique de la Haute-Bavière a publié récemment un catalogue de ses riches collections de tableaux et d'armes.

— Le Dr HAAG, professeur au gymnase de Stettin, prépare un exposé de l'histoire de Poméranie, d'après les sources.

— La Commission historique de l'Académie des sciences de Bavière a tenu sa 22e réunion annuelle en octobre dernier à Munich. Pendant l'année 1881, la Commission a publié le 2e vol. des *Jahrbücher des*

deutschen Reichs unter Heinrich III, par M. Ern. Steindorff, les livres 57 à 66 de l'*Allgemeine deutsche Biographie*, le 21e vol. des *Forschungen zur deutschen Geschichte*, avec la table générale des 20 premiers volumes; enfin la Commission a aidé la publication d'un ouvrage de M. R. Braungart sur les *Instruments agricoles au point de vue de leur emploi comme à celui de l'archéologie et de l'ethnographie*. L'*Histoire de l'historiographie* par M. Wegele est achevée. Le 17e vol. des *Chroniques des villes allemandes* est achevé d'imprimer. Il forme le premier volume des chroniques de Mayence, et comprend une chronique inédite de 1332-1452. Le vol. 18 contiendra une histoire des institutions municipales de Mayence, par M. Hegel. — M. Koppmann va mettre sous presse les *Chroniques de Lubeck*. — M. Weizsaecker imprime le t. IV des *Actes de la diète*, le premier du règne de Ruprecht. — M. Kerler a achevé la préparation du t. VIII, le second du règne de Sigismond (1421-1426). La première moitié du volume des *Jahrbücher der d. Geschichte* relatif à Conrad III par M. Bernhardi est imprimé. M. de Bezold a presque achevé d'imprimer le premier volume de la *Correspondance du comte palatin, Jean Casimir*. M. Stieve a avancé l'impression du t. V des *Lettres et actes pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*; M. de Druffel a mis sous presse la seconde partie du 3e vol. des *Lettres et actes pour servir à l'histoire du XVIe siècle*. — La Commission projette un remaniement des *Regestes des Wittelsbach* de Bœhmer et la publication d'un cartulaire des Wittelsbach de 1180-1347.

— Nous recevons de M. R. Reuss deux nouvelles et intéressantes brochures : une petite histoire des *Colloques scolaires du gymnase de Strasbourg* (Strasbourg, Treuttel et Würtz), qui ont duré jusqu'en 1817, chapitre curieux d'histoire scolaire, et une notice sur *Deux manuscrits de la bibliothèque municipale de Strasbourg relatifs à la Révolution municipale de Mulhouse en* 1587. Ces mss. sont dus l'un au pasteur Zwinger, l'autre à Maeussli, aumônier de l'armée suisse venant au secours du magistrat de Mulhouse. M. R. émet, au sujet des événements de 1587, une hypothèse intéressante. Il croit que des mobiles religieux se mêlèrent au mouvement démagogique dont Mulhouse fut le théâtre et qu'il fut encouragé par les catholiques alors exaltés par les luttes que la Ligue et Philippe II soutenaient alors contre le protestantisme.

— M. Edouard Reuss vient de terminer son important ouvrage sur la *Bible* (Paris, Fischbacher), traduction avec commentaires de toute nature, qui est complétée par un index général.

— La librairie Weidmann, à Leipzig, vient de publier un très intéressant volume intitulé : *die Romfahrt Kaiser Heinrichs VII im Bilder des Codex Balduini Trevirensis* hgg. von der Direktion der k. preussischem Staatsarchive (in-fol. 45 m.); le texte explicatif est dû au Dr G. Irmer. Les dessins, assez grossiers, d'un artiste rhénan du xive s., sont fort bien reproduits dans cette luxueuse publication.

— La librairie Teubner annonce la publication prochaine d'un dic-

tionnaire de mythologie grecque et romaine, dirigé par M. N.-H. Roscher.

— M. de Sybel vient de donner une nouvelle édition profondément remaniée de son livre intitulé *Entstehung des deutschen Kœnigthums* (Rütten et Lœning à Francfort-s.-M.). Il prépare aussi une réédition de son Histoire de la première croisade.

— On annonce de même la seconde édition de la *Geschichte der Renaissance in Deutschland* de Lübke (Ebner et Seubert à Stuttgart), et la 7e de la *Rœmische Geschichte* de Mommsen (Weidmann, à Berlin).

— M. Max Duncker vient de publier le t. V de la 5e édition (pour le 5e vol. ce n'est que la 3e) de sa belle *Histoire de l'Antiquité* (Leipzig. Duncker et Humblot). Ce volume consacré à l'époque grecque primitive jusqu'à Hésiode est un des plus remarquables d'un livre devenu classique aux yeux des savants de toute l'Europe. Il sort encore perfectionné de ses mains et aura le même succès que les volumes consacrés à l'Orient.

— Voici plusieurs livres qui nous arrivent d'Allemagne et qui sont les bienvenus par tous ceux qui s'occupent d'histoire romaine. M. J. Klein nous donne d'excellents tableaux des *Fasti Consulares inde a Caesaris nece usque ad Imperium Diocletiani* (Leipzig, Teubner). En regard des noms des consuls se trouvent les renvois aux textes sur lesquels s'appuie M. K., et en notes sont données les variantes. Nous désirons que M. K. complète son travail en donnant la série entière des consuls connus. Il rendrait ainsi un service signalé à tous les historiens. M. K. regrette avec raison que l'Académie des Inscriptions de Paris, qui s'est chargée d'éditer le travail de Borghesi sur les Fastes, tarde tant à s'acquitter de cette tâche. — M. Arnold Schaefer vient de publier la seconde partie d'un *Abriss der Quellenkunde der griechischen und rœmischen Geschischte* (Leipzig, Teubner). Elle est consacrée à la période romaine. M. S. donne le nom de tous les auteurs, que leurs œuvres aient été conservées ou non, avec indication de tous les passages des écrivains anciens qui se rapportent à eux, des éditions et des travaux critiques dont leurs œuvres peuvent avoir été l'objet. M. S. fournit dans son livre les éléments d'une étude et d'une appréciation sur chaque source; M. M. Schmitz a voulu mettre entre les mains des étudiants un court manuel donnant sur les sources de l'histoire romaine les résultats actuels de la science : *Quellenkunde der rœmischen Geschichte* (Gütersloh, Bertelsmann). Le travail de M. Schmitz n'a pas l'importance scientifique et la nouveauté de celui de M. Schaefer, mais il est consciencieusement fait. L'absence de toute distinction typographique entre les noms d'auteurs, les titres et le texte courant rend malheureusement les recherches incommodes.

Angleterre. — La *Revue critique* (7 nov. 1881) nous apprend en termes un peu mystérieux une nouvelle qui est de nature à intéresser vivement les médiévistes : On vient de trouver en Angleterre, dans une

bibliothèque privée, un ms. contenant un poème français jusqu'à ce jour inconnu ; le sujet de ce poème est l'histoire détaillée du maréchal comte de Pembroke Guillaume, qui fut régent d'Angleterre pendant les premières années de Henri III ; l'auteur est un certain Jean d'Erlée, qui fut écuyer et plus tard un des chevaliers de Guillaume le Maréchal. Le poème abonde en renseignements tout nouveaux sur une foule de points de l'histoire de la France et de l'Angleterre de 1140 à 1219. — Une notice détaillée doit en être publiée dans un des prochains numéros de la *Romania*, en attendant la publication intégrale du poème lui-même ; nous désirons vivement qu'elle se fasse moins attendre que celle du poème d'Ambroise, sur la 3e croisade, promise par M. Paris et Monod.

— M. J. P. Anderson vient de publier (Satchell et Cie), sous le titre *The book of british topography*, un très utile catalogue méthodique des ouvrages relatifs à la topographie de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui se trouvent au British Museum.

— On annonce la prochaine publication d'un grand ouvrage du Rév. Creighton sur l'histoire de la papauté pendant la période de la Réformation. — On annonce d'autre part que sir J. Ramsay achève une vaste Histoire de l'Angleterre au moyen âge. L'ouvrage le plus récent sur ce sujet est celui de M. Pearson (1867, nouv. éd. en 1881). Sir J. Ramsay vient de publier un article sur les Comptes de Richard II dans l'*Antiquary*.

— M. Drake prépare une nouvelle édition de l'Histoire de Kent par Hasted ; la partie relative au hundred de Blackleath et aux paroisses de Deptford et de Greenwich paraîtra la première.

— M. A. Mackensie, directeur du *Celtic Magazine*, va publier chez Mackensie, à Inverness, une Histoire des Macdonald et des Lords des îles ; il prépare en même temps celle des Matheson et des Cameron, pour compléter une série d'histoires des clans des Highlands.

— Les délégués de la Clarendon press (Oxford) ont décidé la publication d'un manuel des inscriptions historiques de la Grèce avec une introduction générale et un index par le Rév. L. Hicks du collège de Corpus Christi.

— M. Macmillan annonce l'apparition prochaine du Ier vol. des *Origines celticae* de feu le Dr Guest.

— On songe à publier les archives de la Court-leet de Manchester, qui sont complètes depuis 1552, sauf un volume allant de 1686 à 1731 ; cette publication serait fort intéressante pour l'histoire municipale. Jusqu'en 1838, Manchester n'avait pas d'administration municipale propre, elle était gouvernée par un lord du manoir, qui tenait deux fois l'an une court-leet, à la fois conseil municipal et cour de justice.

— M. Skeene, auteur de *Celtic Scotland*, a été nommé historiographe royal pour l'Écosse en remplacement de feu John Hill Burton.

— Les éditeurs de la *Mercury press* à Hill et Cie à Bedford vont faire

paraître en un vol. in-folio la partie du *Domesday book* relative au comté de Bedford, traduite en anglais, et avec une introduction par feu M. Airy. Malheureusement cette édition ne sera tirée qu'à 150 exemplaires.

— M. Ch. Elton de Lincoln's Inn termine en ce moment l'impression de son livre sur les *Origins of english history*, qui paraîtra chez B. Quaritch. D'après l'*Academy* (29 oct. 1881), ce serait un ouvrage capital sur la matière. Il s'arrête à la conversion des Anglo-Saxons au christianisme.

États-Unis. — M. Hubert H. Bancroft va bientôt publier une Histoire des États du Pacifique.

— M. Barron Watson vient de réimprimer la *Bibliography of the precolumbian discoveries of America* (1 vol. in-4° chez l'auteur, 30, Winslow Street, Roxburg, Mass.).

— Le Rév. B. F. de Costa a fait tirer à part, à petit nombre d'exemplaires, l'étude sur Verrazzano, qu'il a publiée dans le *Magazine of american history* (Barnes et Cie, New-York).

— Notre collaborateur M. Allen, professeur à l'Université de Wisconsin, vient de publier une bonne édition scolaire de l'Agricola et de la Germanie de Tacite.

Grèce. — M. Spiridion Lambros a publié en grec un rapport sommaire sur les recherches que le gouvernement hellénique l'avait chargé de faire dans les bibliothèques du Mont-Athos. Ce rapport, qui nous fait désirer plus vivement la publication du catalogue des mss. que prépare M. Lambros, vient d'être traduit en allemand *(ein Besuch auf dem Berge Athos,* par le P. Rickenbach, à Wurzbourg, chez Wœrl).

Italie. — Les livres suivants relatifs à l'histoire ancienne viennent de paraître en Italie :

Storia della Grecia antica dalle origini alla colonizzazione dell'Asia minore, saggio di Vittorio Sardagna. Verona 1882. 346 p. in-8. Le premier chap. (Preistoria) parle des Pelasges comme peuple arien ; chap. ii (Pelasgi e Fenici) des Phrygiens, des Ioniens de l'Asie-Mineure en général, des Phéniciens ; chap. iii (I Greci orientali) des attaques dirigées contre l'Égypte par des peuples parmi lesquels étaient aussi des Grecs, de la Crète, de Tyr, de l'Alphabet ; chap. iv (I vecchi stati) des Minyens, des Éoliens, des Achéens, de Mycène ; chap. v, des Doriens, des colonies grecques en Asie-Mineure, de la guerre de Troie ; chap. vi de la mythologie grecque ; chap. vii, de l'épopée. L'auteur a fait de bonnes études de linguistique et de mythologie comparées ; ses jugements sont sains et bien fondés ; pour l'histoire grecque en particulier il suit généralement les opinions de E. Curtius. Son livre se lit facilement, mais ce sont plutôt des discours sur l'histoire qu'une histoire ; l'auteur doit être jeune, avec le temps il apprendra l'art de ne pas dire tout ce qu'il sait.

— *L'Impero Siciliano di Dionisio*, memoria di G. Beloch, Roma 1881. (R. Accad. dei Lincei 1880-81.) 28 p. in-4° avec une carte géographique. Le mémoire contient : chap. I, L'empire syracusain ; chap. II, Organisation de l'empire syracusain ; chap. III, Constitution de Syracuse sous le tyran Denis. — L'auteur, qui s'occupe volontiers de la statistique et de l'économie politique appliquée à l'histoire ancienne, nous donne des recherches intéressantes sur la constitution de l'empire syracusain. Ce qui est surtout neuf dans ce mémoire, c'est qu'il veut prouver que le gouvernement tyrannique de Denis était au fond un gouvernement constitutionnel analogue à l'empire romain sous Auguste et ses successeurs. Nous ne croyons pas qu'il ait raison dans tout ce qu'il avance à cet égard, mais ce n'est pas le lieu de soulever une polémique. Il a fait quelques observations utiles, mais il n'a pas prouvé sa thèse genérale.

— Un mémoire excellent est le suivant : *La Sardegna prima del dominio romano*, studi storici ed archeologici di Ettore Païs ; con 7 tavole, Roma 1881 (R. Accad. dei Lincei 1880-1881. 126 p. in-4°). Le premier chap. a pour titre : Shardana dell'Egitto ed i Sardi. Le colonie libiche e le iberiche. — L'auteur trouve que les Shardana ne peuvent pas être des habitants de la Sardaigne, et il montre que les habitants primitifs de cette ile sont venus plutôt de l'Afrique. Le ch. II traite des Nuraghi. L'auteur examine à fond la question et il y aura peu de chose à dire contre les résultats auxquels il est arrivé. Le ch. III traite de l'histoire de la Sardaigne sous les Phéniciens, les Grecs, les Etrusques et les Ligures. Chap. IV. Les Carthaginois. Chap. V. Géographie de l'île avant l'époque romaine ; monuments phéniciens et carthaginois de l'île. Deux appendices contiennent, le premier l'examen des sources anciennes sur l'histoire de la Sardaigne ; le second des observations sur l'authenticité de quelques idoles de bronze publiées par La Marmora. Les planches contiennent des cartes géographiques et des dessins représentant les principaux objets antiques appartenant à la Sardaigne. — Le livre de M. Païs est un mémoire complet sur la Sardaigne avant l'époque romaine ; l'érudition de l'auteur est aussi étendue que sa critique est excellente ; on sera généralement d'accord avec lui. L'auteur est un des savants italiens qui connaissent le mieux l'histoire ancienne, il fait grand honneur à l'école de M. Comparetti, auquel est dédié ce mémoire que nous recommandons vivement aux lecteurs de la *Revue*.

— Il vient de paraître à Rome (tip. Elzeviriana) une nouvelle revue, *la Cultura*, dir. par R. Bonghi. C'est une revue bibliographique rédigée dans le même esprit scientifique que notre *Revue critique*, mais paraissant tous les mois et embrassant les sciences, les lettres et les arts. Les noms des collaborateurs (et celui du directeur) de la nouvelle revue la recommandent à notre attention : nous y trouvons MM. Amari, Carutti, Carducci, Comparetti, d'Ancona, del Lungo, Holm, Imbriani, Minghetti, Scialoia, Tabarrini, etc., etc. Leur entreprise a toutes nos sympathies et toute notre confiance.

— Divers ouvrages ont été composés à propos du sixième centenaire des Vêpres siciliennes que Palerme se propose de célébrer en 1882. M. Bozzo a continué la *Storia del Vespro siciliano* de M. Amari, de la paix de Caltabellotta jusqu'à la mort de l'aragonais Frédéric II en 1337 ; son ouvrage sera imprimé aux frais de la ville de Palerme. — La Société d'histoire de Sicile se propose également de recueillir les traditions qui survivent encore en Italie sur les Vêpres siciliennes et les événements qui s'y rattachent. Enfin, M. Michele Amari prépare, pour la même occasion, une édition populaire de son livre *Guerra del Vespro siciliano.*

— Le cinquième volume des *Diarii* de Marino Sanuto est terminé, et le sixième commencé. Comme on le voit, cette importante publication se poursuit avec une remarquable régularité ; on en est arrivé à l'année 1504.

— On vient de publier un premier essai d'inventaire des archives d'État à Venise. Ce fasc. de 60 p. in-4° contient, avec une introduction du surintendant des Archives, l'inventaire de quelques anciens registres du Grand Conseil, précédé d'une notice historique sur ce Grand Conseil. Il se termine par un programme sommaire de la publication entière (Venise, Naratovich).

— M. Carlo Magenta, professeur à l'Université de Pavie, va publier en deux vol. un grand ouvrage sur les Visconti et les Sforza au château de Pavie ; le second volume sera entièrement consacré aux documents.

— MM. Pitrè et Salomone-Marino viennent de fonder, sous ce titre *Archivio per lo studio delle tradizioni popolari,* un recueil trimestriel consacré à l'étude de ce que les Anglais appellent le *folklore ;* il accueillera des nouvelles, légendes, chants, devinettes, proverbes, formules, jeux enfantins, coutumes, croyances, superstitions de toute sorte ; les mémoires seront rédigés en italien ou dans toute autre langue néolatine ; les traductions seront textuellement publiées dans le dialecte ou la langue d'où elles proviennent. (Palerme, L. Pedone-Lauriel. Prix 12 fr. l'an.)

— M. G. A. Cuniglio, prof. au lycée de Bergame, a consacré un « Discorso storico » présenté à l'Institut supérieur de Florence à une étude sur la *Constitution Anglaise* (Milan) depuis les origines jusqu'à 1702. Écrit avec facilité, cet essai montre un auteur bien renseigné et un esprit lucide, mais ne renferme ni vues, ni recherches nouvelles.

— Un des jeunes philosophes le plus connus de l'Italie moderne, M. R. Mariano, a consacré sous une forme littéraire et populaire une solide et pénétrante étude sur *Giordano Bruno* (Roma, Botta), où il a très bien mis en lumière la valeur de l'homme et du philosophe.

— M. P. D. Pasolini avait publié dans l'*Archivio Storico italiano* (1870-1874) un ouvrage important intitulé : *Della antiche relazioni fra*

Venezia e Ravenna. Il y ajoute aujourd'hui un recueil de pièces justificatives : *Documenti riguardanti antiche relazioni fra Venezia e Ravenna* (Imola tip. *Galeati*). Ce sont 27 documents de première importance pour l'histoire du commerce.

Russie. — On annonce la mort de M. Kotlyarefsky, professeur à l'Université de Kief, auteur de nombreux travaux sur la philologie et l'archéologie slaves; nous rappellerons un des plus récents intitulé Mœurs et coutumes des Slaves de la Baltique. (Prague, 1874.)

Suisse. — M. le Dr Jean-Gaspard Bluntschli, ancien professeur de droit aux universités de Zurich et de Munich, et depuis 1861 professeur à l'Université de Heidelberg, est mort, le 21 octobre, dans cette dernière ville, à l'âge de 73 ans. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les ouvrages que cet éminent jurisconsulte a consacrés au droit privé germanique, au droit public et au droit international. On dira seulement qu'après avoir appliqué à l'étude de l'ancien droit zurichois (*Staats-und Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zurich,* 1838-39) les méthodes de l'école historique allemande, il a, dans deux volumes d'une lecture plus courante, retracé les destinées de la république de Zurich jusqu'à la mort de Zwingli, et publié sur l'histoire du droit public fédéral un livre (*Geschichte des Schweizerischen Bundesrechts*, 1849-52) qui eut, il y a trente ans, une très réelle utilité. Doué d'une grande facilité de travail et d'un remarquable talent d'exposition, M. Bluntschli a remué beaucoup de faits et d'idées, plutôt qu'il ne laisse derrière lui une trace bien profonde ; mais on ne saurait lui contester le mérite d'avoir, l'un des premiers en Suisse, frayé une voie dans laquelle la science peut aujourd'hui avancer avec plus d'exactitude et de sûreté qu'il ne l'a fait.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Barracand. Un village au xiie et au xixe siècle. Charavay, 1882. 216 pages in-12. Prix 2 fr. — Champion. Philosophie de l'Histoire de France. Charpentier, 308 p. in-12. Prix 3 fr. 50. — Clarin. Histoire épisodique de Bourgogne, tome I. Gontran. Dijon, Marchand, xvi-267 p. in-8°. Prix 3 fr. 50. — Duquet. La guerre d'Italie, 1859. Charpentier, 301 p. in-12. Prix 3 fr. 50. — Moulenco. Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne, tome II. Montauban, Forestié, 520 p. in-8°. Prix 17 fr. 50. — Pollio et Marcel. Le bataillon du 10 août. Charpentier, 173 pages in-12. Prix 3 fr. 50.

ARNOLD. Deutsche Geschichte, tome II, frænkische Zeit, 1re part. Gotha, Perthes, 329 p. in-8°. Prix 7 m. — BASS. Dionysios I von Syrakus. Vienne, Holder. 45 p. in-8°. — BERNHARDI (Rh. von). Friedrich der grosse als Feldherr. Berlin, Mittler. 2 vol. in-8°, IX-468-647 p. Prix 21 m. — EISENHART. Geschichte der Nationalœkonomik. Iéna, Fischer, 243 p. in-8°. Prix 4 m. — GILBERT. Handbuch der griechischen Staatsalterthümer, Leipzig, Teubner, Vol. I. VIII-432 p. in-8°. Prix 5 m. 60. — GŒTZE. Fürst Alex. Galitzin und seine Zeit. Leipzig, Duncker et Humblot, X-430 p. in-8. Prix 8 m. — GRÜNHAGEN. Geschichte des ersten schlesischen Krieges. Vol. II. Gotha, Perthes, 387 p. in-8. Pr. 8 m. — KAUFMANN. Deutsche Geschichte bis auf Karl dem Grossen. Vol. II. Leipzig, Duncker et Humblot. 420 p. in-8°. — KELLER. Die Gegenreformation in Westphalen, 1re part. Leipzig, Hirzel. 610 p. in-8°. — KOLDE. Friedrich der Weise und die Anfænge der Reformation. Erlangen, Deichert, 75 p. in-8. Prix 1 m. 50. — LEHMANN. Preussen und die katolische Kirche seit 1640, 2e part. Leipzig, Hirzel. 780 p. in-8°. — LEIST. Zur Geschichte der rœmischen Societas. Iena, Fischer, 46 p. in-8°. Prix 2 m. — SCHMIDT (Karl). Jus primae noctis. Fribourg en Brisgau, Herder. XLIII-398 p. in-8°.

IMRE. Codex diplomaticus hungaricus Andegavensis. 1322-1332. Leipzig, Brockhaus. III-667 p. in-8°. Prix 10 m. — SANDOR. Monumenta comitalia regni Transylvaniae 1614-1621. Ibid. 566 p. in-8°. Prix 8 m. — VILMOS. Monumenta comitalia regni Hungariae 1582-87. Ibid. 534 p. in-8°. Prix 8 m.

Acta historica reges gestas Poloniae illustrantia, tome IV. Cardinalis Hosii epistolarum tomus I. 1525-1550. Cracovie, Anczyca, L-CLXIX-476 p. in-4°, 1879.

LUND. Das tægliche Leben in Skandinavien wæhrend des XVI Jahrh. Copenhague, Hœst et fils. 482 p. in-8°, 1882.

ROTT. Méri de Vic et Padavino (tome V der Quellen für schweizer Geschichte). Bâle, Schneider. VI-320 p. in-8°.

Osservazioni di G.-L. Oderico sopro alcuni codici della libreria di G. F. Durazzo. Gênes, impr. des Sourds-Muets. 175 p. in-8°. — TACCONE-GALLUCCI. Monografia della città e diocesi di Mileto. Naples, impr. de Accattoncelli. 206 p. in-8°.

COSTA. Poesia popular espanola, y mitologia, y literatura Celtico-hispanas. Madrid, imp. de la Revista de legislacion. VIII-500 p. in-8°.

SCHYBERGSON. Sveriges och Hollands diplomatiska fœrbindelser 1621-1630. Helsingfors, Impr. de la Soc. de littérature finnoise. C-530 p. in-8°.

ALLEN (Grant). Anglo-saxon Britain. Londres, Soc. for promoting christ. Knowledge. 237 p. in-12. Prix 2 sh. 6. — CUTTS. Constantine the Great, the union of church and state ; ibid. 422 p. in-8°. Prix 3, 6. — EWALD. Stories from the state papers. Londres, Chatto et Windus. 2 vol. IX-291, 259 p. in-8°. Prix 21 sh.

Erratum du dernier numéro.

P. 280, note 1, *au lieu de* Sane Teschen *lire :* Sachsen-Teschen.
P. 298, note 1, — deutschen Mæchli — deutschen Mæchte.
P. 444, l. 29, — monnaie, — momie.
P. 454, l. 18, *lisez* des deutschen Instituts.
P. 479, l. 16, *au lieu de* Hondbuch, *lisez :* Handbuch.
P. — l. 29, — Gotha à Leipzig, — Perthes à Gotha.
P. 480, l. 1, — de Regista Pontificum, — des Regesta.

Erratum au t. XVI, p. 476, ligne 12 : au lieu de *Documents sur l'histoire de la langue*, lisez : *de la Ligue en Bretagne.*

Note additionnelle a la p. 67 (art. de M. Callery).

Il est important d'indiquer quel a été le principe suivi par M. Callery pour établir la quotité des droits. Il a dressé des tableaux qui présentent année par année, depuis 1541 jusqu'en 1664, la quotité des droits perçus sur chaque marchandise dans chacune des provinces des cinq grosses fermes, il a ensuite fait un choix de ces marchandises, en groupant à part les bestiaux et les liquides, c'est-à-dire l'*alimentation*, les matériaux de construction, c'est-à-dire l'*habitation*, les matières textiles et les tissus, c'est-à-dire l'*habillement*, de manière à opérer sur toutes les marchandises indispensables à la vie humaine et d'un usage constant : il a cherché les moyennes applicables à chacun de ces groupes et les a comparées aux taxes de Colbert en 1664. Enfin, il a converti tous ces tableaux en diagrammes où l'on suit d'un coup d'œil le développement des droits pendant tout un siècle, leur proportionnalité et tous les rapports que l'on peut établir soit entr'eux, soit entre les provinces, soit entre les taxes anciennes et les taxes de Colbert de 1664.

Il n'a pas pu faire porter ses études sur les blés et les faire entrer avec les autres marchandises dans l'évaluation des droits de douane. Il faut absolument les considérer à part, à causes des fluctuations incessantes des droits qu'ils ont subis et qui dépendaient de l'état des récoltes.

Voici les marchandises que M. Callery a choisies : bœufs, moutons, porcs, veaux. — Eau-de-vie, vins, huile française, huile étrangère, vinaigre. — Fer, bois, pierre, plâtre, tuiles. — Lin, chanvre, coton, laines, cuir, soie. — Étoffes de lin, de chanvre, de soie, draps, tissus de coton.

Il faut absolument choisir des marchandises aussi usuelles pour arriver à des résultats satisfaisants. M. Joubleau est arrivé aux résultats les plus faux en prenant comme base de ses appréciations les droits qui frappaient des articles aussi spéciaux que les chapeaux de castor, les bonnets de lin, les bas de soie, et..... le charbon de terre.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

ET

LA QUESTION DE LA RIVE GAUCHE DU RHIN

EN 1795.

I.

Divisions dans le Comité. — La faction des anciennes limites. — Le plan de Sieyès et la politique de l'avenir. — Les objections de Barthélemy et les leçons du passé. — Le marquis de Poterat et la politique du Directoire.

« Rien, écrivait Mallet du Pan d'après ses lettres de Paris du mois de juin 1795[1], n'égale le mépris qu'on porte en France aux armes et à la politique des alliés, si ce n'est la haine non moins générale qu'ils ont inspirée. Ces sentiments sont aussi prononcés chez les monarchistes que chez les républicains...Tout le royaume, sans distinction de parti, se ralliera éternellement contre les étrangers, considérés comme ennemis de la France et non comme ennemis de la Révolution[2]. » Ce patriotisme, résultat des traditions et d'une éducation nationale de plusieurs siècles, explique comment, malgré tant de souffrances, la France s'était pliée si aisément à la guerre. Il explique aussi comment les gouvernants avaient tant de peine à s'accorder sur le principe de la paix, parce que tous y cherchaient un moyen d'asseoir la République et spéculaient justement sur le mépris et la haine des étrangers aussi vifs dans la nation que le désir de la paix. Les plus mo-

1. Note à Louis XVIII. 3 juillet 1795. Sayous, II, 150.
2. Cf. Schmidt. *Tableaux*. Prairial an III, t. II, 353.

dérés voulaient terminer promptement la guerre, traiter à des conditions honorables mais sans de grandes conquêtes et profiter de la détente qui résulterait de la paix pour établir à l'intérieur une constitution relativement libérale appliquée par un gouvernement d'apaisement. Les autres, républicains autoritaires, hommes de parti plus exclusifs, cherchaient au contraire à reprendre au profit de la République le système de diversions extérieures qui avait permis aux grands rois Bourbons d'affermir en France, par le prestige de la gloire et des conquêtes, la monarchie absolue et centralisée. Les uns comme les autres ne croyaient pas possible de faire la paix avant que la République n'eût une constitution. C'est ce que discerna très bien le chargé d'affaires de Prusse, Gervinus. « Le secret de l'affaire, écrivait-il[1], est que le gouvernement français ne veut pas encore se prononcer; il cherche à gagner du temps pour s'affermir contre les anarchistes et à créer une constitution et, à ce qu'on prétend, une espèce de ministère ou pouvoir exécutif, avant de faire la paix générale. » — « Tu vas sans doute passer le Rhin, écrivait Merlin de Douai à Merlin de Thionville le 11 juin, et sans doute aussi les Autrichiens rétrogradent déjà pour s'acculer au Danube. Je vois dans tout cela une paix générale très prochaine, tant à l'extérieur que dans l'intérieur. Il y a apparence que nous serons corps législatif sous trois mois... » Restait à savoir à quelles conditions la paix pourrait être conclue. L'opinion sur ce point ne se prononçait guère : elle se bornait à réclamer la paix[2]. Gervinus inclinait à croire que « les esprits les plus sensés en dehors de la Convention » se prononçaient contre le système du Rhin ; mais il était trop intéressé à le croire et à le dire pour que son témoignage ne soit pas un peu suspect. En réalité, dans la Convention les esprits étaient très divisés et surtout très incertains. Les étrangers les peignent arrogants, soupçonneux, violents et mobiles, connaissant mal les choses et se laissant emporter à toute idée qui les flattait. « L'insouciance, l'ignorance, la défiance et la sécurité du gouvernement rendent l'exécution des bons conseils extrêmement difficile, » disait Carletti, qui voyait beaucoup les gouvernants et recevait chez lui les principaux d'entre eux. C'est chose singulièrement scabreuse, écrivait Gervinus, de négocier

1. A Hardenberg, 15 juin 1795. Ranke, V, 103.
2. Voir Schmidt. *Tableaux de l'an III.*

au nom des rois avec des hommes « qui sont plus que des rois, négocient pour eux-mêmes, s'abandonnent sans danger à leur passion et peuvent dire tout ce qu'ils veulent[1]... » Ils parlaient beaucoup, dans des sens différents; il était assez difficile de classer leurs opinions et de peser les influences.

Parmi les meneurs de l'assemblée[2], il y avait ceux que Gervinus appelle « les modérés par excellence » : Boissy-d'Anglas, « un des hommes les plus probes de la Convention », Aubry, Fréron, Barras; ce dernier était de ceux qui voulaient la paix rapide et modérée sur le continent pour tourner ensuite toutes les forces contre l'Angleterre. On a vu que dans les derniers temps Merlin de Douai inclinait aussi de ce côté, se rendait en partie aux objections de Barthélemy et hésitait à se prononcer pour l'annexion totale de la rive gauche du Rhin. Mais ses idées n'étaient point très fermes, et Merlin de Thionville, revenu après un moment d'incertitude au système du Rhin, y ramenait aisément son ami. Cambacérès, lui-même, tout modéré qu'il fût au fond, avait, on se le rappelle, tracé à la tribune, dans un rapport célèbre, le plan des frontières naturelles. C'était une idée simple, les esprits s'y arrêtaient volontiers et s'y reposaient. Cette idée était soutenue avec une grande énergie par Sieyès, Rewbell, Jean Debry, Treilhard, Tallien, Gillet, Carnot, Chénier, l'ancien groupe proscrit après le 31 mai et que l'on appelait « le Brissotin. » — « Ils veulent la paix sur le continent, écrivait Gervinus, mais en conservant les conquêtes pour en former du moins des républiques intermédiaires entre la France et l'Allemagne. » Cette idée des républiques intermédiaires, qui devait être le fond de la diplomatie du Directoire, était la pensée favorite de Sieyès. Il était l'inspirateur et le chef du parti « qui voit partout des républiques[3]. » Il en voulut en Italie dès qu'on y eut fait des conquêtes. Il en voulait en Allemagne. Il y rêvait un bouleversement complet des traités de Westphalie et une réforme de la constitution. C'était à ses yeux et à ceux de ses disciples un

1. Rapports de Gervinus, 5, 14, 15 juin, 25 juil. 1795. Bailleu, *Preussen und Frankreich von* 1795 *bis* 1807. Diplomatische Correspondenzen, I, p. 396, 397, 398, 406.

2. Voir les rapports de Gervinus, 14 et 15 juin, 17 et 21 juillet 1795, Bailleu, id., p. 397, 399, 400-402.

3. Gervinus à Hardenberg, 15 juin 1795. Ranke, V, p. 103.

chaos à débrouiller[1]. La France devait éloigner d'elle la Prusse et l'Autriche et établir entre elle et les puissances du Nord des États « protégés, amis essentiels, invariables, de la République française... » — « Masse interposée comme une barrière insurmontable qui coupe à jamais la communication électrique directe entre l'orient et l'occident de l'Europe[2]. » En un mot il voulait faire, dans toute l'Allemagne plus tard, et dès à présent sur le Bas-Rhin, une république vassale de la France comme l'était déjà celle qu'il venait de créer en Hollande[3]. Sieyès, depuis cette négociation, exerçait une influence incontestée sur la direction des relations extérieures. Sans le suivre jusqu'au terme de ses conceptions, ses collègues et ses amis étaient d'accord sur le point de départ qui était la conservation de la rive gauche du Rhin. Mais ils différaient sur les moyens. Certains, parmi lesquels les aristocrates qui se dissimulaient dans l'assemblée et beaucoup de généraux, hostiles à la Prusse, inclinaient à exécuter ce plan de concert avec l'Autriche[4]. D'autres continuaient au contraire à penser à l'accomplir d'accord avec la Prusse. Voulant à la fois étendre la France et conserver la Pologne, ils engageaient la Prusse à se prêter à l'un et à l'autre dessein. « Ils veulent, écrivait Gervinus le 15 juin, nous donner la moitié de l'Allemagne, et ils parlent encore souvent du Hanovre[5]. » Quant à Sieyès, il ne tenait qu'à son plan. Les moyens et les alliances lui étaient indifférents. C'était, comme on disait alors, un indépendant[6]. « Votre projet, écrivait-il à Talleyrand en 1798[7], paraît avoir été jusqu'à présent de donner à la Prusse les États de l'Empire; prenez-les pour vous. » Quand on l'interrogeait sur ses sympathies, il répondait qu'il n'en avait point. « Ceux qui m'ont accusé d'être ami de l'Autriche ont menti; ceux qui me représenteraient comme ami des Prussiens mentent également; je ne suis que Français[8]. »

1. Cf. Rapport de Sandoz, 17 août 1796. Bailleu, I, 85.
2. Sieyès à Talleyrand, 24 juillet 1798. Cf. id. 25 août. Aff. étrangères. Extraits dans Bailleu, I, 482, 485.
3. Bailleu, I, p. 398.
4. Bailleu, I, 399.
5. Bailleu, I, 400, 402.
6. Ranke, V, p. 103.
7. 25 août 1798. Bailleu, I, 485.
8. Rapport de Sandoz, décembre 1795. Bailleu, I, 41.

Le Comité de salut public, tel qu'il se trouva constitué après le renouvellement du 15 prairial (3 juin 1795), représentait assez bien l'état de l'assemblée[1]. Merlin de Douai en était sorti. Les partisans du système du Rhin, Sieyès, Rewbell et Treilhard formaient la section diplomatique, Gillet et Doulcet les suivaient. Les autres étaient fort incertains, et Aubry, le plus déterminé des partisans de la paix modérée, exerçait sur eux une certaine influence[2]. Ce représentant, que ses antécédents militaires avaient fait placer dans la section de la guerre, passait pour le chef de la *faction des anciennes limites*. Entré au Comité le 4 avril et placé à la tête du cabinet topographique, il avait, dit Fain, « annulé par une opposition sourde tous les projets de la majorité », et retardé ainsi l'exécution du plan depuis longtemps arrêté de passer le Rhin[3]. Son projet était de terminer la guerre civile, de ne s'occuper que de l'intérieur et d'envoyer en Vendée une partie des armées que la paix avec l'Espagne — dont on pressait alors la conclusion — rendrait disponible. Il avait rayé Bonaparte de l'état de l'artillerie, il l'avait fait rétrograder au grade de colonel et voulait faire servir en Vendée le jeune général qui méditait alors le plan de la campagne d'Italie. Après le renouvellement du 15 prairial, espérant sans doute que la majorité se déplacerait, Aubry exposa son dessein « avec une chaleur plus qu'ordinaire. » Il fut, rapporte Gillet, « vertement éconduit par Sieyès, par Rewbell et par moi. Il dissimula[4]. »

Les rapports de Barthélemy ne répondaient nullement aux dispositions de la section diplomatique. « Le crédit que ce citoyen éminemment conciliateur acquiert chaque jour, rapporte un témoin[5], peut avoir excité quelque ombrage dans un gouvernement républicain, défiant de sa nature, et dont les meneurs ne connaissaient pas Barthélemy même de vue; mais ce *diplomate*, comme ils l'appellent, est devenu nécessaire, et les succès qu'il a obtenus servent du moins à le maintenir *au parloir de Bâle*. » Barthélemy avait senti de la méfiance, il manifesta du découra-

1. Composition du Comité du 15 prairial au 15 messidor (3 juin-3 juillet 1795) : Treilhard, Rewbell, Sieyès, Cambacérès, Aubry, Tallien, Marec, Gillet, Roux, Vernier, Defermon, Rabaut, Doulcet, Blad, Gamont, Larivière.

2. Gillet à Merlin, 18 messidor. Reynaud, II, p. 222, Fain, p. 283.

3. Fain, 282.

4. Gillet à Merlin de Thionville. Reynaud id.

5. Fain, p. 209. Cf. Bailleu, I, p. 398.

gement. Le Comité jugea nécessaire de le rassurer, et les membres de la section diplomatique lui écrivirent le 19 prairial (7 juin 1795) :

« Le Comité pense comme vous que l'instant d'une pacification glorieuse et générale ne doit pas être éloigné, mais il serait très affligé que le délabrement de votre santé vous forçât alors à demander du repos. Il restera de grands services à rendre à la patrie, elle réclamera tous les moyens et tous les efforts de ses enfants; les bons citoyens comme vous ne doivent jamais être sourds à sa voix. Le Comité ne croit pas devoir se rendre, en quelque manière, complice de l'inaction à laquelle vous vous livreriez en assurant d'avance l'ambassade[1] au citoyen Bacher dont au reste il n'oubliera jamais les services et qu'il sera toujours disposé à employer d'une manière analogue à ses talents[2]. »

Le Comité se plaignait des hésitations de la Prusse, il l'excitait à se prononcer. « Il est temps, nous ne dirons pas d'ouvrir les yeux, mais de faire sentir que nous les avons constamment ouverts sur les véritables intérêts de la République et qu'autant nous persistons à vouloir que le premier allié de la plus puissante république du monde soit le plus puissant monarque de l'Europe, autant nous sommes décidés à exiger l'exécution des engagements pris avec nous et à ne pas nous laisser jouer. » Il fallait que la Prusse fît évacuer le Hanovre par les troupes ennemies qui s'y étaient rassemblées et qui avaient occupé Cuxhaven[3]. Il fallait surtout qu'en Allemagne les bons offices de la Prusse et la neutralité assurée pendant trois mois aux États allemands placés sous sa protection amenassent ces États à traiter, mais ne leur servissent pas à se couvrir de cette neutralité pour recommencer la guerre au bout des trois mois. Le Comité n'admettait pas davantage que le roi de Prusse eût proposé à la diète de s'interposer pour conserver la rive gauche du Rhin à l'Allemagne; ce serait préjuger la question de la restitution par la France des territoires conquis, et le traité du 16 germinal préjugeait plutôt le contraire[4]. Le Comité d'ailleurs se montrait

1. Il s'agissait de la future ambassade de la République à Berlin.
2. Rewbell, Sieyès et Treilhard à Barthélemy (Arch. nat.).
3. Le Comité à Barthélemy, 12 prairial (31 mai 1795).
4. Le Comité à Barthélemy, 28 prairial (15 juin 1795). Minute de Treilhard.

disposé à ne pas traiter en pays ennemi les possessions du prince d'Orange situées hors de la ligne de démarcation. Les parents et alliés du roi de Prusse, écrivait-il, encore qu'ennemis, seront traités aussi bien « que pourront permettre leur qualité d'ennemi et notre intérêt national qui se confond en ce moment avec l'intérêt de la Prusse[1]. » C'était à Frédéric-Guillaume de le comprendre; mais il était urgent qu'il le comprît. Le Comité était exigeant sur l'article de l'alliance, il avait l'amitié soupçonneuse. Les agents prussiens dans les cours étrangères ne montraient pas assez d'empressement à se lier avec les agents de la République. Rivals en Suède et Grouvelle en Danemark s'en plaignaient. A Pétersbourg les diplomates prussiens « clabaudaient contre la France » et « surpassaient en rage les émigrés eux-mêmes. » Barthélemy devait demander des explications[2]. « Quant au roi de Prusse, son intérêt n'est pas équivoque, avait écrit le Comité, il faut qu'il se montre fidèle à ses engagements avec nous et ferme contre ses ennemis. Malheur à ceux qui lui tiendront un autre langage[3]. »

La prise de Luxembourg (8 juin 1795) rendit toute leur ardeur aux partisans de l'action. Des instructions en ce sens furent envoyées aux généraux. Le Comité prescrivait à Pichegru et à Jourdan d'accélérer autant que possible le passage du Rhin. Merlin de Thionville devait apporter toute son énergie à cette opération[4]. En même temps qu'il se disposait à reprendre les hostilités contre l'Autriche, le Comité délibérait sur les moyens de traiter avec cette puissance et de mettre à profit, de ce côté, les avantages qu'il attendait de la prochaine campagne.

« La nouvelle que la cour de Vienne contredit partout l'opinion d'avoir négocié avec la France fait ici beaucoup de sensation, » écrivait Gervinus le 25 juin[5]. Carletti surtout en était fort déconcerté, mais il ne se découragea point, et comme il ne tenait que de lui-même son mandat de « courtier honnête », il continua de faire l'empressé, de donner des conseils et de pousser à la

1. Le Comité à Barthélemy, 10 messidor (28 juin 1795). Minute de Treilhard.
2. Le Comité à Barthélemy, 12 messidor (30 juin 1795). Minute de Treilhard.
3. Le Comité à Barthélemy, 3 messidor (21 juin 1795). Minute de Treilhard.
4. Le Comité à Merlin de Thionville, 6 messidor (24 juin 1795). Reynaud, II, p. 219.
5. Bailleu, I, 403.

négociation. Il croyait « aux républiques intermédiaires[1]; » il pensait qu'il fallait dédommager l'Autriche soit par des sécularisations, soit par la Bavière. Ces idées se rapprochaient fort de celles de Sieyès et ne pouvaient que les fortifier. « Ils ne voient pas jour de parvenir à la paix, concluait Gervinus après un entretien avec Carletti, sans accorder des avantages à l'Autriche ou faire encore une guerre à mort et sacrifier son dernier denier... »

Les idées du Comité sont exposées avec détail dans une importante dépêche qu'il adressait à Barthélemy le 8 messidor (26 juin 1795)[2] :

« Votre lettre, dans laquelle vous nous parlez des désavantages qui résulteraient pour la République de la réunion de la Bavière à l'Autriche, nous a conduits nous-mêmes à réfléchir sur cette question politique et nous allons vous communiquer quelques-unes de nos idées.

« Nous pensons que la réciprocité des intérêts et des avantages doit être la base des traités entre les nations et que c'est elle seule qui en garantit la durée. Cette réciprocité, nous l'avons aperçue et nous l'apercevons encore dans le traité de paix que nous avons conclu avec le roi de Prusse..... Un engagement contracté aussi librement et aussi solennellement que le nôtre doit être sacré; il le serait quand même nous trouverions après coup que nous aurions pu suivre une meilleure politique et obtenir d'un autre côté de plus grands avantages ; il le sera parce que nous sommes intimement convaincus que cette paix est honorable, utile, conforme à notre politique actuelle et à venir. Mais remarquez que, tandis que le roi de Prusse a retiré de cette paix des avantages prompts et réels, les principaux avantages qui en résultent pour nous ne sont qu'en espérance; et qu'ainsi il nous importe encore plus que le roi de Prusse tienne ses engagements, qu'il ne lui importe que nous tenions les nôtres.

« Or ces engagements consistent à nous faciliter une paix prompte et honorable avec tous les États de l'Empire. Le cours entier des négociations aura pu lui apprendre ce que nous entendons par cette paix honorable, c'est-à-dire que nous voulons fixer une démarcation des frontières telle que nous trouvions l'indemnité de la guerre et dans la garantie de notre sûreté future, et dans les sources nou-

1. Rapport de Gervinus, 21 juillet 1795. Bailleu, I, 405.
2. Archives nationales.

velles ouvertes à notre commerce et à notre industrie; enfin, depuis notre première conférence avec M. Harnier jusqu'à la ratification du traité de paix, nous avons constamment — ou déclaré expressément que nous voulions avoir pour limite la rive gauche du Rhin, — ou du moins, en consentant à ajourner l'arrangement définitif, nous n'avons rien fait qui puisse faire croire que nous ayons changé d'avis. Quoiqu'il soit vrai que le roi de Prusse ne s'est pas plus engagé à nous aider à obtenir la rive gauche du Rhin que nous n'y avons renoncé, il faudra convenir cependant que, parfaitement instruit de nos prétentions, comme il l'est, il n'a pas pu prendre pour le plan de paix entre nous et l'Empire, une base directement opposée à celle qu'il savait que nous avions adoptée, et que, si nous ne renoncions pas nous-mêmes au système de la limite du Rhin, ce n'est pas à lui à nous forcer d'y renoncer. Nous nous demandons maintenant si, en supposant que nous persistions à ne voir de paix honorable pour la République que dans la conservation de la rive gauche du Rhin, et que l'Autriche nous offre de faire à cette condition sa paix et celle de l'Empire, nous serions par un engagement quelconque avec la Prusse, tenus de refuser cet offre, et si celle-ci pourrait avec justice employer un autre moyen pour nous en détourner que celui de nous faire obtenir par son entremise ce que l'Autriche nous offrirait par sa coopération.

« Supposons de plus que l'Autriche, pour prix de ce concours, demande que nous consentions à la réunion de la Bavière, quelle serait la question que nous aurions à examiner? Serait-ce exclusivement celle de savoir si cette réunion est compatible avec les intérêts de la Prusse, tandis que la Prusse paraîtrait se soucier si peu de ce qui est compatible avec les intérêts de la République; ou la question ne se réduirait-elle pas plutôt à savoir si cette réunion est conforme aux nôtres?

« Nous allons en effet commencer par vous communiquer quelques réflexions sur cette dernière question.

« Nous concevons la possibilité de notre consentement à la réunion de la Bavière à l'Autriche sous la seule condition où cette puissance renoncerait non seulement à la Belgique, mais à toutes ses possessions en Souabe, pour éviter tout contact avec nos frontières. Très probablement nous exigerions encore la cession du Milanais en faveur du Piémont. Nous supposerions la formation d'une puissance intermédiaire entre les frontières de l'Autriche et les nôtres, assez forte pour n'avoir point à craindre son ambition. De cette manière nous mettrions nos frontières continentales depuis la Hollande jusqu'à Huningue à l'abri de toute invasion ennemie, puisque la politique

autrichienne nous paraîtrait devoir prendre nécessairement une direction nouvelle, soit en devenant moins active puisqu'elle aurait obtenu l'arrondissement qu'elle désirait, soit en tournant ses vues ambitieuses vers l'Orient, où elle rencontrerait la Russie dont nous aimerions à la voir devenir l'ennemie naturelle... Dans un pareil arrangement nous ne verrions point de honte, ni sous le rapport moral, puisque nous ne romprions aucun engagement, ni sous le rapport physique puisqu'en obtenant beaucoup nous ne céderions rien.

« Le raisonnement que vous faites, qu'en forçant l'Autriche à reprendre la Belgique nous aurions toujours le moyen de l'atteindre, nous paraîtrait également perdre toute sa force, puisqu'il ne s'agirait plus des moyens de faire les guerres avec avantage, lorsqu'on aurait trouvé celui d'en détruire les causes. A quoi donc nous auraient servi cette terrible guerre et cette longue révolution, si tout devait revenir comme cela était; et pensez-vous que la République pourrait se soutenir au milieu d'un ordre de choses qui n'aurait point changé autour d'elle ?

« Mais revenons à la Prusse. Quand même, ce qui n'est point [4], l'Autriche nous aurait fait des propositions de cette nature, dès que la Prusse nous démontrerait que la réunion de la Bavière à l'Autriche serait incompatible avec sa sûreté, il n'en serait plus question. Nous croirions détruire le système politique que nous avons adopté en nous prêtant à un pareil projet tant que la Prusse n'y consentirait point, si d'ailleurs elle restait fidèle à ses traités, et qu'en songeant à ses intérêts, elle montrât qu'elle songe aussi aux nôtres.

« Cependant, serait-ce réellement un axiome politique que dans aucune hypothèse les intérêts de la Prusse ne peuvent se concilier avec la réunion de la Bavière à l'Autriche ? Ne serait-il pas possible de donner à la puissance prussienne des accroissements plus que proportionnés, soit par des cessions de la part de l'Autriche même, soit par la sécularisation de quelques évêchés, soit par l'occupation du pays d'Hanovre, soit par la formation d'une nouvelle ligne germanique qui assurerait à la Prusse une grande prépondérance. Le roi de Prusse rendrait ses provinces westphaliennes contiguës du reste de ses états au moyen de quelques cantons. Il serait sur commerce de la Baltique à celui de la mer du Nord. Il deviendrait non seulement puissance terrestre, mais encore puissance maritime. Lié avec le Danemark et la Suède, il contrebalancerait la Russie du côté de la mer. Lié avec l'Autriche, il contrebalancerait la Russie du côté du con-

[4] Encore une preuve que l'Autriche n'avait pas fait d'

tinent. Le reste de l'Allemagne, formant une fédération nouvelle, constituée plus sainement et plus vigoureusement que celle que le hasard a formée dans des siècles gothiques, et garantie par la République, tiendrait la balance entre la Prusse et l'Autriche. La Pologne reprendrait son indépendance garantie par la Prusse et l'Autriche; un roi de la maison de Prusse en occuperait le trône. »

La Russie s'y opposerait, mais c'est justement pour l'arrêter que ce plan est formé. L'Angleterre n'a pas le moyen de s'opposer à l'occupation du Hanovre. La République se mettrait contre elle à la tête d'une ligue maritime. « Que l'Angleterre et la Russie s'allient! elles seront signalées comme ennemies des droits des nations; une résistance commune triomphera de leurs projets! »

« Puisque nous nous sommes laissés aller à des réflexions qui n'entrent point dans l'ordre de nos négociations actuelles, il faut, citoyen, que nous vous disions aussi un mot sur la Pologne. Nous croyons que la Prusse agit pour un nouveau partage, que l'Autriche et la Russie y résistent, et l'on s'étonne de voir la Prusse agir ainsi contre ses intérêts qui sont d'avoir une barrière contre la Russie.

« Au reste, citoyen, tout ce que nous venons de vous dire sur la Bavière n'est absolument qu'un objet de spéculation, qui doit provoquer vos réflexions dont nous savons apprécier le mérite. Non seulement nous ne traitons point avec l'Autriche, mais elle-même, comme vous savez, a déclaré qu'elle n'avait jamais eu l'intention de traiter avec nous. Si nous avons considéré un instant l'Autriche comme l'amie future de la Prusse, nous ne la considérons dans le fait que comme l'ennemie actuelle de la Prusse et de la République, et comme nous sommes déterminés à ne cesser de la combattre jusqu'à ce que cet insupportable orgueil qui la raidit contre tant de revers et cette haine qu'elle paraît conserver encore contre la République aient été comprimés par la raison ou par son épuisement — nous ne voyons de meilleure politique pour nous et pour la Prusse que de poursuivre cette ennemie de concert, avec vigueur, et jusqu'à son entier affaiblissement. »

Ce vaste dessein, mélange singulier d'arbitraire dans les hypothèses et de subtilité dans les conjectures, de fermeté dans l'expression et d'incertitude dans la pensée, de profondeur dans les vues d'avenir et d'inintelligence pratique des choses présentes, porte à chaque ligne l'empreinte de Sieyès. C'est la mise en œuvre du plan qu'il avait soumis au Comité[1]. Ce fut

1. Voir ce plan dans la Revue, t. XVII, p. 31.

l'étrange destinée de ce fameux spéculateur d'être amené, par une sorte de presbytie politique, à poser le premier le pronostic d'événements qui devaient bouleverser tous ses calculs. Il était, malgré une incontestable supériorité d'esprit, de ceux qui baillent aux chimères, et pour toujours chercher leur route dans les étoiles trébuchent sur les obstacles du chemin. — La politique qui devait sous la main des deux Napoléon bouleverser l'Europe pour le malheur et le péril de la France, la politique des « agglomérations », celle qui a supprimé les petits États, accru les forts, grandi la Prusse et diminué la France, est ici tout entière dans ses causes. Par une singulière aberration, c'était la France qui poussait en avant la Prusse et l'excitait à « faire grand ».

Ainsi le système du Rhin avait repris faveur dans le Comité; Sieyès qui en devinait les conséquences espérait les tourner au profit de la République. Il lui était réservé de subir de ce chef une désillusion aussi amère que celle qu'il subit lorsque, prévoyant avec autant de lucidité, en 1789, la désorganisation des anciens pouvoirs et en 1799 le rétablissement de l'autorité, il vit la Terreur sortir de ses plans de réforme et l'Empire résulter de ses projets de constitution. Il espérait sincèrement, en 1795, obtenir la paix. « Nous désirons trop de faire la paix, écrivait-il à Merlin de Thionville deux jours après l'expédition de la dépêche à Barthélemy, nous désirons trop la paix pour ne pas désirer que vous preniez le seul moyen qu'ait la République d'y parvenir, qui est de se montrer forts, de marcher en avant et d'inspirer la terreur aux cabinets qui nous font la guerre. » Il concluait contre le système des anciennes limites. « Ce n'est pas en nous montrant lâches ou seulement faibles, en reculant devant l'ennemi que nous abattrons les fureurs et les prétentions contre la République française de tant d'ennemis qui ne respirent que sa perte[1]. » Merlin de Thionville, qui naguère encore inclinait à traiter pour peu qu'on obtînt une large rectification de frontières, ne pensait plus qu'à combattre et à réduire les ennemis à merci. Il répondait à Sieyès le 16 messidor (4 juillet 1795) : « Je pense absolument comme toi, avec tous ceux qui aiment vraiment leur patrie et sa gloire. Nous ne pouvons parler de paix les premiers, et, pour en faire parler les autres,

1. Reynaud, II, p. 221.

il faut encore les battre. C'est à quoi nous nous disposons ici[1]. »

Cependant Merlin, lors de l'évacuation du Luxembourg par les Autrichiens, avait cru bon de leur faire indirectement des insinuations pacifiques[2]. Le Comité était sur ce point encore entièrement d'accord avec lui. Prévoyant le cas où, par suite même de la reprise des hostilités, l'Autriche songerait à négocier, il tint à mettre Barthélemy en mesure de répondre aux ouvertures qui lui pourraient être faites. Le 14 messidor (2 juillet) il lui adressa la déclaration et le rapport faits à la Convention sur le projet d'échange de Madame, fille de Louis XVI, contre les représentants et les ministres détenus en Autriche. Il ajoutait :

« Le Comité étant chargé de prendre des mesures pour la notification ne croit pas devoir se borner à les faire parvenir aux généraux autrichiens par l'entremise des généraux français : il croit devoir, pour une publication plus complète, vous charger d'en faire part aux ministres des puissances amies ou neutres. Il faut que tout le monde connaisse la proposition faite à l'Autriche et qu'on sache enfin si elle préférera le plaisir de perpétuer des actes de violence que rien ne justifie à celui de procurer la liberté à ses parents et à ses amis.

« Quoiqu'il n'existe aucun pourparler entre nous et l'Autriche, si le ministre de cette puissance actuellement à Bâle vous faisait pressentir qu'il désirerait se concerter sur des arrangements relatifs aux citoyens que nous réclamons et aux personnes que nous proposons de rendre, nous ne voyons aucune difficulté à ce que vous traitiez cette affaire. »

Barthélemy, se fiant un peu trop aux rapports de ses correspondants secrets et aux bruits que les agents prussiens et les partisans de la paix semaient en Allemagne, croyait l'Autriche assez disposée à traiter et à entrer dans les combinaisons indiquées par le Comité dans sa dépêche du 8 messidor. Mais ces combinaisons, en elles-mêmes, lui paraissaient très dangereuses. Invité à s'expliquer, il présenta une critique très forte du système esquissé sous l'inspiration de Sieyès. Sa dépêche forme un contraste complet avec celle du Comité. Le Comité devançait les événements d'une dizaine d'années et parlait comme le firent les diplomates de Napoléon en 1803-1805, lorsque Talleyrand pro-

1. Reynaud, II, p. 221.
2. Merlin à Barthélemy et au Comité, 25 fructidor. Reynaud, II, p. 228 et 251.

posait de diviser l'Allemagne en trois empires. Barthélemy, disciple éclairé de Vergennes, homme de tradition et de pratique, écrivait comme le faisaient les ministres de Louis XVI en 1785, lorsque le grand Frédéric formait la ligue des princes dans l'Allemagne du Nord. A une époque où la France victorieuse était maîtresse de choisir en toute indépendance de gloire et de prestige son système politique, ces discussions ont un intérêt historique capital. Les hommes qui mènent les gouvernements ont rarement eu à se prononcer sur d'aussi grandes affaires, et ont pu rarement peser avec autant de connaissance de cause les hypothèses opposées. On touche ici à l'un des tournants essentiels de l'histoire. Les événements n'ont que trop confirmé la justesse des objections que le bon sens de Barthélemy élevait contre les conceptions de Sieyès, déclarant une fois de plus la supériorité de la politique expérimentale sur l'esprit de système et la spéculation politique. Toutes les difficultés au milieu desquelles la France s'est débattue depuis près d'un siècle furent pesées dans ce débat.

La dépêche de Barthélemy porte la date du 18 messidor (6 juillet 1795). Il faut, disait l'ambassadeur, que le roi de Prusse nous aide à faire la paix avec l'Empire, son intérêt en Allemagne l'y oblige; mais il ne pourra y parvenir que quand la question du Rhin sera résolue par nous. Il faudra bien, quand l'empire forcera l'Autriche à négocier et que la guerre l'y obligera, que la France s'explique sur ce point et arrête un nouveau système politique pour protéger l'indépendance de l'Empire contre l'Autriche. Barthélemy suppose arrivé le moment où la paix étant devenue possible, la France verra venir à elle la Prusse et l'Autriche et entendra leurs propositions. Quelle conduite devra alors tenir la France et quel sera son intérêt? Barthélemy pose la question nettement; il indique, avec une grande autorité, les dangers auxquels la France se trouvera exposée et les moyens qu'il croit propres à les éviter :

« J'ai peut-être tort de mettre ici en ligne le roi de Prusse. Il n'osera jamais se mettre en avant pour disposer l'Empire à souscrire à l'abandon de la rive gauche du Rhin; et peut-être, après avoir bien calculé les avantages et les inconvénients de cet abandon, restera-t-il indécis, si la République française a à la conservation de la rive gauche un aussi grand intérêt qu'on peut le supposer au premier aperçu.

« Mais la cour de Vienne sera forcée de nous faire des ouvertures de rapprochement. Elle cherchera à nous disposer à consentir à ce qu'elle acquière la Bavière. Nous lui imposerions pour condition de renoncer non seulement à la Belgique, mais aussi à toutes ses possessions en Souabe. Je crois que si les chances de la guerre ne lui fournissaient pas pour le moment d'autres moyens de sortir d'embarras, elle signerait tout de suite...

« Au moindre mot de notre acquiescement à cet arrangement, vous verrez un cri terrible s'élever contre nous dans toute l'Allemagne; et jamais vous ne parviendrez à le faire agréer au roi de Prusse qui y apercevrait la ruine totale de sa monarchie...

« Il est devenu impossible que la Belgique retourne à l'Autriche. Nous devons peut-être le regretter. Pour notre intérêt et pour celui d'autres puissances, nous devrions désirer d'avoir des moyens prompts d'atteindre la cour de Vienne.

« Son ressentiment, son ambition, sa vanité, son intérêt et la politique de l'Angleterre ne lui permettront pas de tourner ses vues vers l'Orient... Elle préférera toujours porter son influence et ses agrandissements du côté de l'Allemagne jusqu'au Rhin, et du côté de l'Italie dont la rapprocherait encore l'acquisition de la Bavière.

« Peut-être, le cas avenant, exigerions-nous aussi la cession du Milanais pour le roi de Sardaigne. Ce serait un point bien essentiel que de l'amener à ce sacrifice : mais s'il ne s'effectue pas, la cour de Vienne n'en sera que plus ardente et plus en état de pousser les projets sur une partie de l'Italie par laquelle elle espérera se procurer des ports importants sur la Méditerranée. Elle ne peut jamais devenir sous ce rapport un objet d'inquiétude pour nous ; mais l'Italie n'en serait pas moins asservie. Consultons la République de Venise, nous la trouverons tourmentée des craintes que lui inspirent les vues de la cour impériale.

« ... Venise, comme beaucoup d'autres petits Etats, ne pourra plus se soutenir désormais que par la grande puissance et influence de la France.

« ... Pour faire un contrepoids à la puissance autrichienne, il faudrait augmenter prodigieusement celle de la Prusse, mais aux dépens de qui? S'il existait à Postdam un génie vaste et créateur, comme l'était Frédéric II, il nous aiderait rapidement et vigoureusement à organiser un nouvel édifice politique en Allemagne, il retiendrait pour lui tout ce qui serait nécessaire pour assurer sa conservation. Nous n'en sommes pas là. La cour de Berlin n'osera ni ne voudra contribuer à renverser celui qui existe aujourd'hui : ce serait se jeter dans des entreprises qui bouleverseraient toute l'Allemagne et qui y

occasionneraient une convulsion terrible au moment où tous les peuples ont le plus grand besoin de la paix. Nous n'aurions, je crois, non plus aucune espèce d'intérêt à ces convulsions. A la première lueur d'un projet d'envahissement de la part de la Prusse, tous les États de l'Allemagne se jetteraient entre les bras de l'Autriche qui parviendrait à son but par un écart politique de la cour de Berlin.

« Je crains bien que la Prusse ne croie trouver son intérêt dans des acquisitions à faire sur la malheureuse Pologne. Elle a commencé la guerre contre nous avec l'espoir et le consentement des autres puissances coalisées qu'une partie de la Pologne lui servirait de dédommagement. Elle y prétendra également aujourd'hui pour compenser toutes ses dépenses. L'avidité couvrira pour le moment des dangers vraisemblablement peu éloignés. Il est difficile que la Pologne, dans l'état où elle est, ne devienne pas un sujet de brouillerie entre la Prusse et la Russie.

« Or le roi de Prusse n'osera point prendre sur l'Allemagne tout ce qu'il lui faudrait pour balancer la puissance de l'Autriche, et alors celle-ci deviendrait, après peu d'années de paix, plus redoutable que jamais par la richesse et la concentration de ses possessions, surtout si elle y réunissait celle de la Bavière ; ou bien si le roi de Prusse envahit ses voisins, la cour de Vienne se livrera tout de suite à son goût pour le brigandage, et alors le système qui menace l'Europe des plus grands dangers se réalisera promptement, savoir la destruction et l'envahissement de tous les petits États. L'Europe sera plus asservie que jamais, les guerres plus terribles, tout sentiment de liberté plus comprimé.

« Ce système, auquel nous contribuons de notre part par le nombre déjà considérable d'États faibles que nous avons détruits ou plus affaiblis encore, sera fort du goût de la tyrannique Angleterre. Elle s'en autorisera pour s'assurer encore davantage l'empire des mers. C'est elle et elle seule qui est notre véritable et dangereux ennemi. Les puissances du continent ne le deviennent presque jamais que par elle et pour elle. Leurs efforts seront toujours impuissants contre nous. Mais nous ne saurons jamais trop réunir les nôtres contre l'Angleterre qui en paix comme en guerre a des moyens sans nombre d'attaquer notre prospérité. Nous verrons, lorsque la guerre sera finie, par quelle immensité de ressources et d'expédients elle parviendra à empêcher notre industrie de se relever. J'avance de bonne foi qu'un seul vaisseau de ligne de plus me paraît bien plus préférable pour la sûr de la République que toutes les acquisitions et réunions r ibl ho qui pourraient servir d'objet d'arranger la c

« Au reste, il me semble que nous ne pourrons point asseoir un système continental du côté de l'Allemagne qu'autant que nous nous mettrons bien d'accord avec le roi de Prusse... »

Quand cette dépêche si sage et si probante parvint à Paris, le Comité, à la suite d'un nouveau renouvellement, semblait mieux préparé à en apprécier la portée. Les partisans les plus déterminés du système de la frontière du Rhin, Rewbell, Sieyès, Gillet, étaient sortis le 15 messidor (3 juillet 1795). Les hommes qui dirigeaient la diplomatie du Comité depuis quatre mois quittaient momentanément les affaires, et de la section diplomatique il ne restait plus que Treilhard, très prononcé, il est vrai, dans le sens de ses collègues sortants, mais n'ayant point leur autorité. On lui adjoignit, pour suivre les affaires d'Allemagne, un membre nouvellement élu, Boissy-d'Anglas, qui avait déjà fait partie du Comité, en était sorti le 4 avril, avait été chargé de faire à la Convention un rapport très retentissant sur les relations extérieures[1] et qui n'avait pas cessé de s'y intéresser. Il était fort répandu parmi les politiques et les diplomates qui se trouvaient alors à Paris. Gervinus le voyait souvent. Il fréquentait Carletti[2].

A défaut d'informateurs autorisés et de diplomates de profession, il se montrait accessible aux conseillers d'aventure, aux négociateurs volontaires, aux informateurs libres, agents toujours disponibles, toujours très nombreux à Paris, que la Terreur n'en avait point chassés et qui y pullulaient alors[3]. Ces fréquentations un peu mêlées ne laissaient pas d'agir sur le sens naturellement droit et sur l'esprit naturellement modéré de Boissy; il était d'ailleurs de ceux qui, par patriotisme, penchaient pour le système du Rhin. Un autre membre nouveau du Comité, Jean Debry, inclinait dans le même sens; mais Louvet et Lesage d'Eure-et-Loir, qui venaient également d'entrer, apportaient un contingent à « la faction des anciennes limites » et fortifiaient le parti des incertains qui formait le fond du Comité[4]. Les meneurs diplomatiques ayant disparu, Aubry, qui n'avait plus qu'un mois

1. 11 pluviôse (30 janvier 1795).

2. Ranke, I, p. 312. — Cf. Bailleu, I, 401, 403, 407.

3. Sur ces intrigues et ces intrigants, voir les rapports de Gervinus, Bailleu, I, 399, 401.

4. Composition du Comité du 15 messidor au 15 thermidor (3 juillet-2 août) : Cambacérès, Aubry, Tallien, Treilhard, Vernier, Defermon, Rabaut, Doulcet, Marec, Blad, Gamon, Larivière, Debry, Boissy, Lesage, Louvet.

à siéger, crut le moment propice pour renouveler la tentative qu'il avait déjà faite le mois précédent. Le 16 messidor (4 juillet 1795), il proposa de se renfermer dans la défensive et de renoncer à passer le Rhin. Louvet et Lesage se rallièrent à son avis. Les autres, « qui n'étaient pas plus militaires qu'eux » au rapport de Gillet, ne se prononcèrent pas. Le parti de la guerre, alarmé de ces hésitations, appela à la rescousse un des membres sortants, Gillet, qui le 17 (5 juillet 1795) se rendit au Comité avec un mémoire. Il y développait les avantages qu'on aurait à passer le Rhin. Aubry contesta la possibilité d'accomplir l'opération faute de moyens suffisants. « Le résultat, rapporte Gillet, était toujours de rester sur la défensive. » Le Comité ne prit pourtant aucun parti. On arrêta qu'il serait adressé une série de questions aux généraux[1], et que d'après leur réponse on se déciderait. « Je vois, concluait Gillet, dans ce projet celui de la rentrée dans nos anciennes limites[2]. »

Le cri général qui s'élevait pour la paix[3], la misère à l'intérieur et, sur le théâtre des opérations, le manque de ressources et de moyens dont se plaignaient les généraux[4], fortifiaient singulièrement les arguments des pacifiques et des modérés. Combattu comme dangereux en politique par Barthélemy et comme militairement impraticable par Aubry, le système de la limite du Rhin semblait compromis, et le fait est qu'il ne le fut jamais autant qu'à ce moment-là.

Cependant le parti de la guerre et de la conquête ne se découragea point. Critiqué et abandonné par la diplomatie officielle, il trouva des auxiliaires dans la diplomatie secrète. C'est alors que nous voyons apparaître sur la scène un homme qui pour n'avoir eu qu'un rôle obscur, équivoque et occulte, n'en a pas moins exercé sur les affaires une influence considérable, le marquis de Poterat. Intelligent, actif, ambitieux avec de grands besoins d'argent, esprit fécond en ressources, conscience fertile en accommodements, en relations avec tous les faiseurs de la vieille Europe, observateur facile, voyageur infatigable, combinant la politique et les affaires, agioteur, spéculateur, entrepreneur et négociateur,

1. Voir dans Reynaud, II, p. 224, le Comité à Jourdan et Pichegru, 18 messidor.
2. Gillet à Merlin de Thionville, 8 messidor. Reynaud, id. p. 220.
3. Cf. Schmidt, *Tableaux de thermidor*, id., p. 380.
4. Voir dans Reynaud, p. 227, Pichegru au Comité, 25 messidor (13 juillet 1795).

par dessus tout intrigant, sceptique avec une imagination emportée, audacieux et insinuant à la fois, Poterat est un des types les plus accomplis de l'agent secret tel que l'avaient formé sous Louis XV les déclassés et les irréguliers de la diplomatie secrète. Il importe moins par lui-même et par ses missions que par le symptôme qu'il déclare. Jusqu'alors la diplomatie du Comité de l'an III avait été violente, systématique, hautaine, quelquefois astucieuse, souvent arrogante, mais, au demeurant, et presque toujours, ferme, énergique, s'inspirant généralement et jusqu'en ses aberrations mêmes de considérations supérieures. Elle s'était par moments trop infatuée de la force, elle avait du moins reculé devant les moyens vils et les combinaisons inavouables. Poterat allait y apporter cet élément nouveau. Sieyès avait tracé le plan de la diplomatie de l'avenir, Poterat allait mettre au service de ses idées tout l'arsenal des intrigues du passé. Il montra comment on pourrait réaliser le grand dessein de la République par les moyens de corruption de l'ancien régime. Il forme ainsi la transaction entre le Comité de l'an III et le Directoire.

Poterat avait alors environ cinquante-cinq ans. Gentilhomme sans fortune, ancien officier du génie, il avait commencé de bonne heure sa carrière d'aventurier du grand monde. En 1789 il était à la Bastille; la Révolution le délivra, il la servit et tâcha surtout de profiter des occasions qu'offrait aux hommes de ce caractère une époque aussi troublée. Il offrit à la fin de 1791 au gouvernement d'employer son activité et ses relations cosmopolites. Il fut un de ceux qui se figurèrent qu'avec de l'argent et de l'adresse on parviendrait à prévenir la coalition ou à la dissoudre; mais, à l'inverse de la plupart des faiseurs du temps, élevés à l'école de Favier, grands partisans de l'alliance prussienne et adversaires passionnés de l'Autriche, c'est avec l'Autriche que Poterat proposait de s'entendre. Il détestait la Prusse, se méfiait de ses hommes d'État et c'est à Vienne, auprès de Thugut même, qu'il croyait avoir ses meilleurs moyens d'action[1].

« Le ministre Lessart, rapporte-t-il[2], était trop léger pour rien

1. Poterat avait connu Thugut pendant son premier séjour à Paris. Voir à ce sujet : *Revue historique*, tome XVII, p. 42 : « *L'Autriche et le Comité de Salut public*. — Il y a dans cette étude une erreur de copie qui me fait attribuer à Sieyès une phrase de Talleyrand. P. 44, lignes 2 et 3, il faut lire : « écrivait *le ministre* à Sieyès »; et en note : à Berlin, de Talleyrand.

2. Poterat à Boissy d'Anglas, 24 messidor an III.

approfondir et pas assez savant pour apprécier toute l'étendue du danger. Son successeur Dumouriez me comprit parfaitement; mais au moment d'exécuter, son ambition changea de but et d'objet. Elle le porta au commandement des armées; d'ailleurs ses vues particulières eussent alors été singulièrement contrariées par l'exécution du plan que je lui avais proposé et que d'abord il avait saisi avec beaucoup d'empressement[1].

« La maladresse ou la mauvaise foi du Conseil exécutif ayant permis à la coalition de se former et la trahison de Dumouriez ayant éclaté, alors il fallait rompre à tout prix cette impolitique association ou du moins faire en sorte de la paralyser soit en rendant ses efforts inutiles, soit en excitant de la jalousie et de la méfiance entre les membres qui la composaient. Cela m'était encore très facile. J'en offris les moyens au ministre Lebrun[2], et pour ajouter quelque poids à mes propositions, je lui communiquai plusieurs lettres de l'Angleterre et de l'Allemagne d'après lesquelles il a reçu la certitude complète qu'il dépendait uniquement de sa volonté de faire à l'instant la paix, soit avec l'Angleterre, soit avec l'Autriche. J'eus sur cette affaire plusieurs conférences avec Barère et Hérault-Séchelles, qui, après avoir reçu de moi beaucoup de renseignements qu'ils m'avaient demandés, ne terminèrent rien. Au milieu de tout cela Lebrun fut mis en arrestation. Je vis son successeur Deforgues en vertu d'un ordre du Comité de salut public. Il me demanda vaguement un plan de pacification générale. Avant de m'en occuper, je le priai de me faire connaître avec quelle puissance le comité désirait de traiter et sur quelles bases je devais travailler. Enfin je ne pus jamais tirer de cet homme, ni verbalement ni par écrit, rien qui eût seulement l'apparence du sens commun. Etait-ce ignorance? était-ce mauvaise volonté? fatigué de tous ces délais, je m'en plaignis au Comité de salut public. Mais Hérault-Séchelles, avec lequel j'avais été lié depuis très longtemps, me confia que l'importance de mes relations au

1. Dumouriez comptait négocier avec la Prusse et combattre l'Autriche.

2. Poterat à Lebrun, 3 octobre 1793 : Il offre au Comité de salut public de se charger d'une négociation avec les coalisés, notamment avec l'Angleterre. 8 octobre 1793, sur l'invitation de Lebrun, il explique son plan : il était en mesure, il y a quatre mois, d'être parfaitement accueilli partout et de pouvoir, sous le masque d'une entreprise de commerce immense, traiter de toute espèce d'affaires. La prudence l'a obligé de suspendre ses relations avec l'étranger, mais il peut les renouer. Son ambition est de ravitailler la France en blés et munitions navales, d'attacher son nom à la Révolution en donnant la paix à l'univers, de [illegible] nde la [illegible] ns belle et la plus utile entreprise de commer[illegible]e de l'Amérique. (?)

MICHIGAN

dehors, relations sur lesquelles reposaient mes moyens de servir la République, jointes aux intrigues de quelques personnes qu'il me nomma et qui avaient un grand intérêt à écarter des affaires un homme de mon caractère, m'avaient rendu extrêmement suspect au gouvernement. »

Il s'occupa de subsistances, agiota, spécula et finalement fut arrêté comme suspect. Le 9 thermidor le délivra et, dès qu'il le put, il s'offrit de nouveau pour négocier. Il connaissait Robert Lindet qui faisait encore partie du Comité[1] et par son intermédiaire il fit parvenir au gouvernement des mémoires sur la question des frontières : il concluait à ce que la France conquît pour limites le Rhin de Bâle au Wahal, jusqu'à son embouchure. Il était d'avis de négocier à la fois avec toutes les cours pour les désunir, mais il conseillait de se méfier de la Prusse et de faire de préférence la paix avec l'Autriche ; il fallait selon lui tout tenter et tout sacrifier pour traiter avec la cour de Vienne[2].

Comment connut-il Boissy d'Anglas? Le rencontra-t-il dans les cercles où pérorait Carletti et où l'on insinuait de traiter avec l'Autriche? Boissy d'Anglas lui demanda-t-il d'exposer ses plans? Toujours est-il qu'il les exposa, et que ses lettres à Boissy d'Anglas concordent justement avec l'entrée de ce représentant au Comité et avec la crise que traversait la diplomatie de la Convention. La première de ces lettres est du 24 messidor (12 juillet 1795) ; elle est toute rétrospective et Poterat y expose ses titres. La seconde qui porte la date du 26 messidor (14 juillet 1795) est courte : il se borne à insister sur la nécessité de sortir de l'incertitude où l'on paraît être. Ce n'est que dans la troisième lettre, écrite le 3 thermidor (21 juillet 1795), que Poterat se décide enfin à s'expliquer ; il le fait très complètement. C'est une lettre cynique ; le caractère du personnage s'y déclare tout entier et elle est le vrai manifeste de la politique dont Poterat a le triste honneur d'avoir été le précurseur. Elle présente d'abord une peinture sinistre de l'état réel de la République :

« Il ne s'agit pas d'examiner si les mesures que je vais vous proposer et qu'il vous convient d'employer sont justes et bien régulières

1. Robert Lindet sortit du Comité le 6 octobre 1794.
2. Poterat à Boissy, 24 messidor.

ou non, mais seulement si elles sont bonnes et suffisantes, car il ne s'agit pas moins que du salut de la chose publique. Vos ennemis ont avec la France depuis le commencement de la révolution une conduite atroce; malgré votre répugnance, il ne faut pas craindre de les imiter en en usant de même avec eux. Vous devez les combattre à outrance et avec des armes égales : faire autrement, ce serait faiblesse ou duperie.

« Considérez quels sont les dangers de votre position; véritablement ils sont effrayants : hors la Prusse dont je me méfie, vous avez pour ennemis déclarés toutes les grandes puissances de l'Europe; vous avez perdu dans les combats et dans les hôpitaux la plus grande partie de votre jeunesse; bientôt les recrutements vous deviendront impossibles. L'agriculture est négligée faute de bras, de chevaux et d'engrais; votre commerce intérieur et extérieur est anéanti, les ouvriers des arts, des manufactures et des métiers ont perdu la vie ou la raison. Vous manquez de subsistances et de munitions navales ainsi que de tous les articles qui viennent de l'étranger, vous êtes sans crédit au dedans et au dehors. La circulation est surchargée d'une immense quantité de papier-monnaie qui est sans valeur. Votre administration intérieure ne marche point parce qu'elle a trop de ressorts et que ces ressorts sont détestables. Enfin vous n'avez pas encore de gouvernement. Quand en aurez-vous un? L'aurez-vous un jour? Alors sera-t-il temps encore?

« Le mal est bien grand sans doute et le danger de votre position très pressant; cependant il n'est pas irréparable et sans remède et je pense que vous pouvez encore vous en tirer avec honneur en déployant un courage extraordinaire, mais surtout la plus grande audace. Si vous prenez des mesures partielles, lentes et circonspectes, si vous paraissez disposés à fléchir et à vous relâcher de vos anciennes prétentions, cela vous sera imputé à faiblesse ou à ce que vous manquez de moyens; vous êtes perdus sans ressources. Nos ennemis croiront que vous les redoutez; ils redoubleront d'efforts pour augmenter vos embarras. Alors c'en est fait de la Convention et par conséquent de la République; la France sera dévastée et démembrée. Montrez-vous donc avec une fierté digne des représentants d'une grande nation : soyez insolents s'il le faut; vous en imposerez à vos ennemis déjà fatigués. Attaquez-les partout; combattez-les avec fureur; s'ils connaissent votre épuisement et la faiblesse de vos ressources actuelles, qu'au moins ils redoutent votre désespoir et les prodiges de la valeur française dont ils ont souvent senti les efforts. Enfin ne perdez pas votre temps à des négociations secondaires et insignifiantes qui ne vous mèneront à rien de décisif. Allez droit au

but et sur un même front avec vos bayonnettes, des intrigues et des traités, et apprenez une bonne fois pour toutes que la plupart des gens qui vous proposent des mesures timides et circonspectes dans une circonstance aussi difficile n'agissent ainsi que parce qu'ils sont des ignorants en politique et des bêtes, ou des traitres, car il faut trancher le mot.

« Dans votre position, et afin d'en sortir, il faut négocier ensemble et séparément avec toutes les nations. Promettez-leur tout ce qu'elles vous demandent, sauf à ne leur tenir que ce qu'il vous plaira. Répandez avez profusion l'argent dans les cabinets, ou du moins annoncez-en la volonté, c'est le moyen d'avoir partout un facile succès. Trompez-les, s'il convient à votre intérêt. Surtout, déclarez à l'Angleterre une guerre éternelle, car c'est cette nation perfide qu'il vous importe d'écraser tout à fait ou du moins d'humilier.

« Avant tout, il importe d'arrêter un plan général, car ce qui vous a réduits à cet état de détresse, c'est de n'en avoir point eu ou d'en avoir changé sans cesse dès que vous en aviez un quelconque.

« La première mesure que je dois vous recommander, c'est d'adopter sans y rien changer le système de limites que je vous ai proposé : faites connaitre ensuite à l'Europe étonnée que telle est notre volonté et que rien ne nous y fera renoncer : soutenez cette déclaration par un grand appareil de force militaire. Aussitôt toutes les puissances intéressées s'arrangeront en conséquence ; les grandes dépouilleront sans pitié les petites pour s'assurer des compensations, tandis que celles d'un ordre inférieur rechercheront à l'instant votre alliance afin d'obtenir votre protection contre celles des grandes dont elles auraient à redouter l'ambition. Il résultera de là que si vous vous y prenez bien, vous tiendrez la balance entre elles toutes [1]. »

Poterat conseillait de prendre les villes et les bourgs situés sur les deux rives du Rhin et de la Meuse, d'occuper dans les Alpes les défilés qui conduisaient en France par Suze et le col de Tende. On aurait ainsi toutes les positions militaires et tous les avantages commerciaux, même ceux de la fraude. « Vous vous assurez tous les avantages de la contrebande active en même temps que vous vous mettez à couvert de tous les inconvénients de la contrebande passive. » Il fallait reprendre aux Bataves les places qu'on avait eu le tort de leur laisser ; on les indemniserait dans l'Ost-Frise, et le roi de Prusse se dédommagerait en Pologne. L'Au-

1. Cette lettre et tous les autres documents relatifs à Poterat sont inédits et extraits des archives étrangères.

triche convoite la Bavière et brigue la domination de l'Italie? Qu'est-ce que cela fait à la France? Que lui importe la race d'où sortent les individus qui règnent en Italie? C'était bon pour les Bourbons de s'en inquiéter. La République y est indifférente. On ne peut offrir à l'Autriche que la Bavière, qu'on la lui offre, et qu'on fasse au Palatin un établissement qui séparera l'Autriche de la France; qu'on élève à l'électorat le Wurtenberg et Cassel; que l'on force le roi de Prusse à se déclarer et, s'il tergiverse, que l'on traite sans lui avec l'empereur! Les électorats ecclésiastiques et la Pologne serviront aux dédommagements; toutefois en Pologne on forcera la Russie à des restitutions et l'on arrêtera sa marche envahissante. — Tel était le fond du plan, et l'on voit combien ces vues se rapprochaient de celles que le Comité avait naguère exposées à Barthélemy. C'était le même système de bouleversement de l'Europe, de ruine des petits États, d'agrandissement des forts, la curée enfin, et l'appropriation cynique aux intérêts de la Révolution des plus scandaleux abus de l'ancien régime. Poterat le savait et ne le dissimulait pas. Il ne reculait pas devant l'expression d'une pensée qui dominait tout son plan. C'en est la conclusion, c'en est aussi la moralité. — La déclaration que je vous propose au sujet de nos frontières, disait-il, fera grand tapage en Europe, mais que vous importe? — C'est ici qu'il arrivait par une logique implacable à invoquer tout haut le précédent du partage de la Pologne :

« Faites comme les deux cours impériales et le roi de Prusse lors du partage de la Pologne : laissez dire, et mettez-vous en situation de soutenir votre opération... Profitez des exemples d'astuce et de perfidie que vous donnent chaque jour les cours de Londres, de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin. Examinez avec attention quelle a été leur conduite publique en Europe depuis cinquante ans, mais particulièrement depuis les règnes de Frédéric II, de Catherine II et de Joseph II, et assurément vous y trouverez de quoi faire un cours complet d'intrigues bien filées et de noirceurs dans tous les genres [1]. »

Les gouvernants de la France ne devaient, pour son malheur, que trop profiter de ces préceptes effrontés. Mais le moment n'était pas encore arrivé. Le Comité, tel qu'il était composé, répugnait à d'aussi scabreuses opérations. Il hésitait même à

1. P

décider la reprise des hostilités qui, dans tout état de cause et quel que fût le système adopté, était nécessaire pour contraindre l'Autriche à la paix. Merlin de Thionville fit une apparition à Paris et tâcha de lever les hésitations qui s'opposaient au passage du Rhin. On sentait cependant que rien ne pouvait se faire avant le renouvellement du Comité. Merlin de Douai, qui semblait revenu d'ailleurs au système des frontières naturelles, écrivait le 8 thermidor (26 juillet 1795) à Merlin de Thionville[1] : « En vérité je suis quelquefois tenté de croire que le Comité de salut public a dans son sein un homme qui a médité et juré la contre-révolution... Heureusement, cet homme ne sera plus rien dans sept jours. Dieu veuille qu'il soit remplacé par un plus capable et mieux disposé que lui ! »

II.

La Prusse propose un armistice. — Le Comité le repousse. — Rapprochement des trois cours du Nord. — Échecs de la politique prussienne.

Tandis que le gouvernement français, paralysé par ses divisions, tergiversait ainsi, Hardenberg arrivait à Bâle pour y reprendre les négociations. Il avait déclaré et très haut aux agents autrichiens que la Prusse ne voulait pas de « schisme » dans l'Empire, qu'elle n'avait pas d'alliance avec la France et qu'elle n'admettait pour base de paix générale que le *statu quo*[2]. C'était le langage que ses instructions lui prescrivaient de tenir, et c'est en ce sens qu'à partir du 24 juillet, date de son retour, il s'exprima dans ses conversations avec Barthélemy[3]. Ne répondant que par des généralités aux plaintes que lui adressait Barthélemy sur la conduite de la Prusse, il déclina formellement toute idée d'alliance offensive; il n'admettait « un concert plus pressant » avec la France que dans le cas où l'Autriche refuserait de s'expliquer sur la paix réclamée par l'Allemagne; mais cette paix ne pouvait être réclamée que si la France renonçait à la rive gauche du

1. Reynaud, p. 229.
2. Rapports autrichiens cités par Vivenot. *Saxe-Teschen* II, II, 322-323. — Cf. Bailleu, I, p. XVII-XVIII.
3. Ranke, I, 314-315.

Rhin, et, comme préliminaire aux négociations, Hardenberg proposa un armistice général avec l'Empire, la cessation des contributions et des réquisitions et le transport des négociations à Francfort. Barthélemy ne dissimulait pas le peu de confiance qu'il avait désormais dans la suite des pourparlers avec Hardenberg[1]. Toutefois les négociations reprises avec les princes allemands avançaient. On était prêt de conclure avec la Hesse et sur le point de s'entendre avec le Wurtenberg[2]. Tout compte fait, Barthélemy inclinait à accepter l'armistice. « Un armistice avec l'Empire, disait-il, équivaut à l'instant à la paix, parce qu'alors tous les États étant fondés constitutionnellement à ne plus fournir de subsistances à l'armée autrichienne, celle-ci est obligée de se retirer, les contingents sont rappelés, les décrets de la diète de Ratisbonne qui interdisent toute communication avec la France révoqués, tous les rapports de commerce rétablis[3]. » A Paris, Gervinus présentait les mêmes propositions au Comité[4]. Si le Comité appelé à délibérer sur ces ouvertures avait été celui du 15 messidor, les Prussiens seraient peut-être parvenus à se faire écouter et à retarder ainsi la reprise des hostilités. Mais le Comité se renouvela le 15 thermidor; le parti de la guerre et de la conquête l'emporta de nouveau, et, cette fois, définitivement[5].

Aubry sortait, Doulcet le remplaça dans la direction des affaires militaires et l'on sait qu'il était à la fois partisan du passage immédiat du Rhin et de l'annexion des pays de la rive gauche[6]. Rewbell et Sieyès rentrèrent et reprirent avec Boissy la direction des affaires diplomatiques. Merlin de Douai rentra également, il remplaça Cambacérès à la présidence; il ne fit pas partie de la section des relations extérieures, mais il était d'accord sur les principes avec Rewbell et Sieyès[7]. Louvet, qui avait hésité un moment, se rallia à leur opinion[8], et sous l'empire des mêmes

1. Barthélemy au Comité, 9, 20 et 22 thermidor (27 juillet, 7 et 9 août 1795).
2. Rapports de Barthélemy, 10, 13 thermidor (28 et 31 août 1795).
3. Rapport du 28 messidor (16 juillet 1795).
4. Ranke, I, 317-318.
5. Composition du Comité du 15 thermidor au 15 fructidor (2 août-1er septembre 1795). Rewbell, Sieyès, Boissy, Debry, Merlin de Douai, Doulcet, Vernier, Defermon, Rabaut, Marec, Blad, Gamon, Louvet, Lesage, Larivière, Letourneur.
6. Fain, p. 283.
7. Voir Reynaud II. [illegible] er, p. 230.
8. I [illegible] p. 318.

influences, la majorité se déplaça et se décida. C'est que les royalistes s'agitaient à l'intérieur, que la Vendée était en feu, que la réaction faisait des progrès et qu'il s'établissait forcément une solidarité d'action et d'intérêts entre le parti modéré au dedans et le parti modéré au dehors, entre les « factions royalistes » et la « faction des anciennes limites. » Les républicains ne voyaient que dans la guerre et la conquête, amenant une paix glorieuse au profit d'un gouvernement très fort, le moyen d'asseoir la Constitution et d'affermir la République.

Dès le 16 thermidor (3 août 1795) le Comité mandait à Barthélemy de se plaindre de la conduite de la Prusse : elle ne dissipait pas les rassemblements armés en Hanovre, sa mollesse de ce côté était « un scandale[1] », elle refusait de reconnaître le nouveau gouvernement batave, ses agents en Europe flattaient les ennemis de la France, et en particulier son représentant à Pétersbourg « se permettait des propos indécents, au moins très légers sur la Convention nationale et sur le gouvernement de la République française. » — Tout cela faisait douter de la franchise du cabinet de Berlin. — La neutralité est garantie pour trois mois, écrivait le Comité[2], les trois mois sont expirés, nous sommes autorisés à porter la guerre en Westphalie. En même temps que la Prusse paraît prête à permettre qu'on nous attaque par la Hollande, elle nous propose un armistice. Cette politique tortueuse ne nous convient pas. Le cabinet de Berlin ne comprend pas ses intérêts. Nous le défendrons contre les deux cours impériales. Que lui importe l'armistice si, en restant sous les armes, nous lui procurons dans l'empire l'influence qu'il désire? — Le Comité acceptait les bons offices de la Prusse pour amener des traités particuliers avec les États allemands de la rive droite du Rhin, et il comprenait que, tant que l'Autriche occuperait leurs territoires, ces États devaient observer une conduite très prudente; mais ils pouvaient faire parvenir leurs propositions par l'entremise de la Prusse, jusqu'au moment où ils seraient débarrassés des Autrichiens. Quant aux États de la rive gauche, les traités que l'on ferait avec eux seraient subordonnés au sort futur de leurs territoires[3]. Le Comité était d'avis de refuser l'armistice

1. L'expression est dans une dépêche du 19 thermidor.
2. A Barthélemy, 27 thermidor (14 août 1879).
3. Le Comité à Barthélemy, 19 thermidor (6 août 1795).

proposé par la Prusse et il s'en expliqua formellement dans une dépêche adressée à Barthélemy le 19 thermidor (6 août 1795).

« On nous propose un armistice pour premier point, et un armistice ne convient ni à nos principes, ni à notre intérêt, ni au génie particulier de nos armées, ni aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. L'armistice, loin de favoriser les progrès de la pacification, ne tendrait au contraire qu'à ralentir les progrès de la négociation. Les princes de l'empire, une fois délivrés de toutes craintes de la part de nos armées, et n'ayant plus de raisons pour se presser, prolongeraient indéfiniment les discussions par les innombrables difficultés qu'ils tireraient sans peine du labyrinthe de la constitution germanique, et le temps s'écoulerait sans que nous arrivassions à aucun résultat; or si nous consentons à la paix, nous la voulons prompte, et le seul moyen d'éviter les longueurs est de pousser vigoureusement la guerre.

« Nous avons resserré dans la sphère des simples bons offices son action auprès de nous en faveur des États de l'empire qui l'intéressent, pour ne pas lui déférer une médiation formelle dont les énigmes auraient pu nous gêner dans le choix du parti que nous avons à prendre; vous vous rappelez que dans le traité du 16 germinal la République n'a accepté les bons offices du roi de Prusse qu'en faveur des princes et États de l'empire qui voudraient traiter directement avec nous. Nous voulons être parfaitement libres dans ce choix, et de simples bons offices n'ayant rien d'obligatoire, nous restons toujours les maîtres de refuser ou d'accorder. Cependant nous sommes disposés à montrer une grande déférence pour l'intervention prussienne, car il nous convient que les États d'empire qui feront leur arrangement avec nous en aient, au moins en partie, l'obligation au roi de Prusse, et qu'il gagne un grand crédit auprès d'eux. Vous pourrez donc assurer M. de Hardenberg en général que les bons offices de ce prince auront auprès de nous toute l'efficacité qu'il peut attendre dans tout ce qui ne préjudiciera ni à l'intérêt ni à la dignité de la République. Mais, en même temps, nous attendons que le cabinet de Berlin mettra dans sa conduite l'énergie propre à une grande puissance et qui seule peut lui donner ce haut degré de considération auquel elle doit s'élever si elle veut acquérir un ascendant décidé sur sa rivale. »

Désireux de hâter les opérations de guerre et aussi peut-être d'avoir sur l'ambassade de Prusse des renseignements plus directs, le Comité, par un arrêté du 20 thermidor (7 août 1795),

chargea Rewbell d'une mission près de l'armée de la Moselle et à Bâle. Rewbell se mit en route immédiatement.

Il devait en arrivant trouver bien de l'agitation dans le « parloir de Bâle », et constater par lui-même que les négociations de paix étaient bien compromises. Barthélemy avait notifié à Hardenberg le refus de l'armistice. A la lecture de la note que lui remit le secrétaire de l'ambassade de France, Hardenberg s'était « prodigieusement échauffé. » Le refus du Comité lui paraissait, dit-il, « un manque d'égards manifeste pour le roi de Prusse et un dessein formé de ne lui procurer aucun crédit en Allemagne. » Marandet, le secrétaire de l'ambassade, avait répondu en récriminant sur la tolérance de la Prusse en Hanovre, et Hardenberg s'était radouci. Voyant ses propositions d'armistice écartées, il offrit à Barthélemy la médiation du roi de Prusse, sinon pour l'Empire en général, au moins pour les princes qui la solliciteraient. Barthélemy déclina cette ouverture : ses instructions le lui prescrivaient[1]. Hardenberg ne dissimula pas à son gouvernement à quel point ces refus successifs le décourageaient. Le rôle qu'il avait essayé de préparer à la Prusse lui échappait; dès lors, menacés de la guerre, les petits États de l'Allemagne allaient essayer de traiter séparément. Cassel, Darmstadt, le Wurtenberg négociaient déjà ; le Palatin et le duc de Bade avaient envoyé des représentants. L'empire se dissolvait[2].

La diète, à la vérité, préparait la nomination d'une députation d'empire qui serait chargée de s'occuper de la paix; l'Autriche, sortant des insinuations confidentielles, avait mandé à Ludolph de réclamer officiellement les bons offices du Danemark pour la réunion d'un congrès à Augsbourg. La note que Bernstorf remit à cet effet à Grouvelle exprimait le vœu que pendant les négociations les réquisitions fussent suspendues dans les pays occupés. Elle indiquait d'ailleurs peu de dispositions à entrer dans les vues de la France au sujet des limites. « Le souhait de l'Empire de parvenir à une paix générale et constitutionnelle avec la France est généralement connu, ainsi que les bases sur lesquelles il

1. Barthélemy au Comité, 24 thermidor (11 août 1779). — Note à Hardenberg, 11 août. — Cf. Rapports de Hardenberg, 13 août. Bailleu, I, p. 13-14.

2. Ranke, I, p. 320-321.

désire de la voir négocier[1]. » C'étaient là des moyens très lents et très détournés; mais l'Autriche ne songeait point à traiter : il lui suffisait d'avoir paralysé la Prusse et coupé court à sa médiation. Elle y était parvenue. La Prusse de son côté ne songeait pas à rompre avec l'Autriche en ce moment : les affaires de Pologne détournaient de nouveau son attention des affaires d'Allemagne.

Le 9 août, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie avaient notifié à la Prusse le traité du troisième partage de la Pologne, conclu entre leurs cours le 3 janvier 1795. Le roi en fut profondément impressionné, mais après une velléité de colère ses ministres et lui revinrent bientôt à des sentiments plus pratiques[2]. Le 15 août, Frédéric-Guillaume écrivait à l'impératrice de Russie qu'il accédait en principe au traité et qu'il était prêt à renouer, pour cet objet, les négociations de Pétersbourg : il renonçait aux palatinats de Cracovie et de Sandomir pourvu qu'on lui laissât la partie orientale du palatinat de Cracovie, qui était indispensable à la sûreté de la Silésie[3]. L'Autriche, sans concéder tout ce que demandait la Prusse, se montrait cependant disposée à se désister d'une partie de ses anciennes prétentions; mais, en compensation, elle demanda à la Russie de lui garantir la neutralité de la Prusse envers la France et d'envoyer dès que la question polonaise serait résolue un corps de 40,000 hommes sur le Rhin[4]. C'est dans ces conditions que les négociations allaient se rouvrir à Pétersbourg. Les trois cours du Nord se rapprochaient de nouveau, il était évident qu'elles allaient s'entendre pour se dédommager une dernière fois aux dépens de la Pologne des mécomptes que leur avaient causés leurs entreprises contre la France. L'Autriche manifestait la volonté très ferme de poursuivre la guerre, et la neutralité de la Prusse serait la conséquence du traité qui se signerait en Russie. La Prusse acquerrait de belles et importantes possessions en Pologne, mais elle serait paralysée en Europe et annulée dans l'Empire; elle ne pourrait plus bercer la France de l'espoir d'une alliance et, par le fait même de la spoliation de la Pologne, elle entrait en opposition directe avec

1. Grouvelle au Comité, 1er fructidor (18 août 1795). — Note de Bernstorf, 18 août.
2. Cf. Bailleu, p. 19-20. Le roi à Hardenberg, 7 septembre.
3. Martens, II, 263. Sybel, III, p. 516.
4. Thugut à Cobenzl, 8 août 1795. Martens, II, p. 264.

la République française. Tel était la conséquence dernière et inévitable de cette politique inconstante qui, après avoir entraîné la Prusse à se séparer de la coalition et à traiter avec la France pour s'assurer une meilleure part en Pologne, allait lui faire négliger tous les avantages de son traité avec la République française pour obtenir le bénéfice que quelques mois auparavant elle jugeait insuffisant. Elle s'effaçait de plus en plus et semblait destinée, après un moment de grand éclat européen sous Frédéric, à se dissoudre parmi les Slaves. « On verra, écrivait Gouverneur Morris, on verra cette puissance, je le crois, réduite à rien avant la fin du siècle[1]. »

III.

La politique de conquête. — Mission de Rewbell sur la frontière. — Mission de Poterat à Vienne. — Acheminement vers la politique du Directoire.

« L'Autriche et l'Angleterre sont les seuls ennemis que la France ait à combattre, écrivait au mois d'août 1795 un observateur très pénétrant des choses du temps. Il n'est pas impossible que cette campagne soit la dernière. Il n'en résulte pas que la paix doive immédiatement suivre, car je ne vois pas à quelle condition elle serait signée. » L'Allemagne demande la restitution de la rive gauche du Rhin, mais n'ayant rien à offrir en échange, il est peu probable qu'elle l'obtienne. L'Angleterre ne consentira qu'à la dernière extrémité à laisser la Belgique à la France. La France va se donner une Constitution « moins absurde » que les précédentes; mais, poursuivait Gouverneur Morris, « en supposant, ce qui me paraît peu probable, qu'ils en adoptent une bonne, je ne pense point qu'ils se tiennent tranquilles pour cela. Ils ne m'ont jamais paru posséder ni l'éducation nécessaire ni le caractère propre à un gouvernement libre. Je reste convaincu qu'ils tomberont sous la domination d'un seul despote, mais je ne puis dire ni quel sera cet homme ni par quel moyen il s'emparera de l'autorité... En général, cet hémisphère semble dans une position singulière; les gouvernements qui existent sont dépourvus,

1. A Georges Washington, 23 août 1795.

pour la plupart, d'une énergie en rapport avec les événements qui les environnent, et chez beaucoup d'entre eux la corruption s'ajoute à la faiblesse[1]. » Au moment où l'homme d'État américain esquissait ce jugement d'une singulière sagacité, la République française le confirmait entièrement : on voyait les plus ardents et les plus convaincus des républicains préparer par leur politique l'avènement du despotisme militaire, en même temps qu'ils arrêtaient le plan de campagne qui allait mettre hors de pair et signaler au monde entier l'homme destiné à devenir le despote prédit par Gouverneur Morris.

Rewbell s'était rendu à l'armée du Rhin. Il vit à Strasbourg ses collègues de la Convention, Rivaud et Merlin de Thionville. L'un et l'autre lui parlèrent de Barthélemy, et Rewbell résumait ainsi ses impressions au Comité[2] :

« Ils m'ont aussi beaucoup parlé de nos diplomates de Bâle. Ils les croient du très ancien régime. Je saisirai la première occasion pour voir cela de près et quand j'aurai vu, je vous ferai part, sans détour, de ce que je croirai avoir aperçu. En attendant, d'après ce qu'on me dit de tout côté, vous ne pourrez être trop sur vos gardes sur tout ce qui viendra de cette région. Tous les principaux d'empire et surtout l'électeur palatin et les électeurs ecclésiastiques se flattent ouvertement d'obtenir un armistice et le *statu quo* (c'est-à-dire tel qu'il était avant la guerre). Ils comptent beaucoup sur la facilité de nos diplomates de Bâle et ne s'en cachent point. L'Autriche même partage leur espoir pour son compte. Faites attention qu'une seule paix honteuse que vous n'auriez pas la force de repousser vous perdrait et peut-être toute la République. Jusqu'aux marmitons de l'ambassadeur de France ont reçu des présents superbes de la part de la Prusse à l'occasion de la paix ; nous ne donnons rien. L'on veut que de vieux diplomates ne se guident que par le plus pur patriotisme, c'est-à-dire qu'on veut ce qui ne s'est jamais vu, ou plutôt l'on veut être trompé, c'est ce qui est déjà arrivé et arrivera infailliblement si on ne se prononce que d'une manière équivoque... »

De Strasbourg, Rewbell se rendit à Huningue avec ses deux collègues pour y préparer le passage du Rhin. Il était aux portes de Bâle et l'occasion s'offrit tout naturellement de voir de près

1. Morris à G. Washi 1795.
2. Rewbell au Comité, '13 t [illegible] nales.

ces *diplomates* pour lesquels le Comité professait une considération mélangée de tant de méfiance. L'impression fut assez différente de celle qu'attendait Rewbell; le rude et orgueilleux démocrate ne fut pas insensible à la déférence, singulièrement entachée d'ancien régime, qui lui fut témoignée. La lettre qu'il adressa à ce sujet à ses collègues est curieuse.

« L'occasion de voir notre diplomatie de Bâle n'a pas tardé à se présenter. Notre ambassadeur m'avait témoigné combien il serait flatté que mes collègues Merlin et Rivaud vinssent dîner chez lui. Apprenant mon arrivée il les pria avec instance de m'amener avec eux. Réflexion faite, je ne pus refuser, parce que mon refus aurait immanquablement été interprété d'une manière désagréable pour lui : nous allâmes donc en conséquence avant-hier à Bâle. Mais pour faire connaître que j'y allais sans aucune espèce de mission, j'eus grand soin de ne mettre aucun signe extérieur de costume, et je me mis en voiture avec mon secrétaire pour toute compagnie; je m'aperçus en y montant que mes collègues avaient un peu plus de monde avec eux, et j'appris que c'était pour faire honneur à notre diplomatie. Notre ambassadeur est d'une taille élevée, il a au moins cinq pieds six pouces, assez bien bâti, d'une physionomie fort agréable, teint pâle, sans avoir l'air malade, cela ressemble à peu près au teint d'une femme dont le rouge aurait mangé la couleur. Nous eûmes ensemble d'assez longues conversations sur différents objets, mais bien fin celui qui voudra lui faire dire ce qu'il voudra cacher; il n'a cependant pas l'air mystérieux ni dissimulé. Nous avons appris depuis qu'il avait été fort content de nous et paraissait beaucoup goûter nos principes.

« Les attentions qu'il eut pour nous, les égards que nous lui avons témoignés firent la plus grande sensation; tout ce qu'il y avait à Bâle de personnages non autrichiens vinrent nous voir après dîner. Nous eûmes aussi la visite de l'ambassadeur d'Espagne. C'est un petit homme maigre et maladif qui a suivi pendant plusieurs années notre révolution à Paris, et qui ne fait pas semblant d'être fin quoiqu'on dise qu'il le soit beaucoup.

« Je ne vous mets pas en ligne de compte les ministres plénipotentiaires de l'électeur palatin, du duc de Wurtemberg et du comte de Linange, etc. Tout cela se perdait dans la foule; tout ce que je puis vous dire en résultat et d'après ce que nous avons appris depuis, c'est que notre visite à Bâle a fait éminemment rehausser les actions de notre ambassadeur. Parmi les curieux qui se trouvaient sur la rue pour nous voir partir, nous remarquâmes quelques émigrés; mais

ils avaient ôté leurs armes, leur cocarde blanche et enveloppé leur écusson. Ils se tenaient dans une posture fort honnête et fort décente. Le peuple de Bâle paraissait tout joyeux de nous voir et se tuait de nous donner des marques de respect. Les troupes bâloises nous présentaient les armes, c'est ce qui n'était pas encore arrivé jusqu'à présent. Je crois que nous dûmes une partie de ces honneurs à l'appareil imposant avec lequel nous sortîmes de Bâle. Les personnes que nos deux collègues avaient amenées avec eux s'étaient mises à cheval et comme elles étaient toutes bien vêtues et bien montées, cela jetait de la poudre aux yeux. Vous vous imaginez peut-être que ces personnes à cheval étaient tous de grands personnages, vous vous tromperiez; c'était deux ou trois domestiques, quelques officiers, quelques secrétaires et quelques employés qui nous avaient accompagnés et qui tous étaient en habits de dimanche.

«... Tous les employés et Français qui ont été à Bâle hier pour des emplettes d'objets qu'on ne trouve pas ici (car on ne trouve rien) n'ont pas cessé de raconter combien ils ont été émerveillés des prévenances et des politesses respectueuses que leur ont témoignées des Bâlois de toute couleur qui leur juraient et protestaient qu'ils avaient toujours été les meilleurs amis de la République française[1]. »

Rewbell revit Barthélemy, et des relations plus confiantes s'établirent entre eux. « Nous étions si affectueusement polis l'un envers l'autre qu'on nous aurait pris pour deux ambassadeurs, » écrivait-il. C'est à la suite de ces conversations qu'il fut amené à préciser et à exposer à ses collègues du Comité ses idées sur la politique générale. Malgré la forme indirecte sous laquelle il le présente, ce plan de diplomatie et de guerre mérite une sérieuse attention. On y voit le fond de la pensée de l'homme qui allait pendant plusieurs années exercer une influence prépondérante sur la diplomatie française. On aperçoit comment, à côté de considérations inspirées par l'intérêt de l'État et par le respect d'engagements contractés envers des populations que l'on avait appelées à la liberté, se glissent des pensées d'un tout autre ordre, des préoccupations toutes positives, toutes réalistes, comme on dirait aujourd'hui, comment le besoin d'argent, de plus en plus impérieux, s'impose à la pensée des politiques, comment enfin la double nécessité d'assurer à l'armée le bien-être et de la détourner des affaires intérieures de la France oblige le gouvernement

1. Arc[illegible] sales.

à l'occuper dans des expéditions sans cesse renouvelées et à préparer ainsi en même temps, par une conséquence qu'il ne prévoit pas, la décadence des armées républicaines et la domination de la République par les armées[1]. On a souvent cité la proclamation de Bonaparte à l'armée d'Italie comme le symptôme d'une transformation dans les armées républicaines. « Ce n'était plus, a dit Lanfrey, à leur patriotisme qu'on s'adressait, mais à leur ambition. La guerre, que ce langage annonçait, n'était pas une guerre de liberté, c'était une guerre de conquête... Ce n'est pas en un jour que les soldats de la République sont devenus les soldats de l'empire, mais le commencement de la métamorphose date de cette proclamation dans laquelle Bonaparte leur montrait l'Italie non comme une nation à délivrer, mais comme une proie à conquérir[2]. » Il faut remonter plus haut et considérer que le fait a eu des causes plus générales et plus profondes que l'intervention personnelle d'un homme, si extraordinaire que fût son génie. Bonaparte ne fit que traduire à l'armée la pensée du Directoire, et cette pensée on la voit s'élaborer et se dégager dans les derniers temps de la Convention, dans l'esprit des hommes qui dirigeaient le Comité de salut public et qui allaient dominer dans le Directoire. C'est l'objet essentiel de ces études de marquer ces transitions et de montrer l'enchaînement entre les divers régimes qu'a subis la France pendant le cours de la Révolution. Les hommes de ce temps ont peu écrit; ils redoutaient de s'expliquer devant leurs contemporains et ils dédaignèrent plus tard de s'expliquer devant l'histoire. « A quoi bon? disait Sieyès. Notre œuvre est assez grande pour se passer de nos commentaires; nos actes instruiront ceux qui auraient la curiosité de connaître nos pensées. » Les actes sont éloquents, en effet, mais le lien manque et on s'y méprend; c'est pourquoi il est si intéressant de saisir les lambeaux de pensée que l'on retrouve. Rewbell écrivait à ses collègues le 2 fructidor (19 août 1795)[3] :

« Le premier secrétaire de légation Laquiante est venu dîner avec nous, il a fait tout son possible pour être assis à côté de moi. Il a profité de sa qualité de compatriote pour me sonder sur ma façon de

1. Ces faits n'échappent point aux étrangers. Voir les rapports de Gervinus. Bailleu, I, 298, 403, 418.
2. *Histoire de Napoléon Ier*, t. I, ch. III, p. 80-84.
3. Archives nationales.

voir relativement à nos limites. Je n'ai pas hésité de lui faire connaître mon opinion personnelle, et lui ai fait la même réponse qu'à un de nos diplomates de Paris, qui m'avait été décoché de la part de tous ces ambassadeurs et envoyés étrangers, dont aucun selon moi n'est l'ami de la République. Je lui ai dit « qu'il fallait être bien peu éclairé sur les véritables intérêts de la République, ou être vendu entièrement à l'Autriche et à l'Angleterre pour oser proposer de rentrer dans nos anciennes limites pour avoir la paix ; qu'une paix pareille non seulement nous couvrirait de honte, mais amènerait infailliblement la destruction de la République; qu'on ne pouvait se dissimuler que la France n'a ni matières premières manufacturées, ni or, ni argent, ni denrées en suffisance;... que nos armées rentrant dans un pays sans moyens pour récompenser les défenseurs de la patrie, sans autres ressources que des assignats qui sont de nulle valeur, et qui par la nullité de leur valeur auront bientôt dévoré tous les biens nationaux, le mécontentement deviendrait bientôt universel; qu'elles prendraient nécessairement part dans nos dissensions politiques et religieuses, et surtout religieuses, qu'on dirait que le Comité de législation se plait à fomenter en rappelant pour ainsi dire positivement les prêtres réfractaires déportés qui attisent partout le feu de la rébellion et prêchent le rétablissement de la royauté et du culte dominant; qu'il en résulterait inévitablement la guerre civile la plus cruelle; que les puissances étrangères ne manqueraient pas de s'en mêler et que la France subirait le même sort que la Pologne; que je ne pouvais concevoir comment, par exemple, l'on pouvait proposer d'abandonner la Belgique et le Palatinat. D'abord ce serait faire honteusement le malheur de la grande majorité des habitants de ces contrées qui tremblent de rentrer sous la domination de leurs despotes qui se vengeraient sur eux des pertes et des désagréments qu'ils ont essuyés pendant la guerre. En second lieu nous ne sommes pas faits pour penser comme Saint-Just et Robespierre qui avaient vendu la Belgique aux Anglais, et il n'y aurait que des traitres qui pourraient se résoudre à céder une province aussi fertile qui récolte en grains la nourriture de six millions d'habitants au-dessus de sa population, tandis que nous avons et que nous aurons toujours si besoin de grains. Il y a à peu près pareille abondance dans le Palatinat et dans le pays entre Rhin et Meuse. On ferait de nous des parjures, on nous ferait violer le traité avec la Hollande, car je défie qu'on pût l'exécuter dès que la Belgique cesserait de nous appartenir. La Hollande tomberait par conséquent bientôt au pouvoir du Stathouder et des Anglais. L'on a parlé de faire de la Flandre une république, comme si les républiques étaient si faciles à fonder. Ce serait préci-

sément la livrer au moins pour dix ans à la guerre civile et à tous les intrigants qui voudraient la tourmenter. Les Anglais ne manqueraient pas d'en profiter pour s'en rendre les maîtres. La Flandre française suivrait le même sort infailliblement et nous serions réduits à la Somme pour limites; c'est ce qui entrait pareillement dans le plan de Saint-Just, d'après les trois conférences qu'il avait eues avec le duc d'York. Je ne parle pas de la perte du commerce que nous avait procuré la navigation de trois fleuves, car tout serait perdu alors. Cependant ces pacifiques à tout prix devraient au moins calculer qu'il y a pour le moins pour trois milliards espèces dans la Belgique seule de biens nationaux, qu'il y en a davantage dans les autres pays conquis réunis et que cette ressource sera l'unique pour retirer nos assignats; enfin ne comptent-ils donc pour rien tout l'or et tout l'argent que nous avons dépensés, toutes les matières premières et manufacturées que nous avons employées et épuisées, toutes les denrées que nous avons consommées et tout le sang que nous avons versé, et faudra-t-il donc céder le fruit de nos victoires sans aucune indemnité et rendre à nos ennemis mortels des pays engraissés de notre sang et enrichis de notre or et de notre argent (car c'est là qu'il est)? non, je le répète, il n'y a que des scélérats ou des sots qui puissent avoir une idée pareille, du moins c'est mon opinion. »

« Malgré la chaleur avec laquelle je débitais cette tirade, je ne laissais pas d'examiner la contenance du secrétaire de légation. Je suis obligé d'avouer que sa physionomie paraissait rayonner de joie, qu'il me disait à chaque instant, ah mon Dieu! que vous me faites de plaisir par votre opinion, c'est bien la mienne tout entière, et si vous voulez bien me le permettre, je vous fournirai quelques observations qui pourront vous servir de réponses à quelques objections qu'on m'a faites et qu'on ne manquera pas de vous faire, et j'ai prouvé qu'il était d'une nécessité absolue pour la République française d'avoir la rive gauche du Rhin pour limites si elle ne voulait pas avoir une paix de quelques mois seulement, mais une paix perpétuelle. Je lui dis que je verrais ses observations avec plaisir et je les attends. »

Ce voyage de Rewbell préoccupait beaucoup Hardenberg. Ce négociateur ne cachait à Barthélemy ni son irritation ni son découragement. Tenant alors un langage qui semble aujourd'hui bien singulier dans la bouche d'un diplomate prussien, il revenait sans cesse sur le danger que la politique de conquête ferait courir à la France. « Comment ne seriez-vous pas effrayés chez

vous, lui disait-il, de l'ordre des choses qui s'établirait en Empire? Tous les petits princes seraient détruits, il ne resterait plus que de grandes masses : auriez-vous beaucoup à gagner à cela? » Il déclarait humiliante la situation qui était faite à la Prusse, et annonçait l'intention de s'éloigner de Bâle jusqu'à ce que la France et l'Empire le réclamassent pour leur pacification[1]. Il continuait à redouter une entente entre la France et l'Autriche. Un agent de Gervinus était parvenu à se procurer une analyse du plan de Sieyès, où l'hypothèse d'une entente avec l'Autriche était discutée. Le voyage de Rewbell se rattachait-il à des projets de ce genre? Hardenberg aurait bien voulu le savoir[2]. Il alla, le 21 août, voir le conventionnel. « Nous avons eu hier, écrivait Rewbell au Comité le 5 fructidor, la visite de M. le baron de Hardenberg. Il était *in fiocchi*, en grand crachat. C'est un homme encore jeune; il a l'air d'un élégant, moitié Anglais, moitié Prussien. » Il pressa vivement Rewbell de lui découvrir les intentions du Comité; faute de les connaître, disait-il, le roi de Prusse ne savait que faire de son rôle de médiateur. Rewbell répondit qu'il ne savait rien et, sous prétexte qu'il se sentait indisposé, rompit la conversation. Hardenberg insista, se plaignit de la méfiance qu'on lui témoignait. Rewbell lui répondit par des politesses. « M. de Hardenberg, écrivait-il, eut beau revenir à la charge, me tourner et me retourner, continuer de me regarder entre les deux yeux, comme il avait fait pendant toute la conversation, mon air de léthargie me tira d'affaire, et nous finîmes par nous accabler tous les deux des compliments les plus affectueux; en voilà assez avec nos diplomates et la diplomatie! J'espère que de quelque temps nous n'en parlerons plus[3]. »

Le Comité n'était point aussi radical, et tout en pressant, comme Rewbell, la reprise des hostilités, tout en voulant, comme

1. Barthélemy au Comité, 5 fructidor (22 août 1795).
2. Sybel, III, p. 517.
3. Rewbell au Comité, 5 fructidor (22 août 1795). — Les *Mémoires d'un homme d'Etat* (I, p. 219-221) racontent que deux conférences eurent lieu à Bâle le 16 et le 18 août entre Rewbell et Hardenberg et citent « à peu près les termes » d'une note confidentielle que Rewbell aurait remise le 18 à Hardenberg. Ce récit que l'on retrouve reproduit par plusieurs historiens français, et malheureusement sans indications de source (par exemple, Barante, *Convention*, VI, p. 438), est entièrement apocryphe. Il est contraire au récit de Rewbell, et il ne s'en trouve aucune trace dans la correspondance de Hardenberg (Sybel, III, p. 517, note).

lui, faire de l'annexion de la rive gauche du Rhin le principe de la paix, le Comité cherchait à se ménager les moyens de négocier lorsque les victoires sur lesquelles il comptait lui permettraient de signer une paix conforme à ses vues. C'est que la paix était de plus en plus réclamée par l'opinion publique. On lisait dans un rapport de police du 13 thermidor (31 août 1795) : « La Convention nationale recueille de toutes parts les marques de sincère dévouement de tous les bons citoyens à l'occasion du traité de paix conclu avec l'Espagne. Cette nouvelle, reçue avec une satisfaction générale, est regardée par le public comme un acheminement à la paix générale, objet des vœux les plus ardents des bons Français[1]. » N'ayant plus guère d'espoir d'y arriver par l'entremise de la Prusse, le Comité espérait contraindre l'Autriche à la lui procurer, et il se mettait en mesure.

Il s'était renfermé dans une grande réserve à l'égard du Danemark, tant qu'il ne s'était agi que d'insinuations[2]; mais dès qu'une proposition formelle fut présentée, il n'eut garde de la décliner. Il écrivit le 25 thermidor (12 août 1795) à Grouvelle :

« Vous répondrez positivement à M. de Bernstorf que nous vous autorisons à recevoir et à nous transmettre toutes les propositions que l'on jugera convenable de nous faire et que nous sommes ravis de trouver l'occasion de lui montrer quel prix nous attachons à son intervention. Ce sera lui dire en même temps que nous sommes très persuadés qu'il ne se prêtera à nous proposer rien que de juste et de raisonnable. En attendant vous pourrez aussi faire savoir par lui à M. le baron de Ludolph que nos intentions sont aussi pacifiques que celles de la cour et *nullement passionnées*, que nous sommes très éloignés de regarder qui que ce soit comme *un ennemi naturel;* enfin quant à ce soupçon de *lenteur volontaire* dans la négociation, soupçon qu'il paraît craindre, — que nous mettons le plus grand soin à ne pas confondre des restes d'anciennes habitudes avec de la mauvaise volonté. »

Des commissaires autrichiens pour l'échange des prisonniers entre la France et l'Autriche étaient arrivés à Lœrrach, à deux

1. Schmidt, II, p. 380.

2. « Nous devons nous borner à dire que nous recevrons toujours bien les propositions qui nous paraîtront justes et raisonnables. » Le Comité à Grouvelle, 9 messidor (27 juin 1795). « Ni empressement, ni méfiance, telle est la mesure dans laquelle vous devrez vous tenir. » Id. 8 thermidor (26 juillet 1795).

lieux de Bâle[1]. Le Comité désigna Bacher pour s'aboucher avec eux, et lui donna en même temps des pouvoirs pour négocier l'échange de Madame, comme condition préliminaire de l'échange des prisonniers de guerre. Les pouvoirs de Bacher furent signés le 27 thermidor (14 août 1795). Ses instructions portaient :

« Il stipulera formellement comme condition préliminaire et *sine quâ non* que les cinq représentants du peuple, le ministre, les ambassadeurs français et les personnes de leur suite livrés à l'Autriche ou arrêtés et détenus par ses ordres seront sur le champ rendus à la liberté et remis à Bâle, à la charge que le gouvernement français fera, au même instant, remettre à Bâle la fille du dernier roi des Français, à la personne que le gouvernement autrichien désignera pour la recevoir, et que les autres membres de la famille des Bourbons actuellement détenus en France pourront aussi sortir du territoire de la République, le tout en conformité du décret de la Convention nationale du 12 messidor dernier. »

Cette négociation d'échange pouvait, le cas échéant, se transformer en négociation de paix ; mais, dit un témoin, « ces transactions étaient liées trop indirectement à l'œuvre de la paix pour suffire à l'impatience du Comité[2]. » Il résolut de faire à Vienne même une tentative directe. Boissy d'Anglas avait reçu les notes de Poterat et il l'avait invité à préciser son plan de politique à l'égard de l'Autriche. Poterat lui avait remis le 9 thermidor (27 juillet 1795) une note intitulée : « *Conditions que je demande dans le cas où je serais chargé d'entamer une négociation avec la cour de Vienne.* » Il exprimait sinon la certitude absolue, au moins un espoir très prochain de réussir si le Comité acceptait ses conditions. Il demandait : 1° à correspondre secrètement et directement avec le Comité; 2° que la présente pièce et ses notes précédentes fussent réunies en liasse, scellées du sceau du Comité et que dans la marge il fût écrit que le Comité approuvait le projet de traiter d'un arrangement particulier avec la cour de Vienne, tel qu'il était contenu dans ces pièces; 3° qu'un membre du Comité fût désigné pour correspondre avec lui; 4° qu'il fût fait une déclaration publique des nouvelles frontières que devait avoir la République : « Cette déclaration est le pivot sur lequel doit tourner toute la machine;

1. Rapport de Barthélemy, 11 juillet 1795.
2. Fain, p. 280.

c'est elle sur laquelle je compte pour exciter toutes les passions, mettre en mouvement toutes les intrigues, etc.; » 5° qu'il serait, ainsi que ses agents, libre d'aller, de venir, d'agir, de parler, d'écrire, sans qu'on pût à son retour le lui reprocher; 6° « que dans le nombre des sujets de l'empereur, s'il se trouvait quelques individus[1] qui eussent subi des pertes considérables par les suites de notre révolution, et qui seraient dans le cas de lui être utiles, il fût autorisé à leur promettre quelques dédommagements pour couvrir tout ou partie de leurs pertes; bien entendu que le service aurait précédé la récompense; » 7° que le Comité lui fournirait des ressources suffisantes en argent; 8° que pour lui tenir lieu de lettres de créance, le membre du Comité qui serait chargé de correspondre avec lui lui adresserait une lettre particulière conçue conformément à un modèle joint à la note.

Après le renouvellement du 15 thermidor, Boissy d'Anglas présenta à ses collègues les notes de Poterat et ses propositions[2]. Ni le plan de négociation, ni les principes du négociateur, ni les minutieuses précautions dont il s'entourait ne scandalisèrent le Comité, car il accepta le tout. Boissy fut désigné pour suivre cette négociation secrète, et le 5 fructidor (22 août 1795) il en informa Poterat. La lettre était, sauf de légers changements, celle dont l'agent lui-même avait proposé le modèle.

« Les quatre pièces que vous m'avez remises les 24 et 26 messidor et les 3 et 9 thermidor dernier ont fait le sujet d'une délibération. Il a résulté de cette délibération l'effet que vous en attendiez, c'est-à-dire que vos mémoires ont détruit toute espèce d'objection et de répugnance sur l'exécution du plan dont vous nous avez confié les détails. Vous nous avez bien clairement démontré que les résultats de l'arrangement que vous proposez assureraient des avantages certains et réciproques aux parties. C'est pourquoi vous pouvez compter sur l'appui et l'approbation nécessaires dans le cas où il y aurait lieu, au moyen de votre entremise, de traiter d'après une pareille base.

« Afin que votre correspondance ne sorte point de nos mains, comme vous le désirez, je suis autorisé à la suivre directement avec vous. Nous laissons à votre prudence et à votre sagesse le choix des

1. C'était une allusion à Thugut et à ses pensions.
2. Fain, p. 281.

mesures que vous prendrez; au surplus, si celles que vous croirez devoir employer amenaient la possibilité d'un rapprochement décent quant à la forme et avantageux quant au fond, le courrier qui en apporterait la nouvelle vous rapporterait les autorisations régulières dont vous aurez besoin pour terminer.

« Je vous dis adieu sans les signatures et la cérémonie d'usage. Vous savez pourquoi. »

Quant à la déclaration publique que Poterat sollicitait, Boissy d'Anglas fut chargé de la porter à la tribune ; mais elle fut loin d'être aussi claire et aussi péremptoire que l'agent secret le désirait. Dans l'état où était le pays, au moment où la guerre allait recommencer sur la frontière, et où dans l'Assemblée on discutait la Constitution, le Comité ne jugea pas prudent de proclamer tout haut ses desseins d'annexion et de conquête. Il se réservait d'y préparer l'opinion et d'attendre pour découvrir son système et le faire sanctionner par l'Assemblée que la Constitution fût votée[1] et que des victoires nouvelles, en enflammant les passions patriotiques, offrissent, dans l'opinion publique, un soutien puissant au parti de la conquête.

La question de la limite du Rhin était discutée dans la presse. Un Allemand de Mayence, Hofmann, proposa un premier prix de 4,000 francs et un second de 2,000 aux meilleurs écrits sur cette question : « Est-il de l'intérêt de la République française de reculer ses limites jusqu'au Rhin[2] ? » Les 6,000 francs furent déposés entre les mains d'un membre du Comité, Louvet, et ce concours fit un certain bruit[3]. Le *Moniteur* profita de l'occasion pour attaquer la « faction » des anciennes limites et vanter la richesse du pays allemand, dont ce parti demandait la restitution[4]. Dans un autre article, rappelant les promesses faites aux habitants de la rive gauche du Rhin, il développait les vues familières aux membres du comité[5] :

1. L'acte constitutionnel adopté par la Convention allait être soumis au suffrage de la nation.

2. Gervinus conteste, naturellement, la réalité de ces vœux. Selon lui ils n'étaient exprimés que par des Allemands émigrés. « C'est à peu près comme si on voulait faire passer la voix et les vœux des émigrés pour la voix de la nation française. » Bailleu, I, p. 412.

3. Lettre d'un ex-député de la Convention nationale rhéno-germanique. Moniteur du 22 août 1795.

4. Article du 26 thermidor (13 août 1795).

5. Article du 28 thermidor (15 août 1795).

« Il nous faut fixer les choses dans une situation telle que par la seule force de notre position notre liberté se trouve à l'abri de tout événement de l'extérieur et pour tous les temps.

« Comment se fait-il donc aujourd'hui qu'on prétende agiter comme une question sur quels points la République posera ses limites? Ne dirait-on pas qu'on a pu oublier que la nature les a fixées et que la Convention même les a déterminées longtemps avant qu'il fût question de la paix.

« On était persuadé alors (qui l'ignore?) que les eaux du Rhin seules pouvaient donner une frontière sûre au peuple français... »

Le *Moniteur* n'était point une *gazette officielle*, mais il était parfaitement officieux, et l'on ne se trompait point en voyant dans ces articles l'inspiration du Comité; c'est sous cette impression qu'on entendit et qu'on lut le *Discours sur la situation intérieure et extérieure de la République*, que Boissy d'Anglas prononça dans la séance du 6 fructidor (23 août 1795). Cette harangue, très chargée de rhétorique, avait pour objet de démontrer que l'Europe devait avoir confiance dans la République française et que le gouvernement de cette République ne se laisserait point duper par la diplomatie européenne. La situation de l'Europe, les dissensions des puissances, les oppositions d'intérêt qui affaiblissaient la coalition étaient indiquées sous une forme ampoulée. Mais, au demeurant, le tableau, tout empâté qu'il fût, était vrai dans ses lignes générales. Le rôle de la Russie surtout ressortait avec relief[1]. L'Angleterre était très attaquée, mais l'orateur s'efforçait de séparer la nation du gouvernement de Pitt. Ayant montré qu'il était informé et qu'on ne le tromperait point par de pompeuses menaces ou par des insinuations captieuses, le Comité se déclarait prêt à faire la paix et y conviait toute l'Europe :

1. La théorie de l'alliance russe et la réalité de la politique de Catherine étaient bien opposées l'une à l'autre, et bien des hommes d'Etat de profession, après bien des années d'expérience, n'y ont pas vu aussi clair. « Elle (Catherine) prit dans Montesquieu toutes les bases de son code; elle a disposé des biens de son clergé et réprimé la superstition; elle a appelé Diderot..... Nous sommes placés, elle à un bout de l'Europe, nous à l'autre; nous n'avons directement aucun sujet de difficultés et de discorde : *nous devrions donc être amis.* » Voilà la théorie, voici la réalité : « Cette princesse... a toujours trompé la coalition, et, se jouant des passions des puissances belligérantes, elle en a profité pour exécuter ses vastes projets, constante dans son désir de renverser le Croissant et d'étendre sa domination sur son empire. »

« La République... force ses ennemis à admirer son courage et à se louer de sa modération, et les nations qui lui demandent la paix trouvent autant de facilité à négocier avec elle qu'elles avaient trouvé d'impossibilité à la vaincre... Les princes de l'Empire voient par nos traités que l'esprit de conquête ne nous dirige pas, que la sûreté de nos frontières et la stabilité que l'on donne à nos limites, que notre volonté bien prononcée de ne faire qu'une paix durable servira plus que nos succès de règle aux conditions que nous acceptons...

« Le gouvernement français, invariable dans sa politique, immuable comme une roche au milieu de l'agitation des vagues..., n'écoutera que l'amour de la paix et de l'humanité, ne soutiendra que les oppressés, ne combattra que les ambitieux; il doit successivement rallier autour de lui tous les gouvernements qui veulent en Europe le rétablissement de l'équilibre et le maintien de la tranquillité publique, et se placer parmi les puissances pacifiques destinées à exempter le genre humain des nombreuses guerres qui l'ont déshonoré. »

Le discours était parfaitement combiné pour éveiller partout à la fois la crainte et la méfiance; le Comité se montrait évidemment prêt à traiter avec toute puissance qui entrerait dans ses vues et à faire une large part à l'État qui souscrirait à ses conditions[1]. Il comptait ainsi les diviser et les exciter les uns par les autres, et sous ce rapport le discours de Boissy répondait entièrement au programme de son conseiller Poterat. Mais quelles étaient ces conditions auxquelles le Comité subordonnait la fructueuse amitié de la France, et quelles frontières devait-elle posséder pour remplir la grande tâche que lui attribuait l'orateur officiel et assumer ce beau rôle de pacificateur du monde? Boissy d'Anglas ne le disait point. Sa pensée et celle du Comité étaient cependant fort arrêtées, et voici comment Merlin de Douai traduisait en style familier le *style soutenu* de Boissy d'Anglas. Deux jours après que la Convention avait applaudi cette déclara-

1. Le discours de Boissy y invitait indirectement l'Autriche. « La cour de Vienne, déjouée dans ses projets et trompée dans ses espérances..., gémit de voir qu'elle ne peut conserver l'espoir d'un dédommagement sur la Bavière qui tournerait contre elle les armes de toutes les puissances de l'empire... » Ce qui n'empêchait pas l'orateur d'exhorter la Prusse à s'allier avec la France contre l'Autriche « son éternelle ennemie », et les princes allemands à traiter « avec une puissance qui les a toujours préservés du joug dont la cour de Vienne les a si longtemps menacés. »

tion, le 8 fructidor (25 août 1795), il écrivait à Merlin de Thionville[1] :

« Nous pensons tous ou presque tous comme toi sur la rive gauche du Rhin, et si le gouvernement à venir ne dévie pas de nos principes actuels, je te réponds que cette rive nous restera. Mais il faut passer le Rhin bien vite. Alors il sera facile de traiter avec l'Autriche; et s'il faut sacrifier la Bavière, ma foi, nous sauterons le bâton. La conservation de nos conquêtes est un assez grand avantage pour en passer par là. »

Un projet de tracé des frontières était le corollaire nécessaire du programme de Boissy d'Anglas. Un représentant, Roberjot, rendit au Comité le service de présenter ce projet à la Convention et de préparer ainsi l'Assemblée aux résolutions que le Comité ne jugeait pas encore opportun de provoquer. Le 16 fructidor (2 septembre 1795), Roberjot porta à la tribune un « *Rapport sur sa mission dans les pays conquis par les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.* » Après avoir fait une peinture très séduisante de la richesse de ces pays et avoir fait ressortir les avantages matériels qu'il y aurait pour la France à se les annexer, Roberjot arrivait à l'*Examen de la question du Rhin.* Ce rapport mérite à tous égards l'attention, car personne n'a résumé avec plus de fermeté et de précision que le futur négociateur de Rastadt ce que Merlin de Douai appelait les « principes actuels » du gouvernement, ce qui devait également tenir lieu de « principes » aux gouvernements du Directoire et de l'Empire; « principes » qui ont été et seront toujours, dans tous les temps et dans tous les États, ceux des gouvernements militaires et des nations conquérantes. Ces « principes » Roberjot les posait dès le début de son *Examen :*

« Les Français se trouvant dans le cas d'imposer la loi à un ennemi puissant doivent la lui dicter dans le traité de paix à conclure avec toutes les conditions qui puissent assurer sa faiblesse et augmenter leurs forces.

« L'ambition, la jalousie, l'esprit de rivalité pouvant porter ce même ennemi à faire, en temps et lieu, de nouvelles entreprises contre la nation française, il faut que ce traité de paix puisse lui en atténuer les moyens, s'il ne peut les lui enlever. Il faut que le dispositif de ces conventions soit tellement combiné que l'exécution de

1. Reynaud, p. 238.

toutes les clauses tourne au profit et à l'affermissement de la République. »

Trois systèmes sont présentés : 1° Les anciennes limites ; en y rentrant, la France, dit-on, éviterait des revanches. « C'est l'opinion des partisans de l'Autriche... La nation se dégraderait elle-même aux yeux de l'Europe si elle consentait à abandonner aussi légèrement le fruit de ses conquêtes. »... Loin d'éviter les revanches, on les faciliterait. « Il n'est donc ni politique ni juste de revenir à nos anciennes limites. » — 2° Reculer les limites jusqu'à la Meuse. Ce système est insuffisant ; il laisserait trop peu de liberté d'action à la France et trop de facultés à l'ennemi. — 3° La limite du Rhin « opinion contre laquelle il est un plus grand nombre d'opposants et qu'il est peut-être de l'intérêt d'une puissance avec laquelle nous avons traité d'empêcher qu'elle ne prenne faveur. »

Roberjot alléguait la force de la barrière militaire du Rhin, les ressources commerciales que procurerait l'annexion, enfin les vœux des habitants et les promesses qui leur avaient été faites. La nation française désirait cette annexion. L'annexion était nécessaire à sa sûreté future contre l'Autriche. « Notre générosité envers un ennemi aussi grand ne doit pas nous faire perdre de vue le bonheur de nos concitoyens dans les générations futures. » En dernier lieu, Roberjot insistait sur la force que la paix faite dans ces conditions assurait à la République :

« Notre dernier but en terminant la guerre, en pacifiant avec les puissances, est d'affermir la République : le bonheur de la France, sa prospérité tiennent à ce gouvernement..... Avec la paix, un accroissement du territoire, un plus grand nombre d'hommes armés, avec plus de richesses, la Révolution est affermie, la République est assurée pour toujours, la prospérité publique est certaine... Si elle ne peut être consolidée qu'au détriment et à la perte des vaincus, toute autre considération doit être rejetée.

« J'ai prouvé que les limites les plus convenables à fixer pour établir une ligne de démarcation utile à la République étaient le cours du Rhin. J'ai établi cette opinion en démontrant qu'elles allaient servir à affermir la République, assurer la tranquillité et atténuer la puissance de l'Autriche, mettre un frein à ses vues d'ambition ; que l'on trouve dans cet arrangement une indemnité proportionnée à nos sacrifices ; que notre commerce s'étendra, que notre industrie en sera plus grande ; que la balance va tourner à notre avantage, que nous nous approprions des mines, des fabriques dont nous

sommes dépourvus. J'ai dit que ces limites nous mettaient dans le cas de dépouiller les Anglais de plusieurs branches de commerce et de faire tomber leurs manufactures de draps; que le vœu des habitants pour la réunion était prononcé; que la nation française le demandait. Je crois donc avoir établi que, sous tous les rapports, le cours du Rhin doit être pris pour frontière de la France. »

Le vœu des populations tenait fort peu de place dans ce rapport, et la proportion y était justement observée : les populations, en effet, qui avaient horriblement souffert de la guerre, réclamaient la paix à tout prix, étaient prêtes à l'accepter de toutes mains, mais les vœux qui avaient été manifestés sous l'empire de la conquête et sous le coup des proscriptions ne pouvaient passer pour des suffrages librement exprimés. Les considérations économiques et la raison d'État formaient le véritable fond de l'argumentation de Roberjot et Louvois y aurait reconnu ses maximes. Il n'aurait pas désavoué davantage les moyens par lesquels le Comité les mettait en pratique.

Le bruit s'était répandu, et il était fondé, que les Autrichiens, dans le cas où ils pourraient prendre l'offensive, violeraient le territoire suisse. « Il vaut mieux prévenir le danger que de l'attendre, » écrivait Merlin de Thionville, et, en conséquence, il mit l'État de Bâle en demeure de s'opposer au mouvement des Autrichiens et d'en obtenir des explications catégoriques, « sinon nous nous trouverons forcé de garder nous-mêmes les positions et places de Suisse, par lesquelles l'ennemi pourrait pénétrer [1]. » La république de Genève n'était pas dans le cas d'offrir un passage aux coalisés; mais elle était en révolution, et le Comité de salut public, qui n'admettait l'esprit révolutionnaire que dans la mesure où il le pratiquait pour son propre compte, avertit les Genevois d'avoir à se conformer à l'exemple de la République française. Il écrivit le 16 fructidor (2 septembre 1795) à Reybaz, ministre de Genève à Paris [2] :

« Lorsque la République française a déclaré qu'elle ne s'immiscerait jamais dans les affaires intérieures des autres États, elle a manifesté son respect pour l'indépendance des nations et elle a adopté à leur égard un principe qu'elle a maintenu pour elle-même par tous

1. Merlin de Thionville à Barthélemy, 11 fructidor (28 août). Reynaud, p. 228. Cf. Fain, p. 283.
2. Archives nationales.

les moyens que la nature lui a donnés. Mais, en faisant cette déclaration, l'intention de la Convention nationale n'a jamais été de contempler d'un œil tranquille les mouvements séditieux qui pourraient précipiter dans la plus affreuse anarchie un peuple qu'elle a tout lieu de considérer comme le fidèle allié et l'ami le plus constant de la République française. Et lorsque ces mouvements paraissent menacer non seulement le gouvernement qui en est l'objet, mais la tranquillité des pays limitrophes qui se trouvent sous la dépendance du peuple français, l'amitié et sa propre conservation lui imposent le devoir de mettre un terme à ces convulsions dangereuses..... Nous vous invitons en conséquence à faire connaître à vos constituants les dispositions du gouvernement français et à les exhorter en notre nom au rétablissement de la paix et du bon ordre... Le voisinage et les liaisons intimes qui subsistent entre les deux Républiques ne nous permettent pas plus longtemps de regarder comme étrangers à la France les troubles dont il s'agit, et nous sommes fermement résolus de soutenir contre la fureur des factions la majorité vertueuse de ce peuple, si elle continuait à être en proie aux atteintes continuelles de quelques hommes également ennemis de Genève et de la France. »

Reybaz n'eut pas de peine à établir que « ces motifs d'intervention tirés de l'intérêt et du voisinage étaient de la conséquence la plus dangereuse et ne pouvaient être admis par le droit des gens, » que « c'était sur de tels motifs que le despote Vergennes était intervenu dans Genève à main armée. Il venait, disait-il, lui rendre la paix, y soutenir les bons citoyens; et cependant il mit sous le joug la République. Les ennemis de la France agitée par des divisions se sont servis des mêmes maximes pour porter les armes dans son sein[1]... » Le Comité de salut public n'en était plus à s'émouvoir de ces contradictions entre les faits et les principes : elles devenaient l'essence même de sa politique. Dans les plus petites comme dans les plus grandes affaires, il traçait ainsi le plan de la diplomatie du Directoire dans le moment même où il préparait l'avènement de ce régime. En cela, du reste, il ne faisait que se mettre au ton général de l'Europe et se rapprocher de plus en plus des gouvernements d'ancien régime.

La concordance est singulière, en effet, et montre comment, tout en se préparant à se combattre de nouveau, la République et

1. Reybaz au Comité, 19 fructidor (5 septembre 1795). Archives nationales.

les alliés étaient plus près de s'entendre qu'ils ne l'avaient jamais été. Dans le temps où le Comité mettait en quelque sorte la paix de l'Allemagne aux enchères entre l'Autriche et la Prusse et professait à Genève les maximes que l'on vient de lire, les trois cours du Nord ouvraient à Pétersbourg leur conférence pour le troisième partage de la Pologne. Elles commencèrent le 28 août, et l'antagonisme des convoitises y éclata dès l'abord plus violent que jamais entre l'Autriche et la Prusse. Il s'agissait de Cracovie que la Prusse jugeait nécessaire à sa défense et que l'Autriche voulait avoir. Après une discussion très vive le 31 août, le plénipotentiaire autrichien se retira. On dut en référer à Vienne et à Berlin[1].

Ces dissensions paralysaient entièrement la politique de la Prusse en Allemagne, et la nécessité où elle était de se concilier la Russie suspendait ses négociations avec la France. La Diète de Ratisbonne avait décidé le 21 août la nomination d'une députation chargée de négocier la paix[2]. La Hesse-Cassel signa son traité particulier avec la République le 11 fructidor (28 août 1795)[3]. Le duc de Deux-Ponts se recommandait au gouvernement français, le Wurtemberg continuait de négocier directement[4].

Hardenberg en était réduit aux doléances : la médiation lui échappait et le savant échafaudage de la neutralité menaçait ruine. Il se demandait si la Prusse ne s'était pas trompée et si, en dernière analyse, elle n'aurait pas intérêt à entrer dans le système d'alliance et de partage que le Comité de salut public avait chargé Barthélemy de lui insinuer. Il écrivait au roi de Prusse le 27 août 1795[5] :

« Le *statu quo* semble toujours ce qu'il y aurait de plus sûr et de plus désirable pour les intérêts de V. M., et même pour ceux de la France, puisqu'il faut la paix pour atteindre le but fondamental : le repos. Mais si les événements amenaient malgré vous, sire, des chan-

1. Martens, II, 265. Sybel, III, trad. p. 517-518.
2. Koch, IV, p. 307.
3. Barthélemy au Comité, 24 thermidor (11 août 1795), 8 et 11 fructidor (25-28 août 1795). Voir le texte du traité dans de Clercq.
4. Rapports de Barthélemy, fructidor an III. — Note des Deux-Ponts, 29 août 1795. — Note du Wurtemberg, 15 août 1795.
5. Ranke, I, 321-323. — Cf. Les rapports de Hardenberg, 26 août. Bailleu, I, 17-19.

gements, si la France consentait à l'acquisition de la Bavière par la maison d'Autriche, si des sécularisations avaient lieu en Allemagne, il importerait beaucoup sans doute que V. M. conservât la balance en faisant aussi de son côté des acquisitions considérables. »

La Prusse avait, à ses portes, une Bavière à occuper et un dédommagement tout indiqué pour le jour où elle entrerait dans le système de la France. « Je ne serais pas surpris de la voir envahir le Hanovre, » écrivait Gouverneur Morris le 23 août 1795. Mais elle n'y pouvait songer que si l'Autriche envahissait la Bavière, et l'Autriche, en ce moment, ne songeait qu'à combattre, et elle ne pensait à s'indemniser aux dépens de l'empire que si elle n'en pouvait chasser les Français et se dédommager à leurs dépens ou à ceux de Venise. C'est pourquoi, tout en jugeant bon de soutenir les mouvements des royalistes à l'intérieur, d'appuyer le nouveau débarquement et la nouvelle insurrection que préparaient les Anglais[1], tout en s'apprêtant à profiter de la trahison que le prince de Condé négociait avec Pichegru[2], elle ajournait la reconnaissance de Louis XVIII afin de se réserver les moyens de faire des conquêtes en France[3].

Dans cet état de l'Europe, la force seule pouvait trancher les différends. On était de part et d'autre décidé à recourir à la force. L'Autriche avait perdu l'offensive. La France s'en saisit. Le 7 septembre 1795, l'armée française passa le Rhin et la guerre recommença.

Albert SOREL.

1. Voir Vivenot : *Thugut, Clerfayt,* documents d'août 1795. — Stanhop, William Pitt, ch. XXI. Gouverneur Morris, lettre du 23 août 1795.

2. Sur ces négociations voir Fain, cinquième partie, ch. II, et les mémoires de Fauche-Borel. Ces mémoires ne doivent être consultés qu'avec précaution. Voir aussi dans Reynaud les lettres de Merlin de Thionville en août et septembre 1795. Le travail que prépare M. André Lebon, d'après les documents inédits du Record Office, jettera le plus grand jour sur ces négociations.

3. Voir le résumé du rapport de Razoumousky du 10 septembre 1795 dans Martens, II, p. 251.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE DES JÉSUITES.

L'AUTODAFÉ DU P. MALAGRIDA.

APPENDICE : UNE APOLOGIE DU RÉGICIDE ATTRIBUÉE AUX JÉSUITES.

Le dimanche 20 septembre 1761, le roi de Portugal, D. José Ier, s'était rendu à l'église des Jacobins de Lisbonne, où se préparait une grande solennité. Tous les hauts dignitaires de la couronne, tous ses ministres l'accompagnaient; par son ordre avaient été invités les ambassadeurs et plénipotentiaires des cours étrangères, qui tous avaient répondu à son appel : une seule absence était remarquée, c'était celle du nonce du pape, cardinal Acciajuoli, récemment expulsé de la ville et du royaume.

Les cloches sonnaient à toute volée; la foule, difficilement contenue par les troupes, se pressait aux abords de l'église, et, en remontant le grand courant qui s'était formé parmi tous ces gens que la curiosité poussait, à flots pressés, tantôt en avant, tantôt en arrière, on arrivait aux prisons du Saint-Office ou de l'Inquisition.

Ce grand concours de population, cette émotion inaccoutumée, ces cris de haine, ces conversations enfiévrées, cette impatience dans tous les esprits s'expliquent par l'attente d'un *autodafé ;* non pas un *autodafé* ordinaire, où quelques malheureux, après avoir entendu les arrêts qui les condamnent pour hérésie, sorcellerie ou judaïsme, vont être excommuniés, puis bannis, emprisonnés ou brûlés vifs, spectacle cependant très recherché de la foule ; mais un *acte de foi* religieux, qui sera en même temps un *acte de foi* politique ; de cinquante-quatre criminels qui vont paraître, un seul est l'objet de l'attention et de l'exécration publiques : c'est le P. Malagrida, de la Compagnie de Jésus ; le Saint-Office, qui a retiré à la justice séculière l'instruction et la conduite de son procès, l'a déclaré coupable pour sa doctrine hérétique et ses pratiques obscènes ; mais la vérité est que, si les intérêts de la religion ne primaient ceux de la politique, il

aurait été poursuivi par les juges civils aussi rigoureusement que par l'Inquisition ; on le savait, et voilà pourquoi les habitants de Lisbonne distinguaient ce vieillard de ses compagnons, et chargeaient de leur haine et de leur colère en sa personne, non pas un hérétique comme les autres, qu'ils plaignaient peut-être, mais un criminel d'État, un des instigateurs de l'assassinat qui avait failli enlever à ses sujets leur souverain bien-aimé, le roi D. José Ier.

I.

Pour bien comprendre l'effervescence populaire à cette occasion, il convient d'en rechercher la cause, et cette cause nous la trouvons dans la conduite tenue à Lisbonne par les membres de la Compagnie de Jésus, qui, dans cette ville pieuse entre toutes les villes de la Péninsule [1], étaient parvenus, non sans peine, à se rendre profondément odieux.

Le 3 septembre 1758, le roi D. José revenant de la Quinta do Meyo à la Quinta da Cima dans une chaise de poste conduite par un seul postillon, trois groupes de conjurés, tous à cheval, l'attendirent sur la route ; ils étaient armés de carabines chargées à mitraille, et échelonnés sur trois points : si le roi échappait à une première embuscade, il devait tomber dans une seconde, et nécessairement succomber dans une troisième.

Le premier groupe était commandé par le duc d'Aveiro, un des personnages les plus considérables du Portugal ; à l'approche de la voiture, plusieurs coups de feu furent tirés par son ordre ; le roi fut atteint au bras ; mais sa blessure fut si légère que, en voyant sa vie sauve, on ne manqua pas de crier au miracle. Une circonstance fortuite permit à D. José d'échapper à d'autres dangers : au lieu de continuer sa route, où, sur deux points, l'attendaient d'autres conjurés, le roi revint sur ses pas pour trouver plus tôt son chirurgien, dans la maison duquel il se fit conduire.

Dès que la nouvelle du régicide fut connue à Lisbonne, on apprit bien vite que le duc d'Aveiro, le marquis et la marquise de Tavora, avec leurs enfants et leur gendre, étaient à la tête du complot. Mais ils n'avaient qu'à se louer des bontés du roi ; ce n'était donc pas une vengeance qu'ils exerçaient. Quel était leur mobile ?

1. Il existe, dans la langue portugaise, une trace bien curieuse de l'influence religieuse sur la population du Portugal. Seul, pensons-nous, entre les idiomes européens, le portugais n'a pas de mots pour désigner les jours de la semaine. Comme dans le calendrier ecclésiastique, dans le calendrier du bréviaire ou de l'*Ordo*, lundi, mardi, mercredi, sont la 2e, la 3e, la 4e férie.

des comptoirs qui faisaient des Pères de la Compagnie de véritables négociants.

Un second mémoire, contenant de nouvelles plaintes, suivit ce premier exposé : le souverain pontife en fut touché, et le 1er avril 1758 il signa le bref *in specula supremae dignitatis* qui prescrivait la visite de l'ordre par l'Éminentissime et Révérendissime Francesco de Saldanha, cardinal diacre de l'Église romaine ; la réforme de la Compagnie serait la conséquence de cette visite.

Un mois après la publication de ce bref, le pape était mort, et à Benoît XIV succédait Clément XIII.

Le général des Jésuites, qui avait dû fléchir sous Benoît XIV, releva la tête dès l'avènement de Clément XIII, et publia à son tour ce fameux mémoire où il prédisait si hardiment « les grands troubles qui devaient éclater en Portugal. »

Ces grands troubles, nous les avons fait connaître ; ce sont ceux qui devaient suivre l'assassinat du roi.

III.

Le procès des onze conjurés qui avaient attenté à la vie du roi D. José ne fut pas long, dit l'*Histoire de la conspiration*, imprimée peu de temps après à Lisbonne. Soumis à la torture, le duc d'Aveiro déclara et persista jusqu'à la mort à déclarer qu'il avait été engagé à conspirer contre le roi par les trois Pères Jésuites Malagrida, Italien, Alexandre et Matos, Portugais, ces deux derniers jadis confesseurs de la famille royale. Pour le confirmer dans son dessein, les bons Pères l'avaient soumis pieusement à trois retraites successives, pendant lesquelles ils avaient surexcité son fanatisme en lui présentant le meurtre du roi comme une action héroïque qui lui mériterait la vie éternelle. Les autres conjurés firent les mêmes aveux.

Les criminels n'avaient été arrêtés que le 15 décembre ; on les avait laissés, — n'était-ce pas par clémence plutôt que par négligence ? — plus de trois mois en liberté ; confiants dans leur crédit, tous, excepté un domestique, avaient dédaigné de s'enfuir. Mais dès qu'ils furent emprisonnés, leur procès fut vite terminé, tant les preuves accumulées contre eux, tant leurs propres aveux étaient accablants ; le 12 janvier 1759, la sentence du tribunal dit de l'*Inconfidence* fut rendue.

Joseph Mascarenhas fut dénaturalisé, privé du titre de duc d'Aveiro et de ses privilèges de sujet portugais, dégradé de l'ordre de Saint-Jacques, et condamné à être mené la corde au cou, précédé du crieur public, sur la place du Caës de Belem, à une lieue de Lisbonne ; là,

civile et même de toute puissance ecclésiastique séculière : ils ne reconnaissaient qu'un chef, leur général qui était à Rome ; qu'un but, l'augmentation de leurs richesses déjà immenses ; qu'un moyen, l'asservissement des indigènes, esclaves dont tout le travail ne profitait qu'à leurs maîtres.

En 1649 et 1652, les officiers espagnols et l'évêque du Paraguay dénoncèrent les Jésuites au roi d'Espagne ; on leur reprochait d'empêcher toutes communications entre les Indiens et les Espagnols ; de posséder de riches mines d'or et d'autres métaux, et, à l'aide de leurs immenses richesses, de s'être fortifiés dans ces colonies ; d'avoir armé les provinces de Paraguay et de l'Uruguay ; d'y avoir appris aux Indiens le maniement des armes à feu, et d'avoir amené ces peuplades esclaves à ne reconnaître d'autre souveraineté que celle de la Compagnie, au préjudice des droits de la couronne d'Espagne.

Les mémoires adressés au roi furent méprisés comme exagérés ou calomnieux ; les Jésuites, alors confesseurs du roi, de la reine, de la famille royale et de toute la cour, endormirent la vigilance du gouvernement, soit par leurs artificieux désaveux, soit par la vertu plus puissante encore de l'or.

Soixante-dix ans environ plus tard, de nouveaux mémoires adressés à la cour d'Espagne par les officiers de la colonie (1718) n'obtinrent pas plus de créance ; le gouvernement espagnol était fasciné ; ses yeux ne se dessillèrent qu'en 1750, lors de l'échange de ces provinces avec le Portugal. Mais alors le mal était tellement grave que les remèdes les plus énergiques étaient devenus nécessaires. Le roi de Portugal jugea qu'une réforme complète de l'ordre était indispensable dans toute l'étendue de ses États ; en vue de ce but, il réclama du pape alors régnant, Benoît XIV, un bref de réformation. Sa démarche devait échouer. Le roi, dit l'*Histoire de la conspiration des Jésuites*, aurait dû savoir que « les Jésuites sont irréformables ; pour les réformer, il faut les détruire. »

Les griefs établis par le roi dans ce mémoire portaient sur cinq points : les Jésuites avaient usurpé la liberté des Indiens contre les droits de la nature, le droit des gens et le cri de la religion ; ils s'étaient emparés des biens des naturels, devenus leurs esclaves, en se fondant sur ce que l'esclave ne peut acquérir et posséder que pour son maître ; ils s'étaient substitués à perpétuité aux prêtres séculiers dans le gouvernement spirituel des paroisses de l'Inde ; ils avaient enlevé aux couronnes Portugal et d'Espagne le gouvernement temporel du pays, et par force des armes aux légitimes revendications de ces in ils avaient accaparé tout le commerce de ces e et sur mer, et avaient établi

des comptoirs qui faisaient des Pères de la Compagnie de véritables négociants.

Un second mémoire, contenant de nouvelles plaintes, suivit ce premier exposé : le souverain pontife en fut touché, et le 1er avril 1758 il signa le bref *in specula supremae dignitatis* qui prescrivait la visite de l'ordre par l'Éminentissime et Révérendissime Francesco de Saldanha, cardinal diacre de l'Église romaine ; la réforme de la Compagnie serait la conséquence de cette visite.

Un mois après la publication de ce bref, le pape était mort, et à Benoît XIV succédait Clément XIII.

Le général des Jésuites, qui avait dû fléchir sous Benoît XIV, releva la tête dès l'avènement de Clément XIII, et publia à son tour ce fameux mémoire où il prédisait si hardiment « les grands troubles qui devaient éclater en Portugal. »

Ces grands troubles, nous les avons fait connaître ; ce sont ceux qui devaient suivre l'assassinat du roi.

III.

Le procès des onze conjurés qui avaient attenté à la vie du roi D. José ne fut pas long, dit l'*Histoire de la conspiration*, imprimée peu de temps après à Lisbonne. Soumis à la torture, le duc d'Aveiro déclara et persista jusqu'à la mort à déclarer qu'il avait été engagé à conspirer contre le roi par les trois Pères Jésuites Malagrida, Italien, Alexandre et Matos, Portugais, ces deux derniers jadis confesseurs de la famille royale. Pour le confirmer dans son dessein, les bons Pères l'avaient soumis pieusement à trois retraites successives, pendant lesquelles ils avaient surexcité son fanatisme en lui présentant le meurtre du roi comme une action héroïque qui lui mériterait la vie éternelle. Les autres conjurés firent les mêmes aveux.

Les criminels n'avaient été arrêtés que le 15 décembre ; on les avait laissés, — n'était-ce pas par clémence plutôt que par négligence ? — plus de trois mois en liberté ; confiants dans leur crédit, tous, excepté un domestique, avaient dédaigné de s'enfuir. Mais dès qu'ils furent emprisonnés, leur procès fut vite terminé, tant les preuves accumulées contre eux, tant leurs propres aveux étaient accablants ; le 12 janvier 1759, la sentence du tribunal dit de l'*Inconfidence* fut rendue.

Joseph Mascarenhas fut dénaturalisé, privé du titre de duc d'Aveiro et de ses privilèges de sujet portugais, dégradé de l'ordre de Saint-Jacques, et condamné à être mené la corde au cou, précédé du crieur public, sur la place du Caës de Belem, à une lieue de Lisbonne ; là,

sur un échafaud, il fut rompu, les bras et les jambes brisés, mis sur la roue et brûlé vif, avec l'échafaud sur lequel il avait été exécuté; ses cendres furent ensuite jetées à la mer.

Le marquis de Tavora subit la même peine ; il fut interdit à tout Portugais de porter son nom, déclaré infâme. Sa femme, la marquise Léonora, conduite au supplice la corde au cou, fut simplement décapitée ; après sa mort, le corps fut brûlé et les cendres jetées aussi à la mer.

Le même supplice atteignit Louis Bernard de Tavora et cinq autres criminels, jugés moins coupables que les trois chefs principaux du complot.

Restaient les deux instruments de ces hauts et puissants seigneurs qui, à leur instigation, avaient tiré sur D. José : Antonio Alvares Ferreira et José Polycarpo de Azevedo ; ce dernier s'était évadé ; son complice fut attaché à un poteau et brûlé vif.

Tous subirent leur supplice avec une constance digne d'une meilleure cause ; on remarqua surtout le courage de la marquise de Tavora : elle monta sur l'échafaud d'un pas ferme, avec un visage tranquille et serein, sans plainte, ni murmure, ni aucune faiblesse : « Il fallait, dit l'historien portugais, que cette dame eût été étrangement séduite pour ne pas se troubler ! »

Un dernier détail, donné par les relations du temps, peint bien l'époque : les maisons habitées par le duc d'Aveiro et le marquis de Tavora furent démolies et l'emplacement en fut semé de sel. On le montre encore aujourd'hui aux étrangers.

IV.

Les agents du crime avaient été frappés ; mais ceux qui avaient été la tête de la conspiration n'étaient pas encore atteints. L'ordre des Jésuites, dont trois membres étaient en prison attendant leur jugement, essaya de donner le change à l'opinion publique : les bons Pères étaient innocents ; le roi avait failli être victime d'une simple intrigue de palais ; une seule personne avait réellement intérêt à la mort du roi, c'était la reine, que son mari délaissait, et c'était elle, elle seule, dont la vengeance avait armé de fidèles et malheureux serviteurs.

Ces calomnies eurent le succès qu'elles devaient obtenir ; elles excitèrent au plus haut point le ressentiment du roi, de la cour et de la nation contre ceux qui les répandaient et qui avaient si visiblement intérêt à les propager.

En dépit de mille intrigues, d'ordres donnés et retirés, de retards

habilement calculés, en dépit même de l'appui qu'elle trouvait en cour de Rome, la Compagnie de Jésus se vit frappée dans ce qu'elle avait de plus cher, dans ses intérêts pécuniaires.

Par ses lettres du 16 janvier 1759, le roi ordonne le séquestre de tous les biens meubles et immeubles, rentes et pensions des Jésuites établis dans l'étendue de sa domination ; en outre, la réclusion de ces mêmes religieux, qui seront gardés à vue par des soldats, afin de leur ôter toute communication avec ses sujets ; le commissaire préposé au séquestre des biens leur fera donner pour leur nourriture un teston chaque jour, soit dix sous de France. Louis XIV avait été plus généreux ; lorsqu'il avait fait prendre l'archevêque d'Avignon et l'avait fait conduire à cheval jusqu'à Rochefort où le prélat fut embarqué, il lui avait alloué un écu par jour.

Les biens étant confisqués, le roi désirait en disposer d'accord avec le Saint-Siège ; mais une rupture définitive éclata, tous les sujets du pape furent chassés du Portugal, et tous les Portugais des États du pape ; suivant l'exemple énergique donné autrefois par saint Louis, D. José Ier défendit de laisser sortir du royaume tous deniers destinés au souverain pontife.

A la suite d'une telle crise, il dut seul terminer toute cette affaire. Un édit du 2 octobre 1759 expulsa d'abord les Jésuites de tous les États de la couronne de Portugal ; trois vaisseaux les transportèrent à Rome, au nombre de six cents environ, après dix mois de détention à Lisbonne. Le 14 juin 1760, le cardinal Acciajuoli, nonce du pape, fut conduit lui aussi à la frontière. Enfin, par édit du 25 février 1761, tous les biens des Jésuites en Portugal furent déclarés vacants, et incorporés au domaine public.

V.

Pendant ce temps, la justice du pays ne restait pas oisive, tout en affectant une indifférence qui semblait annoncer qu'on voulait s'en tenir au supplice des conjurés pris en flagrant délit. L'inaction du gouvernement commençait à exciter l'indignation publique ; mais cette inaction n'était qu'apparente, et l'instruction de l'affaire, pour se poursuivre dans le plus grand secret, n'en arrivait pas moins sûrement à son but. C'était chose grave que de châtier des ecclésiastiques ; le roi, pour ménager les susceptibilités de la curie romaine, malgré tous ses justes griefs contre elle, négocia avec le pape afin d'obtenir un bref général et non limité, applicable à tous les ecclésiastiques qui, dans la suite, se rendraient coupables de crimes méritant la peine capitale. Les négociations traînèrent en longueur ; enfin, pressé

de se prononcer, le pape refusa absolument de signer le bref demandé. Le roi dès lors n'hésita plus et chargea le tribunal supérieur de sa justice, dit tribunal de l'*Inconfidence,* du procès des trois Jésuites régicides.

Il n'est pas douteux que la justice séculière ne s'était chargée qu'avec une extrême répugnance de poursuivre des membres d'un ordre religieux et surtout un étranger. Néanmoins, sur l'aveu précis du P. Malagrida, qui reconnut avoir été envoyé de Rome tout exprès pour préparer l'attentat dirigé contre le roi de Portugal, lui et ses deux complices furent condamnés aux peines portées contre les criminels de lèse-majesté.

Mais, au cours du procès, les juges avaient relevé, dans les réponses du P. Malagrida et dans divers actes de sa vie signalés à l'instruction, des hérésies, des impostures, des prophéties, de prétendus miracles qui le désignaient à la justice du Saint-Office bien plus encore qu'au bras séculier : ces griefs furent dénoncés à l'Inquisition, qui revendiqua aussitôt la cause de l'accusé, et fit annuler le jugement précédemment rendu contre lui. Jean Matos et Jean Alexandre, qui étaient Portugais, furent seuls exécutés, conformément à l'arrêt du tribunal de l'*Inconfidence ;* le P. Malagrida dut subir toutes les péripéties d'un nouveau procès : le crime de lèse-majesté humaine disparaissait devant le crime de lèse-majesté divine.

VI.

Ce procès fournit, sur l'état religieux des esprits à cette époque, des données d'un haut intérêt. L'énoncé des griefs imputés à l'accusé et qui l'avaient amené devant l'Inquisition avait, aux yeux des juges et de la population, une énormité dans laquelle s'absorbait en quelque sorte et s'effaçait l'atrocité même du parricide commis contre le roi, comme D. José lui-même n'existait plus en présence du roi des cieux.

La sentence rendue par le Saint-Office reproche d'abord à l'accusé d'avoir osé, dans une pensée d'ambition et d'orgueil, feindre des miracles, des révélations, des visions, des entretiens avec Dieu ou la sainte Vierge ; — de s'être fait passer, à force d'hypocrisie et par les manœuvres les plus raffinées, pour un prophète envoyé de Dieu ; — d'avoir extorqué du peuple des sommes immenses en échange du poison qu'il versait dans les esprits, en prophétisant des événements dont lui-même avait préparé la trame, et qui ne se sont que trop affreusement accomplis.

Deux ouvrages composés par Malagrida furent examinés, l'un écrit

en latin : *Traité de la vie et de l'empire de l'Anté-Christ ;* l'autre en portugais : *Vie héroïque de la glorieuse sainte Anne, mère de la très sainte vierge Marie, dictée par la sainte elle-même avec l'assistance, l'approbation de cette souveraine et de son très saint fils.* On y découvrit les propositions les plus mal sonnantes : par exemple, que sainte Anne avait été sanctifiée dans le sein de sa mère ; — que sainte Anne, dans le sein de sa mère, entendait, connaissait, aimait et servait Dieu ; — que, là encore, elle pleurait et faisait pleurer de compassion les chérubins et les séraphins ; — qu'elle y avait fait, avant sa naissance, vœu de pauvreté au Père éternel, vœu d'obéissance au Fils éternel, et vœu de chasteté à l'Esprit-Saint ; — que, dans la vie de ce monde, elle avait embrassé l'état de mariage pour être plus chaste, plus pure, plus vierge, plus innocente ;... — que, tout en ayant bien vécu, et même sans péché mortel, Adam avait pourtant toujours été un pauvre serviteur, très faible et très ignorant ;... — que sainte Anne avait fondé à Jérusalem une maison de recueillement pour cinquante-trois filles, et que cette maison avait été achevée par des anges déguisés en charpentiers...

Dans toutes ces billevesées, nos juges modernes n'auraient vu que l'œuvre d'un pauvre fou ; il semble que l'Inquisition était portée à n'en pas juger autrement l'auteur, tant on fit d'instances auprès de lui pour le porter à s'expliquer et à se rétracter, tant on mit de patience, de complaisance même à lui suggérer presque des excuses. On n'avait pas affaire à un fou, mais à un fanatique que son isolement même avait surexcité, et qui soutint toutes ses propositions d'autant plus hardiment, que son esprit illuminé croyait, peut-être de la meilleure foi du monde, les tenir de Dieu lui-même ou de la sainte Vierge.

Sa croyance n'était pas partagée par le juge qui instruisait son procès. Le Père s'en aperçut, et, pour prouver ses rapports avec la divinité autrement que par le récit de ses visions et de ses révélations, il rappela les miracles qu'il avait opérés : n'avait-il pas prédit la mort de la reine douairière, veuve de Jean V, qui mourut au moment même où les médecins répondaient de sa vie? n'avait-il pas remédié à la stérilité de plusieurs femmes dont les maris regrettaient de n'avoir pas d'héritiers ? Un ministre même, en lui faisant une offrande de six cent mille reis (3,000 livres), n'avait-il pas obtenu de lui un fils, bien qu'il fût tellement avancé en âge que les indévots ne le croyaient pas père de son enfant ?

De telles preuves de la sainteté du P. Malagrida étaient impuissantes pour convaincre le Saint-Office. On l'avertit charitablement de reconnaître et d'avouer ses fautes. Pour toute réponse, il déclara

qu'il était absous d'avance par Jésus-Christ, et, s'animant, il parla de nouvelles révélations qui lui avaient fait connaître l'état de l'âme du roi, et les peines réservées à tous les ennemis de l'ordre ayant concouru à son expulsion. Il protesta, d'ailleurs, contre toute complicité avec la marquise de Tavora.

Tous les efforts des juges pour l'amener à abandonner son système de défense, qui consistait à maintenir comme vraies ses prétendues communications avec Dieu, ne purent fléchir son orgueilleuse obstination. On aborda alors un autre grief; on lui reprocha des actes tellement obscènes, commis dans sa prison, que son compagnon avait demandé, pour ne pas compromettre le salut de son âme, à être séparé de lui. Il reconnut la vérité de l'accusation ; dans le commencement, il avait été très affligé de se voir entraîné à commettre les actes en question ; mais une voix d'en haut lui avait dit qu'il ne péchait point en les accomplissant, parce qu'ils provenaient d'une agitation des sens qu'il ne pouvait dominer, et qu'il s'y trouvait même autant de mérite que dans la prière.

Certaines lueurs de bon sens, ou du moins que nous jugeons telles, se faisaient jour parfois dans ses défenses ; ainsi il n'admettait pas que les peuplades sauvages et anthropophages de l'Amérique fussent condamnées au feu éternel de l'enfer, puisqu'elles ignoraient la vraie religion. — Et pourquoi, disait-il, ne croyez-vous pas que la Vierge Marie m'a fait des révélations et m'a donné l'absolution ? N'ai-je pas mérité ces faveurs par ma qualité de Jésuite et de missionnaire apostolique, par mes nombreux voyages en mer, par les dangers que j'ai bravés pour la seule gloire de Jésus-Christ, en pénétrant chez des nations sauvages où j'ai plusieurs fois couru le risque d'être tué et mangé ? quelles raisons plus fortes trouverez-vous pour ajouter foi aux autres serviteurs de Dieu ? ont-ils fait plus que moi ? ont-ils plus travaillé pour la gloire de Dieu ? sont-ils plus savants ? pourquoi donc n'aurais-je pas été l'objet de faveurs au moins égales à celles qu'ils ont reçues ?

Assurément cette défense avait une certaine force, et l'on ne voit pas bien ce que pouvaient y opposer des gens qui croyaient aux miracles, révélations et prophéties de sainte Marie d'Agréda. Mais
mœurs relâchées, ses habitudes honteuses contredisaient les
ɟu'il s'attribuait ; on ne vit dans sa fermeté qu'un orgueil
, da paroles et ses écrits que de damnables erreurs,
que des impostures. Le Saint-Office le déclara donc
ıcu d'hérésie ; il ordonna qu'il serait dégradé des
ré ıite, avec un bâillon, le bonnet et l'écriteau
ɔe ɔulière, chargée d'appliquer la loi.

VII.

Tel est, en résumé, l'arrêt rendu par le tribunal de l'Inquisition contre le trop célèbre P. Gabriel Malagrida. Lorsque, dans l'*autodafé* du 20 septembre 1761, le coupable en entendit la lecture, il demanda et obtint plusieurs fois la parole ; mais rien de ce qu'il dit ne put faire modifier le jugement.

Trois fois on lui fit faire le tour du cloître des Jacobins, revêtu de ses habits ordinaires, pour que le peuple pût le voir et reconnaître en lui ce missionnaire dont les impostures l'avaient séduit.

Après cette pompeuse promenade, dit une relation du temps, il fut introduit dans l'église et placé dans une espèce de chaire, vis-à-vis du notaire ou greffier chargé de lui donner lecture de la sentence portée contre lui par le Saint-Office.

La lecture faite, il fut revêtu d'habits sacerdotaux, dégradé de la prêtrise par l'archevêque de Lacédémone, dépouillé des habits qu'on venait de lui donner et chassé de l'autel. On lui mit un bâillon à la bouche et on le couvrit du costume des hérétiques condamnés. Ce costume différait de celui des accusés qui assistaient à l'*autodafé* sans avoir encore été convaincus de leurs crimes. Ces derniers marchaient la tête nue, tenant d'une main un chapelet, de l'autre une torche de cire jaune allumée ; leur corps était recouvert d'une sorte de chasuble en toile jaune, coupée, devant et derrière, par une longue croix de saint André peinte en rouge. Cette chasuble ou *san benito* prenait le nom de *samarra* lorsqu'elle était portée par un hérétique convaincu ou relaps ; alors le fond en était gris ; à la place de la croix de saint André on y peignait le portrait du patient, posé sur des tisons embrasés, avec des flammes montantes et des démons au milieu. Au bas était, en deux lignes, le résumé de la condamnation : « por hereje negativo, morre o queimado » « pour hérésie niée, il meurt brûlé. » Si le condamné avait reconnu son crime, il échappait au feu, et alors, sur la *samarra*, étaient simplement peintes des flammes renversées, c'est-à-dire la pointe en bas, au lieu des flammes montantes.

C'est la *samarra*, avec flammes montantes et diables peints, qui fut donnée au P. Malagrida. Son portrait était entouré de l'image de la Vierge, du crucifix et des autres attributs de ses missions. Sa tête était recouverte d'un haut bonnet de papier, en forme de pain de sucre, orné aussi de flammes et de diables peints. Nu-pieds, une torche à la main, il fut finalement conduit par un bourreau au milieu de la place publique, sur un échafaud, où, dit une des nombreuses

relations du temps, « il fut ensuite étranglé, par une faveur surprenante » avant d'être jeté au feu.

Cette exécution dura une partie de la journée du dimanche et ne se termina que le lundi, 21 septembre, entre trois et quatre heures du matin. Les cendres du Père furent recueillies avec soin, chargées sur une mule, portées et jetées dans la mer : « en sorte qu'il ne reste plus de cet homme que la mémoire *d'un superbe, d'un ambitieux, d'un séditieux, d'un impudique, d'un impie, d'un blasphémateur, d'un hypocrite, d'un imposteur :* telles sont les qualifications exprimées dans la sentence même du tribunal respectable du Saint-Office, universellement réputé pour très équitable et très miséricordieux. »

Est-il besoin de dire que les Jésuites protestèrent hautement, à distance, contre le jugement et la condamnation du P. Malagrida? Pendant que le gouvernement portugais répandait en nombre considérable des exemplaires du procès, en français, en portugais, en italien et en espagnol, ses adversaires publiaient en plusieurs lieux, et notamment à Liège, une *Idée véridique du R. P. Malagrida.* On y soutenait qu'il n'y avait jamais eu de conspiration contre le roi Dom José ; que, si l'on avait condamné le marquis de Tavora et ses prétendus complices, c'était dans le seul but de confisquer leurs biens pour enrichir une jeune marquise de Tavora, favorite du monarque ; que le P. Malagrida était plus innocent encore, s'il est possible, et que la sentence n'avait relevé contre lui aucun crime antérieur à son entrée en prison et aux écrits qu'il y avait composés ; on ajoutait que l'exécution n'avait provoqué qu'un profond sentiment de réprobation, et que le gouvernement avait fait arrêter un grand nombre de personnes coupables d'avoir pleuré à la vue du supplice ; on rappelait enfin deux miracles fameux du saint martyr : il avait sauvé un navire qui se perdait ; un Indien sauvage qui, lui voyant la barbe noire, lui avait déclaré qu'il se convertirait s'il lui voyait la barbe blanche, n'eut qu'une nuit à attendre : dès le lendemain matin, la barbe était blanche et le sauvage se faisait chrétien. Comment douter de la vertu, de la puissance auprès de Dieu d'un si saint homme, quand on voit de pareils prodiges ? Qui donc, excepté lui, aurait pu se blanchir la barbe en vingt-quatre heures ?

Cette audacieuse apologie, si outrageante pour le Portugal, ayant été distribuée en Normandie, le Parlement de Rouen s'en émut. « Un de Messieurs », à l'audience du 1er mars 1762, fit un rapport où il demandait que cette brochure séditieuse fût renvoyée au procureur du roi.

Le mercredi 10 mars, toutes les chambres assemblées, Me Charles,

substitut pour le procureur général du roi, est entré et a dit : « Messieurs, le fanatisme a, dans tous les temps, élevé des autels à l'imposture et à l'iniquité. Nous en voyons un nouvel exemple dans le libelle intitulé : *Idée véridique du R. P. Malagrida.* Répandu dans le public avec une artificieuse précaution, cet ouvrage de ténèbres attaque tous les rois dans la personne du roi de Portugal... » Après avoir prouvé cette vérité et répondu à l'éloge mensonger du P. Malagrida par un éloge sincère du roi de Portugal, Me Charles « requiert être ordonné que ledit libelle sera lacéré et brûlé au pied du grand escalier du palais par l'exécuteur de la haute-justice, comme *attentatoire au respect dû à la majesté des rois, injurieux à la dignité de leurs ministres, fanatique et séditieux ;* qu'il soit fait défense à toutes personnes de distribuer, garder ni retenir aucun exemplaire dudit libelle ; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au greffe de la cour pour être pareillement lacérés et brûlés. »

La cour rendit un arrêt conforme, qui ne fut pas, toutefois, assez scrupuleusement exécuté pour qu'un recueil de toutes les pièces de ce curieux procès ne soit pas tombé entre nos mains, y compris l'*Idée véridique.*

Il est probable que d'autres parlements rendirent de semblables arrêts, car il paraît impossible que la distribution du libelle ait été restreinte à la seule Normandie ; mais nous n'avons pas retrouvé ces documents. En revanche, nous avons sous les yeux deux pièces dont nous voulons parler ici : l'une est une mince plaquette de seize pages qui contient, sur l'air du *Dies irae*, deux proses, l'une sur l'expulsion des Jésuites, l'autre « en l'honneur du B. Malagrida » ; en voici le début :

Dies irae, dies illa !
Quel beau jour, bon Dieu, que ce jour-là,
Pour les enfants de Loyola !

C'en est donc fait ? Oui, tout est dit.
L'arrêt aux cieux était écrit :
Malagrida vient d'être frit.

Quand son corps au vent s'envola,
Son âme en bas droit dévala :
C'est être bien mort que cela !

Et ainsi de suite pendant trente couplets, destinés surtout à nous montrer que tout finit par des complaintes, quand ce n'est pas par des chansons.

La seconde pièce, sur laquelle nous voulons appeler l'attention, mérite un examen plus sérieux. Est-ce une apologie ? est-ce un pam-

phlet ? L'auteur est-il, comme il le dit, un Jésuite, fanatique de son ordre, ou un adversaire d'autant plus dangereux qu'il est déguisé ?

Voici le titre exact de ce morceau : *Loiolidum circa facinus in Regis Lusitaniae vitam pie conceptum, heroice attentatum, sed infeliciter irritum et injustissime mulctatum, vindiciae.* C'est un poème de trois cent vingt vers hexamètres et pentamètres, écrits avec une grande facilité de style et une remarquable verve ; copié dans les archives du collège des Jésuites de Saint-Omer par M. Lauwereyns de Roosendaele, archiviste de la ville, ce document, que l'on trouvera dans son intégrité à la suite de notre récit, avec les notes originales qui l'accompagnent, est peu connu du public ; une analyse en a été imprimée à Saint-Omer en 1881 et forme un petit volume de 28 pages intitulé : VINDICIAE LOIOLIDUM. *Les vengeances des Jésuites, d'après de nouveaux documents*[1]. Cette analyse où abondent les contre-sens est faite malheureusement avec aussi peu d'impartialité que d'exactitude.

L'auteur se propose de chanter les louanges des Jésuites : qui les chanterait, sinon un confrère ? Les Jésuites, en effet, sont en exécration à tout l'univers : ils sont odieux même aux autres ordres religieux. Suit une énumération de ces ordres, et, au mal que l'auteur en dit, on peut être convaincu qu'il n'appartient à aucun d'eux, mais réellement à un ordre rival, au seul dont il vante la haute intelligence, le talent d'écrire, la sagesse, l'inspiration divine, à l'ordre des Jésuites.

Après ce long préambule nous arrivons, sans autre transition, sans préparation, à l'objet capital du poème, l'apologie du meurtre de José Ier. Pour justifier ses confrères, l'auteur invoque d'abord l'autorité irrécusable de Busembaum et de Zaccharia qui affirment qu'il est permis de tuer les tyrans (*fas est mactare tirannos*), puis le silence approbatif de Rome en présence des aboiements des parlements de France et des décisions vomies par la Sorbonne. D'ailleurs si Aod, meurtrier d'Eglon, roi des Moabites, si Ravaillac, meurtrier du roi Henri IV, ont mérité des louanges éternelles, combien de Jésuites ont mérité la même glorieuse couronne ! L'exemple de Joseph Ier de Portugal est là pour en témoigner. Sa tyrannie est prouvée : « L'empire acquis au prix de nos sueurs, il a voulu nous le dérober : donc c'était un tyran. Nos Pères, d'une piété angélique et tous innocents,

1. ry-Lemaire. Le mot latin *Vindiciae* signifie
Ar Duchet a le premier signalé ce manuscrit
·Omer. Depuis M. Giry l'a cité dans un
et M. Paul Parfait en a fait le sujet d'une

il les chassa de sa cour : donc c'était un tyran ; le commerce, qui nous avait apporté tant de ressources, il nous l'interdit : donc c'était un tyran... donc Joseph, tyran, devait être mis à mort... La majesté des Jésuites, offensée par un ennemi, ne peut être vengée que par la mort de cet ennemi (v. 201-230). »

A l'exception de ce poème audacieux, qui semble un défi à la morale et au bon sens, toutes les pièces dont on vient de lire ici la longue analyse sont des années 1758-1761 et 1762, et sont contemporaines des faits dont il y est parlé ; elles étaient écrites au jour le jour, tantôt spontanément par des ennemis de l'ordre, tantôt à la demande et sous l'inspiration directe du gouvernement portugais, qui employait beaucoup pour cet objet, au dire de l'*Idée véridique*, l'ex-capucin français P. Norbert, devenu, en Portugal, l'abbé Platel. C'est à cette classe d'écrits agréables au ministère qui dirigeait alors les affaires du Portugal qu'appartient une tragédie en trois actes intitulée : *Malagrida*, et imprimée à Lisbonne en 1763. Elle est dédiée « à Son Excellence Monseigneur de Carvalho, duc d'Oeiras, [marquis de Pombal], ministre du roi de Portugal. » L'épître de l'auteur débute ainsi : « Monseigneur, je fais paraître sous vos auspices une tragédie dont vous êtes le héros... Quel préjugé, Monseigneur, en faveur de ma pièce que votre nom, qui la décore à chaque page ! »

Suit un discours préliminaire où l'auteur anonyme se justifie de ne s'être peut-être pas assez exactement conformé à l'histoire en faisant le P. Malagrida amoureux de sa pénitente, la marquise de Tavora, qui, elle-même, amoureuse du duc d'Aveiro, compromet son mari et cause sa mort pour placer son amant sur le trône et épouser un roi : « Quel moyen de supposer qu'une femme eût pu se porter à tant d'horreurs, si l'amour ne l'eût déterminée ? Qu'eût-elle gagné à placer Aveiro sur un trône qu'il n'eût point partagé avec elle ? »

Peut-être, dans ces lignes justificatives, trouvera-t-on quelque fonds de vérité : plus d'une fois la poésie a éclairé l'histoire. Toutefois nous aurions cru amoindrir la portée du tragique événement que nous venons de raconter si nous en avions cherché les causes ailleurs que dans les documents officiels de l'époque. Certes, la Compagnie de Jésus n'est pas responsable des fautes ou des crimes de ses membres ; on doit pourtant reconnaître qu'en ne les condamnant pas elle-même et en cherchant à les disculper, elle a été malhabile, parce que l'opinion publique, si vivement surexcitée à cette époque comme aujourd'hui, lui attribuait volontiers une part de complicité dans les actes qu'elle ne répudiait pas et qui, en cas de succès, devaient profiter à ses intérêts et à sa puissance. Si cependant elle a loyalement

cru à l'innocence du P. Malagrida, pouvait-elle sacrifier sa mémoire à une erreur judiciaire ? Non, sans doute, et alors ce serait son courage qu'il faudrait admirer, et non sa partialité ambitieuse qu'il faudrait reprendre ; mais les imprudentes prophéties du P. Malagrida, sa conduite honteuse dans sa prison, les aveux de Tavora et de ses complices permettent-ils de lui accorder assez d'estime pour que l'on attache quelque crédit à ses dénégations intéressées ? Nous ne le pensons pas ; et si quelque circonstance atténuante peut être invoquée en sa faveur, c'est qu'il était illuminé, visionnaire, et peut-être en démence, monomane par fanatisme : nous ne saurions, même avec beaucoup d'indulgence, lui trouver une autre excuse.

Ch.-L. Livet.

APPENDICE.

Nous ne pouvons mieux compléter l'étude que l'on vient de lire qu'en publiant le document fort curieux dont parle plus haut M. Livet et dont nous devons la communication à M. Lauwereyns de Roosendaele, archiviste de Saint-Omer. C'est une poésie latine, dans laquelle l'auteur, qui se donne comme appartenant à la compagnie de Jésus, avoue ou, pour mieux dire, célèbre la part prise par les Jésuites à la tentative d'assassinat dont Joseph Ier, roi de Portugal, fut l'objet en 1758, menace le roi de nouveaux attentats, auxquels son ministre, le marquis de Pombal, n'échappera pas plus que lui, justifie d'une façon générale le régicide quand la victime est un tyran, c'est-à-dire un ennemi des Jésuites, et tire gloire pour son ordre d'assassinats commis non seulement sur des rois, tels que Henri IV, mais contre plusieurs ennemis de l'ordre qui n'étaient pas sur le trône. Le premier sentiment, le sentiment instinctif qu'inspire une pareille pièce, est la méfiance; mais on ne peut y céder entièrement quand on sait que cette pièce provient des archives du collège des Jésuites de Saint-Omer, d'où le savant conservateur des archives de cette ville l'a tirée. Cette origine ne permet guère de supposer que ces vers ont été composés par un adversaire des Jésuites pour donner raison, par l'aveu impudent de l'un d'eux, à ces imputations de régicides dont la compagnie a toujours eu tant de peine à se défendre. Il est bien difficile d'admettre qu'un faussaire ait pu glisser une pareille pièce dans les papiers des Jésuites, difficile d'imaginer l'effet qu'il pouvait s'en promettre, plus difficile encore d'expliquer comment elle aurait échappé

à l'attention des Jésuites, comment ils n'auraient pas fait disparaître ce libelle diffamatoire. Faut-il donc prendre ce document au sérieux, l'accepter pour tel qu'il se donne, c'est-à-dire comme l'aveu, la glorification cynique de crimes dans quelques-uns desquels les Jésuites n'ont jamais été sérieusement impliqués? Nous comprenons tous les fanatismes; nous comprenons la justification théorique de l'assassinat politique, aussi bien que le sophisme par lequel le régicide s'érige en instrument de Dieu ou en vengeur de l'intérêt public, mais ce que nous avons peine à comprendre, c'est un jésuite bel esprit qui, mêlant les pointes à l'impudence, conteste l'authenticité des écrits des pères, outrage grossièrement tous les ordres religieux et fait honneur à sa compagnie de crimes dont elle n'est nullement convaincue. Cependant l'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable est celle qui verrait dans cette pièce le jeu d'esprit d'un Jésuite qui, se plaçant au point de vue que leurs ennemis leur attribuaient, s'est amusé à faire une apologie à demi burlesque, à demi sérieuse, de la politique de son ordre. Quand on connaît la frivolité cynique de certains membres du clergé du dix-huitième siècle, cette hypothèse n'a rien d'inadmissible. Quoi qu'il en soit, le document découvert par M. Lauwereyns de Roosendaele est trop intéressant pour que nous ayons hésité à l'accueillir. Même s'il faut y voir un pamphlet contre les Jésuites, ce pamphlet mérite d'être connu. On voit par le rapprochement des vers 286-87 et 309 qu'il a été composé après le supplice des auteurs de l'attentat contre Joseph Ier et avant l'expulsion des Jésuites du Portugal, c'est-à-dire entre le 13 janvier et le 2 octobre 1759. Bien qu'il ait été composé peu de temps après l'attentat, il contient une légère erreur sur la date de cet événement[1], qui eut lieu dans la nuit du 3 au 4 septembre 1758 et non dans celle du 2 au 3[2].

La Direction.

1. Il faut remarquer que l'auteur se trompe également sur la date de l'assassinat de Henri IV.

2. Nous avons établi le texte d'après deux manuscrits, dont l'un est aux Archives municipales, fonds du Collège des Jésuites (ms. A), et l'autre à la Bibliothèque de Saint-Omer (ms. B). M. L. de Roosendaele a bien voulu les collationner tous deux à notre intention. Les mss. A et B sont tous deux des copies indépendantes de l'original; car il y a dans A des fautes et des vers passés que nous pouvons rectifier par B, et dans B les notes de la fin sont incomplètes. Ce qui fait l'intérêt de B, indépendamment des corrections qu'il fournit à A, c'est qu'il se trouve dans un recueil de pièces provenant probablement de l'évêché et réunies aujourd'hui dans le vol. 885 des mss. de la Bibl. de Saint-Omer. Afin de distinguer nos notes de celles de l'auteur, nous avons employé des lettres italiques pour les premières et des chiffres pour les secondes.

LOYOLIDUM (*a*)

Circa facinus in regis Lusitaniae vitam pie conceptum, heroice attentatum, sed infeliciter irritum et injustissime mulctatum

Vindiciae.

Aliquot notis, ex nostrâ primi saeculi imagine plerumque desumptis, Illustratae.

Vindica fratres tuos. I. Machab. 2°.

1 Impia Loyolidas dum Gallia tota lacessit,
Hos ego, Loyolides sim licet ipse, cano.
Triste quidem cogi proprios celebrare sodales :
Ast hos (*b*) ni celebrem quis celebrare velit ?
5 Quæ prius in nostras resonabat Gallia laudes,
Nil hodie nobis quam probra mille vomit;
Nostra quot et nobis dederat fortuna clientes
Nunc sine spe nostros deseruere lares.
Gallia sic utinam satyris nos sola feriret (*c*),
10 Et levior nobis surgeret inde dolor.
Quos etenim carpit, carpendo Gallus honorat,
Et quæ probra vomit, balsama laudis habent :
Scilicet hæreseos nunc turpi labe peresus
Jansenianorum non nisi facta canit.
15 Laudibus Arnaldos, Pascales, Sanque Cyranos,
Si quid et his pejus fœtet, ad astra refert.
Nil ad nos igitur si Gallia sola latraret :
Proh dolor ! at Galli serpit ubique furor.
Excipias paucos Romæ quos ære paramus,
20 Rodere nos alii fasque piumque putant.
Nos odio Germanus habet, consputat Iberus,
Romulidis odio, Sicelidisque sumus.
Quique luem Veneris primus diffudit in orbe

a. A a partout *Loiolides* par un *i*.

1. *La France impie.* Il y a longtemps que la France mérite ce nom, et même avec justice, car, exceptez les religieux de notre société, il ne paroit chez les François depuis plusieurs siècles, aucune vertu et aucune marque de piété ni de religion. C'est le témoi qu'en donne Théodore de Beze, qui avoit coutume de dire. qu'il est é l'*Image de notre premier siècle,* page r rance que chez les Jésuites. [Dans le oème, mais en latin.]

o

Nos odio pariter Parthenopæus habet (*a*).
25 Sic Veneti, Ligures, Belgæ, ursinique Poloni
In nostros odio non leviore fremunt.
Nos miser et tersor gaudet mordere camini (*b*)
Et veluti pestes horror ubique sumus.
Hic Lusitanos sileo, portenta furoris,
30 Nos quibus excruciant, nota sat orbis habet.
Sese Judaico cuncti (*c*) de sanguine natos,
Sic socios Jesu discruciando, probant.
Religione sacros si nunc spectemus alumnos,
In nostros major non valet esse furor.
35 [1] Pontifices sileo. Sed Lambertinus acerba
Quot nobis dederit vulnera, quisque tenet.
Purpura (*d*) quos pariter, quos infula (*e*) vestit, omitto :
Quam nobis noceant, orbis uterque videt.
Hi (*f*) quibus et canones (*g*) nomen sine moribus indunt
40 Quod vomitent nobis pectore virus habent.
Nos velut infectæ parochi (*h*) moralis alumnos
Dilaniant, sceleris causidicosque vocant;

a. Les Napolitains. Les mss. A et B ont en marge une partie des gloses explicatives que nous donnons ici en note.

b. Les Savoyards.

c. A : *cunctis*.

1. Entre les maux presqu'infinis que nous a fait Prosper Lambertini, pape sous le nom de Benoit XIV, voici les principaux :

1° Il a condamné étourdiment nos cultes chinois ;

2° Il a approuvé témérairement les ouvrages du cardinal Norris que nous avions fait mettre avec justice dans l'indice espagnol, comme remplis des erreurs de Jansenius ; il les en a fait effacer à notre honte, et les déclarations catholiques ;

3° Il a proscrit la saine et orthodoxe doctrine de plusieurs de nos pères, sçavoir : des pères Statler, à Cologne, Benzi, Pichon, Berruier, etc. ;

4° Il a envoié en France une lettre circulaire par laquelle la très sainte bulle *unigenitus* est presque anéantie, sous prétexte de pacifier les troubles de ce roiaume, mais en effet pour favoriser les Jansénistes ;

5° Il a donné plusieurs décrets en faveur des Thomistes, ou ce qui est la même chose, des Jansénistes ;

6° Il n'a pas rougi de publier un bref horrible et exécrable pour la réformation de notre sainte Société, ce qui nous a couverts d'ignominie. J'omets plusieurs autres choses. Il s'agit du bref du 10 février 1758, investissant le cardinal Saldanha de la mission de visiter et de réformer les Jésuites de Portugal. — [Cette note se trouve aussi en latin à la fin du ms. B.]

d. Les cardinaux.

e. Les évêques.

f. A : *his*.

g. Les chanoines.

h. Les curés.

Tale sed in nostros movet ignorantia bellum,
(Non proprio, magni regis at ore loquor.[1])
45 Nomen ab orando queis est (*a*), nomenque docendo (*b*)
Concordi nobis tela furore vibrant.
Hi quibus et sine re concessit missio (*c*) nomen
Invidia nostros dilacerare solent.
Non minor in (*d*) fratrum claustris, claustrisque sororum,
50 Est furor in nostros; quin ibi major inest.
Nos Augustini proles (*e*), genitorque Lutheri,
Vipereis semper morsibus ordo petit :
Nos modo Pelagii circumstrepit esse sequaces,
Mox hostes Christi, nunc opis (?) esse crepat (*f*);
55 Sic nos Jansenii reprobum qui dogma sequuntur,
Bellellus, Berthus, Norisiusque canunt (*g*).
Nos vafra progenies Benedicti (*h*) carpit et urget,
Quodque prius rapuit, nos rapuisse dolet.
Auri sacra fames? illius maxima virtus,
60 Ceu proprium nobis fingitur esse scelus.
Mellifluus quotquot nutrit Bernardus (*i*) agrestes,

1. Il est rapporté dans l'*Image de notre premier siècle,* page 508, qu'Henri IV, roi de France, avoit coutume de dire qu'il ne s'étonnoit pas que les ecclésiastiques fussent contraires aux Jésuites, parce qu'il sçavoit que de tout temps l'ignorance avoit été en guerre avec la science. [Cet éloge d'Henri IV, en contradiction avec ce qui est dit au v. 294 sur Ravaillac, semble bien prouver que nous n'avons pas à faire ici à une œuvre sérieuse.]

a. Les Oratoriens.

b. Les Doctrinaires ou Pères de la doctrine chrétienne.

c. Les prêtres de la mission, ou Lazaristes.

d. A : *et* pour *in*.

e. Les Augustins.

f. Le ms. B porte au lieu de ce vers : *Moralis Sathanae mox crepat esse duces.*

g. Fulgence Bellelli, augustin, né dans le royaume de Naples, mort à Rome en 1742, fut dénoncé à l'Inquisition en 1714 pour son ouvrage *Mens Augustini de statu creaturae rationalis ante peccatum.* — Jean-Laurent Berti, augustin, né à Sarravezza en Toscane en 1696, mort à Pise en 1766 professeur à l'Université. Il fut violemment attaqué à l'occasion de son ouvrage *De Theologicis disciplinis* (1739-1745, 8 vol. in-4°), par l'évêque de Rhodez Falcon et par le fameux Languet, archevêque de Sens. Ils l'accusaient ainsi que Bellelli de ressusciter le Jansénisme. — Henri Noris, né à Vérone en 1631 d'une famille anglaise, fut accusé de Jansénisme par les Jésuites à cause de son *Historia pelagiana* (Padoue, 1673, in-f°). Innocent XII le fit gardien de la Vaticane et cardinal en 1695. Le P. Maccedo et le P. Hardouin se signalèrent surtout par leurs attaques contre Noris, et l'évêque de Téruel, François Pérez de Prado, inscrivit son Histoire du Pélagianisme parmi les livres à l'index, en dépit des réclamations de Benoît XIV.

h. Les Bénédictins.

i. Les Bernardins.

Fellifluis (*a*) gaudent nos lacerare probris :
Nos quoque quod lautas ipsis abstraximus ædes,
Raptores, corvos, sacrilegosque vocant;
65 Scilicet ignavis totum consumere fucis,
Nil apibus quidquam mellis habere licet.
Quot (*b*) Norbertus alit sylvis et computat ursos (*c*),
Quæ nos dente premant (*d*), tot prope monstra vides;
Bruno quot et viles desertis pascit onagros,
70 Qua possunt nobis parte nocere, nocent;
Quot stabulis porcos Antonius ipse saginat (*e*),
Dentibus et rostro nos laniare solent.
Scurra Theatinus, qui nostra veste superbit (*f*),
Nos, veluti tumidos ambitione, notat.
75 Apta ministeriis Carmeli turba culinæ (*g*),
De trivio nobis scommata sumpta jacit.
Quos dolet obscœnos peperisse Theresia fratres (*h*)
Nos hostes veluti religionis habent;
Strictius at reliquis dum vitam vivere fingunt,
80 Pulchra sub specie crimen in omne ruunt.
Qui se Gusmanno (*i*) de sanguine jactitat ortum,
Ast hodie vilis cujus origo patet,
Fœtida Cyriacus furiis agitatus Averni,
Quæ nobis cecinit concina, probra canit.
85 [1] Funigerum nos turba salax expersque pudoris (*j*),

a. A : *Salifluis*.
b. B : *quos*.
c. Les Prémontrés.
d. A : *petant*.
e. Les Antonins.
f. Les Théatins.
g. Les Grands Carmes.
h. Les Carmes déchaussés.
i. Les Dominicains. La fable inventée par les Dominicains au sujet de la noble origine de saint Dominique a été en effet réduite à néant par les Bollandistes. *Cyriacus* au vers 83 est synonyme de *Dominicanus* (Cyrius = Κύριος). A, au lieu de *Cyriacus*, a *Cyranus*, qui n'offre aucun sens. *Concina* est un barbarisme et une faute de quantité. Il faut *concinna*.

1. Saint François a reconnu lui-même que les Cordeliers sont lascifs ; car, comme notre père Renaud rapporte dans son traité *De la rare fréquentation avec les femmes*, il leur dit un jour : « J'ay bien peur, mes frères, que Dieu ne vous ait ôté vos femmes, et que le diable ne vous ait donné des sœurs. » Qu'ils soient sans pudeur, ce n'est pas un reproche pour eux, mais une louange, car il leur est ordonné d'être tels par ces paroles de leur règle : *Que nos frères ne soient point honteux*. Nous devons ajouter ici qu'ils observent très strictement ce point de leur règle. [Le P. Renaud est celui que Pascal a flagellé sous le nom de P. Reginald.]

j. Les Cordeliers.

Quæ patrat ipsa frequens stupra, patrare crepat :
Nos quoque, quod gravius, rigidum si dogma sequaris,
Dum fruitur nimphis, clamat amare mares.
Lignipedes, sola noti pinguedine carnis (*a*),
90 Quo nos expugnent (*b*), mentis acumen habent.
Nos Capucinorum fœtens et inepta propago,
Mos velut est asinis, calce, rudendo, ferit (*c*) ;
Quot consanguineas pecudes sibi computat, acres
Tot satyras in nos evomitare solet ;
95 Has quoque nasali subgrunnit voce querelas
Quas Norbertus atro condiit ante sale (*d*).
Pane tamen nostro, nostrâ vivitque sub umbra
Vipera : sed grates sic retulisse solet.
Veste niger, nigrior vitae (*e*) Servita colore (*f*),
100 Evomit in nostros quidquid in ore venit ;
[1] Venetias illos crebro, cur nescio, mittit (*g*),
Nosque velut molles Sardanapalus habet.
Queis pia, sed male dicta, dedit schola nomen in orbe (*h*),
Plus aliis in nos fellis habere solent.
105 Nos Minimi (*i*), minimâ Minimi virtute vocandi,
Non minimo nobis bella furore movent.
Qui pueros tandem tentant elementa docere
Discipulos in nos mittere saxa jubent (*j*).
Cætera quid vilis fratrum farrago lacessat (*k*)
110 Sat patet : idque modo me retulisse piget.
Quidquid enim probri fratres pecudesve susurrent,
Id par est nobis, nosque movere nequit.
[2] O Ingrata cohors, in cujus multa favorem

a. Les Récollets. Le ms. A porte *mentis* au lieu de *carnis*.

b. Un correcteur du ms. B a mis *nostros pungant*, ce qui vaut mieux.

c. Les Capucins.

d. Le Père Norbert, capucin, né à Bar-le-Duc en 1697, mort en Lorraine en 1769, attaqua violemment les Jésuites en 1740 dans son ouvrage sur les *Rites malabares*. Cf. supra p. 337.

e. A : *vita*.

f. Les Servites.

1. Envoier quelqu'un à Venise, c'est une façon de parler des Italiens. Les François disent : va te f... f....

g. Le ms. B porte : *Nos velut amphibio succensos cantat amore*.

h. Les Pères des Écoles pieuses en Italie.

i. Les Minimes.

j. Les Ignorantins. A : *discipulis*.

k. A : *furrago lacescat*.

2. Entre tous les écrits avantageux que nos sçavants pères ont donnés en faveur des ordres religieux, les plus certains et les plus authentiques sont :

1° Un religieux qui a une opinion probable, n'est pas obligé d'obéir à son supérieur, quand même l'opinion du supérieur seroit plus probable ;

Scripsimus!.... at monachis sic bene velle juvat.
115 Illa licet rabies a multis sæviat annis,
Nunc tamen increscit, plusque furoris habet.
Scilicet in facto quod Lusitania vidit,
Nos omnes reputant criminis esse reos.
Hinc probra tot nobis, hinc tot dicteria passim,
120 Hinc nos non homines, monstra sed esse crepant.
Forsitan hæc tacitus ferrem, si magna silendi (*a*)
Causa foret, patres : sed neque parva subest.
Res liquet : id quod enim sceleri nunc vertitur ipsis,
Id summis dignum laudibus esse probo.
125 Quæ Scriptura refert non hic oracula pandam :
Mortua lex nobis esse magistra nequit.
Quæ Sancti pariter scriptis docuere, relinquam :
Hæc contorta nimis lumine scripta carent ;
Nempe sibillarum Patres de more locuti
130 Quid garrire velint, sæpe videre nequis.
Adde quod errores nobis quandoque propinent (*b*)
Multaque lectori damna creare queant.
Aurelium saltem et Thomam legisse caveto :
Hinc sua Jansenius quinque venena (*c*) tulit.
135 [1] Quis mihi præterea patrum genuina probabit
Scripta ? Quis hæc hodie non vitiata videt ?
Muribus hæc ergo et blattis comedenda relinquo,

2° Il est permis à un religieux de tuer un calomniateur disposé à révéler des crimes scandaleux de luy ou de son ordre;

3° Un religieux n'encourt point l'excommunication portée par les souverains pontifes contre ceux qui quittent l'habit de leur ordre, s'il ne le quitte que pour voler ou aller dans un mauvais lieu;

4° Les religieux peuvent entendre les confessions des fidèles, sans pouvoirs des évêques ;

5° Les religieux sont les vrais pasteurs des fidèles et même plus pasteurs que les curés.

Je passe plusieurs autres choses tant par rapport à l'honoraire des messes qu'à la récitation du bréviaire, etc., etc.

a. B : *petendi*.

b. A : propinant.

c. Les cinq propositions condamnées par la bulle *Unigenitus*, et qui d'après les Jésuites comme d'après les Jansénistes se retrouvent dans saint Augustin (*Aurelium*) et dans saint Thomas d'Aquin (*Thomam*).

1. Notre célèbre père Hardouin fait voir évidemment dans son ouvrage imprimé en 1699, que tous les ouvrages que nous avons sous les noms des saints pères, ont été composés par les moines du XIIIe siècle. Notre père Adam et Francolin disent la même chose. [L'ouvrage où le P. Hardouin a soutenu ses théories est de 1696-1697, *Chronologiae ex nummis antiquis restitutae specimen primum*. 1696. — *Specimen alterum*. 1697. Le P. Adam est un prédicateur jésuite du XVIIe siècle né à Limoges en 1608.]

Loyolidum (*a*) sola vos gravitate premo.
Sed dum Loyolidas (*b*) dico, quam grandia dicam
140 Nomina! si nescis, hic didicisse potes.
[1] Consimiles aquilis censemur acumine mentis,
Doctius et nobis scribere nemo potest.
Ædibus in nostris sedem sapientia fixit,
Afflatique sacro numinis ore sumus.
145 Hinc sine Loyolidis errori papa patescit (*c*),
Deque fide certi nil statuisse potest;
Sic rationale in veteri quod lege vocabant,
Hoc in lege nova pontificique sumus;
Hinc et nostra phalanx ex summi præsulis ore
150 Sedis apostolicæ dextera dicta fuit.
Haud ignota cano, errores percurre subactos (*d*) :
Hos, nisi nos, aptus sternere nemo fuit.
Janseniana lues, qua pejor nulla refertur,
Staret adhuc, per nos ni jaculata foret (*e*).
155 Excipe Jansenii quos cæcus perdidit error,
Has nobis laudes nemo negare potest.
En qui Loyolidæ, en veri quos nosse magistros
Expedit, ut clarum nomen in orbe feras.
Hos lege, nec glossas nec commentaria posces :
160 Lumine nam solis lucidiora docent.
Hos ubi cognoris (*f*), veteres legisse pudebit,
Loyolidas præter, nilque deinde legas;
Vana rigorismi veterum tunc somnia temnes,
Quamque jugum Christi sit leve certus eris.
165 [1] Cum priscis tandem si confers dogmata nostra,
Purius hæc aurum, dixeris illa lutum.

a. A aj. ici *et*.
b. B : *Loyolides*.
1. Dans l'*Image de notre premier siècle*, page 406, notre Société est comparée aux aigles par l'élévation de nos esprits. Page 404, la Société est appelée la *maison de la sagesse*. Page 661, l'auteur assure que Paul III l'a déclaré aussi. Page 622, l'auteur parle ainsi : Je dirai que la Société et ses compagnons sont..... ce que l'écriture sainte appelle le rational du jugement. Quand je me représente ce rational attaché sur la poitrine du souverain pontife des Juifs, je suis contraint de dire que c'est notre Société qui est attachée comme sur la poitrine d'un plus saint pontife. Page 773, Clément VIII reconnoit la Société comme le bras droit du saint-siège.
c. Le ms. A porte : *erroribus porta patescit*, ce qui fait un vers faux.
d. Le ms. A p[illegible] : *confuna*[illegible] *natos*, ce qui n'a pas de sens.
e. Le correct[illegible] du [illegible] ici deux vers :

[illegible] fuisset.
[illegible] que fuit.

Loyolidis igitur ducibus nobisque magistris,
Insontes socios criminis esse probo.
Non tamen hic nostros, quos possem, prosequar omnes,
170 Præcipuos sed erit commemorasse (*a*) satis.
Nemo pium propter facinus culpandus habetur :
Sed facinus patrum quis negat esse pium ?
[1] Teste Busembao, fas est mactare tirannos.
Non modo fas censet, censet et esse pium.
175 Sic Bellarminus, sic censuit ipse Suares ;
Nostraque quod Suares tota caterva docet.
Hoc, quicunque sapit, ceu dogma probabile censet;
Id, nisi Jansenii factio, nemo negat.
Hæresis at quotquot tenebras hic spargere tentat,
180 Zacharias noster, sol uti, luce fugat.
[2] Ille senatorum stupidis latratibus actos
Defendit socios, victor et ipse (*b*) fuit.
Quod Sorbona vomit, tetrum sine carne cadaver,
Certius id nostrum non nisi dogma facit (*c*).
185 Roma nihil contra statuit, siluitque videndo :
Dogmata, dumque silet, nostra silendo probat.
Adde quod et nuper ceu sanctos, Papa sodales
Laudavit nostros, sicque, quod opto, probat.
Siccine nam nobis tot laudes ipse dedisset,
190 Si quod dogma loquor, non placuisset ei ?
Hæc velut in nostris sententia cordibus hæret,

a. A : *commemorare*.

1. Voyez Busembaum au titre III de sa *Théologie morale*, traitez 4 et 6, chapitre Ier, où il est dit que non seulement il est quelquefois permis à un sujet de tuer son prince, mais il assure la même chose d'un religieux envers son abbé, d'un fils à l'égard de son père. Il ajoute qu'un autre peut les tuer pour vous, et que c'est la charité qui dicte cela, d'où il résulte qu'une telle action est pieuse et méritoire. Notre père Zacharie a imprimé en Italie une justification de Busembaum, à laquelle personne n'a pu répondre. [Le P. Zaccharia publia en effet en 1757 une apologie de Busembaum et de Lacroix, qui fut condamnée au feu par le Parlement de Paris le 10 mars 1758. Zaccharia a réédité en 1760 l'édition de Busembaum donnée par Lacroix en 1729 : *Medulla Theologiae moralis*.]

2. Il s'agit ici des parlements de France, et particulièrement de celui de Paris, qui, par un attentat horrible, a fait brûler l'ouvrage de Busembaum, par la main du bourreau : excellente méthode pour répondre aux ouvrages des sçavants ; un de nos pères a composé sur cette sentence quelques vers qui réduisent en poudre l'authorité de ce parlement incendiaire et plus qu'ignorant.

b. A : *ille*. Le correcteur du ms. B ajoute deux vers :

Putida quod tandem monachorum turba coaxat,
Istud dogma pium non minus esse facit.

c. A : *fecit*.

Veraque naturæ vox valet illa cani.
[1] Hinc laudatur Aod, tulerit quod morte tirannum :
Inde Ravalliacis laus sua semper erit.
195 Quid nostros memorem simili pro laude peremptos ?
[2] Ipsis martirii jure corona datur.
Si nunc ergo probem nobis vixisse tirannum
Joseph, quam cupio sponte sequela fluet.
Clarius hoc autem facto nil constat in orbe :
200 En tibi, si dubites, quod loquor, arte probo.
[3] Imperium nostris voluit sudoribus emptum
Furari nobis : ergo tirannus erat.
Angelicos pietate patres petulanter ab aula

1. *Aod,* au Xe livre des Juifs, chapitre 3, est appelé sauveur du peuple d'Israel, pour avoir tué Eglon, roi des Moabites, qui persécutait le peuple de Dieu.

2. Que de héros ont paru parmi nous, animez d'un zèle ardent et d'un courage intrépide pour exterminer les tirans! Guignard, Gueret, Garnet, Grinvelt, Girard, Campian, et, en cas de besoin, Golenvault, peuvent nous en donner un témoignage authentique. [Guignard, jésuite, pendu à Paris le 7 janvier 1595 pour des écrits faisant l'apologie du régicide; Guéret, jésuite, professeur du régicide Jean Chatel; Garnet, un des Jésuites impliqués dans la conspiration des poudres; Girard, l'accusateur de la Cadière; Campian, jésuite, qui fut accusé de complot contre Élisabeth et pendu à Londres le 1er décembre 1581. Plusieurs Jésuites compromis dans la conspiration des poudres avaient été professeurs au collège anglais de Saint-Omer fondé par Philippe II en 1554, pour entretenir la propagande catholique en Angleterre. Nos *Vindiciae* se trouvent parmi les papiers des Jésuites de Saint-Omer, mais des Jésuites français.]

3. Le roi, ou plutôt le vrai tiran de Portugal, se nomme Joseph de Bragance. Sorti de race juive et sollicité par l'infâme Caravalho, né de même lieu, il résolut de nous ôter *le Paraguay et le Maragnan,* que nous avions gagnés par nos sueurs apostoliques : pour cet effet, il chassa honteusement de sa cour des pères de notre Société de mœurs et de piété angélique, sous prétexte que nous possédions des richesses immenses dans ces pays ; mais que c'est mal reconnaître notre Société, car nous ne les possédions et nous n'exercions le commerce dans ces païs que :

1° Pour fournir aux dépenses de tant d'ouvriers évangéliques envoiéz dans la vigne du Seigneur;

2° Pour n'être à charge à personne et imiter l'apôtre saint Paul qui travaillait de ses mains pour se nourrir ;

3° Afin que le Jésuite, comme le même saint Paul, se fasse tout à tous, marchand avec les marchands, voleur avec les voleurs, usurier avec les usuriers, etc.;

4° Afin que notre Société accomplisse la prophétie d'Isaïe : *Vous sucerez le lait des peuples et vous serez nourris de la mammelle des rois,* ce qui ne peut se vérifier que par le commerce que nous exerçons.

Expulit insontes (*a*) : ergo tirannus erat.
205 Quæ tot opes nobis, quæ tot peperere sequaces,
Impediit merces : ergo tirannus erat (*b*).
Regibus hic tandem nomen papisque tremendum
Impetiit : nobis ergo tirannus erat.
Ista quidem tantum perfecit, agente ministro ;
210 Sed dedit ipse (*c*) manus : sic reus ergo manet.
Multa prius, fateor, nobis benefacta rependit :
Illa (*d*) sed offensa posteriore tulit.
Non minus ac nobis se Christo prodidit hostem,
[1] Verpus et in nostra religione fuit;
215 Scilicet hebræis pravos permiserat usus (*e*),
Ni virtus illi nostra fuisset obex.
Insuper et natam, quæ regni totius hæres,
Hæretico sponsam tradere pactus erat (*f*).
Turpibus obstitimus pactis : hinc tota tiranni
220 Sævior in nostros, quam prius, ira fuit.
Cætera non ausim narrare tirannidis acta :
Vix ea, qui vidit, credere monstra potest.
Hæc ita cum pateant, fluit hæc conclusio certa :
Mactandus Joseph ergo tirannus erat.
225 Quod fecere patres, non ergo criminis umbra
Id fuit, eximium sed pietatis opus.
Fas aliis esto, vindicta mitius uti,
At (*g*) quibus exiguum non nisi nomen inest :
Ast sacra Loyolidum majestas læsa per hostem,
230 Hoste nisi cæso, non satis ulta foret.
Scilicet imperium et sacrum diadema tenemus,
Quique nocet nobis, regibus ille nocet.
[2] Regius id posset vobis ostendere Portus,

a. Le ms. B porte, au lieu d'*insontes*, *hic nobis*.
b. B ajoute ici ces deux vers :
Esse reformandos nostrorum (Proh scelus audax!)
Asseruit mores; ergo tirannus erat.
c. B : *ille*.
d. A : *Ille*.
1. Le tiran de Portugal a admis dans ses États le scélérat et perfide *Verpus*, Juif opiniâtre, et tous ceux qui l'ont voulu suivre. Il avoit pris des engagements positifs et absolus pour donner la princesse de Bera, aînée de ses filles et héritière du royaume, au duc de Cumberland, hérétique et fauteur d'hérétiques.
e. Le ms. A porte *infandos*, ce qui fait un vers faux.
f. La fille aînée du roi, promise en mariage au duc de Cumberland.
g. A : *ut*.
2. Le Port-Royal, réceptacle de Jansénistes, étoit un monastère de Bernardines près de Versailles. Ces vierges folles donnoient azile chez elles

Qui totus nostra dirutus arte fuit :
235 Id domus et profert, *Infantia* dicta, Tolossæ.
Quæ penitus nostro fulmine strata jacet.
[1] Id quoque mista ruber Turnonius ipse revelat,
Toxica cui merito nostra tulere necem.
Sic Rastigniacus Verthamontusque, veneno
240 Quid patres possint, ambo docere queunt.
Id terrenda magis quot non exempla probarent?
Sed series otio longior illa foret.
Hinc alii discant, reges doceantur et ipsi,
Quam grave Loiolidas sit tetigisse scelus.
245 [2] Nosset ut id Joseph, pro viribus egimus omnes :
Proh dolor ! at missus doctor (*a*) ineptus erat.
Loiolides utinam fuerit cœpti actor et auctor !
Haud dubia raptus morte tirannus erat.
Si non (*b*) pœniteat cœpti, nos pœnitet hujus
250 Quod non perfectum morte reapse fuit.
Si tamen occisus pro votis ille fuisset,
Multo forte minor gloria nostra foret.
[3] Quæ *stetit horrendos contra* sapientia *reges*
Quanta sit in nobis, non bene nota foret;
255 Quis fuit et cœpti promotor forte lateret,
Nec tot martyribus gens mea clara foret.

aux plus fameux du parti, qui foudroioient notre morale orthodoxe et sans tache. Nous fîmes tous nos efforts pour détruire cette *nouvelle Genève,* et, enfin, après bien des intrigues, de peines et de travaux, ce monastère fut entièrement détruit, par nos vives sollicitations, en 1716. La maison, dite l'Enfance de Jésus, établie par Mme Mondonville à Toulouse, fut aussi entiérement détruite sous prétexte de jansénisme.

1. Le cardinal de Tournon, légat du saint-siège à la Chine, eut la témérité de condamner les rits chinois ; mais il en porta la peine. Par nos sollicitations et intrigues, il fut mis en prison à Macao, où il fut empoisonné par nos soins.

M. de Rastignac, archevêque de Tours, aiant condamné, je ne sçais par quel esprit, l'incorruptible doctrine de notre très sçavant père Pichon sur la fréquente communion, mourut empoisonné en 1751.

M. de Verthamont, évêque de Luçon, eut l'insolence de chasser de son séminaire nos habiles pères, et deux jours après il mourut empoisonné, en 1758. Que les évêques et autres jugent de la pièce par ces échantillons et apprennent, une fois pour tout, combien il est dangereux de choquer notre Société !

2. Le duc d'Aveiro, la nuit du 2 au 3 septembre 1758, voulut tuer le tiran de Portugal d'un coup de fusil ; mais, par un malheur déplorable, son fusil rata.

a. A au lieu de *doct* [illegible] *actor*.
b. B a *nos,* ce [illegible] un contre-s
3. Sapient [illegible] ecimo.

[1] Hos inter, Malagrida, nites, et semper in hymnis
Dux[2] merito *facti* concelebratus eris ;
Sic et Alexander, ceu tanto nomine dignus,
260 Sic Mathos et laudes deferet ipse (*a*) suas.
Qui docuit fecitque simul si magnus habetur,
His tribus in cœlo celsior esse nequit.
Fortia non reliquos patres hic pectora laudo :
Laude satis celebres posteritatis erunt.
265 Nos exercitiis bene spiritualibus aptos
Quis posset dandis scurra negare viros?
Rectores ovium quis nos animæque salutis
Eximios post hæc (*b*), non canet (*c*) esse duces ?
Quotquot enim nostra dociles sub luce reguntur,
270 Quo volumus celeres tramite semper eunt.
Hic ego tot possem vobis producere testes,
Quot nobis noxas deposuisse solent;
Hic nostræ laudis nequeo instrumenta silere,
Sed nec pro meritis sat celebrare queo.
275 Vos loquor, heroes, et vestræ victima gentis,
Quis vobis sanctum velle suasit opus ?
Quis timidis animos, calcar cunctantibus egit ?
Dicite : Loyolidæ nonne fuere patres ?
His sine, quis vestrum tentasset cæde tirannum
280 Tollere ? Quis martyr pro pietate foret ?
Constitit illa quidem profuso sanguine virtus :
Hæc nimio sed emi fama salusque nequit.
Fortis Aveyro tibi, fortis tibi plaude Tavora :
Si caditis, vobis fama cadendo venit.
285 Non cadit at patriæ propria qui morte salutem
Quærit, et ex vestro funere vita venit.
Vestri dum cineres pelagi jaciuntur in undis,
Splendidius vestrum nomen in orbe micat.
Non sibi supplicii nomen mors vestra meretur,
290 Martyrii tantum voce vocanda venit.

1. Notre célèbre et très saint père Gabriel Malagrida, homme à prophéties et à miracles, inspira saintement au duc d'Aveiro, au comte et à la comtesse de Tavora et aux autres pieux associés, le dessein chrétien et catholique d'attenter à la vie du tiran Joseph de Bragance, et, pour cet effet, il leur fit faire une confession générale et les exercices spirituels de saint Ignace, les assurant que leur action héroïque les mettrait au rang des courageux Machabées, s'ils réussissoient, et des martirs les plus illustres, s'ils échouoient.

2. Actorum cap. decimo. — A a : *Dux merito Verbi.*

a. A : *usque.*

b. B : *posthac.*

c. A : *canat.*

Nec te, neptis Amazonidum, sine laude relinquam :
Gloria tu sexus, flos es honorque tui.
Hinc, comitissa, mihi celebres heroides (*a*) inter
Semper eris; Judith te minus ipsa nitet.
295 Te magis illa quidem fœlix quod morte tirannum
Sustulit, at martyr non moriendo fuit :
Sed tu martyr obis, et si non ense Neronem
Cœdisti, ad meritum sat voluisse fuit.
Non minus hinc de te *palmas ad fortia*[1] misit.
300 Dum tua festa colit, nostra caterva canit (*b*).
Perge, tiranne, tuos, ut agis, saturare furores,
Quemque sitis, nostro sanguine pelle sitim;
Ignibus, ense, rota, nostros (*c*) cruciare sodales,
Non his Loyolidum frangere corda potes.
305 Quot sumus, (hic (*d*) discas), totidem sumus ungue leones;
Unicus e nostris agmen in orbe valet.
Quidquid agas, operam ludes, frustraque tonabis :
Te pariter, fulmen despicimusque tuum.
Si nos forte tuo jubeas excedere regno,
310 Loyolidis longas esse memento manus.
Scilicet id, quod hebes ferrum non fecit Aveyri,
Tardius aut citius, spero, venena dabunt.
Te prope nam fidos nobis solvemus amicos,
Et vindex sociis dextra deesse nequit.
315 [2] Dictat id Henricus, cui si non prima rependit
Dextra necem, hanc illi dextra secunda tulit.
Non tibi sors melior, monstrum Caravalho, paratur :
Qua cadet ipse Nero, tu quoque morte cades.
Si prior auguriis nos teque propheta fefellit,
320 Veridicus vates, crede, secundus erit[3].

a. A : *heroidas*.
b. A : *colet, canet*.
1. Proverb. 3.
c. A : *sanctos*.
d. A : *id*.

2. Personne n'ignore qu'Henri IV, roi de France, évita le coup de couteau de Jean Chastel, en 1594 ; mais qu'enfin il est mort du coup de poignard que luy donna l'invincible Ravaillac, le 27 octobre 1610. De même le tiran Joseph a échapé aux coups de fusil du vaillant duc d'Aveiro et de ses braves associés ; mais tôt ou tard il périra, parce que sa mort est non seulement prédite, mais encore écrite, et qu'il faut absolument que les écritures soient accomplies. Le même sort est réservé à l'infâme Caravalho, ministre cruel des fureurs du tiran de Portugal.

3. Pour inculquer une bonne fois aux grands et aux petits, aux sçavants et aux ignorants, combien il est dangereux de se faire des affaires avec notre sainte Société, ouvrez et feuilletez les registres de la cour de France,

Nous croyons utile de faire suivre cette pièce curieuse d'une traduction française, sans être sûrs d'avoir toujours bien compris ce latin de séminaire.

APOLOGIE DES JÉSUITES, à l'occasion de l'attentat contre le roi de Portugal, pieusement conçu, héroïquement entrepris, mais déplorablement avorté et très injustement puni; suivie de quelques notes, tirées pour la plupart de l'*Imago primi saeculi*.

Au moment où la France impie persécute tout entière les Jésuites, moi je les chante, bien que je sois moi-même un Jésuite. Il est triste d'être obligé de célébrer ses propres compagnons, mais si je ne le fais, qui donc voudra le faire? La France qui, jadis, faisait partout résonner nos louanges, ne fait plus que vomir contre nous mille injures: et les clients que notre fortune nous avait donnés ont maintenant déserté notre foyer sans retour. Plût au ciel que la France eût été seule à nous poursuivre de ses satires! notre douleur serait légère; car ceux que les Français attaquent sont honorés par ces attaques; les injures qu'ils vomissent ont le parfum de la louange. Rongés par l'ulcère honteux de l'hérésie, ils ne célèbrent que les exploits des Jansénistes; ils élèvent jusqu'aux astres les Arnauld, les Pascal, les Saint-Cyran, et des noms plus puants encore. Peu nous importerait donc si la France était seule à aboyer contre nous, mais, ô douleur! la fureur des Français se répand partout. Si l'on en excepte un petit nombre d'hommes que nous avons gagnés à Rome à prix d'argent, tous les autres croient permis et même vertueux de nous dévorer. L'Allemand nous hait, l'Espagnol nous conspue, les Romains et les Siciliens nous exècrent. Naples aussi qui, la première, a répandu dans le monde le mal de Vénus, nous déteste. Les Vénitiens, les Génois, les Belges et les Polonais, ces oursons, ne nous détestent pas moins. Les Savoyards, ces misérables ramoneurs, se plaisent à nous mordre; nous sommes partout en horreur comme la peste. Je ne dis rien des Portugais, ces monstres de fureur; l'univers sait assez ce qu'ils nous font souffrir. Par la manière dont ils crucifient les associés de Jésus, ils prouvent qu'ils sont tous nés de sang juif.

Tournons-nous maintenant vers les disciples de la religion; nulle part nous ne trouverons plus de fureur contre les nôtres. Je ne dis rien des Papes; mais chacun sait combien de cruelles blessures nous a faites Lambertini (Benoît XIV). Je passe aussi sous silence les cardinaux et les évêques; les deux hémisphères voient combien ils nous nuisent. Les chanoines, qui en portent le nom sans en avoir les mœurs, vomissent contre nous le poison qu'ils ont dans le cœur. Les curés nous déchirent, nous traitant de disciples d'une morale infecte et d'avocats du crime. Mais c'est l'ignorance qui nous fait une telle guerre (ce n'est pas moi qui le dis, c'est un grand roi). Les Oratoriens, qui tirent leur nom de la prière, les Doctrinaires, qui tirent le leur de l'enseignement, nous lancent des traits avec

vous y verrez que nous avons fait expédier charitablement et pour la plus grande gloire de Dieu, environ dix-huit mille lettres de cachet à toutes sortes de personnes, de tout état et de toute condition, sur le simple soupçon du jansénisme, mais réellement parce qu'ils nous étaient contraires. Qu'on ait donc toujours devant les yeux cette pensée salutaire :

Redoutez la justice et révérez nos pères,
Autrement, tôt ou tard, ils vous seront sévères.

une même fureur. Les Lazaristes, qui prennent le nom de missionnaires sans en remplir les devoirs, ont coutume de nous déchirer par envie. Nous retrouvons une semblable fureur, et même une fureur plus grande encore dans les couvents de moines et de nonnes. Les Augustins, cet ordre qui a enfanté Luther, nous fait sentir ses morsures de vipère ; tantôt ils nous accusent d'être sectateurs de Pélage, tantôt répètent que nous sommes les apôtres d'une morale satanique. C'est ce que nous reprochent aussi Bellelli, Berti et Noris, sectateurs des doctrines criminelles de Jansénius. La race fourbe de saint Benoît nous tourmente et nous accable, et se plaint que nous ravissions ce qu'elle a ravi avant nous. La soif sainte de l'or, qui pour eux est la plus grande des vertus, ils nous la reprochent comme notre vice spécial. Les hommes rustiques que nourrit le mielleux saint Bernard se plaisent à nous déchirer par leurs injures pleines de fiel. Parce que nous les avons supplantés dans leurs magnifiques demeures, ils nous appellent ravisseurs, corbeaux, sacrilèges : car il est permis aux frelons de tout dévorer et de refuser aux abeilles le miel qu'elles ont fait. Les ours que saint Norbert nourrit et dénombre dans les forêts, ce sont autant de monstres qui cherchent à nous mordre. Les vils onagres que saint Bruno fait paître dans les déserts nous nuisent de toutes les manières possibles. Les porcs que saint Antoine engraisse dans ses étables ont coutume de nous déchirer de leurs dents et de leur groin. Le bouffon Théatin, qui s'enorgueillit de porter le même habit que nous, nous accuse d'être gonflés d'orgueil. La troupe des Carmes, habile aux soins de la cuisine, nous lance des injures de carrefour. Les moines obscènes que sainte Thérèse se désole d'avoir enfantés nous traitent en ennemis de la religion ; mais tandis qu'ils feignent de mener une vie plus austère que d'autres, ils se précipitent dans toute espèce de crimes sous de saintes apparences. Les Dominicains qui se prétendaient sortis du noble sang de Gusman, mais dont on connaît aujourd'hui la basse origine, agités par les fureurs de l'enfer, nous reprochent mille puantes infamies, qu'ils prétendent nous plaire. La tourbe lascive et impudique des Cordeliers nous accuse de nous livrer aux actions honteuses qu'ils commettent sans cesse ; tandis qu'ils s'abandonnent aux femmes, ils crient que nous aimons les hommes, ce qui est pire aux yeux d'une morale rigide. Les Récollets, aux sandales de bois, connus seulement par l'épaisseur de leur chair, trouvent moyen d'avoir l'esprit assez acéré pour nous piquer. La race fétide et inepte des Capucins nous frappe à coups de pieds, comme font les ânes, et lance sur nous comme des satyres fougueux tous les troupeaux qu'elle s'est associés ; elle grogne d'une voix nasale les attaques que le père Norbert a d'avance assaisonnées d'un sel atroce. Cette vipère a pourtant vécu de notre pain et sous notre ombre ; mais c'est ainsi qu'il a coutume de témoigner sa reconnaissance. Le Servite, dont la vie est plus noire encore que les vêtements, vomit contre nous tout ce qui lui vient à la bouche. Il nous envoie à tout moment au diable, je ne sais pourquoi, et c'est lui, vrai Sardanapale, qui nous accuse de mollesse. Ceux que l'on connaît dans le monde, mais bien à tort, sous le nom de Pères des Écoles pieuses, ont plus de fiel contre nous que tous les autres. Les Minimes, qui devraient être appelés Minimes à cause de leur minime vertu, nous font la guerre avec une fureur qui n'est pas minime. Enfin ceux qui s'efforcent d'enseigner les éléments aux enfants ordonnent à leurs élèves de nous lancer des pierres. On voit assez toutes les attaques que dirige contre nous le reste de la vile troupe des moines : je suis trop las pour le redire. Toutes les infamies que murmurent les moines et leurs troupeaux nous sont égales et ne peuvent nous émouvoir. O troupe ingrate, en faveur de qui nous avons tant écrit... mais voilà à quoi sert de vouloir du bien aux moines !

Quoique cette rage sévisse depuis plusieurs années, elle a grandi maintenant en force et en fureur. Dans les événements qu'a vus le Portugal, tout ce monde nous accuse d'être coupables du crime. De là tant d'injures, tant de brocards lancés contre nous; on va répétant que nous ne sommes pas des hommes, mais des monstres. Je supporterais peut-être ces injures en silence, ô nos pères, s'il y avait une seule grave raison pour me taire, mais il n'y en a pas la moindre. La chose est claire : l'action dont on nous fait un crime, je vais prouver qu'elle est digne des plus grands éloges. Je ne répéterai pas les préceptes qui se trouvent dans la sainte Écriture : une loi morte ne peut nous servir de maîtresse. Je laisserai aussi de côté ce que les saints ont enseigné dans leurs écrits : ils sont trop entortillés et manquent de clarté; les Pères ont parlé en langage de sibylles, et souvent l'on ne peut comprendre leur bavardage. Ajoutez à cela qu'ils nous enseignent parfois des erreurs, et peuvent faire bien du mal à ceux qui les lisent. Gardez-vous surtout de lire saint Augustin et saint Thomas; c'est d'eux que Jansénius a tiré cinq venimeuses propositions. Qui me garantit d'ailleurs que les écrits des Pères soient authentiques? Qui ne voit qu'ils sont corrompus? aussi je les laisse à ronger aux rats et aux cancrelats; je me contenterai de vous citer la grave autorité des Jésuites. Pour la vivacité de l'esprit, on nous compare à des aigles, personne ne peut écrire plus savamment que nous. La sagesse a élu domicile dans nos maisons, et nous sommes inspirés par la bouche sacrée du Très-Haut. Sans les Jésuites, le Pape est sujet à l'erreur, et il ne peut rien décider avec certitude sur les choses de la foi. Nous sommes dans la nouvelle alliance et pour le Pape ce rational que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine. C'est pourquoi notre phalange a été appelée par le souverain pontife lui-même le bras droit du saint-siège. — Je ne dis rien qui ne soit connu : examinez toutes les hérésies qui ont été vaincues. Personne que nous n'a pu les détruire. La peste janséniste, la pire qui ait jamais existé, serait encore en pleine vigueur si nous ne l'avions extirpée. Personne ne peut nous refuser cette gloire, à l'exception de ceux qu'a perdus et aveuglés l'erreur de Jansénius. Voilà, c'est à l'école des Jésuites qu'il est bon d'apprendre la vérité, si l'on veut avoir un nom illustre dans le monde. Lisez-les, vous n'aurez ni besoin de gloses ni de commentaires; ce qu'ils enseignent est plus clair que la lumière du soleil. Quand vous les aurez connus, vous aurez honte d'avoir lu les anciens auteurs, et vous ne voudrez plus rien lire en dehors des Jésuites. Vous mépriserez les vains songes du rigorisme des anciens, et vous connaîtrez combien le joug du Christ est léger. Si vous comparez notre doctrine aux doctrines anciennes, celles-ci vous paraîtront de la boue, la nôtre de l'or pur. C'est pourquoi, prenant les Jésuites pour chefs et pour maîtres, je prouverai que les complices de ce crime sont innocents.

Je ne citerai pas tous ceux de nos auteurs que je pourrais alléguer; je me contenterai des principaux. Personne ne peut être considéré comme coupable pour un attentat pieux; et qui peut nier qu'un attentat commis par nos Pères soit pieux? Busembaum l'atteste : il est permis d'assassiner les tyrans; non seulement c'est permis, il dit que c'est un acte pieux. Ainsi pense Bellarmin, ainsi pense Suarez, et tout notre ordre enseigne les doctrines de Suarez. Quiconque a du bon sens regarde cette opinion comme probable; personne ne le nie, si ce n'est la faction janséniste. Quelles que soient les ténèbres que tente de répandre l'hérésie, notre Zacharie, comme un soleil, les dissipe par sa lumière. Il défend victorieusement nos frères poursuivis par les stupides aboiements des parlementaires. Tout ce qu'a vomi la Sorbonne, ce cadavre hideux et décharné, n'a fait que rendre notre doctrine plus certaine. Rome n'a rien décidé contre elle; elle l'a connue et

s'est tue; puisqu'elle se tait, elle approuve nos doctrines par son silence. Ajoutez que naguère encore le Pape a loué nos frères comme des saints; il les approuve donc, ainsi que je le souhaite. Nous aurait-il accordé tant d'éloges, si la doctrine dont je parle lui avait déplu? Cette doctrine reste gravée dans nos cœurs; on peut la proclamer la voix même de la nature. On exalte Aod, parce qu'il a tué un tyran, c'est pour cela que la gloire des Ravaillacs sera éternelle. Rappellerai-je les nôtres qui ont péri pour une gloire pareille? C'est à bon droit qu'on leur donne la couronne du martyre. Si maintenant je prouve que Joseph a été pour nous un tyran, la conclusion que je désire découlera d'elle-même. Il n'y a rien au monde de plus évident que ce fait. Si vous en doutez, je vais vous en donner des preuves. Il a voulu nous voler l'empire acquis par nos sueurs : donc il était un tyran. Il a expulsé violemment de sa cour nos pères, ces anges de piété, sans qu'ils l'eussent en rien mérité : donc il était un tyran. Il a entravé le commerce qui nous a donné tant de richesses et tant d'adeptes : donc il était un tyran. Enfin il a osé attaquer notre ordre dont le nom est redoutable aux rois et aux papes : donc il était pour nous un tyran. Il est vrai qu'il a fait tout cela par l'intermédiaire de son ministre; mais il y a prêté les mains, il reste donc coupable. J'avoue qu'auparavant il nous avait comblé de bienfaits, mais il les a effacés par les injures qui ont suivi. Il s'est montré l'ennemi et de nous et du Christ; il a été un Verpus pour notre religion; car il aurait autorisé les abominables coutumes des Juifs, si notre vertu n'y avait mis obstacle. Il avait encore promis de marier à un hérétique sa fille, héritière de tout le royaume. Nous nous sommes opposés à ces honteux traités : aussi la colère du tyran est-elle devenue plus acharnée encore contre nous. Je n'oserais raconter les autres actes de sa tyrannie; c'est à peine si ceux qui les ont vus peuvent croire à de telles monstruosités. Puisque tout cela est hors de doute, il en découle une conclusion certaine : il fallait égorger le tyran Joseph. Dans ce qu'ont fait les Pères, il n'y a pas une ombre de crime, mais une œuvre excellente de piété. Il est permis à d'autres d'être plus modérés dans leurs vengeances, mais cela n'est permis qu'aux gens de peu de valeur. La sacrée majesté des Jésuites a été blessée par un ennemi; elle ne peut être assez vengée que quand l'ennemi a péri. Car nous tenons en nos mains l'empire et le sacré diadème, et nous nuire, c'est nuire aux rois. Vous en avez pour preuve le Port-Royal qui fut ruiné de fond en comble par nos soins; ou bien la maison dite de l'Enfant de Jésus à Toulouse, qui gît à terre, foudroyée par nous. Il le démontre aussi, le cardinal de Tournon (m. à m. ce prêtre rouge de Tournon), à qui nos poisons ont apporté un mal mérité; et MM. de Rastignac et de Verthamont peuvent vous enseigner ce que peut le poison de nos Pères. Que d'exemples plus terribles encore pourraient être cités! mais nous n'avons pas le loisir de les énumérer. Qu'on apprenne ainsi, et que les rois eux-mêmes apprennent quel affreux forfait on commet quand on touche les Jésuites. Nous avons fait tous nos efforts pour que Joseph le comprît; mais hélas! celui qui devait le lui apprendre a été maladroit. Plût aux dieux qu'un Jésuite eût formé et exécuté le complot! le tyran eût certainement péri. Si nous ne regrettons pas le complot, nous regrettons qu'il n'ait pas été suivi de la mort du roi. Pourtant s'il avait été tué comme nous l'eussions désiré, notre gloire en eût été bien diminuée. On ne saurait pas combien nous avons de cette sagesse qui sait résister aux rois abominables. Peut-être l'auteur de l'attentat serait resté ignoré, et notre race ne serait pas honorée par tant de martyrs. O Malagrida, tu brilles entre eux tous, et tu seras toujours à bon droit célébré dans nos chants comme le vrai chef du complot; toi aussi, père Alexandre, bien

digne d'un si grand nom; et toi, père Mathos, vous recevrez nos louanges[1]. Celui qui a conçu et exécuté l'attentat est grand sans doute, mais nul ne peut être dans le ciel au-dessus de ces trois noms. Je ne louerai pas ici les autres Pères, ces braves cœurs; ils seront assez célébrés par la postérité. Quel polisson pourrait nier que nous ne soyons bien faits pour former aux exercices spirituels? Qui ne nous reconnaîtra pas après cela comme les vrais pasteurs des brebis, les excellents maîtres du salut de l'âme? Ceux qui se laissent docilement conduire par notre lumière marchent d'un pas rapide partout où nous voulons... Dites-le-moi, ô héros, victimes de votre propre nation, qui vous a persuadés d'entreprendre cette œuvre sainte? Qui a fait sentir l'aiguille aux hésitants, donné du cœur aux timides? Dites-le, n'est-ce pas les pères Jésuites? Sans eux, qui aurait tenté d'assassiner votre tyran? Qui aurait été martyr par la foi? Cette vertu est restée ferme, même quand leur sang a été versé; mais la gloire et le salut ne peuvent être achetés trop cher. Applaudis-toi, brave Aveiro, et toi, brave Tavora; si vous périssez, la gloire est le prix de votre mort. Il ne périt pas celui qui, par sa mort, donne le salut à sa patrie; la vie sort de vos funérailles. Tandis que vos cendres sont jetées dans la mer, votre nom resplendit plus brillant que jamais dans l'univers. Votre mort ne mérite pas le nom de supplice; elle ne peut être appelée que martyre. Toi aussi je te louerai, descendante des Amazones, gloire, fleur et honneur de ton sexe. O comtesse, tu seras toujours pour moi célèbre entre toutes les héroïnes. Judith est moins admirable que toi. Elle a été plus heureuse que toi puisqu'elle a tué le tyran, mais elle n'a pas péri martyre. Toi tu meurs martyre, et si ton épée n'a pas frappé le Néron, c'est assez pour ton mérite de l'avoir voulu... Continue, tyran, épuise, comme tu le fais, ta fureur; étanche de notre sang la soif qui te dévore; tu peux tourmenter nos Pères par le feu, le fer, la roue, mais non ébranler le cœur des Jésuites. Nous sommes tous, sache-le, des lions jusqu'au bout des ongles. Un seul de nous vaut une armée. Quoi que tu fasses, tu perdras ton temps; tu tonneras en vain. Nous méprisons également ta foudre et toi. Si par hasard tu nous ordonnes de sortir de ton royaume, souviens-toi que les Jésuites ont le bras long. Ce que n'a pas fait le fer émoussé d'Aveiro, tôt ou tard, je l'espère, le poison le fera. Près de toi nous dépêcherions des amis fidèles; la main vengeresse ne peut faire défaut à la société. Henri IV nous le montre : une première main ne réussit pas à le tuer; mais la seconde lui donna la mort. Un sort meilleur ne t'attend pas, ô monstre Carvalho. Tu périras de la même mort que le Néron. Si le premier prophète nous a trompés par ses prédictions et t'a manqué, le second, crois-le, ne se trompera pas.

1. *Deferre laudes* veut dire donner des louanges et non en recevoir; mais nous croyons que l'erreur a été commise par l'auteur.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉROME.

(*Suite.*)

On a vu que l'empereur avait fait établir en Westphalie (où les marchandises anglaises commençaient à être introduites) une ligne de douanes. Jérôme s'était opposé à cette mesure. Reinhard écrivit à l'empereur le 25 septembre 1809 :

« Il est pénible pour moi d'avoir à revenir sur ce qui se passe en Westphalie, relativement à la nouvelle ligne de douanes dont Elle a ordonné l'établissement; mais je ne crois pas pouvoir me dispenser de mettre sous vos yeux, Sire, le nouveau rapport qui m'est fait par M. Collin, afin que Votre Majesté puisse donner les ordres qu'Elle jugera convenable sur cet important objet. »

D'après l'ordre de l'empereur, Cadore écrit à Reinhard, de Vienne, le 3 octobre :

« Sa Majesté l'empereur avait ordonné en Westphalie l'établissement d'une nouvelle ligne de douanes, pour s'opposer avec plus d'efficacité à l'introduction des marchandises anglaises. Les brigades de Neukirchen et d'Alfaugen (?) ayant été obligées, le 9 septembre, de cesser leurs fonctions, il s'est introduit sur leurs postes, du 9 au 13 inclusivement, plus de trois cents voitures de marchandises anglaises, escortées pour la plupart par des gendarmes westphaliens et des paysans armés. J'ai l'honneur de vous envoyer une copie du rapport qui rend compte de ces faits et qui a été mis sous les yeux de l'empereur.

« Sa Majesté vous charge de faire les plus vives instances pour que le gouvernement de Westphalie cesse de s'opposer à l'établissement de cette ligne de douanes. Sa Majesté use de son droit de protecteur, en prenant des mesures pour fermer tout accès au commerce de l'Angleterre dans les États de la Confédération. Elle a été étonnée de ce que, dans les moyens qu'elle prenait pour faire la guerre à l'Angleterre, la Westphalie était le pays où elle éprouvait des obstacles. Je vous prie, Monsieur, de m'informer du rés[illegible] [illegible]os démarches. »

Quelques mois plus tard, [illegible] crivait encore à ce sujet (de Paris, l[illegible]ier 1810)

« Je vie[illegible] ruit [illegible] des finances

qu'un mouvement séditieux a eu lieu en Westphalie contre le service des douanes impériales. Le 15 novembre dernier, à la suite d'une saisie faite par les préposés de Cuxhaven, pour contravention au décret du 29 octobre précédent, de dix-neuf petites embarcations chargées de sucre, café et autres denrées, les objets saisis composant le chargement de trente-trois voitures furent conduits à Bremerlehe, sous l'escorte d'un détachement de cuirassiers westphaliens. Le convoi arriva en bon ordre, mais l'heure ne permit pas d'opérer immédiatement le chargement sur bateau pour Brême. On mit donc provisoirement les marchandises en magasin à Bremerlehe même, avec d'autant plus de confiance que l'escorte était forte, qu'il y avait dans la ville une garnison westphalienne et qu'on pouvait ainsi espérer secours et protection en cas de tentatives d'enlèvement de la part du peuple, mais cette garnison, cédant à l'impulsion de la multitude, qui ne tarda point à manifester ses mauvaises intentions, fut la première à favoriser le pillage et enleva elle-même des marchandises.

« Les soldats de l'escorte prirent part aussi à ce pillage au lieu de s'y opposer, et une patrouille envoyée par le commandant et les préposés ne put empêcher qu'une partie des marchandises (480 bûches de bois de teinture, 64 sacs et un tonneau de sucre rafiné, ainsi que 4 sacs de café) ne fût enlevée.

« Je vous prierai, monsieur le baron, de vouloir bien porter ces faits à la connaissance du gouvernement westphalien et de demander que les auteurs de ce désordre soient recherchés et punis. Vous voudrez bien me faire part du résultat de vos démarches à cet égard. »

Le ministre des finances du royaume de Westphalie, M. de Bulow, était, en sa qualité d'allemand, en butte à la haine du parti français. Reinhard, dans ses lettres et dans ses bulletins, laisse pressentir sa prochaine disgrâce.

BULLETIN.

Cassel, le 28 septembre 1809.

« La cour est revenue de Napoléons-Hœhe à Cassel mardi dernier. Quoique la détermination en ait été prise subitement, elle a été suffisamment motivée par le temps froid et pluvieux qui ne cessait de rendre le séjour de Napoléons-Hœhe malsain et désagréable.

« L'exemple de la France et de la Hollande, où les gardes nationales ont montré une si noble ardeur à marcher contre un ennemi déjà en présence, avait inspiré à M. Bercagny l'idée de faire paraitre devant le roi, le jour de sa fête, la garde nationale de Cassel. Comme elle est composée d'un corps d'arquebusiers en uniformes, et du reste de la bourgeoisie qui n'en a point, il s'agissait de donner des uniformes à toute la garde. Une souscription devait être ouverte en faveur de ceux

qui n'avaient pas assez de fortune pour s'en procurer de leurs propres moyens. On espérait que quatre ou cinq cents hommes pourraient se présenter en uniforme le jour où le roi les passerait en revue. Dimanche dernier, M. Bercagny vint m'entretenir de son projet comme d'une chose qui plairait sûrement à l'empereur. Il en exposa les avantages avec enthousiasme. Il était sûr que tous les départements s'empresseraient d'imiter la cour et la capitale. « J'ai proposé au roi, me dit-il, d'ordonner que toute la cour prît l'habit de garde national; il est vrai que Sa Majesté me répondit que cela ne prendrait point, et que ce ne serait qu'un habit de plus. » Je convins avec M. Bercagny que son idée était excellente; cependant je l'avertis de n'y point mettre trop de chaleur, parce que le flegme allemand n'aimait point à être trop pressé.

« Le lendemain matin, je vis passer dans la rue et j'entendis des cris qui me parurent être des *vivat;* voilà, dis-je, M. Bercagny qui a donné de bonne heure à boire à sa garde nationale ; je me trompais. La bourgeoisie assemblée par le maire avait refusé de se mettre en uniforme, et les cris que j'entendais étaient des cris d'opposition.

« Il paraît que la crainte vague de prendre un engagement dont on ne connaissait pas assez ni l'objet ni le terme, et une jalousie déjà existante entre les arquebusiers et le reste de la garde ont été la cause de ce refus qui heureusement n'a heurté que les espérances trop vives de M. Bercagny. Le gouvernement, qui ne s'était pas encore prononcé, s'est décidé sagement à ne donner pour le moment aucune suite à cette affaire. Je suis persuadé qu'on pourra la reprendre avec succès, si l'on y met le temps nécessaire, et peut-être aussi en la faisant manier par des personnes plus populaires que M. Bercagny. Le roi ce jour-là vint en ville sans escorte et sans garde, et cette démarche simple prouva aux gens qui étaient déjà tentés de crier à la révolte, qu'il était étranger à cet incident et qu'il n'y mettait aucune importance.

« Il paraît que les troupes westphaliennes ont quitté la ville de Hambourg et qu'elles sont revenues à Hanovre. Le cinquième régiment, le même qui s'était trouvé à Halberstadt, est revenu de Magdebourg à Cassel. On dit que le nombre d'hommes sous les armes dont il est composé n'excède pas encore 800.

« La négociation du général Bongars et du banquier Jordis paraît avoir abouti à deux cent mille francs pour accélérer le départ des troupes. J'ai une lettre d'Hambourg où il est question de dix-sept cent mille francs, mais je crois qu'il y a un zéro de trop. Quant à l'emprunt, le sénat de Hambourg propose toujours des conditions telles que le conseil du roi a dû nécessairement les refuser.

« M. de Bulow affirme que les recettes vont en ce moment assez bien; cependant [illegible] il s'était trop pressé en annonçant que tout ava[illegible] M. d[illegible] ne manqua pas de montrer au roi une [illegible] ontraire. M. de Bulow répondit [illegible] ter les ordres donnés; M. de [illegible] ow à contre

lui un très fort parti composé à peu près de la totalité des Français et même de plusieurs Allemands. Il est accusé de fournir au roi tout l'argent qu'il demande pour ses dépenses, ce qui est faux et absurde; d'augmenter à dessein le désordre et la détresse des finances, pour amener des troubles et la ruine de l'État, ce qui est chimérique. On a dit au roi qu'il avait profité de sa place pour payer ses dettes. Il en avait: elles provenaient de ses ancêtres, il en a toujours mis l'état sous les yeux de Sa Majesté, en prouvant que sa fortune réelle les excédait de beaucoup. On m'assure que depuis qu'il est ministre elles n'ont point été diminuées. « Je ne tiens point à ma place, me dit dernièrement M. de Bulow, mais j'y resterai aussi longtemps que le roi voudra me la conserver, parce que je suis certain que je serais remplacé par un imbécile ou par un fripon. » On est au reste généralement persuadé qu'il ne se soutiendra plus longtemps. La tournure que prendra l'affaire des postes, où la famille de M. de Furstenstein fait cause commune, peut en décider, car, quoiqu'il soit plus que probable que M. de Bulow a raison dans le fond, il paraît avoir exagéré quelques détails. On dit que le roi pense encore de temps en temps à M. Hainguerlot.

« Les ordres pour le mouvement des troupes continuent à être donnés à l'insu de M. le ministre de la guerre. Il en est de même des nominations militaires, sur lesquelles on dit que le comte de Bernterode exerce une plus grande influence. On cite la nomination d'un colonel pour le sixième régiment. C'est un certain Laruelle ne sachant ni l'allemand ni le français et recommandable seulement pour avoir le même bon ton que M. de Bernterode. On craint une nomination pareille pour le premier régiment. Le comte Bernterode, ajoute-t-on, veut se faire nommer inspecteur général de l'armée. Le général Bœrmer est négligé. Les officiers allemands sont dégoûtés de tant de passe-droits. Il convient de citer mon autorité : c'est le général d'Albignac. Mais ce que j'ai dit du peu d'influence du général Eblé, je le tiens de ce ministre lui-même à qui je n'ai pu m'empêcher de dire qu'un homme de son mérite était assez fort pour lutter et pour l'emporter. Encore un trait que m'a raconté le général Eblé. Dans un groupe de courtisans à Napoléons-Hœhe, il était question de Sa Majesté l'empereur et du roi de Hollande. Et nous aussi, dit, en se frottant le menton, le comte de Bernterode, nous nous raccommoderons.

« L'esprit des départements ne s'est pas encore amélioré. Aucune dépense n'est payée ; les impôts ne rentrent qu'à force d'exécutions militaires. Voilà le refrain. A Brunswick, on vend le portrait, on porte les couleurs du duc d'Oels, on y attend les Anglais. On ne les attendra plus quand la paix sera signée.

« On a fait des réparations au palais. On allait y bâtir une salle de spectacle; mais on a trouvé que le local ne s'y prêtait point et l'on se borne à continuer la construction de celle de Napoléons-Hœhe. D'un autre côté, on prend quelques mesures d'économie; la table du maréchal a été restreinte à douze couverts. Le palais de Brunswick n'est pas

encore achevé et il paraît certain que la cour ne s'y rendra point pendant l'hiver prochain. »

Le 12 octobre Reinhard envoie de Cassel la lettre suivante :

« Le 3 octobre, l'avant-veille de mon départ, s'est passé à Cassel un événement dont il est de mon devoir de rendre un compte détaillé à Votre Excellence. Le ministre des finances était ce jour-là à dîner avec quelques autres ministres et conseillers d'État chez le grand veneur, M. le comte d'Hardenberg, revenu le même jour de sa campagne. Pendant le dîner il reçoit un billet de sa femme; il se lève de table, disant qu'un événement désagréable arrivé dans son intérieur l'oblige de se rendre chez lui. On se perd en conjectures, on envoie pour savoir de ses nouvelles; il fait dire qu'une affaire survenue avec la police l'empêche de revenir. Voici le fait.

« Le sieur Schalch, commissaire général de la haute police à Cassel, avait proposé au valet de chambre de M. de Bulow de lui procurer l'entrée du cabinet de son maître. Le domestique en informa non M. de Bulow, mais Madame, qui lui ordonna d'accepter la proposition en se faisant donner une promesse par écrit. Le sieur Schalch la donna signée de son nom et scellée du sceau de la haute police. Un nommé Dumoulin, d'une famille prussienne et commis dans les bureaux de M. de Bulow, était chargé d'examiner et d'enlever les papiers. Le jour où M. de Bulow allait dîner chez M. de Hardenberg paraît une occasion favorable. Le valet de chambre introduit le sieur Dumoulin dans le cabinet du ministre et Mme de Bulow le surprend assis au bureau de son mari, examinant ses papiers. M. de Bulow arrive, et, muni du billet du sieur Schalch, se rend immédiatement chez le roi. Il représente à Sa Majesté que l'attentat qui vient d'être commis ne concerne point sa personne, mais celle du roi, que les papiers qui se trouvaient dans le cabinet d'un ministre d'État ne sont pas les siens, mais ceux du roi ; qu'en conséquence il n'a rien à demander personnellement, et qu'il appartient entièrement à Sa Majesté de faire justice.

« Le roi se montre indigné; il donne sur le champ l'ordre de faire arrêter les sieurs Schalch et Dumoulin. Le premier est mis au castel; le second s'étant réfugié, dit-on, chez M. Bercagny, est réclamé par le préfet de Cassel. M. Bercagny répond qu'il ne sait pas où est ledit Dumoulin, et que d'ailleurs un ordre du préfet ne suffirait pas pour le faire mettre en prison. L'ordre en conséquence est expédié par le ministre de la justice; le sieur Dumoulin aussi est conduit au château. J'appris ces faits le lendemain de M. de Coninx qui avait assisté au dîner. M. de Bulow me les confirma en masse; il me répéta ce qu'il avait dit au roi. Du reste il avait l'air modestement heureux d'un homme qui avait déjoué un complot dangereux et qui avait été plus fin que ses ennemis.

« Le même jour, au spectacle, j'entendis M. le général Eblé demander au ministre de l'intérieur qui n'est nullement ami du ministre des finances: « Que pensez-vous de l'affaire de M. de Bulow? » — « Je

pense, dit M. de Wolfradt, que M. Schalch n'a pas agi sans l'autorisation de M. Bercagny, et que M. Bercagny n'a pas agi sans..... » Ici la phrase fut interrompue. M. Lefebvre, pendant mon absence, ayant écrit jour par jour tout ce qui s'est passé à la suite de cet événement, je ne saurais mieux faire, Monseigneur, que de vous envoyer l'extrait des notes qu'il m'a remises lors de mon retour. Votre Excellence jugera facilement de la satisfaction que cet événement a produite, et peut-être, dans aucune circonstance, un esprit de parti qui ne devrait pas exister ne s'est montré plus ouvertement et plus mal à propos que dans celle-ci. Le sieur Dumoulin s'obstinant dans son refus de répondre, le ministre de la justice avait ordonné de lui mettre les menottes. M. de Wolfradt vient de me dire qu'aujourd'hui, au lever du roi, plusieurs Français l'ont interpellé pour savoir si le fait était vrai, et qu'ils en jettent les hauts cris.

« Faut-il remonter aux causes de cet attentat? Ma correspondance antérieure en a dit assez pour me dispenser ici de fatiguer Votre Excellence par des conjectures; mais je dois citer un fait qui m'a été rapporté en confidence. Dans une conversation sur la querelle qui existe entre M. Pothau et M. de Bulow, quelqu'un demanda au premier pourquoi il était si difficile d'entamer un homme ennemi des Français et contre lequel il s'élevait de si fortes préventions? « Ah! dit M. Pothau, si nous pouvions nous procurer deux pièces que nous savons être dans son cabinet, nous prouverions bien qu'il est traitre, mais il faudrait une autorisation. »

« Quoi qu'il en soit, Monseigneur, la doctrine professée par le sieur Schalch, et dans son interrogatoire et dans une lettre qu'il a écrite au ministre de la justice, est aussi celle de M. Bercagny, qui donnait une trop grande latitude à quelques expressions du roi sur une attribution de surveillance générale contre laquelle tous les ministres protestent depuis un an, et voudrait même insinuer que cette doctrine est conforme à l'opinion de Sa Majesté. Si j'avais réussi, disait M. Bercagny, encore ce matin (je cite M. de Wolfradt), j'aurais obtenu un grand cordon; j'ai échoué..... Mais abstraction faite de la moralité de l'entreprise, un directeur de la haute police doit-il échouer ainsi?

« Le sieur Schalch est natif de Schaffouse; c'est un homme d'une réputation tarée; on m'en a raconté un trait qui mériterait non le cordon, mais la corde. Un autre Suisse avait reçu d'un oncle une traite qui ne suffisait point à ses besoins; il s'en plaignit. Eh bien! dit le sieur Schalch, ajoutez un zéro! — Il sera destitué et banni du royaume.

« La direction de la haute police va rentrer provisoirement dans les attributions du ministère de la justice. Les commissaires généraux de police seront subordonnés aux préfets. M. Bercagny sera préfet de police à Cassel. Le décret qui crée une direction séparée de la haute police subsiste. Si la nécessité l'exige, un nouveau directeur pourra être nommé. M. Siméon m'a dit qu'à présent les plaintes contre M. Bercagny pleuvaient et qu'il en résultait en toute hypothèse que c'était

un homme qui n'avait exercé son emploi que dans la vue de se faire une fortune dans deux ans. Le roi est très prévenu contre Mme de Bulow; il l'appelle un monstre, pour avoir joué un rôle insidieux qui dégradait son caractère de femme. Que ce soit elle ou non, il est certain que ce rôle qu'elle a joué ou qu'elle s'est laissé attribuer a quelque chose qui répugne à la délicatesse. Mais sans le flagrant délit, comment obtenir la preuve ?

« J'ai oublié d'informer Votre Excellence que M. B. Huygens, ministre de Sa Majesté hollandaise, est rappelé et qu'il a été nommé conseiller d'État. On dit qu'il ne sera remplacé que par un chargé d'affaires. »

Par suite de cette maladresse de la police dans l'affaire Bülow, Bercagny fut remplacé dans ses fonctions par le général Bongars, chef de la gendarmerie, le commissaire général Schlach fut expulsé du royaume, et une scission eut lieu dans le cabinet. Le parti allemand représenté par Bülow, plus puissant que jamais, après Siméon, entra en lutte avec le parti français représenté par le comte de Fürstenstein et M. de Salha, devenu comte de Hœne et ministre de la guerre. Mais Bülow par son influence, Siméon par son talent, étaient autrement forts que MM. Le Camus et de Salha, ministres assez médiocres.

Revenant sur l'affaire relative à M. Hainguerlot, Reinhard écrivit le 17 octobre 1809, de Brême, où il se trouvait, au duc de Cadore :

« La dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous la date du 9 a été envoyée à Cassel par estafette par M. Durand. M. Lefebvre me l'a expédiée par un courrier. J'ai trouvé tous les cachets intacts. Je dois vous rendre compte, Monseigneur, du fait qui m'a donné lieu d'écrire le mot concernant M. Hainguerlot. Je tiens de M. Lefebvre que M. Courbon lui a dit que lorsqu'au mois dernier le roi l'expédia pour Vienne auprès de Sa Majesté l'empereur, le roi qui était seul dans son cabinet appela devant lui M. de Marinville, son secrétaire intime, et lui demanda : « Avez-vous écrit ce que je vous ai dit au sujet de M. Hainguerlot? » Et que M. de Marinville lui répondit : « Oui, Sire; » qu'après un moment de silence, Sa Majesté lui dit : « Non, toute réflexion faite, ne l'écrivez point. »

« Cette circonstance m'avait été racontée à l'époque à peu près de la rédaction de ma dépêche et il parait en effet que, dans la crise où était alors la situation de M. de Bulow, le nom de M. Hainguerlot avait été prononcé, non dans le public, non par des personnes de l'administration, mais très dans l'intérieur de la cour; et voilà comment, étant loin d'y attacher toute l'importance que la chose méritait, j'ai été conduit à écrire la phrase en question. Si j'ai écrit : *on dit*, je ne saurais justifier ce mot dans toute son exactitude, j'aurais dû écrire : *il paraît*. Comme toutes les circonstances du fait qui a été raconté par M. de Courbon à

M. Lefebvre ne sont plus présentes à ma mémoire, j'engage ce dernier, qui ne verra point cette réponse, à vous en rendre compte directement dans une lettre particulière; et je me borne à lui écrire, comme je me bornerai à lui dire, qu'une phrase que je vous avais écrite au sujet de M. H. vous avait engagé à me demander quelques éclaircissements à ce sujet.

« Je me permettrai seulement d'ajouter, Monseigneur, que, si dans la circonstance dont je parle, le souvenir de M. Hainguerlot s'est présenté dans l'esprit de Sa Majesté, le souvenir d'autres particularités que j'ignore s'y est présenté aussi et l'a emporté; que ce fait est antérieur à la nomination de M. Girard pour Carlsruhe où Mme Girard[1] s'est rendue quinze jours après le départ de son mari, et que, si le nom de M. Hainguerlot a été prononcé après cette époque, il est plus que douteux que le roi en ait donné la moindre occasion. »

Le 18 octobre, M. Reinhard manda de Cassel au duc de Cadore :

« L'attention de Sa Majesté a été si souvent appelée sur les finances de la Westphalie, que ce n'est pas sans un sentiment de répugnance qu'on se voit obligé de ramener sans cesse sa réflexion sur ce triste tableau. Des réformes de valets ont eu lieu dans l'intérieur du palais, mais on ne peut raisonnablement se flatter d'en attendre une amélioration dans les finances. Quelques réductions partielles ne forment point un système complet d'économie. Ce qu'une sage administration doit se prescrire, c'est de ne point charger sa dépense au delà des forces de son budget. Mais, Monseigneur, l'économie est une vertu dont le goût viendra tard ici ; elle choque les penchants d'un jeune roi né avec de nobles et généreuses inclinations qui met la libéralité au premier rang des qualités d'un souverain, et qui, comme il m'a fait l'honneur de me le dire à moi-même, n'a d'abord vu dans la royauté que le plaisir de donner. Toutefois, Sa Majesté impériale peut être sous ce rapport sans inquiétude. Tous les ministres sont d'accord pour combattre le penchant du roi à des dépenses peu proportionnées avec les forces de l'État. Le ministre des finances, éveillé par le dernier et sérieux avertissement qu'il a reçu, ne souffrira aucune application des revenus publics à des objets qui ne seraient pas autorisés par la Constitution. M. de Bulow est un homme franc, plein de ressources, et peut-être, quoi qu'on en publie, celui de tous les ministres qui est le mieux à sa place.

« Le roi, sur la demande de la ville de Brême, a supprimé une foule de droits aussi injustes qu'onéreux que s'étaient arrogés sur le commerce les commandants qui avaient été successivement stationnés dans cette ville. Il a également réduit au-dessous des demandes et des espérances du sénat les dépenses de table du général qui y commande ; enfin si Sa Majesté s'est vue dans l'obligation d'envoyer une partie de ses

1. Sœur du fournisseur et banquier Hainguerlot que l'empereur n'aimait pas et qui était un des amis du roi Jérôme.

s'est tue; puisqu'elle se tait, elle approuve nos doctrines par son silence. Ajoutez que naguère encore le Pape a loué nos frères comme des saints; il les approuve donc, ainsi que je le souhaite. Nous aurait-il accordé tant d'éloges, si la doctrine dont je parle lui avait déplu? Cette doctrine reste gravée dans nos cœurs; on peut la proclamer la voix même de la nature. On exalte Aod, parce qu'il a tué un tyran, c'est pour cela que la gloire des Ravaillacs sera éternelle. Rappellerai-je les nôtres qui ont péri pour une gloire pareille? C'est à bon droit qu'on leur donne la couronne du martyre. Si maintenant je prouve que Joseph a été pour nous un tyran, la conclusion que je désire découlera d'elle-même. Il n'y a rien au monde de plus évident que ce fait. Si vous en doutez, je vais vous en donner des preuves. Il a voulu nous voler l'empire acquis par nos sueurs : donc il était un tyran. Il a expulsé violemment de sa cour nos pères, ces anges de piété, sans qu'ils l'eussent en rien mérité : donc il était un tyran. Il a entravé le commerce qui nous a donné tant de richesses et tant d'adeptes : donc il était un tyran. Enfin il a osé attaquer notre ordre dont le nom est redoutable aux rois et aux papes : donc il était pour nous un tyran. Il est vrai qu'il a fait tout cela par l'intermédiaire de son ministre; mais il y a prêté les mains, il reste donc coupable. J'avoue qu'auparavant il nous avait comblé de bienfaits, mais il les a effacés par les injures qui ont suivi. Il s'est montré l'ennemi et de nous et du Christ; il a été un Verpus pour notre religion; car il aurait autorisé les abominables coutumes des Juifs, si notre vertu n'y avait mis obstacle. Il avait encore promis de marier à un hérétique sa fille, héritière de tout le royaume. Nous nous sommes opposés à ces honteux traités : aussi la colère du tyran est-elle devenue plus acharnée encore contre nous. Je n'oserais raconter les autres actes de sa tyrannie; c'est à peine si ceux qui les ont vus peuvent croire à de telles monstruosités. Puisque tout cela est hors de doute, il en découle une conclusion certaine : il fallait égorger le tyran Joseph. Dans ce qu'ont fait les Pères, il n'y a pas une ombre de crime, mais une œuvre excellente de piété. Il est permis à d'autres d'être plus modérés dans leurs vengeances, mais cela n'est permis qu'aux gens de peu de valeur. La sacrée majesté des Jésuites a été blessée par un ennemi; elle ne peut être assez vengée que quand l'ennemi a péri. Car nous tenons en nos mains l'empire et le sacré diadème, et nous nuire, c'est nuire aux rois. Vous en avez pour preuve le Port-Royal qui fut ruiné de fond en comble par nos soins; ou bien la maison dite de l'Enfant de Jésus à Toulouse, qui gît à terre, foudroyée par nous. Il le démontre aussi, le cardinal de Tournon (m. à m. ce prêtre rouge de Tournon), à qui nos poisons ont apporté un mal mérité; et MM. de Rastignac et de Verthamont peuvent vous enseigner ce que peut le poison de nos Pères. Que d'exemples plus terribles encore pourraient être cités! mais nous n'avons pas le loisir de les énumérer. Qu'on apprenne ainsi, et que les rois eux-mêmes apprennent quel affreux forfait on commet quand on touche les Jésuites. Nous avons fait tous nos efforts pour que Joseph le comprît; mais hélas! celui qui devait le lui apprendre a été maladroit. Plût aux dieux qu'un Jésuite eût formé et exécuté le complot! le tyran eût certainement péri. Si nous ne regrettons pas le complot, nous regrettons qu'il n'ait pas été suivi de la mort du roi. Pourtant s'il avait été tué comme nous l'eussions désiré, notre gloire en eût été bien diminuée. On ne saurait pas combien nous avons de cette sagesse qui sait résister aux rois abominables. Peut-être l'auteur de l'attentat serait resté ignoré, et notre race ne serait pas honorée par tant de martyrs. O Malagrida, tu brilles entre eux tous, et tu seras toujours à bon droit célébré dans nos chants comme le vrai chef du complot; toi aussi, père Alexandre, bien

que, quel que puisse être un reste d'attachement que le roi conserve pour cette famille, jamais ce prince, rempli de reconnaissance comme il l'est et de vénération pour son auguste frère, ne se permettrait une telle démarche dans l'état de discrédit où est tombé M. Hainguerlot, et après que Sa Majesté impériale a fortement exprimé sa volonté de ne le point souffrir auprès de la personne du roi. Sa Majesté a sans doute un sentiment très vif de l'indépendance, je dirai même une volonté passionnée d'être et de paraître roi. Ce prince semble blessé de tout ce qui arrête son autorité ou lui indique qu'elle a des bornes. C'est là son côté faible. Plus on va et plus on rencontre en lui une disposition prompte à se raidir contre tout ce qui peut indiquer un pouvoir hors de lui. Mais en avouant cela il faut aussi convenir que cet esprit d'indépendance fléchit sans résistance devant la volonté de Sa Majesté impériale dans tout ce qui peut intéresser la gloire de ses armes et tendre à l'accomplissement de ses hauts desseins, et il paraît que ce n'est de la part de ce prince ni soumission forcée, ni résignation née du calcul de sa faiblesse, mais que cette obéissance, en tant qu'elle se rapporte à des choses de quelque haute importance, est le résultat d'un système puisé autant dans les sentiments de reconnaissance et de vénération dont il m'a toujours paru pénétré pour Sa Majesté impériale que dans le sentiment d'un intérêt commun. »

L'empereur, qui voulait tout savoir, avait auprès de son frère Jérôme deux hommes chargés de lui faire connaître tout ce qui se passait en Westphalie, M. Reinhard, sous le nom d'ambassadeur de famille, le comte Jollivet, chargé de liquider la partie financière concernant la France. Jérôme, espionné jusque dans l'intérieur de ses appartements par les agents secondaires des agents de son frère, ayant découvert par hasard à quelles menées il était en butte, écrivit le 20 octobre, de Cassel, à l'empereur qui avait cessé de répondre à ses lettres :

« Sire, malgré l'oubli total dans lequel Votre Majesté paraît décidée à me laisser, puisque je ne reçois aucune réponse à mes lettres, je ne puis m'empêcher de lui faire part de la conduite scandaleuse que l'un de ses agents se permet de tenir, non seulement vis-à-vis de moi et de mon gouvernement, mais encore par rapport à mes affaires particulières. Votre Majesté aura de la peine à croire que, depuis un mois, quatre de mes domestiques, tant de la chambre que de la bouche et des écuries, ont été renvoyés parce qu'ils ont été convaincus d'être les espions du comte Jollivet.

« Enfin, Sire, le scandale est porté à un point tel qu'il n'est plus de la dignité de votre frère de le souffrir ! Moi-même j'ai surpris un de mes huissiers feuilletant mes papiers sur mon propre bureau, et l'ayant sommé de me déclarer qui lui faisait commettre une action aussi criminelle, il m'a déclaré, en se jetant à mes pieds, que depuis un an il

était payé par le comte Jollivet qui lui avait dit que c'était par ordre de l'empereur ! C'est le nom de Votre Majesté qu'on employait pour engager à une pareille action ! C'est un agent de Votre Majesté que j'ai toujours comblé de bontés qui la faisait commettre ! Loin de donner de l'éclat à une pareille action, je l'ai étouffée et me suis contenté de renvoyer ces domestiques infidèles en laissant même ignorer au comte Jollivet la cause de leur renvoi.

« Mais, Sire, c'est à Votre Majesté que je m'adresse pour demander le rappel de M. Jollivet; il est impossible que Votre Majesté veuille mon déshonneur à ce point ! Je serais indigne de vous appartenir si je souffrais chez moi et avais l'air de ménager plus longtemps un homme aussi méprisable. Je prie Votre Majesté de croire que, malgré la triste situation dans laquelle je me trouve et l'abandon total dans lequel elle me laisse, elle n'a personne qui lui soit plus tendrement attaché que moi. »

Ne recevant pas de réponse de l'empereur, Jérôme se décida à lui écrire de nouveau le 30 octobre :

« Sire, malgré l'abandon dans lequel me laisse Votre Majesté et que je n'ai rien fait pour m'attirer, je vous demanderai de la prier de décider de ma situation qui est tout-à-fait fausse comme roi de Westphalie. Daignez décider, Sire, si je dois me conduire comme sujet ou comme souverain. Le choix de mon cœur est et sera toujours d'être sujet de Votre Majesté, je n'aime ni l'allemand ni l'Allemagne, et je suis tout français. Cependant, je ne puis être ces deux choses à la fois et Votre Majesté conviendra avec moi que lorsque des douaniers viennent à main armée et de force s'établir chez un souverain sans que celui-ci en ait la moindre connaissance par traité, ni par notification officielle, à moins qu'il ne fût un lâche et un malheureux proscrit, il a dû les renvoyer; quand même je n'aurais été, Sire, que gouverneur pour Votre Majesté, certes vos ministres et vos conseillers d'État n'auraient pas établi dans mon gouvernement des lignes de douanes sans ma participation; d'autant plus, Sire, que ce n'est pas au milieu du pays d'Osnabruck que l'on peut espérer d'empêcher la contrebande, mais sur les frontières. Voilà cependant, Sire, le crime que l'on ose m'imputer à vos yeux; et, pour avoir fait ce que tout homme eût fait à ma place, ce que Votre Majesté eût certainement fait elle-même, on ose dire que je ne vous aime pas, que je ne suis pas français ! Comme si mon pays n'était pas la France, et que je ne respectasse pas dans Votre Majesté mon frère et mon bienfaiteur !

« Sire, je suis de votre sang et, aussi longtemps que Votre Majesté laissera sur ma tête la couronne qu'elle a daigné y poser, je ne saurais agir autrement que ne doit le faire un roi, frère de l'empereur. Tout m'impose l'obligation d'être jusqu'au dernier souffle de ma vie lié à votre système politique, à celui que vous avez créé pour votre famille et pour la France, mais, m'asseyant vous-même sur un trône, vous avez

entendu que je serais indépendant pour les affaires intérieures du royaume que vous me donniez. Je le répète, Sire, je n'aime ni l'Allemagne ni l'allemand, mais, dans toutes les circonstances de ma vie, je suivrai la route de l'honneur que Votre Majesté m'a si bien tracée.

« J'ai désiré sans doute d'avoir un peuple à gouverner; je l'avoue à Votre Majesté, je préfèrerais vivre en particulier dans son empire à être comme je suis souverain sans nation. Votre nom seul, Sire, me donne l'apparence du pouvoir, et je le trouve bien faible quand je songe que je suis dans l'impossibilité de me rendre utile à la France, qui, au contraire, sera toujours obligée d'entretenir cent mille bayonnettes pour étayer un trône sans importance.

« Je finis, Sire, avec la conscience intime que, quels que soient les torts dont on cherche à me noircir, Votre Majesté ne peut pas persister, avec réflexion, à me croire coupable d'indifférence et d'ingratitude. »

Peu de temps après, le roi obtint la permission de se rendre à Paris. Lefebvre, chargé de remplacer Reinhard, écrivit de Cassel, le 10 novembre 1809, au duc de Cadore :

« Je n'ai pas rendu compte à Votre Excellence, dans ma dernière dépêche, d'un entretien que le général Eblé a eu avec Sa Majesté, la veille même de son départ pour Paris. Je n'en connaissais alors que ce qui m'avait été rapporté par M. Siméon, qui m'avait demandé le secret, et j'ai mieux aimé attendre de savoir tous les détails par le ministre de la guerre lui-même, pour n'avoir rien à mander que d'exact à Votre Excellence.

« Elle a pu voir, par la correspondance de M. Reinhard, que depuis longtemps le général Eblé éprouve des dégoûts. Il cherchait l'occasion de demander au roi la permission de se retirer en France, lorsque le roi qui en avait appris quelque chose, je ne sais comment, ni par qui, lui dit, il y a quelques semaines : « Eh bien! général, on prétend que vous voulez nous quitter? » — « Cela est vrai, Sire, répondit le général Eblé; j'ai déjà eu l'honneur de dire à Votre Majesté qu'on ne pouvait bien servir deux maîtres à la fois, j'ai cru longtemps que je pourrais concilier mes devoirs envers l'empereur, mon souverain, et Votre Majesté; je vois malheureusement que cela est impossible. » — « Mais qu'espérez-vous donc? Le sénat? Est-ce que vous êtes sûr de l'obtenir?» — « Sûr, non pas, Sire, mais mes services passés me donnent le droit de prétendre à cette honorable récompense, et les bontés de l'empereur, celui de l'espérer. » — « Vous pourriez vous tromper dans vos espérances, ce que je vous offre est plus sûr, vous êtes marié, votre femme est ici, la voilà grosse; restez avec moi, j'aurai soin de vous, d'elle et de vos enfants. Je ne vous demande point aujourd'hui votre dernier mot, pensez-y; nous en reparlerons. »

« Le jour du départ de Sa Majesté, le général Eblé étant allé prendre ses ordres, le roi lui dit : « Eh bien ! voulez-vous toujours me quitter? »

— « Mes raisons sont toujours les mêmes, Sire, répliqua le ministre. » — « Vos raisons!... reprit le roi, avec un air de bonté : croyez-moi, restez avec moi. Je remettrai, puisque vous le voulez, votre lettre à l'empereur, mais je ne veux pas que vous me quittiez. Je n'ai pas mérité ce procédé. Après tout, rien ne presse, n'est-il pas vrai? » — « Non, Sire. » — « Attendez mon retour et nous verrons après. » Le général Eblé m'a dit qu'il y avait consenti et que les choses en étaient demeurées là. C'est ce que m'a aussi confirmé M. Siméon.

« La cause des dégoûts de M. le général Eblé n'est peut-être pas aisée à assigner, Monseigneur. D'après tout ce que j'ai pu recueillir de lui-même, il parait que l'impossibilité de faire ici tout le bien qu'il aurait désiré est la plus forte. D'un côté il se plaint des envahissements tous les jours plus grands de M. le comte de Bernterode, qui s'est créé, dit-il, comme un second ministère, et a élevé, pour ainsi dire, autel contre autel. A cet objet de plainte se rattachent aussi, si j'ai bien jugé, les ordres que, sans les lui communiquer, le roi adresse souvent de son cabinet aux généraux ou chefs de corps employés hors de ses États. Ces ordres contrarient souvent ceux donnés par le ministre. De là, selon lui, versatilité dans les dispositions générales ou de détail, confusion dans les mouvements des troupes, et déconsidération de son autorité. Enfin il parait que l'inexactitude du trésor public à acquitter les ordonnances de la guerre dérange sans cesse les plans du général Eblé, ruine ses dispositions et s'oppose à l'économie sévère qu'il serait si essentiel d'établir dans toutes les parties du service dont il est chargé. Ces raisons peuvent être vraies au fond, Monseigneur, mais il est également certain que sa retraite porterait un grand préjudice aux intérêts de Sa Majesté. Le général Eblé est un homme laborieux, exact, sévère et qui sera très difficilement remplacé ici. Il a rétabli l'ordre dans le département de la guerre, où avant lui il n'y avait que pillage. De grandes économies ont été faites sur toutes les parties; d'autres ne peuvent manquer d'avoir lieu, s'il continue de garder le portefeuille; enfin tout ce qu'avec des moyens bornés, mais distribués avec sagesse et intelligence, on a pu obtenir, a été obtenu.

« Peut-être aussi, et je ne craindrais pas de le dire à M. le général Eblé, y aurait-il un peu d'ingratitude de sa part à quitter ainsi le service du roi. Sa Majesté a pour lui (et il en convient lui-même) la plus haute estime; jamais il n'a cessé d'être traité avec tous les égards dus à son âge et à son expérience. Il a même éprouvé peu de ces négligences qui sont si fort dans le caractère du roi, je dirai plus, il est vraisemblable (et je n'en veux pas faire une accusation contre ce ministre) que le crédit du général comte de Bernterode n'aurait pas été porté aussi loin, si le général Eblé, comme l'a exprimé M. Reinhard dans sa correspondance, avait su défendre son travail devant le roi ou réclamé avec plus d'insistance contre l'abus de ce pouvoir étranger. Mais enfin, de quelque manière qu'on envisage la chose, le chagrin de ne pas faire tout le bien qu'on voudrait n'est pas un motif suffisant de retraite, et

je conserve encore l'espérance, qu'au retour du roi, M. le général Eblé se laissera aller à prendre une autre détermination.

« La reine a fait toutes ses dispositions pour partir, dans le cas où elle serait appelée par le roi à Paris, ce qu'elle paraîtrait désirer vivement. »

A la suite de conversations sur le royaume de Westphalie, Napoléon ayant demandé à Jérôme une note sur ce que l'on pourrait faire pour tirer ses États de la position précaire dans laquelle ils se trouvaient, Jérôme lui écrivit le 6 décembre :

« Le royaume de Westphalie ne peut se soutenir si, avec le Hanovre, Fulde, Hanau et tous les petits princes enclavés dans son territoire, l'empereur ne lui donne point un débouché quelconque pour son commerce ;

« Si l'empereur ne fait point la remise de la contribution arriérée, que les faibles revenus de l'État empêchent d'acquitter, ainsi que celle des domaines dont l'empereur n'a point encore disposé et qui se montaient, à mon départ de Cassel, à 400,000 francs. »

La cession du Hanovre par la France fut décidée en principe, et Jérôme dut croire que cette augmentation de territoire, de population, de revenus, viendrait en dédommagement des exigences de son frère. Le comte de Fürstenstein qui, sur de nouvelles instances du roi, venait d'être nommé par l'empereur grand'croix de la Légion d'honneur, fut chargé de traiter de la remise avec le duc de Cadore, mais lorsqu'on arriva à la cession, on fut bien obligé de reconnaître que les avantages de cette cession n'en compensaient pas les inconvénients. L'empereur, en annexant à la Westphalie la province du Hanovre, se réservait d'en distraire des territoires ayant quinze mille habitants, et un revenu de quatre millions cinq cent soixante mille francs, exempts de tous impôts pendant dix années. Les agents stipulèrent en outre : que les six dotations instituées dans le royaume de Jérôme, en vertu du traité de Berlin, du 22 avril 1808, et toujours contestées par le jeune roi, seraient remises aux donataires ainsi que le montant des revenus s'élevant à près de trois cent mille francs ; les dettes du pays de Hanovre seraient à la charge de la Westphalie ; l'arriéré de la contribution de guerre due à la France serait arrêté à seize millions et acquitté par le versement à la caisse du domaine extraordinaire de cent soixante bons de cent mille francs avec intérêt à cinq pour cent et payables par dixième d'année en année ; le contingent militaire du royaume serait porté à vingt-six mille hommes, dont quatre mille de cavalerie et deux mille d'artillerie ; jusqu'à la fin de la guerre maritime, la Westphalie s'engagerait à *entretenir* six mille hommes de troupes

françaises, en outre des douze mille cinq cents qui lui étaient imposés par le traité de Berlin. Pour que le mot *entretenir* ne pût donner lieu à de fausses interprétations, le duc de Cadore en envoyant ses instructions au baron Reinhard, chargé de la remise du Hanovre, lui manda : « L'expression *entretenir* dont le traité s'est servi, en parlant des dix-huit mille cinq cents hommes de troupes françaises, étant peut-être trop générale et par cette raison point assez précise, ce qui pourrait donner lieu à des difficultés, le procès-verbal devra en fixer le sens et dire : qu'*entretenir*, c'est solder, nourrir, habiller ces troupes et pourvoir à tous leurs besoins quelconques, comme le trésor public de France solde, nourrit, entretient les troupes des armées qui restent en Allemagne. »

Reinhard se conforma à cet ordre du ministre, mais cela ne parut pas suffisant à l'empereur qui refusa de sanctionner le traité parce qu'il n'y était pas spécifié que les troupes françaises entretenues par la Westphalie auraient les prestations du pied de guerre. Toutefois cette difficulté fut promptement aplanie.

Sans doute par cette annexion les États de Jérôme acquéraient un territoire assez considérable, une population de près de trois cent mille âmes, une zone maritime importante entre les embouchures de l'Elbe et du Weser. La Westphalie prenait rang en tête des États de la Confédération, mais l'obligation d'entretenir dix-huit mille hommes au lieu de douze, la dette hanovrienne considérable, laissée à la charge de la Westphalie, annulaient et au-delà les avantages. On reconnut bientôt que le nouveau territoire coûterait dix millions de plus qu'il ne rapporterait. Ainsi donc, loin d'alléger les charges pécuniaires des États de son frère, l'empereur augmentait ses embarras. Le traité fut cependant signé le 14 janvier par le comte de Fürstenstein et le duc de Cadore.

Le 20 décembre, Reinhard, resté à Cassel pendant le voyage du roi, adressa à Champagny la lettre ci-dessous :

« Un courrier du roi, expédié le 14 décembre 1809, a confirmé la nouvelle du départ prochain de Sa Majesté, et les ordres concernant sa réception dans ses États et dans sa capitale. Le roi se propose d'arriver à Marbourg le 24, où tous les ministres d'État seront obligés de se rendre (Marbourg est éloigné de Cassel de neuf bons milles d'Allemagne). Le lendemain, Sa Majesté déjeunera à Wabern, village à trois milles de Cassel, où se trouve un château royal. Le 26, il y aura audience du corps diplomatique. Un appartement dans le palais se prépare pour la réception du grand maréchal nommé en remplacement du comte Willingerode. La curiosité cherche en vain à deviner le nom de ce nouveau dignitaire. Le général Launay, gendre de M. Siméon, les

barons Dumas et Damas entreront au service militaire de Sa Majesté. Le général Morio est déjà arrivé, revenant d'Espagne, et rétabli de sa maladie. Le conseil d'État s'assemble fréquemment pour préparer les projets de loi qui seront présentés aux États. Puisqu'on croit savoir aujourd'hui que la reine restera à Paris, on présume qu'après quelque séjour à Cassel le roi y retournera aussi, et qu'il accompagnera Sa Majesté impériale dans son voyage en Espagne.

« Le roi trouvera ses sujets impatients de son heureux retour et pleins d'espérances dans les résultats de son absence, qu'ils pourront appeler heureuse aussi, puisque Sa Majesté reviendrait avec de nouveaux moyens de prospérité pour ses États, avec de nouvelles idées de bienfaisance et de gloire, puisées dans cette source intarissable d'où nous voyons émaner toutes les conceptions créatrices, tous les actes conservateurs qui appartiennent au siècle de Napoléon.

« Déjà quelques passages des lettres écrites par le roi ont fait présager combien la Westphalie aura à se féliciter de son voyage, et déjà ces présages se trouvent en partie confirmés par le discours adressé au Corps législatif de France par M. le ministre de l'intérieur.

« J'essaierais en vain, Monseigneur, de vous peindre l'impression que propagent au loin ces paroles d'immense valeur prononcées par la bouche impériale, ces discours qui en sont les commentaires et qui déroulent le passé et l'avenir; mais qu'il me soit permis de saisir un mot qui appartient à la sphère où Sa Majesté impériale a bien voulu essayer l'emploi de mes faibles moyens. Il est dit que les villes Anséatiques conserveront leur indépendance, et qu'elles serviront en quelque sorte de moyens de représailles envers l'Angleterre. Cette idée, j'ose le dire, était constamment devant notre esprit. De là la distinction que nous proposions de faire entre le temps de paix et le temps de guerre, de là cette proposition de laisser dans leurs rapports à venir une certaine latitude, un certain vague qui permettrait de les modifier selon les circonstances; mais l'impression lumineuse nous manquait : elle a été trouvée et le problème est résolu. »

Nous continuerons à faire connaitre les lettres les plus importantes de Reinhard et ses bulletins, comme offrant le résumé le plus curieux et le plus impartial de l'histoire de la Westphalie et de son jeune souverain.

Le 17 janvier 1810, il écrit de Cassel à Cadore :

M. de Marinville est arrivé samedi dernier. Il a annoncé que le retour de M. le comte de Furstenstein ne pourrait guère avoir lieu que vers la fin de cette semaine. Il en est résulté que le jour de l'ouverture des États, dont les membres sont réunis ici depuis le 1er janvier, n'a pu être encore déterminé. En attendant, le Conseil d'État, dont les séances ont été fréquentes pendant quelque temps, et les départements ministériels, ont préparé leur travail, le compte du ministre des finances

s'imprime, et ceux qui en ont déjà connaissance en disent beaucoup de bien.

Ces premiers jours qui se sont écoulés depuis le retour de LL. MM. ont été ceux d'une satisfaction réciproque, et en même temps ceux d'une attente générale des éclaircissements qu'on recevra sur les destinées de la Westphalie, soit par ce qui aura été conclu à Paris, soit par ce qui sera annoncé et proposé à l'assemblée des États. Je partage cette attente, Monseigneur, et jusqu'à ce qu'elle soit remplie je me vois restreint à vous faire le simple récit des événements du jour.

Le roi a accordé le titre de comte à MM. de Bulow et de Wolfradt, ministres d'État; à M. de Lepel, son premier écuyer d'honneur, le même qui l'avait accompagné à Paris, et à M. de Pappenheim, son premier chambellan. MM. de Leist, conseiller d'État et directeur de l'instruction publique, de Coninx, conseiller d'État et directeur des domaines, et Marinville, secrétaire intime du cabinet, ont obtenu le titre de baron.

Le roi s'est chargé de transmettre à Sa Majesté impériale la lettre par laquelle M. le général Eblé lui demande son agrément pour donner sa démission de la place de ministre de la guerre. Il paraît que M. le général d'Albignac, grand écuyer, sera chargé, par intérim, du portefeuille.

Le général de Bernterode, malade depuis longtemps, et dont la maladie avait empiré dans ces derniers temps, a été forcé de demander un congé de quelques mois pour se rendre en France, et pour tâcher de rétablir sa santé. C'est M. le général de Launay, gendre de M. Siméon, qui le remplace par intérim dans ses fonctions.

C'est aussi par intérim que M. le général Morio est chargé des fonctions de grand maréchal. Il occupe un appartement dans le palais.

Reinhard a Cadore.

Cassel, le 24 janvier 1810.

M. le comte de Furstenstein est arrivé samedi dernier. Il a paru le lendemain au bal masqué de la cour. C'est là, et hier, chez le ministre de Russie, que j'ai eu l'honneur de le rencontrer. Chez moi il a fait sa visite par cartes, et je ne l'ai point trouvé lorsque je suis allé la lui rendre en personne. Il en résulte que je ne sais pas un mot de ce que M. de Furstenstein a pu porter de Paris. Il est vrai que les lieux où nous nous sommes rencontrés, n'étaient guère favorables à une conversation d'affaires, mais ce ministre, très poli d'ailleurs et très aimable avec moi, ne paraissait avoir nulle envie d'entretenir une pareille conversation.

Il est possible que le roi ait ordonné de garder le secret des arrangements convenus jusqu'au jour de l'ouverture des États. Ce jour, avant

le retour de M. de Furstenstein, avait été fixé au 28, dimanche prochain, et les membres des États l'attendent avec impatience. Sur cent membres, soixante-seize seront présents à la session. Treize étaient morts dans l'intervalle; les autres sont absents par congé ou pour cause de maladie. Les membres des comités ont déjà été élus, et depuis huit jours ils sont entrés en communication avec les ministres pour préparer le travail.

M. Pichon[1] est arrivé quelques jours avant M. de Furstenstein. M. de Norvins[2] aussi est revenu.

Pour ne rien laisser en arrière sur cet objet, je dirai que dans la conversation que Sa Majesté eut avec moi au mois de mars dernier, et dont je rendis compte à Votre Excellence, le roi, parmi ses autres griefs contre M. le comte Jollivet, me cita celui d'avoir refusé de dîner à la table de son grand maréchal, et d'avoir dit qu'il n'était point fait pour cela. Le roi m'assura que ce refus avait été porté à la connaissance de Votre Excellence, et que vous l'aviez désapprouvé; qu'ensuite M. Jollivet avait sollicité comme une grâce d'être admis à la table du grand maréchal.

Reinhard a Cadore.

Cassel, 30 janvier 1810.

L'ouverture des États du royaume a eu lieu avant-hier. La cérémonie a été belle et imposante. Le roi a prononcé le discours du trône lentement, avec précision et noblesse. Les auditeurs n'en ont pas perdu une seule parole.

Le discours dont j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire est, comme me l'assure M. le comte de Furstenstein, entièrement l'ouvrage du roi, à quelques changements près relatifs seulement au style et au poli des phrases. Il est certain du moins que ni M. Siméon, ni aucun autre ministre, ne l'a rédigé, et ceux qui en attribuent la rédaction à M. de Bruyère assurent que le paragraphe où le roi parle de la distinction qu'on voudrait faire entre sa personne et entre la France lui appartient exclusivement.

La manière dont le roi parle de ses relations avec son auguste frère agrandit le roi lui-même et montre sous le jour le plus vrai et le plus beau les intérêts de sa personne et ceux de sa politique. J'ajouterai qu'on m'a assuré que ce que Sa Majesté professe ici solennellement devant tout son peuple est une maxime que, depuis son retour de Paris, on lui a entendu répéter souvent dans ses conversations et pendant le travail de son cabinet.

1. Le même qui se trouvait consul général aux États-Unis d'Amérique lors du mariage Paterson.

2. L'auteur de l'*Histoire de Napoléon*.

M. le comte de Furstenstein m'a dit que conformément aux intentions de Sa Majesté Impériale la réunion du pays de Hanovre à la Westphalie ne serait point encore annoncée au public. Il m'a dit aussi que la dette contractée pour l'entretien des troupes westphaliennes en Espagne était comprise dans les arrangements conclus à Paris. Néanmoins je n'ai pas manqué de lui adresser copie de la lettre par laquelle Votre Excellence m'informe que cette dette monte aujourd'hui à la somme de 581,043 fr. 66 c.

REINHARD A CADORE.

Cassel, 2 février 1810.

Le discours du roi a déjoué l'attente générale, en ce qu'il n'a point annoncé littéralement les arrangements conclus à Paris. Comme on était généralement persuadé que le retard de l'ouverture des États était causé par le retard du retour du ministre des relations extérieures, on en a inféré que le roi lui-même avait espéré de pouvoir faire connaître à cette époque des détails qui intéressent tout le royaume; et comme on croit être certain de la réunion du pays de Hanovre à la Westphalie, on se persuadera que ce silence provisoire pourrait avoir rapport avec des négociations entamées avec l'Angleterre.

Le roi est revenu de ce voyage avec une certaine fraîcheur de bonté et de contentement. Son temps est partagé, comme par le passé, entre le travail et les plaisirs. Dernièrement, il fut question, au Conseil d'État, des embarras que causait le système adopté pour les corvées. Le roi déclara qu'il en apercevait bien les véritables causes; que c'était l'intérêt des propriétaires qui était parvenu à laisser incomplètes et à rendre vagues les dispositions de la loi; que de là naissait une multitude de procès et que le but qu'on s'était proposé était manqué. Il ajouta que le devoir d'un roi était de considérer les masses et non les individus et qu'il veillerait à ce qu'à l'avenir ses intentions fussent mieux remplies. Le roi avait raison.

Les spectacles, les promenades à Napoléons-Hœhe et à Schönfeld, petite campagne achetée il y a quelque temps du banquier Jordis; les bals, les bals masqués surtout, auxquels le roi et la reine prennent également plaisir, remplissent les soirées de Leurs Majestés. La reine a eu, dit-on, récemment un double chagrin : elle désirait qu'on payât ses dettes, ce qui n'a point été accordé. Elle voulait, le jour de l'ouverture des États, paraître sur le trône avec le roi, qui lui fit l'observation que dans une cérémonie de cette nature cela ne serait pas conforme à l'usage. Elle fut placée sur un fauteuil en face du trône. Dans ses apparitions publiques, un certain embarras, que les uns prennent pour de l'orgueil et que ceux qui connaissent mieux Sa Majesté n'attribuent qu'à la timidité, n'a point encore quitté la reine. Dans les petites réunions, elle se montre charmante, pleine d'esprit et d'amabilité.

Le roi montre une grande satisfaction de la réunion du pays de Ha-

novre. Quelques-uns de ses conseillers pensent que les avantages et les charges de cet agrandissement se compenseront peut-être pendant longtemps encore; ils craignent la masse des dettes dont le pays est accablé, la misère dont les sources pourront être taries difficilement pendant la durée de la guerre, la diminution des revenus par la séparation des domaines, peut-être aussi la nécessité de partager les emplois avec les survenants hanovriens. Quelques-uns ont pensé que pendant un certain temps il faudrait donner au Hanovre une administration séparée.

Il paraît être question de le séparer en quatre départements; d'autres prétendent qu'il serait avantageux de ne le diviser qu'en deux. Quoi qu'il en soit, une accession de territoire qui étendra le royaume de Westphalie jusqu'à la mer, entre deux rivières navigables, une population de 600,000 âmes de plus, une jeunesse propre au service militaire et laissée en réserve depuis plusieurs années : voilà certainement des avantages suffisants pour faire considérer désormais la Westphalie comme une puissance.

M. le général Éblé a remis hier au général d'Albignac sa signature du ministère. Le roi lui avait exprimé le désir de le conserver jusqu'à ce que toutes les dispositions concernant les troupes françaises dont l'arrivée est attendue fussent prises. Il a cédé à la représentation que lui fit le général Éblé qu'il vaudrait peut-être mieux les accoutumer d'emblée à la signature du chef qui doit le remplacer. Cependant le général d'Albignac ne paraît pas être destiné à le remplacer définitivement, et les amis même de ce dernier qui lui ont conseillé d'accepter le portefeuille par intérim comme une distinction honorable, pensent que ses forces et son caractère naturellement fougueux pourraient ne pas suffire à soutenir longtemps un pareil fardeau. Aussi le décret royal dit-il seulement que le général d'Albignac aura la signature en l'absence du ministre dont la démission définitive reste subordonnée à l'agrément de Sa Majesté Impériale qu'il se propose d'aller solliciter en personne. Il n'y a qu'une voix sur le compte du général Éblé et sur la perte peut-être irréparable que ferait en le perdant la Westphalie. Cette opinion, le roi la lui a exprimée lui-même, et ce ministre m'a témoigné encore hier combien il en était touché, mais il en revient toujours à son refrain qu'il ne lui est pas possible de servir deux maîtres.

Depuis le retour du roi, on croit remarquer dans M. Siméon un chagrin mal caché qu'on attribue généralement à ce qu'il avait véritablement espéré de recevoir dans cette circonstance quelque témoignage de la bienveillance de Sa Majesté Impériale. J'ignore s'il s'en est ouvert à quelqu'un. Pour moi déjà, depuis quelque temps, il a fallu me résigner à le trouver plus réservé, et j'ai pensé que ce pouvait être en partie parce que depuis la restriction des fonctions de M. Bercagny il se regardait un peu comme ministre de la police. Depuis que son fils et son gendre se trouvent placés au service de Westphalie, il doit se regarder comme y étant attaché lui-même par des liens plus étroits, et quel-

ques personnes pensent qu'il pourrait finir par s'y attacher tout à fait. Le roi continue à le traiter avec une grande distinction, sans peut-être avoir pour lui une très haute estime. Son caractère flexible, que d'autres appellent faible, une urbanité qui ne dépare point, mais qui fait trop ressortir ses cheveux gris, la diminution d'un ascendant qui plie sous la dépendance toujours croissante de sa situation peuvent en être la cause. Cependant, M. Siméon, qui de tous les Français est certainement celui qui a le mieux réussi en Westphalie, m'a toujours paru et me paraît encore, à cause de ses défauts mêmes, le plus propre à réussir. Sans connaître un mot de la langue, sans avoir rapproché en aucune manière ses idées et ses habitudes du génie allemand, le calme et l'équité de son caractère, sa manière de penser libérale, l'ensemble de ses lumières et de ses connaissances ont suffi pour lui donner, presque par instinct, ce discernement de ce qui convient ou ne convient pas dans les circonstances actuelles, ce tact du milieu à garder entre deux extrêmes, cette propension à maintenir l'équilibre parmi les passions, les opinions et les intérêts opposés qui le font chérir et respecter par tous, et surtout par les Allemands.

M. le comte de Bulow n'a point encore cessé d'être l'objet des soupçons et de la haine de la plupart des Français employés en Westphalie. M. de Bercagny, quoique simple préfet de police de Cassel, continue à travailler directement et fréquemment avec le roi. Depuis que dans les départements les commissaires de police ont été subordonnés aux préfets, la marche des affaires s'est évidemment simplifiée et est devenue plus aisée. On n'entend parler ni de désordres, ni de mauvaises dispositions. Il n'en paraît être resté quelques traces que dans ce malheureux département de la Werra. M. Delius, préfet d'Osnabruck, dont l'innocence a été pleinement reconnue, a été renvoyé à son poste.

M. le comte Jollivet annonce son départ pour le 1er avril. Depuis quelque temps, il se montre peu, et l'on se montre peu chez lui. Les dispositions du roi à son égard ne paraissent pas avoir changé. A la première audience, après le retour du roi, après que Sa Majesté m'eut dit un mot sur mon voyage de Hambourg, elle se tourna vers M. Jollivet : « Et vous, Monsieur, dit-elle, pendant ce temps-là, vous n'avez pas bougé! » On prétend, au reste, que l'affaire de l'huissier surpris en fouillant les papiers du roi a été éclaircie, et que ce n'est plus M. Jollivet qui est soupçonné, mais M. Bercagny. Il m'a toujours paru qu'il ne pouvait pas y avoir la moindre raison de soupçonner M. Jollivet[1]. »

BULLETIN.

12 février 1810.

Depuis le retour du roi, il y a eu deux bals parés et deux bals masqués à la cour, et un bal masqué chez M. le comte de Furstenstein.

1. Reinhard était dans l'erreur ou ne disait pas ce qu'il pensait.

Celui d'hier, qui s'est donné au palais, a été extrêmement brillant. On avait répandu à tort qu'on n'y serait point admis en domino; mais ce bruit s'étant accrédité, on a vu paraître d'autant plus de masques de caractère. La cour a paru d'abord en jeu de piquet, mascarade plus savante que spirituelle; mais bientôt de ce pêle-mêle fantasque sortit une belle ordonnance de rivières et de villes dansantes. Le roi de Trèfle se changea en rivière du Weser, et les villes d'Hameln et de Hanovre vinrent fraterniser avec celles de Brunswick et de Magdebourg. Une élite de dames de la cour, changeant de masque une troisième fois, reparurent en Égyptiennes pour former un quadrille avec le roi. Dans la foule, des chevaliers teutoniques étaient en templiers, Mme Dumas en jardinière, M. Hugot en paysan, M. de Bercagny en innocent; les membres des États en dominos modestes formaient une espèce de parterre. Le jour de l'ouverture des États et de la représentation de *Revanche* (?), le roi se retira du bal vers minuit et alla passer la nuit à Schœnfeld[1]. *On n'a pas remarqué qu'une dame de la cour se fût absentée.* Hier matin, le roi a paru au cercle de la cour dans le costume de l'ordre de la couronne de Westphalie. C'est un habit français de couleur grise qui fait ressortir la couleur du ruban de l'ordre, avec des brandebourgs et des broderies en argent. Les décorations ne sont toujours pas encore arrivées de Paris. Un chapitre de l'ordre est annoncé pour le 15. Au bal masqué que donna M. de Furstenstein, M. Mollerus, chargé d'affaires de Hollande, affecta de se faire passer pour le roi, et il y réussit assez. M. de Norvins, tout fier d'être pris sous le bras par Sa Majesté, se croyait déjà sûr pour le lendemain d'une place de ministre plénipotentiaire. On dit que le roi a trouvé la conduite de M. Mollerus impertinente. Pour M. de Norvins, il n'est pas même sur la liste des chevaliers de l'ordre.....

Le ministre de Russie avec sa famille est parti aujourd'hui pour Weimar où l'on célébrera dans quelques jours la naissance de la Grande-Duchesse. Son absence sera de quinze jours. Le public de Cassel, toujours bénévole, répandait, dès avant son départ, qu'il partait en vertu d'une déclaration de guerre entre la France et la Russie. M. de Rechberg, chargé d'affaires de Bavière à Berlin, nommé ministre plénipotentiaire en Westphalie, est attendu ici d'un jour à l'autre.

Le prince Repnin donnait chez lui des assemblées deux fois par semaine. Elles languissaient d'autant plus, que presque jamais on n'y voyait paraître les dames de la cour. A cet égard, le prince Repnin paraît avoir hérité du guignon de M. Lerchenfeld, et Sa Majesté se plaît quelquefois à faire éprouver de pareilles contrariétés. Dernièrement, ce fut le tour du ministre de France, qui avait invité les ministres et plusieurs membres des États à un dîner donné à l'occasion du retour du comte de Furstenstein. A cinq heures, M. de Furstenstein et M. Siméon

1. C'était une petite maison près Cassel.

envoyèrent dire que le roi les avait nommés pour aller dîner avec lui à Schœnfeld.

Depuis le commencement de cette année s'est établi à Cassel un casino où l'on se réunit pour la lecture de feuilles politiques et littéraires de France et d'Allemagne. Toute la ville de Cassel y a pris part. C'est le premier établissement de ce genre formé dans cette capitale qui, sous le rapport de la civilisation littéraire, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne paraît pas appartenir au nord de l'Allemagne.

BULLETIN.

23 février.

Le bal masqué chez M. Siméon a surpassé les autres en élégance. La cour y a paru en double mascarade, d'abord en *Mariage de Figaro*, et après le souper en *Caravane du Caire*. Le roi, en costume de Figaro, a dansé, au son des castagnettes, une danse espagnole avec Mme de Boucheporn[1] et distribuait des fleurs. Le général Hammerstein et la comtesse de Bochholz (ornée des diamants de la reine) représentaient le comte et la comtesse Almaviva. Mme Delaunay[2] a reçu du roi, dans cette occasion, un beau collier de diamants : elle est heureuse de sa grossesse et de l'arrivée de son mari.

Dimanche prochain, nouveau bal masqué chez M. le comte de Bochholz. Les membres des États, gravement assis, en dominos, ont l'air de dresser actes de toutes ces merveilles pour en faire le récit après le retour dans leurs foyers. (*Prœlia conjugibus loquenda.*)

Dans le premier bal paré de la cour, qui eut lieu après le retour du roi, on avait envoyé des billets d'invitation à quelques dames de la ville, de réputation un peu équivoque. Le roi s'étant fait présenter la liste ne voulut point qu'elles fussent admises. Il resta inexorable, et les chambellans furent obligés d'avertir les dames en question qu'il y avait une méprise dans l'envoi des billets. Mme Delaunay, dans ses invitations, a été moins scrupuleuse.

Un des frères de M. de Furstenstein, arrivé d'Amérique dans l'été dernier, est reparti pour Amsterdam où il doit se rembarquer. Un autre frère, qui est chambellan du roi, l'a accompagné. On suppose que ce voyage de M. Lecamus concerne les anciennes relations du roi avec Mlle Paterson[3].

On parle d'un prochain voyage du roi pour Paris à l'occasion du mariage de Sa Majesté l'Empereur. On prétend même que le jour en est fixé au 18 mars.

1. Très jolie personne, femme d'un préfet du palais.
2. Femme du général de Launay, fille de Siméon.
3. C'était la vérité.

BULLETIN.

9 mars 1810.

Le mercredi des Cendres a commencé par un déjeuner splendide à la cour, lequel a terminé à six heures du matin le bal masqué qui a fait la clôture du carnaval. En remontant, il faudrait rendre compte d'un bal masqué chez M. de Pappenheim, qui n'a pas eu lieu, parce que la reine était incommodée; d'un bal masqué et paré chez M. le général d'Albignac; d'un bal chez le ministre de Russie; d'un bal masqué chez M. le comte de Bochholz. Il faudrait faire l'éloge d'un quadrille chinois, d'un ballet des quatre parties du monde; d'un superbe ballet, les Noces de Gamache, dans lesquels le roi et la reine ont figuré. Il faudrait montrer la reine en vieille juive, en sauvage américaine, en paysanne de la Forêt-Noire; le roi changeant de dominos et de masques en véritable caméléon; les plus belles dames de la cour déguisant leurs attraits sous l'accoutrement de vieilles laides. Il faudrait faire mention de l'appétit merveilleux des masques du Mardi-Gras et de la fureur avec laquelle ils ont dévasté les buffets royaux; et en se réjouissant avec les marchands qui ont vendu jusqu'à leurs fonds de boutique, il faudrait gémir en même temps avec ceux qui, faisant leurs comptes en Carême, s'aperçoivent avec effroi de ce que leur a coûté le carnaval.

REINHARD A CADORE.

Cassel, 12 mars 1810.

La députation hanovrienne ne sera présentée que demain. Tous ceux qui la composent, et qu'on dit être au nombre de soixante, ne sont pas encore arrivés. En conséquence, le roi ne partira qu'après-demain.

Aujourd'hui s'est faite par M. de Leist, et au nom du roi, la clôture de la session des États. Le Code de procédure a été la dernière loi qui leur a été proposée.

Le cortège qui, cette fois, suivra Leurs Majestés à Paris est très nombreux et très brillant. La reine n'avait emmené que Mmes de Bochholz et de Lœwenstein; hier sont parties Mmes de Keudelstein, Morio et de Pappenheim; aujourd'hui Mme de Boucheporn. M. de Marinville et le comte de Meerveldt ont déjà précédé le roi.

Hier a eu lieu la distribution de l'ordre de Westphalie. Tout s'est passé conformément au programme imprimé dans le *Moniteur Westphalien*. Le roi a prononcé un petit discours plein de convenance et de dignité. Celui de M. le comte de Furstenstein sera probablement imprimé, et j'aurai l'honneur, Monseigneur, de vous l'envoyer. Plus de cent chevaliers ont reçu la croix et prêté le serment à genoux devant l'Évangile qui, à la vérité, n'était qu'un missel catholique. C'était peut-être une supercherie de la part de Mgr l'évêque de Wend, mais

les protestants (et le plus grand nombre des chevaliers était de cette confession) ne s'en sont pas formalisés.

Dans une autre lettre au même personnage, du 28 avril, Reinhard parle des abus commis par des officiers de la cour :

Il existe ici, outre le beau parc de Napoléons-Hœhe, un parc plus près de la ville qui, de tout temps, a été ouvert au public. Que la reine ait fait entourer de barrières une partie de celui de Napoléons-Hœhe et qu'elle l'ait réservé pour ses promenades particulières, rien de plus naturel, et personne n'y a trouvé à redire. Mais le parc, qui est au bas de la ville, est devenu presque tout à fait inaccessible au public. Depuis quelque temps, les voitures en sont totalement exclues; en été, il n'est ouvert que pendant les heures les plus chaudes de la journée, et même alors tous les sentiers en sont interdits. C'est que M. le grand veneur veut protéger les couvées de perdrix.

Un lièvre ne peut-il plus arriver au marché que muni d'un certificat d'origine? C'est que M. le grand veneur veut procurer au roi quelques écus de revenu sur les produits de la chasse.

A quatre lieues de Cassel sont les bains d'Hof-Geismar, appartenant au roi, assez fréquentés autrefois, et qui les jours de dimanche et de fête servaient de lieu d'amusement à toute la population à la ronde. Il y avait deux chambres de bain à bassins : c'étaient les deux plus agréables; mais l'une d'elles a été couverte de planches parce que M. l'intendant de la maison voulait y placer l'argenterie dont il n'y existe pas encore une seule pièce. Un restaurateur à privilège exclusif est allé s'y établir l'année dernière : il a rançonné cruellement tous les étrangers. Après avoir fait déserter tout le monde, il a fini par faire banqueroute. Son successeur, déjà banqueroutier, rançonnera, fera déserter et finira de même. C'est que M. l'intendant de la maison veut avoir la gloire d'en tirer un gros bail, sans compter peut-être le pot de vin. Une troupe française et une troupe allemande jouaient alternativement dans la même salle. La troupe allemande ne laissait pas de faire des recettes, lorsque la troupe française allait jouer à Napoléons-Hœhe. La troupe allemande a été renvoyée. Il n'y a plus de bonne musique, mais il y a un mauvais ballet. Le parterre est désert et le public est mécontent, mais toutes ces loges ont été prises par abonnement, parce que le roi l'a désiré. On dit que le roi y dépense 400,000 francs et qu'ils ne couvrent pas les frais. Mais M. de Bruyère, directeur du spectacle, avait trouvé que les Allemands, mauvais observateurs des règles de l'unité, changeaient trop souvent de décorations.

La raideur des habitants de Cassel, leur peu d'empressement à construire des maisons et leur avidité à hausser le prix des loyers avaient déplu au roi. Pour les en punir, sur le conseil de M. le général d'Albignac, on y a mis en garnison deux régiments, outre la garde, qui est déjà assez nombreuse. Il en résulte que les habitants sont écrasés et que les loyers ont renchéri. Cependant on a exempté d'imposition et de logement de gens de [illegible] qui seraient bâties, et il est question

Les foires sont un élément assez important du commerce d'Allemagne. Les époques où elles ont lieu dans les différentes villes sont combinées. De Brunswick, les marchands vont à Cassel, de Cassel à Francfort, de Francfort à Leipzig. Malgré l'absence de la cour, la dernière foire de Cassel a été assez fréquentée et les marchands n'ont pas été mécontents de leurs ventes. Mais ces marchands, malgré le débit qu'ils ont trouvé, jurent de n'y point revenir. C'est que tous leurs profits sont absorbés par les impôts, mis d'abord pour le roi, ensuite pour la ville, enfin et surtout pour M. de Bercagny.

M. de Bercagny ne néglige aucun petit profit. Tous les joueurs de vielle, les aveugles, joueurs de violon sont obligés de lui payer quatre sols par jour, et la musique des rues ne désempare pas. Les meneurs d'ours et de singes sont de plus assujettis au droit de patentes. Il y a eu dernièrement au conseil d'État une grave discussion de plusieurs heures sur tous ces objets d'industrie.

Un misérable pamphlet sur le duc d'Œls, écrit en style de gargotte, est colporté par une vieille femme à Brunswick. Le général Bongars en fait une conspiration : il en importune le roi jusque dans Paris et provoque toute sa sévérité. Il arrache à la faiblesse de M. Siméon un projet de décret sur les cartes de sûreté.

Il s'agit de donner de la considération aux gendarmes. Un gendarme abuse de son pouvoir à Gœttingue : on lui sacrifie l'Université, et quatre cents étudiants étrangers la quittent. Cependant, il y a peu de jours, un gendarme passa la mesure à Marbourg. Il perce de son sabre un conscrit qui fumait et qui n'avait pas obéi assez vite au commandement d'ôter sa pipe. Il paraît qu'on a l'intention de faire fusiller le meurtrier, mais il y a conflit de juridiction, et l'on ne sait pas encore qui l'emportera de M. Siméon ou de M. le général d'Albignac. On m'a dit que M. Siméon avait adressé dernièrement au roi un rapport très véhément contre MM. d'Albignac et Bongars. C'est peut-être un malheur que M. Siméon ait perdu beaucoup de sa considération. Il paraît que son influence se trouvera à peu près circonscrite dans les fonctions de son ministère.

Le roi a écarté M. de Marinville de son cabinet. On dit qu'il a trouvé des infidélités à lui reprocher. M. de Norvins a demandé et obtenu son congé. C'est un homme d'esprit et de talent, mais d'une vanité et d'une prétention excessives. On assure que dans cette occasion le roi a énoncé une maxime qui me paraîtrait très dangereuse. Il ne veut, dit-on, avancer que des Français qui, ne tenant plus à la France par aucun lien, lui soient entièrement attachés et ne puissent attendre leur fortune que de sa protection. Ce serait vouloir n'attirer en Westphalie que des aventuriers, et nous n'en manquerons point; c'est la maxime contraire qu'il serait à désirer que le roi suivit.

Ceux qui sont revenus de Paris, et quelques autres dont on annonce le retour prochain, ne paraissent pas avoir été satisfaits de leur voyage. On cite quelques mots de Sa Majesté Impériale sur le luxe des habits, sur la rapidité des avancements. Ces mots ont retenti à Cassel. Qui les

aurait dits ici aurait été accusé de mécontentement ou d'envie. Cependant, tous les Allemands aiment M. Siméon, tous les Allemands regrettent amèrement la perte du général Éblé. Qu'ils voient à côté du roi des Français dignes de l'estime et de la confiance, et capables de quelque indulgence pour les habitudes nationales, et ils les porteront aux nues.

Je n'ai point encore parlé à Votre Excellence de M. Pichon. Il s'occupe beaucoup de l'étude des finances du pays : il énonce quelquefois au conseil d'État des idées saines et qui porteront fruit. Mais il ne doit pas trop se presser; il a le désir du bien, mais il est jeune, il est vif, quelquefois tranchant, et il manque encore d'expérience.

On voit par le tableau tracé dans cette lettre que l'Empereur était parfaitement au courant de ce qui se passait en Westphalie à tous les points de vue. Le bulletin suivant du 19 mai 1810 est relatif aux intrigues du trop célèbre marquis de Maubreuil avec la baronne de Keudelstein.

Avant-hier, la poste de Cassel a distribué des lettres qu'on dit au nombre de seize, timbrées de Paris et renfermant une *Épître à Blanche*. Parmi les personnes qui ont reçu cet envoi se trouvent le préfet de la police, Mme la comtesse de Furstenstein, le ministre de France et son secrétaire de légation, Mme la comtesse de Schœnbourg, amie de Blanche, enfin Blanche elle-même et son mari, M. Laflèche, baron de Keudelstein, qui, heureusement, se trouvait en voyage.

Il est inutile de caractériser cette production qui se trouve jointe à ce bulletin. Elle est calomnieuse en toute hypothèse et elle ne peut inspirer que de l'indignation.

Quant à l'auteur de ces envois, les soupçons ne peuvent se porter que sur un M. de Maubreuil, amant de Blanche ou de Jenny, sa belle-sœur, ou de toutes les deux. On prétend que l'auteur des envois ne peut être celui des vers, puisque M. de Maubreuil n'en fait point. On soupçonne un M. de Boynest, aide des cérémonies renvoyé par le roi; mais on dit que s'il fait des vers il en fait de plus mauvais que ceux de l'épître. On se souvient que M. de Norvins en fait d'assez bons; mais on le croit trop homme de bien pour prostituer son talent dans une pareille circonstance. « *L'indigne amant de ta sœur,* » c'est M. de Courbon. Pendant le carnaval passé, dans un des bals de la cour, lorsque tout le monde se fut à peu près déjà retiré, M. de Maubreuil, qui était alors officier aux gardes, fit une scène publique à M. de Courbon, en lui reprochant sa liaison avec Mme Jenny Laflèche. Son emportement ayant passé toutes les bornes de la décence, le colonel Laville, chargé de la police du palais, le mit aux arrêts; le duel qui devait s'ensuivre fut empêché par ordre supérieur, et M. de Maubreuil reçut pour voyager un congé indéfini, équivalant à une démission. On prétend que ce M. de Maubreuil qui, d'ailleurs, ne manque pas de courage, est un terrible amant, et qu'il avait pour coutume de s'introduire le sabre en main chez quiconque osait adresser la parole aux dames qui étaient ou qu'il lui prenait fantaisie de déclarer ses maîtresses.

Le prince Repnin avait fait venir de Iéna le docteur Starke, pour accoucher sa femme. En arrivant, il trouva d'abord à accoucher Mlle Delaitre, actrice du théâtre westphalien. Il se trouva ensuite pressé de partir pour accoucher Mlle Jægermann, actrice du théâtre de Weimar. On prétend que les deux petits princes des deux actrices sont d'une plus noble extraction que le petit prince russe.

Mme Blanche ne sort point depuis qu'elle est revenue de Paris. Elle avait annoncé qu'elle resterait chez elle pendant deux mois. *Et c'était avant la lettre !*

Dans une autre lettre au duc de Cadore, du 26 mai, Reinhard revient sur la pénurie des finances westphaliennes. « La dette publique de la Westphalie, écrit-il, sans y comprendre celle du Hanovre, monte, telle qu'elle est à peu près constatée, à 93 millions ; celle du Hanovre, les répétitions à faire au nom de S. M. l'Empereur, la feront monter à 180 au moins ; et, le Hanovre compris, les revenus du royaume de Westphalie ne pourront jamais être portés beaucoup au delà de 40 millions. » Et il ajoute :

Sans parler de ce que, dans les circonstances actuelles, tant de sources de profits et de revenus sont obstruées, l'État, toujours pressé par des besoins impérieux, ne peut rien faire pour soulager ceux qu'il voit dans la détresse ; il est même obligé de revenir sur des soulagements qu'il avait annoncés, et toute sa ressource est dans les efforts qu'il fait pour répartir également le fardeau. C'est ainsi qu'après avoir reconnu qu'il valait infiniment mieux payer par abonnement les frais de table des officiers ; après avoir assigné 1,200 francs par mois au général de division, 700 au général de brigade, 60 au capitaine et 50 au lieutenant, on a réparti sur la totalité du département de l'Elbe des dépenses qui, pour la seule ville de Magdebourg où trois cents maisons restent désertes, montent par mois à 22,000 francs. On sera obligé d'employer le même expédient à Brunswick, où le préfet a déclaré que les frais de logement et d'entretien des gens de guerre amèneraient l'impossibilité absolue de payer les impôts ordinaires. C'est ainsi qu'après un décret royal qui proclame une amnistie pour les conscrits réfractaires dont le nombre avait été très grand pendant les troubles de l'année passée, le général d'Albignac, annonçant aujourd'hui que cette amnistie s'applique aux peines et ne s'étend pas aux amendes, exige de ceux mêmes qui sont rentrés sous les drapeaux ces amendes qui, pour les seuls districts de la Fulde et de Paderborn, montent à la somme de 323,000 francs. Encore ces amendes sont-elles exigées d'après l'ancien tarif qui en fixait le minimum à 250 francs, tandis que le nouveau tarif l'a fixé à 100, après qu'on eût reconnu l'impossibilité de faire payer une plus forte somme à des paysans pauvres et ruinés.

Baron Du Casse.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — La science française et l'Université viennent d'être cruellement frappées par la mort presque simultanée de MM. Thurot et Graux[1]. Bien que le premier eût déjà derrière lui une longue carrière, signalée par des œuvres nombreuses et durables, et que le second fût à ses débuts de professeur et d'érudit, il y avait entre eux plus d'une ressemblance intellectuelle et morale. Tous deux avaient pour qualité dominante une admirable droiture de cœur et d'esprit. Il n'y avait pas de caractères, il n'y avait pas d'intelligences plus fermes et plus sûres. Ils ne laissaient rien sortir de leur bouche ou de leur plume qui ne fût le fruit de l'étude et de la réflexion. Aussi dans tout ce qu'ils disaient et écrivaient reconnaissait-on, à côté du plus robuste bon sens, cette originalité, la plus rare de toutes, qui vient non de l'imagination et de la fantaisie, mais du travail de première main et de la méditation personnelle. Au premier abord, on pouvait trouver qu'il y avait en eux quelque chose de massif, de sévère, parfois même de rude, et pourtant ils savaient donner à leur enseignement comme à leurs écrits cette suprême élégance, essentiellement française, qui vient de la clarté, de la justesse et de l'harmonieux enchaînement des pensées ainsi que de la précision et de la propriété du langage. Tous deux étaient à la fois des érudits et des professeurs accomplis. Ils avaient et l'autorité que donne une science sûre d'elle-même et celle qui naît de la sympathie qu'on inspire à ses élèves et qu'on éprouve pour eux. Tous deux enfin, bien loin de restreindre leur érudition à un seul domaine, l'enrichissaient et l'élargissaient en appliquant à des matières très variées la vigueur de leur esprit, la sûreté et la pénétration de leur critique. Aussi, bien que tous deux fussent avant tout des philologues, s'occupèrent-ils également d'études historiques. La *Revue* a eu le privilège de les compter tous deux au nombre de ses collaborateurs.

1. Ch. Graux est mort le vendredi 13 janvier, Ch. Thurot le mardi 17.

Ch. Thurot avait cette rare supériorité de connaître également bien au point de vue grammatical et philologique les langues grecque, latine et française; c'est lui qui a supporté pendant de longues années à l'École normale tout le poids de la préparation à l'agrégation de grammaire. A côté de ses études sur la philologie ancienne et sur l'histoire de la langue française, il était profondément versé dans l'histoire de la philosophie, comme en témoignent les nombreux articles qu'il a donnés à la *Revue critique* et signés les uns de son nom, les autres χθ. Sa thèse de doctorat sur l'*Enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge* est un ouvrage d'histoire où il a admirablement tiré parti des papiers bien incomplets qui nous restent de la plus illustre des universités du moyen âge. A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il s'était voué à un travail tout historique en qualité de membre de la Commission des historiens des croisades, et la *Revue* a publié les premiers résultats de ces études, nouvelles pour lui. (Cf. I, 67, 372; II, 104.)

Ch. Graux, tout jeune encore, avait acquis une grande autorité dans l'Europe savante comme helléniste et paléographe; mais il voulait se consacrer de plus en plus à des travaux sur l'histoire ancienne. Pour lui, la philologie classique n'était pas simplement une étude de linguistique et de grammaire, c'était l'étude de la Grèce et de Rome à tous les points de vue ; langues, mœurs, idées, institutions, histoire. Grâce à lui, les cadres stéréotypés de notre enseignement supérieur s'étaient élargis pour admettre à la Sorbonne une *conférence d'histoire et de philologie grecques*. Il est permis d'assurer que s'il eût vécu il eût fait école et exercé sur l'Université la plus salutaire influence. C'est seulement en travaillant dans le même sens que Graux, en effet, que nos professeurs, qui se contentent le plus souvent d'être des littérateurs quand ils devraient être des grammairiens et des historiens, pourront remplir leur mission pédagogique. Ils ne feront d'ailleurs en cela que reprendre la tradition des grands philologues du XVIe s. Les nombreux articles que Ch. Graux a donnés à la *Revue critique* montrent qu'il connaissait l'histoire et la philosophie des Grecs et des Romains aussi bien que leur langue et leur littérature; le Mémoire sur les fortifications de Carthage qu'il a publié dans les Mélanges de l'École des hautes études était le commencement d'une série de travaux d'archéologie militaire auxquels se rattache l'édition de Philon de Byzance donnée en collaboration avec M. de Rochas. Sa thèse de doctorat sur *la formation du fonds grec de l'Escurial* était, sous ce titre modeste, un chapitre des plus curieux de l'histoire de la Renaissance. Il méditait enfin d'entreprendre des recherches sur l'empire byzantin. Ces rêves, ces projets

sont évanouis; nos espérances pour le relèvement des études classiques en France ont été cruellement atteintes par sa mort. Puisse du moins le sentiment du vide immense laissé dans notre haut enseignement par la perte de Thurot et de Graux faire comprendre à nos jeunes professeurs la gravité de leurs devoirs et l'étendue de leur tâche!

Peu de temps avant de perdre Ch. Thurot, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait vu mourir deux autres de ses membres, M. Dulaurier et M. de Longpérier.

M. Dulaurier était surtout un historien et c'est à lui que sont dus les travaux les plus importants qui aient encore été exécutés sur l'histoire d'Arménie. Il avait conçu le plan d'une vaste publication intitulée: *Bibliothèque historique arménienne ou choix des principaux historiens arméniens traduits en français*, et pour laquelle il avait comme collaborateurs le R. P. Aivazovski et M. V. Langlois. Ce projet fut exposé dans la *Revue de l'Orient* en fév. 1856. En 1858 parut la *Chronique de Mathieu d'Édesse*, en 1859 la *Numismatique arménienne* de V. Langlois, et le t. I des *Recherches sur la chronologie arménienne*, par M. Dulaurier. Dans ce volume consacré à la partie technique du sujet, M. Dulaurier apportait pour la première fois la clarté dans un sujet des plus obscurs. Il constatait que les Arméniens se servant d'une année de 365 jours sans jours intercalaires, 1460 années juliennes égalent 1461 années arméniennes, si bien qu'au bout de cette période les mois ont passé par toutes les saisons et les jours par tous nos mois. Il est très regrettable que la Bibliothèque arménienne, après ce brillant début, se soit brusquement arrêtée et qu'en particulier le t. II de l'ouvrage de M. Dulaurier n'ait jamais paru; il devait contenir la chronologie historique, les listes des souverains, des patriarches, ainsi qu'une traduction annotée des chronographies de Samuel d'Ani et de Mekkitar d'Airivank. — L'Académie des Inscriptions trouva en M. Dulaurier un précieux collaborateur pour le *Recueil des historiens des croisades*. Le premier volume des *Documents arméniens* passe pour le meilleur de la collection; un grand nombre de documents y sont publiés et traduits pour la première fois. Le second volume était au moment d'être mis sous presse. M. Dulaurier avait été appelé à la chaire d'arménien de l'École des langues orientales [1], et au moment de sa

1. Cette chaire qui n'a presque aucune utilité pratique, qui a un caractère purement scientifique et où l'on enseigne l'arménien littéraire et non l'arménien vulgaire, devrait être transférée au Collège de France. M. Dulaurier a toujours, mais en vain, r c translation.

mort il terminait pour le recueil des publications de cette école l'impression de l'*Histoire universelle* d'Étienne Assoghig de Daron, traduite en français et annotée. Au début de sa carrière, M. Dulaurier s'était aussi occupé des langues de l'extrême Orient. Il avait fourni au recueil des *Lois maritimes* de Pardessus une traduction française des *Institutions maritimes de l'archipel d'Asie*, accompagnée des textes originaux, et il avait publié en 1845 le premier volume d'une *Collection des principales chroniques malayes*, restée inachevée comme tout ce qu'il a entrepris. Sa curiosité était plus grande encore que son activité et nous rappellerons que son nom figura quelque temps parmi ceux des éditeurs de la réédition de l'*Histoire du Languedoc*, par D. Vaissette.

La perte de M. A. de Longpérier est d'autant plus grande que ses œuvres sont peu de chose si on les compare à la valeur et à la science de l'homme lui-même. Jamais peut-être on n'a vu numismatiste et archéologue doué de dons aussi extraordinaires et muni de connaissances aussi variées. Il était arabisant, égyptologue, assyriologue, épigraphiste, numismatiste; l'antiquité classique, l'archéologie du moyen âge, les arts de la Renaissance lui étaient également familiers, et son coup d'œil de connaisseur était d'une justesse impeccable : c'était celui d'un savant doublé d'un artiste. C'est de 20 à 30 ans qu'il publia ses plus importants travaux, ceux qui ont rendu le plus de services à la science historique : le *Mémoire sur les monnaies des Sassanides*, le *Mémoire sur les monnaies des Arsacides*, d'une importance capitale pour l'histoire de l'Orient, le *Catalogue de la collection Rousseau*, qui marqua un si grand progrès dans la connaissance de la numismatique française. — Attaché depuis 1847 au Musée du Louvre, il publia les catalogues des Musées américain et assyrien, et commença la publication des *Monuments du Musée Napoléon*. Malheureusement, depuis les Mémoires cités plus haut, il n'a produit aucune œuvre importante; on le déplore quand on voit dans ses moindres articles la variété de son érudition, l'ingéniosité de son esprit, l'élégance et la clarté avec lesquelles il exposait ses idées, et quand on sait la profonde action, la domination souveraine qu'il exerçait sur tous les jeunes savants qui l'approchaient. Malheureusement M. de Longpérier n'avait pas l'énergie et la persévérance qui seules créent les grandes œuvres, ni la conscience des devoirs que les dons si variés de son esprit lui imposaient envers le monde savant. On se souviendra toujours qu'en 1878 le merveilleux Musée rétrospectif du Trocadéro, d'un si haut intérêt historique et artistique, organisé et classé par lui avec tant de goût et de science, est resté, par sa faute, non catalogué; et que, par sa faute, la science

française n'a pas retiré de cette collection, unique dans son genre, l'honneur et le profit qu'on était en droit d'attendre. A la vive admiration que M. de Longpérier a inspirée à tous ceux qui l'ont connu, à la reconnaissance que conserveront pour lui tous ceux qui ont pu profiter des trésors de sa science et de sa bienveillance, se mêlera toujours le regret que cet homme si remarquable n'ait pas laissé après lui davantage de lui-même.

Nous devons aussi un mot d'adieu et d'hommage à M. Semichon. C'était un savant incomplet et un esprit prévenu; mais il a eu ce mérite peu commun d'apporter sur un point de l'histoire des idées nouvelles. Ces idées étaient exagérées et exclusives, mais elles renfermaient une part de vérité. Dans son livre sur la *Paix et la trêve de Dieu* (2e éd., 1869, 2 vol. in-12) il a cherché l'origine des communes dans les associations pour la paix organisées au XIe s. sous l'influence de l'Église. Cette thèse n'est pas rigoureusement exacte, mais M. Semichon a mis hors de doute le caractère démocratique et presque révolutionnaire du mouvement en faveur de la paix de Dieu et l'influence exercée par ce mouvement sur la formation des communes. Son *Histoire de la ville d'Aumale* est une œuvre estimable; son livre sur les *Réformes sous Louis XVI* un travail trop rapide et superficiel, mais où l'on retrouve la marque d'un esprit original qui aime à ne pas suivre les sentiers battus.

En perdant M. Douet d'Arcq, nos Archives nationales perdent un de leurs plus laborieux fonctionnaires. Il a fourni à la Société de l'Histoire de France une série de publications importantes (*Comptes de l'argenterie et nouveau recueil de comptes de l'argenterie*, *Comptes de l'hôtel des rois de France*, *Choix de pièces relatives au règne de Charles VI*, *Chronique de Monstrelet*). Les Archives lui devaient l'*Inventaire de la collection des Sceaux* (3 vol. in-4°). Il avait publié avec Leroux de Lincy les *Registres de l'hôtel de ville pendant la Fronde* et avait eu la part principale dans la préparation de la publication des *Olim*. On lui doit aussi un *Armorial de France au XIVe s.* et une *Histoire des comtes de Beaumont*, enfin de nombreux articles dispersés dans les revues d'érudition. Il avait étudié avec prédilection les *Lettres de rémission* et espérait en tirer des renseignements précieux sur l'histoire des mœurs. M. Douet d'Arcq était un de ces travailleurs laborieux et modestes qui apportent à l'histoire des matériaux précieux sans autre récompense que la conscience des services rendus.

Publications de documents. — La *Société d'Histoire de France* nous a donné trois nou ux volumes. Le t. III des *Extraits des auteurs grecs concernant Gaules*, publié par M. Cougny, est rempli

en majeure partie par des extraits de Plutarque ; il contient en outre des fragments de Josèphe et d'importants morceaux d'Arrien qui manquaient dans le recueil des Bénédictins. On trouvera peut-être que M. Cougny étend bien loin ce qu'il considère comme se rapportant à la Gaule et aux Gaulois, mais il vaut mieux à cet égard pécher par un peu d'excès que de laisser des lacunes. M. Cougny a amélioré son système de transcription des noms propres. — M. Morand a enfin achevé la publication de la *Chronique de Jean Le Fèvre de Saint-Remy*. Son second volume, qui contient les années 1420 à 1435, contient aussi l'introduction et la confrontation du texte de Le Fèvre avec Monstrelet qu'il a copié et avec Jean de Wavrin qui s'est servi de lui. Le fond de l'introduction de M. Morand est bon, mais les faits y sont exposés avec incohérence, dans un style bizarre; on n'y trouve point les qualités nécessaires aux écrits de ce genre qui doivent être précis, complets et concis. Quant aux explications données dans les préfaces des deux volumes sur la manière dont le texte a été établi, on s'étonne que les savants qui dirigent la Société d'Histoire de France les aient trouvées suffisantes. Nous sommes disposés à croire que le texte publié par M. Morand est de beaucoup le meilleur, mais il eût été bon de le démontrer plus clairement, et l'on comprend mal que ni l'éditeur résidant à Boulogne-sur-Mer, ni la Société elle-même n'aient pu obtenir une collation d'un manuscrit conservé à Douai. — On ne pourra pas adresser des reproches du même genre à M. Paul Viollet. Nous ne pouvons pas formuler un jugement d'ensemble sur son édition des *Établissements de saint Louis*, puisque nous n'en possédons encore que le t. II contenant le texte, et que le t. I sera rempli par l'introduction et le texte des sources des Établissements ; mais nous pouvons déjà nous rendre compte de l'importance et de la nouveauté de son travail. C'est la première fois, croyons-nous, qu'un texte de droit français du moyen âge est publié d'après une méthode aussi scientifique, après une étude aussi complète des manuscrits, en distinguant aussi nettement (par des italiques) les additions du rédacteur du texte et les sources qu'il a transcrites. L'édition de M. Viollet aura, croyons-nous, une heureuse influence sur l'étude du droit historique en France, cette étude si attrayante, si féconde, mais si difficile et si délaissée. C'est seulement quand nos coutumes et nos recueils juridiques auront été publiés d'après les principes vraiment critiques dont M. Viollet a donné le modèle[1] que l'on pourra écrire une histoire du droit français.

1. Le ms. qui a servi de base à l'éd. est un ms. des Archives municipales

Parmi les publications de la *Société des anciens textes français* nous signalerons le t. II des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, éditées par M. de Queux de Saint-Hilaire. Il contient un assez grand nombre de ballades historiques (nos 192, 211, 229, 284, prophéties politiques; 193, acte de contrition de Paris; 202, conseils à Charles VI; 206, sur la mort de du Guesclin; 222, sur la naissance des fils de Charles V; 249, sur les terres de Bourgogne), et naturellement plusieurs complaintes sur les malheurs de la France, et un lay sur du Guesclin où Deschamps repasse toute la biographie du connétable. L'éditeur a renoncé avec raison à donner de toutes ces pièces un commentaire suivi qui tombait dans la subtilité et la fantaisie, mais il a été bien loin peut-être en supprimant toute explication sur les pièces historiques, toute indication sur la date présumable de certains morceaux. M. S. Luce lui a fourni une note très instructive sur Raoul Tainguy, le copiste du seul manuscrit complet d'Eustache Deschamps que nous possédions, — trop complet peut-être, car Tainguy qui nous a laissé aussi deux manuscrits de Froissart était un audacieux interpolateur qui peut bien avoir glissé de ses vers dans Deschamps comme il a mis de sa prose dans Froissart.

La *Société académique de Saint-Quentin* vient de donner un exemple qui devrait être proposé à l'imitation de nos sociétés savantes de province. Elle a donné une magnifique édition du *Livre rouge de l'hôtel de ville de Saint-Quentin*, publié avec une préface de M. H. Martin, par MM. H. Bouchot et E. Lemaire[1]. Ce cartulaire qui contient 172 pièces latines et françaises, dont la plus ancienne est de 1182[2] environ et la plus récente de 1728, est des plus précieux pour l'histoire des institutions municipales. On y trouve en particulier une série de documents qui nous font connaître les conflits survenus entre la juridiction royale et le magistrat de la commune, et qui permettent de distinguer mieux qu'on ne peut le faire dans la plu-

de Beauvais, lequel n'est que du commencement du XIVe s. Dans l'absence du ms. primitif, on constate par l'établissement des rapports qui existent entre cinq classes de manuscrits, et par la comparaison du texte avec les sources conservées, que c'est le ms. qui représente le mieux les Établissements originaux.

1. L'exécution matérielle du volume fait le plus grand honneur à l'imprimeur, M. Ch. Poette, et les gravures de MM. Pille et Lalauze sont charmantes.

2. M. [illegible] publie d' [illegible] ès le car [illegible] d'Eu une charte communale qu'il considère con [illegible] de la première charte de Saint-Quentin donne [illegible] Cette traduction est en même temps un rer [illegible] itives de Saint-Q[illegible]

part des cas les fonctions des échevins et celles des jurés. En effet, lorsque la commune est supprimée en 1318, l'échevinage est maintenu comme étant royal et complètement séparé de la commune; ce n'est qu'assez longtemps après le rétablissement de la commune par Charles IV, ce n'est qu'en 1362 que l'on voit le maire, les échevins et les jurés former ensemble un corps à la fois municipal et judiciaire. Il ressort, croyons-nous, avec évidence, des documents contenus dans le Livre rouge que les échevins, d'abord assesseurs du tribunal du comte, ne sont devenus que peu à peu de purs magistrats municipaux; que les échevins sont bien les scabins de l'époque carlovingienne et qu'ils ont dû jouer dans les villes un rôle capital dans l'époque obscure qui s'étend du VIIIe s. à la formation des communes. M. Lemaire a touché ces différents points dans l'introduction qu'il a mise en tête du Livre rouge, mais sans mettre suffisamment en lumière l'importance des questions soulevées par ces documents et des enseignements que les documents nous fournissent. Nous regrettons aussi que les documents aient été publiés dans l'ordre même où ils sont dans le cartulaire et non dans leur ordre chronologique. Il est vrai que les textes sont précédés d'une table chronologique et suivis d'index alphabétiques dressés avec soin. Les éloges que la Société académique de Saint-Quentin ne manquera pas de recevoir pour la publication du Livre rouge l'encourageront, nous l'espérons, à publier un inventaire détaillé des Archives municipales de Saint-Quentin, contenant le texte des pièces importantes et l'analyse de toutes. Nos villes devraient tenir à honneur de réunir ainsi les souvenirs historiques de leur ancienne vie municipale.

Nous avons souvent signalé l'heureuse tendance qui se manifeste depuis quelques années à profiter des publications de nouvel an pour faire connaître au grand public et à la jeunesse les chefs-d'œuvre de notre ancienne littérature historique. Mme de Witt a ainsi extrait de Froissart une série de récits qui forment un volume des plus pittoresques et des plus attrayants (Hachette). M. L. Larchey a rapproché du français moderne une admirable biographie, qui est un vrai roman d'aventures, la *Vie du gentil seigneur de Bayard par le loyal serviteur* (Hachette). M. Larchey a touché avec une extrême discrétion à la langue naïve et savoureuse de Jacques de Mailles; il en a facilité l'intelligence sans en altérer le caractère et l'allure. Les magnifiques illustrations du volume empruntées aux monuments et aux manuscrits du temps forment un commentaire historique et archéologique du texte, et quelques appendices bien choisis comblent les lacunes du récit du secrétaire de Bayard. M. Moland a donné une autre édition du même ouvrage (Garnier frères) qui n'a d'autre

avantage sur celle de M. Larchey que d'être plus à la portée de toutes les bourses. Les illustrations, qui sont toutes de fantaisie, n'ajoutent rien à l'intérêt du texte; le rajeunissement du français du Loyal serviteur, poussé plus loin que dans M. Larchey, ne lui conserve pas aussi fidèlement son charme et sa saveur, et l'absence de notes explicatives laisse certains passages peu intelligibles pour la jeunesse. Je doute que beaucoup de lycéens comprennent des locutions telles que celles-ci : « Plusieurs s'en trouvèrent bons marchands; — beaux dons empirent les preneurs, etc. » M. Moland croit à une édition du Loyal serviteur antérieure à celle de 1527. M. Larchey n'en admet pas; et il est difficile, en effet, de comprendre comment cette édition eût entièrement disparu.

Travaux relatifs a l'histoire de l'art. — La troisième livraison des *Monuments de l'art antique* (Quantin), par M. O. Rayet, est égale aux précédentes par la beauté des héliogravures comme par l'intérêt des notices qui les accompagnent. Fidèle à l'idée qui l'a inspiré dans le plan de son recueil, M. Rayet nous présente des œuvres des époques et des styles les plus divers, celles qui non seulement nous font connaître les diverses conceptions de l'idéal artistique chez les anciens, mais encore les différentes faces de la vie antique. Les notices de M. Guillaume et de M. Rayet sur le doryphore et l'hoplitodrome nous instruisent sur les jeux antiques, sur leur influence sur l'art, sur la manière dont les anciens ont adopté certaines proportions conventionnelles, certains canons pour leurs œuvres d'art. Les notices de M. Rayet sur des figurines de Tanagra et sur des terres cuites grossières nous font pénétrer dans l'intimité de la vie grecque et dans les procédés de fabrication de l'art industriel des anciens. La notice de M. Maspero sur Aménophis IV redresse les erreurs historiques accréditées sur ce roi et sur sa femme Taïa. Les commentaires de M. Rayet et de ses collaborateurs n'ont rien de pédantesque; on y trouve, avec l'érudition la plus solide et puisée aux sources, de l'esprit, de la gaieté même, un vif sentiment de l'antiquité, de ses mœurs, de son histoire et de ses arts.

La *Bibliothèque internationale de l'art*, créée par M. Rouam et confiée à la direction de M. E. Müntz, a commencé ses publications par deux ouvrages qui permettent de bien augurer de cette collection à la fois historique et artistique. M. E. Bonnaffé a ajouté un intéressant chapitre à la biographie du *surintendant Foucquet*, en nous montrant en lui un des plus généreux et des plus intelligents parmi « les amateurs de l'ancienne France. » On est disposé à pardonner beaucoup à ce financier qui créait à Maincy un atelier de tapisserie que Louis XIV n'eut qu'à transporter aux Gobelins pour

fonder la célèbre manufacture royale, et qui faisait acheter par ses agents des livres, des manuscrits, des médailles, des tableaux, des statues. C'étaient Lebrun qui dirigeait les décorations de son château de Vaux, Poussin qui choisissait ses tableaux et donnait des modèles pour l'ornement de ses jardins. Louis XIV confisqua ou acheta une grande partie de l'héritage de Foucquet, et à Versailles où il transporta les dépouilles du château de Vaux, il se fit son imitateur. M. Bonnaffé aurait pu aisément faire un gros volume avec le sujet qu'il a choisi ; il a préféré, au risque de paraître un peu sec, le traiter avec précision, rapidité et simplicité, en ne tirant que l'essentiel des nombreux documents inédits qu'il a consultés. C'est un mérite dont nous lui savons gré ; un grand nombre de travaux sur l'histoire de l'art et de la curiosité sont rendus fastidieux par l'abus des détails et la prétention du style. M. Bonnaffé a évité ces deux écueils[1].

Ce principe du *Ne quid nimis* a été aussi adopté par M. Müntz dans son beau livre sur les *Précurseurs de la Renaissance*. M. Müntz a commencé par se faire connaître du monde savant par des livres de pure érudition, ses précieux volumes sur les *Arts à la cour des Papes*, où il a apporté tant de documents nouveaux sur l'histoire de la Renaissance. Depuis, il a prouvé par son *Raphaël* qu'il savait mettre en œuvre les documents et composer un livre attrayant pour le grand public en même temps qu'instructif pour les savants. Il le prouve encore mieux aujourd'hui par ses *Précurseurs de la Renaissance* (Rouam). Il a traité son sujet avec un véritable amour, avec la passion du chercheur qui fouille de préférence les côtés les moins connus et les plus obscurs de l'histoire et avec l'émotion de l'artiste qui reconnaît une intuition plus profonde encore de la beauté dans les essais hardis et incomplets des précurseurs que dans les œuvres harmonieuses et tranquilles des époques d'épanouissement. Nous sommes à cet égard du même sentiment que M. Müntz, et nous trouvons qu'il a parfaitement fait comprendre comment l'étude de l'antiquité a guidé les artistes italiens dans l'observation de la nature, a fait l'éducation de leur esprit et de leurs yeux, sans dissimuler que parfois l'antiquité mal comprise ou trop servilement imitée a été pour eux un guide inutile ou dangereux. M. Müntz n'a pas eu la prétention d'ailleurs de retracer dans son livre tout le développement de l'art italien du XIIIe au XVIe s. Il s'est proposé une étude plus limitée et parfaitement définie : l'étude de l'influence exercée en Italie par les œuvres et l'esprit de l'antiquité. Aussi n'a-t-il pas

1. Une des parties les plus curieuses du livre de M. B. est l'histoire des amusantes pérégrinations de deux sarcophages égyptiens achetés par Foucquet et qui furent retrouvés en 1843 dans une ferme où ils avaient été enterrés.

aurait dits ici aurait été accusé de mécontentement ou d'envie. Cependant, tous les Allemands aiment M. Siméon, tous les Allemands regrettent amèrement la perte du général Éblé. Qu'ils voient à côté du roi des Français dignes de l'estime et de la confiance, et capables de quelque indulgence pour les habitudes nationales, et ils les porteront aux nues.

Je n'ai point encore parlé à Votre Excellence de M. Pichon. Il s'occupe beaucoup de l'étude des finances du pays : il énonce quelquefois au conseil d'État des idées saines et qui porteront fruit. Mais il ne doit pas trop se presser; il a le désir du bien, mais il est jeune, il est vif, quelquefois tranchant, et il manque encore d'expérience.

On voit par le tableau tracé dans cette lettre que l'Empereur était parfaitement au courant de ce qui se passait en Westphalie à tous les points de vue. Le bulletin suivant du 19 mai 1810 est relatif aux intrigues du trop célèbre marquis de Maubreuil avec la baronne de Keudelstein.

Avant-hier, la poste de Cassel a distribué des lettres qu'on dit au nombre de seize, timbrées de Paris et renfermant une *Épître à Blanche*. Parmi les personnes qui ont reçu cet envoi se trouvent le préfet de la police, Mme la comtesse de Furstenstein, le ministre de France et son secrétaire de légation, Mme la comtesse de Schœnbourg, amie de Blanche, enfin Blanche elle-même et son mari, M. Laflèche, baron de Keudelstein, qui, heureusement, se trouvait en voyage.

Il est inutile de caractériser cette production qui se trouve jointe à ce bulletin. Elle est calomnieuse en toute hypothèse et elle ne peut inspirer que de l'indignation.

Quant à l'auteur de ces envois, les soupçons ne peuvent se porter que sur un M. de Maubreuil, amant de Blanche ou de Jenny, sa belle-sœur, ou de toutes les deux. On prétend que l'auteur des envois ne peut être celui des vers, puisque M. de Maubreuil n'en fait point. On soupçonne un M. de Boynest, aide des cérémonies renvoyé par le roi; mais on dit que s'il fait des vers il en fait de plus mauvais que ceux de l'épître. On se souvient que M. de Norvins en fait d'assez bons; mais on le croit trop homme de bien pour prostituer son talent dans une pareille circonstance. « *L'indigne amant de ta sœur,* » c'est M. de Courbon. Pendant le carnaval passé, dans un des bals de la cour, lorsque tout le monde se fut à peu près déjà retiré, M. de Maubreuil, qui était alors officier aux gardes, fit une scène publique à M. de Courbon, en lui reprochant sa liaison avec Mme Jenny Laflèche. Son emportement ayant passé toutes les bornes de la décence, le colonel Laville, chargé de la police du palais, le mit aux arrêts; le duel qui devait s'ensuivre fut empêché par ordre supérieur, et M. de Maubreuil reçut pour voyager un congé indéfini, équivalant à une démission. On prétend que ce M. de Maubreuil qui, d'ailleurs, ne manque pas de courage, est un terrible amant, et qu'il avait pour coutume de s'introduire le sabre en main chez quiconque osait adresser la parole aux dames qui étaient ou qu'il lui prenait fantaisie de déclarer ses maîtresses.

Siège, guerroyant pour leur propre compte et comme condottieri au service des villes ou des princes, violents, débauchés, souillés de vices et de crimes de toute sorte, mais toujours passionnés pour les lettres et les arts, pour le luxe et la beauté. La figure de Sigismond Malatesta forme le centre du tableau de M. Yriarte, et elle le mérite, car Sigismond a été un de ces précurseurs de la Renaissance qu'a étudiés M. Müntz, et on retrouve en lui, avec excès, les défauts et les qualités de sa race. Cet excellent capitaine, cet habile ingénieur militaire, accusé par Pie II d'avoir fait périr ses deux femmes et d'avoir violé le cadavre d'une donna Borbona, qu'il avait tuée en essayant de l'enlever, ce même homme s'entoure d'artistes et d'écrivains, il réunit d'admirables collections, il compose des vers, et au milieu de tous les excès de sa vie d'aventures, il reste toute sa vie attaché à une femme, Isotta de Rimini, qui paraît avoir été surtout remarquable par les dons de l'esprit et l'élévation de son caractère, et qu'il finit par épouser. M. Yriarte a réuni avec un grand soin tout ce que nous pouvons savoir sur ce personnage extraordinaire dont malheureusement les papiers ont été presque entièrement dispersés dans une émeute en 1528 ; il a en particulier étudié avec beaucoup de soin la construction de ce temple des Malatesta, vrai temple païen sous les apparences d'une église chrétienne, qui devait être un Panthéon élevé à la gloire des Malatesta et des artistes, des lettrés, des philosophes qu'ils auraient aimés et protégés. La construction de ce temple fut l'œuvre de J.-B. Alberti, le grand artiste dont la vie, trop peu connue jusqu'ici, va être écrite par M. Janitschek. En passant, M. Yriarte a apporté des faits nouveaux à l'histoire de la Renaissance. Il nous a fait mieux connaître le médailleur Matteo da Pasti, et il a montré que le Simone qui a travaillé à Rimini est un Simone Ferucci, élève et non frère de Donatello, et doit être distingué du Simone Fiorentino qui a travaillé à Rome.

Nous avons déjà signalé l'habileté et le zèle avec lesquels M. Courajod s'occupe de l'histoire de l'art français. Au milieu de toutes les falsifications, des fausses attributions, des erreurs et des oublis qui ont égaré si souvent nos connaisseurs, après les dispersions, les destructions et les mutilations qui ont signalé la période révolutionnaire, il faut pour avancer d'un pas sûr non seulement connaître beaucoup d'œuvres et avoir un œil juste et exercé, mais il faut étudier les documents écrits, et appliquer à l'étude comparée des documents et des œuvres les principes de la critique historique. M. Courajod a prouvé qu'il savait appliquer cette méthode, dans les mémoires qu'il a consacrés aux acquisitions du Musée du Louvre, à la statue de Sforza par Léonard de Vinci, et dans son

grand travail sur Al. Lenoir. Il vient encore de donner une preuve de la justesse de sa méthode dans un mémoire sur *Jean Warin et le buste de Louis XIII* (Champion). Il a démontré d'une manière presque mathématique que le buste en bronze de Louis XIII, conservé au Musée du Louvre, comme l'œuvre d'un inconnu, est celle de Jean Warin, à qui est dû également le buste de Richelieu qui se trouve à la Mazarine. Au cours de cette démonstration, M. Courajod nous a donné de curieux détails inédits sur le soin que prenait le grand cardinal pour que sa gloire fût célébrée par les artistes en même temps qu'elle était défendue par les écrivains, les historiens et les pamphlétaires à ses gages. Dans un *Supplément au mémoire intitulé : Deux épaves de la chapelle des Valois à Saint-Denis*, M. Courajod signale à l'École des Beaux-Arts une figure nue et couchée de Catherine de Médicis, par Jérôme della Robbia, dont on ignorait jusqu'ici le sujet et l'auteur, et un Christ gisant, qui vient d'être tiré des magasins de l'église de Saint-Denis pour être transporté au Louvre. Cette brochure, ainsi que plusieurs autres de M. Courajod, nous fait sentir quel intérêt il y aurait pour la connaissance de l'histoire de notre art français à reconstituer ce Musée des Monuments français qui a été l'honneur d'Alexandre Lenoir et qui a laissé d'ineffaçables souvenirs à ceux qui ont pu le voir. Michelet nous dit que « c'est là et nulle autre part qu'il a reçu d'abord la vive impression de l'histoire[1]. » Il en déplorait la dispersion et en réclamait le rétablissement. Ce serait une œuvre digne de notre République actuelle que de reconstituer ce Musée, créé pendant la première Révolution et détruit en 1816 par le gouvernement des Bourbons.

Puisque nous parlons d'histoire de l'art, signalons la réimpression sous le nom de *Philosophie de l'art* (Hachette, 2 vol. in-8°) des cinq petits volumes sur l'art, publiés naguère par M. Taine dans la Bibliothèque philosophique de Germer Baillière. On sait que pour M. Taine *philosophie* n'est pas synonyme de métaphysique, tout au contraire. La philosophie de l'art, c'est pour lui la théorie des milieux appliquée à l'art, ou en d'autres termes les rapports de l'histoire et de l'art. On peut trouver ce point de vue un peu terre à terre, on peut penser que dans bien des cas M. Taine voit une relation de cause à effet là où il n'y a que concomitance de phénomènes; mais nous sommes d'avis que sa philosophie de l'art est plus féconde, plus vraie et plus instructive que toutes les dissertations métaphysiques sur l'essence du beau et de l'idéal. Chaque pays, chaque époque a son idéal propre; telle est la thèse de M. Taine et il nous paraît

1. *Le Peuple*, p. 26.

l'avoir démontrée dans une large mesure. Il a fait mieux que de le démontrer, il l'a rendu sensible, grâce à la puissance pittoresque de son style qui fait revivre les époques avec les œuvres qu'elles ont produites. Le volume si développé, si consciencieux, si remarquable à tant d'égards de M. Yriarte ne nous donne pas une impression aussi vive de la société italienne de la Renaissance que quelques pages du premier volume de M. Taine.

Moyen age. — On reproche parfois, et non sans quelque raison, à nos historiens de se concentrer trop exclusivement sur l'histoire de France, de ne pas assez s'occuper de l'histoire étrangère, même dans ses rapports avec l'histoire de France. Les Allemands nous donnent à cet égard l'exemple d'une curiosité universelle et d'un esprit de conquête toujours en éveil sur les domaines avoisinant leur propre histoire. Ils avaient été seuls jusqu'ici à s'occuper des relations de la France et de l'Allemagne au moyen âge; nous sommes heureux de voir qu'un Français a tenu à honneur de reprendre et de compléter les recherches de Scheffer-Boichorst, Sternfeld, Heller[1], Hüffer. M. Leroux a consacré un volume, qui lui a valu le titre d'élève diplômé de l'École des hautes études, à des *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378* (Vieweg). Il retrace dans une ample introduction l'histoire de ces relations jusqu'à Philippe le Bel, puis il étudie en détail les deux points capitaux de son sujet, les tentatives réitérées de Philippe le Bel contre l'Allemagne, et le rôle joué par Louis de Bavière dans les luttes de Philippe VI et d'Édouard III. L'alliance de Philippe VI et des papes d'Avignon avait pour contre-partie nécessaire l'alliance de Louis de Bavière et d'Édouard III. Le règne de Philippe VI, envisagé à ce point de vue, qui n'a été touché par aucun de nos historiens, prend un aspect tout nouveau que M. Maurice Faucon avait déjà abordé d'un autre côté dans une thèse de l'École des chartes sur les relations de Philippe VI avec Clément VI. Les chapitres relatifs à Philippe VI, quoique moins neufs, ajoutent beaucoup à ce que nous savions sur les hautes capacités politiques de ce roi vraiment supérieur à son temps et moderne par plus d'un trait. Le rôle de Clément V, beaucoup moins inféodé à la politique française qu'on ne l'avait cru jusqu'ici, est aussi analysé d'une manière très intéressante. M. Leroux exprime l'espoir de continuer son travail pour l'époque qui suit celle où il s'est arrêté. Le règne de Charles VI lui fournira en effet aisément matière à un important volume; mais il devra s'arrêter là, car M. de Beaucourt s'est emparé en maître du

1. V. *Rev. hist.*, 1879, p. 174.

règne de Charles VII et il paraît avoir attaché avec raison à la question des relations extérieures de ce roi une attention particulière. Nous recommandons à M. Leroux de veiller à rendre son exposition aussi claire que possible. Je sais la difficulté qu'on éprouve à raconter des faits qui se rattachent à l'histoire générale d'une manière claire, sans raconter cette histoire elle-même, mais il suppose trop aisément qu'il parle de faits connus qu'on peut mentionner par allusion et passe trop rapidement sur des événements essentiels à l'intelligence de son récit. Je citerai par exemple ce qu'il dit du traité de Vienne de 1312. Il faut beaucoup d'attention pour suivre son raisonnement. Nous avons aussi lu avec regret dans la préface l'aveu que nous fait M. Leroux de l'impossibilité où il s'est trouvé de visiter les archives et les bibliothèques aussi longtemps que son sujet l'aurait exigé. Nous savons qu'il n'en est pas responsable; mais cette impossibilité vient de la parcimonie vraiment misérable avec laquelle nos conseils généraux traitent nos archivistes, qui n'ont ni le temps ni les moyens d'entreprendre des voyages scientifiques, et du principe déplorable de la Commission des Missions qui repousse systématiquement toutes les demandes de missions à l'intérieur. On dépense sans y regarder des centaines de mille francs pour envoyer en Asie et en Amérique des voyageurs d'une science parfois douteuse pour en rapporter quelques crânes et quelques photographies, et on économise quelques centaines de francs qui produiraient des travaux du plus haut intérêt pour notre histoire nationale. Ajoutons à ce regret une critique. M. Leroux dit avoir évité à dessein de lire la *brochure* de Muller sur les luttes de Louis de Bavière avec la curie pour n'être pas influencé dans ses jugements. Cette *brochure* est un ouvrage en deux volumes; et nous aimons à croire que M. Leroux est un esprit assez vigoureux pour profiter des travaux d'autrui sans perdre sa propre originalité.

Temps modernes. — La thèse de doctorat ès lettres de M. L. Mabilleau sur Cesare Cremonini est intitulée avec raison : *Étude historique sur la philosophie de la Renaissance en Italie* (Hachette). Cremonini, en effet, bien qu'il ait eu une grande réputation de son temps (et il meurt en 1631, six ans avant l'apparition du Discours sur la méthode), n'est pas un grand philosophe, mais il est le dernier représentant d'une illustre école de philosophie, celle de Padoue, où, grâce à la libérale protection de Venise, on pouvait enseigner les plus hardies conséquences de l'aristotélisme sans avoir à craindre sérieusement Rome ni les inquisiteurs. L'histoire des luttes que Cremonini eut à soutenir contre les jésuites et l'inquisition est un des plus curieux chapitres de l'excellent livre où M. Mabilleau a ressuscité, grâce à de laborieuses recherches dans les bibliothèques d'Italie, la figure et la

doctrine du professeur de Padoue. Cette thèse nous fait attendre avec beaucoup de curiosité le travail où M. Mabilleau nous retracera l'histoire de l'école de Padoue depuis son origine jusqu'à sa dissolution. Notre jeune école philosophique si florissante, trop florissante peut-être, est trop avare de travaux sur l'histoire de la philosophie. Quelque attrait qu'exercent les constructions métaphysiques et les analyses psychologiques sur de jeunes esprits qui se croient volontiers du génie, l'histoire des idées et la psycho-physique leur offrent un terrain plus solide; c'est en abordant la philosophie par le côté scientifique ou par le côté historique qu'ils sont vraiment des hommes de leur temps et apportent le contingent le plus utile à l'œuvre de la génération actuelle.

Nous sommes heureux de voir avec quel zèle infatigable M. Chéruel poursuit l'œuvre historique qui sera le couronnement de son utile et laborieuse carrière. Aux quatre volumes de l'Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV, qui a été justement récompensée à deux reprises par le prix Gobert, succède maintenant une *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, dont le premier volume vient de paraître (Hachette). Ce volume ne contient que l'histoire d'une année, de septembre 1651 à février 1653, mais cette année et demie a une importance capitale, car elle est remplie par la guerre de la Fronde princière, par la lutte de Condé contre Mazarin. M. Chéruel n'a plus été aidé pour cette partie de son travail par les carnets de Mazarin; il s'est servi presque exclusivement des correspondances du temps, en particulier de la correspondance de Mazarin, qui lui permettent de contrôler et de rectifier les témoignages souvent suspects des mémoires du temps. A vrai dire, c'est la première fois que nous avons une histoire de la Fronde appuyée sur des preuves; car l'ouvrage de Saint-Aulaire, pour lequel M. Chéruel montre une estime pleine de courtoisie, est superficiel et inexact. L'histoire de la réaction royaliste à Paris en 1652[1] n'a jamais été

1. Toutes les émeutes parisiennes sont soigneusement relatées, jusqu'au massacre de l'hôtel de ville, le 4 juillet 1652, dans lequel plus de cent cinquante bourgeois du parti de la cour périrent sous les coups d'émeutiers et de soldats déguisés excités par les princes. Remarquez à ce sujet que ces atrocités passent inaperçues dans l'histoire du vainqueur de Rocroi, et que ceux qui traitent Danton de scélérat à cause de sa complicité supposée (et selon nous probable) dans les massacres de septembre accuseraient de fanatisme et de parti pris un historien qui qualifierait Condé de la même façon. Condé pourtant, allié de l'Espagne, faisant massacrer les hommes les plus respectés de la bourgeoisie parisienne dans un guet-apens, a-t-il aucune des excuses des révolutionnaires de 1792-1793? L'anarchie de la Fronde pourrait fournir le sujet de tableaux tout aussi dramatiques, tout aussi terrifiants et tout aussi grotesques

racontée avant M. Chéruel ; il réfute par des documents précis l'accusation portée par M. d'Haussonville contre Mazarin d'avoir voulu se servir des Allemands dans la guerre contre les princes, il met en lumière la portée politique des lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin, que M. Cousin n'avait fait connaître que comme correspondance amoureuse. On reprochera peut-être à M. Chéruel de ne pas faire vivre suffisamment ses personnages, de n'avoir pas pénétré les caractères, de ne pas assez nous faire connaître ses héros, ni Gaston d'Orléans, ni Condé, ni Anne, ni même Mazarin. Mais nous aurions mauvaise grâce à faire des reproches à un historien qui nous apporte de tels trésors de documents inédits. Son œuvre ne nous donne qu'un côté de l'histoire du temps : c'est la vie et la politique de Mazarin; mais ce côté est admirablement dégagé. Acceptons cette œuvre avec reconnaissance telle qu'elle a été conçue.

Nous retrouvons le XVIIe s. et la Fronde dans le second volume de l'*Histoire du Havre et de son ancien gouvernement* (Havre, Lepelletier), par M. E. Borély. Ce volume, qui s'étend de 1550 à 1692, comprend les épisodes les plus intéressants de l'histoire de la ville : son rôle pendant les guerres de religion comme place protestante, le siège qu'en fit Catherine de Médicis quand elle eut été livrée aux Anglais, le gouvernement de Georges de Villars, celui de Richelieu, le concours énergique apporté par Jacques Dumé aux efforts de Richelieu pour le relèvement de la marine française, l'emprisonnement des princes au Havre au début de la Fronde. Ajoutez à cela l'histoire très détaillée de tout ce qui fut fait dans l'intérêt du commerce du Havre, du progrès de sa prospérité, une foule de renseignements sur la vie municipale proprement dite. Tout ce volume est rempli de documents inédits tirés des archives de la ville, que M. Borély a été le premier à classer et à utiliser d'une manière vraiment méthodique[1]. Elles ont subi malheureusement avant de lui être confiées de graves mutilations. Elles portent la trace de détournements évidents ; tous les procès-verbaux de la municipalité pour l'époque de Richelieu et pour la Fronde font défaut. Cet exemple doit enseigner aux municipalités actuelles combien il importe qu'elles confient leurs archives à des savants vraiment compétents et qu'elles ne doivent reculer devant aucun sacrifice pour avoir des archives

que celle de la Révolution, et assurément les motifs de cette anarchie étaient beaucoup plus mesquins et plus égoïstes. Nous ne sommes pas encore au jour où l'histoire pourra juger tous ces événements avec impartialité.

1. C'est M. Borély qui a le premier fait connaître le grand rôle joué au XVIIe s. par la famille des Dumé.

bien logées, bien classées, pourvues d'un inventaire imprimé et gardées par des hommes capables. Elles devraient profiter de ce qu'elles disposent de places de bibliothécaires et d'archivistes pour attirer et retenir chez elles des hommes de valeur en leur offrant des situations pécuniaires égales à celles d'eux. Nous croyons que nos grandes villes où le pouvoir est entre les mains d'une démocratie qui se vante d'être intelligente et sérieuse commencent à comprendre que ce serait là un luxe digne d'elles.

Un des chapitres les plus intéressants du livre de M. Borély est celui qui est consacré à « l'instruction dans le gouvernement du Havre. » Nous y voyons ce que nous verrions, je crois, partout dans l'ancienne France, si nous avions des documents suffisamment nombreux et sûrs : c'est qu'on y faisait bien plus pour l'enseignement que ne le croient ceux qui s'imaginent que la Révolution a inventé l'instruction publique : mais aussi que cet enseignement était bien plus insuffisant que ne le pensent ceux qui s'imaginent que la France de l'ancien régime comptait plus d'écoles et moins d'illettrés que la France contemporaine. Au Havre, la municipalité, le clergé, les congrégations religieuses ont fait des efforts pour assurer l'instruction aux habitants, mais il ressort des textes cités par M. Borély que cette instruction était tout à fait insuffisante.

Les hommes de la Révolution ont senti ce que cette instruction avait d'insuffisant, et ils ont senti en même temps que l'instruction est le premier besoin d'un peuple. Ils ont voulu en cela comme en beaucoup d'autres choses tout détruire pour tout reconstruire. La première partie de l'œuvre était aisée ; la seconde l'était moins, et ils ont dû laisser aux générations venues après eux, mais animées de leur esprit, le mérite de réaliser leurs pensées et leurs désirs. Nous avons récemment exprimé ici même pourquoi ceux qui jugent sévèrement l'œuvre révolutionnaire en matière d'instruction publique et en ne considérant que ce qui a été fait pendant la Révolution même commettent à nos yeux une injustice et une erreur historique. (Cf. XVII, 367.) M. Albert Duruy dans le livre remarquable qu'il vient de publier sur l'*Instruction publique et la Révolution* (Hachette) n'a pas tout à fait échappé à cette erreur et à cette injustice, en ne marquant pas assez le lien qui existe entre l'œuvre plus théorique que pratique de la Révolution et les institutions contemporaines d'instruction publique. Il semble ne les faire remonter qu'au consulat ; mais ici, comme dans d'autres domaines, les idées avaient été élaborées avant Napoléon ; Napoléon les a réalisées dans des créations systématiques à l'excès, pénétrées d'esprit militaire et autoritaire où toute l'initia-

tive était concentrée entre les mains du gouvernement, et qui si elles ont eu une puissance momentanée extraordinaire ont risqué de stériliser l'avenir. Napoléon d'ailleurs ne s'est pas préoccupé de l'instruction primaire et n'a eu aucune idée de ce que doit être l'enseignement supérieur. Sur ces deux points, les hommes de la Révolution ont vu plus juste et plus large que lui. Malgré ces critiques et bien qu'on puisse en maint endroit relever chez M. Duruy un sentiment d'hostilité à l'égard des hommes et des choses de la Révolution, son livre est une œuvre considérable, neuve sur beaucoup de points et reposant sur de longues recherches dans les documents originaux que contiennent nos archives. — Le chapitre sur l'état de l'instruction avant 89 est, je crois, ce qu'on a écrit de plus judicieux, de plus juste sur le sujet; celui qui traite de l'œuvre révolutionnaire elle-même est celui sur lequel nos critiques portent le plus, et je le trouve trop bref[1]. Par contre, les chapitres sur l'œuvre du Directoire sont du plus haut intérêt. M. Duruy a traité ce sujet le premier avec une grande abondance de détails, et avec la compétence de l'homme versé dans les matières d'enseignement; bien qu'il soit peut-être trop sévère pour les écoles centrales (l'enseignement secondaire), nous croyons que le tableau de désorganisation universelle qu'il nous présente est vrai, et rien n'est plus curieux que le dernier chapitre de l'œuvre où M. Duruy nous montre une réaction spontanée détruisant l'œuvre révolutionnaire et ramenant l'instruction entre les mains du clergé et de l'enseignement libre. A ce point de vue, il a raison de dire que Napoléon a sauvé l'œuvre révolutionnaire tout en la marquant de l'empreinte spéciale de son génie.

Le livre de M. Duruy sera utile aux membres de la commission récemment créée au ministère de l'instruction publique[2] et chargée de publier tous les documents relatifs à l'enseignement à l'époque révolutionnaire. Il leur fournit pour ainsi dire un cadre pour leurs recherches, et en même temps il leur montre combien ils auront besoin d'impartialité dans leur travail, car ils rencontreront beaucoup de vérités désagréables à dire, beaucoup de documents pénibles à publier dans un recueil destiné à célébrer la date de 1789. Nous

1. Il est inexact de représenter l'École normale comme une école d'*instituteurs*. Elle devait former des professeurs, à tous les degrés, ce qui était une grande idée, que l'avenir réalisera. Par contre, je suis loin de partager l'admiration de M. Duruy pour l'École polytechnique. Au point de vue pratique, elle a fourni des résultats immédiats admirables; au point de vue pédagogique, cette école de hautes mathématiques qui forme 1 ingénieur pour 20 militaires est une conception fausse et nuisible.

2. V. *Rev. hist.*, XVIII, 55.

avons la confiance qu'ils ne reculeront pas devant les difficultés de leur tâche et que leur œuvre sera absolument sincère. Nous croyons aussi que l'impression d'ensemble qui ressortira de ce recueil sera plus favorable aux hommes de la Révolution qu'on ne se l'imagine. Au milieu de beaucoup d'idées fausses et folles, sous une phraséologie souvent ridicule, on trouvera les idées mêmes dont nous vivons aujourd'hui et une passion pour le bien public que nous en sommes réduits à admirer sans être capables de la ressentir au même degré [1].

Comme nous le faisions remarquer plus haut, nous sommes loin pour la période révolutionnaire de connaître la vérité sur tous les points et de pouvoir tout juger avec équité. MM. J. Pollio et A. Marcel viennent de consacrer un volume de cinq cents pages à éclaircir un point de détail de cette histoire : le *Bataillon du 10 août* (Charpentier). Ce bataillon de cinq cents Marseillais à qui revient la gloire d'avoir fait connaître à travers la France et d'avoir fait baptiser du nom de *Marseillaise* le chant de guerre pour l'armée du Rhin, composé à Strasbourg par Rouget de Lisle, a été l'objet des erreurs les plus calomnieuses. Même des historiens amis de la Révolution, tels que Lamartine et Michelet, y sont tombés. MM. Pollio et Marcel ont fait l'histoire du fameux bataillon, jour par jour, heure par heure; ils les ont lavés du reproche d'avoir pris part aux massacres de septembre et d'avoir évité le service de l'armée; par contre ils ont refait, à leur occasion, et l'histoire de la Marseillaise et celle du 10 août. Leur consciencieux travail fera désormais autorité sur ces deux points.

Nous ne nous sentons pas compétent pour juger au point de vue stratégique le livre de M. A. Duquet sur la *Guerre d'Italie* (Charpentier), et les dernières pages de son livre nous paraissent déceler chez l'auteur beaucoup de passion et un jugement peu équilibré. Pourtant cette passion ne se manifeste pas dans le récit de la campagne qui est d'une remarquable clarté. J'ajouterai que les jugements de M. Duquet sur les opérations militaires de 1859 sont tout à fait d'accord avec ceux que j'ai souvent entendu émettre par des militaires compétents et impartiaux.

Publications diverses. — Ce qui manque le plus dans la *Philosophie de l'Histoire de France* (Charpentier), par M. Edme Champion, c'est la philosophie. Il explique tout en effet par « le jeu des forces libres, par l'initiative individuelle, le courage et la volonté, » c'est-à-dire qu'il s'interdit la recherche des causes et la filiation des

1. Signalons à cette occasion une bonne étude sur *Lakanal*, par M. Leoendre, qui vient de paraître chez M. Weill et Maurice.

événements. Mais le livre de M. Champion n'est pas sans valeur. L'auteur est instruit et il pense par lui-même. Les nombreux chapitres qu'il consacre à l'influence de l'Église, quelque exagérés qu'ils soient à notre avis, sont pleins d'observations ingénieuses. Ce que dit M. Champion sur les funestes effets des croisades nous a particulièrement frappé. Si nous analysions le livre de M. Champion, nous aurions à le combattre presque à chaque chapitre, nous lui reprocherions surtout de s'être placé dans ses jugements à un point de vue plus politique qu'historique; mais nous n'avons pas regretté le temps que nous lui avons consacré.

Les deux volumes de l'*Abrégé d'histoire de France*, par Michelet (Delagrave), consacrés au moyen âge et aux temps modernes, méritent à plusieurs égards les éloges que nous avons accordés à l'abrégé de la Révolution. Les difficultés vaincues sont même d'autant plus grandes que les périodes résumées sont plus étendues. L'abrégé du moyen âge en particulier est remarquablement coloré et vivant. On ne peut pas mettre un meilleur livre entre les mains des enfants pour leur donner le goût de l'histoire, la vive impression du passé. Les personnages et les scènes historiques ont gardé presque autant de relief que dans la grande histoire, et le récit plus condensé gagne en clarté. Mais il y a, au point de vue de l'enseignement, une sérieuse lacune dans ces livres, c'est que les détails précis sur l'histoire des institutions y font entièrement défaut; et cette lacune n'est pas réparable, car Michelet a négligé ce côté de l'histoire dans son œuvre. D'ailleurs d'une manière générale on peut dire que la forme de ces abrégés est plus narrative que didactique. C'est même leur mérite à un certain point de vue, c'est ce qui assure leur succès auprès d'un public bien plus étendu que le public scolaire.

Nous avons enfin reçu le premier fascicule du *Répertoire des travaux historiques*, publié par le ministère de l'instruction publique. Je dis le ministère et non le Comité des travaux historiques, car ce Comité n'en a pas pris assez complètement la direction et la responsabilité pour qu'on fasse remonter à lui les éloges ou les critiques que mérite le recueil. Après l'avoir examiné, nous sommes plus convaincus que jamais de la justesse des observations que nous avons présentées dans la *Revue historique* (XVI, 387). Nous croyons que la meilleure solution à adopter serait de publier annuellement un index méthodique du contenu de toutes les Revues historiques et de toutes les publications des sociétés historiques. Le répertoire contient d'excellentes chos et il ne e autrement puisqu'il est confié à d réda sera nécessairement très

incomplet[1]; il n'y a aucune unité dans la manière dont sont conçus les articles, et enfin quand viendra le moment de la carte à payer, on reconnaîtra que les sacrifices imposés à l'État pour cette publication sont hors de toute proportion avec les résultats obtenus.

G. Monod.

P.-S. — Nos lecteurs auront appris avec regret, par la note placée sur la couverture de la Revue, que M. Fagniez a renoncé à prendre part à la direction de notre recueil. Ils regretteront en particulier de ne plus trouver à cette place les bulletins signés de lui et où il apportait à l'appréciation des publications historiques un jugement si ferme et si pénétrant. Mais M. Fagniez reste notre collaborateur et nous espérons que, pouvant consacrer désormais tout son temps à ses travaux personnels, sa collaboration à nos articles de fond et à nos comptes-rendus sera d'autant plus active.

ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RÉCENTES RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA RÉFORME.

Nous avons encore à rendre compte d'une nouvelle série de publications relatives à l'histoire en Allemagne qui ont paru depuis notre dernier Bulletin (XII, 400-416). Aujourd'hui, en effet, il faut le reconnaître, l'histoire de la Réforme allemande est devenue un sujet favori d'étude. Il n'est même pas rare de voir des débutants qui n'ont pas encore essayé leurs forces à d'autres travaux aborder des sujets qui se rapportent à cette histoire. Sans doute l'étude de questions d'histoire du moyen âge est plus propre à développer le sens critique et à apprendre la vraie méthode de l'érudition, mais, dans ces dernières années, ce terrain a été fouillé avec tant de zèle que,

1. Je n'en citerai qu'un exemple. La *Revue historique* est l'objet d'une analyse admirablement faite. La *Revue des questions historiques* est absente. Il était essentiel que ces deux Revues, qui poursuivent parallèlement le même but, quoique dans un esprit différent, se retrouvassent dans le Répertoire à côté l'une de l'autre. Nous ne reviendrons pas sur l'impossibilité de faire de la critique dans un recueil officiel et de mener à bien une pareille entreprise sans une direction unique et responsable.

malgré les grandes difficultés contre lesquelles ils ont à lutter, plus d'un parmi les jeunes historiens n'a pas craint de s'engager dans une voie où le génie de Ranke avait su autrefois produire une de ses œuvres les plus importantes.

L'Histoire de l'Allemagne à l'époque de la Réforme par Ranke reste encore aujourd'hui l'ouvrage capital que nous possédons sur la matière. Elle est parvenue à la troisième édition dans les Œuvres complètes et ne cesse de susciter de nouvelles recherches spéciales. Ces recherches ne laissent pas d'être fort difficiles, parce que jusqu'ici l'on n'a pas assez fait encore pour les sources de l'histoire d'Allemagne au XVIe siècle. Les *Monumenta Germaniae historica* ne doivent pas dépasser l'année 1500. Les ouvrages de Wattenbach et d'Ottokar Lorenz se rapportent également au seul moyen âge. Quant à l'époque de la Réforme, il reste beaucoup à faire, aussi bien pour la publication que pour la critique des sources. Nous devons d'autant plus de reconnaissance aux écrivains qui, dans ces derniers temps, nous ont apporté sur ce point d'importantes contributions.

Parmi les publications de documents, celle des Œuvres allemandes de Vadian tient depuis longtemps déjà un rang très honorable. Vadian (Joachim von Watt), le célèbre humaniste, réformateur et bourgmestre de sa patrie, Saint-Gall, eut aussi un grand talent comme historien; mais c'est de nos jours seulement que ce talent a pu être mis en lumière, et depuis qu'on s'est mis à publier ce qui jusqu'alors était resté enseveli dans les manuscrits. La Société historique et le Directoire des marchands de Saint-Gall ont mis en commun leurs ressources pour le succès de l'entreprise et ont trouvé dans Ernst Gœtzinger un érudit dont le nom répondait de la bonne exécution du travail[1]. En 1875 et en 1877, M. Gœtzinger a déjà, dans les deux premiers volumes, publié les chroniques des abbés de Saint-Gall; le troisième contient divers écrits que l'on doit considérer comme des œuvres complémentaires ou préliminaires aux deux chroniques des abbés de Saint-Gall. Le plus important de ces écrits est le Journal de Vadian; il embrasse les années 1529 à 1533, pendant lesquelles la Réforme a éprouvé un redoutable échec dans la Suisse allemande. Toute personne qui voudra désormais étudier cette catastrophe devra mettre à profit les faits racontés par Vadian, qui était fort bien renseigné. Une Histoire des empereurs

1. *Joachim von Watt (Vadian). Deutsche historische Schriften;* 3e vol.; auf Veranstaltung des histor. Vereins des Kantons St-Gallen, mit besonderer Unterstützung des Kaufmænnischen Directoriums in St-Gallen; Saint-Gall, Druck der Zollikofer'schen Buchdruckerei 1879.

romains, qui ne dépasse pas le règne de Caligula, et une Histoire des rois francs n'ont aucune valeur originale, mais elles nous apprennent comment Vadian savait choisir et utiliser ses sources. On apprend de même à connaître sa manière de travailler dans son Epitome, recueil de notices et d'extraits puisés dans les chroniques et les archives de Saint-Gall. Plus on pénètre dans l'intimité de Vadian, plus on trouve juste l'opinion exprimée un jour par Meyer von Knonau : « C'est en pleine connaissance de cause que Vadian se mit sur le terrain des temps nouveaux, derrière lesquels était relégué le moyen âge, et déjà même l'idée qu'il se fait de la façon dont il faut écrire l'histoire, en tant que science, se distingue de la méthode plus mécanique d'après laquelle étaient exécutées les chroniques du moyen âge. »

Parmi les contemporains de Vadian était Aventin, qu'on a surnommé l'Hérodote bavarois. Son ouvrage capital, les *Annales Bojorum*, et son remaniement en allemand, les *Bairische chronica*, composés à la demande des ducs de Bavière, Guillaume et Louis, ont une haute valeur scientifique. Aventin est un des premiers historiens du XVIe siècle qui ait appliqué les principes de la critique moderne, qui ait su distinguer entre des sources originales et des sources dérivées, et qui ait cherché à découvrir les rapports intimes des événements qu'il raconte. Aventin se montre en même temps rempli d'un patriotisme enflammé et d'une vive indignation contre les abus de l'Église. Sa sympathie pour les partisans de la doctrine évangélique l'exposa, vers le déclin de sa vie, à des persécutions, auxquelles il chercha à se soustraire en changeant de résidence. Nous n'avons pas encore d'édition suffisante des deux principaux ouvrages d'Aventin, mais, en dehors de ces derniers, il existe beaucoup d'autres travaux de lui, qui méritent également d'être réunis et étudiés. Lorsque le 4 juillet 1877 on célébra, dans beaucoup de villes bavaroises, le quatrième centenaire de la naissance d'Aventin, on exprima le vœu de posséder enfin une édition complète des œuvres du célèbre historien. L'Académie des sciences de Munich se chargea de l'entreprise. Une commission fut nommée pour préparer les voies et moyens; le roi de Bavière souscrivit pour une somme importante, et M. Carl von Halm fut choisi pour éditeur. Le premier volume n'a pas tardé à paraître et justifie pleinement les espérances que l'on avait pu concevoir[1]. Il contient un certain nombre de petits écrits historiques d'Aventin, dont la plupart n'étaient connus jusqu'ici que

1. *Johannes Turmair's, genannt Aventinus, sæmmtliche Werke.* 1er vol., *kleinere historische and philologische Schriften.* Munich, Chr. Kaiser, 1880-81.

sous une forme incomplète ou fautive; et en outre, des *rudimenta grammatticae*, des *musicae rudimenta*, une *panegyrica oratio ad Carolum V*, qui fut récitée à la diète de Ratisbonne, en 1532, par un enfant de onze ans; des *Carmina*, les quelques débris de la correspondance d'Aventin qu'on a pu retrouver; son *Hauskalender*, c'est-à-dire un bref journal allant de 1499 à 1531, enfin sa biographie par le prof. W. Vogt. Karl von Halm s'est réservé la publication des écrits en latin; le Dr Franz Muncker, celle des ouvrages en allemand. Les volumes suivants contiendront les *Annales Bojorum*, publiées par M. Riezler, et la Chronique bavaroise, par le prof. Lexer. L'ouvrage entier promet de devenir un monument très remarquable élevé à la mémoire d'un écrivain à qui la postérité seule aura pu rendre complètement justice.

Parmi les historiens sur lesquels s'est exercée l'influence d'Aventin est Lorenz Fries, le chroniqueur de Wurzbourg. Dans un précédent bulletin, nous avons annoncé qu'on était sur le point de publier de lui un ouvrage qui traite un des événements les plus importants de son époque. C'est une Histoire de la guerre des Paysans dans la Franconie orientale; la valeur de cette histoire réside surtout en ceci qu'elle contient une grande quantité de documents importants; en sa qualité de secrétaire privé de Conrad III, évêque de Wurzbourg, Fries avait été tout à fait en situation pour les réunir. Le premier volume, et la première livraison du second, qui ont déjà paru [1], contiennent nombre d'intéressantes particularités; nous espérons que la fin de l'ouvrage ne se fera pas longtemps attendre; la dernière livraison doit contenir une introduction détaillée par les éditeurs, MM. Auguste Schæffler et Théod. Henner, de Wurzbourg.

Qu'il nous soit permis de mentionner ici une autre publication qui se rapporte également à la guerre des Paysans, c'est la correspondance d'Ulrich Arzt, capitaine de la Ligue souabe [2]. Ulrich Arzt

1. *Die Geschichte des Bauernkrieges in Ostfranken, von Magister Lorenz Fries;* publiée sous le patronage du Landrath d'Unterfranken et d'Aschaffenbourg. Volume II, 1re livr. Wurzbourg, 1879. Druck der Thein'schen Buchdruckerei.

2. *Die Correspondenz des schwæbischen Bundeshauptmanns U. Arzt von Augsburg* 1524-1525, pub. par le Dr. W. Vogt, dans la *Zeitschrift des histor. Vereins für Schwaben und Neuburg*, 1879-1880. Cette Revue, qui s'est distinguée par d'excellents travaux, en a, dans ses derniers numéros, publié plusieurs autres relatifs à l'histoire de la Réforme en Allemagne, par exemple : J. Schilling, le carme déchaux et le soulèvement d'Augsbourg en 1524, par le Dr Vogt ; le *Chronicon Augustanum* de Clemens Sender, ms. de Wolfenbüttel, par le même.

appartenait à une famille distinguée d'Augsbourg, et fut plus d'une fois revêtu des fonctions de bourgmestre dans sa ville natale. Comme représentant d'Augsbourg, il joua un rôle important dans la Ligue souabe; et lorsque la guerre des Paysans éclata, il était capitaine de la Ligue. Ses nombreuses occupations l'obligèrent à se former une véritable chancellerie. Il avait à envoyer à Augsbourg des rapports circonstanciés sur toutes les négociations et les événements militaires; il avait à correspondre avec les villes qui faisaient partie de la Ligue, à recevoir leurs réponses, à rédiger les décisions qui avaient été arrêtées après une négociation. Il eut entre les mains beaucoup de documents émanés des Paysans révoltés, par exemple les cahiers et doléances présentés par les Paysans, qui tout d'abord s'étaient adressés à la Ligue souabe, les mémoires justificatifs rédigés par leurs seigneurs, des correspondances que les divers rassemblements de Paysans rassemblèrent entre eux. La partie la plus importante de ces matériaux a été incorporée aux archives municipales d'Augsbourg. La publication de M. Vogt nous fait connaître une partie de ces documents et nous apprend qu'Ulrich Arzt, au milieu de ces événements troublés, n'aboutit à rien. Il désirait éviter l'effusion du sang, mais fut entraîné par le parti de la guerre. Il faut approuver M. Vogt de ne nous faire connaître la plupart des documents que sous forme d'extraits; mais les écrits émanés des Paysans, il les a publiés en entier; c'est avec pleine raison, car l'histoire de la guerre des Paysans n'a encore été écrite que par des ennemis des Paysans, et l'on doit accueillir avec reconnaissance les témoignages directs qui nous renseignent sur leur situation et sur leurs entreprises. A ce point de vue, citons en première ligne les « articles » des Paysans, les « cahiers » de 1525. D'autre part, M. Vogt aurait bien dû, çà et là, renvoyer aux travaux récents sur le sujet, par exemple aux travaux de MM. Cornelius et Baumann.

De tous les historiens protestants du XVIe siècle, aucun n'est plus célèbre que Sleidan. Ses *Commentarii de statu religionis et reipublicae Carolo V Caesare* sont si pleins de détails précis qu'ils ont exercé une immense influence sur ses contemporains et sur les générations suivantes. Son livre *De quatuor summis imperiis* a eu plus de soixante-dix éditions et devint, même dans les pays catholiques, la base de l'enseignement historique. Depuis plusieurs années, M. le prof. Baumgarten, de Strasbourg, s'est occupé de réunir la correspondance dispersée de Sleidan; elle promet d'être d'autant plus précieuse que l'historien de la Réforme a aussi joué un rôle important comme diplomate. Nous avons précédemment annoncé le petit ouvrage dans lequel Baumgarten a fait connaître le résultat général de ses

recherches; depuis, la correspondance de Sleidan elle-même, telle qu'on l'a pu retrouver, a paru[1]. L'éditeur ne cache pas d'ailleurs dans son introduction combien ses recherches ont été souvent infructueuses. Des bibliothèques et des archives où l'on pouvait espérer trouver sûrement des lettres de Sleidan n'en contiennent pas un fragment. M. Baumgarten peut néanmoins s'enorgueillir de la quantité de documents qu'il a découverts, ou qui, sur ses instances, ont été produits par d'autres à la lumière. Nous sommes maintenant, mieux qu'autrefois, en état de suivre la vie agitée de Sleidan, d'apprécier sa personnalité, de nous mettre au vrai point de vue pour la critique de sa grande œuvre historique. L'éditeur a eu le bonheur, après la publication de son premier écrit sur Sleidan, de pouvoir mettre à profit les papiers de Christian Carl Am Ende qui, on le sait, a préparé la meilleure édition des *Commentarii*, et qui, pendant vingt ans, a rassemblé les matériaux pour une biographie de Sleidan. Ce fut cependant pour lui une triste satisfaction de constater que Am Ende n'avait dans sa collection que deux lettres qui lui fussent inconnues. Des pièces fort intéressantes proviennent de la Bibliothèque de Vienne; c'est là aussi qu'est conservée une partie de la correspondance de Sleidan avec Caspar von Nidbruck, un parent de sa femme. C'est surtout les dernières années, fort attristées, de la vie du célèbre historien, sur lesquelles cette correspondance répand la lumière. Il est inutile de dire que Paris est un des endroits qui ont fourni le plus de matériaux à l'éditeur. En qualité de diplomate, Sleidan a travaillé avec tant de zèle en France pour les intérêts des protestants allemands, que ses jugements sur la politique française de cette époque doivent avoir la plus grande importance. M. Ludwig Geiger a, il y a déjà quelque temps, publié un choix de lettres de Sleidan au cardinal du Bellay; elles sont reproduites avec quelques corrections dans l'édition de Baumgarten. En tout, ce sont 182 pièces que nous apporte cette édition. Il ne faut cependant pas perdre l'espoir qu'un hasard heureux vienne un jour ou l'autre ajouter quelques compléments à la correspondance de Sleidan.

On comprend que de tout temps on ait accordé plus d'attention à la correspondance des réformateurs qu'à celle d'un homme comme Sleidan, si grands d'ailleurs qu'aient été ses mérites. Chaque année cependant montre par de nouvelles preuves à quel point elle était jusqu'ici incomplètement connue. On peut, il est vrai, se demander

1. *Sleidan's Briefwechsel.* [illegible] Baumgarten, Prof. der Geschichte an der Universi[illegible] Londres, Trübner et Cie, 1881.

si aujourd'hui l'on n'est pas trop enclin à attacher trop de prix aux fragments qu'on en retrouve. Souvent il en paraît qui offrent peu d'intérêt, du moins en ce qui concerne l'histoire générale; l'étude de la théologie peut du moins en retirer toujours quelque profit. Tel est le cas pour les lettres et autres documents relatifs à l'histoire de la querelle antinomistique, qui ont été publiés d'après un manuscrit d'Erlangen [1] dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*. Dans ce même recueil, on trouve une suite de la publication commencée par M. Otto Waltz sous le titre d'*Epistolae Reformatorum* [2]. M. Waltz a dépouillé deux manuscrits de la Bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg. Le premier porte le titre très alléchant : *D. Martini Lutheri et Phil. Melanthonis epistolae ad Georgium Spalatinum*, mais il ne contient rien de plus qu'une énumération de lettres déjà connues. L'autre intitulé : *Epistolae Martini Lutheri, Philippi Melanthonis et aliorum*, contient, entre autres choses, quelques lettres qui étaient restées inconnues, ainsi que des additions et des variantes à d'autres écrits, déjà publiés, des deux réformateurs. Mentionnons encore, sans nous y arrêter, les *Epistolae Reformatorum*, publiées par M. Linde, tirées de la Bibliothèque de l'église de Neustadt à Aisch (il s'y trouve aussi une lettre de l'humaniste Mutianus), et les *Strassburger Beiträge zur Geschichte des Marburger Religionsgespräches*, par M. A. Erichson, qui ont été aussi insérés dans le recueil cité plus haut. Erichson publie entre autres une lettre de Bucer à Ambrosius Blaurer, *De colloquio Marpurgico;* on y rencontre la phrase suivante, qui est de nature à modifier le jugement porté d'ordinaire sur Mélanchthon : « Sed visum Domino est ut, nescio quo spiritu acti, Lutherus cum suis concordiam aliam nobiscum, quam cum Turcis habent et Judaeis, inire noluerit; pertinacissime frigidam suffundente prae omnibus aliis Philippo. »

On sait que Martin Bucer a joué dans l'histoire de la Réforme allemande un rôle extraordinaire. Il s'imposa le devoir de servir de médiateur entre les partis théologiques qui se faisaient la guerre, et le succès faillit souvent tourner de son côté. Ses efforts pour unir les Protestants et les Réformés le mirent en rapport et bientôt le firent entrer en relation intime avec le landgrave Philippe de Hesse. On savait que la correspondance du landgrave et de Bucer était conservée dans

1. *Briefe und Urkunden zur Geschichte des antinomistischen Streites*, pub. p. Kawerau dans la *Zeitsch. f. Kirchengesch.* Vol. IV, 1880.

2. *Ibidem.* — Rappelons aussi que Varrentrapp a publié deux lettres de Mélanchthon au comte Philippe de Hanau-Lichtenberg, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, vol. XXI, 1881 ; ces lettres sont intéressantes pour la biographie d'Erasmus Alberus.

les archives de l'État, à Marbourg. M. Varrentrapp, dans son livre excellent sur Hermann von Wied, a récemment publié des extraits de cette correspondance et ces extraits en prouvent l'importance. L'administration des archives de Prusse s'est grandement honorée en se chargeant de publier une édition *complète* de cette correspondance[1]. On aurait eu peine à trouver un éditeur mieux préparé que M. Max Lenz, qui s'est déjà fait avantageusement connaître par des travaux sur le domaine de l'histoire de la Réforme en Allemagne. Il s'est acquitté avec distinction de sa tâche, et l'ouvrage auquel il consacre toutes ses forces prendra rang parmi les plus considérables de ceux qui ont paru dans ces dernières années. Il ne s'est pas contenté d'imprimer tout uniment cette correspondance; il tient aussi compte d'une grande quantité d'autres documents qui s'y rattachent. Ce qui en a semblé le plus important est intégralement publié. Le reste a été mis à profit par l'éditeur dans les excellentes introductions où il expose aux yeux du lecteur les vicissitudes des questions politiques et religieuses. En dehors des archives de Marbourg où il a puisé le plus grand nombre des documents utilisés, il a mis à contribution celles de Weimar, de Strasbourg, de Zurich, ainsi que la bibliothèque de cette dernière ville, et cela sans vain étalage d'érudition, avec un tact heureux et un zèle extraordinaire. Il est impossible de donner par des extraits une idée de la richesse des matériaux contenus dans ce livre; contentons-nous d'indiquer quelques-uns des sujets les plus importants qui y sont traités : la dispute de Marbourg, la réforme du Wurtemberg, les négociations de Francfort en 1539 et de Worms en 1540 et 1541, les rapports de la Ligue de Smalcalde avec la France, la situation des Juifs, les doctrines des Anabaptistes, la bigamie du landgrave Philipp. Ce dernier point est mis en lumière à l'aide de nombreux documents qui peignent plus naturellement qu'on n'avait fait jusqu'alors les caractères du landgrave et de ses conseillers théologiens. Le second appendice est tout entier consacré à cette question. Le troisième expose d'une façon très instructive les tentatives d'union politique et religieuse des états allemands dans l'hiver de 1539 à 1540; on y apprend à connaître non seulement les plans de Bucer, mais aussi ceux du chancelier bavarois, Leonhard von Eck; ce dernier pensait avec le réformateur strasbourgeois que, seule, l'union des différents états allemands pouvait empêcher le despotisme de Charles-Quint. Mais on voit aussi très clairement en quoi consistait

1. *Publicationen aus d. K. Preussischen Staatsarchiven*, vol. V : *Briefwechsel Landgraf Philipp's des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer;* 1re partie. Leipzig, Hirzel, 1880.

la supériorité de la politique de Charles-Quint et ce qui faisait la faiblesse de ses adversaires. Ce dernier point est encore mieux mis en lumière dans le quatrième appendice sur les négociations de Worms, où Granvelle sut jouer le landgrave et Bucer. Nous attendons avec impatience la continuation de cet ouvrage, dont le principal objet sera de nous raconter les préparatifs de la guerre de Smalcalde.

M. Auguste von Druffel nous a accoutumés à trouver dans tout ce qu'il publie la marque de la plus grande précision et du soin le plus complet. C'est encore ce que nous pouvons dire au sujet du second volume des *Briefe und Akten zur Geschichte des sechszehnten Jahrhunderts*[1]. Il comprend près de 900 pages et embrasse la seule année 1552. A la vérité, personne n'avait encore, pour l'histoire de cette seule année, fouillé autant d'archives que Druffel. Celles de Vienne, de Berlin, de Dresde, de Munich, de Stuttgard, de Bruxelles, de Florence, de Naples lui ont fourni un riche butin. L'auteur nous fait connaître, dans le plus complet détail, l'attitude de l'empereur et de son frère Ferdinand; il appelle notre attention sur les causes qui séparaient Maurice de Saxe des princes ses alliés; il nous fait partager les espérances et les craintes des chefs des divers partis politiques. Les lettres de la reine Marie n'offrent pas un médiocre intérêt. Cette femme voyait plus clair que beaucoup d'hommes dans la situation politique alors si troublée, et ce n'est pas elle qui ménagea les avertissements prévoyants au sujet de Maurice de Saxe. En étudiant l'opposition de ce prince contre Charles-Quint, on se trouve sur le terrain de la politique française; le présent volume, à ce point de vue, contient de nombreux renseignements; il nous suffira de signaler une « Instruction que madame de Lorrayne desire estre leue à Sa Majesté impérialle. » Il faut cependant s'attendre encore à voir publier certains documents remplis de détails sur les négociations de Maurice de Saxe avec la France. Un des résultats les plus importants des recherches de Druffel est ce qu'il nous apprend sur l'attitude de l'électeur Joachim de Brandebourg et du margrave Hans de Küstrin; tous deux jouèrent un rôle double, et les récits des historiens, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, sont complétés et rectifiés par Druffel.

Le recueil intitulé *Actensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte*, 1521-32, publié par M. J. Strickler[2], n'est pas non plus sans intérêt pour l'histoire d'Allemagne; les affaires des Eidge-

1. Munich, Rieger, 1880.
2. Vol. III et IV, Zurich, 1880-81. En commission chez Meyer et Zeller.

nossen et celles de l'empire allemand se touchent en effet par bien des points. Nous avons précédemment annoncé les deux premiers volumes de ce recueil; il est maintenant terminé, et l'on ne peut s'empêcher de rendre hommage au zèle de l'éditeur. La prédilection pour son sujet l'a peut-être induit à publier, parmi les documents parvenus à sa connaissance, plus qu'il n'était nécessaire. Il y a, sans compter le supplément, 2,060 numéros publiés, soit en entier, soit par extraits, et d'une valeur fort inégale; on aurait pu, sans grand dommage, en omettre un grand nombre. Quoi qu'il en soit, ils nous font mieux connaitre la politique des États confédérés et surtout celle de Zurich et de Berne. Il serait fort désirable de posséder une table détaillée de l'ouvrage de M. Strickler, qui deviendrait ainsi d'un usage beaucoup plus facile.

Rien ne caractérise mieux la direction que parait prendre la science historique en Allemagne que la faveur dont jouissent aujourd'hui les publications de textes, la découverte de sources nouvelles. Les ouvrages d'exposition, où l'on veut donner au lecteur une peinture, soit de l'époque de la réforme en général, soit de faits, de personnages particuliers, sont plus rares. Encore des travaux de cette nature qui exigent de l'auteur beaucoup plus de talent que le simple fait de publier et de commenter des dépêches, des lettres, des chroniques, ne réussissent-ils pas toujours. Ainsi l'Histoire de la Réforme et de la Contreréforme en Autriche, par M. Wiedemann [1], laisse beaucoup à désirer. Sans doute, l'auteur a traité son sujet avec le plus grand zèle; il a puisé dans une grande quantité de sources; la plus importante est le dépôt d'archives du consistoire archiépiscopal de Vienne, qui renferme beaucoup d'intéressants documents; d'autres archives ont été de même ouvertes à M. Wiedemann avec la plus grande libéralité; il connait la plupart des livres anciens ou modernes qui ont été publiés sur le sujet; il ne se contente pas de renvoyer à ce qu'on a dit avant lui, et cherche à se faire un jugement personnel basé sur ses propres recherches. Cependant, son ouvrage est bien plus encore un recueil de matériaux qu'une histoire profondément étudiée. Il eût mieux valu faire imprimer intégralement en appendice les documents les plus importants, comme par exemple les protocoles des visites ecclésiastiques, et en conséquence, abréger le récit même. Plus d'une allégation de l'auteur est fautive, ainsi quand il dit : « La noblesse ne se convertit à la nouvelle foi que dans l'espoir de séculariser les biens de l'Église » (1, 75); de pareilles alléga-

1. *Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns.* 2 vol. Prague, Tempsky, 1879-80.

tions ne s'expliquent que par les idées strictement catholiques de l'auteur. Pour d'autres erreurs de fait, il est au contraire difficile de trouver quelque explication; ainsi, t. I, p. 50, on produit un acte qui n'est pas autre chose que les douze célèbres articles des Paysans soulevés; et cependant, ce qui est impossible à comprendre, on nous dit que ces articles auraient été dirigés contre un ouvrage de l'évêque Faber, qui avait publié la condamnation à mort prononcée contre l'anabaptiste Balthazar Hubmaier. Malgré tous ses défauts, le livre de M. Wiedemann marque un grand progrès sur les travaux antérieurs qui se rapportent à cette matière, et nous espérons qu'il ne tardera pas à être terminé.

Un autre livre qui, de même que le précédent, ne satisfait pas à toutes les exigences, est l'Histoire des Anabaptistes, par M. L. Keller[1]. Une bonne partie de ce qu'on trouve dans ce livre a été mieux dit par Cornelius, et mainte assertion de l'auteur est erronée; d'après lui, par exemple, l'insurrection aurait déjà mis en feu toute l'Allemagne centrale vers la fin de 1524; et l'anabaptiste Nicolas Storch se serait encore montré en Moravie en 1526. Il faut cependant reconnaître que ce livre est instructif et que l'auteur y a mis à profit le résultat de nombreuses recherches personnelles dans les archives. On lui doit aussi un article publié dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, et dans lequel, s'appuyant sur certains actes judiciaires, il prouve l'existence de nombreuses communautés anabaptistes restées jusqu'ici inconnues[2]. Il a tout à fait raison d'écrire : « On dirait que les partis qui ont remporté la victoire, que les écrivains catholiques ou protestants ont fait exprès de passer sous silence l'histoire de ce mouvement. Après que la doctrine anabaptiste eut été étouffée dans Munster, ce fut, pour les villes, comme un opprobre d'avoir donné asile à des anabaptistes... Peut-être les traces de maintes communautés anabaptistes ont-elles disparu parce que, poursuivies avec acharnement par les autorités, elles ont dû se dissimuler avec le plus grand soin pour pouvoir prolonger leur existence. » On doit accueillir avec reconnaissance toute contribution nouvelle à l'histoire de cet étrange soulèvement.

Nous avons nommé plus haut Nicolas Storch, qui joue un certain rôle dans l'histoire anabaptiste. Une biographie de cet homme, récemment parue, met en œuvre des documents, tant imprimés que manuscrits, conservés dans la bibliothèque publique de Dresde et

1. *Geschichte der Wiedertæufer und ihres Reiches zu Münster*, nebst ungedruckten Urkunden ; Coppenrath, 1880.
2. Vol. V, 1er fasc. 1881.

dans celle de Zwickau, sans d'ailleurs ajouter beaucoup à ce que nous savions déjà[1]. Storch est intéressant, surtout à cause de ses relations avec Thomas Münzer. On ne sait malheureusement pas s'il prit avec lui part au combat de Frankenhausen; mais il est certain que cet agitateur exerça, comme Münzer, une très grande influence sur les classes inférieures de la population.

Plus on avance dans l'étude de la Réforme allemande, plus on s'inquiète de connaître plus profondément l'histoire des villes où la Réforme s'est implantée. Les idées réformatrices ne furent nulle part plus puissantes que dans la bourgeoisie allemande. Elle se sentait alors fière des résultats acquis par son travail, elle favorisait l'art et la science modernes; elle embrassa le plus souvent avec ardeur les nouvelles doctrines religieuses qui, d'ailleurs, semblaient s'accorder parfaitement avec son propre sentiment d'indépendance et d'opposition contre les traditions du moyen âge. Parmi les villes allemandes qui se tournèrent du côté de la Réforme, Augsbourg occupe un des premiers rangs. Le travail de M. Friedrich Roth[2] met devant nos yeux un tableau très vivant des événements survenus en cette ville dans les années 1517 à 1527. Il nous expose d'abord la situation d'Augsbourg, au point de vue social, politique et religieux, au début de la Réforme, puis les origines et les premières victoires de la foi nouvelle. Le soulèvement dans la ville et la guerre des Paysans, les controverses sur la question de la cène et la lutte contre la messe, le rôle joué par les anabaptistes à Augsbourg forment ensuite les principaux sujets du récit. Enfin, l'auteur examine la situation ecclésiastique et politique de la ville à partir de la guerre des Paysans. Il met à profit tout ce qu'il a pu recueillir en fait de documents, de chroniques, et, plus rarement, d'imprimés; son jugement est impartial; son style n'est pas brillant, mais le récit est bien enchaîné. De petites fautes d'impression, comme p. 193, Fenzel pour Tenzel, seront facilement corrigées par le lecteur. Rarement on peut relever des affirmations erronées, comme celle de la p. 137, où l'auteur dit que le programme du parti radical à Augsbourg de l'an 1524 a beaucoup de ressemblance avec les célèbres douze articles des Paysans.

La guerre de Smalcalde a arrêté net l'essor de bien des villes allemandes. Engagées dans la lutte contre l'empereur, elles durent partager le sort des princes vaincus. Nulle part l'esprit du protestan-

1. *Niclas Storch, der Anfænger der Zwickauer Wiedertæufer*. par R. Bachmann. Zwickau, E. Altner 1880.

2. *Augsburgs Reformationsgeschichte* 1517-1527 (mémoire couronné); Munich, Th. Ackermann, 1881.

tisme n'avait été plus décidé ni plus prêt à faire des sacrifices pour la cause commune qu'à Strasbourg. M. Alcuin Hollænder, élève du prof. Baumgarten, en traitant une question mise au concours par la faculté protestante de Strasbourg, a exposé dans le plus grand détail la situation de cette ville pendant la grande crise de la guerre de Smalcalde [1]. Il insiste moins sur ce que Strasbourg a fait pour la Ligue de Smalcalde en lui procurant des troupes, en lui fournissant de l'argent ou en négociant, que sur la vie intérieure de la bourgeoisie à cette époque importante. Il a surtout mis à contribution les archives de la ville. On n'a plus, il est vrai, les protocoles des Treize, c'est-à-dire du collège chargé de la guerre et des affaires étrangères; mais on possède les correspondances de ses agents. Le *Thesaurus epistolicus Reformatorum alsaticorum* de Baum a aussi rendu à l'auteur de bons services. Il montre que la ville devait succomber, mais que dans cette affaire elle s'est conduite avec honneur.

Nous terminons ce bulletin sans qu'il nous ait été possible de signaler tous les travaux qui ont été dispersés dans les Revues ou qui ont paru sous forme de dissertations, en appelant l'attention de nos lecteurs sur un ouvrage qui traite l'histoire de la diète de Spire en 1529. Cette diète est surtout célèbre par ce fait, parce que de là partit la fameuse Protestation qui a donné son nom aux sectateurs de la nouvelle doctrine religieuse. Les fêtes du troisième centenaire de la Protestation de Spire ont été l'occasion de nombreuses publications relatives à l'histoire de cette remarquable assemblée. Le livre de Jung, publié en 1830, était excellent. Un demi-siècle plus tard, nous devons un nouveau récit de ces événements à la plume d'un historien compétent [2]. L'auteur, M. Ney, est pasteur à Spire; il a utilisé non seulement les archives de cette ville, mais aussi celles de Munich, de Stuttgart, de Francfort, d'Augsbourg. Un grand nombre de lettres et d'actes publiés en appendice montrent le zèle déployé par l'auteur. Son récit est un peu diffus; il mêle souvent les petits événements et

1. *Strassburg im Schmalkaldischen Kriege.* Strasbourg, K. J. Trübner; Londres, Trübner et Cie, 1880. Nous profitons de cette occasion pour appeler l'attention sur un petit travail instructif de M. Katterfeld, publié dans les *Forschungen Z. D. Geschichte,* t. XXI, fasc. 2, 1881, sous le titre : *Beiträge zur Geschichtschreibung des schmalkaldischen Krieges.* L'auteur a utilisé en grand nombre d'anciens imprimés conservés au Musée britannique et complète sur quelques points l'excellent ouvrage de Georg Voigt : *Die Geschichtschreibung über den Schmalkaldischen Krieg.*

2. *Geschichte des Reichstags zu Speier im Jahre* 1529; tirage à part des *Mittheilungen des historischen Vereins der Pfalz.* Hamburg, Commissionsverlag der Agentur des rauhen Hauses, 1880.

les gros, mais personne ne méconnaîtra les mérites de ce travail minutieux.

Alfred STERN.

DANEMARK.

MOYEN AGE. — Nous commencerons ce bulletin par quelques ouvrages qui traitent de l'influence exercée par l'étranger sur la civilisation et la littérature du Danemark pendant l'antiquité et le moyen âge. Nous laisserons de côté les autres travaux archéologiques toujours si nombreux, pour nous occuper du livre du Dr Sophus MÜLLER : « L'Ornementation dans le Nord, à l'aide des animaux ; son origine, son développement et son rapport avec les styles contemporains[1]. » Ce livre n'intéresse pas seulement l'histoire et l'art ; M. Müller montre que le style de l'époque des migrations, caractérisé par ses quadrupèdes et ses oiseaux, prit fin dans le Nord au temps des vikings (800-1000) et qu'alors on se mit à puiser dans l'art irlandais ou dans l'art carlovingien de nouveaux sujets empruntés au règne animal. On a toujours parlé d'un style particulier au Nord, à propos d'ornements qu'on trouve sur plusieurs objets du temps des vikings, sur les pierres runiques, sur quelques portes en bois, etc., mais ce style est emprunté aux styles irlandais et carlovingien. Dans les monuments artistiques de l'Irlande, M. Müller distingue deux groupes séparés l'un de l'autre à peu près par l'an 900, et il montre que c'est surtout le style nouveau qui a influé sur l'art scandinave ; l'influence de l'ancien style ne se rencontre que dans quelques antiquités du centre de la Suède, du Gotland et de la Norvège. Ce qu'on a appelé d'un terme général le style du Nord est plutôt un mélange de plusieurs styles qui reflètent les mouvements contemporains en dehors du Nord ; le style caractéristique du temps des vikings dérive autant de la décadence du style irlandais que de la renaissance sous Charlemagne. Nous n'osons dire que ces conclusions soient justes, mais elles sont obtenues par une méthode régulière et tout à fait scientifique, assez rare dans cette sorte d'études.

1. Sophus Müller. *Dyreornamentiken i Norden*. Copenhague, 1880. Publié aussi dans les *Aarbøger for nordisk Oldkyndighed* 1880.

M. G. Storm a parlé de l'ouvrage de M. Bugge[1] dans son bulletin norvégien, de janvier 1882. Nous ferons observer que M. Bugge y traite avec détail de l'influence exercée par l'étranger sur la civilisation et la poésie du Danemark.

Le livre de M. Rosenberg au contraire est plutôt de nature à montrer, mais d'une façon un peu exclusive, ce qui est caractéristique et spécial pour le Nord. Nous avons déjà exposé le plan de cet ouvrage à l'occasion du premier volume[2]; c'est plutôt un résumé des résultats actuels de la science qu'une série d'études personnelles. Il y a cependant certaines parties qui lui appartiennent en propre et qu'il a étudiées avec beaucoup de soin; ajoutons que son récit est toujours animé et chaleureux. Nous regrettons que dans le présent volume il se soit laissé entraîner par des idées préconçues, par exemple, contre l'église catholique qu'il accuse d'obscurantisme, d'esprit illibéral et antinational; il voit dans l'usage du latin une des causes principales de la pauvreté de notre littérature à la fin du moyen âge. L'auteur s'est aussi un peu écarté du plan de son livre; il s'occupe trop de la littérature, dont l'histoire du reste lui est très familière. On trouvera dans son livre d'excellentes études sur les chroniques rimées du Nord et sur les chansons historiques du moyen âge; la partie relative à nos lois scandinaves et à leur esprit est également très bonne.

Un épisode très intéressant, mais très sombre, de notre histoire est le règne de Valdemar IV (Atterdag). La situation du pays présentait une grande analogie avec celle de la France sous Charles VII. Mais le Danemark n'eut pas une Jeanne d'Arc, il fut sauvé d'une manière moins poétique et moins merveilleuse. Cependant, on aura plaisir à étudier le règne d'un roi noble et vaillant, bon patriote, bon administrateur et excellent diplomate. Les Holsteinois avaient occupé et partagé notre pays comme les Anglais avaient fait de la France; notre ancienne prépondérance sur mer fut ruinée par le développement qu'avait pris Lubeck. On était à l'apogée de la puissance hanséatique, quand en 1368 les gens de Lubeck déclarèrent la guerre au roi Valdemar; pour la première fois toute la confédération des villes allemandes — au nombre de 77 — agit avec unité. M. Schæfer vient d'écrire un livre important sur cette guerre. Dans un article de la

1. Cette étude se trouve dans le livre que la Société de philologie et d'histoire a publié à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation : *Det philologisk-historiske Samfunds Mindeskrift i Anledning af dets femogtyveaarige Virksomhed* 1854-1879. Copenhague, R. Klein. 1879.

2. C. Rosenberg. *Nordboernes Aandsliv fra Oldtiden til vore Dage*. Andet Bind. *Den katolske Tid*. Copenhague, Wroblewsky, 1880.

Revue critique 1881, n° 19, nous avons essayé de prouver que l'auteur a un peu trop exalté les mérites de ses compatriotes. Mais il y a aussi d'autres erreurs à corriger; nous ne pouvons pour cela que renvoyer au livre récent de M. Reinhardt. Ce livre était écrit depuis plusieurs années; mais une longue maladie avait jusqu'ici empêché l'auteur de le publier; c'est par les soins de M. Mollerup qu'il vient enfin de paraître. M. Reinhardt est l'auteur de plusieurs ouvrages solides et intéressants, surtout sur l'histoire de l'Université; il a publié aussi dans l'*Historisk Tidsskrift* plusieurs recherches préliminaires sur l'histoire de Valdemar Atterdag. On trouvera dans son récent ouvrage[1] un grand nombre de faits nouveaux et des corrections importantes à ce que nous connaissions sur le gouvernement du roi. L'auteur combat sur plusieurs points les opinions de M. Schæfer, et fait mieux ressortir le grand patriotisme du roi Valdemar. Mais l'histoire de ce roi doit être reconstituée à l'aide de tant de notices disséminées dans des sources différentes, il y a tant de personnages qui jouent un rôle à côté du roi ou qui agissent contre lui et dont la biographie n'est pas encore écrite, il y a tant d'études à entreprendre sur l'histoire intérieure du pays, qu'on peut dire que c'est une partie de notre histoire où il y a encore beaucoup à découvrir.

Un des sages moyens, par lesquels le roi Valdemar se procura l'argent nécessaire au rachat de son pays engagé, fut de vendre l'Esthonie, sa colonie trop lointaine, à l'ordre teutonique. Malgré cette aliénation, le Danemark n'en continua pas moins pendant plusieurs siècles à revendiquer un certain droit sur l'Esthonie et sur certaines parties de la Livonie; on s'appliqua surtout à prouver que certaines formalités de la vente n'avaient pas été exécutées, mais la vraie cause était le désir persistant des rois d'étendre les limites de leur royaume. Christian Ier, par exemple, s'attribua toujours au moins un droit sur Reval et sur le diocèse d'Œsel; aussi quand la Russie et la Pologne devinrent pour ces pays des voisins puissants et dangereux, rechercha-t-on l'alliance du Danemark. Mais ce fut surtout quand le catholicisme et le pouvoir du pape succombèrent, quand l'ordre teutonique et l'ordre des porte-glaives furent sur le point de se dissoudre, que le Danemark fit des efforts pour regagner cette province. Après de pénibles négociations, le roi Frédéric II y envoya son frère Magnus qui ne fut ni prudent, ni heureux. A la même époque, le roi de Suède Éric XIV occupa une partie du pays;

1. C. E. F. Reinhardt. *Valdemar Atterdag og hans Kongegjerning*. Copenhague, Gad, 1880.

dès lors, quatre puissances se disputèrent un aussi faible butin. Toute cette histoire préliminaire, qui forme comme la préface d'un grand nombre de guerres, M. Mollerup l'a prise pour sujet de son livre intitulé : Rapports du Danemark avec la Livonie depuis la cession de l'Esthonie jusqu'à la dissolution de l'ordre des porte-glaives (1346-1561)[1].

Pour traiter un tel sujet il faut s'appuyer sur des documents dispersés dans les livres et les revues de divers pays. M. Mollerup, qui débute par cet ouvrage, a fait preuve d'une grande science dans toute cette matière ; il a su combiner heureusement toute cette masse de documents et mettre dans tout leur jour les rapports continuels de notre pays avec la Livonie du XIVe au XVIe siècle. Quoique le sujet ainsi traité n'ait pour ainsi dire ni commencement ni fin, nous croyons qu'on lira ce livre avec intérêt. L'auteur a puisé des faits nouveaux dans les archives ; en outre en dehors du sujet même du livre, on trouvera des notices intéressantes sur d'autres matières, par exemple sur les efforts de l'Angleterre pour établir une communication directe avec la Russie par le nord de la Norvège, sur le plan tracé par Gustave Vasa pour découvrir un passage au nord-est. — Ailleurs, M. Mollerup a ajouté de nouveaux détails sur le misérable état de la Livonie en 1560. Il a exposé le singulier projet imaginé par deux aventuriers, Conrad Uexküll et Frédéric von Spedt, et qui consistait à pousser la France à la conquête de la Livonie pour pouvoir ainsi écraser les Hollandais dont le commerce le plus important était dans la Baltique. Cette pensée revient encore plus développée en 1575, quand Charles Dançay, ambassadeur de France en Danemark, proposa à Henri III de faire passer la Livonie sous la domination de la France et sous l'administration du duc d'Alençon ; celui-ci devait épouser la princesse suédoise Élisabeth et recevoir avec la main de celle-ci l'Esthonie et les droits de la Suède sur la Livonie[2].

Signalons encore sur le moyen âge deux ouvrages dus à deux historiens bien connus. M. P. G. Thorsen a publié le second volume de son livre sur les pierres runiques[3] ; il contient des planches excellentes, mais le texte en est un peu trop concis ; nous regrettons que l'auteur n'ait pas accompagné ces gravures d'une explication et de notes aussi détaillées qu'il l'avait fait dans le pre-

1. W. Mollerup. *Danmarks Forhold til Lifland fra Salget af Estland til Ordensstatens Opløsning* (1346-1561). Copenhague, Erslev, 1880.

2. Publié dans les *Mittheilungen aus der Livlændischen Geschichte*. XII, 3.

3. P. G. Thorsen. *De danske Runemindesmærker*, Copenhague, Hagerup.

mier volume. M. le professeur PALUDAN-MULLER a étudié le but, les résultats et l'itinéraire des voyages de Christian Ier en Allemagne et en Italie, en 1474 et 1475. Ces voyages sont importants à plusieurs égards ; le roi obtint en effet de l'empereur l'érection du comté de Holstein en duché, l'investiture des Dithmarches ; du pape l'autorisation de fonder l'Université de Copenhague, une lettre contre les usuriers en Sleswig et Holstein, etc. ; le roi fut encore choisi pour arbitre en plusieurs querelles et comme médiateur entre les princes, par exemple, par le duc Galéas-Marie, qui voulait transformer le Milanais en royaume. L'auteur a approfondi toutes ces questions, il a utilisé aussi plusieurs copies manuscrites de documents conservés à Milan [1].

ÉPOQUE DE LA RÉFORME. — Il y a, comme on sait, deux choses à considérer dans la Réforme, d'une part le côté religieux, et de l'autre la grande transformation politique et sociale ; on admet aussi que le pouvoir de la noblesse se trouva augmenté par la sécularisation des biens ecclésiastiques. M. Kr. ERSLEV a cherché à élucider ce point, dans une étude très remarquable intitulée : *Konge og Lensmand i det 16de Aarhundrede* (Copenhague, Evalen, 1879) [2]; mais pour approfondir le sujet il a commencé par dresser sous le titre de « *Danmarks Len og Lensmænd i det* XVI. *Aarhnndrede* 1313-1596, » une sorte de statistique où il relève tous les fiefs et tous les possesseurs de fiefs au XVIe siècle, les conditions et clauses de la charte d'investiture, etc. Puis il cherche à montrer comment le nombre des différentes sortes de fiefs varie à différentes époques.

On a connu en Danemark trois classes de fiefs : 1° les fiefs pour lesquels le possesseur rend compte des revenus et des dépenses et paye le surplus à l'État ; 2° les fiefs pour lesquels on paye une somme fixe (comparer les *fiefs abonnés* en France) ; 3° les fiefs à charge de service militaire pour lesquels les possesseurs fournissaient des soldats pour toute contribution, et retenaient pour eux tous les profits. On comprend aisément que l'accroissement des fiefs de la première espèce marque l'accroissement du pouvoir royal et qu'au contraire celui des fiefs abonnés ou des fiefs à charge de service militaire prouve l'accroissement du pouvoir de

1. Dans l'*Historisk Tidsskrift*. Vol. II, cah. 2.

2. On peut traduire le titre du livre par *Roi et vassal au XVIe siècle*, mais il faut se souvenir qu'en Danemark on n'a jamais connu la féodalité telle qu'on l'entend dans les pays du Sud et que les fiefs ne sont que des provinces, des cantons, des *herreds* administrés par les nobles en vertu d'une lettre du roi.

la noblesse. Or, à la réforme de 1536 on constate que la noblesse n'a pas gagné comme on l'a dit de grandes possessions sécularisées; son profit a été mince comparativement à celui de la couronne. Les biens de la couronne semblent même avoir triplé. On voit encore qu'après la réforme le roi pouvait disposer beaucoup plus librement des fiefs et altérer les conditions de l'inféodation. En 1523, il y avait 35 cantons (herreds) dont il pouvait disposer librement; après 1536, la couronne en avait 65. Aussi voit-on un autre changement s'opérer peu à peu dans le même sens; le roi ne donne que rarement les fiefs en gage, il ne les donne jamais en viager, il abolit tous les petits fiefs et il gagne pour lui toutes les villes du royaume.

L'auteur, dans ce livre excellent, fait preuve de recherches méthodiques et sagaces. On voit l'administration sous un point de vue tout à fait nouveau, mais il y a des côtés que l'auteur a négligés. Ainsi il prouve que le gouvernement tirait un plus grand profit des fiefs et que les revenus de l'État augmentèrent, mais on ne saurait dire si cette augmentation n'est pas compensée par l'augmentation des charges, par exemple par celle des dépenses militaires, puisque le nombre de fiefs de service militaire avait diminué. Il reste donc encore des points à éclaircir, il est certain en effet que le caractère distinctif de cette période est la puissance de la noblesse et l'affaiblissement du pouvoir royal, comme on le voit clairement sous le règne de Christian IV.

Le Dr Troels Lund traite de la même époque dans son histoire du Danemark et de la Norvège à la fin du XVIe siècle; le volume second qui a pour sujet la Vie quotidienne, les Habitations dans les villes et dans les campagnes et le volume troisième consacré aux châteaux viennent de paraître [1]. On aurait tort de comparer les ouvrages de ces deux auteurs; M. Erslev cherche à résoudre une question spéciale d'administration au moyen de recherches tout à fait scientifiques; M. Lund au contraire peint dans un style intéressant et animé l'état intérieur du pays; ses preuves et ses discussions se trouvent sous forme de notes à la fin du livre. Si toutefois M. Lund a prétendu donner à son livre une véritable valeur scientifique, il n'a pas une aussi excellente méthode, une aussi solide critique que M. Erslev. Ses recherches témoignent d'un travail fort

1. Troels Lund. *Danmarks og Norges Historie i Slutningen af det 16de Aarhundrede. Dagligt Liv i Norden. Bænder- og Kjøbstadboliger. — Herregaarde og Slotte.* Copenhague, Reitzel, 1880. — Voir sur vol. I *Revue historique,* XII, 134.

consciencieux, mais les documents sur lesquels il s'appuie sont souvent tirés d'ouvrages de seconde main ou de traditions vagues, et il ne sait pas assez distinguer entre les bonnes et les mauvaises sources ; il ne connaît pas assez le moyen âge ; il attribue à la Renaissance des innovations, qui datent en réalité d'une époque beaucoup plus éloignée[1]. Il faut avoir le sens de l'observation très exercé pour bien juger et raconter la vie journalière. Son livre sera toujours important à consulter à cause du grand nombre de faits sur lesquels il repose, et qui sont puisés en grande partie dans les manuscrits, mais très souvent il faut se méfier des conclusions que l'auteur en tire. Comme œuvre de vulgarisation, le livre est plein d'attrait.

Epoque de Christian IV. — M. Jules Fridericia vient de retracer l'histoire de la politique extérieure du Danemark depuis la paix de Prague jusqu'à celle de Brœmsebro (1635-1645)[2] ; c'est la suite de son livre sur la politique du Danemark depuis le traité de Lübeck (1629) jusqu'à la paix de Prague. On trouvera dans ce volume un exposé complet de la situation politique du Danemark pendant la guerre de Trente ans, des études approfondies sur le gouvernement, sur les rois, les diplomates de l'époque. L'auteur a fouillé dans les archives de Copenhague et dans celles de Stockholm, de la Haye, de Dresde, de Rostock, de Vienne, dans la bibliothèque nationale et dans les archives du ministère des affaires étrangères à Paris, et il y a découvert beaucoup de faits nouveaux, ce qui lui a permis de donner à son livre le sous-titre : « Contribution à l'histoire politique de l'Europe pendant la guerre de Trente ans. » Notons en particulier les résultats nouveaux où il est arrivé dans ses recherches sur la diète de Ratisbonne en 1640. A cette époque tous les Etats étaient favorables à une paix générale, mais ces bons sentiments ne durèrent pas, et, comme M. Fridericia le prouve par les dépêches de Saavedra au roi d'Espagne conservées en copies à Paris, l'Empereur était dominé par l'Espagne. Celle-ci craignait une paix qui attribuerait le Rhin supérieur à la France ; elle rappela à l'Empereur qu'il devait agir d'abord en vue de la maison de Habsbourg et seulement en seconde ligne pour

1. M. R. Mejborg vient de publier une bonne étude intitulée : Les maisons bourgeoises, surtout les résidences des professeurs de l'Université de Copenhague (1540-1630. *Borgerlige Huse*, Copenhague, Gad, 1881). L'auteur y critique l'opinion de M. Lund sur la manière de bâtir et de disposer les maisons et sur les coutumes de la vie journalière ; il démontre chez cet auteur beaucoup d'inexactitudes, et, en général, son manque d'études spéciales.

2. J. A. Fridericia. *Danmarks ydre Historie i Tiden fra Freden i Prag til Freden i Brœmsebro*. 1635-45. Copenhague, Erslev, 1881.

l'Allemagne. Dès lors on comprend mieux l'animosité de plusieurs Etats allemands contre l'influence espagnole à Vienne. Les archives de Vienne ont surtout fourni à M. Fridericia des renseignements sur le commencement des négociations à Osnabrück.

Le premier volume de M. Fridericia contenait d'intéressantes études sur les personnages danois les plus remarquables ; il y en a moins dans le présent ouvrage, bien que l'auteur fasse mieux connaître le caractère de plusieurs diplomates. Nous signalerons par exemple son portrait de Hans Georg von Arnim, sorte de condottière protestant tour à tour au service de l'Empereur et de l'Electeur de Saxe, mais qui de bonne heure eut une idée dominante, celle d'expulser les étrangers de l'Allemagne. Egalement versé dans la guerre et dans les intrigues de la diplomatie, il voulait créer un troisième parti qui commencerait par se déclarer le défenseur des Etats neutres, mais qui plus tard se montrerait agressif.

On trouvera aussi dans ce volume des détails intéressants sur les deux ambassadeurs de France, Saint-Chamont et La Thuillerie. Saint-Chamont fut envoyé en Danemark en 1625 pour tâcher d'obtenir que les négociations du roi aboutiraient à une paix générale où la France serait comprise ; il crut que la réponse du roi valait une promesse à cet égard. Revenu en Danemark en 1636 avec la même mission, il attribua lui-même une grande importance à son ambassade, mais M. Fridericia croit que chaque fois Saint-Chamont s'est fait illusion, et que Richelieu, malgré l'éclat avec lequel il annonça le résultat du voyage, a très bien compris la réserve dont Christian IV avait enveloppé sa réponse. La Thuillerie fut envoyé en Danemark par Mazarin pour assister à la conclusion de la paix avec la Suède ; il prit part, avec les envoyés de la Hollande, à la conférence de Brœmsebro, en 1645. Les envoyés hollandais ne cachaient pas leur sympathie pour la Suède, mais la Thuillerie agit plus directement pour la conclusion de la paix ; et peu à peu, en voyant l'exagération des demandes suédoises, il fut pris d'une véritable sympathie pour le Danemark. Citons encore les remarques de l'auteur sur les partis en Hollande, ses études sur la douane du Sund et le commerce des différentes nations de l'Europe, ses renseignements sur les négociations préliminaires de Hambourg (1638-1641), sur le projet de Richelieu de gagner l'Electeur de Bavière. En somme l'ouvrage de M. Fridericia est un livre important pour l'histoire du Danemark à cet époque.

Histoire de Frédéric III, Christian V et Frédéric IV. — Dans mon dernier bulletin, j'ai annoncé le premier volume de l'ouvrage de M. Stolpe sur l'histoire de la presse périodique ; le second

volume a paru depuis[1] et se distingue par la même profondeur dans les recherches et la même circonspection dans l'étude des influences qui ont pu agir sur la presse ou qu'elle a pu exercer à son tour. Ce volume va depuis l'établissement de l'absolutisme jusqu'à la fin de la grande guerre du Nord (1720). L'intérêt principal s'attache aux biographies d'Anders Bording et de Paulli. Bording était regardé comme le premier des poètes en Danemark quand il commença son *Dansk Mercurius ;* mais il a exercé encore plus d'influence sur ses contemporains par le journal rimé qu'il publia tous les mois depuis 1666 jusqu'en 1677. M. Stolpe trouve le modèle de ce journal en France. L'absolutisme introduit en 1660 en Danemark était l'image du gouvernement et de la cour de France, dans son caractère général non moins que dans ses détails. Il est bien possible que pendant son séjour à Paris (1662-1663) le prince Christian ait vu les gazettes rimées de Paris, celle de Loret par exemple, et que la cour de Copenhague ait souhaité d'avoir un pareil organe. Cependant l'année 1672 est la vraie date de naissance de la presse périodique en Danemark ; en cette année, Daniel Paulli commença de publier ses « extraordinaire Relationes » qui parurent en allemand et plus tard en danois. Paulli était un rédacteur très habile, qui, à l'aide de correspondants tant dans son pays qu'à l'étranger, savait donner des nouvelles surtout sur le commerce et la politique ; il semble avoir pris pour modèle le journal publié à Hambourg sous le titre : *Extraordinaire relationes aus allerlei orten.* M. Stolpe donne des notices presque trop détaillées sur ces anciens journaux ; mais le tableau qu'il trace de l'esprit et des idées de cette époque est intéressant. On voit à quel degré l'absolutisme avait subjugué la nation et étouffé toute liberté de la pensée, et avec quelle force les agents de l'Etat s'attachaient au gouvernement. Cependant il n'en était pas autrement à l'étranger ; en Hollande seulement il y avait de la franchise et de la hardiesse dans *la Quintessence des nouvelles historiques ;* mais on voit dans le livre de M. Stolpe que le rédacteur de ce journal et d'autres écrivains politiques furent poursuivis en justice par l'ambassadeur danois, à la demande de son gouvernement, et que chez nous comme ailleurs on trouva que la loi de lynch était le châtiment qui convenait le mieux aux journalistes.

C'est le même côté triste et stérile de l'absolutisme que nous montre le livre de M. Brasch : *Om Robert Molesworth's Skrift, an account of Denmark as it was in the year* 1692 (Copenhague; Reitzel,

1. P. M. Stolpe. *Dagspressen i Danmark*. Vol. II. Copenhague, Wroblewsky, 1879.

1879). Molesworth était un protestant irlandais ; il avait essayé de propager la révolution dans son île natale, mais il ne réussit pas et dut prendre la fuite. Guillaume III voulut le récompenser et le nomma ambassadeur d'Angleterre en Danemark. Il passa trois ans dans ce pays et publia à son départ une relation qui fit beaucoup de bruit ; cet ouvrage parut en plusieurs éditions et fut traduit en français, en allemand, en hollandais et en plusieurs autres langues. L'auteur critiqua sans aucun égard le gouvernement, les mœurs et le caractère national des Danois. Le gouvernement, naturellement blessé de la hardiesse de Molesworth, fit publier diverses réfutations et brochures pour sa défense. Ainsi parurent deux livres en anglais, dont l'auteur selon M. Brasch était le docteur en médecine Jodocus Crull de Hambourg, et une troisième brochure écrite par le pasteur Iver Brinck de Londres, avec la collaboration du Dr William King. Ce jeune homme, doué d'un talent remarquable, fut récompensé par une place chez la princesse Anne, épouse du prince danois George ; il s'éleva bientôt à de hautes fonctions. Une autre brochure, intitulée *Deffense du Danemark*, fut publiée par un auteur anonyme à Cologne ; suivant Brasch, elle est l'œuvre de La Fouleresse. M. Brasch essaie d'éclaircir toute cette affaire de même que le procès intenté par l'ambassadeur danois à Londres, Mogens Skeel, au censeur qui avait permis la publication du livre. A la vérité, le livre de Molesworth mérite une étude détaillée, non seulement à cause de la sensation qu'il produit, mais aussi parce qu'il est écrit avec un véritable talent. Cet Irlandais acariâtre a vu très clairement la situation du Danemark ; les tableaux qu'il trace du régime absolu, de la misère des paysans, du caractère des Danois sont justes à beaucoup d'égards, mais comme juge il est trop sévère et il n'épargne presque rien — à l'exception de la législation civile en Danemark et de la reine. Le livre de M. Brasch donne aussi la biographie de Molesworth et celle de Skeel.

Citons encore sur l'époque de Christian V l'histoire de Griffenfeldt par M. O. Vaupell [1]. Peter Schumacher, anobli sous le titre de Griffenfeldt, le plus grand homme d'Etat danois des derniers siècles, brilla dans sa courte carrière ; il fut injustement accusé et malgré ses grands mérites condamné à la prison perpétuelle. Ce n'était pas une tâche facile que d'étudier et de critiquer sa politique ; le sujet réclamait la profonde connaissance de nos rapports avec les Etats étrangers, ainsi qu'un jugement net et pénétrant. Le colonel Vaupell a

1. Otto Vaupell. *Rigskansler Grev Griffenfeldt*. Vol. I. Copenhague, Reitzel, 1880.

écrit sur notre histoire militaire des ouvrages de mérite et qui se distinguent par leur style animé. Il est bon soldat, mais trop peu versé dans les finesses de la diplomatie ; les habitudes scientifiques et l'impartialité dans le jugement semblent lui faire défaut. Que Griffenfeldt ait influé sur l'administration intérieure du pays, cela est très vraisemblable, mais M. Vaupell ne nous en donne pas les preuves ; la question des réformes est plutôt esquissée que traitée à fond et en pleine connaissance de cause. L'exposé de la politique extérieure de Griffenfeldt est meilleur, mais l'auteur est en contradiction avec les sources, quand il attribue à son héros des idées scandinaves dans le sens moderne du mot. Griffenfeldt rechercha l'amitié de la Suède parce qu'elle était profitable au Danemark ; il ne voulait pas l'union des trois royaumes, au moins sous un roi suédois. Telles sont nos objections principales contre ce livre qui du reste est très intéressant et qui contient un grand nombre de documents inédits ; il est orné d'un beau portrait de Griffenfeldt.

Nous signalerons encore deux études sur quelques points de l'histoire de Frédéric IV. M. Forchhammer a publié dans l'*Historisk Tidsskrift*, série VI, vol. II, cah. I, un mémoire sur la participation des troupes danoises à la guerre de la succession d'Espagne. On sait que ce roi louait ses troupes à l'étranger et qu'elles ont par exemple contribué aux victoires du prince Eugène en Italie ; Forchhammer a étudié l'histoire de ces troupes d'après quelques sources inédites. Le capitaine Sarauw est justement apprécié comme écrivain militaire. Dans son livre sur les guerres de Charles XII [1], il émet en plusieurs points des idées qui diffèrent de l'opinion courante, il insiste surtout sur cette idée que toutes les expéditions de Charles furent exécutées en vertu d'un plan bien réfléchi à l'avance et ne furent pas le résultat de caprices ou de circonstances accidentelles. Nous avouons que son livre ne nous a pas convaincu. Cependant ses études sont sagaces et très intéressantes et il émet des idées dignes d'attention. Le livre est accompagné de plans de batailles et de cartes.

Ouvrages divers. — M. Jensen vient de publier un petit livre sur Giovanni Pietro Caraffa (Paul IV) et le mouvement religieux en Italie à cette époque ; l'auteur a consulté la biographie de Caracciolo, conservée en manuscrit à Rome et à Londres, et en publie des extraits ; quelques sources imprimées ont échappé à son attention [2]. — A. D. Jœrgensen a écrit une biographie très intéressante du savant archéo-

1. Chr. von Sarauw. *Die Feldzüge Karl's XII.* Leipzig, Schlicke, 1881.
2. *Giovanni Pietro Caraffa og de religiøse Strømminger paa hans Tid.* Copenhague, Schœnberg, 1880.

logue Georg Zoega qui passa sa vie presque tout entière à Rome[1]; il y publia d'excellents travaux sur les antiquités égyptiennes et grecques (mort en 1809). L'auteur a composé son ouvrage à l'aide d'un grand nombre de documents manuscrits et de lettres de Zoega conservées à Copenhague; il fait surtout ressortir l'influence exercée par Zoega sur Thorvaldsen. — Le pasteur L. Koch a raconté l'histoire de l'Eglise danoise dans les années 1801-17[2]; il a très bien étudié cette époque, où domina le rationalisme, et son ouvrage est digne d'attention non moins par le style que par les sources qu'il a consultées. — L'architecte J. B. Lœffler a publié de belles planches, avec un texte descriptif, des églises rurales en Zélande[3]. — Le professeur de médecine Panum a continué son histoire de la faculté de médecine de Copenhague[4] et M. Wad nous a donné les biographies des recteurs du collège de Herlufsholm[5]. L'état-major a continué son histoire de la guerre danoise-allemande 1848-1850 (la guerre de 1850, première partie[6]).

La Société pour la publication des sources historiques a terminé le premier volume des lettres personnelles de Christian IV[7] et commencé le deuxième; elle a publié le *Codex Esromensis* ou cartulaire de l'ancien couvent d'Esrom; elle a commencé la publication des lettres patentes et ordonnances de la chancellerie de Christian III[8]; elle prépare une collection de documents relatifs au Conseil d'Etat (le rigsraad) sous Frédéric II et Christian IV. — En 1879, il s'est formé une Société généalogique pour le Danemark et la Norvège; elle a commencé une revue de généalogie dont le premier volume et trois fascicules du deuxième volume ont paru[9].

Johannes Steenstrup.

1. *Georg Zoega.* Copenhague, Wroblewsky, 1881.
2. *Den danske Kirkes Historie i Aarene* 1801-1817. Copenhague, Gad, 1879-1880.
3. *Sjællands Stiftlandsbykirker.*
4. Panum, *Bidrag til Kundskab om vort medicinske Facultets Historie* 1648-1766.
5. *Meddelelser om Rektorerne paa Herlufsholm.* Copenhague, Tharing et Appel, 1879.
6. *Den dansk-tydske Krig i Aarene* 1848-1850. Copenhague, Tryde, 1880.
7. *Kong Christian IV's egenhændige Breve.* Copenhague, Klein, 1878-1880.
8. *Danske Cancelliregistranter* 1535-1550. Copenhague, Klein, 1881-1882.
9. *Personalhistorisk Tidsskrift.* Copenhague, R. Klein.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. CALLERY.

Monsieur le Directeur,

Dans le dernier numéro de votre Revue, M. Flammermont s'est donné la peine de consacrer plus de sept pages de petit texte à la critique de deux de mes publications; c'était faire bien de l'honneur à des études que M. F. trouvait détestables.

M. F. m'accuse « de vouloir essayer une réhabilitation paradoxale de l'ancien régime et de prétendre qu'avant la Révolution tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possible ». Cette accusation fera sourire tous ceux qui me connaissent et qui savent avec quelle indépendance j'ai abordé l'histoire des institutions politiques de l'ancienne France, mais elle donne la clef des attaques passionnées que M. F. a eu le bon goût de diriger beaucoup plus contre ma personne, qu'il a essayé de ridiculiser par tous les moyens possibles, que contre les thèses que j'ai soutenues.

En matière historique, je ne crois qu'à ce qui est péremptoirement démontré; je considère les institutions de l'ancienne France comme le sujet de beaucoup le plus intéressant en histoire et je les étudie sans parti pris, comme s'il s'agissait d'histoire naturelle ou de chimie, et avec la résolution arrêtée d'établir une barrière infranchissable entre mes opinions politiques actuelles et les jugements que j'ai à porter sur l'ancien régime.

En étudiant les origines du pouvoir d'imposer, je me trouvais en face du problème suivant : avant Philippe le Bel, la royauté, comme tous les seigneurs du reste, paraît absolument cantonnée dans les taxes féodales; ces taxes sont fixes et immuables à moins de conventions nouvelles. Sous Philippe le Bel, la royauté perçoit néanmoins des taxes nouvelles, différentes des taxes féodales, et qui ont le caractère *d'impôts généraux*. La royauté vient d'acquérir un droit d'une importance extrême, le droit d'imposer.

Comment s'est opérée cette sorte de révolution ?

L'opinion classique consistait à prétendre que le pouvoir d'imposer n'était autre chose qu'une usurpation, accomplie de vive force par Philippe le Bel, malgré les résistances de la nation, malgré les insurrections locales. Ma thèse consiste à battre en brèche ce système et à soutenir que les impôts du XIVe siècle ne sont autre chose que la transformation en taxes pécuniaires d'une obligation féodale incontestée, le devoir de se rendre tout équipé en l'armée du seigneur.

Après avoir, en quelques pages, rappelé quel était le caractère des taxes féodales, j'ai soutenu que leur fixité s'opposait à la création arbitraire de tout impôt quelconque et surtout d'un impôt général, d'un impôt royal.

Il ne suffisait pas de démontrer que tout impôt royal était impossible, il fallait démontrer qu'aucune taxe générale n'avait été perçue à titre d'*impôt royal* avant Philippe le Bel. J'ai donc examiné toutes les perceptions qui paraissaient avoir le caractère d'un impôt royal et démontré qu'elles n'étaient toutes que des aides féodales pour les cas de croisade, de mariage, de chevalerie, d'accroissement de fief ou bien des taxes d'exportation rendues légitimes par le droit de police générale du roi.

En dehors des taxes féodales, il y avait encore une obligation féodale importante, celle de venir tout armé et équipé en l'armée de son seigneur lorsqu'il avait une guerre à soutenir; cela m'amenait à étudier les conditions du service militaire, à remarquer que les défauts de service avaient donné lieu d'abord à des amendes, que la royauté avait ensuite vendu pour ainsi dire le droit de ne pas se présenter à l'armée en cas de convocation, qu'il y avait eu des abonnements avec des villes, des villages, que cet usage de se racheter du service militaire moyennant finance s'était étendu rapidement et que Philippe le Bel n'avait fait que généraliser l'état de choses préexistant en offrant le rachat du service de guerre moyennant des taxes qui devaient lui permettre d'avoir des troupes soldées, qui allaient se reproduire à chaque guerre et qui peu à peu allaient prendre un caractère nouveau, celui d'une taxe générale perçue dans un intérêt général, celui d'un impôt. L'impôt royal ne résulte donc d'aucun coup d'État, mais de la transformation pure et simple, laissée fort longtemps au choix des redevables, du service militaire en taxes pécuniaires.

Voilà ma thèse et je soutiens qu'elle est neuve, non pas parce que j'y ai parlé des amendes pour défaut de service, chose fort connue et que Bouterie n'est pas le premier à avoir fait connaître, mais parce que j'ai soutenu et démontré le premier que l'*origine* de l'impôt se trouve dans le rachat de service de guerre, dans l'*auxilium exercitus*, dans l'aide de l'ost.

Quelle thèse M. F. oppose-t-il à ma thèse? où est pour lui l'origine du pouvoir d'imposer? M. F. tient prudemment le silence sur ce point.

J'étais suspect, paraît-il, de vouloir réhabiliter l'ancien régime; je devais être exécuté. Au lieu de répondre à ma thèse, M. F., sachant parfaitement que le public ne peut pas avoir mes études entre les mains puisqu'elles n'ont été imprimées que partiellement dans deux revues et tirées à cent exemplaires qui ne sont pas dans le commerce, M. F. a trouvé plus simple de chercher à me tourner en ridicule en soutenant: 1° que je suis d'une outrecuidance rare et que je tranche de toutes choses avec l'aplomb le plus risible; 2° que j'ai fait quelques erreurs dans la traduction de noms propres (erreurs considérables, comme

Dans ces conditions, les critiques passionnées de M. F. ne sont rien.

Recevez, Monsieur, etc., etc.

Alphonse CALLERY.

RÉPONSE DE M. FLAMMERMONT.

Monsieur le Directeur,

M. Callery me reproche des attaques de mauvais goût; il m'accuse de déloyauté et il prétend que je n'ai pas sérieusement discuté les thèses soutenues par lui; ceci prouve qu'il n'a pas compris la nature des critiques que je lui ai adressées, car il en change complètement le sens et parfois il me fait dire tout le contraire de ce que j'ai écrit. Or comme il est indispensable qu'il ne subsiste aucune équivoque, je me vois obligé de mettre cette fois les points sur les i et, quoique M. Callery trouve trop long mon premier article, — il a sans doute pour cela de bonnes raisons qu'il n'a pas jugé utile de faire connaître, — je vous demanderai de laisser à cette lettre l'ampleur nécessaire pour me permettre de bien préciser les reproches que j'ai faits à M. Callery trop discrètement sans doute, puisqu'il ne les a pas compris, et de déterminer la valeur exacte de sa réponse.

M. C. m'accuse d'avoir essayé de ridiculiser se[illegible] r tous les moyens possibles [illegible] voir dirigé contre elle d[illegible] mauvai goût. J'avoue [illegible] m'attendais pas à a[illegible] à de t griefs; je n'ai [illegible] l'honneur de voir [illegible] je n'a jamais entendu [illegible] ui avant d'avoir lu [illegible] a perso m'est étrangère [illegible] is eu et je n'aur[illegible] indre s de la rendre r[illegible] n'est pas mon a[illegible] tout sin ment que M. C [illegible] lus grande inju[illegible] s devan et louait trop s[illegible] rmes trop vifs [illegible] vrages c cela « autorisai [illegible] ser de peu d' [illegible] ers un s si sévère pour [illegible] bienveillant [illegible] se. » E opinion était la [illegible] tout le pren [illegible], dans je citais trois lo [illegible] de M. C. [illegible]), qu traient bien sa m[illegible] de lui et [illegible] M. C. contesté l'exactitu [illegible] ions, et c[illegible] de m mon argument. M [illegible] au lieu [illegible] cherché à le rendre [illegible] hant peut pas avoir ses ét[illegible] du

les demander, 16, boulev[illegible]
gratuitement.

tous concordent absolument et viennent confirmer ma thèse; il en résulte une lumière très vive et une simplicité très grande dans les attributions des anciennes cours souveraines. M. F. en prend texte pour m'accuser de vouloir réhabiliter l'ancien régime et m'objecte que les attributions des intendants étaient confuses !

Il ne s'agit ni des intendants ni du conseil du roi, ni des tribunaux qui répondaient à nos tribunaux de première instance, mais bien des cours souveraines. Si, en étudiant les pouvoirs des intendants, je les trouve confus, arbitraires, condamnables, je le dirai avec la plus grande franchise et sans aucune arrière-pensée.

Il y avait un ordre certain et incontestable dans les attributions du Parlement, de la Cour des aides et de la Chambre des comptes; je l'ai démontré, je le crois, de la manière la plus péremptoire.

Que M. F. oppose aux nombreux arrêts que j'ai cités des arrêts en nombre aussi grand qui démontrent la fausseté de ma thèse, qu'il prouve par exemple qu'en matière féodale on pouvait plaider soit au Parlement, soit en Cour des aides, qu'en matière d'impôts la Cour des aides n'avait pas une juridiction exclusive, que les comptables pouvaient plaider à tort et à travers devant la première juridiction venue et n'étaient pas exclusivement justiciables de la Chambre des comptes, et je tiendrai ma thèse comme paradoxale.

Il est par trop facile, lorsque l'on s'occupe des institutions financières de l'ancienne France et que l'on n'y comprend rien, de se tirer d'affaire en soutenant qu'elles présentaient la confusion la plus inextricable; il faut en faire la preuve.

J'ai appuyé ma thèse *du pouvoir d'imposer* sur plus de six cents preuves originales, celle des *attributions* des cours souveraines sur plus de deux mille arrêts dont j'ai cité les plus caractéristiques; que M. F. en détruise l'autorité s'il le peut, qu'il propose et démontre des thèses contraires aux miennes, il aura bien mérité de l'histoire.

En attendant, je me contente du jugement unanimement favorable qu'ont porté sur mes travaux les historiens, les savants et les administrateurs éminents qui sont et seront toujours les maîtres de M. F. et les miens. Aucun d'eux ne s'est montré froissé de la vivacité de ma discussion, car ils savaient tous que je sentais tout le prix de l'honneur qu'ils me faisaient en me permettant de donner si souvent lecture de mes travaux dans les séances de l'Académie des sciences morales (chose qui paraît tant déplaire à M. F.). Lorsque je venais au milieu d'eux leur soumettre le résultat de mes recherches, ils ont toujours compris que c'était avec la déférence la plus absolue pour leur personne, avec l'admiration la plus sincère pour leurs travaux et que je n'avais pour guide en toutes choses que l'amour le plus désintéressé de la science et de la vérité [1].

1. Il me reste encore quelques exemplaires des études dont il est ici question; les personnes qui s'intéressent aux sujets qui y sont étudiés peuvent me

Dans ces conditions, les critiques passionnées de M. F. ne sont rien.

Recevez, Monsieur, etc., etc.

Alphonse CALLERY.

RÉPONSE DE M. FLAMMERMONT.

Monsieur le Directeur,

M. Callery me reproche des attaques de mauvais goût; il m'accuse de déloyauté et il prétend que je n'ai pas sérieusement discuté les thèses soutenues par lui; ceci prouve qu'il n'a pas compris la nature des critiques que je lui ai adressées, car il en change complètement le sens et parfois il me fait dire tout le contraire de ce que j'ai écrit. Or comme il est indispensable qu'il ne subsiste aucune équivoque, je me vois obligé de mettre cette fois les points sur les i et, quoique M. Callery trouve trop long mon premier article, — il a sans doute pour cela de bonnes raisons qu'il n'a pas jugé utile de faire connaître, — je vous demanderai de laisser à cette lettre l'ampleur nécessaire pour me permettre de bien préciser les reproches que j'ai faits à M. Callery trop discrètement sans doute, puisqu'il ne les a pas compris, et de déterminer la valeur exacte de sa réponse.

M. C. m'accuse d'avoir essayé de ridiculiser sa personne par tous les moyens possibles et d'avoir dirigé contre elle des attaques de mauvais goût. J'avoue que je ne m'attendais pas à avoir à répondre à de tels griefs; je n'ai jamais eu l'honneur de voir M. Callery et je n'avais jamais entendu parler de lui avant d'avoir lu ses articles; sa personne m'est étrangère; je n'ai jamais eu et je n'aurai jamais le moindre souci de la rendre ridicule; cela n'est pas mon affaire. J'ai dit tout simplement que M. C. usait de la plus grande injustice envers ses devanciers et louait trop souvent et en termes trop vifs ses propres ouvrages et que cela « autorisait la critique à user de peu d'indulgence envers un auteur si sévère pour les autres et si bienveillant pour lui-même. » Et cette opinion était la conclusion de tout le premier paragraphe, dans lequel je citais trois longues phrases de M. C. (en tout 14 lignes), qui montraient bien sa manière de parler de lui et des autres. — M. C. n'a pas contesté l'exactitude de ces citations, et cela me permet de maintenir mon argument. M. C. ajoute qu'au lieu de répondre à sa thèse j'ai cherché à le rendre ridicule « en sachant parfaitement que le public ne peut pas avoir ses études entre les mains », c'est-à-dire, sans doute, en

les demander, 16, boulevard Saint-Germain. Ces exemplaires sont distribués gratuitement.

dénaturant ses idées. Or j'ai eu soin d'indiquer que les brochures de M. C. étaient des tirages à part de la Revue des questions historiques et de la Revue générale de droit et de jurisprudence, revues qu'il est facile de trouver, et par conséquent, je n'ai pas voulu, comme l'insinue M. C., tromper mes lecteurs. En outre, j'ai fait de nombreuses et copieuses citations des ouvrages de M. Callery (environ 75 lignes), et toutes sont exactes et reconnues comme telles, puisque M. C. n'en a pas contesté une seule; c'est un point important que je prie le lecteur de vouloir bien retenir.

M. C. prétend encore qu'on peut juger de la loyauté de ma critique par les reproches que je lui ai faits à propos de la dîme saladine. Or, sur ce point, il travestit complètement ma pensée en faisant une citation incomplète et, pour qu'on en puisse juger, je vais citer complètement et l'accusation et le passage incriminé : « M. F., dit-il, a découvert encore que la dîme saladine ne fut pas une aide de croisade et que j'ai fait une erreur grossière en le prétendant. Il faut que M. F. n'ait pas étudié la question une seule minute pour professer une hérésie semblable. Il me reproche à ce propos de n'avoir pas vu que cette imposition était établie sur tous ceux qui ne prenaient pas part à la croisade, » — mais il faut absolument ajouter et c'est le point important de ma pensée, — « nobles et non-nobles, religieux et laïques, seigneurs et sujets, et que tous sans exception devaient payer le dixième de leurs biens meubles et de leurs revenus. Or, jamais les seigneurs ne payaient eux-mêmes une part de l'aide qu'ils consentaient à leur suzerain, roi ou grand feudataire; ils la levaient tout entière sur leurs hommes et souvent même le suzerain, pour obtenir plus facilement, leur abandonnait une portion de la taxe. En outre, le taux de l'aide féodale variait suivant les seigneuries et les coutumes locales. La dîme saladine a plus d'analogie avec les décimes ecclésiastiques qu'avec les aides dites aux quatre cas. » Voilà ce que j'ai dit, et M. C. n'a pas su ou n'a pas voulu le comprendre. — On voit que j'ai indiqué que la dîme saladine différait des autres aides féodales sur deux points importants et M. C. ne prétend pas le contraire; en outre, j'ai fait remarquer que cette taxe présentait un caractère tout à fait spécial et extraordinaire, caractère que tous les historiens ont signalé; car partout elle est uniformément du dixième des biens meubles et des revenus, tandis que les aides féodales frappaient tous les capitaux des non-nobles, meubles et immeubles d'après un taux variant suivant les diverses seigneuries, et elle pesait sur les biens d'église, qui habituellement n'étaient pas plus sujets à l'aide féodale que les biens tenus directement par les seigneurs. En émettant cette opinion, je n'avais nullement l'idée de faire une découverte; je laisse à M. C. la prétention de faire de merveilleuses découvertes historiques, entre autres dans l'*immense et inextricable Recueil des historiens de France*, dans l'*Histoire de saint Louis*, de Lenain de Tillemont, et dans le *Recueil des documents sur l'histoire du Tiers-État* et autres recueils non moins inconnus des historiens qui l'ont précédé. La seconde partie

du grief articulé par M. C. sur cette question n'est pas plus juste que la première. Après cette citation tronquée, il continue en disant : « Ceci démontre que M. F. ne m'a même pas lu; il aurait vu que j'expliquais tout au contraire (p. 33) que pour tous ceux qui n'ont pas pris la croix, l'aide a été fixée au dixième, et que toute ma discussion repose sur cette contestation. » Or, voici ce que dit M. C., p. 33, et je rétablis en entier sa phrase citée par lui seulement en partie, ce qui en altère le sens : « Les lettres qui établissent cette aide règlent d'abord relativement aux dettes entre les croisés et les non-croisés, ce que nous appellerions une prorogation des échéances, puis constatent que pour tous ceux qui n'ont pas pris la croix, quels qu'ils soient, l'aide a été fixée au dixième au moins de tous leurs biens meubles et de leurs revenus. Les léproseries seules et trois ordres religieux sont dispensés de l'aide, mais pour leurs biens propres seulement. » Ce passage montre bien que M. C. n'a pas vu en quoi la dîme, dite saladine, différait des aides féodales proprement dites et qu'il n'a pas même compris mon observation, bien loin de l'avoir réfutée. Au surplus, c'est là une question encore obscure et qui pourrait faire l'objet d'un long article; pour moi, je n'ai nullement la prétention d'avoir résolu le problème, je me suis contenté de signaler un des côtés du sujet que M. Callery n'avait pas examiné.

M. C. dit qu'il a appuyé sa thèse sur le *Pouvoir d'imposer* sur plus de six cents preuves originales, celles des attributions des cours souveraines sur plus de deux mille arrêts, dont il a cité les plus caractéristiques, et il me somme d'en détruire l'autorité, si je le peux, de proposer et de démontrer des thèses contraires aux siennes, et ajoute qu'en ce faisant « j'aurai bien mérité de l'histoire, » sans doute comme lui-même M. Callery croit en avoir bien mérité.

Je n'avais pas à proposer des thèses contraires à celles de M. Callery; car pour cela il aurait fallu écrire une brochure plus grosse que la sienne. Je ne crois pas en effet qu'on puisse, comme le fait M. C., dire honnêtement au lecteur : « Après l'examen le plus approfondi de la question, nous ne pouvons admettre que la redevance du centième et du cinquantième... mais nous ne pouvons, à notre grand regret, entrer dans une discussion de textes dont l'aridité rebuterait. » Il ne suffit pas de choisir dans les Historiens de France, dans les Olim et dans les Actes du Parlement de Paris l'indication de six cents documents et d'en citer quelques-uns en les tronquant, comme par exemple la lettre de l'abbé de Ferrières à Suger, mais il faut encore les étudier et les discuter. Or, ce n'était pas le cas de tenter d'établir sérieusement un autre système dans un compte-rendu critique forcément limité, et je me défie trop de l'esprit de système pour en avoir eu un instant la pensée; en histoire, les choses ne sont pas aussi simples que le croit M. C., et il est bien rare qu'un fait aussi important que le pouvoir royal d'imposer ait une origine unique. J'ai bien une opinion sur cette question, et je l'ai indiquée dans mon Histoire des institutions municipales de Senlis (p. 100 à 112 et passim); mais elle est loin d'être arrêtée et prête

à être formulée en système, et tout le monde reconnaîtra que ce n'était pas le cas. J'avais seulement à faire connaître comment M. C. travaillait, afin qu'on pût exactement savoir quelle autorité il fallait accorder à ses brochures. C'est ce que j'ai voulu faire; mais il est probable que je me suis exprimé trop discrètement, puisque M. C. ne m'a pas compris; je vais résumer mes arguments sous une nouvelle forme plus nette et les compléter afin de me faire bien entendre.

J'ai voulu convaincre M. C. d'une grande inexpérience, et j'en ai donné pour preuve ses découvertes dans le Recueil des historiens de France, qu'il est sûrement le premier à qualifier d'immense et d'inextricable. J'ai montré qu'il ne savait pas qu'il existait à la fin de chacun des volumes de ce recueil des tables où il aurait vu que le Ferrariense monasterium était non pas Ferrare, comme il le dit plusieurs fois, mais Ferrières en Gâtinais, que Laudunum voulait dire Laon, que les moines de Exaquio étaient les moines de l'Essai, etc. Dans ma pensée, ces exemples prouvaient que M. C. ne savait pas se servir du *Recueil des historiens de France,* instrument de travail, que tous ceux qui veulent écrire l'histoire doivent parfaitement connaître, et montraient en outre que M. Callery ignorait les principes de la formation des mots français.

En insistant sur la lettre écrite en 1147 par Jean, abbé de Ferrières, à Suger, je n'avais pas seulement l'intention de montrer que M. C. tronquait maladroitement ses citations même les plus importantes; qu'il faisait un gros contre-sens en traduisant prepositus par préposé, et que cette erreur de traduction, pour employer son euphémisme, lui faisait créer des préposés spéciaux, dont il ne prouve pas l'existence inconnue avant lui et tout à fait invraisemblable, car ce sont là choses qui font bien voir que M. C. n'a pas l'habitude du latin du moyen âge et du glossaire de Ducange, mais qui après tout sont secondaires dans ce débat; je voulais prouver que M. C. « ne possédait pas une connaissance approfondie du système financier de l'ancienne monarchie, chose rare, » suivant lui, qu'il le prétendait à tort, et qu'en particulier il ignorait qu'au XIIe s. la royauté avait pour agents de nombreux prévôts qui affermaient ses revenus, et à ce titre rendaient la justice, recevaient les amendes, administraient les domaines et percevaient les droits seigneuriaux ainsi que les taxes extraordinaires comme celles de 1147. Mais puisque M. C. prétend, sans en donner la preuve, qu'on créât des receveurs spéciaux pour recouvrer cette aide, et que dans ce document il a eu raison de traduire prepositus par préposé, je vais prouver par d'autres exemples qu'il ignore qu'au XIIe siècle le prepositus est le prévôt et quel est cet officier ainsi nommé. En effet, M. C. traduit habituellement prepositus par préposé, voyez notamment p. 55, en note, où il écrit « le garde du scel du préposé de Bourges, » et page 51, où il dit : « Si M. Vuitry s'était reporté au compte même de 1248, il y aurait constaté immédiatement que dans les comptes et des préposés et des baillis la perception d'une dîme, d'une taille, d'une aide, etc. » Ici, je crois, il n'y a pas d'équivoque possible, et on ne peut pas prétendre

qu'il s'agit de préposés spéciaux, inconnus avant M. C., et non des prévôts que tout le monde connaît. Et cela prouve que M. C. n'a pas lu ou qu'il n'a pas compris tout ce que les historiens depuis Brussel jusqu'à M. Vultry ont écrit sur les sceaux des prévôtés et les comptes des baillis et des prévôts.

Enfin j'avais refusé le mérite de la nouveauté à la thèse de M. Callery, telle que je la comprenais à travers les obscurités de cette longue brochure aussi mal composée que mal écrite, et telle au reste qu'il vient de la résumer, et j'avais indiqué que cette théorie aventureuse se trouvait dans un mémoire imprimé en 1782, dont je citais un passage caractéristique, et que M. C. l'avait prise, sans le dire, dans ce vieux bouquin en même temps que sa définition du mot financia, équivalent latin de cette *ayde de l'ost,* sur laquelle repose toute sa théorie du pouvoir royal d'imposer. Or, M. C. n'a pas contesté ce fait, et, bien qu'il prétende encore que sa thèse est neuve, son silence équivaut à un aveu.

J'avais moins insisté sur l'étude des attributions financières des cours souveraines, et je m'étais contenté d'en citer la conclusion tout au long en indiquant légèrement ce que révélait ce passage. Je vais préciser mes critiques. J'ai d'abord reproché à M. Callery de s'être presque exclusivement servi de livres sans valeur, tels que le Mémoire de la Cour des aides, que son origine rend suspect, puisqu'il fut fait pour la Cour des aides dans un de ses nombreux procès contre la Chambre des comptes[1], et le Dictionnaire des arrêts de Brillon, où se trouvent par milliers des analyses d'arrêts, parmi lesquelles M. C. a puisé la plupart des deux mille arrêts dont il est si fier d'avoir cité les dates; je l'avais blâmé d'avoir négligé les livres sérieux et solides, comme ceux de Guyot et Merlin, de MM. Aucoc et R. Dareste; et enfin je lui avais reproché d'avoir donné au Parlement et à la Cour des aides les attributions contentieuses de notre Conseil d'État, et de n'avoir pas vu que le Conseil des dépêches et le Conseil des finances avec ses directions, que représente plus spécialement aujourd'hui le Conseil d'État, avaient enlevé surtout depuis le XVIIe siècle aux cours souveraines, parlements et cours

1. Si par grand hasard quelque lecteur était tenté de croire avec M. Callery que les cours souveraines avaient des attributions nettement déterminées et n'avaient jamais à lutter entre elles à propos du contentieux financier, je me permettrai de le renvoyer au chapitre ainsi intitulé : « *La Cour des Aides attaque continuellement la juridiction de la Chambre,* » p. 537 et s. du travail publié par la Chambre des comptes sous ce titre : *Réponse au mémoire de la Cour des Aides, sur les conflits élevés par cette cour contre la Chambre des Comptes.* Paris, 1784, 615 p. in-4. C'était la réfutation du mémoire publié en 1782 par la Cour des aides, qui lui-même répondait au *Mémoire sur les conflits élevés contre la Chambre des Comptes* en 1779. Paris, 1780, 576 p. in-4. Je les renverrais en [illegible] à la page v [illegible] magistral de M. de Boislisle sur la Chambre [illegible] où [illegible] les nombreux factums publiés par ces [illegible] eut à soutenir contre le Parlement [illegible]

des aides, une grande partie de leur compétence contentieuse en matière de finances, et que c'était la cause de fréquents conflits. Non seulement M. C. n'a pas compris mon reproche, mais il y répond par une équivoque. Il est donc avéré que M. Callery ne sait pas que les parlements et les cours des aides n'avaient pas toutes les attributions contentieuses de notre Conseil d'État, mais qu'au contraire la plus grande partie de ces attributions appartenaient aux différentes sections du Conseil du roi, constamment en lutte à ce sujet avec les cours souveraines, et il est évident que M. C. ne connait pas les ouvrages fondamentaux sur la matière dont il traite.

Cela m'a paru suffire amplement pour établir l'autorité qu'il faut accorder aux thèses soutenues par M. Callery et je persiste à croire que cela me dispensait de les discuter plus longuement.

Jules FLAMMERMONT.

NOTE DE LA DIRECTION. — Nous désirons dire un mot dans le débat qui s'est élevé entre MM. Flammermont et Callery, d'abord pour clore une discussion qui risquerait de prendre un caractère personnel, puis pour répondre aux scrupules de quelques personnes qui se sont étonnées de voir ce débat s'élever dans la Revue entre un de nos collaborateurs habituels et un auteur dont nous venions d'accepter un article intéressant à divers titres. Il nous a paru utile que l'attention fût attirée, fût-ce d'une façon un peu vive, sur les thèses récemment soutenues par M. Callery, parce que ces thèses nous paraissaient intéressantes en elles-mêmes, et parce que leur séduisante clarté les rendait propres à être acceptées sans un examen suffisant par les esprits français, amoureux de simplicité. Il était utile de montrer, ainsi que le fait M. F., que M. Callery n'avait peut-être pas une expérience suffisante des textes du moyen âge pour qu'on ne dût pas examiner de très près les conclusions qu'il en tire, que sa théorie sur le pouvoir d'imposer n'était pas à proprement parler une découverte, mais une théorie ancienne et étayée en partie sur une étymologie insoutenable, qu'enfin son système sur les attributions financières des cours de l'ancien régime l'amenait à des conclusions exagérées.

En effet, de ce que certaines causes financières étaient habituellement portées soit devant le Parlement, soit devant la Cour des Aides, soit devant la Chambre des Comptes, il ne s'en suit pas que la compétence des cours fût en fait bien nette, et que le conflit ne fût pas à l'état permanent entre ces cours. Si la distinction des compétences eût été aussi claire que le dit M. Callery, il serait étonnant que les intéressés au XVIIe et au XVIIIe siècle ne s'en fussent pas doutés, et que des choses, si claires en elles-mêmes, fussent restées obscures pour eux. Mais, d'un autre côté, M. Callery a le mérite d'aborder, avec beaucoup d'ardeur et une réelle ingéniosité d'esprit, les questions les plus ardues et les plus intéressantes de notre ancien système administratif, et les idées *a priori* qui le guident dans ces recherches nous paraissent justes et trop souvent méconnues : c'est d'abord que l'obscurité qu'on trouve dans les institutions anciennes vient souvent, d'une part de ce qu'on en ignore les origines historiques, de l'autre de ce qu'on ne les étudie pas avec assez d'attention ; c'est ensuite que la France d'autrefois a eu de grands légistes et de grands administrateurs qui ont dû

s'efforcer de mettre de l'ordre et de la raison dans les institutions ; c'est enfin qu'on a souvent le tort de n'y voir qu'abus, désordre et arbitraire, qu'il faut y démêler ce qui doit s'y trouver d'ordre et de bon sens. Tout naturellement M. Callery se laisse emporter à une réaction excessive dans le sens vers lequel se portent ses regards, et son esprit trop systématique, sa connaissance insuffisante du moyen âge le poussent à des simplifications erronées et à des théories hâtives. Mais les questions qu'il a soulevées sont du plus vif intérêt ; nous serions heureux de les voir traiter contradictoirement dans notre Revue par des savants compétents. Nous pouvons dès aujourd'hui annoncer que M. Flammermont nous donnera un article sur le *Consentement de l'impôt au moyen âge*, sujet étroitement uni à la question du *Pouvoir royal d'imposer*.

COMMUNICATION DE M. CALLERY AU SUJET DES MÉMOIRES DE NICOLAS GOULAS.

M. Alphonse Callery vient d'établir l'authenticité des *Mémoires de Nicolas Goulas*, concernant le règne de Louis XIII, dont la Société de l'Histoire de France a confié la publication à M. Ch. Constant et dont le troisième et dernier volume va paraître prochainement.

On sait que, malgré les recherches les plus actives faites depuis six années, il a été impossible jusqu'à ce jour de découvrir le moindre autographe de Nicolas Goulas, qui pût servir à établir si le manuscrit des Mémoires qui est à la Bibliothèque nationale et les deux manuscrits de même édition qui sont à la Bibliothèque impériale de Vienne, sont des originaux ou bien de simples copies dénuées de garantie absolue d'authenticité. Guidé par différents indices, qu'il serait trop long d'exposer ici, M. Alph. Callery a été conduit à faire des recherches dans les minutes de l'étude de Me Champetier de Ribes, notaire à Paris ; il y a découvert douze documents relatifs à la famille Goulas. Quatre de ces documents renferment au total six signatures authentiques de Nicolas Goulas qui, soumises à la haute appréciation de M. Léopold Delisle et de différentes autres personnes compétentes, ont été déclarées conformes à l'écriture des manuscrits de Paris et de Vienne.

Si extraordinaire que cela puisse paraître, ces manuscrits sont donc tous les trois de la main de Nicolas Goulas.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L'Avesta, Zoroastre et le Mazdéisme, par Abel HOVELACQUE. Paris, Maisonneuve et Cie. 1 vol. in-8°, 521 pages, 1880.

L'auteur s'est proposé d'étudier la doctrine religieuse, liturgique et morale contenue dans les textes attribués à Zoroastre ou à ses disciples. Cette étude porte uniquement sur l'époque de la civilisation de l'antique Iran durant laquelle furent composés, enseignés et compris par les adhérents du mazdéisme les textes zends que nous possédons.

Dans une introduction d'une grande exactitude, M. A. H. fait l'historique de la découverte et de l'interprétation de l'Avesta. C'est un jurisconsulte français du XVIe siècle, Barnabé Brisson, qui eut le mérite d'exposer le premier l'ensemble des croyances religieuses des anciens Perses d'après les renseignements que présente la littérature classique. Anquetil-Duperron nous apporta de l'Hindoustan, en novembre 1761, les ouvrages mêmes de Zoroastre. Cette découverte donna naissance à une vive querelle sur l'authenticité de l'Avesta attaquée par Jones, Richardson, Meiners, défendue par Anquetil, Klucker et Rask. Anquetil triompha. Enfin Eug. Burnouf (1801-1852) fonda l'interprétation méthodique de l'Avesta dans son *Commentaire sur le Yaçna*. M. Hovelacque donne ensuite l'exposé des différents systèmes d'interprétation de l'Avesta, puis la revue des nombreux travaux des savants auxquels l'étude de l'Avesta dut ses progrès si rapides.

Livre Ier. *L'Avesta et Zoroastre.* — Selon la tradition passée, l'Avesta se composait de vingt-un nosks dont un seul, le Vendidad, a survécu ; le Yaçna et le Vispered ne sont pas compris dans la liste parse. L'Avesta, tel qu'il nous est parvenu, comprend le Vendidad, le Yaçna, le Vispered et des Yasts du recueil appelé Khorda Avesta, « petit Avesta ». Suit une discussion sur la valeur des termes avesta, zend, pazend, puis quelques mots sur le contenu, sur le texte et les mss. de l'Avesta (chapitre Ier), sur Zoroastre et sa légende (chapitre II).

Livre II. *Les dieux de l'Avesta.* — Le chapitre Ier est consacré à l'étude du dualisme ; le chapitre II à celle des divinités bienfaisantes : Ahuramazdâ, Mithra, les Amchaspands, les Yazatas, Atar ou le feu, etc., etc. ; le chapitre III est occupé par l'énumération et l'analyse des attributs des divinités malfaisantes : Angramainyu, les Daêvas, les Drudjes, les Pairikas, les Yâtus, etc.

Livre III. *La conception du monde dans l'Avesta.* — Chapitre Ier. De la révélation de la religion mazdéenne. Chapitre II. De la création. Chapitre III. Du sort de l'homme après la mort, et du pont Tchinvat

qui conduit les morts au tribunal des trois juges. Chapitre IV. Çaschyant et la résurrection des morts.

Livre IV. *La loi mazdéenne.* — En quoi consiste la pureté, quelles sont les cérémonies de purification ; expiation des méfaits (chapitre Ier); du sacrifice, des prêtres, des mages, des autels, du feu (chapitre II). Des cérémonies en usage lors de la naissance, lors du passage à l'adolescence, lors du mariage, enfin lors des funérailles (chapitre III).

Livre V. *La morale de l'Avesta.* — Elle remet les péchés à l'observateur de la loi, prêche le travail qui donne le bien-être, encourage à la bienfaisance et inspire l'horreur du mensonge.

La clarté et la méthode de ce livre en font un manuel qui sera d'une grande utilité pour les personnes qui débutent dans l'histoire des idées religieuses de l'ancien Iran.

L.-N. Ad. Barthélemy.

Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutsland von Dr Paul Hinschius, t. I, II, III, 1re et 2e part. System des katholischen Kirchenrechts. Berlin, 1869-1882, 4 vol. gr. in-8°.

Le magistral traité de droit canonique du Dr Hinschius comprend maintenant quatre volumes gr. in-8° (la première et la seconde partie du t. III forme deux fascicules de 668 pages). C'est une œuvre de premier ordre digne en tous points de la réputation du célèbre canoniste. On n'y cherchera pas, comme dans Lœning, je ne sais quelles surprises scientifiques, je ne sais quel imprévu qui réveille presque à chaque page l'attention et surexcite la curiosité; mais on y trouvera les renseignements les plus variés et les plus sûrs.

Le Dr Hinschius nous a donné une histoire approfondie du droit canon en même temps qu'un excellent résumé des règles et des usages aujourd'hui en vigueur. Le savant auteur est loin de s'en tenir, comme on pourrait le croire d'après le titre du livre, au droit canonique allemand. Cet ouvrage contient des pages excellentes sur l'histoire du droit canon en Angleterre, en France, en Espagne, etc.

Voici un aperçu des matières traitées jusqu'à ce jour :

T. Ier. — L'ordre et la hiérarchie. — Le pape; les cardinaux et la cour de Rome; les congrégations. — Les légats. — Les patriarches.

T. II et t. III, 1re et 2e partie.—Les métropolitains.—Les évêques.—Les missions.—Nomination aux bénéfices ecclésiastiques.—Patronat.—Réserves pontificales.—Droits et devoirs des bénéficiers.—Vacances des bénéfices.—Les conciles.—Conciles provinciaux et nationaux.—Conciles généraux.

Je ne partage pas assurément toutes les opinions du Dr Hinschius : ainsi les droits du Pape me paraissent plus sérieux qu'il ne le suppose[1] ;

1. Il existe des textes du IXe et du Xe siècle qui relient historiquement les

— mais je reconnais qu'il est difficile de mettre le lecteur mieux à même de se faire une opinion personnelle. Les citations et les références sont abondantes et facilitent toute espèce de contrôle et de critique.

Nous tiendrons les lecteurs de la *Revue* au courant des progrès de cette œuvre considérable.

Paul VIOLLET.

E. BEAUVOIS. **La Norambègue, découverte d'une quatrième colonie précolombienne dans le Nouveau-Monde.** 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1880.

Il est peu de problèmes historiques aussi intéressants à discuter que celui des origines américaines, mais il en est également peu qui aient reçu des solutions plus contradictoires. Les uns ont nié tout rapport entre les peuples de l'Europe et ceux du nouveau continent; les autres au contraire, dans leur complaisante imagination, ont successivement retrouvé les traces de tous ces peuples en Amérique. Hypothèses sur hypothèses, systèmes sur systèmes, c'était une curieuse accumulation d'extravagances et d'ingénieuses suppositions! M. Beauvois est du petit nombre de ceux qui pensent que le temps est venu de substituer la science à la conjecture et des faits précis à des allégations en l'air. Depuis longtemps il a formé le projet d'écrire l'histoire des colonies européennes d'Amérique avant Ch. Colomb; mais il ne s'avance que lentement, car il ne néglige aucune source de renseignement, et ce n'est que peu à peu que s'élève l'édifice qu'il a projeté.

Grâce à lui l'existence de trois de ces colonies avait déjà été constatée et démontrée. La première et la plus ancienne, la grande Islande ou pays des hommes blancs, fut habitée dans les dernières années du xe s. et se perpétua au moins jusqu'à la fin du xive. Elle paraît correspondre au nouveau Brunswick et à la nouvelle Écosse. La seconde colonie par ordre d'ancienneté est le Groenland, où les Islandais s'établirent en 986. La troisième est le Vinland ou partie nord-est des États-Unis : c'est la plus connue, parce que les relations qui la concernent ont été traduites ou analysées dans les langues les plus répandues du monde civilisé. M. Beauvois croit en avoir découvert une quatrième, qu'il nomme la *Norambègue,* et dont il retrouve l'emplacement dans le Markland des Sagas, c'est-à-dire sur les bords de la baie de Fundy. Il suit en effet la fortune de ce mot à travers les cartes et les relations de voyage du xvie s., et l'explique par *norroen,* adjectif norvégien qui signifie septentrional, et *Vika,* ou *Buga,* ou *Bygdh,* autres mots norvégiens dont le sens est golfe, baie et contrée. La présence des Scandinaves dans la région y est encore attestée non seulement par des croix antiques et des réminiscences du christianisme qui prouvent le passage de missionnaires

faits nombreux qui se révèlent au xiie siècle avec quelques jalons fort anciens. Je n'accepte donc pas la fin de la note 1 de la p. 114 du t. III.

catholiques, mais aussi par les restes d'une ancienne langue qui était le vieux norrain, et par les traces d'organisation et d'institutions politiques appelées de noms norrains. Elle l'est encore par le refrain d'une chanson norraine, *epigico ïatou edico,* qui correspond aux mots islandais *æfligu gatum etingu* (nous avons fait un copieux festin), et par un conte relatif à un monstre épouvantable, le *gougou,* qui a sa place dans la mythologie scandinave.

Il est probable que M. Beauvois continuera ses importantes et curieuses recherches. Peut-être trouverait-il un nouveau sillon à creuser s'il étudiait les traditions galloises. Le sujet n'a encore été qu'effleuré, mais nous voudrions que l'ingénieux et savant auteur sur la Norambègue cherchât à découvrir la vérité historique cachée par ces légendes. Il y trouverait peut-être la preuve de l'existence d'une cinquième et d'une sixième colonie précolombienne.

Paul GAFFAREL.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XVII. Orléans, Herluison; Paris, à la Société bibliographique. 1880.

Ce volume ouvre par un long et important mémoire de M. Boucher de Molandon : *La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais; d'après des titres authentiques récemment découverts.* Il convient de joindre à ce mémoire quelques pages et une suite de documents insérés au même volume, par M. Doinel, sous ce titre : *Nouveaux documents sur Jean du Lis, neveu de Jeanne d'Arc.*

Les sources explorées par M. Boucher de Molandon sont : les *Comptes* de la ville d'Orléans, aux archives municipales; les minutes des notaires; le fonds du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, aux archives départementales du Loiret; les archives de la famille du Lis, actuellement possédées par M. le comte de Maleissye; enfin, le riche dépôt des Archives nationales.

Des recherches poursuivies avec une longue patience et une remarquable sagacité ont permis à M. Boucher de Molandon de contrôler, au moyen de documents authentiques, les traditions généralement admises. Il les confirme sur certains points, ou les complète; ailleurs, il les précise, les corrige, ou les détruit. Voici les faits qu'il est en ce moment permis de considérer comme définitivement acquis à l'histoire.

I. On avait dit et répété que la mère de Jeanne d'Arc vint s'établir à Orléans, après la mort de sa fille, et qu'elle y vécut dans un état voisin de l'indigence. Il est prouvé qu'Isabelle Romée arriva à Orléans au mois de juillet 1440, qu'elle demeura jusqu'à sa mort (28 octobre 1458), dans la ville ou dans les environs; et que la ville pourvut à ses besoins durant ces dix-huit années (*Comptes* de la ville d'Orléans de 1440 à 1458).

M. Boucher de Molandon, poussé par un sentiment qui lui fait honneur, cherche à prouver que le secours accordé à la mère de Jeanne d'Arc était suffisant pour la faire vivre dans une honnête aisance. Nous ne croyons pas qu'il y réussisse. La pension servie à Isabelle Romée par la ville était de 48 sous parisis par mois; soit 28 livres 16 sous par an; un peu plus d'un sou et demi par jour. Il est vrai que le vin se vendait alors 8 deniers la pinte; 10 deniers quand il était bon, et digne d'être offert à un prince; que l'on avait, pour 28 sous, 27 pièces de volaille ou de gibier : « 12 pigeons, 12 poussins, 2 lapereaux et 1 levrat; » qu'un sermon solennel se payait 16 sous; que les chanoines se logeaient pour dix à douze livres ; et qu'un homme de peine gagnait un à deux sous par jour (Comptes de la ville). Qu'en résulte-t-il ? Que la ville d'Orléans fit à la mère de sa libératrice la condition d'un homme de peine. Elle ne la laissa pas mourir de faim dans ses murs : c'est bien; on voudrait qu'elle eût fait mieux. Peut-être, il est vrai, faut-il prendre garde de trop exiger d'une ville qui avait si récemment tant souffert.

Quoi qu'il en soit, c'est chez les particuliers que la générosité se rencontre. En même temps, à peu près, qu'Isabelle Romée, arrivait à Orléans son troisième fils, Pierre du Lis, totalement ruiné par la guerre. Il chercha dans les environs de la ville une exploitation agricole. Le chapitre de la cathédrale possédait alors, à deux lieues et demie en amont d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire, la terre de Bagneaux, d'une contenance de 170 à 180 arpents. Il consentit à la lui affermer, mais il exigea une caution : Pierre du Lis n'avait que ses bras. Alors intervint un ami de la Pucelle, Jean Bourdon, tenancier de cette « Isle aux Bourdons » où Jeanne d'Arc passa la Loire, quand elle vint ravitailler Orléans, le 29 avril 1429. Jean Bourdon se porta caution, et Pierre du Lis, « chevalier, chambellan du roy nostre sire » put conclure avec le chapitre un bail qui assurait la jouissance de Bagneaux à sa famille, durant sa vie, la vie de sa femme et celle de son fils, Jean du Lis. Cet acte important est du 31 janvier 1442. M. Boucher de Molandon en a découvert la copie, aux Archives du Loiret, dans un des registres du chapitre ; l'original a été retrouvé depuis par M. Doinel dans les minutes d'un notaire d'Orléans.

A proximité de Bagneaux était en Loire l'*Isle-aux-Bœufs*, d'une contenance de 200 arpents. Jean Bourdon la tenait en fief, moyennant une faible redevance de 6 livres parisis. Il s'en dessaisit généreusement en faveur de Pierre du Lis, à qui le duc d'Orléans la concéda aussitôt, à titre gratuit, « en faveur et contemplation de la Pucelle et des grands, hauts et notables services d'elle et de son frère Pierre » (Lett. pat. du 22 juillet 1443).

La branche orléanaise de la famille se composait alors de cinq membres : Isabelle Romée, Pierre du Lis, sa femme, son fils et sa nièce, Marguerite du Lis, fille de Jean, prévôt de Vaucouleurs. Marguerite, dont l'existence et la généalogie ont été établies par M. Doinel,

épousa Antoine de Brunet, et reçut de son oncle, à cette occasion, le petit fief du Mont, sis à huit kilomètres d'Orléans, en la paroisse de Saint-Denis-en-Val. C'est là qu'elle vécut avec son mari.

En 1457, dans les derniers jours de mars, Jean, fils de Pierre du Lis, épouse Marie de Vérines, qui lui apporte le domaine fortifié de Villiers Charbonneau, paroisse d'Ardon, près Orléans. Il vint célébrer à Orléans les fêtes de son mariage, et comme il n'avait pas de bon vin vieux, la ville lui en offrit 51 pintes, qui lui coûtèrent 52 sous parisis. En outre elle fit don au jeune marié, en souvenir des grands services de la Pucelle, d'une somme de 20 livres tournois, renfermée dans une bourse valant 2 sous 4 deniers (Comptes de la ville).

Isabelle Romée mourut peu de temps après, le 28 ou le 29 septembre 1458.

II. Pierre du Lis faisait de Bagneaux sa résidence habituelle. Il avait un pied-à-terre à Orléans, où il occupa, depuis le 8 mai 1452, une petite maison située dans la rue actuelle des Africains et récemment retrouvée par M. Doinel. Il eut aussi, vers la fin de ses jours, une autre résidence au Luminard, paroisse de Saint-Denis-en-Val. Pierre mourut en 1466. Jean du Lis quitta alors le château de Villiers et vint prendre possession de Bagneaux et de l'Ile-aux-Bœufs. Il y passa le reste de sa vie et mourut sans enfants (1501). Laissait-il des frères, des sœurs, des neveux? Non : en lui s'éteignit la postérité de Pierre du Lis. Ce point, de la plus haute importance pour la généalogie de la famille, a été mis dans une évidence complète par M. Boucher de Molandon. C'est assurément la partie la plus neuve, comme la plus intéressante de son travail.

Il est constaté, d'après les documents les plus authentiques :

1° Que Jean du Lis laissa par testament à un ami, Nicolas le Berruyer, son château de Villiers, qui était presque toute sa fortune;

2° Que personne ne se présentant d'abord pour recueillir le reste de l'héritage, le procureur du roi au bailliage d'Orléans fit saisir la succession vacante;

3° Que Marguerite du Lis, femme d'Antoine Brunet, présenta alors une requête au prévôt d'Orléans, à titre de « plus proche héritière du défunt. » Elle était sa cousine germaine;

4° Que le prévôt, après information judiciaire, donna à Marguerite du Lis « mainlevée et délivrance de l'héritage. »

Mais, si Jean du Lis n'avait pas dans l'Orléanais de plus proche parent que Marguerite, ne pouvait-il pas lui en rester en Lorraine, à Domrémy, à Vaucouleurs? Il est constaté qu'il n'y en avait pas. La branche lorraine de la famille s'émut à la nouvelle de la mort de Jean du Lis, le croyant riche. Il y eut une enquête de notoriété, heureusement retrouvée par M. Boucher de Molandon aux Archives nationales. Il fut prouvé que Poiresson-Tallevart avait pour mère Catherine Baudot, et que Catherine Baudot était sœur de Jeanne Baudot, femme de Pierre du Lis. Par conséquent P. Tallevart était cousin germain de

Jean du Lis, et son héritier, au même titre que Marguerite. D'héritiers plus directs, on n'en trouva pas. Un accord intervint entre les deux compétiteurs, et la succession se trouva si peu importante que Tallevart fit abandon de tous ses droits, pour la somme de douze écus d'or à la couronne.

Ainsi Jean du Lis n'avait, quand il mourut, ni frères, ni neveux : en lui finit la descendance du troisième frère de la Pucelle. Comment donc expliquer les prétentions de la famille Le Fournier de Normandie, de la famille lorraine de Hordal, de la famille du Lis, qui se rattachent à la Pucelle, et croient descendre de Pierre du Lis ?

1° Ces familles n'ont jamais pu établir authentiquement leur généalogie.

2° Il est possible qu'elles se rattachent à la famille de la Pucelle; et pour les du Lis c'est presque certain.

3° Ce qui est prouvé, c'est que ce n'est pas de Pierre du Lis qu'elles descendent. Ce peut être de Jacquemin ou de Jean d'Arc, frères aînés de Pierre et de la Pucelle.

Après la mort de Jean du Lis, il ne restait aux environs d'Orléans que Marguerite, pour y représenter la famille de la libératrice. Marguerite eut trois enfants, dont deux moururent sans alliance. Le troisième, Jean de Brunet, épousa, le 17 novembre 1517, Catherine de Thiville. Ils eurent un fils, Michel de Thiville, qui se fit religieux (1539), comme l'a constaté M. Doinel. C'est ainsi que finit la branche orléanaise de la famille du Lis.

III. En dehors de ce qui vient d'être dit, M. Boucher de Molandon a fait quelques autres découvertes qui ne sont pas sans intérêt.

On avait cru jusqu'à présent que Jacquemin du Lis, frère aîné de la Pucelle, était mort sans enfants. Nous savons, à présent, qu'il laissa au moins une fille, et que cette fille eut un fils : Claude du Lis. La tradition donnait à Jeanne une sœur aînée nommée Catherine : il est prouvé que Catherine exista, qu'elle se maria, et qu'elle était morte en 1429 au moment du départ de Jeanne. Enfin M. Boucher de Molandon nous révèle un fait absolument ignoré jusqu'ici.

M. Lecoy de la Marche avait trouvé aux Archives, il y a quelques années, une pièce intéressante publiée par lui dans la *Revue des questions historiques* (1er octobre 1871). C'est une lettre de rémission accordée par René, duc d'Anjou et de Bar, en février 1457, à *Jehanne de Sermaize*. Jeanne de Sermaise était, depuis environ trois ans, dans une prison de Saumur, parce « qu'elle s'estoit fait appeler par longtemps Jeanne la Pucelle. »

M. Lecoy de la Marche crut que le nom était altéré, qu'il s'agissait de la dame des Armoises, et qu'il venait de trouver sur ce personnage un document inédit. Cette erreur, alors fort naturelle, fut partagée par M. Wallon (*Jeanne d'Arc*, 3e éd. 1875, t. II, append. 23). M. Boucher de Molandon, grâce à un document communiqué par M. de Maleissye, et dont il est le premier à faire usage, a prouvé que Jeanne de Ser-

maise (en Barrois) est une fausse Jeanne d'Arc, différente de la dame des Armoises, et inconnue jusqu'à ce jour. La pièce qu'il a eue dans les mains (Enquêtes faites en 1476 dans les prévôtés de Vaucouleurs et de Vitry) lui a fourni d'intéressants détails.

Le XVIIe vol. de la Société archéologique de l'Orléanais contient encore les mémoires suivants : *Une pièce de théâtre inédite. La reine des vertus,* par M. Maxime de la Rocheterie. — *Les enseignes, emblèmes et inscriptions du vieil Orléans,* par M. le Dr Patay. Ce mémoire est accompagné de quinze planches à l'eau-forte, dues à la pointe d'un autre membre de la Société, M. Em. Davoust. — *Mariage d'Anne d'Orléans, petite-fille de Dunois, avec André de Chauvigny, seigneur de Châteauroux,* par M. Buchet. — *Un étudiant bâloiz à Orléans en* 1599, par M. Paul de Félice. — *Pierre Vallet, graveur orléanais*, par M. Tranchau. — *Les suites de la Fronde. Guerre des Sabotiers de Sologne et assemblées de la noblesse dans l'Orléanais* (1653-1660), par Louis Jarry. Par l'intérêt du sujet, par l'étendue et la nouveauté des recherches, ce dernier mémoire est, après celui de M. Boucher de Molandon, le plus important du volume.

L. Guerrier.

Geschichte der deutschen Rechtswissenschaft, von Professor Stintzing. I. in-8. München, 1880.

Les ouvrages qui résument les connaissances acquises dans une branche quelconque de la science sont de la plus grande utilité. Ils évitent aux érudits des recherches longues et souvent fastidieuses, et permettent aux débutants de se mettre promptement en possession des idées générales de la science qu'ils cultivent.

Le livre de M. Stintzing rentre dans cette catégorie de travaux. Ce n'est point un ouvrage de doctrine, mais un résumé fort complet de l'histoire de la jurisprudence et des juristes en Allemagne du XIVe s. au XVIIe. Le titre annonce seulement une « histoire de la science du droit en Allemagne » ; mais l'auteur a consacré avec raison des chapitres fort intéressants aux écoles hollandaise, italienne et française, dont les représentants les plus célèbres, Cujas, Dumoulin, Doneau, Bodin, Hotman et les Godefroi ont exercé une influence sensible sur la marche des études juridiques en Allemagne.

Un compte-rendu d'un ouvrage de cette sorte est assez délicat à donner. Le livre se compose des biographies d'une foule de juristes aujourd'hui oubliés et d'appréciations des œuvres de chacun d'eux ; il faudrait donc pour en donner une idée exacte reproduire les deux tables très précieuses qui terminent notre volume. C'est même la seule critique que nous adresserons à M. S. d'avoir ainsi mélangé la biographie de ses personnages avec l'exposé de leurs [illegible]vaux. Il a donné à son livre, sinon l'apparence, du m[illegible] [illegible]e [illegible] d'un dictionnaire, ce qui

pourra nuire à la lecture suivie de son ouvrage. Peut-être aurait-il mieux valu rejeter dans les notes tous détails biographiques et embrasser le mouvement juridique avec plus d'ensemble ?

Mais nous aurions mauvaise grâce à insister sur un point qui est un des mérites de ce travail. M. S. ayant voulu donner un catalogue complet des œuvres de chaque jurisconsulte, devait naturellement se heurter à la difficulté que nous avons signalée.

Ces observations faites, nous pouvons faire ressortir tout le mérite et l'utilité d'une telle entreprise. En effet, les historiens, les économistes, les romanistes et les juristes trouveront réunie l'indication de toute la littérature juridique allemande jusqu'au XVIIe siècle et le volume qui doit suivre celui que nous annonçons contiendra la littérature allemande jusqu'à nos jours. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance et la commodité de trouver ainsi sous sa main tous les travaux de ses devanciers avec une appréciation de leurs œuvres et de leur vie. Les lecteurs de cette revue savent déjà combien de recherches coûte souvent la préparation de la biographie du moindre travail.

Les ouvrages de ce genre font en France tout à fait défaut, aussi bien pour l'histoire et le droit que pour l'économie sociale et politique. C'est seulement pour les sciences physiques, médicales et naturelles que des sociétés se sont récemment organisées pour publier des histoires particulières de chaque science, des manuels complets de l'état des connaissances acquises. Il est étonnant que le même essai n'ait pas été tenté pour les sciences morales, dans un pays où la propagation des doctrines économiques aurait dû mieux faire comprendre combien, par la division du travail et la mise des matériaux à la portée de tous, on peut propager une science en facilitant son étude et ses accès.

Ceci nous éloigne de notre ouvrage. Nous en avons fait ressortir l'utilité pratique, mais, bien que ce soit un de ces livres qui sont plutôt faits pour être consultés que pour être lus en entier, nous signalerons au point de vue théorique combien M. Stintzing a caractérisé avec justesse la lutte entre le *mos italicus* et le *mos gallicus* au XVIe siècle, qui sous une querelle de méthode cachait une scission profonde entre l'esprit du moyen âge et des temps modernes. Nous noterons aussi le chapitre sur les causes de l'introduction en Allemagne du droit romain comme droit commun, sur l'influence de la Réforme au point de vue juridique, sur la cause des travaux considérables sur les sources de toutes sortes entrepris aux XVIe et XVIIe siècles ; enfin sur le rôle et l'influence que les juristes surent acquérir dans l'administration et la politique.

Cet ouvrage devrait se trouver dans la bibliothèque familière de tout jurisconsulte curieux de l'histoire de sa science, de tout historien désireux de connaître le mouvement des idées des époques qu'il cherche à représenter. Tous ces motifs nous font désirer la prompte publication du second volume.

M. F.

Bélisaire Ledain. — **Histoire de la ville de Bressuire.** Deuxième édition, revue, remaniée et très considérablement augmentée. Suivie de l'*Histoire des guerres de la Vendée* dans le district de Bressuire. — Bressuire, E. Laudeau, 1880 ; in-8°, 534 pages, 3 gravures et un plan du château.

Ce long titre est toute la préface de l'auteur, qui n'a point jugé à propos de nous expliquer l'origine de son travail ni l'intérêt particulier qu'il a trouvé à écrire l'histoire de Bressuire plutôt que celle de Niort ou de telle autre ville de son département. Essayons de deviner ce qu'il ne nous dit point.

Bressuire est aujourd'hui une petite ville des Deux-Sèvres, d'environ 3,000 habitants. Elle possédait encore, il y a quinze ans (avant la première édition du présent livre), la plupart des édifices religieux et militaires que lui avait légués le passé, entre autres un château féodal considéré à bon droit comme un spécimen intéressant des constructions militaires de l'époque. Enfin, Bressuire était au moyen âge le chef-lieu d'une châtellenie importante dans la mouvance des vicomtes de Thouars, et elle occupait à ce titre un rang considérable parmi les autres fiefs de la contrée. Les chroniques locales en font foi, et M. L. a pu puiser à pleines mains dans la littérature historique du Poitou, plus abondante du reste qu'ailleurs, pour retrouver sans trop de peine les annales de cette ville. Telle est, si nous ne nous trompons, la série de considérations qui ont inspiré à M. L., il y a une vingtaine d'années, le projet d'écrire ce livre.

Il s'en est acquitté, disons-le tout de suite, avec la compétence d'un homme depuis longtemps rompu aux travaux historiques [1], d'un érudit habitué aux recherches de première main et connaissant à fond l'histoire de sa province ainsi que les publications dont elle a été l'objet. Nous n'en voulons pour preuve que les deux premiers chapitres du livre pour lesquels M. L. n'a eu à sa disposition que des faits de l'ordre proprement archéologique ; et le chapitre III où il a si bien mis en œuvre, pour suppléer au silence presque absolu des chroniqueurs locaux des xie et xiie siècles, les nombreux actes de donation des cartulaires de Saint-Jouin, de Bourgueil, de la Chaise-le-Vicomte, de Saint-Cyprien de Poitiers, etc.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter, à ce propos, que la publication de ces recueils de titres, si active jadis, soit ralentie aujourd'hui au point que, dans beaucoup de départements, personne ne semble plus songer à tirer de la poussière des archives ces précieux monuments de l'histoire primitive de tant de paroisses et de tant d'abbayes.

1. Il va de soi que nous jugeons la compétence de l'historien d'après cette seconde édition de son livre, sans nous soucier de ce que pouvait valoir la première.

Nous conseillerons volontiers la lecture de l'*Histoire de Bressuire* à ceux qui ignorent ou qui contestent le parti qu'on peut tirer d'un simple cartulaire pour la connaissance des origines ecclésiastiques (nous ne disons point religieuses), féodales et même communales d'une contrée.

Le sens critique ne fait certes point défaut à M. L., mais il ne s'applique guère qu'aux faits isolés. Quand il s'agit d'apprécier une période, une époque, son jugement sollicité, à son insu peut-être, par des sympathies très vives pour le passé, est d'un optimisme qui fait sourire. Ceci soit dit sans prétendre faire à M. L. un procès de tendance.

L'auteur a joint à son livre quelques gravures assez médiocres en elles-mêmes, mais fort utiles cependant en ce qu'elles donnent une représentation exacte de monuments dont deux n'existent plus. Il a dressé la liste des capitaines du château, des sénéchaux, des juges-châtelains, des procureurs fiscaux et des prieurs de Bressuire. Mais nous avons vainement cherché un tableau généalogique des cinq branches de la famille de Beaumont, sur laquelle cependant M. L. déclare « avoir jeté un jour nouveau ». C'est une lacune à combler. En appendice nous trouvons un « Essai sur la hiérarchie féodale des baronnies de Bressuire et Chiché » (p. 235-261), d'après un registre d'aveux du xve siècle et un dénombrement de 1605. C'est, à notre avis, un morceau capital pour la connaissance du système féodal et de ses applications au Poitou. Enfin, 24 pièces justificatives (de 1188 à 1684) et une quarantaine de lettres ou extraits de procès-verbaux sur l'époque révolutionnaire complètent chacune des deux parties du volume. Nous signalons ces divers *Additamenta* pour montrer la conscience que l'auteur a mise à composer son livre, et aussi pour rappeler à tous ceux qui s'occupent d'histoire locale comment il convient d'écrire l'histoire d'une ville. Le récit des événements, si intéressant qu'il soit, ne satisferait point entièrement la critique si l'historien oubliait d'accumuler dans les notes et les appendices cette masse de renseignements supplémentaires que le lettré néglige, s'il veut, mais que l'érudit recueille avec joie parce qu'ils peuvent devenir pour lui le point de départ de recherches nouvelles en lui évitant de reprendre celles qui ont été déjà faites. C'est la condition même du progrès dans les études historiques.

Constatons en terminant que la forme du livre vaut le fond : le style est ferme et clair, quoique sans prétentions. Cette *Histoire de la ville de Bressuire* mérite à tous égards d'être considérée comme une des meilleures histoires de villes que nous possédions[1].

Alfred Leroux.

1. Nous n'aurions point rempli jusqu'au bout notre rôle de critique si nous ne chicanions M. P. sur quelques menus points. Pourquoi le titre général du livre ne reproduit-il pas le titre plus compréhensif de la page 1 : *Histoire de la ville et baronnie ?* On répondra peut-être que la baronnie n'existait plus en 1790. D'accord ; mais la circonscription nouvelle à laquelle elle répondait a

FEBRONIUS. **Weihbischof Johann Nicolaus von Hontheim und sein Widerruf.** Mit Benutzung handchriftlicher Quellen dargestellt von Dr Otto Mejer. Tübingen, 1880, 1 vol. in-8° de x-326 pp.

Le célèbre Hontheim, suffragant de Trèves (Febronius), qui de 1763 à 1774 occupa l'attention du monde politique et religieux par la publication de son livre : *De statu Ecclesiae et legitima potestate romani pontificis* et par sa réplique à Zaccaria, fut, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le centre scientifique du mouvement antiultramontain. Il devint, grâce à ce livre, un personnage considérable et son influence fut grande de son vivant et après sa mort.

La biographie de Febronius que nous annonçons au public est écrite par un de ses zélés partisans. Peut-être M. Otto Mejer n'a-t-il pas joui, pour la composition de ce livre, de la tranquillité intellectuelle qu'exigent les travaux historiques : sa répulsion violente pour le « Thomisme de Léon XIII » aussi bien que pour le « Jésuitisme de Pie IX » (p. x) indique un état d'esprit aigu et j'ai craint un moment que la biographie de Hontheim n'en souffrit même matériellement. Il n'en est rien : ce livre m'a paru écrit avec soin et accuser des investigations sérieuses. M. Otto Mejer a mis à contribution les papiers de Krufft conservés à la bibliothèque de Trèves; il a reproduit en appendice quelques pièces justificatives intéressantes parmi lesquelles figure, en première ligne, l'histoire de Hontheim par le même Krufft, ami de Hontheim.

Je n'insiste pas sur les préoccupations antiromaines de l'auteur : elles donnent lieu, inévitablement, à des réflexions fâcheuses qui pourraient quelquefois céder la place ou se joindre à des détails plus topiques et plus piquants. A propos, par exemple, du nouveau bréviaire de Trèves publié en 1748 (p. 30), M. Otto Mejer ne manque pas de nous parler de la révision moderne du bréviaire dans le sens du système papal. Il ne connait probablement pas, puisqu'il ne les cite pas ici, les projets et

encore préoccupé l'auteur dans son récit des faits de la Révolution. Il fallait donc indiquer de quelque manière que les limites géographiques de ce travail dépassaient tant soit peu celles du territoire de la ville.

A cette même page 1 on a oublié la mention *Première partie*, alors que cette autre *Deuxième partie* (on dirait mieux *seconde* partie, puisqu'il ne s'agit que de deux) s'étale en grosses lettres à la page 331. Affaire de prote, du reste.

La table des matières ne reproduit point les sommaires analytiques si exacts, si abondants mis en tête de chaque chapitre. C'est un tort, car leur véritable place était à la fin du volume, à supposer qu'on voulût éviter de les répéter.

Nous avons cherché sans résultat l'indication des manuscrits ou des livres d'où M. L. a tiré les dix ou douze lettres de Louis XI qu'il donne dans le chap. V. Deux seulement sont indiquées comme provenant de la Bibliothèque nationale. Ces lettres, comme toutes les autres pièces justificatives du livre, auraient pu faire l'objet d'une table spéciale, à l'usage de ceux qui cataloguent les documents imprimés.

les travaux de Benoît XIV : dans le temps où Hontheim rédigeait le nouveau bréviaire de Trèves et déclarait « ne pouvoir se vanter de l'avoir purgé de toutes les fables, » ne l'osant pas, le Souverain Pontife préparait lui-même un nouveau bréviaire romain où, pour se mettre à l'abri de la critique devenue si exigeante, il mettait à contribution l'Ecriture Sainte exclusivement. Le retranchement des légendes pourra sans doute, pensait ce grand pape, mécontenter quelques catholiques, mais Benoît XIV préfère encourir leur colère plutôt que de mériter le reproche de faire lire des livres apocryphes ou douteux.

Il est assurément permis à M. Otto Mejer d'ignorer ces détails qui font tant d'honneur à Benoît XIV, mais je les consigne ici avec plaisir à l'occasion de ce bréviaire de Trèves, parce qu'ils nous montrent le mouvement critique du XVIIe et du XVIIIe siècle accueilli à la cour de Rome par un pontife éminent et parce qu'ils sont de nature à modifier peut-être certaine disposition d'esprit toujours regrettable chez un historien.

Paul VIOLLET.

Les précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle, par Franck PUAUX. Paris, 1880, grand in-8° de 217 pages.

Dans cette thèse pour la licence en théologie, M. Franck Puaux a tracé, d'une main encore un peu inexpérimentée, le tableau des luttes relatives à la tolérance, qui agitèrent les Églises protestantes de Hollande à la fin du XVIIe siècle, sujet neuf, qu'on ne pouvait aborder qu'après de longues recherches dans des manuscrits et des livres peu communs conservés à Genève, à Leyde et à La Haye.

D'où venaient ces luttes ? Quelle en était la cause, l'origine ? — Dès 1551, trois années avant qu'il publiât son immortelle protestation contre le supplice de Servet, Castalion avait admirablement posé le principe de la tolérance dont il est l'apôtre. Ce principe, que les horreurs des guerres de religion firent trop vite oublier, Episcopius, Grotius l'affirmaient de nouveau avec éclat, lors de la sanglante proscription des Arminiens (1619), et l'université de Saumur (1599-1685) le remettait définitivement en honneur, en s'efforçant d'élargir et de vivifier les formules desséchées du dogmatisme calviniste. Le morceau qui sert d'introduction au récit de la troisième phase du débat, devait nécessairement rappeler les deux premières, et rattacher la troisième à sa cause immédiate, c'est-à-dire aux travaux de Caméron, la Place, Amyraut, Cappel, Gaussen et Pajon. L'ordre logique se confondait ici avec l'ordre chronologique.

M. Puaux a suivi une marche toute différente. Son ouvrage, où le nom de Castalion n'apparait que dans une note de l'antépénultième

page, débute par un chapitre consacré à la révocation de l'édit de Nantes. Les deux suivants nous montrent Claude et Jurieu combattant avec indignation la doctrine augustinienne de l'emploi de la force en matière religieuse, et forçant les persécuteurs à légitimer la persécution qu'ils avaient d'abord essayé de nier. S'agirait-il donc uniquement de la tolérance civile? Nullement; l'auteur veut embrasser la question sous toutes ses faces, puisque le troisième chapitre contient l'analyse de *la Tolérance des religions* de Basnage de Beauval (1684) et du *Commentaire philosophique* de Bayle (1686). C'est seulement dans le chapitre quatrième que M. Puaux, revenant sur ses pas, place brusquement le lecteur en face de cette noble école de Saumur qui a frayé la voie au progrès, et reconnait enfin que la question de la tolérance ecclésiastique était ouverte dans l'Église réformée bien avant 1685. En effet, encouragé par Pajon, un disciple d'Episcopius publiait en 1670 *la Réunion du christianisme ou la manière de rejoindre tous les chrétiens sous une seule confession de foi,* livre dans lequel il se prononçait pour une tolérance à peu près universelle, dont il n'excluait pas les Sociniens. Pour ce crime, D'Huisseau fut destitué du ministère, aux applaudissements de ceux-là même qui allaient s'élever avec le plus de force contre l'intolérance catholique.

Celle-ci ne se comprend que trop, sans être par là justifiée. Conçus comme expression de la vérité absolue représentée par une autorité infaillible, les dogmes doivent nécessairement s'imposer à tous : en dehors de l'Église, point de salut. Ne pouvant supporter ni l'erreur ni la résistance, l'Église infaillible est forcément amenée à considérer l'hérésie comme le plus grand des forfaits. Heureusement le système s'évanouit tout entier en même temps que l'infaillibilité et l'absoluité, pures fictions, quand on prétend les faire descendre dans le domaine de la contingence et les introduire dans les pensées ou les actions humaines. La multiplicité des religions, leurs divergences, leur opposition sur des points importants témoignent de leur caractère relatif, imparfait, subjectif, de leur inévidence, en un mot, et celle-ci crée à l'erreur des droits égaux à ceux de la vérité ; car celui qui est dans l'erreur se croit dans la vérité. Aussi Castalion a-t-il fondé la tolérance à la fois sur cette inévidence et sur la charité, à laquelle il appartient d'éclairer les esprits et de prononcer le dernier mot. Basnage de Beauval a écrit, à son tour, en négligeant peut-être trop l'élément éthique ou chrétien auquel Castalion réservait le rôle principal : « Pourquoi transformer une certitude purement humaine en un pouvoir de forcer et de contraindre? La vérité, en effet, est-elle quelque part si évidente que l'erreur ne puisse subsister à ses côtés ? »

Héritière d'une partie des préjugés de dix siècles d'intolérance, la Réforme eut une peine infinie à reconnaître le caractère purement humain de la certitude religieuse; elle n'y parvint qu'au prix de luttes acharnées et d'amers déchirements. Après la période d'élan et de rénovation où les âmes puisaient directement et sans entraves leur foi dans

la sainte Écriture, quand la nouvelle dogmatique eut été formulée, on lui attribua une valeur définitive, absolue, et il fut interdit à la conscience de franchir ces colonnes d'Hercule. « Les hommes sont tenus, écrivait Bèze, de maintenir la doctrine sous peine de damnation, sans y rien changer, ajouter ni diminuer en façon quelconque. » L'infaillibilité de l'Église avait été remplacée par celle de l'Écriture sainte, à laquelle s'était adjointe, peut-être sans qu'on s'en rendit compte, l'infaillibilité des Confessions de foi. « L'esprit étouffait dans ces limites, dit fort bien M. Puaux (p. 82),... et l'œuvre de la Réforme ne pouvait se poursuivre qu'à la seule condition qu'elles fussent reculées. » Ainsi garrotté, le protestantisme restait intolérant comme le catholicisme. Calvin n'avait pas vu que la réforme la plus urgente, la plus indispensable, était la destruction du bûcher. Honneur aux fermes et vaillants esprits qui le virent et qui luttèrent pour reconquérir la liberté des âmes !

On est vraiment confondu de l'inconséquence de Jurieu : au moment même où il oppose à l'Église romaine les principes évangéliques et lui dénie le droit de persécuter, il avoue, poussé dans ses retranchements par Bossuet, qu'il doit être permis de se débarrasser de gens tels que Servet. C'est là qu'il en était après la publication des ouvrages de D'Huisseau et de Basnage de Beauval. Au lendemain de la Révocation, la cause de la tolérance civile n'est point encore absolument gagnée dans l'esprit de tous les protestants, quelques-uns n'en réprouvent que les violences excessives. A plus forte raison, l'intolérance ecclésiastique subsiste-t-elle chez eux dans toute son âpreté. Les mesures disciplinaires les plus rigoureuses, suspension de la Cène, exclusion de l'Église, destitution du ministère, atteignent tout ce qui s'écarte tant soit peu du strict calvinisme. Pour maintenir l'intégrité de doctrines déjà mortes, qui n'ont plus que l'ombre de la réalité, le protestantisme se déchire de ses propres mains, sans que les dragonnades, le bannissement des pasteurs, la ruine totale des églises, puissent lui ouvrir les yeux ni ralentir un instant la querelle. Commencée en France, elle continue sans interruption dans l'exil. En vain le synode de Rotterdam (1686) oblige-t-il les ministres réfugiés qui veulent être admis dans les Eglises wallonnes, à signer le formulaire de Dordrecht (1619) augmenté d'un article pour la condamnation formelle du pajonisme; en vain Jurieu, Élie Benoit, également maîtres des synodes suivants, ont-ils recours à l'intimidation et jusqu'à la délation des conversations particulières, telle qu'elle avait été pratiquée à Genève un siècle et demi auparavant; en vain Jurieu s'oublie-t-il jusqu'à révéler au synode de Leyde (1691) les doutes secrets que Jaquelot lui avait confiés dans les épanchements d'une intime et vieille amitié; malgré signatures et révélations, malgré toutes les mesures prises pour anéantir le poison de l'hérésie, ce poison se glisse, s'infiltre partout, les vieilles formules succombent, un esprit nouveau se fait jour, et son éclosion, douloureuse comme tous les enfantements, est un spectacle grandiose et plein d'enseignements.

Locke, réfugié en Hollande, en avait été le témoin attentif; aussi, retourné en Angleterre, y publia-t-il sa *Lettre sur la tolérance* (1690), dont la conclusion est devenue l'un des dogmes de la société moderne : l'État n'a rien à voir dans les questions religieuses. Si la notion abstraite de liberté religieuse n'existe pas encore à la fin du XVIIe siècle, la tolérance est désormais un principe admis; il ne s'agit plus que de la transporter dans les faits par la vulgarisation, qui sera l'œuvre de Montesquieu, de Voltaire et de l'Encyclopédie. Antérieure à la philosophie du XVIIIe siècle, qui n'aura qu'à puiser dans Bayle et dans Barbeyrac, la tolérance est donc une conquête de l'esprit français, de l'esprit protestant, et, pour tout dire, des pasteurs chassés de France par la Révocation.

On voit tout l'intérêt que présente l'ouvrage de M. P. Après le début embarrassé qui déroute le lecteur, l'exposition prend un cours normal, et les pages excellentes se succèdent jusque tout près de la fin. Nous lisons à la 177e : « Il n'appartient pas à l'homme d'usurper un pouvoir tout divin, de présenter à l'esprit comme à la conscience une formule de la vérité qui en fixe à jamais l'expression. » Impossible de mieux dire; mais, comme s'il en voulait un peu à ces hérétiques de Saumur auxquels il vient de rendre hommage, l'auteur change de ton tout à coup : « Ces intolérants, dit-il, dépassaient de toute la grandeur d'un dévouement sans bornes ceux dont ils attaquaient si à tort les idées. Sans eux, le protestantisme français disparaissait, et l'œuvre de Louis XIV s'accomplissait. Ce sont eux, il faut le dire hautement, qui prient et qui meurent au Désert, sur les échafauds et aux galères; ce sont leurs docteurs qui sèment à tous les vents avec une foi héroïque les paroles de la liberté et de l'indépendance; ce sont leurs pasteurs qui vont sacrifiant leur vie, donner aux débris des Églises de France une consolation suprême. Quant aux tolérants, ils restent en exil, veulent qu'on s'en remette à la clémence de Louis XIV, discutent et écrivent, heureux quand ils ne retournent pas en France, comme Papin, pour apostasier entre les mains de Bossuet. Les fils de Pajon abjurent, et l'un d'eux devient curé de La Rochelle; de L'Ortie accepte la réordination anglicane, Bayle écrit l'*Avis aux réfugiés;* d'un côté, étroitesse d'esprit, de l'autre, faiblesse de caractère. Ce sont là les leçons de l'histoire, et la sagesse commande de n'en point méconnaître la portée. »

Ainsi, sans examiner s'il n'est pas légitime et nécessaire que toute école philosophique ou théologique consacre la plus notable partie de ses efforts à l'accomplissement de sa mission particulière, M. Puaux décerne aux uns le monopole du devouement poussé jusqu'au martyre; aux autres, celui d'une indifférence égoïste se bornant à disserter, à écrire loin du danger, et prête d'ailleurs à toutes les défections. L'étroitesse, l'intolérance enfantent l'héroïsme, tandis que la largeur d'esprit, le progrès, enfantent le contraire de l'héroïsme! — Non, ce ne sont pas là les leçons de l'histoire. Des penseurs qui luttent et souffrent pendant trente années pour le triomphe d'une cause ont droit à une

autre qualification que celle de caractères faibles et peu attachés à leurs convictions.

Mais un tolérant est venu abjurer en France après la Révocation ! — Nous en connaissons trois : Papin, Aubert de Versé, Joseph Saurin. Était-ce là tout le parti de la tolérance ? M. Puaux pourrait-il affirmer que Daniel de Larroque, Gravisset, Tandebaratz, et peut-être plusieurs autres qui apostasièrent dans les mêmes conditions, n'appartenaient pas au camp opposé ? Même en admettant qu'il n'y ait pas eu d'abjurations du côté calviniste, ne devrait-on pas tenir compte de l'acharnement de Jurieu, qui, dénonçant, poursuivant ses adversaires jusqu'auprès de la reine d'Angleterre, a pu en réduire quelques-uns à préférer toute autre domination à la sienne ?

Mais les fils de Pajon ont abjuré aussi ! — L'argument n'aurait de valeur que si M. Puaux suspectait la fidélité de Luther, le dévouement d'Oberlin et celui du pasteur du désert Cottin, parce que leurs fils se sont montrés indignes de tels pères.

Mais de L'Ortie, un autre tolérant, a accepté la réordination anglicane ! — Oui, un certain nombre d'Arminiens ont consenti à la réordination ; mais qu'y a-t-il là de surprenant, eu égard aux circonstances ? Allix, de Charenton, fonde à Londres l'Église française épiscopale de Spitalfields, parce qu'il lui est impossible de vivre avec Jurieu et ses semblables. Exclus de toutes les chaires de Hollande par suite de leur refus de prêter le serment de Rotterdam, de L'Ortie, Lecène, Colomiès, Souverain, Du Temps, Lombard, Majou, etc., n'auraient trouvé meilleur accueil ni en Suisse, où il fallait signer la « formule de concorde », ni dans les églises presbytériennes d'Angleterre, où régnait la même étroitesse. L'Église anglicane leur était seule ouverte par la protection d'Allix ; quelques-uns y entrèrent. Plus heureux que ses collègues dépourvus de tout moyen de subsistance, Lecène ne se soumit point à l'humiliante cérémonie ; mais elle s'imposait en quelque sorte à de L'Ortie, Colomiès, Souverain, et sans doute à d'autres encore. Tous ceux qui la subirent étaient-ils donc Arminiens ? Sans parler de Pierre Du Moulin (1660), fils du célèbre théologien du même nom, de Pierre Drelincourt, Jean Courdil, Henri Chatelain, Henri de Rocheblave, Jacques de Daillon, Jean des Aguliers, Louis Saurin, Antoine Ligonnier de Bonneval, Jean-Maximilien de l'Angle, dont les opinions théologiques nous sont inconnues, ni même de Samuel de l'Angle, de Charenton, nommé chanoine de Westminster dès 1683, M. Puaux range-t-il parmi les hérétiques de l'époque Jacques Pineton de Chambrun, Abbadie, le grand, le « divin » Abbadie, et Gardien Givry, l'un des plus admirables pasteurs du Désert[1] ? Au reste Brousson ne fut-il pas

1. Le D'Artis, chapelain de l'ambassade anglaise, venu à La Rochelle, en 1721, afin de préparer et de hâter le départ de quelques galériens relâchés (A. Coquerel fils, *Les Forçats pour la foi*, p. 56), nous paraît identique avec le pasteur D'Artis, réfugié à Berlin, qui, non content d'accuser tous ses collègues d'hérésie,

consacré trois fois : dans les Cévennes, en Suisse et en Hollande? De quelque façon qu'on l'envisage, la réordination ne peut être à la fois scandaleuse chez les Arminiens et innocente chez les Calvinistes.

Mais Bayle a écrit l'*Avis aux réfugiés !* — Eh bien ! si, comme nous le pensons sans que M. Puaux l'ait péremptoirement démontré, Bayle est l'auteur de ce détestable livre, il en est seul responsable. Ses meilleurs amis, Jacques Basnage et Basnage de Beauval, n'ont-ils pas désapprouvé cette publication, que le dernier qualifiait d'odieuse et d'insultante pour les Réformés? Pourquoi donc attribuer à tout le parti tolérant le scepticisme et l'indifférence moqueuse de Bayle? Les écrits de D'Huisseau, Jacques Basnage, Henri Basnage de Beauval, Jaquelot, Leclerc, Bernard, Lenfant, Élie Saurin, Jacques Saurin, Laplacette, Legendre, Lecène, Gédéon Huet, Pégorier, Barbeyrac, n'en offrent aucune trace. Pourquoi, sans ombre de preuve, assimiler le parti tolérant au parti français, qui bornait tous ses efforts à réclamer du bon plaisir de Louis XIV le rappel des protestants et le rétablissement de l'Édit de Nantes ?

Examinons maintenant le « dévouement sans bornes » des intolérants, morts « au Désert, sur des échafauds et aux galères » pour ressusciter le protestantisme français que la tiédeur des tolérants laissait anéanti pour jamais. Au Désert, sur les échafauds, aux galères, nous ne voyons ni Jurieu, ni Élie Benoît, ni Du Bosc, ni Sartre, ni Dubourdieu, ni les auteurs du formulaire de Rotterdam, Le Moine, Gaillard, Spanheim, Pierrot, De Joncourt, Des Marets, ni les acolytes de Jurieu dans les synodes violents de 1690 et 1691, Ysarn, Carré, Janicon, Piélat, David Martin, De la Londe le Bas, etc. L'histoire constate, non sans tristesse, que, parmi les héros de la conscience qui revinrent donner leur vie pour leur troupeau, il ne se trouve aucun homme marquant de l'un ni de l'autre parti, à la réserve de Brousson.

Brousson est le seul dont le calvinisme rigide soit connu, et, chose digne de remarque, c'est aussi le seul (sans parler des prédicants) qui n'eût point fait d'études théologiques. S'il n'éprouve aucune tendresse pour les nouvelles doctrines, on ne peut toutefois oublier qu'il comprenait l'utilité, la nécessité de la tolérance ecclésiastique dans de certaines limites, puisqu'il ne cessait d'exhorter les princes protestants à oublier les divergences confessionnelles, pour s'unir fraternellement sur le terrain de la foi commune et prendre en main la cause des protestants français. Quant aux sentiments théologiques de ses collègues du Désert, ils demeurent ignorés, aussi bien que les noms mêmes d'une vingtaine d'entre eux. Nous savons toutefois que les uns étaient partisans du pouvoir absolu de la royauté, tandis que d'autres, comme Brousson, soutenaient que les peuples ont des droits qui contrebalancent ceux de

dénonçait au bras séculier le Nouveau Testament de Beausobre et Lenfant, et qu'un zèle trop ardent pour la pure doctrine n'aurait pas empêché d'accepter la réordination.

la royauté, et que Vivens allait jusqu'à fomenter l'insurrection. Une telle diversité d'opinions politiques n'autorise-t-elle pas l'hypothèse d'une diversité analogue au point de vue dogmatique, hypothèse confirmée d'ailleurs par quelques faits significatifs ?

Peu avant son retour en France, De Salve était en relation d'amitié avec son collègue De la Brune, antiprédestinatien, auquel la prédication fut interdite en 1691, pour avoir nié, étant chez De Salve, l'existence des esprits et des démons. On agitait donc les questions théologiques chez le futur pasteur du Désert, et celui-ci ne partageait pas la répulsion de Jurieu et des siens pour toute espèce d'hérésie. En voici une preuve qui nous paraît décisive : au moment où ils se disposaient à rentrer en France, De Salve et De Malzac allèrent demander avis et conseil non seulement à Jurieu, mais à Jacques Basnage. Gardien Givry, arrivant de Londres et cherchant les moyens de passer de Hollande en Picardie, eut aussi recours à Jurieu et à Basnage, lequel l'adressa à De Malzac, alors à Paris. L'un des trois pasteurs du Désert, Cottin, Masson, La Gacherie, écrivait de France à Basnage : « Dieu a béni mon entreprise et celle de mes collègues au-delà de toute attente. » C'est donc à tort que M. Puaux fait honneur aux intolérants du dévouement de tous les pasteurs du Désert sans exception.

Il y en eut environ une cinquantaine ; dans un tel nombre, il n'est pas possible que la tolérance qui, à la fin du siècle, était une cause gagnée dans l'opinion protestante, ne comptât aucun adepte. « Les partis extrêmes sont faibles, écrivait alors Élie Saurin, la multitude... des Réformés tient le milieu entre l'indifférence et la tolérance... Ceux que l'on connaît sous le nom de *tolérants mitigés*, et que l'on pourrait appeler aussi les *zélés charitables,* sont ceux qui forment le parti protestant ; ils n'ont pas de chef. » C'est évidemment à ce parti mitoyen qu'appartenaient la plupart des pasteurs sous la croix. On ne comprendrait pas que leur conscience délicate fût restée fermée au progrès chrétien qui s'accomplissait autour d'eux.

Il nous semble aussi résulter des démarches faites auprès de Basnage par trois d'entre eux, et de la lettre que lui adressait un quatrième, que Basnage faisait partie, aussi bien que Jurieu, du comité organisé vers la fin de 1688 pour chercher des candidats au martyre, de même qu'il fit plus tard partie du comité des galériens avec Benoit, Martin et Superville. — Malgré l'obscurité qui enveloppe encore cette question aussi bien que celle des réordinations, nous voici loin du jugement plus que hasardé qui attribue toute l'action aux uns et toute l'indifférence aux autres. Jurieu a la gloire d'avoir travaillé plus que personne, sauf les pasteurs du Désert, au relèvement des Églises ; mais cette gloire ne s'étend pas à tout son parti. On sait que Brousson et D'Artis se crurent obligés de réfuter le livre d'Élie Benoit : *L'Apologie et la retraite des pasteurs*, parce qu'il fournissait à ceux-ci des raisons pour ne pas remplir leur périlleuse mission, et qu'à ce sujet une lutte assez vive eut lieu entre lui et D'Artis. — Tous deux partisans de l'obéissance passive,

le tolérant Basnage et le calviniste Pictet eurent le tort de désapprouver les assemblées du Désert en 1719, et le tolérant Jacques Saurin, celui de refuser d'envoyer des pasteurs au Désert; mais il faut dire à sa décharge que, consacré seulement en 1700, il n'avait point exercé le ministère en France et ne connaissait que les Églises des réfugiés. Quand la fuite de Roman (1700) eut clos la première période du Désert et la plus héroïque, ce ne sont pas les intolérants qui revinrent à la charge; ils avaient disparu. La restauration du protestantisme est l'œuvre du tolérant Antoine Court, qui désapprouvait l'obligation de signer la confession de foi et se trouvait, sur plusieurs points, en opposition directe avec son prédécesseur Brousson. — Il ne faut donc pas opposer les tolérants aux intolérants, mais bien ceux qui furent touchés de la flamme sainte du dévouement et ceux qui ne le furent pas.

« La tolérance ne peut être pour les esprits libres de notre temps, dit en terminant M. Puaux, qu'un état indigne d'une Église chrétienne dont elle doit sortir en s'affranchissant des liens de l'État » (p. 181). Quel que soit le sens qu'il attache à cette sorte de thèse finale, nous lui répondrons : Dans une Église progressive, même séparée de l'État et jouissant de la plus entière liberté intérieure, la tolérance, c'est-à-dire le support fraternel des divergences théologiques, sera toujours une vertu nécessaire, indispensable à la paix et au bon ordre; car ainsi que le disait Gédéon Huet : « Il n'y a de véritable christianisme dans un État qu'autant qu'il y a de tolérance », et ainsi que Zurkinden l'écrivait à Calvin deux ans après le supplice de Servet : « Le temps ne viendra jamais d'une parfaite unité dans les opinions, et si nous prétendons réserver l'exercice de la charité pour le jour de cet universel accord, je crains bien qu'elle ne trouve jamais d'emploi. »

O. Douen.

Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle, par M.-J. Gaufrès. Nîmes, libr. Peyrot-Tinel et Ce, 1880. 1 vol. in-8° de x et 354 p.

Cet ouvrage a été couronné par l'Académie de Nîmes ; et le rapporteur du concours disait à son sujet : « L'Académie a été heureuse de rencontrer et de récompenser une œuvre remarquable se recommandant à la fois par l'étendue, une composition bien ordonnée, la correction et l'agrément du style, la justesse et l'élévation des pensées... Animé de cet esprit de patiente recherche, qui est un des traits de notre âge, que les exigences de la critique et du goût modernes imposent à tous ceux qui prétendent remuer à nouveau le moindre coin de l'immense histoire, l'auteur a voulu faire et a fait des trouvailles. Il a fouillé avec succès les bibliothèques, les grands dépôts littéraires, les archives administratives. Il a eu accès dans les collections particulières et a reçu communication de pièces rares et curieuses. »

Cette appréciation élogieuse est pleinement justifiée par la lecture de l'ouvrage. Grâce à l'obligeance empressée de quelques amis de Paris, de Strasbourg, d'Avignon, de Montauban, de Nîmes et de Toulouse, M. Gaufrès a pu porter la lumière sur quelques faits peu connus ou mal connus de la vie de Baduel. Son étude à cet égard est complète et fait ressortir avec un relief saisissant la physionomie douce et austère, pieuse et résignée de ce savant humaniste, qui fut un initiateur modeste, mais dévoué, à la double renaissance scolaire et religieuse du XVIe siècle. Il fournit aussi sur l'origine et l'histoire des études classiques en France des informations intéressantes qui ont l'attrait et le prix de la nouveauté. Nous toucherons successivement à ces deux points.

Nîmes était une ville consulaire que de vieilles franchises municipales ouvraient au souffle du progrès. Les esprits y étaient tenus en éveil par les grands événements des guerres d'Italie et de la lutte entre François Ier et Charles-Quint ; et d'un élan général ils pouvaient se porter aux grands efforts et aux sacrifices aussi bien qu'aux études, aux arts, aux aventures. Une forte impulsion fut donnée dans ce sens lors des visites dans ses murs de celui qu'on appelait le restaurateur des lettres et de sa sœur, l'élégante et spirituelle Marguerite de Valois, reine de Navarre. Et par lettres patentes datées de Fontainebleau, mai 1539, furent « créés, érigés, ordonnés et établis en la cité de Nîmes collège, école et Université. »

Cette fondation était simplement ce que nous appellerions aujourd'hui un lycée d'une part, de l'autre une faculté de lettres et une faculté des sciences réunies. Mais l'ambition des Nimois fut pour le moment satisfaite, car ils ne pouvaient espérer d'entrer en concurrence avec Montpellier pour la médecine, avec Toulouse et Poitiers pour le droit, avec Paris pour la théologie. Après avoir cherché un local convenable, ils songèrent à choisir un principal. Leur consul, Jean Combes, qui avait fait le voyage à Paris tout exprès pour demander au roi les lettres patentes, mit la main sur Claude Baduel, un enfant de la cité qui, après avoir été « entretenu aux études » par la généreuse Marguerite, était professeur royal à Paris aux appointements de 400 livres. Avec un noble désintéressement, Baduel se contenta de la moitié de ce traitement pour vivre et enseigner dans sa ville natale.

Il avait alors quarante-neuf ans, étant né en 1491. Il était préparé à cette œuvre difficile par de fortes études qu'il avait poursuivies à Louvain, en 1534, à Liège, à Wittemberg, à Strasbourg, en 1537 ; il avait eu pour maîtres Mélanchthon et Bucer et s'était lié avec Calvin alors exilé de Genève. Au collège il était administrateur et professeur de rhétorique ; à l'Université il donnait un cours de littérature, où il excellait, et un cours de philosophie, bientôt languissant, malgré son éloquence cicéronienne.

La pensée lui vint alors de faire appeler Guillaume Bigot, de Laval, qu'il avait connu à Liège et auquel il réservait la chaire de philosophie. Mais ce fut un malheur pour lui, pour la ville et pour Bigot lui-même.

Celui-ci avait une intelligence rare, une puissance de travail prodigieuse ; mais il avait un caractère violent et un orgueil insensé ; et dès son arrivée, en octobre 1541, il désorganisa complètement l'institution naissante, affectant devant ses élèves un profond dédain pour la rhétorique et aussi pour le collègue qui l'enseignait. Il prit même le rectorat à Baduel, non sans susciter de grandes querelles que M. Gaufrès appelle des guerres collégiales et qui allèrent parfois jusqu'aux dernières violences et à l'insurrection des élèves.

Baduel, découragé, indigné, quitta Nîmes (1544) et chercha une nouvelle position à Carpentras auprès du savant et paisible cardinal Sadolet. Mais il revint dans sa ville natale en décembre 1545, et donna des leçons au collège comme simple professeur. De nouvelles tracasseries le forcèrent à s'éloigner encore (1547) ; il alla à Montpellier. Bientôt toutefois il reprit le chemin de Nîmes, appelé par les consuls. Bigot, accusé d'un meurtre, avait dû s'enfuir, et il put faire, lui aussi, l'expérience que la roche Tarpéienne n'est pas loin du Capitole : il avait été exalté jusqu'aux nues, et maintenant on le mettait plus bas que terre ; on disait tout haut que c'était un maniaque souvent ivre, toujours fou (*sæpe ebrius, semper insanus*) ; on l'accusait même d'athéisme, d'impiété.

Le collège se reconstituait grâce aux soins intelligents et dévoués de son premier fondateur, lorsqu'on apprend tout-à-coup que les Grands Jours du Puy ont déchargé Bigot de toute accusation, et qu'ils ont déclaré Baduel convaincu d'hérésie et incapable de diriger l'institution à laquelle il avait donné tout son cœur (15 septembre 1548).

Cette flèche du Parthe que son collègue lui avait lancée portait juste malheureusement. Aussi, après quelque temps d'hésitation et de cruels déchirements, la situation ne faisant qu'empirer à Nîmes pour les suspects, Baduel quitta pour toujours la cité au commencement de novembre 1550. Il fit halte quelques mois à Lyon, correcteur d'imprimerie chez Gryphius et remplissant courageusement les fonctions de prédicateur dans des assemblées secrètes où se trouvaient parfois des centaines d'évangélisques. Enfin il passa la frontière et se réfugia dans cette Genève qu'il aimait à appeler la ville sainte (*Hierapolis*) et où il put librement adorer Dieu selon sa conscience.

On connaîtra maintenant, grâce à M. Gaufrès, les dix dernières années de cette vie qui fut si tourmentée et qui jusqu'à la fin ne goûta qu'un repos relatif. Le 24 août 1551, Baduel fut admis au nombre des « habitans » de Genève, et le 9 mai 1555 au nombre des « bourgeois ». Il fut élu ministre à la ville, en avril 1556, « et pour autant qu'on craignoit qu'il n'eust trop petite voix pour prescher, fust advisé qu'il feroit le sermon de la Magdelene » (c'était le temple le moins fatigant pour le prédicateur). L'essai qu'il fit, le 15 de ce mois d'avril, ne dut pas être heureux, car il est présenté, le 17 mai de la même année, aux paroisses de Russin et Dardagny, en remplacement de Macar, qui devait partir pour Paris. Il ne put [illegible] suffire à cette tâche, car pour aller d'une paroisse à l'autre [illegible] in[illegible]ble, [illegible] r un torrent

fort dangereux », et « les frères, ayant esgard à sa petite complexion et à la perte de son œil, ordonnèrent qu'il iroit à Vandœuvres et Cologny » (2 juillet 1557). Le 11 novembre 1560, sur la demande de Calvin, il fut nommé professeur à l'Académie qui avait été fondée l'année précédente. Mais la santé faisait défaut ; il avait peine à se traîner : *Baduellus se utcumque trahit,* disait de lui le réformateur. Le 8 septembre 1561, il mourut « de fieuvre continue et de contraction de nerfs, âgé de soixante et dix ans. »

Il ne put être à l'Académie de Genève que l'ombre de lui-même. Mais, pendant son séjour dans la petite république, il avait composé quelques ouvrages assez importants : *Annotationes in Ciceronis pro Milone et pro Marcello orationes* (Lugd., Gryph., 1552) ; *J. Calvini homiliae quatuor e gallico sermone in latinum conversæ* (Gen., apud Crispinum, 1553 : ces sermons insistaient sur le devoir de professer publiquement sa foi et répondaient aux sentiments les plus intimes du traducteur); *Proefatio Thesauri linguae græcae* a J. Crispino editi (Gen., 1554 : ce dictionnaire est la refonte d'un Thesaurus ébauché par Budé, prof. du collège de Paris); *Acta Martyrum nostri saeculi* (Gen., ap. Crispinum, 1556 : trad. de la seconde édition des *Martyrs de Crespin) ; Annotationes in libros apocryphos* dans la Bible de Rob. Estienne (Gen. 1557).

La plupart des autres ouvrages de Baduel, publiés avant ceux de Genève, se rapportent à la réforme scolaire. Les vues de notre habile humaniste sont exposées surtout dans deux opuscules : d'abord dans le prospectus du collège des arts de Nîmes (1540 : *De collegio et univ. nemausensi,* Lugd. Gryph.) ; ensuite et surtout dans sa lettre au cardinal Sadolet (1544 : *De officio et munere eorum qui crudiendam juventutem suscipiunt, epist. ad card. Sadoletum*, Lugd. Gryph.), étude magistrale et pleine d'autorité. Il divise le programme scolaire en deux cycles, l'un destiné à donner à l'enfance l'enseignement des mots, le latin grammatical et littéraire ; l'autre, à donner à la jeunesse l'enseignement des choses, celui des sciences supérieures qui sont l'objet des chaires des facultés. Ce dernier, fixé par une longue tradition, n'avait besoin que d'être renouvelé dans son esprit et son langage; mais l'autre était à organiser et à créer; et Baduel s'y employa avec une prédilection passionnée. Avec son ami Jean Sturm, principal du gymnase de Strasbourg (1538), il a été le fondateur en France des études classiques. La nouvelle méthode ne fut introduite à Bâle qu'en 1541, par Platter; en 1546, à Heidelberg ; en 1548, à Pforta ; en 1557, à Tubingen, etc.

On a beaucoup discuté sur les origines de notre éducation classique. Les uns en font honneur aux Jésuites ; les autres à Port-Royal. Dans le chapitre V de son remarquable ouvrage, M. Gaufrès, avec une rare netteté d'érudition, nous semble résoudre définitivement cette question encore controversée. Les véritables créateurs de cet admirable instrument de culture d'esprit et de haute éducation sont les *Frères de la vie commune* que Gérard Groote organisa en communauté à Deventer, à la fin du XIVe siècle. C'est dans cette ville des Pays-Bas que se ralluma le

double flambeau des études et de la foi évangélique. C'est là qu'il faut placer le berceau de cette réforme scolaire qui se développa si brillamment à Strasbourg, à Nîmes, à Genève et plus tard à Saumur, à Die, à Montauban, à Montélimar, à Orange, à Sedan, à Orthez, à Châtillon-sur-Loing, à Montargis. Les Jésuites ne tardèrent pas à comprendre l'importance de cette révolution qui portait de si beaux fruits dans le monde protestant ; et avec leur merveilleuse aptitude à prendre leur bien partout où ils le trouvaient, ils s'emparèrent, vers 1580, et notamment au collège de Tournon, des méthodes et des programmes nouveaux qui, la persécution aidant, devaient leur assurer une rapide fortune. L'Université à son tour entra dans cette voie royale au commencement du XVIIe siècle, et put faire échec à ses redoutables concurrents de la compagnie de Jésus, non toutefois sans leur emprunter quelque chose de leur système d'asservissement, qui consistait à renouveler le langage sans faire marcher du même pas le renouvellement des idées. Jusque sous le premier empire ce vice radical est visible. L'émancipation de l'Université, commencée sous la Restauration et un instant arrêtée, reprend faveur aujourd'hui. Et il faut espérer que l'éducation artificielle et machinale, dont les Jésuites ont été les promoteurs, fera place désormais et pour toujours à cette éducation naturelle et virile qui fait des hommes libres et forts, et qui est si bien en harmonie avec l'esprit national, laïque et progressif de notre grande révolution.

Nous renvoyons pour la preuve et le développement de ces idées au bel ouvrage de M. Gaufrès. Malgré notre sérieux désir d'y trouver quelque chose à reprendre, nous ne pouvons formuler qu'un insignifiant regret, c'est que l'auteur n'ait pas toujours indiqué au bas des pages les sources où il a puisé ; il serait plus commode de les avoir là sous les yeux à chaque instant, que d'aller les chercher dans les soixante pages de l'*Appendice* qui donnent les pièces justificatives. Son attachante et savante monographie a été couronnée par l'Académie de Nîmes ; et nous ne serions pas étonné qu'elle fût l'objet d'une plus haute récompense : elle le mérite à tous égards.

Charles DARDIER.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 16e année, 1882, 1er janv. — Rioult de Neuville. L'archéologie préhistorique et l'anthropologie dans leurs rapports avec l'histoire (conclut à l'impuissance où se trouvent ces sciences de dégager un élément chronologique certain de l'étude des âges préhistoriques. Rien n'autorise à en attendre un jour nouveau sur les destinées de l'espèce humaine. Une longue note est consacrée à discuter une série d'hypothèses dont la conclusion est que, d'après le texte même de la Genèse, l'existence de l'homme sur la terre pourrait remonter à 18,000 ans; ces hypothèses sont entièrement arbitraires). — Vigouroux. Les Héthéens de la Bible; leur histoire et leurs monuments d'après les découvertes récentes. — Abbé Douais. Un épisode de la croisade contre les Albigeois; le siège de Carcassonne (intéressant; discute à la fin la question de savoir si le vicomte Raimond-Roger a été pris par trahison, et s'efforce de laver de tout soupçon le légat à cet égard; quant à la mort du vicomte, elle aurait été toute naturelle : il serait mort de la dyssenterie. M. D. voit dans les paroles d'Innocent III à ce sujet la preuve que le pape ne croyait pas à une mort violente; l'allusion à la croyance universellement répandue à ce sujet est une preuve au contraire que le pape la partageait. — Comte de l'Espinois. Nicolas V et la conjuration d'Etienne Porcari, 1453. (Irrité de voir le pape diriger le mouvement de la renaissance dans les arts comme dans les lettres, mais en dehors des idées ressuscitées de l'ancien paganisme, Porcari voulut renverser le trône de ce pape, l'assassiner, lui et toute sa cour; une fois de plus dans l'histoire, l'adversaire des papes se montre ainsi en même temps l'adversaire de la civilisation en ce qu'elle offrait de plus brillant et de plus fécond.) — O. Delarc. Les Scandinaves en Italie, 859-862 (cette expédition est un fait incontestable; elle a été dirigée par Hasting et les fils de Ragner Lodbrog, surtout Bjœrn Jernside. Le récit de la prise de Luna, dans Dudon de Saint-Quentin, est poétisé, mais repose sur des données vraies, sans en excepter le stratagème de la mort simulée). — Le R. P. Pierling. Grégoire XIII et Bathori, épisode dramatique de l'histoire du xvie s. (sur un projet de mission pontificale à Moscou en 1579, d'après les instructions inédites du cardinal de Côme au nonce de Pologne). = Bulletin bibliographique : *Baudouin*. Histoire du protestantisme et de la Ligue de Bourgogne; t. I (bon). — *Ed. Biré*. La légende des Girondins (s'est donné la tâche de prouver que les Girondins ne méritent, à aucun titre, l'admiration que les historiens leur ont jusqu'ici prodiguée). — *Philippe*. Le blocus de Vincennes en 1815 (par un adjudant au corps

du génie de la place, qui tint un journal du blocus). — *Perret.* Les châteaux historiques de la France, t. III (remarquable publication). — *Rossignol.* Assemblée du diocèse de Lavaur (bon). — *Dalle.* Histoire de Bousbecque (bonne monographie, malheureusement dépourvue de table). — *Kurth.* Le tombeau d'Ermesinde à Clairefontaine (découvert en 1875; de bonnes notes historiques, un arbre généalogique des comtes de Luxembourg, quelques documents inédits donnent à cette brochure une réelle valeur).

2. — Revue archéologique. Nouv. série, t. VIII, 1881, août. — E. Desjardins. La date de la basilique de Nîmes (la dédicace de la basilique, commencée en 121, aurait été faite en 139, propose une restitution de l'inscr. de la basilique différente de celle de MM. Allmer et Aurès). — Al. Sorlin-Dorigny. Monnaies et bulles inédites de l'empereur Phocas, lettre à M. Schlumberger. — De Cessac. Liste critique et descriptive des monuments mégalithiques du département de la Creuse, 2e art., 3e art. en sept. = Sept. Mowat. Inscr. militaires d'Amiens (propose une restitution de l'incr. n° 233 déjà étudiée par MM. E. Desjardins et Mommsen et des inscr. 237, 236, 230, 232; ces inscr. prouvent l'importance stratégique d'Amiens dès l'antiquité). — Bruston. L'inscr. d'Eshmoun-Azar, traduite et annotée, fin en oct. (l'inscr. se compose de 5 parties : dans la 1re, il nous apprend qu'il est mort prématurément, assassiné par son fils ; dans la 2e, il adjure tout roi et tout homme de respecter son tombeau; dans la 3e, il énumère les temples qu'il a construits, de concert avec sa mère; dans la 4e, il énumère les territoires qu'il a annexés : Dor et Joppé; dans la 5e enfin, il répète son adjuration sous une forme plus brève et en partie différente). — Martin. La Citania de Briteiros. = Oct. Soutzo. Coup d'œil sur les monuments antiques de la Dobrudja. = Nov. Heuzey. Les fouilles de Chaldée (communique une lettre de M. de Sarzec, qu'il fait suivre d'observations intéressantes sur le caractère des antiquités chaldéennes dont l'existence vient d'être si heureusement révélée par notre consul à Bassorah).

3.—Le Cabinet historique. 1881, sept.-oct.—R. de Maulde. Concordat passé entre le duc de Savoie et le clergé de ses États en 1432 (d'après une *Transaccio facta inter ducem Sabaudie et prelatos super juridicione et certis aliis ipsarum parcium juribus,* pièce tirée des archives de Turin, et publiée ici en entier). — H. Bouchot. Mandrin en Bourgogne, déc. 1754 (d'après une relation inédite du fonds Joursanvault à la Bib. nat. A la suite, une liste des gravures et canards contemporains sur Mandrin. M. Bouchot ne paraît pas connaître l'étude de M. Jarrin sur son héros; voy. *Rev. histor.*, XIII, 461). — Ul. Robert. Supplément à l'hist. litt. de la congrégation de Saint-Maur; fin. — Omont. Inventaire des archives de la Chambre syndicale de la librairie, mss. fr. 21815-22060 de la Bibl. nat. — Raynaud. Inventaire des mss. italiens de la Bibl. nat. qui ne figurent pas dans le catal e de Marsand; suite.

4. — Roman T - G. Paris. Études sur les

Romans de la Table Ronde, I, Le Lanzelet d'Ulrich de Zatzikhoven (traduit du français en allemand au XIIe s. L'original n'était pas d'Arnaut Daniel). — Dans l'analyse des périodiques, M. P. Meyer a consacré cinq pages à l'art. de M. Hartwig sur Dino Compagni (*Rev. hist.*, XVII, 64). Beaucoup plus sérieux que l'art. de M. Guasti dans l'*Archivio storico ital.* (M. Guasti l'a lui-même reconnu en s'empressant de traduire l'art. de M. M.), la critique de M. Meyer n'infirme pas ce qu'a dit M. H. de l'incertitude où nous sommes sur l'authenticité du texte intégral de Dino. M. M. pense que l'authenticité doit être admise tant qu'on n'a pas déterminé la date, les motifs et le procédé de la falsification. Il nous semble pourtant que si l'on constate dans la chronique de Dino l'emploi de Villani, et d'autre part des erreurs que Dino ne pouvait pas commettre, il en résulte un doute sur l'authenticité de la chronique qui empêche de se servir avec confiance des renseignements qu'elle donne. Quant à la question de langue, nous attendons pour nous ranger à l'avis de M. M. d'être certain que tous les philologues italiens ont accepté l'opinion de M. del Lungo. — Nous regrettons que M. M. ait mêlé à ses critiques des attaques et des insinuations contre M. Hartwig que rien ne justifie. Que M. Hartwig n'ait pas présenté dans toute leur force les arguments de M. del Lungo, c'est possible; qu'il l'ait fait intentionnellement, c'est là une accusation gratuite; M. M. va jusqu'à l'accuser d'approuver un acte d'indélicatesse parce qu'il n'a pas jugé nécessaire de se mettre en frais d'indignation en le racontant. On pourrait même conclure d'un passage de l'article de M. M. que le Directeur de la *Revue historique* a laissé se produire des affirmations qu'il savait être inexactes. Il sait bien pourtant que M. Monod n'avait point gardé le souvenir du fait qu'il rappelle et que cet oubli ne peut lui être imputé à crime.

5. — **Revue critique**. 1881, 2e série. N° 50. *Jowett*. Thucydides translated into english (bon; le commentaire parfois diffus). = N° 51. *Lafleur de Kermaingant*. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport (bonne introduction historique; la fondation de cette abbaye est fixée en l'an 1036; la liste des abbés est défectueuse; les textes sont bien établis). = N° 52. *Niedner*. Das deutsches Turnier im XII et XIII. Jahrt. (remarquable de clarté et d'exactitude). = 1882, N° 1. *Bormann*. Fastorum civitatis Tauromenitanae reliquiae (assez bonne édition du texte; commentaire chronologique très clair et très convaincant). — *Heath*. Edgard Quinet; his early life and writings (bien étudié, mais le ton est trop uniformément admiratif). = N° 2. *Denman Ross*. Studies in the early history of institutions (a tort de ne pas admettre l'existence de la propriété collective à l'origine des sociétés humaines). — *E. de Barthélemy*. La marquise d'Huxelles et ses amis (intéressant) = N° 4. *Czwalina*. Ueber das Verzeichniss der rœmischen Provinzen vom Jahre 297 (réfute avec succès la théorie de Kuhn, qui refusait toute importance à la liste des provinces que donne le ms. II de la bibliothèque du chapitre de Vérone; mais il lui attache une trop grande autorité).

— *Chassiotis*. L'instruction publique chez les Grecs depuis la prise de Constantinople par les Turcs (intéressant, mais inégal). — Mémoires du général comte Van der Meere (détails intéressants sur la jeunesse de ce personnage, sur la Guyane hollandaise, où il fut envoyé après 1815, sur les événements de 1830 auxquels il avait pris une part des plus actives). = N° 5. *Madvig* et *Ussing*. T. Livii historiarum libri qui supersunt, 2e vol. de la 3e édit., qui marque un nouveau progrès sur les précédentes). — *Müller*. T. Livii ab urbe condita libri (6e partie, liv. 25-26; excellente réédition critique de l'édition de Weissenborn, dont le commentaire était excellent, mais dont le texte était peu soigné). — *Schmidt*. Jus primae noctis (travail très complet; conclusion fausse. L'auteur refuse d'admettre que le *droit du seigneur* ait existé réellement malgré la clarté de certains textes qu'il cite lui-même. C'est qu'il n'a pas réfléchi que le droit du seigneur est un phénomène social d'une très grande généralité; l'histoire des peuples sauvages à notre époque l'eût éclairé). — *Sternfeld*. Das Verhæltniss des Arelats zu Kaiser und Reich, 1190-1250 (bonne contribution à l'histoire de Frédéric III; livre mal composé; des négligences). — *Tholin*. Le livre de raison des Daurée d'Agen, 1491-1671 (curieux; des négligences dans l'édition du texte).

6. — **La Révolution française**. 1re année, n° 5, 1881. — Colfavru. Le pouvoir judiciaire, 1789-1799; suite au n° 6 : l'institution du jury en matière civile. — Le Roy. Les historiens de la Révolution française; fin. — Le rapport de Barère et le rapport de Renaudin sur le combat du *Vengeur* (le premier n'est qu'un dithyrambe; le second est le récit vrai par le marin qui commandait l'équipage du *Vengeur*, et qui modifie assez profondément la légende). — Charavay. Documents et autographes révolutionnaires (sur la fête de Bara et de Viala). — Chassin. Lois et décrets de la Convention sur la liberté des cultes. = N° 6. A. Dide. La correspondance et les mss. de Mirabeau (demande, sous forme de lettre au ministre de l'instruction publique, qu'on prévienne, s'il est possible, la dispersion de ces précieux mss.). = N° 7. Rapport de Brissot sur l'affaire Dhosier et Petitjean, juin 1790. — Charavay. Documents et autographes révolutionnaires (sur Jean-Bon Saint-André).

7. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire** (École française de Rome). Fasc. V, nov. 1881. — Cuq. Les juges plébéiens de la colonie de Narbonne (ont été admis, à partir d'Auguste, à participer aux *judicia* concurremment avec les décurions. Il en fut sans doute de même dans toutes les colonies romaines). — Lacour-Gayet. La *pigna* du Vatican (la célèbre pomme de pin conservée aujourd'hui dans les jardins du Vatican devait se trouver originairement au sommet du Panthéon d'Agrippa). — R. de la Blanchère. Le port de Terracine (description des ruines et histoire de la destruction). — Delaville Le Roulx. Des sceaux des prieurs anglais de l'ordre de l' pital aux XIIe XIIIe s. (catal. de 7 de ses sceaux). *Pantaleo* civile

e costituzionale di Roma (n'est ni un livre d'érudition, ni un ouvrage de vulgarisation; travail ingénieux cependant). — *Bormann*. Fastorum civitatis Tauromenitanae reliquiae (bon).

8. — **Revue des Deux-Mondes**. 1881. 15 nov. — Duc de Broglie. Études diplomatiques : la 1re lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse d'après des documents nouveaux, 1er art.: Vienne et Berlin au début des deux règnes; 2e art. (1er déc.) : invasion de la Silésie; intervention de la France; 3e art. (1er janv. 1882) : État de l'Europe et de l'Empire avant l'ouverture de la Diète électorale; le maréchal de Belle Isle au camp de Frédéric; 4e art. (15 janv.) : Marie-Thérèse en Hongrie; 5e art. (1er fév.) : la 1re défection de Frédéric; l'escalade de Prague (raconté avec beaucoup de verve et de piquant; s'applique surtout à faire ressortir la duplicité de Frédéric II). — E.-M. de Vogüé. Mazeppa, la légende et l'histoire (esquisse plutôt qu'histoire, mais intéressante). — Rothan. L'affaire du Luxembourg, 5e art.: l'attitude des puissances; la mission du comte de Tauffkirchen; le comte de Bismarck et ses détracteurs; 6e art. (1er déc.) : la conférence de Londres (suite de cette étude aussi remarquable qu'instructive). = 1er fév. Brunetière. Études sur le XVIIIe s.: la direction de la librairie sous M. de Malesherbes; 4e art. (très sévère pour les encyclopédistes, qui abusèrent trop souvent contre leurs ennemis, contre le malheureux Fréron surtout, de la faveur dont ils jouissaient dans le public et à la cour). — Jurien de la Gravière. L'héritage de Darius, 1er art.: les conquêtes légitimes et la guerre de montagne dans l'antiquité. — La captivité de la duchesse de Berry; extraits du journal du Dr P. Menière (très curieux, tout à l'honneur de Louis-Philippe et de Bugeaud).

9. — **La Nouvelle Revue**. 1881, 15 déc. — Ern. Havet. Études d'histoire religieuse: l'Église naissante, Saint Paul; suite; fin le 1er janv. (Saint Paul a agrandi d'une façon extraordinaire le bienfait du judaïsme). = 1882. 1er janv. Un mémoire inédit de Lamartine (composé en 1826, alors que Lamartine était à Florence en qualité de secrétaire d'ambassade, en réponse à diverses questions de droit public ou de diplomatie posées par le ministre à ses subordonnés, secrétaires ou attachés, dont il voulait connaître la valeur. Ce mémoire, très bien écrit, est dépourvu de bon sens). = 15 janv. Lavalley. Un héros oublié : Jean Bouzard, dit le Brave Homme (émouvante histoire d'un sauvetage opéré à Dieppe en 1777, dans des circonstances si honorables pour lui qu'on lui fit un accueil enthousiaste à Versailles et à Paris).

10. — **Le Correspondant**. 1881. 10 déc. Thureau-Dangin. Le lendemain d'une révolution, 5e art.: le saint-simonisme; 6e art. le 25 déc.; 7e art. 25 janv.: l'effet de la révolution sur la littérature. — Chantelauze. Saint Vincent de Paul et les Gondi; 4e art.: Vincent de Paul, Retz et Bossuet à Saint-Lazare; 5e art. 10 janv.: les filles de charité; 6e art. 25 janv.: Vincent de Paul pendant la Fronde; sa correspondance avec Mazarin. — A. Boullier. Une page secrète de l'histoire d'Italie : Victor-Emmanuel et Mazzini; fin. — Mis de Ségur. Lettres et notes de

voyage du comte Rostopchine, 1816-17. 2e et 3e art. le 10 juin. = 25 déc. Boclay de la Meurthe. La négociation du Concordat, 2e art.: état religieux de la France en nov. 1800; 3e art. 10 janv.: les deux premiers projets du Concordat (étude importante; l'auteur a renouvelé le sujet en utilisant d'assez nombreux documents inédits). = 1882, 10 janv. Mis d'Ideville. La première campagne du général Bugeaud en Afrique, 6 juin-19 juill. 1836.

11. — La Revue catholique (Bordeaux). T. II. 1881. — Ch. Chauliac. L'érection de l'église Notre-Dame. Les croix de carrefour de Bordeaux. — L. Drouyn. Les restaurations de la cathédrale; son cloître et l'église de Langoiran. — Abbé Pailhès. Le 14 juillet 1792 à Bordeaux. — Abbé Allain. Installation des chanoines à Bordeaux au xviiie s. — Abbé Larrieu. L'abbaye cistercienne du Rivet. — Mis de Castelnau. Clément V (réponse à M. J. Delpit). — A. de Lantenay. L'abbé Maudoux, dernier confesseur de Louis XV. — Id. Les combats de Verteuil et de Saint-Vivien en 1622. — Id. Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil (1605-1648). — Abbé Castaing. Saint Grégoire de Nazianze et l'enseignement chrétien. — Le R. P. Regnault. Une lettre du comte de Provence, avec des éclaircissements.

12. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séances. 1881. 25 nov. — M. Lenormant lit un mémoire sur l'ancienne « terre d'Otrante ». — 16 déc. Note de M. de Longpérier sur les antiquités chaldéennes rapportées par M. de Sarzec; il fait un rapprochement avec le passage des *Juges*, III, 8-10, où il est parlé d'un certain roi de Mésopotamie, Chusan Rasathaim, et il paraît disposé à identifier le pays où régnait ce roi avec celui où ont été trouvés les monuments en question. Ces antiquités sont aujourd'hui exposées au Louvre.

13. — Académie des Sciences morales et politiques. Comptes-rendus. 42e année. Nouv. série, t. XVII. 1882. 1re livr. — C. Dareste. Le marquis de Lhopital, ambassadeur de France en Russie en 1757 (d'après les archives des affaires étrangères. Lhopital avait à surveiller le chancelier Bestouchef, qui se ménageait les moyens de trahir, au gré de ses intérêts, la Prusse ou la France; Lhopital aurait pu l'acheter; il le fit tomber). — Rocquain. Les premiers abus du pouvoir théocratique et la naissance de la curie romaine, 1085-1150 (Grégoire VII avait légué à ses successeurs un apostolat et un pouvoir. A partir du milieu du xiie s., le pouvoir seul est demeuré; le pape est désormais moins un évêque qu'un César; l'église de Rome devient gouvernement; de là affaiblissement de son autorité morale qui ne fera que s'aggraver). — Combes. L'entrevue de Bayonne en 1565 (nous avons déjà indiqué la substance de cet article, qui montre Catherine d'accord avec Philippe II en 1565 pour exécuter contre les protestants un dessein que les pièces d'ailleurs ne précisent pas autrement; publie ces pièces en appendices; elles sont de première importance).

14. — été de l'Histoire de Paris et de l'Ile- France. Bulletin. 1, liv. 5 et 6. — Kaulek. Docume rente de

la bibliothèque du cardinal Mazarin pendant la Fronde, janv.-fév. 1652 (publie, d'après les archives des affaires étrangères, 3 lettres de Naudé à Mazarin, et une de celui-ci à Naudé, curieux). — RAYNAUD. Prix des vivres durant le siège de Paris en 1590 (d'après un ms. italien de la Bibl. nat., qui est un récit des événements à partir du 1er août 1587 jusqu'au 24 sept. 1590, écrit presque au jour le jour par un Italien ligueur). — Abbé DUFOUR. Jules César sur les hauteurs de Romainville (c'est à Romainville, non sur la colline Sainte-Geneviève, que César s'établit avant de marcher contre les Trévires. Il y eut là désormais un camp permanent, négligé lors des invasions. Une villa gallo-romaine, *Romanavilla*, s'éleva à la place, puis un palais mérovingien, où l'on battit monnaie). = COUSIN. Les anciens propriétaires de l'hôtel Carnavalet, 1544-1790 (d'après les titres de propriété de l'hôtel, récemment retrouvés par hasard). — GRASSOREILLE. Inventaire sommaire de la collection Sarrasin (l'archiviste de l'ancien chapitre de Notre-Dame, Sarrasin, avait rédigé un inventaire détaillé de ses archives; cet inventaire, conservé aux Archives nationales, compte près de 100 volumes). — R. de L. Inscription du cloître de Saint-Germain-des-Prés, 1736 (nomme les religieux bénédictins qui en 1736 ont présidé à la reconstruction d'une partie du cloître). — BRUEL. Note sur quelques feuilles originales du plan de Paris de Verniquet. — OMONT. Rétractation par Jean Laillier d'erreurs prêchées à Paris en 1486. — A. DUFOUR. Destruction de la grosse tour du château de Corbeil en 1714.

15. — Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin. 1881, 15 déc. — CORBIÈRE. Pierre Crouzil (une des premières victimes de la Révocation; détails biographiques d'après son interrogatoire qui est du 14 déc. 1685). — Extrait des « Mémoires de M. Fauché qui est à Zurich, et qui a presché en France » 1685-1692. — Histoire des souffrances du bienheureux martyr M. Louis de Marolles (extrait de ce livre publié en 1700 à Berlin plusieurs lettres du pasteur L. de Marolles pendant qu'il ramait sur les galères du roi. On annonce une prochaine édition de ses Mémoires). = 1882, 15 janv. GAULIEUR. La Réforme en Saintonge, 1534-46 (extrait d'un livre sur la Réforme à Bordeaux que l'auteur ne doit pas tarder à faire paraître). — CADIER. Brief discours sur la mort de la royne de Navarre advenue à Paris, le 9e jour de juin 1572. — DOINEL. La préméditation de la Saint-Barthélemy à Orléans (ces textes sont plus précis que ceux que publie M. de Félice dans un précédent numéro. Ils prouvent que Sainte-Foy devait rester à Orléans « pour deux ou trois mois seulement », lettre du 2 mai 1572; à son départ, il a été remplacé par le frère Hilaret, « prédicateur retenu » qui fut, lui aussi, hébergé aux frais de la ville. Malgré ces faits, la question de préméditation ne parait pas encore résolue).

16. — Revue historique et archéologique du Maine. T. X, 2e liv. 1881. — A. JOUBERT. René de la Rouvraye, sieur de Bressault (un des plus hardis chefs de bande protestants pendant les guerres de religion, surnommé le Diable de Bressault; fait prisonnier le 8 oct. 1572,

il fut condamné à mort et exécuté le 10 nov.). — A. Le Guicheux. Les églises de Saint-Christophe du Jambet et de Ségrie.— Compte-rendu : *Queruau-Lamerie,* notices sur quelques députés du département de la Mayenne pendant la Révolution (bon). — *Eus. Pavie.* Le marquis de Jarzé (bon).

17. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Mémoires, 2e série, t. III. 1880. — Palustre. Histoire de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, 1re partie (ne va que jusqu'en 1099. Malgré des longueurs au début, des défauts de critique et un récit toujours un peu diffus, cette biographie est intéressante, et, autant qu'on en peut juger sur un fragment, paraît complète). — Longuemar et Ledain. Une tombe de l'église de Saint-Pierre d'Airvault (une fouille, entreprise en 1880 dans ce tombeau, a prouvé que c'est le tombeau du 1er abbé d'Airvault, Pierre de Saine-Fontaine, mort le 7 août, sans doute en 1112). — Barbier. Inventaire des sceaux matrices du musée de la *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

18. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin. T. IX. 1881. 3e trim. Pottier. Ordonnance de visite de la paroisse de Saint-Jacques de Montauban, 10 avril 1748. — Abbé Galabert. Le repeuplement du Bas-Quercy après la guerre de Cent ans (les seigneurs appellent dans le pays ruiné et à moitié désert de nouveaux tenanciers, et les y maintiennent en délivrant des baux amphytéotiques, qui ramenèrent le bien-être dans la contrée). — Gouget. Note sur le champ de bataille de Muret pendant la guerre des Albigeois. — Pottier. Lettres patentes de Saint Louis aux habitants de Saint-Antonin, janv. 1227 (fac-similé, texte et commentaire). — Moulenq. Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne : Caussade.

19. — Revue de Gascogne. 1881, nov. — Lavergne. Monuments épigraphiques du prieuré de Saint-Orens d'Auch. — Carsalade du Pont. Bernard de Poyanne; suite. — Abbé Dubord. Une paroisse disparue : Mauvielle en Solomiac. = 1882, janvier. Ed. Cabié. Des origines de Valence-sur-Baïse (était déjà bâtie en 1276; c'est à cette localité qu'il faut identifier le mot Valentina cité par Du Cange au mot *conchata*).— T. de L. Lettres du vicomte d'Orthes; suite.

---

20. — Historische Zeitschrift. Nouvelle série, t. VIII, 1er janvier. — Koehler. Fondation du royaume de Pergame. — Hartfelder. Conrad Celtes et la société des humanistes de Heidelberg. = Bibliographie : *Baumstark.* Ausführliche Erläuterungen des besondern vœlkerschaftlichen Theile des Germania des Tacites (utile commentaire des chap. 28 à 46). — *Deppe.* Der rœmische Rachekrieg in Deutschland 14-16 n. Chr. (écrit avec un parti pris qui fausse entièrement l'histoire). — *Sdralek.* Hinkmar 's von Rheims kanonisches Gutachten über die Ehescheidung des K. Lothar II (excellent). — *Winkelmann.* Acta imperii inedita saeculi XIII (publie environ un millier d'actes inédits, de la plus haute importance pour l'histoire de

Sicile dans la 1re moitié du XIIIe s. Dans une seconde publication intitulée *Sicilische und pæpstliche Kanzleiordnungen und Kanzleigebræuche des XIII. Jahrh.* l'auteur a étudié plusieurs documents analogues, au point de vue de la diplomatique). — *Zaun.* Rudolf de Rüdesheim, prince-évêque de Lavant et de Breslau (très incomplet; écrit sur le ton du panégyrique). — *Müller.* Reichssteuern und Reichsreformbestrebungen im XV et XVI Jahrh. (n'apprend rien de nouveau). — *Baader.* Die Fehde des H. T. von Absberg wider den schwæbischen Bund (curieux). — *Woker.* Geschichte der norddentschen Franziskaner-Missionen der sæchs. Ordensprovinz vom hl. Kreuz (bonne contribution à l'histoire de l'église catholique dans l'Allemagne du Nord après la Réforme). — *Grün.* Kulturgeschichte des XVII Jahrh (écrit par un ignorant en style de feuilleton). — *Gerland.* Leibnizens und Huygens' Briefwechsel mit Papin (avec une biographie de Papin). — *Meier.* Die Reform der Verwaltungsorganisation unter Stein und Hardenberg (très remarquable). — *Posse.* Die Markgrafen von Meissen, und das Haus Wettin, bis zu Konrad dem Grossen (très bon; renouvelle l'histoire ancienne de la Saxe). — *Schwartz.* Landgraf Friedrich V von Hessen-Homburg und seine Familie (bonne monographie de ce prince, qui vécut de 1751 à 1820). — *Pettenegg.* Ludwig u. Karl, Grafen von Zinzendorf 1622-1700 (d'après les archives de l'ordre teutonique au château de Gumpoldskirchen; bonne biographie).

21. — **Forschungen zur deutschen Geschichte.** 1882. T. XXII. 1er fasc. — Alf. Stern. Le plan d'anéantissement de la Prusse, d'après le mémoire du 16 novembre 1810, attribué à Champagny (est un faux manifeste; publie en appendice le texte de ce *prétendu* mémoire, d'après l'original des archives du ministère des affaires étrangères. Le faussaire est le poète Joseph-Alphonse Esmenard, qui vendit son œuvre 6,000 fr. au gouvernement prussien). — Heidenheimer. La situation de la Hesse-Darmstadt dans le Fürstenbund de 1785. — Beger. Études sur l'histoire de la guerre des Paysans, d'après les archives générales de Carlsruhe; suite : Ueberlingen pendant la guerre. — Ulmann. L'élection de Maximilien Ier. — Schwarzer. Les *Ordines* du couronnement des empereurs (reprend cette question déjà traitée en 1873 par Waitz; étude très pénétrante et bien conduite). — Meyer von Knonau. Le combat de la Grune du 15 octobre 1080 (discussion topographique). — Heinemann. La sépulture de Gertrude de Brunswick, fille de l'empereur Lothaire, dans le monastère de Sainte-Croix à Vienne. — Lindemann. Les premières promesses d'Otton IV à Innocent III (la promesse de respecter les droits de l'Église romaine et de restituer aux églises et aux princes tout ce que les prédécesseurs d'Otton lui avaient enlevé a été faite le jour de l'élection, à Cologne, et non lors de son couronnement). — Roth von Schreckenstein. Le prétendu cérémonial de la « chevalerie » du roi Guillaume de Hollande en 1247 (étudie les textes où il est parlé, en pareille occasion, du *Colaphus militaris*). — Krause. Encore les évêques de Verden Dietrich de Niem et Conrad de Soltau.

22. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1881. N° 41. — *E. Curtius* et *Kaupert*. Karten von Attika (1er fascicule d'un ouvrage destiné à faire accomplir de nouveaux progrès à la connaissance de l'antiquité, et qui est « un honneur pour la science allemande »; ce premier fascicule est consacré à Athènes et au Pirée, avec un texte explicatif). = N° 48. *Meltzer*. Geschichte der Karthager (fait avec beaucoup de soin). — *Panzer*. Wido von Ferrara, *de scismate Hildebrandi* (jette un jour tout nouveau sur cet écrit si important pour l'histoire de la querelle des Investitures). = N° 52. *Güdemann*. Geschichte des Erziehungswesens and der Cultur der abendlændischen Jüden (bon). — 1882. N° 1. *Bæhtlingk*. Napoléon Bonaparte, t. II (du 13 vendémiaire au 18 brumaire (très étudié; a mis à profit les dépêches de l'ambassadeur de Prusse à Paris, Sandoz-Rollin). = N° 2. *Keim*. Rom und das Christenthum (on a eu bien tort d'exhumer cet ouvrage ridicule des papiers de Keim). = Nos 3-4. *Boretius*. Capitularia regum Francorum (annonce du fascicule 1er de cette importante publication par l'auteur lui-même). — *H. Müller-Strübing*. Thukydideische Forschungen (les résultats de cette étude ne sont pas aussi assurés qu'ils sont neufs et originaux). = N° 5. *H. von Holst*. Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten von Amerika seit der Administration Jackson's, t. II (distingué).

23. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen (Nachrichten). 1881. N° 16. — R. Pauli. John Roberthon et l'avènement de la maison de Brunswick au trône d'Angleterre (d'après 7 vol. de mémoires et correspondances mss. de Roberthon, conservés à la bibliothèque de Hanovre; interessants détails biographiques sur ce personnage). = 1882. N° 1. Stern. Les procès-verbaux des séances de la Représentation intérimaire en Prusse, 1812-1815 (analyse des procès-verbaux, trop négligés jusqu'ici, et montre combien ils aident à nous faire connaître la Prusse au moment où, par d'habiles réformes intérieures, elle se préparait et prenait une part active à la guerre de la délivrance).

24. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. V. Heft 1. — Stende. Sur l'origine des Cathares (sont d'origine gnostique, se rattachent étroitement aux Pauliciens). — Keller. Sur l'histoire des anabaptistes (montre, d'après des actes de la justice criminelle de Munster, la persistance presque inaperçue jusqu'ici de confréries d'anabaptistes longtemps après la défaite du parti). — Buddensieg. J.-H. Newman et la part qu'il prit au mouvement d'Oxford. — Winter. Sur l'histoire de l'évêque Anselme de Havelberg. — Linde. Les lettres des réformateurs dans la bibliothèque ecclésiastique de Neustadt à Aisch. = Heft 2. Jacobi. Histoire du chant liturgique des Grecs. — Bartels. Sur l'histoire du Piétisme dans la Frise orientale et dans les pays voisins. — Boor. Ce qui reste de l'histoire ecclésiastique d'Evagrius. — Kolder. La plus ancienne mention des prophètes de Zwickau. — Id. Rapports contemporains sur les troubles de Wittemberg en 1521-1522. — Bernhard. Histoire de la diète projetée de Pforzheim en 1558.

25. — Philologus. 1881. Bd. XL, 3-4. — RAUCHENSTEIN. Recherches critiques sur le quatrième livre de Thucydide. — BRUNCKE. Études sur l'histoire de l'armée romaine (I. sur la phalange de Servius et l'ancienne légion manipulaire. Les citoyens romains appartenant aux centuries paraissaient au Champ de Mars avec les armes que leur attribuent les auteurs; là, au moment de partir en expédition, ils recevaient de l'État le reste de leur équipement. La légion de Servius se composait de 3,000 hoplites semblablement armés, de 1,000 *rorarii* ou tirailleurs, et de 200 *accensi*. Exposé détaillé de la réorganisation de l'armée par Camille, ses avantages et ses défauts). — H. HAUPT. Les rapports de l'ouvrage historique du roi Juba avec Dion Cassius (le récit donné par Juba de la seconde guerre punique n'a pas été utilisé par Dion; mais trois passages des livres postérieurs de Dion offrent une grande ressemblance avec des fragments de Juba, qu'ici encore cependant Dion n'a utilisé qu'indirectement). — NICK. Sur la question des emprunts faits par les fastes d'Ovide à Varron (répond par la négative). — BOYSEN. Revue bibliographique des ouvrages publiés de 1867 à 1876 sur les auteurs romains. = XLI, 1. RÜHL. Sur la biographie et la chronologie d'Hérodote (étudie l'inscription dite de Lygdamos qui, d'après l'auteur, n'a rien à voir avec Hérodote; tout l'épisode tiré de l'histoire d'Halicarnasse, sur laquelle Kirchhoff, par exemple, a brodé, doit être rejeté parmi les œuvres d'imagination). — UNGER. Sur les sources du onzième livre de Diodore (fin; montre que Diodore a mis largement à profit Éphore et Timée). — H. HAUPT. Les recherches récentes sur les sources de Dion Cassius (suite. Dion paraît avoir emprunté l'histoire de Sylla à Tite-Live, celle des années 69-66 aux histoires perdues de Salluste. Pour les guerres de César en Gaule, les commentaires ont été sans doute son unique source, mais il les a remaniés de mainte façon et enjolivés). — SCHŒMANN. Une conjecture sur la véritable cause de l'exil d'Ovide (Ovide avait, dans ses Métamorphoses, offensé Livie; elle ne pouvait laisser voir pourquoi elle se sentait offensée, sans s'avouer elle-même coupable; les polissonneries déjà vieillies de l'Art d'aimer lui servirent de prétexte pour obtenir l'exil du poète et livrer ses œuvres à l'oubli).

26. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Section de droit romain. Bd. I. 1880. — KRÜGER. Les fragments berlinois de sources juridiques de l'époque antéjustinienne (publiés et commentés). — BARON. Le procès contre l'acteur Roscius. — A. P. Le fragment du poème relatif à l'histoire de Barberousse, publié par MM. Monaci et Giesebrecht (explique le morceau qui décrit le séjour de l'empereur à Bologne). — Section de droit germanique. Bd. I. 1880. SOHM. Le droit romain et le droit frank. — ZEUMER. Comment, dans l'empire franc, on remplaçait les diplômes perdus (1° le procédé romain; 2° l'Apennis frank; 3° le Praeceptum regis de cartis perditis. — Pancarta). — BRUDER. Un ms. de Vienne (« contra doctores juris, quos esse necessarios negatur »). = Bd. II, 1882 (même section). SCHRŒDER.

Les Franks et le droit frank (expose en détail la constitution franque et l'état de la propriété jusqu'à la fin de la période carolingienne). — SCHMELTZER. Les rédactions du droit visigothique par les rois Chindasuinthe et Receswinthe. — VOGEL. Étude sur l'histoire du tribunal de la cour impériale en Allemagne. — SCHRŒDER. Études sur l'histoire de l'élection du roi de Germanie (sur l'origine du collège électoral, d'après la chronique rimée de Jean de Klerk d'Anvers (1318) et la traduction française du roman « Loher und Maller », de l'an 1407). = Compte-rendu : *Bigelow*. Placita anglo-normannica (remarquable).

27. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XXXV, Heft 2-3. 1881.—SOCIN. Sur la géographie du Tur 'Abdin (vaste massif montagneux qui se prolonge au sud dans la plaine mésopotamienne, et qui est borné au nord et au nord-est par le Tigre. Notes sur des antiquités, inscriptions, etc.). — SCHRŒDER. Mélanges phéniciens, suite (inscriptions de Citium). — MORDTMANN. Sur les inscriptions himyarites (reproduction photographique et interprétation d'un bas-relief à inscription qui n'avait encore été décrit que de mémoire; publie une nouvelle inscription). — STICKEL. Étude sur les monnaies orientales (critique les dernières publications anglaises sur la numismatique orientale). — PRÆTORIUS. Sur l'inscription trilingue de Zebed.

28. — Archiv für Anthropologie und Ethnologie. Bd. XIII. Heft 4. 1881. — FLIGIER. Les temps primitifs de la Grèce et de l'Italie (1° de la diffusion et de la nationalité des Pélages, qui appartiendraient à une race illyrienne; 2° l'émigration des Lyciens, Cariens et Thraces en Grèce. Prouve que chaque pays, si petit cependant, de la Grèce avait une population des plus mélangées; aussi n'y a-t-il jamais eu un État hellénique uni; 3° de l'ancienne population de la Grèce et de ses mœurs; 4° des peuples illyriens et thraces que l'on rencontre sur les monuments égyptiens; 5° l'Italie avec la Sicile avait une population identique en général, qui appartenait à la race pélasgo-illyrienne; avant elle, des tribus de race ibérique paraissent avoir habité la Sardaigne, la Corse, la Sicile et l'Afrique du Nord. Puis vinrent les Italiens qui s'étaient séparés en Pannonie des Hellènes, avec lesquels ils avaient des liens étroits de parenté, et, venant du Nord, ils soumirent les peuples pélasgo-illyriques des Japyges, des Aurunces, des Opiques, des Campaniens et autres).

29. — Deutsche Revue. Jahrg. 7. Heft 1. 1882, janvier. — A. von ARNETH. Biographie du chancelier d'empire autrichien H. baron de Haymerle (avec d'intéressants appendices politiques). — BRUGSCH. La sagesse des anciens Égyptiens (« l'Égypte est, par excellence, le pays de la conscience historique, car, pour chaque monument, la tradition d'un fait historique s'ajoute au nom de son fondateur. » Avant d'entrer en contact avec les Grecs, la philosophie morale des Égyptiens avait atteint un très haut degré).— DAHN. Sur l'histoire primitive de l'Allemagne, I.

(polémique serrée engagée contre le livre de M. de Sybel, *die Entstehung des deutschen Kœnigthums*; critique des publications récentes sur l'histoire primitive de la Germanie).

30. — Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Monatsbericht. 1881. Juillet-août. — Zobel de Zangroniz. Sur la numismatique ancienne de l'Espagne (1° les petites monnaies d'argent à la loi de Phocée; 2° les grandes monnaies d'argent d'Emporiae et de Rhodes; 3° les diverses espèces de monnaies carthaginoises; 4° l'*argentum Oscense* de frappe ibéro-romaine. Détails intéressants sur la valeur, le poids et la frappe des diverses sortes de monnaies; les inscriptions qu'on y lit sont en partie d'une grande valeur pour la géographie de l'Espagne ancienne). — Conze. Sur l'époque où fut élevé le grand autel de Pergame (sans doute sous le règne d'Eumène II). = Septembre et octobre. Kiepert. Des renseignements fournis sur l'Asie antérieure par l'itinéraire du florentin Fr. Balducci Pegolotti (passe en revue les routes suivies par les caravanes qui se rendaient en Perse). — Dillmann. Le calendrier israélite avant la captivité de Babylone (les Israélites connaissaient, au temps des rois, un calendrier commençant par le mois de l'automne; c'est d'après ce calendrier qu'ils comptaient les années de règne de leurs rois. Puis, même avant l'exil, l'année commença à l'équinoxe du printemps, système qui fut d'abord employé par les prêtres, de même les Israélites employèrent usuellement à la fois des mois solaires et des mois lunaires). — Lepsius. Rapport sur la suite de l'édition entreprise par M. E. Naville des livres des morts de Thèbes.

31. — Oberbayerisches Archiv für vaterlændische Geschichte. Bd. XXXIX. 1880. — La topographie et l'armorial de Bavière de Philippe Appian (texte complet de cet ouvrage important écrit vers 1580).

32. — Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben and Neuburg. Jahrg. 8. 1881. — Hæutle. Les voyages de Philippe Heinhofer à Eichstædt, Munich et Ratisbonne en 1611, 1612, 1613 (récit d'un patricien d'Augsbourg sur la vie de l'électeur Maximilien de Bavière, de l'électeur de Cologne et du duc Philippe de Poméranie).

33. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. XXXIV, 3. 1882. — Von Schreckenstein. Actes relatifs à l'histoire de la guerre de Schmalkalde, à la commanderie de Mainau et au bailliage d'Alsace-Bourgogne pour l'ordre teutonique (ces actes montrent la situation critique où se trouvaient, au début de cette guerre, les comtes, seigneurs, prélats et abbés de Souabe, ainsi que les chevaliers teutoniques qui étaient engagés envers la maison de Habsbourg). — Poinsignon. Deux documents tirés de l'ancienne famille seigneuriale de Baden, 1336, 1481. — Baumann. La contre-réforme dans la ville de Waldshut, et le rétablissement de l'autorité autrichienne dans cette ville en 1526-1530. — Bœll. La grande collection historique de Reutlinger dans la bibliothèque de Léopold et de Sophie à Ueberlingen; fin. = Heft 4.

HARTFELDER. Pièces relatives à l'histoire de la guerre des Paysans dans le Brisgau. — KAUFMANN. Sur l'histoire de l'abbaye de Brombach sur la Tauber (publie la *descriptiuncula* d'un ouvrage composé vers 1500 et qui donne de nombreux détails sur le monastère cistercien de Brombach détruit aujourd'hui).

34. — Schriften des Vereins für Geschichte der Baar. Heft 4. 1882. — GIESE. Les Rinkenmauer près de Baiersbronn, dans la forêt Noire (description détaillée de cette muraille; elle est d'origine romaine et servit aux colons romains pour se défendre contre les Alamans qui les assaillaient à l'est. — BAUMANN. Les noms de lieu de la Baar badoise et de la seigneurie de Heren (énumère et explique étymologiquement les noms de lieu celtes, latins et germaniques de cette contrée; détails intéressants sur les anciens peuples de l'Allemagne du Sud. L'auteur montre que les Souabes, et en général tous les peuples germains, excepté les Saxons et les Frisons, s'établirent dans des villages fermés, et que, comme on l'a cru à tort d'après le modèle des Westphaliens, ils ne pratiquèrent pas le « Hofsystem »). — RODER. Villiagen pendant les guerres françaises sous Louis XIV (d'après diverses pièces manuscrites. Occupation de la ville, de 1674 à 1684. La dévastation du Palatinat; la guerre de la succession espagnole).

35. — Jahresbericht des Vereins für Erdkunde in Metz. 1880. Jahrg. 3. — TORNOW. Les plus récentes découvertes d'antiquités romaines à Sablon (monnaies d'Auguste à Constantin; tables votives, etc.). — SCHEUFFGEN. La population de l'ancienne Gaule. — BŒHM. Les fouilles de Bettingen dans le cercle de Forbach en 1879 (vestiges d'une villa romaine). — MŒLLER. Une découverte d'antiquités romaines dans la Lunette d'Arçon près de Metz (inscriptions, urnes, monnaies, etc., trouvés dans des tombes romaines).

36. — Mittheilungen an die Mitglieder des Vereins für Geschichte in Frankfurt am Mein. Bd. VI, 2. 1881.—GROTEFEND. Les sœurs pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine en Allemagne. — KELCHNER. Six poésies du XVIIe siècle sur la foire de Francfort. — RIESE. Inscriptions inédites provenant de Heddernheim (publie des inscriptions romaines et des empreintes trouvées dans le Hedderburg et déposées maintenant au musée de la ville). — RICHTER. Recherches sur les peintures murales du moyen âge dans les églises et monastères de Francfort. — HAMMERAN. Établissements païens et endroits où l'on a fait des découvertes dans le voisinage immédiat de Francfort (on a trouvé des pots, des urnes, des vases, des monnaies, des tombeaux de l'époque germanique et romaine; avec des planches). — SCHEIDEL. Le cimetière germain près de Niedernsel. — JOSEPH. Les monnaies francfortoises (liste complète de 1152 à 1866).

37. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte and Kunst. Jahrg. 1. 1882. Heft 1. — ARNOLD. Sur l'histoire du pays rhénan (le Rhin n'a jamais été une barrière naturelle qui sépare les peuples; les

Romains ont pu le prétendre seulement parce qu'ils occupèrent en même temps la rive droite et la firent entrer dans le système de défense de l'empire). — Wolf. Description des fouilles entreprises pour fixer l'emplacement du castrum de Deutz. — Hettner. Les thermes romains à Sainte-Barbe près de Trèves (avec planches). — Hartfelder. La guerre des Paysans dans le margraviat de Bade et dans le Bruhrain (récit détaillé, d'après les plus récentes publications).

38. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. Bd. III, 3-4. 1881. — Cardauns. Documents du xiiie siècle (20 chartes de 1208 à 1298, provenant de la bibliothèque du gymnase catholique de Cologne). — Schauenburg. L'occupation du duché de Juliers par l'électeur de Brandebourg en 1609 (publie les actes notariés dressés par ordre du commissaire brandebourgeois). — Kessel. Que devinrent en temps de guerre et d'épidémies les fêtes du pèlerinage célébrées tous les sept ans à Aix-la-Chapelle (montre que, malgré les épidémies du xive et du xve siècle, il y eut des processions aux reliques d'Aix-la-Chapelle; mais elles furent abandonnées pendant les guerres du xve et du xvie siècle). — Mirbach. Des dommages subis dans le duché de Juliers par suite du logement et du passage des troupes de l'Espagne et de l'électeur de Cologne pendant la guerre de 1568 à 1589 (publié en un document de 1586, d'après les archives de Harff). — Braun. Limites territoriales de l'ancienne abbaye impériale de Cornelimünster. — Weitz. Sur l'origine du nom de la ville de Burtscheid (Burt = en haut; Scheide = frontière).

39. — Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins. Bd. XVI. 1880. — Stieve. Actes et régestes relatifs à l'histoire du pays de Juliers en 1597-1608 (publie 42 pièces tirées des archives de Vienne, Bruxelles et Innsbruck, et relatives surtout aux négociations sur les mesures à prendre à la mort du dernier duc Jean-Guillaume). = Crecelius et Werth. Documents sur la blanchisserie de chanvre de Wupper-Thale, 1577-1698. — Werth. Sur les métairies appelées im Werth à Barmen (d'après les chartes). — Crecelius. Notes généalogiques sur des familles de Barmen. — Lamprecht. Sur l'histoire primitive de l'Allemagne (1. Traduction et explication des passages de César, *Bell. Gall.* IV, 1, et VI, 22, et de Tacite, *Germ.*, 26, sur la situation économique des anciens Germains. 2. Strabon et Posidonius, considérés comme sources de l'histoire allemande). — Id. Des plus anciens renseignements qu'on a sur le Hof-und-Dorf-System, spécialement près du Rhin inférieur (César a traduit par *aedificia* le mot *Hæfe*). — Mœrath. Études nouvelles sur l'histoire de la branche rhénane de la maison princière de Schwarzenberg. — Documents sur l'histoire du Rhin inférieur, 1190-1601 (publie un Weisthum de Weiler près Monzingen).

40. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 36. 1881. — Mooren. Sur la descendance des premiers émigrants qui s'établirent dans les environs du Rhin inférieur (les habitants de la « Markgenossenschaft » de Buchholtz sont les descendants des premiers

peuples qui habitèrent le territoire compris entre Uerdingen et Xanten; ils n'ont perdu leur indépendance ni sous les Romains, ni sous les Franks). — Ennen. Les journaux dans la ville impériale de Cologne de 1568 à l'époque actuelle. — Floss. Les combats sur le Rhin avant l'an mil (entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, 870-880). — Id. Conquête du château de Poppelsdorf; assaut de Godesberg et prise de Bonn, résidence de l'électeur, novembre 1583-février 1584 (récit de la lutte engagée entre l'archevêque de Cologne déposé Gebhardt Truchsess et le nouvel archevêque Ern. de Bavière; d'après les lettres de Ferdinand, duc de Bavière, et la chronique impériale conservées aux archives de Munich). — Lempertz. Le registre municipal de G. Braun et de F. Hagenberg; avec la vue et la description de Werden au xvi siècle qui s'y trouvent. — Virnich. Pièces relatives à la dignité de comte palatin conférée au bourgeois de Cologne et licencié en droit P.-E. Bennerscheid, syndic du chapitre de Sainte-Ursule à Cologne, par le comte Fr. de Kœnigsegg, 1751.

41. — Beitræge zur Geschichte der Stadt Duisburg. 1881. Heft 1. — Genthe. Antiquités de Duisbourg (parle surtout du cimetière découvert dans le voisinage de cette ville). — Baumbach. Les monnaies de Duisbourg (explications sur le droit monétaire de Duisbourg; décrit 19 monnaies, de Conrad II à Adolphe de Nassau).

42. — Zeitschrift für vaterlændische Geschichte und Alterthumskunde Westphalens. Bd. XXXIX. 1881. — A. Jansen. Histoire du village de Datteln (d'après les archives de la paroisse). — Bæumker. Contribution à la bibliographie de l'humaniste Murmellius de Munster (liste des ouvrages, inconnus jusqu'ici, de Murmellius qui se trouvent à la bibliothèque de Munster; entre autres le *De magistri et discipulorum officiis epigrammatum liber*). — Nordhoff. Sur le mode de construction des fortifications et des routes à l'époque préhistorique et au moyen âge. — Diekamp. Art. nécrol. sur Roger Wilmans, avec une liste complète de ses œuvres. — Giefers. Copiarium gerdense (publie 47 chartes du monastère de Gehrden, 1306-1540). — Spancken. Le couvent de Heerse (publie un récit du temps sur la mort de l'abbesse Catherine, comtesse de Winkelhausen, 1738; notes sur les conflits qui ont éclaté lors de certaines élections d'abbesses). — Holscher. L'ancien diocèse de Paderborn; ses limites, ses archidiaconés, ses gaus et ses anciennes justices; suite.— Giefers. Les origines des villes de Borgentreich, de Borgholz et de Peckelsheim (d'après des chartes). — Mertens. Art. nécrol. sur W. E. Giefers.

43. — Blætter zur næheren Kunde Westfalens. Jahrg. 18. 1880. — Tücking. La forteresse de Kallenhard et les domaines de chevaliers qui en sont voisins. — Brüning. Contribution à l'histoire du « Süderland. » (Notes sur l'histoire ancienne des barons de Rüdenberg et de ceux de Westphalie.) Appendice à ce mémoire : la famille d'Ole et ses biens dans la franche comté de Handeme.

44. — Beitræge zur Geschichte von Stadt und Stift Essen.

1881, 1. — SEEMANN. L'assaut d'Essen par les paysans en 1662 (l'abbesse Anne Salomé de Salm-Reifferscheid requit en 1662 ses paysans de mettre Essen sous l'autorité du couvent; Essen fut secouru par les Brandebourgeois qui occupaient Wesel, et la tentative avorta). — GREVEL. La justice du couvent de Rellinghausen depuis les anciens temps jusqu'à sa disparition (publie des chartes). = 2. ID. Histoire de la fondation et des progrès de la « Maison de bonne espérance » à Sterkrade (intéressant; raconte l'origine de la fabrication de l'acier fondu dans le district d'Essen depuis ses débuts en 1741 jusqu'à la fondation de l'usine Krupp).

45. — Zeitschrift des Vereines für Hamburgische Geschichte. Bd. IV, 2-3. 1881. — KALCKMANN. Histoire des testaments hambourgeois, 1314-1562 (la plupart sont rédigés en bas-allemand; il s'en trouve pourtant encore de nombreux en latin jusqu'à la fin du XIVe siècle). — KOPPMANN. Extraits de testaments hambourgeois (montre que les testaments furent introduits pour la première fois en Allemagne au XIIIe s. Les majeurs seuls pouvaient tester. Presque tous les testaments hambourgeois contiennent des legs abondants en faveur des pauvres; pour dresser un testament, le testateur devait payer un petit droit à la ville). — GAEDECHENS. L'hôpital de Sainte-Élisabeth et le monastère de Sainte-Marie-Madeleine fondés au XVIe siècle. — KOPPMANN. Extraits des archives du susdit hôpital (publie des statuts et des comptes). — WICHMANN. L'Alsterthal près de Hambourg (histoire et topographie). — KOPPMANN. Le collège de « Klingelbeutel » annexé à la cathédrale et son Convivium (comme son nom l'indique, ce collège était chargé de quêter dans l'église les dimanches et jours de fêtes). — WOHLWILL. Contributions hambourgeoises à l'histoire des années 1798-1799 (d'après les archives d'État et les archives municipales de Berlin. Grâce à ses lois relativement bonnes et à son bien-être, Hambourg n'a jamais été un séjour favorable pour les clubs révolutionnaires. Parle du plan imaginé par les Français et la République batave pour s'emparer de la côte allemande de la mer du Nord, et des mesures militaires préparées contre Hambourg par les Anglais et les Russes au printemps de 1799). — ID. Pièces relatives à l'affaire du résident anglais à Hambourg, Rumbold, en 1804 (d'après les archives d'État à Berlin). — LIEBOLD. La querelle relative à la juridiction dans le domaine de Schauenbourg, près Hambourg (parle des luttes soutenues pendant des siècles par Hambourg contre le Danemark à propos du droit de juridiction prétendu par le roi de ce pays et des obligations dont la ville se dégagea le 7 mai 1768 envers le Danemark ; ce jour-là, le domaine de Schauenbourg fut cédé à Hambourg, et les armes de la ville y furent plantées). — GAEDECHENS. Hambourg et la part qu'elle prit à la guerre des Hussites en 1430 (sur les frais que lui coûta cette guerre). — KOPPMANN. Publication du *Liber soldatorum missorum contra hereticos*. — LÜDERS. Observations de John Tailor sur un voyage de Londres à Hambourg en 1616 (traduction). — KOPPMANN. Remarques sur ce récit de voyage.

46. — Zeitschrift für Lübeckische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. IV. Heft 1. 1881. — H. von Breska. Recherches sur la valeur des renseignements donnés par Helmold dans sa chronique wende, depuis le commencement jusqu'à l'extinction de la maison princière de Lübeck (défend l'autorité des chroniqueurs contre les attaques de Schirren, notamment en ce qui touche l'expédition d'Henri de Lübeck contre les Slaves de la marche de Brandebourg, 1100).

47. — Jahrbücher u. Jahresbericht des Vereins für Mecklenburgische Geschichte. Jahrg. 46. 1881. — Kühnel. Les noms de lieu slaves du Mecklembourg (1. Les tribus slaves du Mecklembourg et leur langue. 2. Formation des noms de lieu slaves. 3. Table de tous ces noms de lieu et de leurs transformations, d'après les chartes. Travail très soigné et très important). — C. zur Nedden. Études sur l'histoire judiciaire de la chancellerie grand-ducale de Schwerin du xvie siècle à l'époque moderne; suite. — Von Mülverstedt. Mirislawa, princesse de Wenden, chanoinesse au chapitre de Quedlimbourg (vers 1400; publie un certain nombre de chartes). — Lisch. Découverte d'objets antiques en bronze à Barnekow, près de Wismar, à Karbow et à Malkwitz. — Wigger. L'enceinte fortifiée près de Wulfsahl, dans le voisinage de Parchim. — B. Schmidt. Ruines du château de Borgfeld (appartient à la fin du moyen âge).

48. — Zeitschrift des Vereins für Hennebergische Geschichte. Supplementheft, 1881. — Cr. Geisthirt. *Historia Schmalcaldica* ou description historique de la seigneurie de Schmalkalde (texte complet de cette histoire importante composée vers 1734).

49. — Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte. Nouv. série. Bd. II. Heft 4. 1881. — Richter. Un règlement municipal d'Iéna (subsista, sans être modifié, du milieu du xvie siècle au commencement du xviiie. En appendice, le règlement municipal à l'époque de la guerre de Trente ans). — Richter. Fragment d'une autobiographie d'Adrien Baier (Adrien Baier, d'Iéna, plus souvent cité qu'il n'est connu, était un historien qui vivait au xviiie siècle). — Blumschein. Wiprecht de Groitzsch (d'après la biographie d'un moine qui vivait vers l'an 1155 dans le monastère de Pégau; fait revivre cette époque avec beaucoup de vérité). — Martin. Chartes d'Iéna, 1544. — Kolde. Une lettre de J. Stigel sur les débuts de l'université d'Iéna, 1548. — Anemüller. Une lettre de Nic. Selnekker (au comte Gunther de Schwarzbourg, 1580). = Comptes-rendus : *Kronfeld.* Landeskunde der Grossherzogthums Sachsen-Weimar-Eisenach (des lacunes). — *Bernecker.* Beitræge zur Chronologie der Regierung Ludwig IV des heiligen, Landgrafen von Thüringen (bon, malgré des taches nombreuses). — *Cross.* Die Anfænge des ersten Thüringischen Landgrafen Geschlechts (bon).

50. — Schlesische Gesellschaft für vaterlændische Cultur.

58er Jahresbericht, 1880. — Fechner. Sur l'exil du prince-évêque Philippe Gotthard, comte Schaffgotsch (expulsé en 1758 par Frédéric II de Prusse; histoire de sa conspiration avec les Autrichiens pour leur livrer la forteresse de Neisse). — Schœnborn. La politique économique de la principauté de Breslau après la guerre de Trente ans (le projet de partager les terres immenses de la noblesse silésienne, et par là de relever l'agriculture, échoue contre l'opposition de la noblesse).

---

51. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Bœhmen. 1881. Jahrg. 20. N° 1. — Schlesinger. Le combat de Sellnitz en 1438 (entre l'électeur Frédéric de Saxe et les insurgés bohémiens. Rectifie le récit partial de Palacky, en s'appuyant sur des documents qu'il n'avait pas utilisés; publie des listes très détaillées de Bohémiens conduits dans des forteresses saxonnes, notamment une de 1,657 noms). — Werunsky. L'importance des villes allemandes en Bohême au point de vue de l'histoire et de la civilisation.— Tupetz. Le combat de Brüx en 1421. — Gradl. Matériaux pour servir à l'histoire du district de la ville d'Asch (publie des extraits et 23 chartes de 1160 à 1390). — Loserth. Matériaux pour servir à l'histoire des établissements allemands dans le nord de la Moravie et en Silésie (publie trois chartes de 1367, 1374 et 1406).

52. — Studien und Mittheilungen aus dem Benedictinerorden. 1882. Jahrg. III, 1. — Schramm. Régestes pour l'histoire de l'abbaye bénédictine de Brevnov-Braunau en Bohême, 993-1318. — Sattler. Histoire de l'université de Salzbourg; suite. — Dippel. Les premiers établissements des Bénédictins dans la forêt de Bavière (détails puisés dans l'histoire du monastère de Niederaltaïch et de Rinchnach). — Braumüller. Chartes du monastère de Saint-Emmeran à Ratisbonne (66 pièces dites « Verbrüderungsbriefe » de 1275 à 1519). — Id. La liste des abbés du monastère de Prüfering près Ratisbonne, 1117-1803. — Id. Bon soldat et moine zélé (le capitaine Kawemann, né en Livonie en 1654, moine à Prüfering en 1719). = Comptes-rendus critiques : *Dudik*. Mæhren's allgemeine Geschichte, Bd. IX (bon). — *Pelesz*. Geschichte der Union der ruthenischen Kirche mit Rom (très remarquable). — *Brunner*. Ein Cistercienser-Buch (bon).

---

53. — The Academy. 1881. 3 décembre. — *Simcox*. The beginnings of the christian church (sans critique). — *Money*. The first and the second battles of Newburg, and the siege of Donington castle, during the civil war (bon récit fait par un homme qui connait parfaitement les lieux, et que n'aveuglent pas trop ses sentiments royalistes). = 10 décembre. *Hedges*. The history of Wallingford, in the county of Berks (compilation très consciencieuse, mais incomplète; les érudits y trouveront beaucoup de renseignements pour l'histoire locale). = 24 décembre. *Phillimore*. Sir Christopher Wren, his family and his times, 1585-1723 (d'après le manuscrit de deux des fils du grand archi-

tecte). — Lettre écrite de Londres le 15 juillet 1703 (v. style) et donnant des nouvelles sur les événements du jour sans signature et sans nom de destinataire). = 1882. 7 janvier. *Elton*. Origins of english history (ouvrage de premier ordre). = 14 janvier. *Ewald*. Stories from the state papers (contient peu de nouveau, mais se lit avec plaisir). = 28 janvier. M. Stern publie deux lettres adressées par Marlborough, d'août et septembre 1707, à M. le major-général d'Erlach. — Taylor. L'origine des chiffres arabes.

54. — The Athenaeum. 1881, 10 décembre. — *Carr-Gomm*. Letters and journals of Field-marshal sir W. Maynard Gomm, 1799-1815 (intéressant, bien que le feld-maréchal Gomm n'ait jamais commandé et combattu qu'en sous-ordre). = 1882. 14 et 28 janvier. *Gardiner*. The fall of the monarchy of Charles I, 1637-1649, vol. I-II (très important et très bien fait; le procès et la condamnation de Strafford sont l'épisode le plus important de ces volumes, qui s'arrêtent à 1642).

---

55. — The Nation. 1881. 24 nov. — *Butterfield*. History of the discovery of the northwest by J. Nicolet in 1634 (bon). = 1er décembre. *Draper*. King's mountain, and its herves (importante monographie sur la bataille de King's mountain gagnée par les milices américaines sur un détachement de l'armée régulière de Cornwallis, le 7 octobre 1780). = 15 décembre. *Cornish*. Life of Oliver Cromwell (bon). = 22 décembre. *Washburne*. Sketch of E. Coles, second governor of Illinois, and the slavery struggle of 1823-24 (important et intéressant; montre comment l'esclavage fut aboli en Illinois). — *Harrison*. Spain (ouvrage solide, mais sec, assez mal ordonné et incomplet). = 1882. 5 janvier. *Lalor*. Encyclopædia of political science, political economy and of the political history of the United States (entreprise honorable et bien rédigée, mais non assez originale). = 12 janvier. *Schouler*. History of the United States of America under the constitution, t. I, 1783-1801 (« malgré ses défauts, ce livre est, à bien des égards, l'histoire la plus vraie des États-Unis qui ait encore paru sur l'époque qu'il embrasse »). = 19 janvier. *Winsor*. Memorial history of Boston, vol. III (bonne collection de mémoires spéciaux sur la période révolutionnaire). — *Besant* et *Rice*. Sir Richard Whittington, lord mayor of London (des longueurs, superficiel). — *Mangold*. Der Feldzug in Nord-Virginien im August, 1862 (bon).

---

56. — Archivio storico italiano. T. VIII. 5e liv. de 1881. — Catelacci. Journal de Felice Brancacci, envoyé par la commune de Florence en ambassade au Caire avec Carlo Federighi en 1422 (complète utilement le rapport officiel du 17 fév. 1423, publié par M. Amari, que les deux ambassadeurs florentins durent rédiger à leur retour dans leur patrie, et présenter à la Seigneurie). — Vito la Mantia. Notices et documents sur les coutumes des villes de Sicile (suite; celles de Trapani, Patti, Lipari, Noto, Alcamo, Caltagirone, Corleone, Mazzara,

Mistretta, Ragusa, Nicosia, Piazza, Termini, Imerese). — GIORGETTI. Lorenzo de Medicis, duc d'Urbin, et Jacques V d'Appiano. — GUASTI. La question de Dino Compagni (examen de l'article publié ici-même, XVII, 64, par M. Hartwig; le critique n'aborde pas le fond de la question et se contente de s'égayer d'une façon inoffensive aux dépens de notre collaborateur. Dans le tome IX, livre 1, M. Guasti, reconnaissant avec une modestie touchante l'insuffisance de son article, a traduit intégralement celui de M. Meyer dont nous avons parlé plus haut, p. 469). — PAOLI. Mélanges de paléographie et de diplomatique (suite; une lettre de la seigneurie de Florence avec bulle de plomb. Un document notarial du XIIIe s. écrit sur cuir). = Comptes-rendus. Diplomatarium Veneto-Levantinum, 1300-1350 (critique minutieuse de cette importante publication, qui aurait pu être faite avec plus de soin encore). — G. Pasolini. Memorie raccolte da suo figlio (intéressante monographie. Pasolini fut dès 1845, et resta jusqu'à la fin de sa vie l'ami intime de Pie IX, tout en servant le nouveau royaume italien; mort en 1876 président du sénat). — *Silvagni*. La corte e la società romana nei sec. XVIII e XIX (surtout d'après les papiers de l'abbé Benedetti, mort en 1837 à l'âge de 80 ans). = A part. Inventaire des papiers Strozzi aux archives de Florence. = T. IX. 1re livr. de 1882. FALLETTI FOSSATI. Philibert de Chalon et un ambassadeur de Sienne; suite (lettres 9 à 27 de l'ambassadeur, septembre à octobre 1529). — ANTONINI. Cornelio Frangipane di Castello, jurisconsulte, orateur et poète du XVIe siècle; suite (parmi les extraits de lettres ou écrits de Frangipane, ceux sur Venise sont les plus intéressants). = Bibliographie : *Hartwig*. Quellen und Forschungen zur altesten Geschichte der Stadt Florenz (examen minutieux de textes publiés par M. H. dans les deux parties de son ouvrage; note des imperfections dans la publication des textes anciens et de nombreuses fautes d'impression; mais c'est un livre indispensable à toute personne qui veut étudier les origines de l'histoire et de l'historiographie florentines). — *Virgili*. Francesco Berni. — *N. Bianchi*. Le carte degli archivi piemontesi (tableau des archives d'État depuis la réunion aux anciennes archives de la cour de celles de l'ancienne Chambre des comptes et des ministères. Ces archives forment aujourd'hui cinq sections, que M. B. divise en 14 classes subdivisées elles-mêmes en plus de 200 parties. En appendice est le catalogue du musée historique des archives d'État). — BERTOLOTTI. Artisti lombardi a Roma nei sec. XV, XVI e XVII. — *Stade*. Geschichte des Volkes Israel. — *Degani*. La diocesi di Concordia. — *Portioli*. La Zecca di Mantova, 6e part., 1707-1785. = A part : les papiers Strozzi, 1re série; suite, pp. 193-224.

57. — Archivio veneto. T. XXII, 1re part. N° 43. Ce volume est presque entièrement consacré par M. R. FULIN à Marino Sanuto. Fragment inédit de l'itinéraire en terre ferme de M. Sanuto. — Sur une version du *Liber secretorum fidelium crucis*, fragment de M. Sanuto. — Voyage en Espagne de Francesco Janis de Tolmezzo, abrégé par

M. Sanuto. — Itinéraire de Pietro Zeno, ambassadeur à Constantinople en 1523, abrégé par le même. — Girolamo Priuli et ses *Diarii;* suivi d'extraits de ces diarii sur les Portugais dans l'Inde et sur les Vénitiens en Égypte de 1499 à 1512. = 2e part. Dall' Acqua. Les Vénitiens à Athènes en 1687 (étudie la part de responsabilité que l'on peut attribuer aux Vénitiens dans le désastre dont le Parthénon fut victime; dit que la bombe, qui en détruisit la moitié, fut lancée au hasard; examen critique du récit de Laborde dans son livre sur *Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*). — Giuliari. Histoire monumentale, littéraire, paléographique de la bibliothèque capitulaire de Vérone; suite, chap. VII. — Padovan. Additions et corrections à la nummographie vénitienne; monnaies anonymes; fin. — Baracchi. Les chartes du XIe et du XIIe s. conservées aux archives des notaires de Venise; fin (publie des pièces dont le nombre total s'élève à 131). — Cipolla. Notes diverses sur l'église de Sainte-Anastasie. — Id. Gion Nicola Salerni (indications biographiques). = Bibliographie : *Dittrich*. Regesten und Briefe des cardinals G. Contarini, 1483-1542 (bon). — *Bettoni*. Storia della Riviera di Salò (bonne monographie). — *Zonghi*. Le marche principali delle carte Fabrianesi dal 1293 al 1599 (a réuni 135 de ces marques; bonne étude d'histoire industrielle; le même auteur a déjà publié des Statuts du métier de la laine à Fabriano de l'an 1369). — *Prampero*. Il dazio dei panni e l'arte della lana in Udine dal 1324 al 1368 (bon; accompagné de plusieurs documents). — *Rosa*. La valle Camonica nella Storia (bon). — *Schupfer*. La legge romana udinese (réfutation en règle, par M. Pertile). = Actes de la *R. deputazione veneta di storia patria* (nous y relevons un discours de M. Morsolin sur les sources de l'histoire vénitienne, un index des principaux écrits publiés par des auteurs vivants sur l'histoire de Vicence; les inscriptions médiévales de l'église paroissiale de Cisano par Cipolla). = A part: L'expédition de Charles VIII; suite.

58. — Archivio storico Siciliano. Nouv. série. 6e année, fasc. 1-2. — Amari. Les deux pierres à inscriptions arabes, transcrites par Caruso dans sa *Bibliotheca historica*, avec fac-simile. — Salinas. Sur un diplôme grec du monastère de Saint-Pancrace de Scilla en Calabre (acte de vente du XIIe siècle; texte et traduction). — Di Giovanni. Sur quelques portes antiques de Palerme et sur le siège de 1325 (étude surtout archéologique, avec planches). — Rocca. Docu[illegible]s relatifs aux peintures de G. Carrera. — Salvo-Cozzo. Chroniques r[illegible]tives aux tumultes survenus en Sicile dans les premièr[illegible] [illegible]es [illegible] règne de Charles-Quint. — Orlando. Anne-Borromeo Colon[illegible] [illegible]ensev[illegible] dans l'église de la maison profès des Pères Jésuites. = Bibli[illegible]ie. [illegible]*illger*. Das Verhæltniss des Hugo Falcandus zu Romuald von [illegible] (l'archevêque Romualdo et Hugo Falcandus sont tous deux cont[illegible]ains des événements qu'ils racontent; mais le premier n'est pas [illegible]o[illegible]rs exact ni impartial; il omet ce qui peut être défavorable à la [illegible] royale ou aux gens de son parti; l'autre, au contraire, est beauc[illegible] [illegible]rtation, mal imprimée). — *Schrœter*. Ueber [illegible]candus

(contrairement à l'opinion de Hillger qui identifie ce personnage avec Hugues Foucaud, abbé de Saint-Denis vers la fin du XIIe siècle; croit que ce chroniqueur naquit en Sicile et écrivit en Italie. Le critique réfute cette opinion et s'en tient à celle de Hilger).

59. — Archivio storico per le provincie napoletane. 1881. 6e année, fasc. 3. — MINIERI-RICCIO. Quelques faits de l'histoire d'Alphonse Ier d'Aragon, du 15 av. 1437 au 31 mai 1458; fin de cet inventaire. — MARESCA. Récits historiques de Gaetano Rodinò à son fils Aristide; suite; fin au fasc. 4. — RACIOPPI. Les statuts de la *bagliva* des anciennes communautés du pays napolitain; fin (publie en appendice les *Statuta et capitula municipalia edita et facta per homines universitatis terre Moliterni,* qui semblent remonter au XVe s.; on ne les possède que dans une copie de 1539). — CAPASSO. Sur l'authenticité du testament de S. Amato, évêque de Nusco, 1093 (tient pour l'authenticité; publie le texte en entier). — FARAGLIA. Les Orsini à la solde de l'Espagne en 1503. — MARESCA. Un document de Marie Caroline (relatif aux efforts de médiation faits par Vergennes pour rétablir l'accord entre les deux rois de Naples et d'Espagne en 1787. Complète le travail de Helfert : examen des témoignages relatifs à Marie-Caroline). = Compte-rendu. *Fahrenbruch.* Zur Geschichte Kœnig Manfreds (bon travail, qui réfute victorieusement le livre de Schirrmacher trop favorable à Manfred). = Fasc. 4. FOUCARD. Sources de l'histoire napolitaine aux archives d'État à Modène; suite. — CARIGNANI. Tentatives de Thomas de Savoie pour s'établir sur le trône de Naples (complète, sans y ajouter beaucoup, les récits de MM. Chéruel, Loiseleur et Baguenault de Puchesse). — MARESCA. Joachim Murat et le congrès de Vienne en 1815 (d'après les documents déjà publiés; montre sans peine que Murat fut l'auteur de sa propre ruine). — DE BLASIIS. Ascanio Filomarino, archevêque de Naples; fin (mort le 3 novembre 1666). — JATTA. La tour de Ruvo. = Comptes-rendus : *Minichini.* I blasoni monumenti di storia, nella facciata del duomo di Napoli (bon). — *Savini.* I signori di Melatino (bonne monographie d'une famille puissante du XIIe au XVIe siècle). — *De Ninno.* Cronaca di Giovinazzo dal 1741 al 1770 (curieux; table des syndics de Giovinazzo de 1482 à 1881). — *Bonazzi.* La cronaca di V. Massilla sulle famiglie nobile di Bari (composée en 1562; plusieurs documents importants publiés en appendice).

60. — Archivio della Società romana di storia patria. Vol. IV, fasc. 4. — ADEMOLLO. Les justices à Rome de 1674 à 1734 et de 1796 à 1840 (d'après : 1° le *Diarium pontificatus S. Benedicti XIII,* par Placidio Eustachio Ghezzi, véritable « chronique du gibet » à Rome de 1674 à 1739; 2° un registre des exécutions capitales de 1796 à 1840, intitulé : *Annotazioni delle giustizie eseguite da C. Batta Bugatti.* Liste des exécutions publiée en appendice). — COEN. Sur une légende relative à la naissance et à la jeunesse de Constantin le Grand; suite. — MARCOTTI. Le jubilé de l'an 1450, d'après une relation de Giov. Rucellai, tiré du *Zibaldone quaresimale,* rédigé par ordre de Rucellai, « mercatante et cittadino fiorentino ».

61. — Curiosità e ricerche di storia subalpina. 18e livraison. (Turin, Bocca; prix : 5 l.) — Provana di Collegno. Les mariages de la comtesse Adélaïde; suite et fin (étude importante, mais qui ne prétend pas résoudre toutes les difficultés de cette obscure question). — Perero. Le prosélytisme catholique et la législation anglaise; débats entre les trois cours de Turin, de Londres et de Rome; fin. — Saracenо. Emmanuel Philibert et le passage en Piémont du roi de Pologne en 1574 (d'après les lettres inédites du duc de Savoie au grand chancelier Stroppiana; dans ces lettres, le duc descend dans les détails les plus minutieux sur ce qu'il faut faire pour la réception de Henri III; c'est lui qui fait tout et qui veille à tout. Curieux pour l'histoire des mœurs). — D. P. Cagliostro et les Francs-maçons à Rome, 1790 (d'après les dépêches de D. de Priocca, ambassadeur sarde à Rome, au moment où l'arrestation du célèbre mystificateur faisait tant de bruit). — Manno. Une exploration dans mes portefeuilles : notes et pièces diverses sur les monuments de Turin, le roi Charles-Albert, Charles Botta et autres hommes illustres. — N. Bianchi. Documents relatifs à certaines assertions du prince de Metternich sur le roi Charles-Félix et sur Charles-Albert, prince de Carignan (rectifie, à l'aide de nombreuses pièces publiées *in-extenso*, les passages des Mémoires de Metternich relatifs à la succession au trône de Sardaigne du prince de Carignan; travail important).

62. — R. Deputazione di Storia patria (Bologne). 1881, 22 mai. — Guerrini. Mémoire sur Antoni Maria Grasiani, diplomate de la cour de Rome au xvie siècle, et sur ses lettres inédites. = 12 juin. Pelliccioni. Biographie d'Emiliano Sarti, philologue et archéologue romain, 1795-1849. — 26 juin. Rubbiani. Mémoire sur l'*ager Boiorum*, où fut établie une colonie romaine entre 565 et 571 de Rome, et surtout sur la division du territoire bolonais.

63. — R. Istituto Veneto. 1881, 16 et 29 juin. — Favaro. Galileo Galilei et les études à Bologne (en 1587, Galilée aspira à la chaire de mathématiques à Bologne sans pouvoir l'obtenir; on lui préféra Antonio Magini. Après la mort de celui-ci, 1617, on offrit avec instance la chaire à Galilée, qui la refusa). — M. Fulin présente un Essai *glossario geografico mediævale per il Friuli*, du vie au xiiie siècle, composé par le comte A. di Prampero. — Morsolini. Sur un voyage de Vincenzo Scamozzi en France, en Lorraine, en Alsace et en Suisse (la relation autographe est conservée au Museo civico de Vicence). — Gloria. Sur le territoire padouan de l'époque romaine à la paix de Constance. = Séance solennelle du 15 août. — Fulin. Du rôle de Venise dans les grands voyages maritimes du xve siècle (parle des anciens voyageurs et cartographes vénitiens; examine les raisons pour lesquelles Venise ne vint pas en aide à Colomb; parle des torts causés au commerce maritime des Vénitiens par les voyages des Portugais; raconte enfin les voyages récents des Vénitiens Miani et Beltrame.

64. — La Rassegna settimanale. 1881. 16 oct. — BRANTS. L'économie sociale au moyen âge (préface et programme d'une étude sur la science économique dans les écoles françaises des XIIIe et XIVe s. = 23 oct. *Heidenheimer*. Peter Martyr Anglerius und sein *Opus epistolarum* (les 812 lettres de P. Martyr sont un document historique important, si l'on sait tenir compte des erreurs et des interpolations qu'elles contiennent). — *Simonsfeld*. Studien zu M. Sanuto dem ælteren (bon travail critique extrait du *Neues Archiv*, t. VII). = 30 oct. VILLARI. Ferrucci et Maramaldo (étudie, d'après les pièces publiées par M. Alvisi, *La battaglia di Gavinana*, la question de la mort de Ferrucci, héroïque soldat florentin, qui n'a pas, comme on l'a soutenu, été tué par F. Maramaldo). = 6 nov. GENTILE. La composition du Sénat dans la république romaine (analyse du livre de Willems). = 11 décembre. *Symonds*. Renaissance in Italy, t. V et dernier (bon livre écrit par un homme au courant des travaux publiés sur ce sujet et qui écrit avec une chaleur communicative). = 16 décembre. FERRERO. L'apologie de Marie Mancini (on a, pour écrire la vie de Marie M., deux récits autobiographiques : les *Mémoires* imprimés à Cologne en 1677, et l'*Apologie* imprimée en 1678 à Leyde. Plusieurs érudits, entre autres MM. Chantelauze et d'Heylli, tiennent l'Apologie pour apocryphe. M. Ferrero ne voit aucune bonne raison pour admettre cette opinion; il pense que Marie est vraiment l'auteur de l'apologie, que cette pièce fut d'abord composée en italien et traduite ensuite en français par le secrétaire de la princesse Brémond. Sur cette question, l'auteur renvoie à un article de M. Ademollo dans l'*Opinione* du 12 juin 1879, article important qui est resté ignoré de M. Chantelauze comme de M. G. d'Heylli). — PAOLI. Le denier de Dieu (publie un acte en italien du 11 octobre 1401, où se trouve cette expression avec son sens moderne). — *Bianchi*. Lettres inédites de P. de Paoli (publie 11 lettres de Paoli à Baretti, consul de Sardaigne à Livourne, de 1790 à 1795 ; très intéressantes). = 25 décembre. FERRERO. Un prince Ruspoli à Turin, 1738-39 (curieux épisode de l'histoire de la cour de Turin). — NINO. La villa, la maison et les statues d'Ovide à Sulmone. — Les fouilles de Cluvium (on vient de découvrir les ruines d'un temple de Bacchus et de diverses maisons près de Mélito (Avellino), sur l'emplacement de l'ancien Cluvium des Hirpins). — *Monaci*. Facsimili di antichi manoscritti per uso delle scuole di filologia neolatina, 1er fasc. (contient 25 planches qui reproduisent des textes en ancien français, espagnol, italien, etc. ; plusieurs sont publiés pour la première fois ; la notice qui les précède n'est que provisoire, ce qui permettra d'y corriger beaucoup de fautes). = 1882, 1er janvier. *Campori*. Carteggio galileiano inedito (important; publie 654 lettres de Galilée, dont 469 ont pu être copiées sur les originaux mêmes). — *Schupfer*. La legge romana udinese (maintient, contre l'opinion dominante en Allemagne, l'origine italienne de cette loi. Il l'attribue à Udine, tandis que les autres tiennent pour Coire, des Grisons). = 15 janvier. NERI. Un journaliste du XVIIe siècle (Socini, qui eut des

démêlés avec la justice piémontaise à cause de sa mauvaise langue). — Ademollo. Les mémoires de Marie Mancini (revient en partie sur le sujet traité plus haut par M. Ferrero, dont il adopte entièrement les conclusions quant à l'authenticité de l'apologie; établit l'âge de Marie, qui naquit le 28 août 1631, dans le palais de sa famille au Corso, aujourd'hui palais Salviati). = 29 janvier. Caix. Les antiquités de la terre d'Otrante. = Nous apprenons avec un vif regret que la *Rassegna Settimanale* cesse sa publication. C'est une perte pour l'Italie et pour l'Europe savante.

65.—Rivista europea. 16 août 1881.—Marchese. Le pape Adrien VI 1522-23; suite; voy. 16 sept. et 1er oct.; fin le 16 oct. = 16 sept. Wertheeiner. Lettres inéd. de Napoléon (d'après la *Neue Freie Presse*. Ces lettres ont été publiées aussi en France dans le *Temps* en août dernier). = 16 oct. Claretta. Le génois Negrone di Negro, ministre des finances d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie; suite le 1er et le 16 novembre. le 1er décembre; fin le 16 décembre (mort au début de l'année 1581, Negro fut un bon ministre des finances; par ses relations avec sa mère-patrie, il rendit surtout à la Savoie le service de lui assurer l'appui des banquiers génois). — Bertolotti. Un testament inédit d'Alessandro Tassoni. — Santi. Scipione Maffei et les *Rerum italicarum scriptores* de Muratori; avec des documents inédits; fin le 1er nov. = 1er déc. Antona-Traversi. La patrie, la famille et la pauvreté de Boccace (2e partie d'une étude dont la 1re a paru dans la *Fanfulla della domenica*. II, 23; réponse très sévère au professeur Fr. Corazzini, qui publia en 1877 la correspondance de Boccace). = 1882. 1er janv. Amors. Notes et documents sur le règne de Victor-Amédée II en Sicile.

---

66. — Historisk Tidsskrift. 2e série, t. III, 1re livraison. — G. Storm. Les expéditions du roi Magnus Barfod en Écosse et en Irlande. — K. G. Brondsted. Une allégorie chrétienne et un mythe norvégien. — L. Daae. Sur la description de Christiansand de Nicolai Wergeland. = Mélanges historiques.

67. — Christiania bidenskabsselskabs Forhandlinger. — Bang. Vœluspaa et les oracles sibyllins. — G. Storm. Haveloc le Danois et le roi norvégien Olaf Kuaran. — Id. Le saint roi Haakon. — Y. Nielsen. Les *scabini* dans les villes norvégiennes. — G. Storm. Les manuscrits et les rédactions des anciennes lois norvégiennes. — Lieblein. Notices sur les monuments égyptiens trouvés en Sardaigne. — Karl Rygh. Les monuments et les fouilles dans Sœudre Throudhjems Amt. — Y. Nielsen. Les coutumes du comptoir hanséatique de Bergen au xviie siècle.

---

68. — Gelehrte estnische Gesellschaft (Dorpat) Sitzungsberichte. 1880. — Grewingk. Les constructions sur pilotis en Livonie, en Esthonie et en Courlande (l'auteur pense que l'existence de constructions de ce genre ne peut être établie). — Id. Observations

sur ce que Tacite rapporte des Fenni (ce que Tacite dit de la nourriture exclusivement végétale des Fenni est une erreur de l'historien ou de son copiste). — HARTMANN. Le legs du comte C. G. Sievers (objets trouvés dans des tombes, etc.). — HASSELBLATT. Les fouilles des ruines du *deutscher Hof* de Pleskau. — ID. L'histoire d'Alt-Pernau par Russwurm. — HAUSMANN. Chronique russe de l'époque d'Ivan le Terrible (1563-1567. Cette chronique, publiée dans le 3e vol. de la *Russkaja istoritscheskaja biblioteca* 1876, contient des détails importants sur l'histoire des provinces baltiques). — ID. Le *Catalogus codicum mss. bibliothecae Ossolinianae Leopoliensis* (décrit les mss. relatifs à l'histoire de la Livonie et de la Courlande). — JUNG. Les amoncellements de pierres du Würz-See, signes d'établissements des anciens. — ID. Découverte de vases en terre cuite (plusieurs sont décorés de figures). — ID. Le château-fort des Esthoniens mentionné par Henri le Letton dans ses *Origines Livoniae* XVIII, 7 (compte-rendu des fouilles). — KŒRBER. Nouv. contributions sur la légende du héros national esthonien Rœll. — STIEDA. Calendrier runique. — ID. Le legs de mss. fait par le comte C. G. v. Sievers à la société (ces mss. sont des mémoires d'archéologie livonienne). — TOBIEN. L'ancien château-fort esthonien de Lehowa. — WASSILJEW. Résultats archéol. des fouilles exécutées dans le gouvern. de Pskow. — WESKE. Étymologie de quelques noms de lieux esthoniens. — WINKELMAN. Résultats de quelques travaux d'archives (texte de quatre passages de ses *Acta imperii* importants pour l'histoire esthonienne et livonienne).

69. — Gelehrte Etnische Gesellschaft zu Dorpat (Verhandlungen). Bd. X. Heft 3, 1880. — MOLLENBRAUER. Thèse de docteur soutenue en 1544 sous la présidence de Luther à Wittenberg (texte du procès-verbal d'après un ms. de la bibliothèque de Riga).

70. — Commission impériale archéologique (compte-rendu pour les années 1878 et 1879). 1881. Découverte de nombreuses tombes antiques, de monuments et d'antiquités dans le district de Lemriouk et la presqu'île de Kertsch. — Explication de plusieurs œuvres d'art antiques de l'Ermitage et d'autres collections.

71. — Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg (Bulletin). T. XXVII. N° 1. 1881. — VON ROSEN. Sur quelques monuments de l'ancienne littérature arabe (extraits de l'ouvrage conservé dans un ms. de Pétersbourg sous le titre : *Fontes historiarum* d'Ibn Quteiba ; étude littéraire et historique sur l'auteur). = N° 2. DORN. Remarques complémentaires sur les monnaies des Fleks, anciens khans du Turkestan (nouvelle liste des khans turkestans).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — On annonce la mort de M. Weiss, l'auteur de l'*Histoire des Réfugiés protestants* et de l'*Histoire de l'Espagne depuis la mort de Philippe II jusqu'à la monarchie des Bourbons*.

— M. Rédet, de qui nous annoncions dans le dernier numéro de la *Revue* le *Dictionnaire topographique de la Vienne*, est mort à Poitiers, le 2 octobre dernier, à l'âge de 74 ans. Ancien élève de l'Ecole des chartes, il fut en 1834 nommé archiviste de la Vienne; il fut pendant de longues années le bibliothécaire archiviste de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* et publia de nombreuses notices ou des articles étendus tant dans les Bulletins que dans les Mémoires de cette Société. En 1871, il prit aussi une part active à la fondation de la *Société des Archives du Poitou*, dont il fut nommé président. C'était à la fois un de nos meilleurs archivistes et un des savants de province les plus versés dans l'histoire de leur pays.

— Le prochain numéro de la *Zeitschrift fur romanische Philologie* (t. V, Heft 4) contiendra une réponse de M. Hartwig aux attaques dirigées contre lui, à propos de son article de la *Revue historique* (t. XVII, p. 64 et ss.) sur Dino Compagni, par MM. C. Guasti (*Archivio stor. ital.* sér. IX, t. VIII, p. 235 ss. et t. IX, p. 61 et ss.) et Paul Meyer (*Romania*, t. X, p. 627 et ss.).

— Le prochain n° de la *Romania* contiendra l'analyse et de nombreux fragments du poème sur Guillaume le Maréchal dont nous annoncions récemment la découverte. « La littérature française ne compte pas, dit l'éditeur, M. P. Meyer, jusqu'à Froissart, une seule œuvre qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. » Nous sommes heureux que cette belle découverte soit due à un savant français.

— La soutenance des thèses de l'Ecole des chartes a eu lieu le 16 janvier dernier; 7 thèses ont été présentées et soutenues : *La vie intérieure d'un hospice, du XIVe au XVIe siècle; étude sur l'organisation de la maison du Saint-Esprit en Grève à Paris*, par Jos. Berthelé. — *L'Université de Caen, de* 1432 *à* 1531, *depuis sa fondation par Henri VI, roi d'Angleterre, jusqu'à sa réforme par François Ier*, par Am. de Bourmont. — *Etude sur les actes de notaires à Marseille à la fin du XIVe s. et au commencement du XVe*, 1378-1407, par Paul Guilhiermoz. — *Essai biographique sur Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois*, 1400-1468, par Léon Lecestre (les *Positions* de cette thèse sont une véritable table des matières détaillée et qui peut fournir d'utiles indications. On sait que

les *Positions* sont la seule partie de la thèse que les candidats sont tenus d'imprimer. Celles de cette année ont été publiées à Caen, chez Le Blanc-Hardel). — *Essai sur la Politique de saint Louis à l'égard des Juifs en Gaule, d'après ses lettres*, par Henri Morel. — *Étude sur la Loyauté des Constitucions démenées el Chastelet de Paris, [illegible] texte*, par Ch. Mortet. — *Essai sur la domination française à Gênes sous le règne de Charles VI*, 1396-1411, par Emile Salmon.

— Une chaire de celtique vient d'être créée au collège de France. notre collaborateur, M. d'Arbois de Jubainville, en a été nommé titulaire. Le cours a été ouvert le 14 février dernier et continue tous les mardis et vendredis à dix heures du matin.

— La *Revue historique nobiliaire* a cessé de paraître après 21 ans d'existence. Elle reparaît sous la direction de M. Saulnier avec le titre de *Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*, chez M. Tardieu (librairie de la Société bibliographique). Elle paraîtra tous les deux mois, par livraisons de 96 p. grand in-8° (18 fr. pour toute la France, 21 fr. pour l'étranger).

— Ce qui reste des manuscrits de l'ancienne abbaye de Cluny vient d'être cédé par la municipalité de Cluny à la Bibliothèque nationale. On sait par les catalogues des mss. de nos bibliothèques, entrepris à ce propos par M. Ul. Robert, combien cette bibliothèque avait souffert de la négligence avec laquelle on l'avait gardée depuis le commencement du siècle. La municipalité de Cluny, en autorisant le transport de ses manuscrits à Paris, a pris pour eux la meilleure mesure de conservation, et le ministre de l'instruction publique, en les attribuant à la Bibliothèque nationale, a rendu un réel service à tous ceux qui étudient le moyen âge. Le directeur de la Bibliothèque nationale est en outre autorisé à prendre toutes les mesures convenables pour entrer en possession des chartes et mss. qui auraient fait partie des collections précédemment déposées à la bibliothèque de Cluny et qui en auraient été détournées.

— MM. Ph. Berger, Cagnat, Le Blant et Mowat ont publié dans le n° d'oct. 1881 de la *Revue archéologique* une étude sur l'*exposition de la cour Caulaincourt au Louvre* qui a été comme on le sait une incroyable supercherie où l'on a donné comme des monuments phéniciens et romains très importants, découverts dans des fouilles à Utique, des monuments sans intérêt connus presque tous depuis longtemps, provenant de Carthage et tirés du musée de la Manouba et de celui de Khereddine. Il est heureux que l'Académie des inscriptions n'ait pas hésité à dévoiler cette fraude qui avait trompé des visiteurs naïfs.

— Dans le *Temps* du 12 et du 13 janvier 1882, M. Jules Lemaître est revenu sur la question de Marie Mancini à propos du livre récent de M. Chantelauze et de la publication des mémoires et lettres de Marie par M. G. d'Heylli. Il soutient, avec M. Chéruel, et contre M. Chantelauze, que Mazarin n'a jamais songé qu'un moment, et d'une façon

purement aléatoire, au mariage de sa nièce avec Louis XIV (cf. *Problèmes historiques*, Hachette, 1867). Sur la question du mariage secret qui, suivant quelques-uns, aurait uni Mazarin à la reine, M. Loiseleur est au contraire d'accord avec M. Chantelauze pour admettre que ce mariage n'eut jamais lieu; il maintient enfin que Mazarin fut véritablement prêtre, et que son ordination dut avoir lieu vers 1653, sept ans au plus avant sa mort.

— La librairie Plon vient de publier les *Discours parlementaires d'Ern. Picard; les Cinq* (1861-63), 1 vol. 8°, prix : 6 fr.

— La librairie Hachette vient de mettre en vente le 3e volume des *Mémoires de Saint-Simon*, publ. par M. de Boislisle. Ce volume comprend deux parties bien distinctes : 1° de la p. 1 à 337, l'éditeur nous donne le texte des *Mémoires* pour la seule année 1696, avec un commentaire perpétuel qui ne laisse pas d'être effrayant : le texte disparaît presque entièrement derrière les notes. Il n'est que juste d'ajouter que ces notes sont des trésors de renseignements sur les hommes, la langue, l'histoire de l'époque de Louis XIV; enfin qu'une grande place y est donnée à Saint-Simon lui-même, à des citations de ses papiers inédits. L'appendice (p. 339 à 548) contient la suite des additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, et 30 fragments détachés des papiers de Saint-Simon; la plupart sont inédits. Le volume se termine par 10 pages d'additions et de corrections et par une table alphabétique des noms propres. Dans l'introduction, M. de Boislisle expose comment se sont formés les mémoires de Saint-Simon : il ne songea d'abord qu'à commenter, rectifier ou contredire le journal de Dangeau; de là des additions qui forment comme le premier canevas des mémoires; puis il voulut compléter ou rectifier ce qu'avaient dit ou omis les continuateurs de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme sur les ducs et pairs, les chevaliers du Saint-Esprit, les grands officiers de la couronne; de là ses « courtes notes sur les duchés-pairies, » et « ces légères notions sur l''ordre du Saint-Esprit, » verbeuse paraphrase de l'*Histoire généalogique*. C'est seulement après tout ce travail préparatoire, et continué comme au hasard, que Saint-Simon se mit à écrire ses mémoires. Il reprit alors le journal de Dangeau, qui lui fournit la suite chronologique et le détail exact des faits. Il y ajouta la vie, la passion; il en fit les *Mémoires;* mais, sans Dangeau, nous n'aurions pas eu Saint-Simon. M. de Boislisle a, comme on l'a vu, mis largement à profit les Archives du ministère des affaires étrangères; il a pu aussi utiliser les mémoires inédits du marquis de Sourches, qui doivent paraître chez Hachette, une relation de la cour de France en 1699, que M. Schefer doit publier pour la *Société de l'Histoire de France*, et la correspondance de la marquise de Balleroy que l'on songe à publier intégralement.

— « Le succès de nos deux premiers volumes, dit M. Toussenel en tête de son *Histoire de l'Europe de* 355 *à* 1270 (Delagrave), nous paraît la juste récompense d'un enseignement qui s'est signalé pendant 50 ans

par tant de patience et de dévouement. » Il y a en effet beaucoup de vie, un vrai talent professoral dans les livres de M. Toussenel. Par malheur la science qu'ils contiennent nous paraît, comme son dévoûment, avoir au moins 50 ans de date. La réédition d'erreurs mille fois réfutées, distinction des Galls et des Kymris, bataille de Tolbiac, établissement des Burgondes dans la vallée du Rhône en 413, paroles du légat Arnaud, pragmatique sanction de saint Louis, etc., etc., nous montre combien notre corps professoral reste en général étranger aux travaux de l'érudition. Tout ce qui touche aux institutions mérovingiennes et carlovingiennes est particulièrement arriéré.

— L'*Histoire sommaire de la France depuis les origines jusqu'en* 1600 (Paul Dupont, 324 p.) de M. J. Gautier a le mérite d'être simple et claire, tout à fait à la portée des enfants. Elle ne rentre pas dans le nombre banal des abrégés ordinaires, cherche à caractériser les époques et supprime avec raison les faits secondaires pour s'en tenir aux grandes lignes. Le style est négligé et sur quelques points il y aurait de légères erreurs à corriger.

— M. Georges Duruy vient de faire paraître un volume de *Biographies d'hommes célèbres* (Hachette) pour la classe de 9e, qui sont bien choisies, écrites en un style simple et animé. Comme livre de lecture nous n'avons qu'à le louer, mais comme livre d'étude, même pour une classe aussi élémentaire, nous croyons que le classement par ordre méthodique : philosophie, éloquence, poésie, art, guerres, etc., n'est pas heureux et qu'il est essentiel que des enfants, même tout jeunes, aient une idée générale de l'histoire et des époques, pour savoir où se placent les personnages dont on leur enseigne la biographie.

— Signalons dans la *Bibliothèque d'Education moderne* (Charavay frères) un petit livre moitié historique moitié fantaisiste de M. Barracand : *Un village au XIIe et au XIXe siècle.*

— M. le comte de Contades a consacré une intéressante notice à la *Commune de Saint-Maurice-du-Désert* (Paris, Champion; Le Mans, Monnoyer, 166 p.) et au fief du Teilleul qui appartint successivement aux La Meslière et aux Montpinson-Saint-Maurice. Il y reconstitue l'histoire féodale, religieuse et domestique de la commune d'après les registres de la seigneurie. Il poursuit le même travail pour les autres communes du canton de la Ferté-Macé.

— M. M. Bréal vient de faire paraître sous le nom d'*Excursions pédagogiques* (Hachette) un résumé de ses impressions sur l'enseignement supérieur, secondaire et spécial en Allemagne et en France, et sur l'enseignement supérieur en Belgique.

— Nous venons de recevoir le magnifique volume qui ouvre le recueil des *Archives de l'Orient latin* dirigé par M. P. Riant. Nous rendrons compte dans notre prochain numéro des parties de ce volume dont nous n'avons pas encore parlé.

— M. A. Dupuy, l'auteur de l'ouvrage sur la réunion de la Bretagne

à la France qui a mérité en 1881 le prix Gobert, continue ses études sur l'histoire de sa province, d'après les documents des archives. Nous avons reçu deux très intéressants mémoires de lui, l'un sur l'*abbé Terray et les Etats réunis à Morlaix en* 1772 (tiré du Bull. de la Soc. acad. de Brest, 73 p. 8°); l'autre sur les *Etats provinciaux en* 1776 (44 p. in-8°). Ces deux fragments font partie d'une étude sur le régime parlementaire en Bretagne au XVIIIe siècle.

— Le petit livre publié par M. L. DE BARDIES sous le titre de l'*Administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn en* 1740 (Société bibliographique, 1881, 176 p. in-12) est l'analyse méthodique des matières contenues dans 326 lettres adressées par l'intendant de la généralité d'Auch, M. de Sérilly, aux divers ministres. On n'y trouvera rien de très nouveau, mais des documents intéressants sur l'administration des intendants, en particulier sur leur pouvoir judiciaire et sur les travaux publics.

— L'*Histoire de Châtillon-sur-Marne* (Reims, Duzy, 217 p. in-12), par le Dr Aug. RÉMY, est un livre sans valeur, composé en partie d'après l'Histoire de la maison de Chastillon de Du Chesne. Même la portion moderne est sans intérêt.

— Le t. II des *Documents historiques sur le Lot-et-Garonne,* par M. F. MOULENQ (Montauban, imp. Forestié, 520 p. in-8°), fournit comme le premier une ample moisson de documents sur la féodalité ecclésiastique et civile de ce département. Ce volume, qui fait le plus grand honneur au zèle de M. M., comprend les commanderies de Lavilledieu, Castel-Sarrasin, La Capelle-Livron et Golfech, les églises et couvents de Montauban, les archiprêtrés de Montpezat et de Carjac, et l'archidiaconé de Saint-Antonin.

— M. Eusèbe PAVIE a raconté dans la *Revue de l'Anjou*, puis en brochure, la piquante et piteuse histoire du *Marquis de Jarzé* (Angers, Germain Grassin), cet officier de Condé qui se donna le ridicule de faire la cour à Anne d'Autriche et prit part à la Fronde aristocratique. Le style de M. Pavie s'est ressenti d'une manière fâcheuse des afféteries des petits maîtres du XVIIe s.

— La librairie Dumaine a eu une heureuse idée en imprimant à l'occasion des fêtes du centenaire de l'indépendance des Etats-Unis le *Journal de campagne de Claude Blanchard,* commissaire des guerres principal sous Rochambeau pendant la guerre d'Amérique de 1780-1783. C'est un récit très exact, très sincère, où les opérations militaires sont fidèlement notées, et où sans aucune prétention se trouvent des observations justes sur les choses et les hommes.

— Nous sommes étonnés de voir qu'il puisse encore paraître, même en province, des livres tels que l'*Histoire épisodique de Bourgogne* de M. A. CLARIN (Dijon, Marchand. T. I : Gontran, 266 p. in-8°). Cela ressemble à de l'histoire à peu près comme les romans de Mme Cottin. Les notes, les pièces justificatives, la liste biographique des ouvrages

[illegible] témoignent d'une si [illegible]
[illegible] sent désarmée. Tant que la [illegible]
[illegible] restera étrangère aux [illegible]
[illegible] classes éclairées en France.

— M. [illegible] Darmesteter a consacré dans l'[illegible]
[illegible] une éloquente notice à Joseph [illegible]

— M. [illegible] a fait paraître une bonne [illegible]
[illegible] M. M. Minghetti sur l'État [illegible]
[illegible] une introduction de M. de [illegible]
[illegible] de l'Église et de l'État y est [illegible]
[illegible] théorique et pratique.

— [illegible] de la Haute-Saône, a publié [illegible]
[illegible] sciences et arts de la [illegible]
[illegible] Vesoul, Suchaux, 1881) de [illegible]
[illegible] dans le bailliage d'Amont [illegible]
[illegible] présenté le tableau [illegible]
[illegible] Allemagne [illegible]
[illegible] Pierre Pierre [illegible]
[illegible] Pierre [illegible]
[illegible] Pierre [illegible]
[illegible]

— M. J. Jackson, archiviste bibliothécaire de la *Société géographique de Paris,* vient de publier une *Liste provisoire des bibliographies géographiques spéciales,* pour laquelle il a réuni de nombreux matériaux dans les bibliothèques étrangères et principalement en Amérique. Il y a 1557 ouvrages cités ; la table contient 1136 noms d'auteurs.

— M. A. Georgel va publier sous le titre d'*Armorial historique et généalogique de Lorraine au XIXe s.* un répertoire de tous les grands personnages, laïques ou ecclésiastiques, militaires ou civils, qui commandèrent ou administrèrent la Lorraine depuis 1808.

— M. Armand Weiss vient de publier, d'abord dans la *Revue alsacienne* (août et sept. 1881), puis à part (Paris, Berger-Levrault), une bonne *Etude sur la réunion de Strasbourg à la France.*

— M. Halphen vient, peut-on dire de publier ? (à 8 exempl.) le *Voyage de Mgr le prince de Condé de Bruxelles à Milan,* très curieuse relation en vers due au secrétaire du prince, Claude-Enoch Virey.

Allemagne. — Le 22 décembre dernier, est mort, à l'âge de 81 ans, le Dr J.-J. Rospatt. Né à Bonn en 1801, il devint successivement maître au gymnase de Münstereifel (1826), professeur à l'Académie royale de Münster (1850), et doyen de la faculté de philosophie de la même Acad. (1874). Voici la liste de ses ouvrages historiques : *Ueber den Vortrag der Geschichte an Gymnasien,* 1828. — *Kritische Beitræge zur aeltesten Geschichte der Franken,* 1835. — *Die deutsche Kœnigswahl bis auf ihre Feststellung durch die goldene Bulle,* 1839. — *Chronologische Beitræge zur griechischen Geschichte zwischen den Jahren* 479-430; 1841. — *Die politischen Parteien Griechenlands, ihre Stellung und Einwirkung auf die Angelegenheiten des Landes bis zu seinem Untergange durch die Makedonier,* 1844. — *Die Vertheidigunskriege der Roemer am Rhein seit der ersten Haelfte des* 3. *Jahrhunderts bis zum Untergange der Roemerherrschaft in Gallien,* 1847. — *Der Kampf der Fürsten von Larissa und von Pherae um die Herrschaft in Thessalien,* 1848. — *De Corcica insula a Romanis capta.* Commentatio historica. Monasterii, 1850 (Le meilleur et le plus connu de ses ouvrages). — *De legitima in Regno Merovingorum succedendi ratione.* I et II, dissertatio, 1851. — *Untersuchungen über die Feldzüge des Hannibals in Italien,* 1864. — *De Regno Pergameno,* 1866. — *Ueber den Zustand Macedoniens nach der Besiegung des Perseus und die Erhebung des Andriscus,* 1870. — *Res quibus senatus Romanus cum Græcorum civitatibus primis temporibus congressus est, explicantur,* 1870. — *Res quae inter Senatum Romanum et Philippum III regem Macedoniae usque ad secundum cum Romanis bellum gestae sunt explicantur,* 1874-75.

— M. le chevalier de Horn, connu par ses travaux sur l'histoire de Franconie et de Bamberg, est mort récemment dans cette dernière ville à l'âge de 67 ans.

— Le 25 décembre 1881, est mort à l'âge de 51 ans le prince de Schleswig-Holstein-Augustenbourg, comte de Noer, auteur de nom-

breux ouvrages sur les langues et l'histoire orientales; le plus récent est l'histoire de l'empereur Akbar, dont nous avons parlé dans le précédent numéro de la *Revue*.

— On vient de publier les mémoires d'Arnold Ruge, allant de 1848 à la guerre franco-allemande (*Geschichte unsrer Zeit*. Leipzig, Winter; prix : 5 m.).

— Le musée germanique de Nuremberg, en vertu du testament du feu comte Botho de Stolberg-Wernigerode, a reçu une collection d'environ 30,000 estampes, bien rangées dans 130 portefeuilles; ces estampes appartiennent tant à l'époque ancienne qu'à l'époque moderne et intéressent l'histoire de l'art architectural et du costume.

— Le travail, commencé déjà depuis plusieurs années à Bonn, pour dégager le camp romain « Bonna » a donné, l'an dernier, un résultat important : on a mis à découvert la partie principale de droite et celle de gauche, ainsi que de nombreux vestiges du mur d'enceinte; il est aujourd'hui possible de fixer avec précision l'étendue et la distribution du camp.

— En vue de mettre en sûreté les résultats des fouilles allemandes à Olympie, un riche Athénien, Andréas Syngros, a fait connaître au roi George qu'il dépensera à cet effet une somme de 100,000 fr. outre une pareille somme qu'il a déjà, il y a quelques mois, mise à la disposition du roi.

— On a trouvé à Eisenberg (au sud de Worms), puis près de Neustadt sur le Danube, enfin à Augsbourg, des restes assez importants de constructions romaines, inscriptions, médailles, etc.

— Le prince de Bismark prépare l'édition de ses mémoires, destinée à paraître peu de temps après sa mort. On dit que le prince est aidé dans son travail par ses deux fils.

— L'ancien président du « Parlement-croupion » de Stuttgard, M. W. Lœwe-Calbe, est en train de rédiger les mémoires de sa vie.

— M. Ph. Schneider va bientôt faire paraître un ouvrage sur l'histoire des chapitres et sur leur situation juridique.

— MM. Riezler et Grauert ont été envoyés à Rome pour rechercher aux archives du Vatican, dont ils ont obtenu l'entrée dans des conditions exceptionnelles, les documents nécessaires à la publication projetée d'un recueil d'actes relatifs à la maison royale des Wittelsbach.

— M. E. Roth, l'éditeur des *Fontes rerum nassoicarum*, se propose de publier avant peu une histoire de Wiesbaden. M. Herquet, archiviste de la ville, prépare l'édition d'un cartulaire du monastère d'Arnstein. M. Grimm, professeur à Wiesbaden, prépare un travail d'ensemble sur l'importance, la situation et les restes du château romain situé en face de Mayence.

— M. Holder a entrepris sous le nom de *Germanischer Bücherschatz* (Fribourgen, Brisgau et Tubingue, Mohr) la publication à bon marché

d'éditions très soignées d'ouvrages littéraires et historiques relatifs à l'ancienne Allemagne. La Germanie de Tacite, la *Vita Karoli* d'Einhard, Jordanis ont déjà paru dans cette collection. Nithard, Bède, Saxo Grammaticus vont suivre.

— M. DE SYBEL vient de publier une édition remaniée de son excellente *Geschichte des ersten Kreuzzugs* (Leipzig, Fleischer). Il a tenu compte des recherches récentes d'Hagenmayer, Riant, Gurewitch, Pigeonneau.

— M. E. WERTHEIMER a publié dans l'*Archiv fur Oesterreichische Geschichte* (Bd. LXIII, p. 14) et à part (Vienne, Geroldi, Sohn, 92 p. in-8°) les dépêches adressées de 1807 à 1809 par le comte Frédéric Lothaire Stadion, ministre d'Autriche à Munich. Elles sont du plus grand intérêt pour l'histoire de France à cette époque.

— Nous venons de recevoir le Guide Baedeker pour la *Palestine et la Syrie* de 1882. Cet ouvrage n'est pas seulement un admirable guide pratique, c'est une œuvre véritablement scientifique due à un des hommes les plus versés dans la connaissance de l'Orient, M. Socin, professeur à Tubingue. La partie historique et topographique est particulièrement soignée, et les excellentes cartes (18 cartes et 43 plans) qui accompagnent ce guide ont été dressées par M. Kiepert.

— La seconde année des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, publiés par la Société historique de Berlin, a paru à la fin de 1881 (Berlin, Mittler et fils). Les éloges que nous avons donnés au premier volume peuvent encore mieux s'adresser au second, qui est vraiment prodigieux par le nombre et par l'exactitude des renseignements qu'il renferme. Il contient la mention de 3,700 ouvrages, tandis que le premier volume n'en citait que 2,300. Pour la France nous y avons trouvé plus d'une indication de travaux qui nous avaient échappé. Toutefois comme un livre de ce genre est d'une lecture impossible, peut-être un simple catalogue très bien classé avec une courte indication de la valeur et du sujet de chaque travail serait-il plus pratique que des articles contenant parfois d'assez longues analyses. Comme les noms des auteurs sont seuls mis en relief par la disposition typographique, il est très difficile de trouver rapidement dans cet immense amas de livres ceux qui peuvent nous être utiles.

Angleterre. — M. ALLAN J. CROSBY, éditeur du *Calendar of foreign state papers of the reign of Elisabeth*, est mort le 5 décembre dernier à l'âge de 66 ans.

— Après la vente de la magnifique bibliothèque Sunderland, voici qu'on annonce pour le mois de juin prochain celle de la bibliothèque Beckford.

— On annonce la publication prochaine d'un important ouvrage sur l'histoire économique de l'Angleterre ancienne par M. SEEBOHM.

— Le chanoine MOLESWORTH a sous presse une histoire de l'église anglicane de 1660 à 1860.

— M. J. MACLEAN doit publier pour la Société archéologique de Bristol et du comté de Glocester le registre de l'abbaye de Saint-Augustin à Bristol.

— Le 3e et dernier vol. de la grande histoire de l'Angleterre au XVIIIe siècle, par M. LECKY, doit paraître au printemps prochain.

— On vient de retrouver au musée britannique l'original d'un très ancien rôle d'armes, qui se rapporte aux années 1278-1285; M. GREENSTREET est chargé de le publier.

— M. SELBY, du Public Record office, vient de mettre sous presse la première partie d'un grand travail sur les archives des comtés de Lancastre et de Chester. Cette partie contient une analyse détaillée des divers comtés-palatinats de Lancastre et de Chester, ainsi que de l'ancien duché de Lancastre.

— M. Walter C. METCALFE, qui a déjà publié les *Visitations of Essex* pour la *Harleian Society*, va faire paraître un ouvrage analogue sur les Visites en Suffolk en 1561, 1577 et 1612, avec tableaux généalogiques, notes et index (Pollard, à Exeter).

— M. F. METCALFE, fellow de Lincoln-College, Oxford, vient de publier, avec une copieuse introduction et des notes, les *Passio et miracula beati Olaui*, d'après un ms. du XIIe siècle, conservé à la bibliothèque du collège de Corpus Christi, Oxford (Clarendon press, 1881, pr. 6 sh.).

— La Société archéologique de Bristol et du comté de Leicester a obtenu de lord Fitzhardinge la permission de publier : 1° le ms. de J. Smith, archéologue du XVIIe siècle, qui écrivit la biographie de Berkeley; 2° le registre ms. de l'abbé de Saint-Augustin à Bristol. Sir John MACLEAN entreprend, de concert avec M. COOKE, la publication du ms. de Smith, qui ne comprendra pas moins de trois vol. de 400 p.

— M. FURNIVALL publie pour la *New Shakspere Society* une édition de la *Description of England in Shakspere's day* 1577-87 de Harrison; cette édition sera accompagnée de nombreuses gravures et contiendra une reproduction en chromolithographie d'un curieux dessin colorié, composé à l'époque de Shakspere, et présentant une vue du vieux pont de Londres; l'original est conservé dans la collection Pepys à Magdalen-College, Cambridge.

— M. Walter RYE vient de faire paraître la 5e partie de son précieux ouvrage intitulé *Fines relating to the county of Norfolk levied in the king's court from 3 Richard I to the end of John*. Les résultats auxquels arrive l'auteur sont de la plus grande importance pour déterminer la part qui revient à l'élément scandinave dans le Norfolk, et la persistance de cet élément bien après la conquête normande.

— M. John GILBERT, le diligent éditeur des *Facsimiles of national mss. of Ireland*, vient de publier une *History of the irish Confederation and the war in Ireland* 1641-1643, par Richard Bellings, qui fut secrétaire

du Conseil suprême de la confédération. L'ouvrage comprend 2 vol. in-4° tirés à petit nombre (Londres, B. Quaritch).

— La librairie Longmans, de Londres, vient de publier sous le titre *Bibliotheca cornubiensis* les deux premiers volumes d'un catalogue des ouvrages, tant imprimés que mss., dus à des écrivains de Cornouailles ou relatifs à ce comté. Le 3e et dernier vol. comprendra un catalogue supplémentaire des auteurs, des listes d'actes du Parlement, de pièces relatives à la guerre civile, et un index pour les trois volumes (Prix de chaque vol., 21 sh.).

— M. J. Cartwright, éditeur des *Memoirs of sir J. Reresby* que nous avons mentionnés ici plus d'une fois, prépare une biographie de Th. Wentworth, lord Raby, qui servit sous Guillaume III et Marlborough et qui, sous Anne, entra dans la diplomatie; cette biographie sera suivie d'un choix de lettres de lord Raby dont la correspondance a passé tout entière, il y a quelques années, au Musée Britannique.

— Mme E. Green vient de donner un nouveau vol. de son *Calendar of Commonwealth state papers;* il se rapporte aux événements de l'année 1655 et surtout à l'affaire du complot dit insurrection de Salisbury, qui avait pour but de restaurer la monarchie. — On annonce également un prochain vol. du Calendar des papiers d'État vénitiens, relatifs aux années 1556 et 1557, et du Calendar relatif aux affaires d'Irlande pour les années 1293-1301.

Autriche-Hongrie. — Le 12 janvier 1882, est mort à Innsbruck M. C. Fréd. Stumpf-Brentano, professeur d'histoire à l'université de cette ville. Elève de Fr. Bœhmer, et d'abord professeur d'histoire à Presbourg, il séjourna plus de 20 ans à Innsbruck. Son premier grand travail a été une étude sur la critique des privilèges des villes allemandes; puis vinrent ses *Acta Moguntina* (1863) et son histoire des chanceliers impériaux aux xe, xie et xiie s. (1865-81), restée malheureusement inachevée, puis des recherches sur les *Wirzburger Immunitæts-Urkunden* (1874-76). Avec M. Th. Sickel, il était en Allemagne la plus haute autorité en matière de diplomatique.

— Le 28 oct. dernier, est mort à Leitmeritz l'évêque de cette ville depuis 1878, Fr. Ant. Frind. Né en 1823, il fut d'abord directeur du gymnase d'Eger, puis chanoine à Prague; il a écrit une histoire de l'église de Bohême et une biographie de Saint-Jean de Nepomuk (Népomucène).

— Depuis le commencement de cette année, paraît à Agram une *Südslavische Revue,* qui publiera, entre autres choses, une bibliographie complète de toutes les publications nouvelles sur la Croatie, la Serbie, la Bulgarie et l'Esclavonie.

— On a trouvé près de Nagy-Look en Hongrie les pièces principales d'un char romain à deux roues, et, devant le char, les squelettes complets des chevaux.

Belgique. — M. Edmond De Busschere, membre de l'Académie, archiviste de la ville de Gand, est mort en janvier dernier. Il s'était surtout appliqué à l'histoire des beaux-arts à Gand depuis le xive s.

— En 1881, la Commission royale d'histoire a publié, outre son *Bulletin*, quatre volumes in-4°; savoir : Le tome III de la *Correspondance de Granvelle* (édité par M. Poullet); le tome VI de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, par M. Alph. Wauters; le tome III des *Voyages des souverains des Pays-Bas* (édité par MM. Gachard et Piot); et le tome Ier du *Cartulaire des comtes de Hainaut de* 1337 *à* 1436 (édité par M. Devillers). Quatre nouveaux vol. sont sous presse et ne tarderont pas à paraitre; ce sont : le tome IV des *Voyages des souverains* (M. Piot); le tome II des *Chartes des comtes de Hainaut* (M. Devillers); un *Recueil de documents concernant les relations diplomatiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II* (édité par M. Kervyn de Lettenhove); et le t. Ier de l'*Histoire des causes et altérations des Pays-Bas par Renon de France* (M. Piot). On annonce enfin le tome VII de la *Table chronologique* de M. Wauters et le tome IV de la *Correspondance de Granvelle*.

— Les dernières livraisons de l'excellente *Bibliotheca Belgica* (Gand, Vuylsteke) de M. Ferd. Vanderhaeghen contiennent des études consacrées aux œuvres des jurisconsultes flamands Wielant (xve siècle) et Damhoudere (xviie), au *De Bello Belgico* du jésuite Strada, aux écrits innombrables de Coornhert, le grand apôtre de la tolérance religieuse au xvie siècle dans les Pays-Bas, au publiciste calviniste Jacques Van Wesenbeeck, au voyageur et diplomate belge du xvie siècle, Ogier Ghiselin, seigneur de Busbecq, à la Confession calviniste d'Anvers (1567), etc. — Prochainement paraitra la bibliographie raisonnée des œuvres de Philippe de Commines, de Marc Van Vaernewyck, de Pierre et de Zach. Heyns, du théologien tolérant P. de Zuttere, plus connu sous le nom d'Huperphragmus (xvie siècle), etc.

— M. Ferd. Vanderhaeghen a fait paraitre le tome IV et dernier de la précieuse chronique flamande de Marc Van Vaernewyck, embrassant les années 1566 à 1568. Ce volume contient l'introduction et les tables.

— M. Alph. Vandenpeereboom, ministre d'Etat, l'auteur des *Ypriana*, a consacré un volume très important à *Cornelius Jansenius, septième évêque d'Ypres*. Il y étudie surtout sa mort, son testament et ses épitaphes (Bruges, De Zuttere, 1882).

— Dans la collection intitulée *Cinquante ans de liberté* (tome III), M. Camille Lemonnier retrace l'histoire de la peinture, de la sculpture, de la gravure et de l'architecture en Belgique de 1830 à 1880; et M. A. Samuel, l'histoire de la musique et des musiciens belges pendant la même période (Bruxelles, Muquardt (Merzbach et Falck), 1881, décembre).

— Un groupe d'historiens liégeois a fait paraître une histoire de Liège depuis 1830 jusqu'à 1880 (Liège, Daxhelet, 1881).

— Les Annales du dix-septième Congrès néerlandais, tenu à Malines en 1879, viennent enfin de paraître (*Handelingen,* Malines, Dierickx-Beke, 1882). Elles contiennent plusieurs dissertations présentées et discutées dans la section d'histoire par MM. Ledeganck, Paul Fredericq, l'abbé Brouwers, Vœrsterman van Oyen, etc.

— Dans la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, MM. Kervyn de Lettenhove et Alph. Wauters ont récemment discuté avec une grande animation le rôle politique de Guillaume le Taciturne dans les Pays-Bas. Ces dissertations viennent de paraître dans les *Bulletins* de l'Académie.

— On annonce une nouvelle édition du livre de M. Edmond Poullet, *Histoire politique interne de la Belgique.*

— Dans les mémoires in-8° de l'Académie royale de Bruxelles paraîtra prochainement l'étude de M. le lieutenant-colonel P. Henrard, *Jules César et les Eburons.*

Italie. — M. Al. Carina, décédé le 9 juin 1881, à l'âge de 73 ans, était un savant médecin de Lucques qui étudia passionnément les bains thermaux à Lucques, à tous les points de vue, scientifique, administratif, historique. C'est ainsi qu'il publia en 1862 : *Degli statuti di Bagni a corsena e di quelli della vicaria di Valdilima;* en 1871, des *Notizie storiche sul contado lucchese e specialmente sulle valli del Lima e dell' alto Serchio* et les *Statuti della vicaria di Valdilima e del comune di Corsena.*

— M. Ferd. Bosio, chef de division au ministère de l'instruction publique, mort le 11 oct. 1881, avait publié une *Storia populare dei Papi* très répandue et qui, depuis 1861, a eu 4 éditions.

— L'*Istituto veneto* a mis au concours les sujets suivants : pour 1883, étudier l'organisation financière à Venise aux diverses époques de son histoire (prix de 1,500 l.) ; pour le 31 mars 1882, étude sur les établissements de bienfaisance à Venise (prix de 3,000 l.) ; pour le 31 juillet 1886, une biographie de saint Antoine de Padoue.

— Le tome VII de l'édition des Œuvres de Vasari par M. Milanesi vient de paraître. Il contient entre autres la vie de Michel Ange et des notices autobiographiques sur Vasari. Un huitième volume, qui est sous presse, terminera cette publication, une des plus importantes qu'on ait entreprises à notre époque dans le domaine de l'histoire de l'art et des artistes.

— La direction des Archives d'Etat de Venise a publié un rapport sur l'état, les travaux et le service de ces archives de 1876 à 1880, et un essai d'inventaire des mêmes archives, qui analyse plusieurs registres anciens du Grand Conseil.

— Sous le titre d'*Appunti,* le chanoine L. Balduzzi (Modène,

Vincenzi, 1881, 124 p. in-8°, pr. 2 fr. 50) a donné une analyse intéressante et très détaillée des archives de Bagnacavallo : archives municipales, archives de notaires; diverses archives publiques, archives de paroisses, qui commencent généralement au XVIe et au XVIIe siècle. En appendice, on trouve un regeste sommaire des chartes sur parchemin des archives municipales, une autre des chartes du couvent de Saint-François, et une notice sur les documents relatifs à Bagnacavallo, qui sont conservés aux archives d'Etat de Bologne.

— M. N. Emiliani vient de publier, pour les noces Sartorelli-Bergamo, une *Cronaca udinese* 1552-1616 (Udine, Doretti, 1881).

— M. Enrico Stevenson, dans un opuscule extrait du *Bulletino archeologico comunale di Roma* (Rome, Salviucci, 1881), donne des éclaircissements et un plan de Rome peint par Taddeo di Bartolo dans la chapelle intérieure du palais municipal de Sienne en 1403 et 1414, et il en donne un fac-similé en héliotypie. On ne connaît que deux plans plus anciens que celui-là : l'un se trouve dans le cod. Vatic. 1960 ; il est de la première moitié du XIVe s.; l'autre est dans la bulle d'or de Louis de Bavière de 1328; mais ces plans sont très abrégés. L'image du peintre siennois est beaucoup plus complète. Il est certain de plus qu'elle dérive d'une source plus ancienne que sa date, car elle ne reproduit aucun monument du XVe s. C'est en substance le type le plus parfait de la vue de Rome au XIVe s. On peut voir dans les *Précurseurs de la Renaissance* de M. Eug. Müntz : 1° le dessin du sceau de Louis de Bavière (p. 37), 2° une reproduction photographique d'une vue de Rome par B. Gozzoli en 1465 (p. 167).

— La *R. Deputazione di storia patria* pour les provinces de la Toscane, de l'Ombrie et des Marches, a publié le tome VII des *Documenti di storia italiana,* tout entier consacré aux statuts et à l'histoire de l'Université de Florence de 1320 à 1472. Après avoir publié les statuts de 1387, l'éditeur, M. Al. Gherardi, répartit tous les documents qu'il a réunis en 2 appendices, le premier (181 doc.), relatif à l'administration de l'Université; le second (228 doc.), au personnel; ce vol. se termine par une table alphabétique.

— La *R. Deputazione Veneta di storia patria* met également en vente le t. VII (t. VI de la première série) de ses *Monumenti storici;* il contient la seconde partie (n°s 647 à 1541) du *Codice diplomatico padovano* 1161-1183 ; l'éditeur, M. A. Gloria, a complété cette publication par une carte du territoire padouan depuis l'époque romaine jusqu'à la paix de Constance, 25 juin 1183, et par un copieux index alphabétique.

— M. Achille Sansi a publié pour l'*Accademia spoletana* un vol. intitulé : *Documenti storici inediti in sussidio allo studio delle memorie Umbre.* Ce volume est divisé en deux parties. La première contient trois brèves chroniques : 1° de rebus gestis atque antiquis monumentis spoletini de Severus Minervicus; 2° fragments des annales de Spolète de

Panruccio Zampolini, en dialecte du pays ; 3° le Commentarium de Thomas Martanus, 1424-40. La seconde contient un recueil d'actes au nombre de 9 pour le XII°, et de 72 pour le XIII°.

— Le t. XIII des *Memorie e documenti per servire alla storia di Lucca* est tout entier consacré à l'histoire de l'Académie des sciences, lettres et arts de Lucques, par M. Bertacchi.

— M. Odoardo Roselli, archiviste de la ville de Modène, a publié dans les *Atti e Memorie delle Deputazioni di storia patria dell' Emilia* (nouv. série, vol. VII, 1re partie), et fait tirer à part (Modène, Vincenzi, 52 p. in-8°) une étude sur la Peste de 1630 à Modène. Dans ce mémoire l'auteur laisse le plus souvent la parole aux documents du temps, qu'il a découverts aux archives de la ville. Ces funèbres détails sont bons à lire après les *Promessi sposi* de Manzoni; la réalité est encore plus triste, sinon plus touchante, que le roman.

— En 1812 mourait à Gênes, à l'âge de 84 ans, Giacomo Philippo Durazzo, d'une illustre famille génoise, amateur éclairé, auteur de divers écrits sur l'histoire ancienne de sa patrie. Durazzo avait rassemblé une belle bibliothèque de livres imprimés et de mss. Cette bibliothèque, aujourd'hui d'accès fort difficile, avait été bien connue et pratiquée par un des amis de Durazzo, l'archéologue L. Oderico, qui, dans ses papiers mss., aujourd'hui déposés à la bibliothèque de l'Université de Gênes, a laissé la description de 40 mss. de la bibliothèque de son ami. Ce catalogue a été publié par M. Achile Neri dans le *Giornale ligustico*, 7° et 8° années, et tiré à part (Osservazioni di G. L. Oderico sopra alcuni codici della libreria di G. F. Durazzo. Gênes, imp. des Sourds-Muets, 1881). Il y a plusieurs de ces mss. dont les historiens français devront tenir compte.

— Le premier volume d'une collection de documents rares ou inédits concernant les relations entre l'Eglise et l'Etat en Italie vient de paraître à Rome sous la direction du ministère de la justice.

— **Etats-Unis.** — M. Lewis H. Morgan est décédé le 17 décembre dernier à Rochester (New-York). Il était profondément versé dans la science des antiquités précolombiennes. Dès l'âge de 25 ans, il fondait sous le titre de *New-Confederacy* une sorte de société archéologique consacrée à ramener les sympathies du public vers les Peaux-Rouges. En 1847, il publia sur les Iroquois une série de mémoires qui furent publiés d'abord sous le nom de Guerre de Skenandoah, et sous la forme de lettres adressées à Albert Gallatin, dans l'*American Quarterly review*, de Cotton, puis dans la Revue mensuelle de Neville Craig, *Olden time* (1848). Dès lors il fut au premier rang des Indianistes. En 1867, il publia une intéressante monographie : *American beaver and his works*, et en 1869 un mémoire sur les sept cités de Cibola dans la *North American review* (avril). Mais son livre le plus important est celui qu'il publia dans les mémoires de la *Smithsonian Institution* en 1873,

Systems of consanguinity and affinity of human family, et qu'il reproduit quatre ans plus tard, après l'avoir fortement remanié, sous le titre d'*Ancient society, or researches in the line of human progress from savagery through barbarism into civilisation*. Cet ouvrage capital, fruit de longues recherches poursuivies dans les deux hémisphères, s'éloignait du véritable domaine de ses études; il y revint en 1880 en publiant dans le cinquième rapport de l'*Archeological Institute of America* les conclusions sur les *mount builders* qui, d'après lui, sont des villages indiens d'origine mexicaine. *Houses and house life of the american Aborigines* a été sa dernière production; nous en parlerons dans un prochain numéro.

— A côté de l'école française et de l'école allemande d'archéologie, Athènes en comptera bientôt sans doute une troisième. L'*Archæological Institute of America* a décidé en effet la création dans la capitale du royaume hellénique d'une école d'études classiques. Les principaux collèges sont invités à créer des bourses qui seront délivrées au concours et qui permettront à des étudiants distingués dans les études classiques d'aller faire un séjour de deux années à Athènes. Cette idée, comme toujours en Amérique, a trouvé sur-le-champ de généreux donateurs, et l'école ne tardera sans doute pas à fonctionner.

— La Société historique de l'État de Wisconsin, à Madison, vient de publier le 5e vol. du catalogue de sa bibliothèque, une des plus riches des Etats-Unis. (D'après un rapport officiel adressé à propos du centenaire au Bureau de l'Instruction en 1876, les Etats-Unis comptaient à cette époque 68 sociétés historiques.)

— Notre collaborateur M. F. Allen vient de publier pour l'Académie des sciences, arts et lettres de Wisconsin un important article sur les *English cottagers in the middle ages*, et, dans les *Transactions of the american philological association*, une étude critique sur la campagne des Romains et la bataille de Mons Graupius livrée par Agricola et racontée par Tacite.

— On vient de publier à Richemond le second volume du *Calendar of Virginia state papers and other mss. preserved in the Capitol at Richmond*, préparé par M. Palmer, archiviste de la ville; ce volume va du 1er avril au 31 déc. 1781.

— La Société historique de Maryland propose de transporter d'Annapolis à Baltimore les archives anciennes de l'époque coloniale et révolutionnaire, et sollicite l'appui de l'Assemblée générale de l'État pour lui permettre d'entreprendre la publication systématique de ces papiers.

Roumanie. — M. Démètre Chebapci a fait paraître le premier volume d'une *Histoire critique des Roumains* (Bucharest, 1881), un ouvrage qui dément son titre à chaque pas par un manque total d'esprit critique. M. C. considère par exemple comme source pour l'histoire des Roumains, et notamment pour la partie la plus obscure de cette

histoire, depuis l'empereur Aurélien jusqu'à la fondation des deux principautés de Valachie et de Moldavie, la chronique de *Hurul*, qui est apocryphe d'un bout à l'autre, et ne se donne pas même la peine d'en prouver l'authenticité. Sapienti sat.

Russie. — Le 5 décembre dernier est mort à Dorpat M. Moriz von Engelhardt, professeur à l'Université de cette ville, auteur de nombreux travaux sur l'histoire ecclésiastique.

Suisse. — Un deuxième mémoire de M. J. Vuy sur l'origine des idées politiques de Jean-Jacques Rousseau a provoqué, de la part de M. E. Ritter, une note (*Journal de Genève* du 15 décembre), dans laquelle il montre que Jean-Jacques n'a très probablement connu qu'après 1762 le texte complet des Franchises d'Adhémar Fabri, et démolit ainsi tout l'échafaudage si laborieusement élevé par M. Vuy.

— Le tome V des *Etrennes genevoises, Hommes et choses du temps passé*, par M. A. Roget, renferme les articles suivants : 1° Cent ans en arrière, fragments des registres des conseils, 1770-80. 2° Le syndic Gédéon Martine, 1671-1744. 3° Ami Porral, le patriote eidguenot (commencement du xvi° siècle). 4° Les ducs de Brunswick à Genève.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Daudet (Ern.). Histoire de la Restauration. Hachette, 1882. 467 p. in-12. Pr. 3 fr. 50. — Fabre (abbé A.). La jeunesse de Fléchier. Didier. 2 vol. in-8°. Pr. 12 fr. — Glasson. Histoire du droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre, comparées au droit et aux institutions de la France, depuis leur origine jusqu'à nos jours. T. I et II, xl-380, xvi-561 p. in-8°. Pedone-Lauriel, 1881. — La Barre Duparcq (colonel E. de). Histoire de Henri III, roi de France et de Pologne. Didier, in-8°. Pr. 7 fr. 50. — L'Estoile. Mémoires-Journaux. T. X : journal de Henri IV, 1609-1610. Librairie des bibliophiles, 1881. 427 p. in-8°. Pr. 15 fr. — Muteau. Les écoles et collèges en province depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. Chevalier-Marescq, 1882. xlv-601 p. in-8°. Pr. 9 fr. — Petit. Histoire contemporaine de la France. T. I, la Révolution; t. II, la Terreur. Paris, Palmé ; Bruxelles, Albanel ; Genève, Trembley. xvi-540, 401 p. in-8°. — Vandal. Louis XV et Elisabeth de Russie, étude sur les relations de la France et de la Russie au xviii° s. Plon,

1882. XIV-447 p. in-8°. — VILLEMAIN. La tribune moderne en France et en Angleterre, seconde partie. Lévy, 1882. VIII-465 p. in-8°. Pr. 7 fr. 50.

BAUMGARTEN. Vor der Bartholomæusnacht. Strasbourg, Trübner. XIX-263 p. in-8°. — JANSSEN. Geschichte des deutschen Volkes. Bd. III. Fribourg en B. Herder, 1881. XL-733 p. in-8°. — NEUMANN. Geschichte Roms wæhrend des Verfalles der Republik. Breslau, Kœbner, 1881. 622 p. in-8°. — RADE. Damasus, Bischof von Rom. Fribourg en B. et Tubingue, Mohr. VIII-164 p. in-8°. Pr. 4 m. 8°. — RUGE. Geschichte unsrer Zeit. Leipzig et Heidelberg, Winter. — WEIDLING. Schwedische Geschichte im Zeitalter der Reformation. Gotha, Schlossmann, 1882. VIII-326 p. in-8°. Pr. 6 m. — WILMANS. Die Kaiserurkunden der Provinz Westphalen, Bd. II, 1881. XVI-290 p. in-8°. Münster, Regensberg.

RICHARDSON. Geschichte der Familie Merode. T. I et II. XII-295-VII, 495 p. in-8°. Prague, Dominicus. Pr. 10 fl. — RIEDER. Johann III, Kœnig von Polen Sobieski, in Wien. Vienne, Braumüller, 1822. 400 p. in-8° — SUMAN. Die Slovenen. Vienne et Teschen, Prochaska. 1881, 184 p. in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande; t. XXXVI, 1882. Lausanne, Bridel, 414 p. in-8°.

GAIRDNER et SPEDDING. Studies in english history. Edimbourg, Douglas, 1881. XII-324 p. in-8°. — GARDINER. The fall of the monarchy of Charles I, 1637-41. 2 vol. XX-462, XVI-508 p. in-8°. Londres, Longmans. 1882. Pr. 24 sh. — ID. The 30 years' war, ibid. Pr. 2 sh. 6. — Id. The first two Stuarts and the puritan revolution 1603-1660; ibid., id.

BARTH (Rembry). Histoire de Menin, d'après les documents authentiques. Bruges, 1881, 4 vol. in-8°, 680, 522, 574, 474 p. in-8°. Pr. 30 fr.

MUSSATTI. Venezia e le sue conquiste nel medio evo. Vérone, Padoue et Leipzig, Duncker et Tedeschi. 500 p. in-8°. Pr. 5 l.

ERRATUM DU DERNIER NUMÉRO.

P. 253, le titre du livre publié par M. Garnier doit être rectifié comme suit: *Tableaux chronologiques des souverains de la France et de ses grands feudataires.*

P. 266, l. 4, *au lieu de :* l'auteur est un certain Jean d'Erlée, *lire :* l'auteur a été inspiré par un certain J. d'Erlée.